This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06818444 3

NOS ORIGINES

LA

RELIGION DES GAULOIS

LES DRUIDES ET LE DRUIDISME

LEÇONS PROFESSÉES A L'ÉCOLE DU LOUVRE EN 1896

PAR

ALEXANDRE BERTRAND

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE 28,

1897

NOS ORIGINES

LA RELIGION DES GAULOIS

LES DRUIDES ET LE DRUIDISME

1. **Archéo**

2. **La Gau**

3. **Les C**

bora

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

ALEXANDRE-JACQUES-FRANÇOIS BERTRAND

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS

(1794-1831)

AUTEUR

du *Traité du somnambulisme* (1822),
des *Lettres sur les révolutions du globe* (1824),
du *Magnétisme animal en France et de l'Extase dans les traitements magnétiques* (1826).

PRÉFACE

Hoc unum plane tibi approbare vellem omnia me illa sentire quæ dicerem, nec tantum sentire sed amare.
SÉNÈQUE.

Nihil est simul inventum et perfectum.
(Sigillum OLAI MAGNI).

Ces leçons sont publiées telles qu'elles ont été dites. Nous sentons tout ce qui leur manque. Si nous avions vingt ans de moins, nous les aurions remaniées et complétées. Nous en aurions fait une œuvre mieux ordonnée, mieux équilibrée dans ses diverses parties. Mais à notre âge on ne peut attendre : nous réclamons l'indulgence du lecteur.

Des circonstances particulières nous ont permis de voir autre chose — sinon mieux que nos devanciers — dans le domaine de la religion gauloise. Nous avons dit ce que nous voyons. Le lecteur trouvera dans nos leçons plutôt des aperçus que des démonstrations, une orientation vers la vérité plutôt qu'un exposé logique de vérités démontrées. Le titre devrait être simplement : *Nos vues sur la Religion des Gaulois*. Nous le laissons tel qu'il a été annoncé par notre éditeur espérant que ce livre sera pour d'autres un point de départ.

Quelques-unes de nos propositions nous paraissent avoir pour elles un grand degré de probabilité. Elles s'appuient sur des faits déjà nombreux.

La division de la religion pré-romaine des Gaulois en deux branches, la *celtique* et la *galatique*, précédées d'une période *chamanique*, nous semble devoir s'imposer désormais à tous les chercheurs.

Nous croyons, antérieurement à la période celtique, au contact de nos populations primitives avec le monde septentrional, que Pruner Bey et François Lenormant ont qualifié de Touranien.

Nous croyons à la valeur des survivances comme moyen d'information sur les temps les plus éloignés. Fustel de Coulanges a magistralement montré, dans sa *Cité antique*, combien il y a de survivances dans nos institutions, nos lois, nos coutumes. Le même travail doit et peut être fait dans le domaine des Religions.

Nous croyons que certains symboles solaires sont aussi vieux que les langues indo-européennes elles-mêmes. Ce langage primitif, nous devons nous efforcer de le suivre à travers les siècles et d'en comprendre le sens. Les médailles celtiques nous paraissent devoir être sérieusement étudiées à ce point de vue.

Nous croyons à l'existence en Gaule, en Angleterre, en Irlande de grandes communautés druidiques, analogues aux lamaseries de la Tartarie et du Thibet. Nous soupçonnons que de semblables communautés, sous divers noms, ont joué dans le monde un rôle considérable comme facteurs de la propagation et de l'acclimatation des langues et de la civilisation indo-européenne en Occident : ces communautés sont à nos yeux l'origine et le modèle de nos grandes abbayes chrétiennes de moines occidentaux.

Nos convictions s'appuient sans doute en grande partie

sur des arguments moraux. Plusieurs de nos propositions ont le caractère d'hypothèses. Mais l'hypothèse n'est-elle pas un procédé scientifique fécond? et n'est-il pas permis de tâtonner à la poursuite d'un problème aussi obscur et aussi compliqué que celui de la Religion des Gaulois?

Nous avons foi dans nos idées; nous prions le lecteur de ne pas nous juger à la légère. Ces idées sont le fruit de longues réflexions. Nous regretterions qu'elles fussent compromises par l'insuffisance de notre argumentation et des erreurs de détail. Nous espérons que d'autres achèveront ce que nous avons commencé. Si nous nous sommes trompé on nous excusera pour notre bonne volonté et notre sincérité scientifique. Notre livre est, comme les précédents, suivant l'expression de Montaigne, *un livre de bonne foi*.

Saint-Germain, 25 décembre 1897.

ALEXANDRE BERTRAND.

NOS ORIGINES

LA RELIGION DES GAULOIS

LES DRUIDES ET LE DRUIDISME

LEÇONS PROFESSÉES A L'ÉCOLE DU LOUVRE EN 1896

Ire LEÇON

LEÇON D'OUVERTURE[1]

Mon savant confrère et ami M. Michel Bréal, invité à prendre la parole au Congrès des Orientalistes réuni à Genève en 1894[2], commençait ainsi une intéressante communication sur les noms de certaines divinités communes aux Étrusques et aux Romains :

« Le monde est plus ancien et il y a plus de continuité dans les choses humaines qu'on n'a l'air de le supposer d'ordinaire. Tout n'a pas commencé en Europe avec la race indo-européenne. L'Europe, comme l'Asie, avait déjà ses dieux, ses lé-

1. Le sujet du cours avait été ainsi formulé :
Le Professeur étudiera la religion de la Gaule aux diverses périodes de son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conversion des Francs au christianisme, d'après les monuments, les textes et les légendes. Le présent volume s'arrête à la conquête romaine.

2. *De quelques divinités italiques*, par Michel Bréal, Leide, 1895, p. 3.

gendes et ses rites avant que les derniers venus de la civilisation vinssent nous imposer leur langue et leur empire. Assurément la langue des Romains est une langue aryenne, il ne peut y avoir à ce sujet aucun doute, mais de ce que la langue est aryenne, il ne s'ensuit pas que la religion le soit ou qu'elle le soit en entier. »

Ces paroles peuvent s'appliquer avec plus de justesse encore à la Gaule qu'à l'Italie. Ce serait une grande erreur de considérer comme un panthéon primitif le panthéon gaulois tel que César nous le présente. La Gaule, avant d'en arriver là, avait traversé des révolutions qui avaient laissé dans le pays des traces profondes. Ces vérités commencent à s'imposer à tous les esprits réfléchis. L'humanité — chaque pays en particulier — a passé par des états religieux successifs. De chacun de ces états, reste dans le suivant et dans les suivants un résidu qui s'amincit toujours, mais ne disparaît jamais et empêche qu'à aucune époque on ne trouve réellement chez les nations civilisées unité de croyance.[1]

Vous reconnaissez là, Messieurs, ce que nous avons appelé *les survivances*. Ces survivances sont surtout nombreuses dans le domaine religieux. Nous essaierons de remonter à leurs origines.

L'archéologie est en mesure de démontrer — nous en avons donné des preuves surabondantes — que l'unité apparente de de la nationalité gauloise à l'époque de la conquête romaine est une illusion. La vérité est que des tribus de types physiques très divers, — brachycéphales, dolichocéphales, mésaticéphales, bruns et blonds, de grande et de petite taille — d'origine très différente, en dehors même des Ibères et des Ligures[2], se sont successivement établies sur notre sol à des époques plus ou moins éloignées les unes des autres et qu'elles ont toutes concouru, dans des proportions inégales, mais très reconnaissables, à la constitution définitive du groupe social auquel les auteurs classiques ont donné les noms de Celtes et

[1] [illegible]

[2] [illegible]

de Gaulois. Les conquêtes romaine et franque ont continué ce mouvement.

Je ne parle pas seulement ici des races primitives que les anciens auraient qualifiées d'autochtones : races quaternaires (antédiluviennes de Boucher de Perthes, nomades des cavernes de Lartet), sur l'origine desquelles plane une profonde obscurité ; je veux parler des trois groupes principaux d'immigrants dont nous avons étudié avec vous les monuments et qui successivement ou parallèlement ont occupé à l'état distinct une partie des contrées qui sont, aujourd'hui, la France, avant de s'unir et de se confondre dans l'ensemble d'une organisation politique.

Nous rappellerons succinctement les traits principaux par lesquels ces trois groupes se distinguent les uns des autres, géographiquement, chronologiquement, politiquement, en vue de préparer vos esprits à retrouver dans la religion gauloise les mêmes divisions.

PREMIER GROUPE

Le premier groupe, le plus ancien, le plus nombreux, le plus persistant est celui auquel nous devons l'érection des *monuments mégalithiques*. Les anciens ne lui ont pas donné de nom. Ils ne semblent pas l'avoir distingué des deux autres [1]. Les caractères de ce groupe sont cependant très tranchés sous tous les rapports. Sans lui, notre histoire serait inexplicable.

L'examen de la carte des dolmens et allées couvertes [2] exposée au Musée de Saint-Germain sur laquelle sont marquées

1. A moins qu'il ne faille y reconnaître des Ligures, thèse qui n'a rien d'invraisemblable et s'accorderait assez bien avec la doctrine de M. d'Arbois de Jubainville aux yeux duquel les Ligures ont joué à l'origine de notre histoire un rôle prépondérant. Cf. *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. I, p. 330-393.

2. Voir au Musée de Saint-Germain, salle 2, la carte dressée par nos soins pour la Commission de la topographie des Gaules, et *Archéologique celtique et gauloise*, pl. IV.

les communes où a été constatée la présence, en plus ou moins grand nombre, de monuments appartenant à cette catégorie, révèle un premier fait important. Les populations dont ce groupe se compose, même au moment de leur plus grande puissance de développement, n'occupaient qu'une partie du territoire qui plus tard fut la Gaule..

La statistique de ces monuments — dolmens et allées couvertes[1], dont le caractère sépulcral est incontestable — au nombre de près de trois mille, montre qu'ils se répartissent entre un peu plus de onze cents communes dépendant de soixante-dix départements.

Si l'on partage la Gaule, non la France actuelle, la Gaule avec ses limites naturelles qui s'arrêtent au Rhin, en deux zones, l'une de l'ouest, l'autre de l'est, un simple regard jeté sur la carte teintée fera ressortir à tous les yeux la loi générale de distribution de ces monuments. Les dolmens et allées couvertes appartiennent presque exclusivement à la zone de l'ouest.

Cet état de choses ne provient pas de la destruction accidentelle ou voulue de ces monuments dans l'autre zone. Il est la conséquence de la différence sensible, qui, dès l'origine, exista entre l'état social des deux zones. Il se rattache, suivant toute vraisemblance, à un grand mouvement de migration affectant la direction du nord-est à l'ouest et au sud-ouest dont nous ne pouvons pas encore déterminer avec certitude le point de départ initial, mais dont les traces se manifestent très distinctement de la Suède au Portugal en passant par le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Irlande, les îles du Canal Saint-Georges et de la Manche et parallèlement suivant les côtes occidentales de l'Allemagne du Nord, en Meklembourg, Hanovre, Holstein, Hollande, pour se retrouver sur le littoral de

1. Voir la liste de ces monuments dans notre *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édit., p. 430. Nous devons prévenir que cette liste est incomplète ; un certain nombre de monuments ont été signalés depuis la publication de notre *Archéologie celtique et gauloise*. On en signale encore tous les jours de nouveaux.

la France occidentale qui est une des régions où ces monuments sont le plus nombreux. La présence de ces monuments dans les îles de la Manche, Jersey et Guernesey, dans les îles du Canal Saint-Georges, notamment dans l'île de Man, à Belle-Ile-en-Mer, sur les côtes de la Bretagne (Finistère et Morbihan), l'identité de certains monuments d'Irlande et d'Écosse avec nos monuments armoricains[1] indiquent assez clairement que la migration s'est faite, en partie, par mer[2].

Si nous traçons une ligne idéale qui, partant de Marseille, suive le cours du Rhône et de la Saône jusqu'à Gray et Mézières, pour de là s'élever à la hauteur de Maubeuge en longeant les pentes occidentales de l'Argonne, puis tournant brusquement à l'est parallèlement aux côtes de la mer du Nord, gagner l'Elbe, puis Berlin, cette ligne pourra être considérée comme indiquant la limite d'action de cette grande migration[3]. Les contrées situées au sud et à l'est de cette ligne ne possèdent ni dolmens, ni allées couvertes, ni sépultures semblables. Pour en retrouver du côté de l'est qui soient analogues, mais dénotant une époque relativement plus récente, il faut s'avancer jusqu'aux pieds du Caucase, sur les bords orientaux de la mer Noire d'un côté, sur les bords occidentaux de la mer Caspienne de l'autre[4].

Nous sommes en présence d'un monde à part sur lequel le *monde connu des anciens* paraît avoir exercé peu d'influence; qui semble même s'être tenu, avec intention, *volontairement*, à distance de ces civilisations raffinées dont il craignait le contact. Ce monde inconnu des anciens n'est point un monde barbare. Il a son originalité, sa très grande originalité. L'étude qui en a été faite par les archéologues du nord nous y révèle

1. Voir Fergusson, *Les monuments mégalithiques de tous pays*, traduction de l'abbé Hamard, 1 vol. in-8°, 1878.

2. Nous y verrions volontiers un argument pour identifier cette migration avec celle des Ligures. Voir, dans *La Gaule avant les Gaulois*, notre chapitre : *Ligures*, p. 233, 248.

3. Voir notre carte n° V, *Archéologie celtique et gauloise*, l. c.

4. Cf. Dubois de Montpereux, *Voyage autour du Caucase*, et de Morgan, *Exploration de la Perse et de l'Arménie*.

une civilisation dont il est impossible de méconnaître la puissance[1]. Cette civilisation s'était répandue jusqu'en Gaule et y avait de fortes assises. Les populations *mégalithiques*, qui ne sont peut-être autres que les Ligures de l'histoire[2], ont été un jour *celtisées* suivant l'heureuse expression de Henri Martin, sans avoir jamais perdu entièrement leur personnalité. Nous en retrouvons la trace à toutes les époques de notre histoire.

Pour tout historien, pour tout penseur préoccupé des conditions premières qui ont présidé à la formation de la nationalité gauloise, grand compte doit être tenu de ce premier groupe qui, en Gaule, avant l'introduction des métaux ou du moins à une époque où les métaux étaient encore, en Gaule, un produit étranger d'une rareté extrême, nous offre, en dehors des civilisations classiques et du courant *indo-européen*, l'étonnant spectacle d'une association disciplinée des forces humaines sous l'impulsion de croyances communes ayant étendu leur action et l'ayant maintenue pendant de longs siècles sur de vastes contrées.

De la Suède aux Pyrénées, en Irlande comme en Armorique, le rite funéraire dominant est le même, rite dispendieux et compliqué exigeant le maniement de blocs énormes en vue de construire aux morts une demeure indestructible. Ces morts sont certainement les rois, les princes, les chefs de ces tribus; le menu peuple devait avoir d'autres sépultures. La valeur de ces monuments *royaux* n'en est que plus grande.

Ces populations, bien que de races mêlées, mais dont le type physique appartient déjà au type des races supérieures des

1. Voir Oscar Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, traduit par Salomon Reinach; et J. Evans, *Les âges de la pierre*, trad. Barbier.

2. Nous sommes aujourd'hui bien tenté de nous rallier à l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville, pour qui nos populations primitives sont les Ligures de l'histoire dont parlait déjà le Pseudo-Hésiode. Cette thèse, qui a l'avantage de combler une lacune dans nos connaissances, cadre parfaitement, comme on le verra, avec l'ensemble de nos idées. Nous conserverons toutefois, dans ce volume, à ces populations le nom de *mégalithiques* dont nous nous sommes servi, jusqu'ici, dans notre cours.

races nobles (il y en a en dehors de la race dite caucasique)[1], se montrent à nous comme éminemment perfectibles. Il nous est difficile de les suivre dans toutes les phases de leur développement. Il nous suffira de rappeler que en dehors de leur puissance de constructeurs, elles étaient, en Gaule, dès les temps les plus anciens, en possession des deux industries qui distinguent le mieux les tribus sorties de l'état sauvage, le pâturage et l'agriculture[2]. Ajoutons que l'art de la navigation ne leur était pas étranger.

Il nous paraît probable que les descendants de ces tribus pastorales et agricoles forment encore le fond principal de nos populations rurales de l'ouest et du centre de la France. Nous croyons pouvoir retrouver chez elles, nous devons au moins y rechercher, l'écho, quelqu'affaibli qu'il soit, de leur esprit, de leurs superstitions, de leurs légendes : esprit de conservation dont ils ont donné, à plusieurs époques de notre histoire et tout récemment encore, des preuves incontestables[3].

Ce sentiment commence à gagner ceux-là même que leurs études et leurs habitudes d'esprit avaient tenus longtemps systématiquement étrangers au progrès des études archéologiques. Ce sont aujourd'hui ces populations primitives que M. d'Arbois de Jubainville, d'accord, sur ce point, avec nous, considère comme formant le fond principal des populations de la France[4].

1. Il suffit de citer les Finnois, les Turcs, les Hongrois.

2. Voir *La Gaule avant les Gaulois*, p. 182-190.

3. Nous nous sommes amusé à superposer à notre carte teintée des dolmens la carte teintée des élections à la Chambre des députés de 1877 qui a été vendue dans les rues de Paris, divisée en *départements conservateurs et départements républicains*. Les départements conservateurs recouvrent très sensiblement les teintes foncées de la carte des dolmens ; nous sommes enclin à croire que cette coïncidence n'est pas fortuite.

4. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, p. XXII de la Préface : « *Si je prends la défense des Celtes* (M. d'Arbois ne fait aucune distinction entre les Celtes et les Gaulois), *ce n'est pas que je pense être en quelque façon issu de ces antiques héros. Ni Celte ni Franc* doit être le dogme généalogique de la plupart *des Français*; » et plus loin : « De nos grands-pères, habitants des cavernes, constructeurs de monuments mégalithiques, les écrivains de l'antiquité n'ont rien dit, ce n'est pas une raison pour rougir de ces vieux parents. On retrouvera peu à peu leur histoire. Les

DEUXIÈME GROUPE

Le deuxième groupe, numériquement moins considérable, moins compact surtout, si nous nous en rapportons aux données de l'archéologie corroborées par les données de l'histoire générale, est entré en Gaule à une époque sensiblement moins ancienne sans que nous puissions en fixer la date[1].

Ce groupe était déjà en possession des éléments les plus actifs de la grande civilisation, de tous les avantages que l'on est convenu de considérer comme l'apanage commun des tribus imprégnées de la civilisation indo-européenne. Les nouvelles tribus étaient initiées aux secrets de la métallurgie ou au moins en intimes rapports avec les familles qui d'Orient en avaient apporté et conservé le dépôt. On savait autour d'elles couler et marteler le bronze, produire le fer à la catalane, tradition qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans le Jura et dans les Pyrénées; elles recueillaient l'or que charriaient alors, en abondance, le Rhin, l'Ariège et l'Adour. Quelques mines d'étain paraissent même avoir été exploitées dans la Corrèze et dans la Haute-Vienne[2]. Les mines d'étain des Cassitérides étaient déjà connues. Les cités lacustres sur lacs naturels et artificiels, dont la présence a été constatée sur le Haut Danube, en Cisalpine, en Helvétie, en Irlande, nous les montrent constructeurs habiles.

Un ensemble de croyances traditionnelles communes constituait chez elles un véritable code de pratiques religieuses qui les rapprochait les unes des autres et en faisait une unité

[illegible]

morale. — Le lien religieux a été de tout temps le lien le plus solide, le plus puissant entre les hommes. — Les morts étaient honorés presque partout de la même manière : on n'ensevelissait plus comme à la période précédente, on *incinérait*[1]. Ce rite, chez quelques-unes de ces tribus, était d'obligation stricte. A *Golasecca,* dans la Cisalpine, sur plus de six mille tombes, pas une seule n'est à inhumation.

Ce groupe, comme le premier, se livrait, en majorité, à l'élève du bétail. Il y a quelque raison de croire que nous lui devons la domestication d'un certain nombre de nos espèces sauvages. Il est probable qu'à leur arrivée en Gaule sur le Danube et en Italie, ces tribus n'étaient pas encore sorties de l'état patriarcal. Chaque tribu devait avoir sa personnalité à la manière des clans écossais[2] et des tribus mongoliques actuelles.

Autre remarque : aucune de ces tribus n'offre l'apparence d'une organisation préparée en vue d'expéditions guerrières. Elles semblent s'être infiltrées dans le pays, pacifiquement, allant s'établir dans les vallées et les plaines inoccupées, comptant pour s'y maintenir plutôt sur leur supériorité morale que sur la force de leurs armes, ainsi que cela a dû arriver à presque tous les immigrants indo-européens dans les pays occidentaux. S'il y a eu lutte, elle n'a pas été longue et elle a fini par un accord. Sur certains points de l'Armorique l'établissement de ce groupe paraît avoir revêtu le caractère de missions religieuses en rapport avec l'établissement des Celtes en Irlande.

Ce ne sont là, sans doute, encore que des aperçus, mais ces conjectures, conséquence d'observations précises, forment un fond, qui, bien qu'en partie hypothétique, mérite que l'on s'appuie sur lui. Ce sont des pistes à suivre : je vous les recommande. Il y a là une action lente et très puissante sur la Gaule dont il faut tenir grand compte, dont nous saisissons clairement les effets, bien que nous ne ne fassions encore

1. Voir A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, 1894.
2. Voir Panofka, *La tribu dans l'antiquité.*

qu'entrevoir ses causes. Le devoir de l'archéologue est de les rechercher. Comme dans toutes les sciences, l'hypothèse est un des moyens d'investigation les plus utiles; ces hypothèses, les faits viendront peu à peu ou les confirmer, ou les modifier ou les détruire : ce sera l'affaire du temps. Nous devons aujourd'hui savoir nous contenter de vraisemblances.

Le point de départ de cette action n'est plus exclusivement le nord-est; les tribus de ce second groupe, et ce n'est plus ici une conjecture, ont pénétré en Gaule, en majorité, par l'Helvétie, le Haut-Rhin et les vallées des Alpes où plusieurs se sont établies de bonne heure, en même temps qu'en Cisalpine à côté des tribus illyriennes.

Nous ne savons pas encore où placer la ruche primitive d'où ont essaimé ces nouvelles tribus. Ce que nous savons, c'est que leur point de départ prochain en Europe a été les vallées du Haut-Danube, de la Drave, de la Save et de l'Inn. C'est sur le Haut-Danube que ces tribus paraissent avoir eu la première conscience de leur personnalité, qu'elles se sont organisées en pleine liberté. Nous avons étudié leurs mœurs en détail dans le volume que nous venons de publier de concert avec M. S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*. Au VIe siècle avant notre ère, elles étaient déjà arrivées, dans ces contrées, à un haut degré de civilisation. Ces tribus ont été connues d'Hérodote au Ve siècle, alors qu'elles étaient dans leur plus complet état de développement, quand il disait : « *le fleuve Ister prend sa source chez les Celtes* »[1].

Il n'est pas étonnant que l'établissement de quelques-unes de ces tribus en Gaule y ait été l'occasion d'une révolution sociale, sans qu'il soit nécessaire de supposer que les immigrants fussent très nombreux. On sait de quels instincts religieux et poétiques étaient douées ces tribus *thraco-celtes*[2]. Nous devons donc nous attendre à retrouver que[illegible] ces-unes

1. Hérodote, lib. IV, ch. XLIX.
2. Voir Strabon, *passim*.

de ces qualités à l'état de survivance, sur certains points de la Gaule : nous nous y efforcerons.

TROISIÈME GROUPE

Le troisième groupe suivit le second d'assez près. Le commencement du VIe siècle paraît être la date la plus ancienne de son apparition sur la rive gauche du Rhin. Ce groupe appartenait, comme le second, à la grande famille celtique, c'est-à-dire qu'il parlait la même langue ou un dialecte de la même langue que les Celtes du Danube et du Pô. Notre opinion est que l'on doit rattacher à ce groupe non seulement les Gala es des écrivains grecs, mais les Cimbres ou Kimri, les Bastarnes et en remontant plus haut les Cimmériens et les Trères — Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους, comme disait Plutarque[1]; ce sont les *Galli* des Romains.

Contrairement à l'opinion de notre confrère et ami M. d'Arbois de Jubainville, nous croyons, de plus en plus fermement, qu'il faut les distinguer nettement des Celtes primitifs (notre deuxième groupe) dont mon savant confrère et ami ne tient aucun compte, ce qui lui permet de réduire à presque rien l'apport de la famille celtique en Gaule, qui, suivant lui, ne nous aurait guère donné que sa langue[2].

La ruche d'où, aux environs du VIe siècle avant notre ère, s'échappent par essaims les nouveaux venus, est également l'est de la Germanie, mais tandis que les traces laissées par le second groupe se rencontrent surtout au sud de l'Ister, la présence du groupe *galatique* ou belge (les Kimri d'Amédée Thierry), se révèle à nous plus particulièrement au nord du fleuve, en Bohême, en Bavière, en Wurtembeg et plus au nord dans la Hesse, en Westphalie, et jusqu'en Hanovre.

Les ancêtres de ce groupe, en sortant des Balkans ou des

1. In *Vita Camilli*, c. xv; cf. *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 18.

2. Les Galates sont les seuls *Celtes* dont M. d'Arbois de Jubainville reconnaisse la présence en Gaule (*Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, Préface).

Karpathes, où ils ont dû séjourner, y menant, comme les Doriens avant leur descente en Grèce, la rude vie de montagnards (les Galates sont nos Doriens), semblent avoir bifurqué au début de leur marche en avant vers l'ouest. Les uns, les Kimro-Belges, se dirigeant vers le bassin de la Vistule et de l'Oder, parvinrent promptement à travers les vastes plaines de la Pologne jusqu'à la hauteur de la presqu'île cimbrique. Les autres, gagnant les Alpes Souabes par la Moravie, après avoir laissé quelques tribus en Hongrie [1], se sont fortement établis sur le Nekar et sur le Mein[2], avant de passer le Rhin et de franchir les Alpes dans la direction de l'Italie.

Un caractère nouveau très tranché, en dehors de nuances moins importantes, distingue ce troisième groupe. Il se compose, en majorité, de tribus de caractère guerrier faisant volontiers métier de mercenaires : *gaesatae e re dicti quod æra bellando mereri essent soliti*[3]. Ces tribus inhument, elles n'incinèrent plus. Elles ont un autre culte que les vieux Celtes. Mœurs et religion sont sensiblement différentes.

Cette apparition en Europe de tribus organisées à l'état de bandes armées, de *ligues* guerrières suivant l'expression de Fréret, perpétuellement en mouvement au milieu des populations paisibles de pasteurs et d'agriculteurs qu'elles défendaient au besoin, mais dont elles vivaient quand elles ne vivaient pas de pillage, constitue une des révolutions sociales les plus grosses de conséquences dont le monde occidental ait été le théâtre. De ce jour date en Gaule la fin de l'état patriarcal qui y avait dominé jusque-là[4].

L'ère des aristocraties militaires commence avec son cortège d'oppression et de dédain pour les travaux manuels, l'indus-

1. Voir le mémoire de M. François Pulsky dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXVIII (1879), p. 158, 211, 265.

2. Voir les découvertes faites dans les tumuli de ces contrées publiées par le Dr L. Lindenschmit dans ses *Antiquités de notre passé payen* (*Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*).

3. Polybe, III, 22, 1.

4. Comme il domina en Cisalpine jusqu'à l'invasion gauloise, c'est-à-dire galatique.

trie et même les arts. Les vieilles races, les tribus indigènes, jusque-là à demi indépendantes, à l'état où elles se montrent encore à nous en Irlande à l'époque de la conversion des Irlandais au christianisme, seront désormais attachées à la glèbe, refoulées dans la pratique de métiers méprisés des conquérants. *Une classe inférieure* se constitue à côté d'une aristocratie militaire. César dit qu'elle est presque réduite à l'état d'esclave : *Plebs poene servorum habetur loco*[1]. L'Irlande seule parmi les pays celtiques échappa à cette oppression.

Les teintes vertes de la cinquième carte[2] de notre *Archéologie celtique et gauloise* indiquent approximativement les contrées où les traces de ces tribus guerrières ont été signalées. Les parties de la Gaule où elles s'établissent tout d'abord sont nettement circonscrites. Le même fait se reproduira à l'époque franque. Les points où s'effectue le passage des envahisseurs sont : la trouée de Belfort et le coude du Rhin à Mayence. Ils ont laissé moins de traces en Belgique qu'ils ont cependant traversée, mais peut-être ne s'y sont-ils pas arrêtés.

Les territoires sérieusement, c'est-à-dire définitivement, occupés par eux sont la Suisse, la Franche-Comté, l'Alsace, le Palatinat, la Bourgogne, la Champagne, les Ardennes. Nous verrons les Francs et les Burgondes prendre position dans les mêmes provinces et y rester pendant plus d'un siècle à l'état de tribus distinctes avant leur fusion apparente avec les groupes précédents.

L'existence des trois groupes si différents dont nous venons d'esquisser le caractère doit être considérée comme une vérité acquise à la science.

Résumons-nous.

Les éléments constitutifs de la nationalité gauloise, ceux qui ont concouru plus ou moins activement à la formation du

1. Cette situation fut légèrement atténuée pendant la domination romaine, où le commerce et l'industrie furent remis en honneur, comme nous l'avons montré en étudiant la salle romaine des Métiers (salle XXVI), si éloquente à ce point de vue. Les patrons des corporations de métiers arrivent aux honneurs municipaux.

2. *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édit., p. 264.

caractère et de l'esprit national, dont le rapprochement et la fusion avaient fait la Gaule ce qu'elle était au temps de César, sont :

1° Les populations *sans nom historique* auxquelles appartiennent les sépultures mégalithiques (*âge de la pierre polie*).

2° Les tribus *celtiques* ou *celtisées*, pastorales et agricoles, avec rite funéraire dominant de l'*incinération* (*premier âge du fer, prédominance du bronze*).

3° Les tribus *galatiques* (*Helvètes*, *Kimri*, *Belges*), avec rite funéraire de l'inhumation (*plein âge du fer, disparition des armes de bronze*).

Amédée Thierry a vu très juste en signalant la grande importance de ce troisième groupe, qui, aux yeux de M. d'Arbois de Jubainville, est même le seul groupe celtique ou gaulois qui soit historique. Chacun de ces groupes a eu sa religion, ses pratiques religieuses, ses superstitions. Il y a eu action et réaction des uns sur les autres : de nombreuses traces en sont restées à l'état de *survivances*. Les recherches de ces traces non encore complètement effacées feront le sujet de nos leçons. Le passé en effet ne meurt jamais complètement; « l'homme peut bien l'oublier, a écrit Fustel de Coulanges[1], mais il le garde toujours en lui, car, tel qu'il est à chaque époque, il est le produit et le résumé de toutes les époques. »

Cette recherche est difficile; elle n'est pas inabordable; nous l'aborderons, en réclamant votre indulgence pour notre hardiesse[2].

1. Fustel de Coulanges, *La cité antique*.

2. Il ne faut pas croire que les anciens eux-mêmes n'aient pas eu une certaine conscience de la diversité de ces éléments confondus dans l'unité gauloise. Les Druides enseignaient que, si une partie de la population était indigène, une autre était originaire de contrées éloignées : *Drasidae* (*Druidae*) *memorant revera fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus transrhenanis* (Ammien Marcellin, XV, 9, d'après Timagène). César commence ses *Commentaires* par une phrase dont nous croyons que l'on n'a pas assez tenu compte et qui est pourtant bien significative : « Le territoire de la Gaule se divise en trois parties... Ces trois *peuples diffèrent entre eux par le langage, les mœurs et les lois* : Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. » — On ne peut guère être plus affirmatif. — On n'en a pas moins continué dans l'antiquité, comme de nos jours,

à parler des Gaulois comme s'ils eussent formé une unité, dont on pouvait parler d'une manière générale sans faire aucune réserve. Devons-nous nous en étonner? Notre histoire ne nous présente-t-elle pas un autre exemple analogue bien frappant! — Sans les travaux des érudits de nos jours, nous en serions encore à l'état d'esprit qu'Augustin Thierry signale avoir existé au XIIe siècle : « *Lorsque le mélange des différentes races d'hommes que les invasions avaient mises en présence sur le sol de la Gaule fut accompli et eut formé de nouveaux peuples et des idiomes nouveaux, lorsqu'il y eut un royaume de France et une nation française, quelle idée cette nation se fit-elle d'abord de son origine? Si l'on se place au* XIIe *siècle et que l'on interroge la littérature de cette époque, on verra que toute tradition de la diversité des éléments nationaux, de la distinction primitive des conquérants et des vaincus, des Francs et des Gallo-Romains avait disparu* » (Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, édit. in-8, p. 31). Il en était de même au temps de César. C'est à nous à faire pour la Gaule pré-romaine ce qu'Augustin Thierry a fait pour la Gaule franque.

II LEÇON

LES SOURCES — LA MÉTHODE

Nous ne possédons aucune étude complète sur la religion des Gaulois. Tout ce qui a été écrit à ce sujet est ou peu satisfaisant ou incomplet. Les historiens les plus distingués, comme Michelet et Henri Martin, les écrivains spéciaux comme Dom Martin, Jean Reynaud et le baron Roget de Belloguet, ainsi que Longpérier[1] l'a remarqué, ont manqué de méthode. Amédée Thierry n'a même pas osé aborder le sujet.

« Par suite d'un préjugé fortement enracine dans les esprits on croyait, on croit encore, généralement, que la religion gauloise consistait en un système pouvant se résumer en certains dogmes dont la connaissance aurait donné la clef du reste. Nos meilleurs historiens, dit Longpérier, ont parlé de la religion des Gaulois, comme ils l'auraient fait de la religion des juifs, des chrétiens ou des musulmans. Leur unique méthode a consisté, après avoir relevé les rares indications que contiennent les écrits des historiens, géographes, poètes ou philosophes grecs ou latins, d'en tirer un exposé de ce système auquel ils ont donné le nom de druidisme. Mais l'unité comme la durée ne peut se produire que là où existe un *livre*, un code qui règle la foi et guide les consciences. Les Gaulois, de même que les Grecs, n'ont pas eu ce code religieux. Aussi les monuments de la Gaule, comme ceux de la Grèce, nous ont-ils conservé le souvenir d'un nombre considérable de cultes

1. Longpérier, *Mém. de l'Acad.*, [illegible]

[illegible]ques religieuses particulières qu'il est impos-
[illegible]cher à un système unique. C'est à l'archéo-
[illegible]ement dite, à la numismatique, à l'épigraphie[1],
[illegible] devons demander les renseignements à l'aide des-
[illegible] lorsqu'ils auront été réunis et classés méthodique-
[illegible] on pourra composer un tableau quelque peu exact des
[illegible]yances adoptées par les diverses populations de la Gaule;
[illegible]que-là on sera obligé de se borner à des considérations
générales qui risquent de se trouver en contradiction avec
les faits positifs que l'archéologie est en train de mettre en
lumière. »

M. Gaidoz dans l'esquisse de la *religion des Gaulois* qu'il a rédigée pour l'*Encyclopédie des sciences religieuses*[2], débute par les mêmes réflexions présentées, presque dans les mêmes termes, tant ces vérités s'imposent[3] :

« La religion des Gaulois, écrit-il, est à la fois peu connue et mal connue. Elle est peu connue, parce que les documents qui la concernent sont bien loin d'avoir été réunis et classés. Elle est mal connue parce que *a priori* et sans preuves on l'a considérée comme un système philosophique. On a appelé ce système et par suite la religion des Gaulois du nom de *druidisme*, mot formé dans ce siècle sur le nom que les Gaulois donnaient à leurs prêtres, ce mot ne correspondant à aucune réalité historique. »

Un grand progrès a été fait depuis quelque temps dans cet ordre d'études. Le vœu de Longpérier se trouve en partie réalisé par la création des salles de mythologie gauloise que nous avons organisées au Musée de Saint-Germain. De nombreux albums de dessins et de photographies complètent nos séries de moulages. La série des inscriptions portant des noms de divinités découvertes en Gaule est aujourd'hui nombreuse. M. Salomon Reinach avec la patience et la tenacité

1. Ajoutons au *folk-lore*.
2. T. V (1879).
3. Voir, *Annexe* A, les sages réflexions que faisait déjà Fréret à la fin du siècle dernier.

que vous lui connaissez s'occupe, et il y réussira, de réunir celles qui nous manquent. Enfin, la *Revue des traditions populaires* met à notre disposition un recueil de légendes locales qui sont loin d'être sans valeur.

Nous possédons donc maintenant, à l'appui de nos recherches, un nombre considérable de faits positifs, indiscutables, réunis pour la première fois, sans aucun esprit de système, à côté des hypothèses émises quelquefois, dans le passé, avec trop de légèreté. Nous réunissons également peu à peu à la bibliothèque du Musée[1], qui est une bibliothèque spéciale, tout ce que les recueils de province contiennent au sujet des divinités locales. Dans presque toutes ces monographies qui commencent à se multiplier, il y a quelque chose à prendre.

Nous chercherons à grouper ces documents, à les classer par époques, à les interpréter, à découvrir le sens des symboles ou du moins à en déterminer l'origine probable et le caractère : travail délicat, fécond en déceptions, mais qu'il faut oser entreprendre pour vous montrer la voie. Nous tâcherons d'ailleurs de faire toujours, de notre mieux, la part du certain, du probable, de l'incertain, du chimérique.

Mais les représentations figurées ne sont pas les seuls documents dont nous puissions tirer profit. Il existe, ou il a existé de mémoire d'homme, dans notre pays comme en Irlande, en Allemagne et dans les pays scandinaves, de vieilles coutumes, de vieilles traditions, de vieilles superstitions, échos affaiblis, mais encore reconnaissables, des époques primitives. « Chassés des temples, a pu écrire M. Gaidoz[2], les dieux gaulois se sont réfugiés dans nos campagnes », nous irons les y chercher. Le sort même que l'Église a pris de très bonne heure de stigmatiser les vieilles croyances, de jeter sur elles l'anathème, ou de les chasser en en changeant l'esprit, le plus souvent sans en modifier sensiblement la forme, par impuissance de les déraciner, témoigne hautement du rôle impor-

[1] [illegible]

[2] [illegible]

tant qu'elles avaient joué dans le pays avant l'ère chrétienne et du vif attachement que les populations leur avaient voué [1].

La méthode que nous adoptons est donc l'opposé de la méthode suivie jusqu'ici par ceux qui se sont occupés de la religion de nos pères, Dom Martin et Jean Reynaud en particulier, sauf M. H. Gaidoz qui a indiqué la vraie voie, sans pouvoir, faute de documents suffisants, en tirer tout le parti possible. Nous attendons avec confiance son travail définitif.

Nous aborderons l'étude des textes en dernier lieu, quand notre éducation positive sera faite, vrai moyen de les bien comprendre. Alors seulement nous soulèverons la question des druides et du rôle religieux, politique et social joué en Gaule par ce grand corps sacerdotal dont il serait très injuste de méconnaître l'importance. C'est là une question distincte de la question religieuse proprement dite, considérée dans sa généralité; cette marche est logique : l'influence des druides étant une influence importée, tardive, et au fond plus sociale que religieuse.

Mais avant d'aller plus loin, nous plaçons-nous sur un terrain solide? Le témoignage des textes ne prime-t-il pas celui des monuments et des légendes? Avons-nous donc des monuments antérieurs à César qui méritent confiance? Les monuments réunis dans nos salles mythologiques (les salles mythologiques du Musée) ne sont-ils pas d'époque romaine, œuvres d'artistes gallo-romains, tout au plus du Ier, plus généralement du IIe, sinon du IIIe siècle de notre ère?

Les légendes, les pratiques superstitieuses sous la forme où il nous est possible de les saisir, n'appartiennent-elles pas également à des temps notablement postérieurs à l'ère chrétienne? Les plus anciennes mentions qui en sont faites se rencontrent dans les Pères de l'Église ou dans les conciles; aucun de ces renseignements n'est, comme date, antérieur au IVe siècle de notre ère. Les légendes les plus populaires ne re-

1. Voir Alfred Maury, *Les Fées au moyen âge*.

montent même guère authentiquement plus haut que le moyen âge. On ne peut les suivre au delà que par conjecture. La légende de Gargantua qui paraît une légende solaire ne figure dans aucun texte avant le XIIe siècle. Quel criterium avons-nous donc qui nous permette de reconnaître, en présence de ces documents, relativement récents, ceux qui portent la marque du génie gaulois? Comment démêlerons-nous dans ceux qui nous paraîtront avoir ce caractère les parties anciennes et pures et ferons-nous la part de celles que les influences romaine, germanique ou la politique des évêques et des conciles ont pu y introduire?

Il y a plus : nous avons parlé de symboles religieux. Ces symboles sont pour la plupart les attributs de divinités représentées à la romaine, identifiées avec les dieux du panthéon romain. Ne croit-on pas savoir que les Gaulois répugnaient à représenter la divinité sous des formes humaines? Cette interdiction ne passe-t-elle pas même pour avoir fait partie de la doctrine des druides; avons-nous le droit de prendre au sérieux ce panthéon douteux?

Oui, Messieurs, nous en avons le droit. Je ne crois même pas avancer un paradoxe en disant que nous sommes en meilleure situation que ne l'étaient César, Diodore, Strabon ou Pline pour pénétrer les secrets de la vieille mythologie gauloise, pour les dégager de l'enveloppe gallo-romaine qui les dissimule. Placé à un tout autre point de vue que nos devanciers, nous ne nous proposons pas pour but de reconstituer, après tant d'autres dont les efforts ont été stériles, l'enseignement secret ou public des prêtres gaulois. Il est probable que, sous ce rapport, nous n'en saurons jamais plus que ce que nous en ont dit César, Diodore, Strabon et Pline. Mais en dehors de cet enseignement si peu et si mal connu, existait en Gaule — il n'y a pas, à cet égard, le moindre doute — un polythéisme très riche, très varié, des pratiques religieuses nationales, dont les éléments remontent aux origines mêmes de la nation, dont [illegible] du *panthéon officiel* les derniers temps, si je puis m'exprimer ainsi, est implicitement

constatée par César lui-même quand il dit[1] que : « Les Gaulois ont sur les Dieux à peu près les *mêmes idées* que les autres peuples » (c'est-à-dire les Grecs et les Romains) : *De his eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem.* César ne prête point les *mêmes idées* aux druides. Il y a là deux courants religieux différents. Le baron Roget de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, insiste à plusieurs reprises sur cette *dualité* de la race et de la religion gauloises[2], vue très juste dont ce consciencieux érudit aurait pu tirer meilleur parti.

Ces vieilles croyances, après l'invasion galatique, avaient été rejetées au second plan. L'habile politique d'Auguste les replaça au premier. Je m'exprime mal. Quand équites et druides, les deux classes qui composaient l'aristocratie gauloise, eurent été vaincus par César, leur pouvoir militaire et moral anéanti. la révolution religieuse se fit d'elle-même, par la force des choses. L'enseignement des druides s'adressait presque uniquement à l'aristocratie. Quand leurs écoles se fermèrent, remplacées par les écoles impériales de Marseille, de Lyon et d'Autun où les fils des *equites* s'empressèrent d'accourir, la vieille religion populaire livrée à elle-même reprit le dessus.

Les races celtiques ou pénétrées de l'esprit celtique, qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit druidique, ont toujours été particulièrement superstitieuses : *natio omnis Gallorum admodum dedita religionibus*, écrit César[3]. Strabon fait la même réflexion au sujet des tribus celtiques et thraces du Danube. L'enseignement des druides qui était restreint à l'élite de la nation ne pouvait que très légèrement modifier ce caractère natif. Le christianisme y a échoué. Si Renan a pu dire avec vérité[4] : « Transportée chez les races polythéistes, la religion chrétienne, si pure en son principe, devint un vrai paganisme. Les chrétiens du temps de Grégoire de Tours

1. César, *B. G.*, VI, 17.
2. Baron Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. III, p. 103, 274 et *passim*.
3. César, *B. G.*, VI, 16.
4. E. Renan, *Nouvelles études d'histoire religieuse*, 1884, p. 8.

eussent fait horreur à saint Paul »; pense-t-on que l'influence des druides, quelle qu'ait été leur doctrine *philosophique* — l'antiquité est unanime à nous affirmer qu'ils en avaient une —, ait pu exercer une action plus efficace, plus profonde sur la masse du peuple que ne le firent les évêques et les conciles chrétiens? « Quand on parcourt tel canton écarté de la Normandie ou de la Bretagne, continue Renan[1], qu'on s'arrête à chacune des chapelles consacrées à un saint local, qu'on se fait rendre compte par les paysans des spécialités médicales de chacun de ces saints....., on se rappelle ces innombrables dieux gaulois qui avaient des fonctions toutes semblables et on arrive à croire que dans les couches profondes du peuple la religion a en somme peu changé. » Si le prosélytisme chrétien et druidique a laissé ainsi, au fond, sur tant de points du territoire, les choses en l'état, à plus forte raison en a-t-il été de même de l'administration romaine qui n'a jamais fait de propagande religieuse.

Bien plus souvent qu'on ne le pense, les religions nouvelles sont obligées d'accepter de gré ou de force une grande partie de l'héritage des religions qu'elles remplacent. C'est ainsi que plusieurs menhirs ont été surmontés de croix, que les pierres trouées de certains dolmens ont été encastrées dans le maître-autel des églises[2], que certaines sources sacrées ont servi de baptistère.

Ces vérités s'éclairciront à vos yeux d'une lumière plus vive à mesure que nous avancerons dans nos études. Nous espérons que vous voudrez bien provisoirement nous faire crédit, en acceptant comme base légitime de nos recherches touchant la religion des Gaulois les monuments gallo-romains du Musée et celles des pratiques superstitieuses et légendes du moyen âge dont l'origine récente n'est pas démontrée et que nous déclarons être à nos yeux, sinon prédruidiques, pour le moins pré-romaines.

[1] R[illegible]
[2] V[illegible]
[illegible]

Nous sommes donc aujourd'hui en possession de matériaux déjà suffisamment nombreux pour que nous osions aborder après tant d'autres, en espérant y porter quelque lumière, cette difficile étude de la religion des Gaulois aux différentes époques de leur histoire — et puisque, comme nous croyons l'avoir démontré dans le cours de nos leçons, la nationalité gauloise, au temps de César, était déjà composée de plusieurs éléments distincts, de caractère primitivement divers, qui bien qu'ayant fini par se fondre en une grande unité politique n'en conservaient pas moins des traces nombreuses, bien qu'en partie latentes, de leur origine première — nous devons interroger chacun de ces éléments à part.

Nous avons dit que l'ensemble de ces éléments constituait trois groupes : le *mégalithique*, le *celtique*, le *galatique*. Or l'archéologie démontre que chacun de ces groupes à l'époque où il a été prédominant avait un centre d'action particulier; le *mégalithique* occupant les contrées de l'ouest de la Gironde aux côtes de la Manche; le *celtique* dominant sur le centre et nord-ouest du pays; le *galatique* s'étendant sur l'est et le nord-est, de l'Helvétie aux embouchures du Rhin.

Ce n'est donc pas seulement un besoin de clarté; ce sont de très sérieuses considérations d'ordre chronologique et géographique qui nous imposent la méthode à laquelle nous nous arrêtons. On ne peut guère douter que chacun de ces groupes soit entré en Gaule, ou s'y soit constitué, entouré de pratiques religieuses, de rites à lui propres, de traditions que nous pouvons qualifier de traditions de famille ou de race. Le premier groupe, le mégalithique, paraît surtout, sous ce rapport, se séparer nettement des deux autres et exige une étude à part. Plus rapprochés l'un de l'autre, le groupe celtique et le galatique, les Celtes et les Galates, bien que considérés, par les anciens eux-mêmes, comme consanguins, ne se présentent pas à nous sous le même aspect religieux. De notables différences les distinguent. Ces deux groupes ne doivent pas être confondus dans la même étude. Une carte des divinités et superstitions de la Gaule montrerait que, comme nos groupes

archéologiques, ces divinités, ces superstitions se répartissent inégalement sur la surface du pays, chacune ayant son aire de développement particulière, répondant au groupement primitif des diverses branches de ces deux familles. L'existence de plusieurs courants religieux se manifeste aux yeux de l'observateur. Chacun des trois groupes se présente à nous avec des tendances religieuses différentes, j'oserais dire un tempérament religieux opposé.

Ces différences, ces oppositions natives entre le concept religieux des trois principales fractions de la nation gauloise nous dictent la marche que nous avons à suivre. Le *druidisme*, la domination des druides en Gaule, étant le fait d'une révolution religieuse relativement récente, d'origine étrangère[1], un épisode dans l'ensemble du mouvement religieux de la nation, nous étudierons ce qu'on appelle le druidisme, en dernier lieu.

Avant d'aborder cet obscur et difficile problème, nous nous poserons et tâcherons de résoudre les questions suivantes :

1° Quelle part dans les pratiques et superstitions populaires peut revenir au groupe mégalithique ?

2° Quelle part au groupe celtique primitif avant sa soumission aux druides ?

3° Quelle part au groupe kimrique et à ses sous-divisions, Galates, Belges et Cimbres ?

4° Quelle a été l'attitude des druides vis-à-vis de ces croyances nationales ?

5° Quel était le caractère dominant de leur organisation ?

6° Quelles divinités adorait-on en Gaule, sous la domination des druides, qui paraissent n'avoir eu à eux aucun panthéon particulier ?

7° Quelle modification la conquête romaine apporta-t-elle à ces croyances ?

Nous commencerons par l'étude du premier groupe.

[1] [illegible]

PREMIÈRE PARTIE

LA GAULE AVANT LES DRUIDES

LA GAULE AVANT LES DRUIDES

IIIe LEÇON

LE GROUPE MÉGALITHIQUE. — LA CIVILISATION TOURANIENNE

Nous aurions grand intérêt à connaître l'origine du premier groupe; malheureusement, bien que le rite funéraire de ce groupe soit resté sur presque tous les points où il s'établit l'*inhumation*; bien que par conséquent de nombreux squelettes appartenant à ce groupe aient pu être exhumés et étudiés par les anthropologistes, le problème reste jusqu'ici sans solution certaine. Les maîtres de la science se déclarent impuissants à nous dire où nous devons placer le centre primitif de développement, le point de départ de la race ou des races dont se composaient les tribus constructeurs de mégalithes qui certainement en Gaule ne sont point autochtones.

Sommes-nous en présence d'une race *caucasique* suivant l'ancienne classification, avant-garde des tribus qui ont apporté en Occident, avec tant d'autres merveilleuses créations du génie aryen, la connaissance de la famille de langues à laquelle les langues celtiques appartiennent, ou bien faut-il rattacher ces races au grand groupe hyperboréen, *touranien* de François Lenormant, ainsi que la distribution des monuments mégalithiques en Europe semble l'indiquer? Nous ne saurions le dire avec certitude. Cette dernière hypothèse, après mûre réflexion, nous semble toutefois de beaucoup la plus vraisemblable. D'autres motifs très graves, comme nous le verrons en dehors de la distribution géographique des mégalithes, nous font incliner vers cette solution.

Nous sommes, en conséquence, porté à conjecturer que le fond de la religion des populations mégalithiques auxquelles il est impossible de refuser un profond caractère religieux, — leurs monuments funéraires en font foi — devait se rapprocher des croyances de ces races du nord et avoir quelque rapport avec le chamanisme des contrées boréales et toute la série de superstitions encore vivantes chez les Finnois et les Mongols sur le caractère desquels nous commençons à avoir des renseignements précis.

Vous pouvez vous étonner que nous attachions une sérieuse importance à un groupe de religions s'appuyant uniquement, en apparence au moins, sur des pratiques magiques et ayant des sorciers pour principaux interprètes. Croire que l'étude de ces superstitions n'offre qu'un intérêt de curiosité serait une grande erreur. Le mépris où elles étaient tombées au moyen âge aux yeux de la partie éclairée de la nation ne doit pas nous faire illusion. Écoutons la protestation de François Lenormant contre ce mépris d'une des grandes manifestations de l'esprit humain :

« L'histoire de certaines superstitions[1] constitue l'un des chapitres les plus étranges, mais non l'un des moins importants de l'histoire de l'esprit humain et de ses développements. Quelque folles qu'aient été les rêveries de la magie et de l'astrologie, quelque loin que nous soyons maintenant, grâce au progrès des sciences, des idées qui les ont inspirées, elles ont exercé sur les hommes, pendant de longs siècles, et jusqu'à une époque encore bien rapprochée de nous, une influence trop profonde et trop décisive pour être négligées de celui qui cherche à scruter les phases des annales intellectuelles de l'humanité. Les siècles les plus éclairés même de l'antiquité ont à toute foi à ces prestiges, l'empire des sciences occultes, héritage de la superstition païenne, survivant au triomphe du christianisme, se montre tout-puissant au moyen âge et ce n'est que la science moderne qui est parvenue à en

[1] [illegible] Préface, p. v.

ons dominé
aces,
et à
ciens
remier
vec mé-

itre impor-
chez nous,
histoire. On
ieux constatés
péennes. Depuis
end, l'arménien,
ue, ombrien), les
anien, le vieil-alle-
stituent une grande
s mêmes lois philolo-
ne organisme gramma-
ne sensibles, peuvent être
a trace évidente, indiscu-
ancienne, très profonde qui
orité des nations qui s'éten-
colonnes d'Hercule. La com-
ne la communauté de langue,
re d'unité qui a vivement frappé
famille indo-européenne a jus-
nt absorbé l'attention des savants
eur d'avoir tiré le monde de la bar-

ille de langues, un autre groupe de
té est aussi bien constatée et dont le
des Indo-Européens, peut-être antérieur

agie et l'astrologie dans l'antiquité.
découverte revient à Frédéric Schlegel, qui en posa
ouvrage paru en 1808 : *Langue et sagesse des Indiens.* La
indo-européenne date de ce livre de génie.

Nous sommes, en conséquence, p ... de :
fond de la religion des populations ... nes[1].
il est impossible de refuser un prof ... cadien
leurs monuments funéraires en fo ... se, mon-
cher des croyances de ces races d ... hongroise,
port avec le chamanisme des co ... son étendue
série de superstitions encore viv ... eu sa civili-
Mongols sur le caractère desqu ... La civilisation
des renseignements précis. ... n'est pas repré-

Vous pouvez vous étonner ... d'écriture connu
rieuse importance à un grou ... s ancien système
quement, en apparence au m ... ne conception reli-
et ayant des sorciers pour p ... nous en retrouvions
l'étude de ces superstitions ... anciennes de l'Asie et
serait une grande erreur. I ... encore en maître sur
au moyen âge aux yeux d ... où il conserve ses carac-
doit pas nous faire illusio ... de ce groupe qu'il faut en
çois Lenormant contre ce ... outes les pratiques supersti-
tations de l'esprit humai ... encore en si grand honneur

« L'histoire de certai ... christianisme n'avait pu les
chapitres les plus étran ... lations rurales ; l'islamisme
tants de l'histoire de ... nt à bout, elles n'ont reculé et
ments. Quelque folle ... ant les lumières de la science ;
de l'astrologie, quel ... très ardent.
grâce au progrès des ... nde touranien, au point de vue
elles ont exercé sur ... e vue linguistique, forment deux
jusqu'à une époq ... vivaces et qui, bien que de génie
influence trop prof ... méritent tous deux également, si-
celui qui cherche ... notre attention. D'un autre côté il
tuelles de l'huma ... s aryens n'ont été nulle part en Eu-
l'antiquité ont a ... nts du sol. Pour ne parler que de ce
occultes, hérita ... x, aucun de vous n'ignore que les
triomphe du ch
âge et ce n'est

... Fr. Lenormant et qui paraît généralement
... aniens comprennent les Scythes et probable-
... historiens grecs.

1. Fr. Lenorm... ... et l'astrologie dans l'antiquité, 1863.

Gaule inhabitée,
bus de sauvages,
Thierry lui-même
les premières tribus
pénétré, était déjà non
une civilisation mégali-
la forte organisation,
sentir alors de la Suède au
l'autre. L'hypothèse la plus
le courant sous l'influence
développée était le courant tou-

couche profonde de population
n Europe, il en avait été de même
est-à dire des Touraniens, ce n'est
un fait historique scientifiquement dé-
cédé les Aryas, les Iraniens et les Sé-
l'Asie antérieure, l'Aryen, l'Iranien, le
osé à des populations plus anciennes, beau-
ce semble, que les nouveaux venus, et déjà
rties de l'état sauvage. Le rôle des Touraniens
, prépondérant en Asie. Nous devons recon-
les premiers pionniers de la civilisation, les
ulateurs des pratiques religieuses. La religion
est avant tout un naturalisme dont le fond est la
la présence d'esprits ou démons[3] animant ou sur
tout être, toute chose en ce monde. Sur ces esprits,
démons l'homme peut exercer une action plus ou

uri Martin n'a été désabusé à cet égard que dans les dernières années
vie; au moment de sa mort, il préparait une révision complète de son
ier volume où il faisait très large la part des populations pré-celtiques.
d'Arbois de Jubainville s'est rattaché à la même doctrine.

2. Coquebert-Montoret, baron de Monbret (cf. *Mém. de la Soc. ant. de France*, t. VII, p. 2) a entrevu cette vérité. Selon lui, plusieurs religions avaient existé en Gaule, dont l'une, la plus ancienne, était un *sabéisme mêlé de chamanisme qui lui était commun avec toutes les nations du nord de l'ancien continent.*

3. Ce que l'on a appelé : *un polydémonisme.*

moins puissante à l'aide de formules consacrées, d'incantations, de pratiques magiques, dont certains collèges de prêtres sont dépositaires. En Assyrie, avant la domination des Sémites, en Médie avant celle des Iraniens, les collèges de prêtres (nous parlons de 3500 à 4000 ans avant notre ère) avaient déjà fixé ces pratiques par écrit dans une langue qui, après la conquête assyrienne, resta la langue liturgique, la langue sacrée des Chaldéens comme le grec et le latin dans notre liturgie chrétienne.

A ces formules, à ces incantations destinées à apaiser les esprits ou à forcer leur bienveillance se trouvaient mêlés des recettes médicales, des relevés d'observations astronomiques servant de base aux spéculations des astrologues. Les mages qui formèrent plus tard une caste à Babylone héritèrent de cette science à laquelle ils ont donné leur nom, bien qu'elle fût tout accadienne. La Médie, suivant l'expression d'un ancien, avait été infectée de ces superstitions, aussi bien que la Chaldée. Les médecins de l'antiquité n'ignoraient pas l'origine de cette science; ils reconnaissaient qu'il y avait eu en Médie, à une époque très reculée, un foyer très intense de superstitions raisonnées, basées sur l'observation de la nature; mélange singulier de vérités et d'erreurs. Ce mélange d'erreurs et de vérités explique la fortune inouïe de la magie, dont, plus de trois mille ans après l'éclosion de cette science, nous retrouvons les traces encore vivantes non seulement en Grande-Bretagne et en Gaule, mais au centre même des nations les plus civilisées, à Athènes, à Rome, à Alexandrie. Nous la retrouvons encore aujourd'hui entièrement maîtresse des esprits sur un espace immense s'étendant de la Finlande au Thibet. Il y a là dans le domaine religieux un phénomène analogue à celui que présente, dans l'ordre linguistique, l'expansion des langues aryennes, sémitiques et touraniennes.

Écoutons ce que nous dit Pline[1] à ce sujet; son opinion est précieuse à recueillir.

[1] [illegible] XXX [illegible] traduction [illegible] p. [illegible]

nombre des choses sur lesquelles il
fût-ce qu'à ce titre qu'étant le plus
a eu par tout le monde et en tout
édit. On ne s'étonnera pas de l'influence
st acquise, car elle a seule embrassé et
arts qui ont le plus de pouvoir sur l'esprit
née d'abord de la médecine, cela n'est pas
s l'apparence d'avoir pour objet notre salut,
e comme une autre médecine, plus profonde et
n second lieu, aux promesses les plus flatteuses
éduisantes, elle a joint le ressort de la religion,
quel le genre humain est encore, aujourd'hui, le
gle. Enfin, pour comble, elle s'est incorporé l'art
que ; or tout homme est avide de connaître son avenir
homme pense que cette connaissance se tire du ciel
e plus de certitude. Ainsi, tenant enchaînés les esprits
un triple lien, la magie s'est élevée à un tel point, qu'aujourd'hui même elle prévaut chez un grand nombre de nations
dans l'Orient commande aux rois des rois, *ut et in Oriente regum regibus imperet.*

« C'est dans l'Orient sans doute qu'elle a été inventée ; dans la Perse, par Zoroastre. Les auteurs s'accordent sur ce point. Mais n'y a-t-il eu qu'un Zoroastre? Eudoxe qui a prétendu que, parmi les sectes philosophiques, la magie était la plus illustre et la plus utile, plaçait ce Zoroastre six mille ans avant la mort de Platon ; autant en faisait Aristote. Hermippe, qui a écrit avec beaucoup d'exactitude sur toutes les parties de cet art et qui a commenté les deux millions de vers composés par Zoroastre et mis des tables aux ouvrages de cet auteur, rapporte que Zoroastre a puisé la doctrine chez Azonaces et vécut cinq mille ans avant la guerre de Troie ..... Je remarque qu'anciennement et presque toujours on chercha dans cette science le plus haut point de l'éclat et de la gloire littéraires ; du moins, Pythagore, Empédocle, Démocrite, Platon, pour s'y instruire, traversèrent les mers, exilés, à vrai dire, plutôt que voyageurs. Revenus dans leur patrie, ils vantèrent la magie ;

moins p[illegible] chez les nations italiennes
tions, d[illegible] exemple dans nos lois des Douze
sont d[illegible] comme je l'ai dit dans un livre
mites, [illegible] aussi possédées par la ma-
prêtre[illegible] temps, car c'est l'empereur Tibère
avaie[illegible] cette tourbe de prophètes et
après [illegible] rapporter ces prohibitions au
langu[illegible] Océan et qui a pénétré jusqu'où
notre [illegible] cultive aujourd'hui même l'art
A [illegible] cérémonies qu'elle semblerait
espr[illegible] Ainsi tous les peuples se sont
recet[illegible]
serv[illegible] nous a paru nécessaire. Toutes les
qui [illegible] Retenons de cet instructif résumé
cette [illegible] avait faites sur l'histoire et le carac-
fût [illegible]
cien [illegible] aux découvertes récentes dues au
la C[illegible] inscriptions cunéiformes, la magie est un
gin[illegible] bien au delà des temps historiques
Méd[illegible]
sup[illegible] en Orient chez les Mèdes[3], le pays de
mél[illegible]
et d[illegible] par les rapports qu'il prétendait établir
de [illegible] esprits de la nature, était une *religion* à
tro[illegible] la médecine et l'astrologie, avait été
Br[illegible] heure, fixé par écrit, immobilisé pour
[illegible] formules rythmées affectant un caractère

[illegible] la magie, originaire d'Orient, a inondé le

[illegible] *habuere.*

[illegible] *Cæsaris principatus sustulit druidas eorum.* Voir, pour [illegible] texte, Fustel de Coulanges: *Comment le druidisme a* [illegible], Thorin, 1879.

[illegible] pays touranien. Nous savons aujourd'hui que la magie [illegible] première la Médie, mais la Chaldée.

[illegible] ont été découvertes à Babylone appartenant a ce

Mais ici même, d'après le texte de Pline, il y a une distinction à faire. Non seulement Pline sait que la magie est originaire d'Orient, mais il croit savoir comment elle a pénétré en Grèce et en Italie. « Le premier, d'après le résultat de nos recherches, qui ait écrit sur ce sujet et dont les ouvrages subsistent, est Osthanès. Il avait accompagné Xercès dans la guerre faite aux Grecs par ce prince ; il dissémina pour ainsi dire les germes de cet art monstrueux et en infecta tous les lieux qu'il parcourut. »

Quant à l'Italie, il croit que c'est Orphée qui le premier a de Thrace transporté de proche en proche les superstitions magiques, avec les découvertes de la médecine, bien que la Thrace où il faisait son séjour eût été totalement *étrangère à la magie*. Orphée avait donc puisé cet art ailleurs.

L'art de la magie n'est point un art hellénique. Pline insiste sur ce fait. « Homère, dit-il, garde sur cet art un silence complet dans l'*Iliade* » et, au temps de la guerre de Troie, en Thessalie, où la magie pénètre plus tard, « on se bornait aux remèdes du centaure Chiron. » Partout, en Grèce comme en Italie, la magie est un art étranger, un art importé. Pline, au contraire, semble la regarder comme presque indigène en Grande-Bretagne : « Elle la pratique *avec une telle foi et de telles cérémonies que l'on croirait que c'est elle qui a transmis cet art aux Perses.* »

L'extension de la magie s'explique par l'histoire de la race touranienne.

« Les populations diverses, écrivait François Lenormant[1] en 1874, qui de la Finlande aux bords de l'Amour habitent encore aujourd'hui le nord de l'Europe et de l'Asie, Finnois et Tchoudes, Turcs et Tartares, Mongols, Tongouses, et dont les travaux des Rask, des Castren et des Max Müller ont démontré l'unité linguistique, sont les derniers débris, refoulés dans les climats les plus septentrionaux, d'une grande race qui a couvert autrefois une immense étendue de terri-

1. *La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes*, p. 325.

toire, car nous la voyons répandue dans la haute antiquité sur une grande partie de l'Asie antérieure et les anthropologistes, de leur côté, signalent d'autres tribus de cette race dans l'Europe préhistorique, avant l'établissement des tribus aryennes[1]. « J'ai essayé de prouver ailleurs, ajoute François Lenormant, que ce sont ces populations qui ont les premières inventé et pratiqué la métallurgie, opinion soutenue également par le baron d'Eckstein et par Alfred Maury. »

L'unité de cette grande race éclate non seulemnt d u fait de la parenté des langues qui s'y parlent, mais du fait que tous les membres de la famille ont vécu et vivent encore sous l'empire d'une même religion, dont les traces se retrouvent encore visibles même dans les branches depuis longtemps séparées du tronc commun. Cette religion a un caractère particulier. Je laisse encore la parole à François Lenormant[2] : « Malgré les différences qui ont forcément résulté des conditions si diverses de développement auxquelles la race a été soumise, je crois qu'après un coup d'œil jeté sur le magisme médique et sur les croyances des anciens Finnois, telles qu'elles ont leurs expressions dans la grande épopée du *Kalevala*, les affinités avec le système que nous venons d'exposer d'après les débris du recueil de la magie accadienne deviendront si nombreuses et si frappantes que le lecteur sera conduit à constater avec nous l'existence d'une famille de religions très nettement caractérisée. Et cette famille, qu'on a jusqu'ici trop laissée dans l'ombre, correspondrait exactement à une grande division ethnique à laquelle il faut désormais faire sa part dans l'histoire générale de l'humanité[3]. » M. François Lenormant caractérise ainsi cette famille religieuse :

L'étude comparative à laquelle nous venons de nous livrer conduit à reconnaître une parenté étroite entre la

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]

magie chaldéenne et celle des peuples ouralo-altaïques ou touraniens, particulièrement celle des Finnois. Les idées religieuses auxquelles elle se rattache et sur lesquelles elle se fonde constituent un système de mythologie[1] complet et très bien lié dans toutes ses parties, qui n'est qu'un développement normal et logique de la forme de naturalisme propre à cet ensemble de peuples, du culte des esprits, des éléments et de la nature. Tout concourt à nous ramener à la même race de l'humanité comme ayant implanté, dans une antiquité prodigieusement reculée, les superstitions démonologiques et magiques qui lui sont propres, dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre.

« Comme conclusion de nos recherches nous entrevoyons une famille de nations qui s'est séparée avant les autres du tronc commun d'où sont sortis tous les peuples qui ont un nom dans l'histoire et se répandant au loin la première [dans la direction du nord] s'est constituée en tribus ayant une existence ethnique et distincte, dès une antiquité tellement reculée qu'on ne saurait l'apprécier en nombres. Une intuition historique des plus remarquables avait déjà conduit Bunsen à cette conclusion, quand on ne possédait encore aucune des preuves que les études cunéiformes[2] sont venues fournir depuis quelques années. L'hypothèse de Bunsen devient maintenant un fait appuyé par de solides arguments et qui tend chaque jour à une démonstration complète. Le jour où il aura été définitivement établi, l'histoire de l'humanité primitive et des plus anciennes migrations des peuples aura fait un grand pas. »

Ce jour nous paraît proche. Il est de plus en plus probable que c'est à l'influence de ce courant *touranien* primitif que nous devons attribuer l'érection des sépultures mégalithiques et tout le développement social et religieux que l'étude de ces monuments révèle[3] et que les traditions classiques n'expliquent pas.

1. *Mythologie* n'est peut-être pas le mot juste.
2. Et les études archéologiques.
3. Nous en donnerons des preuves dans les leçons suivantes.

Le grand rôle que nous prêtons à la race et à la civilisation touraniennes à l'aurore de l'histoire de l'humanité est-il une illusion de notre esprit? Il faudrait, pour le croire, ne tenir aucun compte des récentes découvertes de l'archéologie dans le domaine de la préhistoire[1], confirmant de vieilles traditions dont il n'est pas possible de nier la valeur. Les anciens n'avaient pas complètement ignoré le rôle considérable que les Scythes, c'est-à-dire les Touraniens[2], d'un côté, les Hyperboréens de l'autre, avaient joué dans le monde avant l'établissement des grands empires historiques. Tout un chapitre de Justin, abrégeant Trogue-Pompée, nous édifie à cet égard. Trogue-Pompée[3] nous dit :

1° Que les Scythes dès l'origine ont jeté le plus grand éclat dans le monde : *non minus illustria initia quam imperium habuere.*

2° Que le peuple scythe avait toujours été regardé comme le plus ancien de l'univers : *Scytharum gens antiquissima semper habita*, — plus ancien même que les Égyptiens.

3° Que leur empire était immense : *multum in longitudinem et latitudinem patet.*

4° Qu'ils ont trois fois ambitionné l'empire de l'Asie : *imperium Asiae ter quaesivere* et qu'avant Ninus, père de Semiramis, le premier roi d'Assyrie, l'Asie leur avait payé tribut pendant *quinze cents ans* : « *His* (Scythis) *Asia per mille quingentos annos vectigalis fuit. Pendendi tributi finem Ninus, rex Assyrorum, imposuit.* »

Trogue-Pompée nous apprend de plus que l'empire des Parthes et des Bactriens était leur ouvrage : *Parthicum et Bactrianum imperium ipsi condiderunt*[4].

1. Voir la première partie de *La Gaule avant les Gaulois*.

2. *Les Scythes, c'est-à-dire les Touraniens*. Car, dit Fr. Lenormant, c'est ainsi que faut entendre le mot Scythes quand il s'agit de l'Asie, en réservant la question particulière des Scythes d'Europe.

3. Justin, *Trogi Pompei historiarum epitoma*, liv. II, 1-4. Trogue-Pompée est un historien très sérieux.

4. Nous croyons avec notre grand Fréret que les traditions qui ont comme celles-ci le caractère de ténacité et d'universalité doivent être considérées

Ces vieilles traditions sont parfaitement d'accord avec notre thèse. Elles s'imposaient aux historiens du siècle d'Auguste, tant elles avaient d'autorité. Diodore de Sicile les connaît et les recueille comme Trogue-Pompée[1]. Il nous parle d'un temps où l'empire scythe s'étendait de la Thrace à l'Égypte et comptait parmi ses sujets les Saces, les Massagètes, les Arimaspes, les Assyriens et les Mèdes chez lesquels ils avaient établi des colonies.

Quant aux Hyperboréens, nom collectif des populations boréales, Hécatée, au rapport du même Diodore, non seulement en faisait mention à la fin du IVe siècle avant notre ère, mais donnait sur leur pays et le caractère de leur civilisation de nombreux détails dont quelques-uns peuvent paraître fabuleux, sans détruire la valeur de l'affirmation du géographe grec touchant l'existence et la haute civilisation relative de ce groupe humain. Nous avons d'ailleurs le témoignage d'Hérodote[2] qui mentionne des faits précis. Après avoir rappelé qu'Homère et Hésiode ont parlé des Hyperboréens, il ajoute : « Les Déliens en parlent beaucoup plus amplement. Ils racontent que les Hyperboréens leur envoyèrent des offrandes enveloppées dans de la paille de froment. Ces offrandes passaient chez les *Scythes*; transmises ensuite, de peuple en peuple, elles étaient portées le plus loin possible vers l'occident, jusqu'à la mer Adriatique[3]. De là on les envoyait du côté du midi. Les Dodonéens étaient les premiers Grecs qui les recevaient. Elles descendaient de Dodone jusqu'au golfe Maliaque d'où elles passaient en Eubée et de ville en ville jusqu'à Caryste. De là, *sans toucher à Andros*[4], les Carystiens les portaient à Ténos et les Téniens à Délos. »

comme très sérieuses. Quel intérêt les Grecs et les Romains auraient-ils pu avoir à les recueillir, si la force des choses ne les leur imposait pas ? Cf. Fréret, *Œuvres complètes*, in-12 : *Histoire*, I, p. 72.

1. Diodore, II, 43.

2. Hérodote, l. IV, XXXII-XXXIV.

3. On sait que l'ambre était également transporté de la Baltique aux embouchures du Pô.

4. Tout cela semble bien représenter un pèlerinage dont toutes les stations

« Les Déliens ajoutent qu'à l'origine les Hyperboréens avaient envoyé ces offrandes par deux vierges dont l'une, suivant eux, s'appelait *Hyperoché* et l'autre *Laodice*. Que, pour la sécurité de ces vierges, ils les avaient fait accompagner par cinq de leurs citoyens auxquels ils donnent le nom de *Perphères* et à qui l'on rend encore de grands honneurs à Délos, mais que ces Perphères n'étant pas revenus dans leur pays, les Hyperboréens, craignant que ce fait se renouvelât, prirent le parti de porter sur leurs frontières leurs offrandes dans la paille de froment et de les confier à leurs voisins en les priant instamment de les accompagner jusqu'à une autre nation.. Les *jeunes Déliens de l'un et l'autre sexe* se coupent les cheveux en l'honneur de ces vierges hyperboréennes qui moururent à Délos. Les filles leur rendent ce devoir avant leur mariage. Elles prennent une boucle de leurs cheveux, l'entortillent autour d'un fuseau et le déposent sur le monument de ces vierges qui est dans l'enceinte consacrée à Artémis, à main gauche en entrant. Les jeunes Déliens entortillent leurs cheveux autour d'une certaine herbe et les déposent également sur le tombeau des Hyperboréennes[1]. Les Déliens disent aussi que dans le même siècle où ces députés vinrent à Délos deux autres vierges hyperboréennes, dont l'une s'appelait Argé et l'autre Opis, y étaient venues avant *Hyperoché et Laodice*. Celles-ci apportaient à Ilythie les tributs qu'elles étaient chargées d'offrir pour le prompt et heureux accouchement des femmes de leur pays. Mais *Argé* et *Opis* étaient arrivées en la compagnie des dieux mêmes Apollon et Artémis. Aussi les Déliens leur rendent-ils d'autres honneurs. Leurs femmes quêtent pour elles et célèbrent leur nom dans un hymne qu'Olen de Lycie a composé en leur honneur.. Les mêmes Déliens ajoutent qu'après avoir fait brûler sur l'autel les cuisses des victimes on en répand la cendre sur le tombeau d'*Opis* et

[illegible] Nous ne sommes point en présence d'une [illegible] les prêtres [illegible] fait les frais. Il y aurait [illegible]

1. Ces rites sont un garant de l'authenticité et de l'antiquité des traditions

d'Argé. Ce tombeau est derrière le temple d'Artémis, à l'est et près de la salle où les Céiens font leurs festins[1]. »

Voilà deux monuments de pierre, deux monuments consacrés par la religion, dans le centre même du culte d'une des plus grandes divinités de la Grèce, portant témoignage de l'ancienneté et de la valeur non seulement religieuse, mais historique, des traditions concernant les Hyperboréens. Peut-on d'ailleurs douter de l'existence de cette antique civilisation septentrionale, depuis que nous ont été révélées les antiquités primitives de la Suède, du Danemark, de l'Écosse et de l'Irlande, antiquités remontant aux âges *de la pierre et du bronze*, si heureusement mises en lumière par les Worsaae[2], les Nilsson[3], les John Evans[4] et tout récemment par M. Oscar Montelius[5] dans son intéressant ouvrage : *Les temps préhistoriques de la Suède*, traduit par M. Salomon Reinach.

La lecture de ces différents ouvrages vous sera le meilleur commentaire de ma leçon. J'espère qu'après vous être nourris de ces études vous ne serez pas étonnés de retrouver en Gaule un écho de cette grande civilisation touranienne[6].

1. Il y a là une rivalité de sanctuaires qui montre l'importance que les Déliens attachaient à ces légendes et en augmente encore l'intérêt. Cf. Porphyre, *De abstinentia*, II, c. XIX.

2. J. A. Worsaae, *The primeval antiquities of Danemark*, 1849; *Mémoires de la Société des Antiquaires du nord*, traduits par Beauvois, 1860-1875; *Danish arts*, publication du South Kensington Museum, 1882.

3. Swen Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, 1868.

4. John Evans, *Les âges de la pierre*, traduction Barbier, avec 476 figures intercalées dans le texte et une planche hors texte, 1878.

5. Oscar Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, avec une carte, 20 planches et 427 figures dans le texte, 1895, ouvrage traduit par Salomon Reinach.

6. Quatrefages, dans son livre sur *L'espèce humaine*, p. 133, se plaçant à un point de vue purement anthropologique, a écrit : « Les grandes migrations de peuples se montrent à peu près partout dans l'histoire, dans les traditions, dans les légendes du nouveau comme de l'ancien monde. Nous les constatons chez les peuples les plus civilisés de nos jours et chez les tribus arrêtées au plus bas échelon de la vie sauvage. La paléontologie humaine, l'archéologie préhistorique ajoutent chaque jour leurs témoignages à ceux des sciences historiques. »

IVe LEÇON

LE CULTE DES PIERRES

Au nombre des superstitions qui nous paraissent remonter à l'ère mégalithique et relever des influences touraniennes, nous placerons au premier rang le culte des pierres. Très vivaces encore au moyen âge, ces superstitions n'ont pas encore complètement disparu de nos campagnes[1]. Il ne s'agit pas de superstitions isolées, sporadiques, pour ainsi dire, nées de circonstances locales, et ayant un caractère passager, mais de superstitions enracinées dans le sol, se reproduisant presque identiques, aux diverses époques de notre histoire, sur une étendue de pays considérable, dont le champ de quelques-unes dépasse de beaucoup les limites de la Gaule. Nous ne devons y voir ni des fantaisies, ni des bizarreries de l'esprit individuel, mais le fruit de certaines dispositions intellectuelles de race, réglées, et comme consolidées à des époques lointaines par ceux qui les premiers se donnèrent la mission de diriger les inspirations religieuses des nations en rapport avec leurs intérêts. La main du prêtre, du chaman, a passé sur ces croyances et leur a imprimé à l'origine un caractère sacré. Comment sans cela s'expliquer leur extraordinaire vitalité? Ce sont des survivances d'un état social disparu, où le peuple était élevé dans la foi en la puissance indiscutée de ces pratiques et formules consacrées. L'expérience et l'histoire démontrent que rien n'est plus difficile à déraciner que ces

1. Voir Salomon Reinach, *Les monuments de pierre brute*, p. 36-39.

encore de nos jours, des vertus prophylactiques attachées aux haches de pierre, aux pierres de tonnerre comme on dit, croyance répandue particulièrement dans la région des monuments mégalithiques, en Armorique, en Morvan, en Ardèche, en Aveyron et dans les Cévennes, où les haches et colliers composés de certaines pierres étaient encore comptées, il y a peu de temps, comme valeur appréciable dans les héritages, ainsi que les dossiers de plusieurs notaires en font foi, ne peut laisser de doute à cet égard.

Un mémoire fort intéressant de M. Émile Cartailhac[1], mémoire qui pourrait déjà recevoir plus d'un développement nouveau, montre combien ces recherches sont fécondes et à combien de contrées elles peuvent s'appliquer. La croyance aux *pierres de foudre* ou *pierres de tonnerre* se retrouve non seulement en France, mais en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Danemark, en Irlande, en Suède, en Hongrie, en Finlande, en Bohême, en Sibérie, en Mongolie et en Chine. Cette extension d'une même superstition, sous les mêmes formes, dans une zone où l'action du génie touranien se fait sentir sous tant d'aspects différents, ne plaide-t-elle pas en faveur de l'origine touranienne de cette superstition en Gaule ? Encore aujourd'hui c'est en Silésie et en Hongrie, c'est-à-dire au sein de populations d'origine touranienne, que ces superstitions sont le plus vivaces.

« En Hongrie, disait Florian Romer au Congrès de Paris en 1867[2], les haches et marteaux de pierre se rencontrent chez les paysans, dispersés çà et là, sous le nom de *foudre plate*, de *foudre enchaînée*, de *flèche de Dieu*. Ces expressions sont celles dont se sert encore aujourd'hui très souvent le peuple en jurant. On rencontre abondamment ces objets dans tous les villages chez les vieilles commères et sages-femmes,

1. [illegible] *de pierre [illegible] souvenirs et superstitions populaires*, chez [illegible], 1877.

2. [illegible] *d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, chez [illegible] Romer, qui est évêque, était mieux placé que per[illegible] ces détails, ce mélange de superstitions païennes et de [illegible] est particulièrement remarquable.

comme des amulettes *qu'elles font frauduleusement et plusieurs fois de suite bénir par les curés principalement*, en les plaçant sous le coussin de l'enfant pendant le baptême; puis elles s'en servent pour guérir différentes maladies et font avec elles de nombreuses sorcelleries. Les traditions sur la production des haches par la foudre, leurs prétendues vertus prophylactiques sont les mêmes chez les paysans magyares, allemands et slaves; en Hongrie elles découlent encore du paganisme », disons d'une source commune bien antérieure aux dernières migrations. Je n'insiste pas, le mémoire de M. Émile Cartailhac est tout entier à lire.

2° Une seconde preuve peut être tirée de ce fait que certains monuments sépulcraux mégalithiques, certains blocs, débris de monuments détruits, étaient encore au moyen âge, malgré les défenses réitérées du clergé, un but de pèlerinage en vue d'obtenir des guérisons miraculeuses ou la satisfaction de vœux particuliers, comme sont en Orient les tombeaux des saints bouddhistes ou des marabouts musulmans.

Ces superstitions n'ont pu naître ni au moyen âge ni à l'époque romaine. Elles sont en rapport avec une série de monuments ayant joué un rôle important bien avant l'ère chrétienne. Des monnaies romaines, parmi lesquelles des monnaies de Tibère et de Trajan, recueillies à la superficie de plusieurs des tumulus recouvrant des mégalithes, tumulus isolés dans la campagne, à assez grande distance de centres habités, témoignent que ces monuments étaient déjà, au 1er siècle de notre ère, un but de pèlerinage. Ces pratiques n'ont pas disparu partout. Elles étaient encore vivantes, il y a une quinzaine d'années, dans certaines vallées des Pyrénées où sont également signalées de nombreuses sépultures pré-romaines.

En 1877, un des correspondants de la Société d'anthropologie de Paris faisait à une des séances la communication suivante, sur ce qu'il appelait : *Les pierres sacrées des vallées pyrénéennes*[1] :

1. *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1877, p. 287.

On trouve ces pierres sacrées le plus souvent au voisinage des fontaines[1], simples blocs de granit porphyroïde ou amphibolifère, abandonnés sur la montagne par le glacier quaternaire et ayant autrefois servi à des usages qu'il n'est plus possible de préciser. Quelques-uns de ces blocs sont des pierres à bassins[2]. Elles sont, toutefois, presque toujours brutes, présentant rarement quelque chose qui les distingue des autres grosses pierres éparses sur l'Espaut[3]. Il en est beaucoup parmi elles qui passeraient inaperçues de l'observateur, si les traditions locales et la vénération des habitants ne les signalaient à son intention.

Dans la profonde vallée de Labroust, creusée au cœur de la chaîne des Pyrénées, loin de tous les courants de civilisation, ces superstitions des âges ex-moins se sont maintenues avec une énergie telle que, dans plusieurs villages, notamment à Portet, à Jurevielle, elles se mêlent intimement aux croyances du catholicisme[4].

En vain les prêtres les combattent en chaire, ils n'ont pas réussi à les extirper de tous les cœurs. En vain ils font secrètement détruire les pierres, vestiges de ce paganisme persistant et surtout celles près desquelles se donnent rendez-vous les jeunes gens et les jeunes filles. Les habitants, lorsqu'ils surprennent les ouvriers, s'ameutent, et empêchent l'œuvre de destruction. Quand on a pu l'accomplir sans éveiller leur attention, ils rassemblent les débris, les remettent en place et continuent à les entourer de vénération. Il faut disperser au loin les débris de la pierre sacrée pour voir cesser le culte dont elle était l'objet; l'endroit où elle était demeure sacré et quelquefois les prêtres y plantent une croix pour faire bénéficier la religion du respect traditionnel voué au lieu.

Ce n'est rien à côté des faits que nous révèle l'étude de certains monuments de l'Armorique et de l'Irlande. Je veux parler des tumulus comme ceux de Gavr'Inis, du Mane-er-Hoeck et du Mane-Lud en Bretagne[5], de New-Grange et Lough-Crew en Irlande[6].

Le tumulus de Gavr'-Inis a une éloquence particulière à nos yeux. Nous ne pouvons nous empêcher d'y voir la caverne sépulcrale, peut-être la retraite secrète d'un magicien, d'un

[1] Voir, ci-dessus, le mot sur le culte des fontaines.

[2] Signalées par ailleurs plus loin.

[3] Voir le département de la Haute-Garonne.

[4] Voir le Musée [illegible] Notices [illegible] des traditions de ces montagnes [illegible] *Les Pyrénées mystérieuses et légendaires*, t. I, p. 129, 131, [illegible] 141.

[5] Voir Fergusson, *Les monuments mégalithiques*, etc., trad. Hamard, [illegible] *Géographie des monuments mégalithiques de l'Europe* [illegible] Mane-er-Hoeck, Mane-Lud, [illegible] bibliothèque.

chaman de l'époque mégalithique. Les chamans, les sorciers devaient être les rois de cette époque, comme ils le sont encore dans certaines contrées boréales. En Sibérie, encore aujourd'hui, le chaman, le sorcier, est un personnage de la plus grande importance. Les familles des chamans constituent des familles sacerdotales très respectées, très redoutées, très puissantes, pouvant avoir et ayant eu sur la destinée des tribus, au milieu desquelles elles vivent, la plus grande influence. L'introduction nominale du christianisme dans ces contrées l'a à peine diminuée [1].

Ces chamans sont sans doute des magiciens, mais, il ne faut pas l'oublier, des magiciens convaincus, ayant foi en eux-mêmes, comme le peuple a foi en eux. L'on aurait grand tort de les considérer comme des fous ou des imposteurs, ayant conscience de leurs impostures. Tous les voyageurs qui ont pénétré dans ces pays avec un esprit observateur les ont réhabilités à cet égard.

Sans doute, pour soutenir leur pouvoir, ils usent de tous les moyens (parmi lesquels il y en a de blâmables) pouvant donner créance à leur influence surnaturelle. Mais ils croient eux-mêmes à cette influence, la magie pour eux est une science véritable dont ils se regardent et dont ils sont, en effet, les seuls dépositaires. Certains secrets de la nature, fruit d'une observation sagace prolongée, leur sont familiers et ils savent en tirer des effets d'une grande puissance. *Ils se croient vraiment les interprètes des esprits.*

« On peut être sorcier de très bonne foi, écrivait en 1876 un de nos ingénieurs des mines les plus distingués [2], surtout lorsqu'on se trouve entouré de croyants, et les pratiques de la sorcellerie sont telles qu'elles trompent avec la même facilité et celui qui s'y adonne et ceux qui s'y confient. Le magicien était et est encore dans les contrées boréales, où le culte de la magie s'est refugié, familier avec les vertus de certaines

1. Cf. Wrangell, *Le nord de la Sibérie* (trad. Galitzine) et l'*Annexe* B : *Le chamanisme d'après l'enquête de la Commission russe en* 1776.
2. Feuilleton du journal *La République française*, du 4 mars 1876.

On trouve ces pierres sacrées le plus souvent au
taines[1], simples blocs de granit porphyroïde ou an
donnés sur la montagne par le glacier quaternair
servi à des usages qu'il n'est plus possible de précis
ces blocs sont des pierres à bassins[2]. Elles sont, t
jours brutes, présentant rarement quelque chose
autres grosses pierres éparses sur l'Espiaut[3]. Il
elles qui passeraient inaperçues de l'observateur,
et la vénération des habitants ne les signalaient

Dans la profonde vallée de Labroust, creusée
Pyrénées, loin de tous les courants de civilisa
âges évanouis se sont maintenues avec une é
sieurs villages, notamment à Portet, à Jurevi
ment aux croyances du catholicisme[4].

En vain les prêtres les combattent en cha
extirper de tous les cœurs. En vain ils f
pierres, vestiges de ce paganisme persista
quelles se donnent rendez-vous les jeunes
habitants, lorsqu'ils surprennent les ouvri
l'œuvre de destruction. Quand on a p
attention, ils rassemblent les débris, les
à les entourer de vénération. Il faut d
pierre sacrée pour voir cesser le culte d
elle était demeure sacré et quelquefo
pour faire bénéficier la religion du r

Ce n'est rien à côté des faits
tains monuments de l'Armori
ler des tumulus comme ceux
et du Mané-Lud en Bretagne
en Irlande[6].

Le tumulus de Gavr'-Ini
yeux. Nous ne pouvons
sépulcrale, peut-être la

1. Voir plus loin notre leç
2. Nous en parlerons plu
3. Nom de la montagne.
4. en Hongrie.
Musée des
dessins da

...s l'an-
...ures qui
...étaient si
...ent des es-
...er parti. Les
...et le P. Huc,
...a assisté à
...nie point l'ef-

...la salle III du
...exposés[3] une ré-
...des pierres
...attirée surtout
...sculptés sur
...la représentation
...isolées, sem-
...déposées dans
...sables égale-
...là des excep-
...autre caractère,
...sagacité des archéo-

...Albert Maître, inspec-
...du Musée, a fait à ce
...qui mérite de vous
...les lignes que la nature
...à la naissance et à

...du démon.
...p. 128, 132 et 133.

Cellule monastique archaïque à Inishmurray. (Phot. R. Welch.)

Voir L.-A. Martel, *Irlande et cavernes anglaises*, p. 167.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

l'extrémité des doigts, lignes ondulées et concentriques d'un aspect tout à fait particulier[1], agrandissez cet assemblage de lignes par la photographie et comparez-les aux sculptures de Gavr'-Inis : il n'y a pas seulement analogie entre les deux séries, il y a identité; elles semblent calquées l'une sur l'autre. Doit-on voir dans cette coïncidence un simple effet du hasard? Cela nous semble d'autant plus invraisemblable que, si nous cherchons des représentations analogues, je ne dis pas identiques, soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, nous n'en rencontrons aucune. Quelques monuments mégalithiques d'Irlande et d'Écosse en offrent seuls de nouveaux spécimens.

Pour ceux qui voudront bien se placer à notre point de vue, se rappeler que la hache et le serpent jouaient un rôle important dans les opérations magiques, que la chiromancie était encore au moyen âge une branche de la magie[2], l'hypothèse que nous sommes dans l'antre ou le tombeau d'un magicien chiromancien ne paraîtra peut-être pas déraisonnable[3]. Quoi qu'il en soit des sculptures de Gavr'-Inis et de leur rapport avec l'art de la magie, il est au moins certain que, lors des funérailles des grands personnages, à l'époque mégalithique, avant que la chambre funéraire et la galerie qui y conduisait fussent recouvertes de terre, des cérémonies qui s'accordent merveilleusement avec le caractère magique que nous leur prêtons s'y accomplissaient.

Reportons-nous à l'intéressant rapport que notre auditeur assidu, le regretté René Galles, publiait en 1864 dans les *Mémoires de la Société polymathique* du Morbihan à la suite des belles fouilles pratiquées par lui au *Mané-Lud*. Ce mémoire a

1. Le moulage de plusieurs mains a été mis sous les yeux des auditeurs, ainsi que les photographies de ces moulages. Ces photographies sont déposées à la bibliothèque du Musée où on peut les examiner. Voir *Revue archéologique*, nouvelle série, année 1884, t. II, p. 332, article de M. Abel Maitre. Voir dans *La Gaule avant les Gaulois* (2e édit.), p. 155, la comparaison des deux séries.

2. Voir Ferdinand Denis, *Sciences occultes*, p. 50.

3. M. E.-A. Martel, dans l'intéressant volume qu'il vient de publier, *Irlande et cavernes anglaises*, p. 168, donne le dessin d'une *cellule monastique* archaïque, près de laquelle la grotte de Gavr'-Inis serait un palais (voir notre pl. I). Cf. p. 157 de l'ouvrage de M. A. Martel, *L'Oratoire de Gallerus* (ve ou vie siècle).

une telle importance que nous croyons devoir le reproduire ici en entier.

LE TUMULUS-DOLMEN DIT MANÉ-LUD

« Le Mané-Lud est si original que j'aurais pu me croire transporté à un autre temps, chez un autre peuple que celui de nos mégalithes ordinaires. Je mettais au jour à chaque coup de pioche un ordre d'faits tout nouveau[1]. Je découvrais le théâtre d'antiques funérailles dont le sol conservait encore des traces sensibles. Le Mané-Lud, on le sait, forme une butte artificielle très allongée, 80 mètres de long sur 50 de large, et remarquablement basse, 5m,50 seulement d'élévation. J'en décrirai l'intérieur dans l'ordre de mes fouilles dont le point de départ était à l'extrémité orientale du tumulus. A 10 mètres, je rencontre un alignement curviligne de petits menhirs de 40 à 50 centimètres de hauteur et noyés à 1m,50, au-dessous du sommet, dans les vases desséchées qui forment la tombelle. Cette ligne de pierres avait 12 mètres d'étendue. Sur chacune des cinq pierres debout formant l'extrémité nord, nous avons trouvé le *squelette d'une tête de cheval*[2]. Une seconde rangée de pierres parallèles à la première — cette rangée était à 3m,50 de la première — formait avec elle une sorte d'allée. Elle en différait en ce que ses éléments au lieu de se toucher étaient séparés par des intervalles de 10 mètres environ. A partir de cet alignement, notre tranchée, en s'avançant vers l'ouest, a trouvé le sol naturel recouvert d'une couche de pierres sèches s'étendant avec une épaisseur de 40 centimètres dans toute l'étendue, d'une surface à peu près ovale, longue de 50 mètres et ayant 18 mètres de largeur moyenne. Cette nappe de pierre nous paraît avoir eu particulièrement pour but de recouvrir le lieu où certaines pratiques funéraires se seraient accomplies car nous avons trouvé en la soulevant, d'abord, à 8 mètres des menhirs intérieurs, un monceau de charbons de bois, puis plus loin, à 12 mètres de distance, une agglomération d'ossements d'animaux. Précisément à partir de l'endroit où nous avons rencontré ces derniers débris, c'est-à-dire à une dizaine de mètres du centre du tumulus, la couche de pierres s'élève, puis se bombe en coupole, de manière à former un *gazon*[3] semblable à tous ceux que nous connaissons, mais qui, ici, construit exceptionnelle, se trouve en englobé de toutes parts, dans une forme [illegible] de vase[4] dont il occupe à peu près le milieu.

« Au centre du gazon qui, pour 10 mètres de rayon, a sa base, présente

1. Voir pour la suite de la description, les figures insérées à la page 150 de *La Gaule avant les Gaulois*, [illegible] reproduites dans les planches du mémoire de Rénier [illegible] propriétaire du [illegible] Rénier [illegible] à [illegible].

2. [illegible] que [illegible] de trésors pastorales comparées aux tribus tartares et mongoles.

3. Monceau de terre et de pierres ou les pierres [illegible].

4. Vase marin.

une hauteur de 2m,20, nous avons trouvé, au milieu des terres amoncelées, une crypte longue d'un peu plus de 2 mètres, large de 1m,25 et haute de 1m,10. Les parois de ce caveau sont formées d'une grossière maçonnerie de pierres sèches. Sa voûte, au lieu de consister, comme d'ordinaire, en une ou deux tables de granit, est composée d'un grand nombre de dalles plates, non taillées et retenues seulement par l'agencement des pierres du galgal, de telle façon que le dérangement d'une seule de ces pierres peut faire crouler tout ce fragile édifice. Cette crypte complètement fermée de toutes parts était une tombe. La position relative des ossements semble indiquer que les corps (il y avait deux têtes) avaient été repliés sur eux-mêmes[1]. Vers le milieu de la chambre étaient un petit tas de charbon de bois et quelques fragments d'os calcinés[2]. A l'autre extrémité un petit couteau en roche siliceuse du pays, puis quelques débris de poterie grossière et deux morceaux de silex pyromaque.

« Après avoir vidé la chambre qui était en partie remplie de terre, nous pûmes constater au-dessous du lit de terre un dallage irrégulier en pierres plates épaisses de 5 à 6 centimètres et recouverte en dessus d'une couche onctueuse couleur de rouille dans laquelle nous avons bientôt reconnu les restes d'un plancher[3] de bois, dont plusieurs parcelles se sont trouvées suffisamment conservées. Au-dessous des dalles un lit de terre de 5 centimètres d'épaisseur reposait sur le sol naturel et ne contenait rien en particulier.

« A l'ouest du galgal central, nous n'avons plus trouvé que la roche granitique; mais là, comme à l'est, la roche avait été aplanie, nous voulons dire dépouillée de l'enveloppe de terre naturelle qui la recouvrait. Les ouvriers avaient probablement reculé devant la difficulté de l'attaquer elle-même.

« A l'extrémité du tumulus, au point de la plaine d'où l'on voit le soleil disparaître chaque soir dans l'Océan, se dresse, vers le ravin, l'allée couverte mise à nu par nos devanciers[4]. Nous n'avions plus à l'explorer; mais nous devons nous rappeler que ses parois sont, en quelques endroits, couvertes de signes bizarres encore visibles dont la patience de M. Samuel Fergusson[5] a pu rétablir les contours.

« En somme qu'avons-nous trouvé? D'abord une plate-forme rocheuse préparée sur une étendue de plus de 80 mètres en longueur et de 50 en largeur. Ensuite à l'extrémité occidentale de ce plateau un beau dolmen a galerie et à l'extrémité orientale une avenue de pierres debout, dont

1. Cette attitude accroupie est très fréquente sous les sépultures mégalithiques de France et de Scandinavie. Cf. *La Gaule avant les Gaulois* (2e édit.), p. 158, et Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie* (édit. franç., p. 176 et pl. XIX).

2. Probablement d'animaux.

3. Ce plancher s'est retrouvé dans beaucoup de sépultures mégalithiques de chefs, dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord.

4. On n'a conservé aucun souvenir de cette fouille.

5. Fergusson, *l. c.*, p. 379, fig. 145.

quelques-unes supportaient des têtes de cheval. Au milieu, un galgal formé de pierres sèches et recouvrant une crypte sépulcrale établie d'après un système de construction particulier et renfermant des ossements humains et quelques objets de l'âge de la pierre polie. Entre le galgal et les menhirs, une masse de pierre artificielle couvrant le sol naturel et qui, soulevée, laissa voir un monceau de charbons; plus loin un tas d'ossements d'animaux. Enfin toutes ces choses noyées dans un monticule de vases desséchées, entassées à grande peine et formant une masse imperméable de près *de dix mille mètres cubes*. Le tumulus allongé n'était pas destiné seulement à protéger les cryptes, *mais à recouvrir le théâtre tout entier* d'une scène funéraire imposante. Pour nous, le Mané-Lud est une illustre tombe et ces têtes équestres, ces restes de sacrifice, ces squelettes humains sont là pour accompagner la dépouille mortelle d'un grand chef. »

Ajoutons qu'à cette époque existaient évidemment des rites parfaitement définis, dénonçant l'existence d'un clergé puissant capable de faire mouvoir des milliers de bras nécessaires à l'édification d'un pareil monument [1].

Le Mané-Lud est entouré d'autres tumulus de même caractère, aussi imposants : Le moustoir Carnac [2], le mont Saint-Michel [3], les tumulus de Tumiac, de Kergonfals, de la Trinité-en-Mer et enfin le Mané-er-H'oeck [4] dont la fouille a révélé un rite particulier sur lequel nous devons insister.

Au Mané-er-H'oeck, à l'entrée de la chambre, circonstance unique jusqu'ici, se trouvait placée une dalle sculptée sur laquelle dans une espèce de cartouche était gravé soit le *totem* du chef, soit quelques-uns de ces signes mystérieux dont la magie faisait si grand usage; mais là n'est pas la plus grande originalité du Mané-er-H'oeck. « Tout, dit René Galles, qui a fouillé ce tumulus avec le même soin qu'il avait fait le Mané-Lud, tout dans la chambre quand nous y pénétrâmes était encore intact. La surface des terres était parfaitement unie. La chambre était inviolée. »

1. Henri Martin, *Études d'arch. celtique*, p. 253, croit également à l'existence de tribus sacerdotales chez les populations qui ont élevé les mégalithes.

2. Voir *Revue archéol.*, 1865, t. XII, p. 15 et suiv. : *Fouilles de René Galles*.

3. Surnom d'un tumulus sur lequel a été élevée une chapelle à l'archange saint Michel.

4. *Revue archéol.*, t. IX (1864), p. 137; *La Gaule avant les Gaulois* (2e édit.), p. 139-141, fig. 120, 121, 122.

« Immédiatement au-dessus de l'entrée nous ramassons une belle pendeloque en jaspe vert, grosse comme un œuf. Au centre de la chambre est placé complètement à découvert un grand anneau plat en jadéite, légèrement ovale[1] de 0m,93 de diamètre sur 0m,83. Sur cette espèce d'amulette était appuyée la pointe d'une magnifique hache également en jadéite de 0m,23 de long, du plus beau travail. Un peu plus loin en ligne droite, faisant suite à la hache, deux grandes pendeloques en jaspe vert, puis une hache en jade (?) blanc, puis encore une pendeloque de jaspe. L'anneau, la grande hache, la petite hache et les pendeloques étaient très visiblement alignés, et cette ligne droite coïncidait parfaitement avec une des diagonales de la chambre dans la direction du nord-ouest au sud-est. Dans un des angles de la chambre nous trouvâmes réunies *cent et une* haches dont onze en jade ou jadeite et quatre-vingt-dix en fibrolithe. »

Les terres de la chambre tamisées donnèrent en outre cinq belles pendeloques en jade, quartz et agate, un prisme en quartz cristallin, neuf morceaux de silex tranchants et deux petites haches ordinaires. Aucune trace d'ossements ou de cendres, aucune urne cinéraire ou autre[2]. Ne sommes-nous pas encore ici en présence d'une cérémonie relevant des pratiques de la magie?

Ce monument est de ceux qui paraissent avoir été à l'époque romaine un but de pèlerinage. Dans les terres qui recouvrent la chambre à diverses hauteurs furent recueillis: onze monnaies romaines (depuis Tibère jusqu'à Trajan), dix en bronze, une en argent, cette dernière à l'effigie de Domitien; quelques débris de bronze; une bague dont le chaton est marqué d'un X; les débris d'une fiole en verre, deux grands colliers en émail bleu cannelés, un grain de pâte de verre noirâtre à veines d'azur, une bille de verre, et, plus profondément, quatre grains de collier de forme diverse en argile cuite, de couleur brune, quelques fragments de poterie grossière, du charbon, et trois beaux grains percés de jaspe vert[3].

1. On connaît un certain nombre d'anneaux semblables.

2. La chambre, comme celle du Mané-Lud, avait été dallée et recouverte d'un *plancher en bois*.

3. Communication du Dr Closmadeuc à l'Académie des inscriptions, *Revue archéol.*, *l. c.*

Il est impossible de dénier au Mané-er-H'oeck son caractère religieux.

Nous n'avons pas assurément la prétention de reconstituer et de faire revivre à vos yeux ces vieux rites païens j'allais dire touraniens, mais ne sommes-nous pas là aussi loin que possible des traditions et des usages des Hellènes et des Latins, tout à fait en dehors des traditions *aryennes*, et cependant, cet ensemble de monuments et de cérémonies funèbres n'éveille-t-il pas en nous l'idée d'une civilisation réelle? où en chercher l'origine? n'est-il pas naturel de tourner les yeux vers ce monde septentrional inconnu et méconnu, à peine soupçonné des anciens malgré son étendue et sa vitalité, dont l'archéologie exhume aujourd'hui les remarquables antiquités et dont tant de survivances se retrouvent chez les peuplades des contrées boréales. En tout cas, l'existence en Gaule, à l'époque mégalithique, d'une religion, avec un clergé, chamans ou autres, y présidant, doit, Messieurs, vous paraître déjà, comme à moi, un fait plus que probable, une vérité acquise.

Je vous apporte ici, je ne me le dissimule pas, des aperçus plutôt que des démonstrations, mais ces aperçus donnent sur un horizon immense, derrière lequel se cache la seule explication logique de faits sociaux, autrement inexplicables. C'est à la jeune génération, que vous êtes, à explorer ce nouveau domaine ; j'ai tenu à vous indiquer la voie.

Vᵉ LEÇON

SUPERSTITIONS RELATIVES AUX PIERRES PRÉCIEUSES — PIERRES A BASSINS — DOLMENS TROUÉS

Nous avons vu que des haches, en pierres précieuses d'origine étrangère, ainsi que des fragments de cristal de roche étaient déposés dans les sépultures mégalithiques des grands chefs, à titre d'amulettes ou comme instruments de pratiques magiques, sans que nous puissions indiquer quelle puissance mystérieuse la superstition attribuait à ces minéraux. Des fragments de livres de magie parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Orphée[1] ou recueillis par Pline dans les écrits des médecins grecs auxquels, comme il nous l'apprend, ces pratiques étaient familières, nous donnent à ce sujet des détails qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. Pline fait remarquer que ces pratiques antipathiques au génie grec sont d'origine médique. Nous les rencontrons en Europe à l'état de *survivances*. L'universalité de ces superstitions prouve en effet qu'elles émanent d'une source unique qui n'est pas européenne. Il est difficile de les considérer comme un produit de l'esprit aryen ; il faut remonter plus haut pour en trouver l'origine. Si, en Gaule, en Grande-Bretagne, en Irlande, tant de superstitions relevant de la *magie* existaient encore au temps de Pline enracinées dans les esprits à tel point que le grand naturaliste pouvait dire, à propos de la Bretagne, qu'il semblait que ce fût elle qui avait donné la magie à la Perse[2], c'est qu'en Gaule, en Grande-Bretagne,

1. Περὶ λίθων, dans les *Orphica*.
2. Pline, *H. N.*, XXX, 1, 2.

et en Irlande le fond de la population était composé d'éléments étrangers à la race aryenne, comme les faits archéologiques le démontrent, ainsi que le reconnaît notre éminent confrère et ami, M. d'Arbois de Jubainville lui-même [1].

La croyance à la vertu de certains minéraux remonte à la plus haute antiquité. La tradition en était conservée dans des formules rythmées qu'un savant comme Théophraste prenait au sérieux. Ces formules appartenaient à la période d'expansion de la magie, alors que l'Asie antérieure était encore sous la domination des Accads et des Chaldéens. Est-il possible de supposer que ces superstitions n'aient pas eu un centre fixe de création? Si l'on peut admettre que la constatation de la vertu médicinale des plantes, vertu réelle, facile à contrôler par l'expérience, soit le fait d'observations locales individuelles, éparses sur des territoires étendus, sans qu'il soit besoin de lui chercher un centre d'éclosion particulier, il n'en peut être de même quand il s'agit de la vertu des pierres, vertu imaginaire qui ne répond à aucun fait d'observation, et à laquelle cependant des hommes passant pour éclairés ont cru presque jusqu'à nos jours [2], un code en a dû être élaboré à l'origine au sein d'un de ces colléges de prêtres-sorciers, d'une autorité reconnue, dont l'existence en Orient, dès une époque extrêmement reculée, est aujourd'hui scientifiquement démontrée. La Grèce le recueillit.

Un poème cité par Théophraste, disciple d'Aristote, Περὶ λίθων, *Sur les pierres*, passait pour être l'œuvre d'Orphée. Orphée aurait recueilli ces vieilles traditions orientales. Nous

1 [illegible]

2 [illegible] Ferdinand [illegible]

en possédons une reproduction plus ou moins remaniée à l'époque alexandrine. Le fond doit avoir peu changé. De telles superstitions se transmettent d'âge en âge presque sans altération, le moindre changement dans les formules leur enlevant tout pouvoir aux yeux des initiés. Nous en avons la preuve dans ce fait que Pline, qui puise à d'autres sources — les œuvres des médecins grecs — mentionne les mêmes croyances presque dans les mêmes termes que le pseudo-Orphée[1].

Quelques extraits du poème orphique, rapprochés des indications données par Pline dans les livres où il s'occupe de la magie et des pierres précieuses auxquelles il consacre ses deux derniers livres (XXXVI et XXXVII), nous montrent la concordance des traditions.

LE CRISTAL

ORPHÉE : Déposez le cristal sur des copeaux de bois sec: exposez-le au soleil et il en sortira de la fumée, puis un feu léger, puis une grande flamme. Ce feu est dit : *le feu sacré*; aucune flamme ne peut allumer les sacrifices avec plus de joie pour les immortels[2].

Puis un conseil médical :

Le cristal a encore une qualité merveilleuse. Bien que auteur de cette flamme qui jaillit spontanément de son sein, il se refroidit instantanément et peut être impunément touché par les mortels; *appliqué sur les reins, il en guérit les douleurs.*

1. Les traités περὶ λίθων étaient nombreux dans l'antiquité. Le traité *De pluviis*, attribué à Plutarque (éd. Didot, t. V, p. 95 et suiv.), mentionne les noms d'un Dercyllos, d'un Nicias Mallotes, d'un Diocles Rhodius, d'un Dorotheus *Chaldæus*, auteurs de traités semblables dont quelques-uns au moins avaient plusieurs livres, ainsi que l'indique la mention : Dercyllos, livre Ier. L'Église faisait remonter ces pratiques magiques au temps où les anges avaient eu commerce avec les filles des hommes. Cf. le *Livre d'Énoch* (*Diction. des apocryphes*, t. I, p. 394) et Tertullien, *De cultu feminarum* (t. I, p. 1507 de l'édition Migne) qui rapporte avec foi la même légende. Toutes ces traditions concordent. Quelques-unes de ces superstitions ont encore cours dans nos campagnes. Le recueil n'en a pas été fait. Il serait très instructif et nous recommandons ce travail à nos auditeurs.

2. Ce fait présenté comme une espèce de miracle montre que la formule remonte à une époque très reculée, en tout cas antérieure à Archimède et à l'École d'Alexandrie, où l'action du soleil sur les lentilles de cristal était bien connue. On a trouvé du cristal dans des sépultures mégalithiques.

PLINE, liv. XXXVII, 2 : Je lis dans les médecins que le meilleur cautère est une boule de cristal recevant les rayons du soleil.

LA GALACTITE

ORPHÉE : Je t'offre[1] une autre pierre également favorable à ceux qui adressent leurs prières aux dieux[2], elle est pleine d'un lait divin, comme les seins d'une jeune fille qui a conçu pour la première fois. Les anciens l'ont appelée *diamant royal*, parce qu'il fléchit l'esprit des dieux. On l'appelle *galactite* parce que, si on la brise, il coule de l'intérieur une moelle blanche semblable à du lait ; Tu peux en faire l'expérience, cela est facile... Offre aux jeunes mères une douce boisson où sera mêlée de la galactite, afin qu'elles reportent à leur berceau leurs jeunes enfants rassasiés des trésors de leur sein. Que la nourrice suspende une de ces pierres au cou de son nourrisson, elle éloignera de lui les maléfices de la mégère.

PLINE XLVII, 54 : La galactite n'a qu'une seule couleur, celle du lait ; broyée dans l'eau, elle prend d'une manière remarquable l'aspect et le goût du lait. On dit qu'elle donne beaucoup de lait aux nourrices ; que, attachée au cou des enfants, elle produit chez eux beaucoup de salive, et que, mise dans la bouche, elle se fond[3].

C'est bien, avec peu de variantes, la tradition orphique. Une preuve que ces superstitions remontent au delà des temps homériques, est le rôle que jouent quelques-unes de ces pierres dans les légendes relatives à des héros dont il est question dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, à Philoctète et à Hélénus[4].

L'OSTRITE

ORPHÉE : Si vous voulez calmer des douleurs, buvez du vin dans lequel vous avez broyé une pierre pure d'ostrite. Le résultat est infaillible, c'est une pierre semblable, une pierre [illegible] qui, à l'aide de l'art [illegible] de Machaon, rendit sans danger la blessure dont Philoctète souffrait depuis neuf ans. Le fils de Péan[5] n'aspirait plus à être guéri ; Machaon, instruit dans la médecine par son père Esculape, prit cette

1. C'est Apollon qui parle à Orphée.
2. [illegible] il fallait que ceux qui voulaient [illegible] aux dieux certaines prières [illegible]
3. [illegible] il est fait allusion et quelle pierre [illegible] d'Orphée et de Pline paraît [illegible] remarquable, toutefois, que sous ce [illegible] dans le *Dictionnaire* [illegible] Voir l'article *Lait végétal* [illegible]
4. [illegible] VII, [illegible]
5. Philoctète.

·qua sur la cuisse au lieu de remède, et ren-
:. Le noble héros tua le perfide Paris.

. 65. Pline ne fait que mentionner l'*ostritis* :
. a le nom et l'apparence de l'huître »; mais
.ement sur l'*ophite*, variété de l'ostritis, *qui*
pierre ayant guéri Philoctète[1]; c'est elle qui,
.oté, pendant qu'il était dans son île, *l'avait pré-*
.morsure des serpents.

a des taches semblables à celle des serpents, d'où lui vient le
.lle porte. Il y en a deux variétés... On dit que, portées en amu-
.tes deux guérissent les douleurs de tête et les morsures des ser-

S'il fallait en croire le pseudo-Orphée, l'*ophite* rentrerait dans la catégorie des aimants *magnetes* dont Pline dit qu'il n'y a rien de plus merveilleux. La légende voulait qu'Hélénus rendît une de ces pierres vivante à force de jeûnes et de continence. Cette légende est curieuse et montre à quel point ces superstitions étaient liées, dans le principe, à des pratiques religieuses.

J'ai appris, dit Orphée, que pendant trois fois sept jours[2] Hélénus se tint éloigné du lit de son épouse et des bains communs, et que cet homme grave et continent s'abstint pendant tout ce temps de se nourrir de la chair des animaux; mais lavant, chaque jour, la pierre dans une fontaine intarissable, et l'habillant de doux vêtements, la réchauffait comme un jeune nourrison en lui offrant des sacrifices comme à un dieu. Par ses *incantations puissantes*, il la rendit vivante; puis, allumant la lampe dans sa chaste maison, il lava la pierre de ses propres mains et en prit le plus grand soin comme une mère qui porterait dans ses bras son petit enfant.

Nous sommes en pleine magie. Ces légendes ne relèvent point du génie aryen.

Une vertu préservatrice contre les serpents appartenait aussi au jais, selon Pline et Orphée.

1. Pline, *H. N.*, XXXVI, 11, et XXXVI, 25.
2. La période de 21 jours que nous retrouvons dans un certain nombre de prescriptions médicales. C'est encore la période de traitement à certaines eaux thermales.

LE JAIS

ORPHÉE : Les reptiles fuient le jais dont la mauvaise odeur éloigne tous les mortels[1]. Il jette un rayon de feu semblable à celui d'une branche de pin aride, mais il exhale en même temps une odeur putride qui est insupportable. Il peut vous servir à faire connaître les hommes affectés d'une maladie sacrée[2], car, de suite, en le sentant, ils seront courbés, terrassés et privés de leurs sens, et se rouleront à terre de droite et de gauche.

PLINE, XXXVI, 34 : Le *jais*, la *pierre gagate*, porte le nom de la ville et du fleuve Gagas en Lycie. Enflammée, elle *chasse les serpents* et dissipe l'hystérie[3]. En fumigation, elle fait reconnaître l'épilepsie et la virginité. Les *mages*, dans l'opération qu'on appelle *axinomancie*[4], se servent de cette pierre et assurent qu'elle ne brûle pas si ce qu'on désire doit arriver.

Citons encore le jaspe dont Orphée et Pline s'occupent également.

LE JASPE

ORPHÉE : Si, à l'instant de faire un sacrifice[5], vous portez dans la main un jaspe élégant et d'une couleur aérienne, le cœur des immortels sera réjoui. Ils verseront sur la terre desséchée des pluies abondantes qui fécondent les champs arides. Le jaspe merveilleux éloigne également de nos maisons la grêle mêlée de pluie et tous les dangers qui menacent les moissons[6]. O jaspe[7] ! les dieux te chérissent entre toutes les pierres précieuses, et, comme le cristal, tu as le pouvoir de faire jaillir sur les autels une flamme ardente sans le secours du feu.

PLINE, XXXVII, 37 : Pline constate l'immense réputation du jaspe dont il énumère les gisements et les variétés. On le recueille, dit-il, dans l'Inde où il est semblable à l'émeraude, en Chypre, en Perse, en Phrygie, en Cappadoce.

[illegible]

[illegible]

La puissance des pierres était rattachée à une doctrine générale concernant les produits de la terre qui mérite d'être rappelée :

Prête-moi, dit Orphée à son disciple, une oreille attentive. La terre noire produit le mal pour les infortunés mortels, mais en même temps elle produit le remède à chaque mal... C'est de la terre que viennent toutes les espèces de pierres dans lesquelles se trouve une puissance prodigieuse et variée. Tous les avantages que présentent les racines, les pierres les offrent aussi. Les racines ont une grande force, mais les pierres en ont une bien supérieure ; la terre les crée *incorruptibles*, et jamais elles ne vieillissent. La racine meurt, elle ne verdoie que pendant un temps très court : tant qu'elle vit, on peut en récolter les fruits, mais, morte, quel espoir pouvez-vous conserver en elle?... Parmi les herbes que vous trouverez au printemps, les unes sont utiles, les autres nuisibles. Mais vous rencontrerez difficilement des pierres dangereuses, et cependant il y a autant de pierres qu'il y a d'herbes.

Un *proœmium* ou préface, œuvre probable de celui qui a fait la dernière recension du poème, un vrai croyant, à une époque de persécution de la magie [1], énumère les merveilleux bienfaits de la science dont le mage a le dépôt.

Voilà les privilèges dont jouit celui à qui cette science est révélée : Lorsqu'il répandra ses prières aux pieds des immortels, elles parviendront de suite à leurs oreilles bienveillantes... Ses serviteurs le vénèreront comme leur père et chériront la maison de leur maître. Quand il le voudra, il connaîtra les pensées les plus occultes que les hommes renferment dans leur esprit ; il comprendra tous les cris que jettent dans les bois les prophètes ailés de Jupiter, les oiseaux dont les chants annoncent l'avenir... Il saura rendre impuissant le dard des reptiles dangereux. Il pourra guérir les hommes atteints de folie ou affligés de maladies pestilentielles..., mais les hommes ne croient plus à cette science, les insenses ! Ils l'ont exilée des villes et la méprisent. Le mage, cet homme divin, est mort dans le combat, cet homme divin, cette vaillante épée, sans avoir reçu aucun honneur. Mais moi, s'écrie l'auteur de ce *proœmium*, je dévoilerai ce trésor plus précieux que l'or à ceux qui m'écouteront.

Nous sommes en présence d'un extrait des livres sacrés de la magie. Peu importe la date de la dernière rédaction. La

1. Un des éditeurs du Περὶ λίθων, Thomas Tyrwhitt, en a conclu que le poème datait du règne de Constantin, époque où des édits ont été lancés contre la magie. Mais cette opinion, qui s'appuie sur une base bien fragile, n'entraîne d'ailleurs aucunement comme conséquence le rajeunissement des pratiques et des superstitions qui font l'objet du poème.

science qu'ils renfermaient n'est ni hellénique ni latine, elle est antérieure à ces deux civilisations, ce ne sont ni les Latins ni les Grecs qui l'ont introduite en Gaule. Elle y a pénétré par une autre voie, comme dans le reste du monde. L'époque de son introduction appartient à la *préhistoire*. Elle est contemporaine des grandes migrations primitives dont nous constatons les effets, dont les historiens grecs et latins n'ont eu que le soupçon, sans cependant les avoir complètement ignorées. Plusieurs chapitres des histoires d'Hérodote, Trogne-Pompée, Diodore de Sicile et Strabon en font foi[1].

Les superstitions relatives aux *pierres de foudre*, répandues de l'Irlande à la Chine, plus particulièrement dans la zone septentrionale du monde, la vaste zone opposée à la zone du *monde connu des anciens*[illegible], nous ont déjà donné à penser que des communications entre ces deux points extrêmes de la

[1] Strabon [illegible] l'importance de ces grands mouvements de peuples [illegible] dans l'histoire générale [illegible]

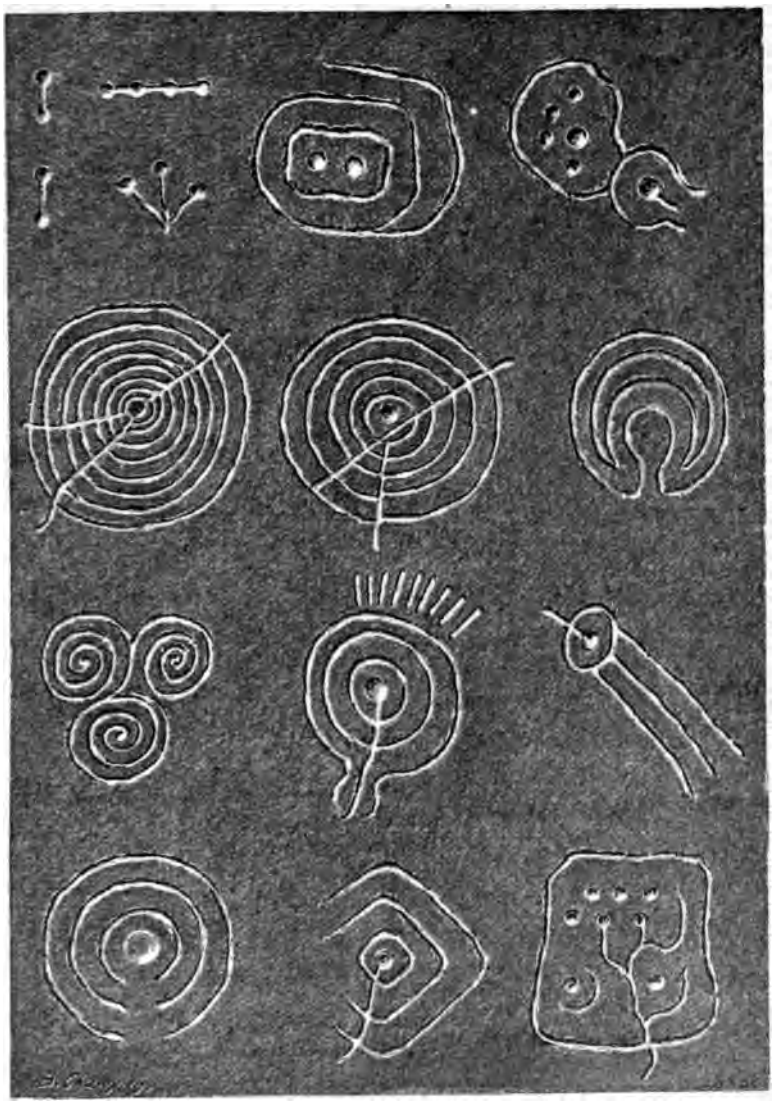

Formes diverses de cercles accompagnant les cupules.

D'après Sir J. Y. Simpson [1].

1. *Archaic sculpturings of cups, circles, etc., upon stones and rocks in Scotland, England and other countries.* MDCCCLXVII. Edinburg. M. Rivett-Carnac nous apprend que ces cercles portent dans l'Inde le nom de *Mahadéos*. Voir plus loin, p. 66 (note 1) et pl. V.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

terre habitée avaient existé dans la haute antiquité, résultat des migrations préhistoriques. Un autre fait se rattachant aux traditions de notre groupe mégalithique conduit aux mêmes conclusions; nous voulons parler de l'existence simultanée en Europe et dans l'Inde des *pierres à cupules*, *à bassins*, *à cercles concentriques avec fusées* (voir pl. II) et des *pierres trouées*[1].

Fig. 1. — Pierre avec cupules et cercles de Auchinlary, Kirkcudbrightshire (Angleterre).

Simpson, *Archaic sculpturings*, pl. XIII, fig. 3.

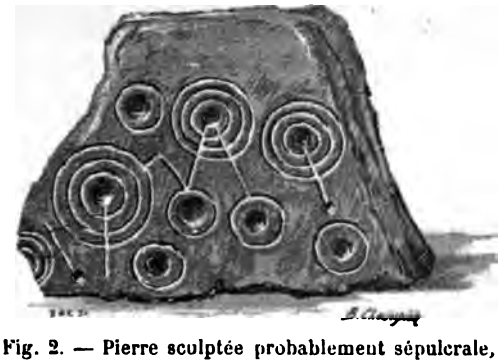

Fig. 2. — Pierre sculptée probablement sépulcrale, de Walltown Forfarshire (Angleterre).

Simpson, *Sculpturings*, etc., pl. XIII, fig. 5.

Vous connaissez, au moins de nom, ces *cupules*, petites

1. Voir dans notre *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., le ch. VII intitulé : *L'allée couverte de Conflans et les dolmens troués* et l'ingénieuse notice de M. Henri Gaidoz : *Un vieux rite médical*, ch. III, p. 25 : *Pierres et rochers à trous* (1892).

coupes creusées de mains d'homme à la surface de certains mégalithes ou de certains rochers, souvent accompagnées de *cercles concentriques* avec ou sans *fusées* d'un caractère tout particulier[1]. Voir pl. II.

L'Irlande, l'Écosse[2], l'Angleterre[3], le Danemark, la Suède, l'Allemagne du Nord, la Suisse[4] et enfin plusieurs de nos provinces en possèdent un certain nombre. Il en a été signalé dans les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure[5] et le Morbihan, le Finistère[6], en Bretagne, dans la Creuse, la Haute-Loire[7], la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Rhône et les Basses-Pyrénées, l'Yonne. Le Morvan en contient un certain nombre. Les légendes qui y sont attachées ont partout le même caractère. Le *sabat*, les *bonnes dames*, les *fées*, le *diable*, y jouent un rôle à côté de la Vierge que le moyen âge y a substituée. Dans quelques localités on les appelle : *pierres des fées*, *pierres de sacrifice*, *pierres des sorciers*, *pierres des païens* ; en Suède, *pierres des elfes*[8].

Nous devons remarquer que ces cupules et signes accessoires se rencontrent en majorité sur des menhirs, des dolmens, indiquant assez clairement à quel ordre de civilisation ils appartiennent. Les signes accessoires doivent surtout attirer votre attention. On ne saurait admettre que des analogies aussi frappantes soient l'effet du hasard.

Le marquis de Nadaillac, après avoir scrupuleusement

[illegible]

Pierre à cupules du tumulus de Renongart, en Plovan.

(Coll. Paul du Chatellier, au château de Kernuz, près Pont-L'Abbé, d'après une photographie de M. du Chatellier.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

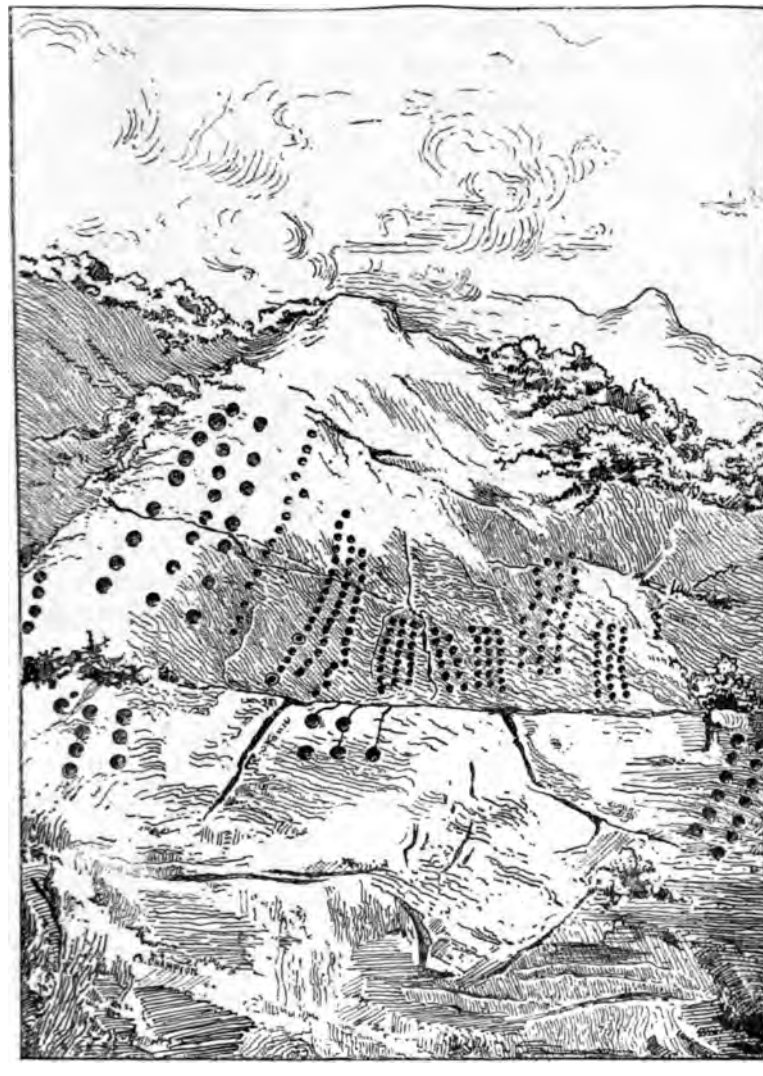

Cupules d'un rocher de la chaîne de Camaon (Inde).

D'après Rivett-Carnac.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

analysé les travaux où il est question des *pierres à cupules*, conclut ainsi : « Quoi qu'il en soit de ces superstitions, il est difficile d'admettre qu'elles n'aient aucune signification et soient l'effet du pur hasard, d'une simple similitude de l'intelligence humaine et ne constituent aucun lieu ethnologique entre des populations en apparence seulement si diverses. »

Telle est aussi notre conclusion.

Mais ce qui donne à cet ordre de faits son principal intérêt, au point de vue où nous nous plaçons, c'est que ces mêmes pierres à *cupules*, à *écuelles* ou à *bassins*, comme on voudra les appeler, entourées des mêmes superstitions, se retrouvent dans l'Inde associées à l'existence des anciennes tribus dravidiennes.

Un officier de l'armée anglaise, d'origine bretonne, M. Rivett-Carnac, correspondant de la Société des Antiquaires de France, signalait, il y a quelques années, des écuelles ou cupules, en tout semblables aux écuelles, cupules et cercles de nos contrées occidentales, aux environs de Nagpour (Inde) ; plus tard, il en découvrit un nombre considérable à Chandeswar dans les montagnes de Camaon. Il y cite un bloc de 13 pieds de long sur 9 de large et 7 de haut, sur lequel il a compté cinq rangées d'écuelles. L'opinion des indigènes est que ces signes ont été gravés par d'anciens géants. Il nous montre ces mêmes cupules gravées sur des parois de rochers où elles revêtent un caractère imposant par leur nombre et leurs combinaisons. Ces rochers, qui appartiennent à la même chaîne de montagnes, sont situés à 2 milles et demi anglais au sud d'une localité du nom de Dwárá-Hát, à 12 milles de la station militaire de Ranikhet, province de Bénarès [1].

A l'entrée de la gorge où sont situés ces rochers s'élève un temple consacré à *Mahadéo* ou *Mahadevo* (le *grand dieu*), surnom de *Siva*, le dieu de la destruction et de la génération.

1. Rivett-Carnac, *On some ancient sculpturings on rocks similar to those found on monolithes and rocks in Europe*, London, 1877. Extrait du *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1877. Le Dr Verchère en avait déjà remarqué sur les bords de l'Indus entre Iubbie et Nikkie (E. Desor).

Ces rochers sont le but de nombreux pèlerinages[1]. C'est à 200 yards environ (180 mètres) du temple que se trouvent les cupules ou écuelles. On n'en compte pas moins de *deux cents* alignées en divers groupes sur une surface de 150 pieds carrés. (Pl. IV.)

Et maintenant, un lien historique ou religieux existe-t-il entre ces monuments de l'Inde et les nôtres ? Nous n'hésitons pas à conclure affirmativement. Nous avons vu que telle a été la conclusion du marquis de Nadaillac. Eugène Desor, l'habile géologue suisse, qui a fait de ces monuments une étude particulière, terminait une conférence faite à Genève en 1878 par les paroles suivantes :

« Pour nous, l'usage de graver sur les blocs erratiques, sur les menhirs, sur des rochers, des *cupules* ou bassins, nous paraît remonter à l'aurore de la période néolithique et être contemporain de l'érection des premiers dolmens, c'est-à-dire des temps où d'Orient[2] ont pénétré chez nous les tribus pastorales qui, avant l'ère des métaux, se sont substituées aux Troglodytes de race probablement mongole, dont les Lapons sont en Europe les derniers rejetons. Il nous resterait à rechercher par quelle voie ces anciens colons d'Asie sont arrivés en Europe, si tous ont suivi le même chemin ou, s'il y a lieu d'admettre des flots successifs, ayant pris des routes différentes, c'est là un problème à la fois vaste et ardu qu'il est impossible d'aborder dans une esquisse aussi rapide. » On voit que Desor admettait une relation non équivoque, en ces temps reculés, entre l'Orient et l'Europe occidentale.

[illegible]

[illegible]

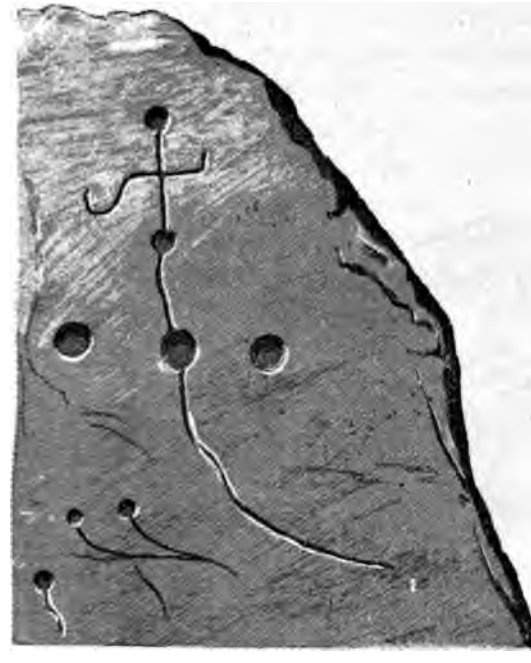

Mahadéos **des rochers de Chandeshwar.**

D'après Rivett-Carnac, *op. laud.*, pl. III.

Retenons de ces lignes, qu'aux yeux d'Eugène Desor, comme aux nôtres, les mégalithes et le culte des pierres dont la superstition des cupules fait partie, appartiennent au groupe dont la traînée des dolmens nous a permis de suivre si loin la trace.

D'un autre côté, Aymard, un autre géologue distingué, président de la Société académique du Puy, reconnaissait déjà, il y a plus de trente ans, « qu'aux traits distinctifs des pierres à bassins nous devions reconnaître des monuments appartenant à une vieille religion antérieure au druidisme[1]. »

Aymard écrivait à une époque où la science préhistorique était à ses débuts. Son opinion était alors une nouveauté quelque peu hardie ; elle n'en a que plus de poids : il fut un précurseur. Il n'est besoin d'aucune hardiesse aujourd'hui pour soutenir de pareilles doctrines. Vos esprits, s'ils n'y sont déjà habitués, s'y habitueront peu à peu.

1. *Annal. de l'Acad. du Puy*, t. XXIV, p. 44.

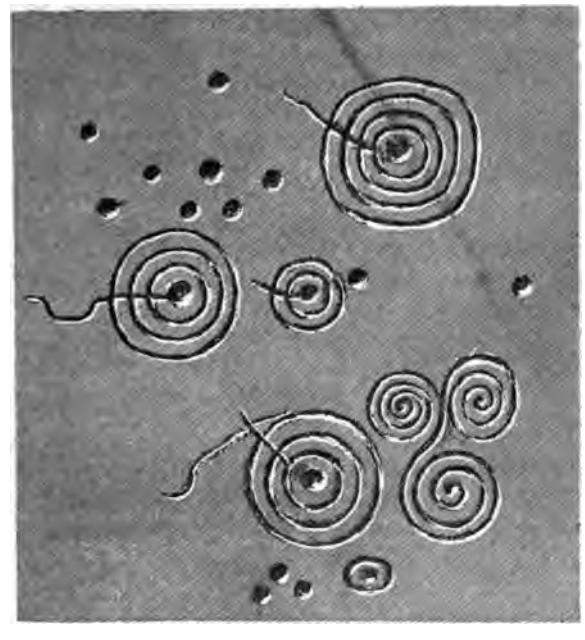

Fig. 3
Roches sculptées à Auchnabreach, Argyleschire, représentant des *Mahadéos*.
D'après Simpson, *Archaic sculpturings*, pl. XXIII.

VIe LEÇON

LES SACRIFICES HUMAINS

Si les superstitions relatives au culte des pierres et à certaines pratiques magiques d'origine pré-celtique et probablement touranienne ont persisté presque jusqu'à nos jours, montrant ainsi à quel point elles étaient enracinées dans l'âme des populations, il est une autre catégorie de superstitions qui, depuis longtemps répudiées et honnies en Occident, nous paraissent de même origine et aussi anciennes. Nous voulons parler des sacrifices humains, bien qu'un préjugé presque classique en rattache l'introduction en Gaule aux druides : erreur grave, parce qu'elle donne une idée fausse de la réforme, je dirai de la révolution sociale introduite en Gaule par les druides, aussi bien que de leur enseignement et de leur action civilisatrice.

Que les sacrifices humains aient été encore en usage après la réforme druidique, que les druides n'aient pas énergiquement ou du moins victorieusement combattu ces pratiques barbares, qu'à l'époque de la conquête de la Gaule par J. César on crût encore à l'efficacité de ces sacrifices, cela est certain. Il est impossible de nier, après mûr examen des textes, que les sacrifices humains aient été, avant la conquête romaine, très populaires et de pratique usuelle dans plusieurs parties de la Gaule et de la Germanie.

Il est constant, d'un autre côté, bien que leur doctrine fût d'ordre supérieur[1], que non seulement les druides tolérèrent en

rait réfléchir, avant d'accuser les druides, qu'en Irlande, le pays

Gaule ces détestables pratiques, mais les autorisaient de leur présence. Les témoignages concordants de J. César, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Pomponius Mela, de Pline le naturaliste et de Lucain ne laissent aucun doute à cet égard. Les druides sont-ils responsables de ces horreurs et dans quelle mesure? Tel est le problème que nous avons à résoudre. Il a préoccupé nos devanciers. Nous lisons dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* pour l'année 1746 :

« Un mémoire de M. Duclos[1] sur les druides, dit le rédacteur des *Comptes rendus des séances*, lu le 4 février 1746, fit naître de grandes discussions au sujet des sacrifices humains, au sein de l'Académie. Dans la chaleur qui accompagne ces sortes de disputes littéraires, on s'avança jusqu'à révoquer en doute l'usage des sacrifices humains chez les Gaulois et l'on prétendit fonder le pyrrhonisme à cet égard sur des raisonnements généraux soutenus de quelques inductions particulières qu'on tirait de l'essence de la religion gauloise, absolument éloignée, disait-on, du polythéisme ou du moins de l'idolâtrie. Mais en matière de faits les raisonnements ne peuvent rien contre les autorités. Les différentes sciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui sont de leur ressort et l'histoire, comme les autres, a ses démonstrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, désintéressés en un mot, dont on ne peut contester ni les lumières ni la bonne foi, constituent la certitude historique; et ce serait une injustice d'exiger d'elle des preuves d'une espèce différente. M. Fréret, après s'être étendu sur la vérité de ce principe, en fit aisément l'application à l'objet de la dispute. Sa mémoire lui fournit une longue suite de passages dont les uns cités à l'instant même et les autres simplement indiqués, concoururent à prouver que l'immolation des victimes humaines était un des rites les plus universellement répandus dans différentes sectes du paganisme. Bientôt ces diverses autorités, réunies avec ordre, formèrent un mémoire qu'il apporta quelques jours après et dans lequel il fit voir que les autels furent autrefois souillés presque partout par le sang des hommes[2].

druidique par excellence, les sacrifices humains liturgiques étaient inconnus. M. d'Arbois de Jubainville, dans ses belles études sur les druides, n'en a trouvé aucune trace. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à la littérature celtique*, t. I, p. 51 et suiv.

1. Duclos était membre de l'Académie des Inscriptions. On s'occupait alors beaucoup des druides; nous relevons à la même époque, t. XXIV des *Mémoires* (1747), une lecture de Fréret portant le titre de : *Observations sur la religion des Gaulois et celle des Germains*, et, t. XVIII de *L'Histoire de l'Académie*, communication sur *la nature et les dogmes les plus anciens de la religion gauloise*.

2. Malheureusement le mémoire sur *l'usage des sacrifices humains établis*

Conclusion : L'usage des sacrifices humains est un fait général antérieur à la venue des druides en Gaule et dont il faut décharger leur mémoire, en tant qu'ils auraient été dans notre pays les introducteurs de ces odieuses cérémonies. La question était ainsi parfaitement posée et résolue, en principe, il y a près de cent cinquante ans, au sein de notre Académie.

C'est cette thèse que nous reprenons en la développant[1].

L'étude historique des sacrifices humains, *consacrés par la religion,* accompagnés de *rites sacrés*, conduit à la conviction que nous sommes, en Europe, pour ce qui concerne ces sanglantes pratiques, comme pour les autres pratiques de la magie, en présence de *survivances* des *temps préhistoriques*, se perpétuant au sein des nationalités celtisées ou sémitisées par suite de la permanence, presque générale, d'un fond primitif antérieur aux invasions aryennes. C'est de ce vieux fond que tant de superstitions touchant à la *magie* ont remonté à la surface dans l'antiquité comme au moyen âge. Ce phénomène a un caractère de généralité sur lequel nous devons attirer l'attention. Cette succession de couches de civilisations distinctes d'origine et d'esprit, finissant par fusionner ensemble, est un phénomène sur lequel ne saurait trop méditer l'historien, qui au delà des faits sociaux en cherche les lois.

Certains philosophes nous représentent l'humanité traversant successivement, par obéissance à une sorte de loi fatale, l'état sauvage, pastoral, agricole, passant du gouvernement patriarcal au gouvernement théocratique, monarchique, féodal ou républicain. Sous le nom de science des religions, des esprits systématiques nous présentent un classement analogue. Ces conceptions *a priori* ne sont point d'accord avec les faits.

chez différentes nations et particulièrement chez les Gaulois est resté inédit; voir ce même t. XVIII, p. 178. Nous nous sommes assuré que ce manuscrit n'existe pas au Secrétariat de l'Institut.

1. Nous avions été amené par nos études aux mêmes conclusions que Fréret avant d'avoir eu connaissance de son mémoire. Fréret est trop négligé. Ce merveilleux esprit, si français, est arrivé sur un grand nombre de sujets à des solutions que l'on reprend, aujourd'hui, sans lui en faire honneur, par ignorance. Ce qu'il a dit de la religion des Gaulois, en particulier, n'a pas encore été dépassé. Nous en donnerons des extraits, voir *Annexe* A.

Nous ne connaissons aucun pays où la civilisation ait suivi, au sein des mêmes tribus, sans apports du dehors, cette marche régulière. Nous entrevoyons, aujourd'hui, très clairement, que le résultat définitif des recherches historiques et préhistoriques, dont les progrès sont si rapides, sera de prouver que la loi supérieure de l'humanité n'est point un développement rectiligne, mais la loi même de la division du travail, l'humanité se composant d'un nombre considérable de groupes, diversement doués, ayant chacun à remplir un rôle distinct, l'accomplissant plus ou moins lentement, avec plus ou moins d'éclat, pour disparaître, le plus souvent, dans l'ensemble en y laissant l'héritage de leur labeur.

Il y a lieu de chercher pour chaque grande manifestation de l'esprit humain dans le domaine religieux, comme dans les autres domaines de l'activité humaine, son point d'origine, en vue de déterminer, dans le chaos et la confusion des sociétés modernes, la part de chaque groupe, son apport particulier dans l'œuvre commune. Ce travail des groupes humains a commencé bien avant l'époque historique. On est obligé de reconnaître, aujourd'hui, que des groupes dont l'existence avait été ignorée jusqu'ici, dont le nom avait été à peine prononcé par l'histoire ont joué dans le monde un rôle bien autrement important qu'on ne le soupçonnait. Tout ce qui touche à l'existence de ces groupes oubliés ou méconnus intéresse en particulier quiconque poursuit la solution du problème des origines en vue d'expliquer l'originalité complexe des diverses nationalités,

Nous avons dit que les pratiques se rattachant à la science que Pline qualifie du nom général de magie étaient d'origine scytho-médique. Les superstitions relatives à la puissance mystique des sacrifices humains nous paraissent découler de la même source. Sans doute la coutume d'immoler des victimes humaines aux puissances supérieures relève d'un instinct commun à presque tous les peuples primitifs. Nous retrouvons ces usages barbares chez les tribus jaunes de l'Amérique, chez les tribus noires de l'Afrique, aussi bien que chez

les Gaulois. L'humanité a partout, à un degré plus ou moins prononcé, les mêmes instincts natifs. Mais ces instincts sont loin de se développer partout de la même manière. Tandis que la croyance aux esprits s'arrête chez certaines tribus sauvages à l'adoration des manitous et des fétiches, à la création de prêtres féticheurs, elle est en Chaldée le point de départ de l'organisation des collèges sacerdotaux auxquels nous devons les principaux éléments de la magie et le code où se trouvent les formules destinées à rendre efficace le sacrifice humain. C'est le *sacrifice humain consacré par les formules religieuses*, comme en Grèce, à Rome, en Gaule, qui nous semble se rattacher aux traditions orientales de la magie. Les hécatombes sanglantes du Dahomey ne rentrent pas dans le même cadre. Il nous paraît certain que ces pratiques en Gaule ne sont ni d'importation phénicienne, comme on l'a prétendu, ni d'importation druidique, ce qui est la thèse la plus populaire. Comme on ne peut les rattacher au groupe celtique proprement dit, tel que nous l'avons défini, groupe de tradition aryenne, force est de faire remonter ces pratiques à une époque antérieure, celle des mégalithes. Henri Martin, dans ses études d'archéologique celtique, a soutenu la même thèse.

Ma conviction est, malgré le talent qu'un de nos jeunes camarades de l'École d'Athènes [1] vient de déployer pour la soutenir, que la thèse phénicienne n'est pas plus applicable à la Grèce et à l'Italie... qu'à la Gaule. Les mêmes influences me paraissent avoir agi sur ces trois pays par des voies diverses. Deux passages de Pline sont, à cet égard, significatifs. Par l'un nous apprenons qu'il était question des sacrifices humains dans la loi des XII Tables, qui par conséquent les autorisait, en les réglementant, comme les autres pratiques magiques [2] :

1. Victor Bérard, *Origine des cultes arcadiens*. Le caractère phénicien de l'autel du Lycée, que je ne conteste pas, doit être une superposition à un autel plus ancien.

2. Pline, *H. N.*, XXVIII, 3, 4 ; XXX, 3 (édit. Littré).

Il existe certainement des traces de la magie chez les nations italiennes, par exemple dans la loi des XII Tables et d'autres monuments, comme je l'ai fait voir dans un livre précédent[1]. Ce n'est, en effet, que l'an de Rome 657, sous le consulat de Cn. Cornelius Lentulus Crassus, qu'il fut défendu par un sénatus-consulte d'immoler un homme ; ce qui prouve que jusqu'à cette époque on faisait de ces horribles sacrifices.

Une des phrases suivantes nous apprend qu'aux yeux de Pline les sacrifices humains religieux étaient particulièrement liés aux pratiques de la magie :

Ainsi tous les peuples, quoiqu'en discordes et inconnus les uns des autres, se sont accordés sur ce point [l'attachement aux superstitions de la magie]. On ne saurait donc suffisamment estimer l'obligation due aux Romains pour avoir supprimé ces monstruosités dans lesquelles tuer un homme était faire acte de religion.

Le paragraphe 3 du livre XXVIII nous donne un renseignement également précieux. Nous y lisons que le sacrifice humain devait, pour avoir son effet, être précédé de cérémonies et de formules desquelles rien ne devait être omis ni modifié. Ces cérémonies et ces formules remontaient au delà de la fondation de Rome : « Un homme et une femme, grecs d'origine, ou de quelqu'une des autres nations avec qui nous étions alors en guerre, ont été enterrés vivants dans le marché aux bœufs. La prière usitée, dans le sacrifice, laquelle est récitée d'abord par le chef du collège des quindécemvirs, arrachera certainement à celui qui la lira l'aveu de la puissance de ces formules, *puissance confirmée par huit cent trente ans de succès.* » Huit cent trente ans est le temps écoulé entre la fondation de Rome et l'année où Pline écrivait ces lignes. Ces formules, aux yeux de Pline, remontaient donc à une époque antérieure à la fondation de la Ville éternelle. Pline, quelques lignes plus haut, nous avait dit quelles précautions on prenait pour la conservation et l'intégrité des formules : « Il y a des formules diverses. Sans une de ces formules de prières il serait inutile d'immoler des victimes, les dieux ne pourraient être convenablement consultés. Nous avons vu les citoyens chargés des plus hautes

1. Liv. XXVIII, 4.

magistratures les inaugurer par des formules déterminées[1]. Pour n'omettre ou ne transposer aucun mot, un homme prononce la formule qu'il lit sur le rituel, un autre est préposé pour suivre toutes les paroles, un autre est chargé de faire observer le silence, un mucisien joue de la flûte pour qu'aucune autre parole nesoit entendue. » Le respect de Pline pour ces cérémonies nous étonne. C'est à peine s'il ose dire qu'il n'y croit pas : « Les paroles et charmes magiques ont-ils quelque puissance? Les gens les plus sages (c'est-à-dire instruits) n'en croient rien et, cependant, en masse, *nos actes de tous les instants impliquent sans qu'on s'en aperçoive la croyance à cette puissance.* »

Nous trouvons déjà chez Tite-Live ce mélange d'incrédulité et de respect :

« Je n'ignore pas, écrit-il, que l'esprit qui règne aujourd'hui, opposé à ce que l'on croie que les dieux puissent intervenir dans nos affaires, est contraire à ce que l'on publie les prodiges du passé; mais pendant que je raconte les choses d'autrefois, il me semble que mon cœur prend, lui aussi, des années et je sens qu'un respect religieux m'astreint à reproduire dans mes annales, ce que tant d'hommes très sages ont cru devoir recueillir pour la postérité[2]. »

Peut-on s'étonner après cela de la persistance des *survivances*? de la difficulté qu'il y avait à déraciner ces superstitions[3], de l'obligation où avaient pu être les druides de les tolérer?

Plus nous étudions la question, plus nous étendons le cercle de nos recherches, plus il nous semble évident que les *sacrifices humains ayant un caractère religieux* sont, partout où nous les trouvons, un reste des vieilles superstitions chamaniques, nées en dehors du groupe aryen qui, en étendant

1. *Certis precationibus obsecrasse.*
2. Tite-Live, XLIII, 13, 2.
3. Les *exégètes d'Argos*, dit Pausanias qui écrivait sous Hadrien, *savent bien eux-mêmes que tout ce qu'ils disent n'est pas vrai; ils n'en continuent pas moins à le dire. Tant il est difficile de faire revenir le peuple sur ce qu'il a une fois adopté* (Corinth., XXIII).

sa bienfaisante action sur le monde, n'a pas toujours pu les détruire.

Fustel de Coulanges a montré dans son beau livre : *La Cité antique*, avec quel succès les Aryas ont fait pénétrer, au sein des populations sur lesquelles ils ont étendu leur domination, les principaux éléments de leur organisation patriarcale, en leur communiquant en même temps le culte de leurs divinités, ennemies de tout sacrifice sanglant. Mais il y eut des luttes. L'histoire légendaire en a laissé en Grèce de nombreuses traces. Zeus et Apollon ne détrônèrent pas Kronos et les Euménides sans résistance :

« Dieu nouveau, disent les Euménides, s'adressant à Phœbus, tu outrages d'antiques déesses. Voilà donc ce qu'osent les nouveaux dieux[1]. » Les légendes de l'Arcadie nous en sont un autre témoignage.

Lycaon, fils de Pélasgus, roi d'Arcadie, avait été changé en loup pour avoir sacrifié un enfant à Zeus sur le Lycée, sacrifice dont la nouvelle religion avait horreur. Or tout dernièrement M. Victor Bérard[2] démontre que ce culte barbare n'avait jamais été complètement aboli sur la montagne sainte d'Arcadie, même sous la domination romaine. Les Arcadiens-Hellènes purent succéder aux Pélasges comme maîtres du pays, ce qui ne veut pas dire qu'ils en chassèrent les Pélasges et que la population fut renouvelée; le culte ne se modifia pas; on continua à offrir au dieu du Lycée, à l'occasion des fêtes (Lycaea) qui s'y célébraient, des victimes humaines, dans une enceinte où aucun profane ne pouvait pénétrer. Platon, dans le dialogue intitulé *Minos*, après avoir rappelé que, chez les Carthaginois, les lois non seulement autorisaient les sacrifices humains, mais que chez eux ces sacrifices étaient un *usage sacré*, tandis que ces sacrifices étaient une impiété aux yeux des Hellènes, est obligé d'avouer qu'il n'en avait pas été toujours de même et que même ces sacrifices n'étaient pas partout abolis :

1. *Euménides* d'Eschyle, v. 3, 9 et 150.
2. *Op. laud.*

Il est aisé, Socrate[1], de reconnaître que le même peuple ne conserve pas toujours la même législation et que les différents peuples ont aussi des lois différentes. Ainsi parmi nous, il n'y a pas de loi qui prescrive les sacrifices humains; que dis-je, ce serait une impiété! Mais chez les Carthaginois ces sacrifices, loin d'être désavoués par les lois, passent pour des actes agréables aux dieux, à ce point que quelques-uns d'entre eux immolent leurs propres enfants à Kronos, comme on te l'a raconté; et ce n'est pas seulement chez les Barbares qu'on trouve des lois si différentes des nôtres: sur le Lycée quels sacrifices ne font pas les successeurs d'Athamas[2] et cependant ce sont des Grecs!

Platon est plus explicite au livre VIII de *La République* : « Mais par où le protecteur du peuple commence-t-il à en devenir le tyran? N'est-ce pas évidemment lorsqu'il commence à lui arriver quelque chose de semblable à ce qui se passe, dit-on, dans le temple de Jupiter Lycéen en Arcadie où celui qui a goûté des entrailles d'une créature humaine mêlées à celle des autres victimes se change inévitablement en loup? Ne l'aurais-tu pas entendu dire, Adamante?

« Oui, je le sais, répond celui-ci. »

Théophraste est encore plus affirmatif : « Encore aujourd'hui[3], μέχρι τοῦ νῦν, les Arcadiens continuent à faire en com-

1. Platon, *Minos*, trad. Cousin, t. XIII, p. 35.

2. Il semble que Platon confond ici deux légendes. — M. Victor Bérard transforme ainsi la phrase : *Dans les fêtes du Lycée, comme chez les descendants d'Athamas, les Hellènes font encore les mêmes sacrifices* (Bérard, *op. laud.*, p. 59).

3. Fréret, qui cite ce texte dans son mémoire sur des sacrifices humains, l'attribue, comme M. V. Bérard, à Théophraste. En réalité il est de Porphyre (Porphyre, *De abstinentia*, II, 27) qui ne cite point Théophraste en cet endroit. Le μέχρι τοῦ νῦν s'appliquerait alors au temps de Porphyre, ce qui n'est point invraisemblable, puisque Pausanias nous donne un renseignement analogue. L'erreur vient de ce que Porphyre a beaucoup puisé dans Théophraste auquel il renvoie dans sept passages différents (liv. II, 11, 21, 26, 32, 43, 53; liv. III, 25 ; liv. IV, 20) et plusieurs fois au sujet des sacrifices humains ! Ce n'est pas une raison pour attribuer à Théophraste des phrases à propos desquelles son nom n'est pas prononcé. Il est, au contraire, un long passage qui est bien de Théophraste et que nous citerons parce qu'il est une confirmation de notre thèse. Voici comment il s'exprime d'après Porphyre (II, 55) : « Les histoires rapportées par Théophraste font mention de sacrifices humains, nous en donnerons quelques exemples. On sacrifiait à Rhodes un homme à Kronos, le 6 du mois Métageitnion (juillet). A cet effet on conservait en prison jusqu'à la fête de Kronos un de ceux qui avaient été condamnés à mort et le jour de la fête on menait cet homme hors des portes vis-à-vis de l'autel du *Bon Conseil* et après lui avoir fait boire du vin, on l'égorgeait. A Salamine (de Chypre) qu'on

mun des sacrifices humains. Bien plus, à certaines époques périodiques, ils vont jusqu'à arroser l'autel du sang des leurs, bien qu'ils écartent de leurs sacrifices tout meurtrier souillé de sang humain. »

Cinq cents ans plus tard, continue M. Bérard, « Pausanias sut que les sacrifices du Lycée étaient secrets; ils ne voulut point pénétrer ce mystère et *laissa les choses être ce qu'elles avaient toujours été dès le commencement*[1]. Il semble craindre, à l'enquête, une découverte désagréable pour sa piété ou son orgueil d'Hellène ». Cette persistance de l'usage des sacrifices humains, sur le Lycée, au sein de la Grèce civilisée, bien après le siècle de Périclès, paraît donc un fait certain.

Ces vieux usages n'avaient pas persisté partout aussi long-

nommait autrefois Coronis, pendant le mois appelé Aphrodisium par les Chypriotes, on sacrifiait un homme à Agraule, fille de Cécrops et de la nymphe Agraulis. Cette coutume dura jusqu'au temps où on sacrifia à Diomède. Les temples d'Athéna, d'Agraule et de Diomède étaient enfermés dans une même enceinte. Celui qui devait être sacrifié y était mené par des jeunes gens; il faisait trois fois le tour de l'autel en courant; puis le prêtre le frappait d'un coup de lance dans l'estomac, et le brûlait, après cela, tout entier sur un bûcher. Ce sacrifice fut aboli par Diphile, roi de Chypre, vers le temps de Séleucus le Théologue. Il changea cet usage en celui de sacrifier un bœuf et le démon agréa ce bœuf à la place de l'homme... Dans l'île de Chio et à Ténédos on sacrifiait un homme à Dionysos *Omadios* (anthropophage). Le même sacrifice se faisait à Ténédos, comme le rapporte Evelpis de Caryste. Apollodore rapporte aussi que les Lacédémoniens sacrifiaient un homme à Arès... Je ne dis rien ni des Thraces, ni des Scythes, ni comment les Athéniens ont fait mourir la fille d'Érechthée et de Praxithée (probablement parce que ces faits étaient trop connus). Qui ne sait, ajoute Porphyre, que présentement à Rome même, à la fête de Jupiter Latialis, on immole un homme? » (Traduction de Buriguy, 1767.) M. Salomon Reinach, à qui j'avais communiqué mes doutes, a cherché sur quelle autorité on attribue le passage de Porphyre à Théophraste. Il n'a rien trouvé avant Fréret. Il m'apprend que c'était encore l'opinion de Welcker (*Griechische Goetterlehre*, I, p. 211), opinion repoussée par Beckers, *De hostiis humanis apud Graecos*, 1867, p. 39. Le même auteur dit que le passage est très obscur. Voici ce passage, faussement attribué à Théophraste :

« Le texte grec, dont le sens général est clair, offre, en effet, quelque difficulté de détail, comme l'a remarqué Beckers. Nous croyons en conséquence devoir le donner en grec *in extenso*. « Ἀφ' οὗ [depuis le temps où les offrandes de fruits furent remplacées par des victimes sanglantes] μέχρι τοῦ νῦν οὐκ ἐν Ἀρκαδίᾳ μόνον τοῖς Λυκαίοις, οὐδ' ἐν Καρχηδόνι τῷ Κρόνῳ κοινῇ πάντες ἀνθρωποθυτοῦσιν, ἀλλὰ κατὰ περίοδον τῆς τοῦ νομίμου χάριν μνήμης ἐμφύλιον αἷμα βαίνουσι πρὸς τοὺς βωμούς, καὶ περ τῆς παρ' αὐτοῖς ὁσίας ἐξειργούσης τῶν ἱερῶν, τοῖς περιρραντηρίοις κηρύγματι εἴ τις αἵματος ἀνθρωπείου μεταίτιος. »

1. Pausanias, VIII, 38, 7 : ἐχέτω δὲ ὡς ἔχει καὶ ὡς ἔσχεν ἐξ ἀρχῆς.

ıs le souvenir s'en était conservé dans plusieurs ıarties de la Grèce. En Laconie, la pratique des sacri- ı humains passait pour n'avoir cessé qu'après l'invasion rienne et l'introduction dans le pays du culte d'Apollon. La loi qui les abolissait était due à Lycurgue. La légende d'Athamas nous montre que les mêmes préjugés religieux existaient à Orchomène de Béotie. Les descendants d'Athamas avaient conservé ces pratiques sanglantes comme culte familial. Mêmes pratiques sanglantes en Attique, à l'époque pélasgique. Cécrops, le premier, suivant la tradition, aurait substitué aux sacrifices sanglants l'offrande des gâteaux de miel. Mêmes traditions en Crète où les Curètes immolaient, disait-on, des enfants à Zeus, avant que les Doriens eussent introduit dans l'île le culte d'Apollon[1].

Ces traditions, sans doute, sont vagues, mais leur concordance, s'appliquant à la même période, leur donne un certain poids. Nous sortons d'ailleurs des données vagues et des présomptions en nous transportant à Brauron, bourg de l'Attique. On sait que le bourg de Brauron est situé à quelques kilomètres de Marathon; c'est là que, suivant la légende, aurait débarqué Iphigénie la fille d'Agamemnon, fuyant la Tauride après le vol de la statue d'Artémis. Ici l'histoire vient à l'appui de la légende. « Vraie ou fausse, dit M. Victor Bérard, la légende d'Iphigénie consacrant dans le temple de Brauron la statue enlevée à la Tauride prouve qu'il y avait là à l'époque où la légende a pris naissance un culte qui s'adressait à une déesse sensiblement semblable à l'*Artémis taurique*, cette déesse sanglante que révéraient tous les peuples de l'Asie mineure ».

Or l'existence de ce temple ou de cette statue est si réelle, la croyance à la véracité de la légende était si bien établie dans les esprits, la réputation de la déesse si grande bien avant le VIe siècle que Xercès, maître de l'Attique, s'était empressé d'enlever la statue, non pour la restituer à la Tauride, mais, tant il lui croyait de puissance, pour la consacrer dans un

1. Voir p. 76 (note), le témoignage de Théophraste.

temple à Suse[1]. Une statue d'Artémis Brauronia était attribuée à Praxitèle.

Ces pratiques, dès que nous pénétrons dans les couches profondes de l'histoire, en Grèce comme en Italie, se généralisent donc, conservant partout le même caractère religieux. Ce préjugé n'avait jamais été déraciné de l'esprit des Grecs. Il persistait vivant au fond de la population non lettrée. Il s'imposait dans les grands dangers même à la Pythie. Pausanias raconte qu'au temps de la guerre de Messénie l'oracle de Delphes, interrogé par le devin Tisis, répondit au devin messénien que le salut de la patrie exigeait le sacrifice d'une vierge de la race d'Epytus : « Sacrifiez-la pendant la nuit aux dieux infernaux; si elle prend la fuite, sacrifiez-en une autre que l'on viendra offrir volontairement. » Aristodème avait offert sa propre fille après la fuite de Lycisca. Ces vers conservés dans la famille d'Aristodème rappelaient ce patriotique dévouement. Cette inscription existait encore au temps de Pausanias. Nous trouvons des traces de ces mêmes pratiques en Tauride, dans le Pont et dans la Cappadoce, sur les bords de la mer Noire, au centre des exploits des Cimmériens, des Scythes et des Amazones. Nous voici sur une piste intéressante qui nous éloigne, de plus en plus, des influences phéniciennes.

On sait quelle place importante tenait, en Cappadoce et dans le Pont, sous différents noms, le culte de la déesse qui portait le nom d'*Artémis* en Tauride comme à Brauron. A Comana[2], son principal sanctuaire, elle était servie par *six mille* hiérodules (*esclaves sacrés*) serviteurs de la déesse, à la tête desquels était un prêtre-roi, véritable souverain. Là s'accomplissaient encore du temps de Strabon de sanglants sacrifices, auxquels des prêtresses prenaient part. C'est même là, suivant le géographe grec, qu'aurait été déposée par Iphigénie la vraie statue d'Artémis que lui disputaient Brauron et Lacédémone. Le culte de Comana remonterait à cette époque

1. Pausanias, I, 33 ; IV, 46.
2. Comana en Cappadoce.

temps, ma[illegible] Il y a là une chaîne non autres par[illegible] auxquelles leur caractère fices hu[illegible] révélant en Europe et jusdorienne[illegible] à l'introduction en Occi-loï qui [illegible] un état social inférieur dont mas [illegible] les traces.

à Oc[illegible] d'œil sur la *carte du monde* con[illegible] les histoires d'Hérodote. Remar-M[illegible] de terres inconnues, *terra incognita*, g[illegible] à l'ouest. Là est le domaine de [illegible] que l'archéologie nous révèle et qui [illegible] joué dans le monde (il faut nous y [illegible] que celui que l'on est porté à lui at-[illegible] les invasions scythiques, c'est-à-dire [illegible] les premiers États civilisés sur les [illegible] l'Euphrate et dont les représentants for-[illegible] historiques le fond de la population [illegible] développée la brillante civilisation scandi-[illegible] yeux ce que devait être la civilisation [illegible] dont Homère et Hérodote attestent l'exis-

[illegible] populations mégalithiques avec ce grand [illegible] nous a paru probable. Il a été jusqu'ici [illegible]. Nous avons tout intérêt à le bien con-

[illegible] interrogeons les voyageurs modernes qui dans [illegible] temps ont exploré ces vastes contrées, dont une [illegible] commencement de ce siècle, presque aussi in-[illegible] temps d'Hérodote, nous y trouvons des mœurs et [illegible] prédominance des pratiques de la magie qui nous [illegible] que l'archéologie préhistorique et l'étude des

[illegible] carte *La Gaule avant les Gaulois*, 2e éd., p. 162, fig. 140) et la [illegible] Lenormant : *Atlas d'Histoire ancienne de l'Orient*, pl. II, *Age de* [illegible] des *Chamites et des Touraniens avant les migrations aryennes*. [illegible] Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres* [illegible]

superstitions survivantes nous font entrevoir comme l'état probable de nos populations primitives. En sorte que nos conjectures prennent pour ainsi dire un corps à la vue des faits analogues constatés *de visu* par des témoins dont on ne peut récuser le témoignage désintéressé.

Nous mettrons sous vos yeux dans une prochaine leçon un certain nombre de ces exemples.

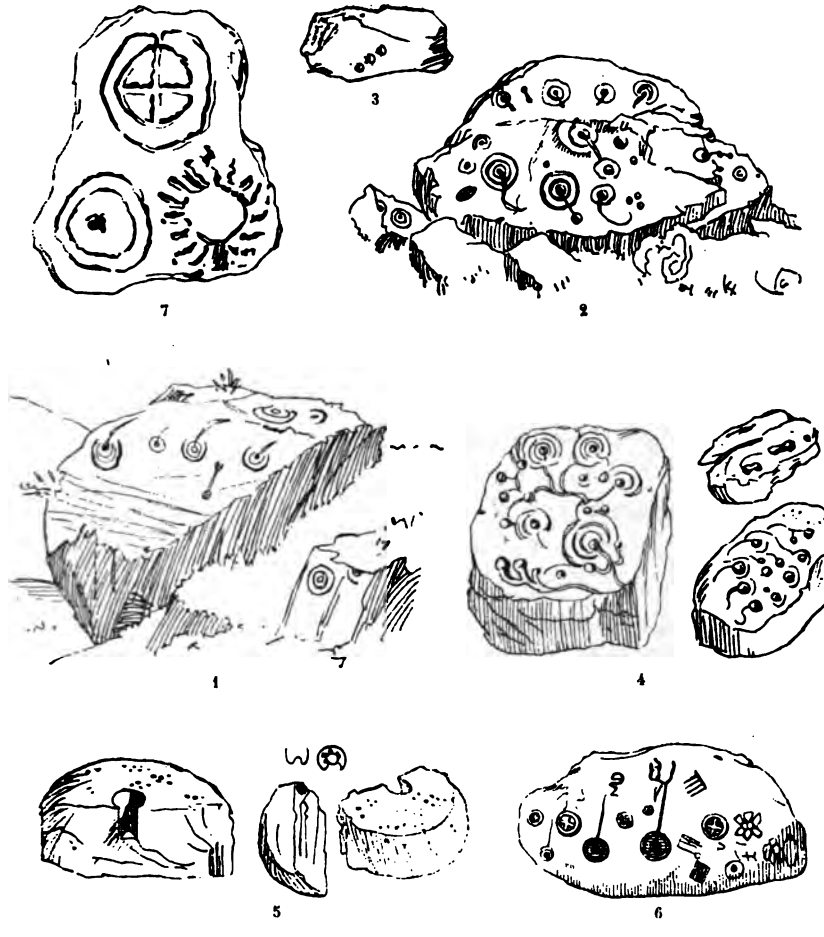

Fig. 4. — Roches à cupules des environs de West Kilpatrick (Écosse).
D'après John Bruce, F. S. A. Scot (voir p. 64 et annexe C).

VIIe LEÇON

SUPERSTITIONS ET CROYANCES DES POPULATIONS DU NORD DE L'EUROPE ET DE L'ASIE,

ANALOGUES AUX CROYANCES ET SUPERSTITIONS DE NOS POPULATIONS PRIMITIVES

Le nombre des ouvrages où les mœurs des populations finnoises et ouralo-altaïques sont décrites est assez restreint; la plupart sont écrits en langues étrangères : norvégien, suédois, danois, russe, finlandais, peu abordables pour nous. Il en est, heureusement, qui sont traduits en anglais, en allemand ou en français. C'est à ces traductions que nous aurons recours. Ce que nous possédons, en ce genre, suffit à nous éclairer. Nous recommandons la lecture des ouvrages suivants :

1° *Description de toutes les nations de l'Empire de Russie où l'on expose leurs mœurs, religions, usages, habitations, habillements et autres particularités remarquables* (traduit de l'allemand), Saint-Pétersbourg, aux dépens de Charles-Guillaume Müller, 1776[1].

2° Pallas, *Voyages du professeur Pallas dans plusieurs provinces de l'Empire de Russie et dans l'Asie septentrionale*, 7 vol. in-8° (traduit de l'allemand, par C. Gauthier de la Peyronie, 1802).

3° Wrangel, *Exploration du nord de la Sibérie, par l'amiral*

1. Je dois ce rarissime volume à la générosité de M. Louis Lartet, le fils de notre grand paléontologiste. Je l'ai déposé a la bibliothèque du Musée où il peut être consulté.

Wrangel et MM. Malsouchkine et Kosmine, officiers de marine russe, 1828 (traduit par le prince Emmanuel Galitzin).

4° Dubois de Montpereux, *Voyage autour du Caucase*, 5 vol. in-8°, deux atlas de 65-26 planches. Paris, 1839[1].

5° Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet pendant les années* 1844, 1845-1846, 2 vol. in-8°, 1857.

Ces explorations du monde scandinave, finnois, ouralo-altaïque ne nous transportent pas dans un monde de sauvages dégénérés, mais chez des tribus organisées, vivant de la vie patriarcale simple et primitive de leurs aïeux ; elles nous présentent un état social à peu près immobilisé depuis des siècles. Notre premier groupe a dû passer par cet état et s'y arrêter longtemps avant son contact avec les migrations aryennes. L'étude attentive de ces populations permet à qui a la foi de se représenter avec toute la netteté possible certains côtés de la vie de nos populations primitives que l'archéologie nous a fait entrevoir. Nous nous expliquons, ainsi, bien des *survivances*. La plup art des superstitions dont nous avons eu à nous occuper s'y retrouvent inaltérées avec toute leur intensité native : « Les nations du groupe finnois, dit le rapporteur de la Commission d'enquête russe en 1776[2], *sont fières de leur patrie* et tellement éprises de leur pays et *d'elle-mêmes, que hors de chez eux*, ils meurent ordinairement de la nostalgie ou maladie du pays » : ainsi s'explique leur immobilité relative.

L'étude de ces tribus est donc particulièrement précieuse. Nous devons nous attendre à y trouver un grand nombre de *survivances* remontant à l'origine même des civilisations touraniennes. Ce qui frappe tout d'abord le lecteur de l'*Enquête*, c'est l'unité dans la variété de ces nombreuses petites *nations*, ayant chacune leur vie propre, leur nom particulier, bien que se rattachant toutes au rameau finnois :

Il est étonnant, dit l'*Enquête*, que la plupart de ces *peuplades finnoises*, dispersées, malgré la situation de leurs possessions, aient conservé tant

1. Dubois de Montpereux, dans ses dissertations, fait souvent des excursions du côté de la Scandinavie.
2. *Op. laud.*, p. 3.

de ce qui leur est *propre et les caractérise*[1] et une si grande *ressemblance* avec les tiges finnoises originaires, ressemblance qui s'observe tant du côté de la figure et de l'extérieur qu'à l'égard du caractère national, de leur langage, mœurs, coutumes, superstitions, etc. Il n'est pas moins remarquable que la plupart de ces peuples n'habitent encore, aujourd'hui, que des pays septentrionaux, marécageux et couverts de forêts, lesquels dans les temps les plus reculés étaient les contrées favorites de la nation finnoise, ainsi que le prouve leur nom d'*habitants des marais* (*souoma jame*), outre que la chasse, la pêche, étaient leur première occupation. Une si grande ressemblance paraît prouver irrévocablement que *toutes ces peuplades ne sont que des branches finnoises.*

Le rapport officiel distingue, toutefois, parmi ces tribus ou nations soumises à l'*Enquête* :

Les Lapons Finnois;
Les Finnois de l'intérieur;
Les Lettoniens ;
Les Estonniens;
Les Liwes[2];
Les Ingriens;
Les Tschérémisses;
Les Tschouwaches;
Les Mordwines;
Les Wotyaks;
Les Terptyairéis;
Les Wogoules;
Les Ostyaks[3].

Un second groupe distinct du groupe finnois, mais également touranien, le groupe des nations tatares[4] (c'est ainsi que le rapport les désigne), est aussi nombreux et donne lieu aux mêmes observations. Leurs mœurs sont les mêmes.

Cette division en petites nations[5] qui remonte aux temps primitifs, à l'état patriarcal de ces nations, nous donne le secret de la multiplicité des *nationes* gauloises qui à l'époque de la conquête romaine, d'après Plutarque, s'élevaient encore à trois cents[6]. Or, en dehors de la parenté, des langues parlées par les groupes finnois et tartares et de la communauté des traditions, l'*Enquête* de 1776 révèle les faits particuliers

1. Souligné dans le texte.
2. Prononcez *Lifes*.
3. Quelques-unes de ces tribus sont présentées comme les restes du rameau hongrois et du rameau turc.
4. L'étude de ce groupe forme le second volume de l'*Enquête*.
5. Chaque nation comptait souvent plusieurs royautés ; le R. P. Huc compte chez les *Khalchas* quatre royautés et vingt-quatre bannières, chez les Mongols méridionaux *douze royautés*.
6. Le nombre de ces espèces de royautés s'élevait au même chiffre en Irlande.

suivants. Bien que chrétiennes de nom, catholiques ou orthodoxes, toutes ces nations, il y a cent vingt ans, n'avaient abandonné aucune des pratiques de leur ancien culte dont ouvertement ou clandestinement elles suivaient encore les rites. Toutes avaient conservé l'habitude d'avoir recours, dans les circonstances graves de la vie, à l'autorité, à la puissance de leurs anciens prêtres, sorciers et magiciens, *les chamans*. Je copie, p. 40 du rapport, ce qui est dit des Tschérémisses : « Quant au culte, les Tschérémisses, bien que officiellement chrétiens, ont encore des idoles et suivent aveuglément les préceptes de leurs prêtres[1]. Ces prêtres et prétendus magiciens sont les interprètes des songes et se piquent de prédire l'avenir et de dire la bonne aventure. Les Tschérémisses ont ces visionnaires en grande vénération — chaque communauté a un de ces prêtres choisi à l'élection. — A chacun de ces prêtres est subordonné un *sous-prêtre* en qualité d'adjoint. Ces prêtres sont juxtaposés aux *papas*[2] et cela bien que les Tschérémisses comptassent alors 6,580 hommes et 5,951 femmes ayant reçu le baptême. Mais ces soi-disant chrétiens n'en célèbrent pas moins, presque tous en cachette, il est vrai, leurs fêtes païennes ou prennent part au cérémonies de leurs frères non encore convertis autant qu'ils le peuvent faire sans être découverts et punis par le clergé. » Même remarque chez les Tschouwaches[3]. Leurs prêtres sont tour à tour *sacrificateurs*, diseurs de bonne aventure et magiciens. Dans les villages où il n'y a pas de prêtres, un sage vieillard en fait les fonctions ; ils ne se passent jamais de prêtres ».

Le christianisme n'avait pas encore pénétré chez les Ostyaks septentrionaux en 1776[4]. Ce qui en est dit montre que le culte des Tschérémisses et des Tschouwaches était bien l'ancien culte, le culte national resté pur malgré son contact avec le

1. Nous ne devons pas nous étonner de trouver, chez les catholiques ou protestants *de nom* des peuplades malgaches de Madagascar, la même fidélité plus ou moins dissimulée à leur ancien culte.
2. Les curés du rite grec.
3. P. 53 de l'*Enquête*.
4. *Op. laud.*, p. 105.

christianisme. Nous retrouvons, en effet, les mêmes usages chez les Ostyaks, avec plus de détails. « Les Ostyaks païens ont des prêtres appelés *totéba* ou *toschéba*. Ces magiciens interprètent les songes, disent des prophéties, commandent aux diables et les conjurent; ils guérissent les malades, récitent les prières et *font les sacrifices*. Ces Ostyaks n'ont ni temples ni kérémets proprement dits, mais ils font leurs dévotions sur des *montagnes* ou des *collines consacrées* qui se trouvent en différents endroits dans leurs forêts ; sur ces montagnes ils posent différents *symboles* qui représentent leurs *idoles*[1]. Ils craignent beaucoup ces collines et n'y vont jamais couper de bois ni puiser de l'eau dans les sources qui pourraient s'y trouver. Depuis 1712 on a brûlé un très grand nombre de ces idoles (de ces symboles) et démoli les places qui leur étaient consacrées; cependant il y en a encore une assez grande quantité. »

Toutes ces nations étaient donc très religieuses à leur manière[2]. Le rapport répète à chaque instant qu'elles croient à l'existence d'un *dieu suprême* : pour beaucoup d'entre elles, un dieu ayant une épouse et un fils ou une fille, une espèce de trinité. « Les Tschérémisses, par exemple, ont un *Dieu suprême, Koujoujouma ;* ce dieu a une épouse qu'ils nomment *Youmon Awa* ou mère des dieux, pour laquelle immédiatement après l'Être suprême, ils ont une vénération particulières. Ils admettent des divinités subalternes bienfaisantes et s'imaginent qu'elles sont les *enfants* des deux divinités suprêmes ou du moins de leur famille et que le gouvernement du monde et la distribution du sort des humains sont partagés entre ces enfants des dieux. »

La théologie des Ostyaks est à peu près la même. « Pour ce qui regarde les idées que les Ostyaks se forment de l'Être suprême, ils suivent les opinions des autres nations païennes, leurs sacrifices, leurs adorations sont les mêmes. Ils donnent à

1. Malheureusement il ne nous est pas dit en quoi consistaient ces *symboles*.

2. *Admodum deditae religionibus* (César, *B. G.*, VI, 16).

Dieu le nom de *Innen Nom*, c'est-à-dire dans leur langue Dieu qui est en haut ou Dieu du ciel. Outre cette divinité ils se figurent des dieux subalternes. *Lous* et *Komdéguen* sont des noms qu'ils donnent à Satan. Ils ont un dieu des eaux, *Outego-Lous* ; un dieu des bois, *Massou-Lous*. En général ils donnent le nom de *Lous*, c'est-à-dire de Satan, à leurs idoles. Ce sont des figures taillées en bois ou bien des arbres, principalement ceux où les aigles font leurs nids, ou bien ce sont des rocs informes ou des pierres d'une configuration particulière et peu commune. Les deux principales idoles des Ostyaks auxquelles les *Samoyèdes* adressent en même temps leur culte étaient posées dans l'année 1772 sur la côte occidentale du golfe de l'*Oby*, dans une forêt à 70 werstes au-dessus d'*Obdorsk*, dans le voisinage des yourtes[1] de Woksarsk. L'une de ces idoles représente la figure d'un homme et l'autre celle d'une femme. Chacune est posée dans une cabane sous un arbre contre lequel elle est appuyée ; elles sont toutes deux posées à la manière des Ostyaks, couvertes d'habits de drap et de fourrures et ornées de quantité de figures taillées de fer blanc et de lames de fer ; ces figures qui sont en même temps la parure ordinaire des *chamans* ou sorciers de la nation représentent des hommes, des quadrupèdes, des oiseaux, des poissons, des canots, etc. Les hommes adressent leurs prières à celle qui représente la figure d'homme, les femmes révèrent l'autre sous la figure de femme. On rencontre dans différents endroits des *arbres qui passent pour sacrés* chez ce peuple[2]. »

Cette mythologie est développée ailleurs avec plus de détails encore ; nous n'avons pas intérêt à nous y arrêter. Nous devons, toutefois, insister sur leur principal dogme, le dogme gaulois, par excellence, *celui de l'immortalité de l'âme*. Fréret écrivait déjà en 1747 : « Le dogme sur l'éternité des âmes[3]

1. Cabanes.

2. Fréret, Les superstitions de nos populations primitives devaient être absolument les mêmes.

3. *Mémoire sur la religion des anciens peuples de l'Europe*, éd. in-12, t. XVIII, p. 179.

[illegible] paraît avoir été commun aux Gaulois avec les [illegible] de la Germanie. Il se trouve, quoique mêlé de détails [illegible] absurdes, dans l'*Edda* ou dans les recueils de l'ancienne mythologie des scaldes ou poètes de la Scandinavie... [illegible] on a retrouvé ce même système chez d'autres nations [illegible] qui n'ont aucun commerce entre elles, il faut qu'il soit une suite nécessaire des premières idées qui se présentent aux hommes (dans certains groupes humains). *Il serait déraisonnable* de penser qu'il ait *été porté* par les Grecs ou par les [illegible] chez ces différentes nations[1]. »

Jean Reynaud, par une sorte d'intuition, soutenait la même [illegible] et faisait de ces doctrines sur l'immortalité l'apanage [illegible] peuplades scythiques et gauloises qui en auraient eu spécialement le dépôt[2]. Nous retrouvons les mêmes dispositions [illegible] persistantes chez nos peuplades finnoises ; ouvrons [illegible] : il s'agit des *Ingriens baptisés* :

Un prêtre, un papas, assiste à l'enterrement de leurs morts. Mais ces [illegible] Ingriens retournent à la fosse pendant la nuit pour enterrer des [illegible], ce qu'ils répètent plusieurs jours de suite. Leur opinion est, en effet, que l'on continue à vivre dans le monde souterrain, comme à la surface de la terre et que le tombeau n'est que l'habitation du mort. Par cette raison ils enterrent leur argent pour en faire usage après leur mort. Ils parlent aux décédés et aux morts dans les tombeaux et les [illegible]. Quelques amis de l'auteur de ce rapport qui savaient la langue finnoise, surprirent un jour une femme dans un village *tschorien* aux environs de Saint-Pétersbourg et l'écoutèrent sans en être aperçus; quinze jours après la mort de son mari elle s'était remariée et, pour apaiser les mânes de son défunt et pour prévenir tout accident fâcheux, elle s'était rendue sur le tombeau du décédé où on la trouva couchée, poussant des hurlements et des lamentations; elle pleurait et gesticulait en disant entre autres : *Te voilà mort hélas! hélas! ne sois du moins pas fâché de ce que j'ai épousé ce garçon plus jeune que toi, hélas! hélas! Je n'en aurai pas moins soin de ton fils, de ton blondin, hélas! hélas!*

Les Gaulois du temps de César n'obéissaient-ils pas aux

1. [illegible] veut dire que le germe de ces idées ne doit point être attribué aux doctrines pythagoriciennes qui auraient été la source où les druides auraient dû puiser.
2. J. Reynaud, *Considérations sur l'esprit de la Gaule*, p. 5.
3. P. 70.

mêmes superstitions, quand, d'après les *Commentaires*[1], ils jetaient dans les flammes du bûcher tout ce qui avait été cher aux morts, même les animaux; quand, d'après Diodore de Sicile[2], ils confiaient à ces flammes des lettres à destination des morts et acceptaient l'échéance d'une dette à payer dans l'autre monde :

« Les funérailles des Gaulois sont relativement à leur état de civilisation (*pro cultu Gallorum*) magnifiques et somptueuses. Tout ce qu'on croit avoir été cher aux morts, même les animaux, est jeté dans les flammes du bûcher et, il n'y a pas bien longtemps encore que esclaves et clients étaient aussi brûlés après la cérémonie funèbre. » (César, *B. G.*, VI, 19).

« Les Gaulois ont fait prévaloir chez eux l'opinion de Pythagore que les âmes des morts sont immortelles et que chacune d'elles s'introduisant après la mort dans un autre corps revit pendant un nombre déterminé d'années. C'est pourquoi pendant les funérailles ils jettent dans le bûcher des lettres adressées à leurs parents décédés, comme si les morts devaient les lire. » (Diodore, V, 28.)

« Autrefois les Gaulois remettaient le règlement de leurs comptes, le paiement de leurs dettes *ad inferos*. » (Pomponius Mela, III.)

« Les Gaulois se prêtent les uns aux autres de l'argent payable dans l'autre vie. » (Valère Maxime, II, 6.)

Nous reviendrons sur ce dogme en parlant des druides.

Le rapporteur russe avait déjà dit, à propos des Tschérémisses : « Les Tschérémisses pensent, avec la plupart des peuplades païennes de la Russie, que l'existence après la mort est une continuation de la vie actuelle, à peu de différence près : c'est pourquoi ils donnent aux morts des meubles, de l'argent, des mangeailles. »

Nous pouvons noter un certain nombre d'autres usages se prêtant à des rapprochements intéressants : « Les Finnois païens honoraient un dieu universel dans leur *joumar* ou *jou-*

1. César, *B. G.*, VI, 19.
2. Diod., V, 28.

mala (identifié à *Thor* ; ils représentaient ce dieu sous la figure d'une grande statue portant un collier (torques) d'or. » On sait que le collier ou torques d'or n'était pas seulement chez les Gaulois un insigne militaire, récompense du courage, c'était encore l'attribut de certaines divinités, de Cernunnos et d'Artémis entre autres, ainsi que l'étude des monnaies d'or de la Gaule et certaines représentations figurées le démontrent.

Nous possédons en Gaule un grand nombre d'enceintes *préceltiques*, au sens que nous attribuons à ce terme ; quelques-unes remontent à l'époque néolithique. On s'est demandé souvent si la plupart de ces oppida n'étaient pas des lieux de réunions religieuses. Les *kérémet*[1] de nos peuplades finnoises destinées à l'accomplissement de sacrifices religieux semblent rendre l'hypothèse probable.

Écoutez ce que dit l'*Enquête* : « Le culte des dieux ne se fait pas dans les temples, mais en plein air dans des places consacrées qu'ils nomment *kérémet*. Ils ont des places sacrées générales, d'autres particulières. Dans ces dernières des familles isolées font leurs dévotions. Dans les premières s'assemblent des villages entiers. Ils choisissent les forêts ou les collines élevées. Si, par hasard, il ne s'en trouve pas dans le voisinage du village, on choisit un endroit où il y ait plusieurs arbres : il doit y en avoir pour le moins un, et *on donne toujours la préférence aux chênes*. L'arbre le plus considérable est consacré à *Yumo*, le dieu suprême, le suivant, moins grand, à *Yumon-Aica*, sa femme, et les autres tant qu'il y en a aux divinités inférieures. Les femmes n'osent pas approcher de ces endroits consacrés et les hommes n'y paraissent jamais sans s'être baignés et habillés proprement. S'il est possible, ils tâchent de ne pas venir la bourse vide : selon l'opinion de plusieurs d'entre eux, le *kérémet* lui-même est une divinité puissante et bienveillante. Le cheval est la victime la plus recherchée.

Les Tschouwaches considéraient si bien les kerémet comme

[1] Op. cit., p. 62.

des divinités qu'ils adressaient leurs prières à *Kérémet Asch* (Kérémet père), à *Kérémet Amsha* (Kérémet la mère), à *Kérémet Onewli* (Kérémet le fils). Il est difficile de ne pas reconnaître ici l'existence d'une *triade*.

Je pourrais faire beaucoup d'autres extraits intéressants.

Quand, en 1823, l'amiral Wrangel[1] entreprit son voyage en Sibérie, la situation n'avait pas changé. Les paysans *baptisés* étaient restés aussi païens qu'en 1776. Les *chamans* ou magiciens y avaient encore beaucoup plus d'influence que le clergé orthodoxe. Les populations étaient restées au fond complètement païennes.

Wrangel raconte une scène horrible; l'immolation d'un chef respecté, sur l'insistance des chamans. Rien ne peut mieux montrer la puissance traditionnelle des superstitions concernant le sacrifice des victimes *humaines*.

Cette scène est le meilleur commentaire de ma leçon sur les *sacrifices humains* :

Les Tschouktas en arrivant à la foire d'Ostrownayé y avaient apporté le germe d'une maladie contagieuse. Les secours de l'art fournis par le gouvernement (il y avait à Ostrownayé des médecins officiels), les prières du clergé orthodoxe étaient restées impuissantes à conjurer la marche du fléau qui augmentait chaque jour.

Dans d'aussi tristes circonstances, les *Tschouktas*, bien que chrétiens, se décidèrent à avoir recours à la science occulte des *chamans*. Ceux-ci se réunirent, firent de solennelles conjurations pour évoquer les esprits et savoir ce qu'il fallait faire. Les cérémonies achevées, les chamans déclarent que les Esprits irrités ne feront cesser le fléau que lorsque le vertueux *Kotschène*, l'un des chefs les plus vénérés de sa nation, leur aura été offert en sacrifice.

Kotschène était l'idole du peuple et peu s'en fallut que les devins ne payassent de leur vie ce conseil barbare.

Cependant la maladie continuait à sévir, tandis que des chamans, aussi cruels que leurs divinités, demeurent inébranlables, refusant les présents qui leur étaient offerts pour fléchir la colère des *Esprits*, méprisant les menaces qui leur étaient faites et bravant les mauvais traitements. Alors ceux-là mêmes qui estimaient le plus la victime désignée sentirent leur dévouement chanceler et crurent qu'il était de leur devoir de consentir à ce que le sacrifice fût consommé.

Kotschène, de son côté se prépara à la mort, rassembla le peuple ha-

1. *Op. laud.*, *Exploration du nord de la Sibérie.*

[illegible] et déclara qu'il voyait lui-même par les [illegible] de l'épidémie que les *Esprits* s'irritaient de [illegible] voulant avant tout sauver le peuple, il se [illegible] à mourir. En prononçant ces mots, le vieillard [illegible] et se présente aux coups du bourreau. Mais nul [illegible] pour porter sur lui une main sacrilège. Il fallut, chose [illegible] Wrangel, que les misérables chamans forçassent [illegible] à devenir parricide, à égorger son père.

[illegible] cela, douter de la véracité des récits que nous [illegible] quelque horribles qu'ils soient?

[illegible] le P. Huc retrouvait en Tartarie et au Thibet, mal[illegible] déjà ancienne dans ces pays non pas du [illegible], mais du bouddhisme et du lamanisme, qui [illegible] d'un ordre élevé, un état social où ces su[illegible] encore loi aux yeux du peuple. Tout ce monde [illegible] en a été et en est encore infecté. Le P. Huc en [illegible] à plusieurs reprises son étonnement. Il y voit une [illegible] le diable. Le bouddhisme, en effet, aussi bien que le [illegible], rejette ces superstitions — en principe. — Le [illegible] un grand nombre de lamaseries, il en admire [illegible], il avoue qu'on y respire une vraie piété; le [illegible] de ces lamaseries est éclairé. Il joue un grand rôle [illegible] Tartares et les Mongols. Il n'a pu rompre complète[illegible] les superstitions du passé. Nous verrons les druides [illegible] également chez nous.

[illegible] seulement les bouddhistes, dont la doctrine au temps [illegible] s'élevait à un spiritualisme et à une morale qui peuvent [illegible] parallèle avec l'Évangile, n'ont pas fait disparaître [illegible] cultes, mais ils ont été obligés de tolérer, d'adopter [illegible] certaines de ces pratiques devant l'impossibilité de les [illegible] et la nécessité de s'en servir comme instrument de [illegible]. La médecine des lamaseries est encore celle des [illegible].

La médecine, écrit le P. Huc[2], est exclusivement exercée en

1. [illegible] Stuart, *Les inscriptions de Piyadasi* (l'Açoka des Grecs), 1 vol. [illegible] 1881. Piyadasi vivait 250 ans environ avant notre ère.
2. [illegible] *Tartarie et au Thibet*, I, p. 108.

Tartarie par les lamas — qui ont une espèce d'école de médecine dans chaque lamaserie, — mais à cette science se mêlent des pratiques du plus pur charlatanisme :

Aussitôt qu'une maladie se déclare dans une famille on court à la lamaserie voisine inviter un médecin ; celui-ci se rend auprès du malade et commence par lui tâter le pouls en promenant ses doigts sur les artères, à peu près comme les doigts du musicien courent sur les cordes d'un violon... Puis il prononce sa sentence. Comme d'après l'opinion vulgaire chez les Tatars, c'est toujours un *Tchutgour*, c'est-à-dire un diable, qui tourmente par sa présence la partie malade, il faut, avant tout traitement médical, s'occuper de l'expulser. Vient ensuite le traitement.

Le lama-médecin est en même temps apothicaire, il porte avec lui toute une série de pilules composées de végétaux pulvérisés. Quelques-unes de ces pilules sont réellement efficaces, mais s'il en manque, il n'est pas embarrassé, il les remplace par des petits morceaux de papier sur lesquels sont inscrits en caractères thibétains[1] les noms des remèdes. Il en fait des boulettes que le malade avale avec autant de confiance que les pilules véritables. Après que les pilules ont été prises, commencent les *cérémonies magiques*. Ces prières sont le plus souvent accompagnées de rites lugubres et effrayants que les bouddhistes éclairés réprouvent, mais sans pouvoir les empêcher.

Le P. Huc, étant chargé de la petite chrétienté de la *Vallée des eaux noires*, eut occasion d'assister à une de ces cérémonies. Elle est utile à décrire. Il avait fait la connaissance d'une famille mongole. Un jour, la vieille tante du noble *Tokhoura*, chef de cette famille, fut prise par les fièvres intermittentes :

J'inviterais bien, disait Tokhoura, le docteur-lama, mais s'il déclare qu'il y a un *Tshutgour*, que deviendrai-je? Les dépenses vont nous ruiner. Il se décida, cependant à inviter le médecin. Ses prévisions ne furent pas trompées. Le lama décida que le diable y était et qu'il fallait le chasser au plus tôt. Les préparatifs se firent avec la plus grande activité. Sur le soir, *huit lamas* arrivèrent, et se mirent à façonner avec des herbes sèches un grand mannequin qu'ils nommèrent le diable des fièvres intermittentes. Par le moyen d'un pieu qu'ils avaient enfoncé entre ses jambes, ils le firent tenir debout dans la tente où se trouvait la malade.

La cérémonie commença à onze heures du soir. Les lamas vinrent se ranger en rond, au fond de la tente, armés de cymbales, de conques marines, de clochettes, de tambours et de divers instruments de leur bruyante musique. Le cercle était terminé sur l'avant par les Tartars de

1. Caractères sacrés.

la famille, au nombre de neuf; ils étaient tous accroupis et pressés les uns contre les autres. La vieille à genoux ou plutôt assise sur ses talons était en face du mannequin qui représentait le diable des fièvres. Le lama-docteur[1] avait devant lui un grand bassin en cuivre rempli de petit millet et de quelques statuettes fabriquées avec de la pâte de farine. Quelques *argols* (bouse de vache) enflammés jetaient, avec beaucoup de fumée, une lueur fantastique et vacillante sur cette étrange scène.

A un signal donné l'orchestre exécute une ouverture musicale capable d'effrayer le diable le plus intrépide. Les *hommes noirs*[2] battaient des mains en cadence pour accompagner le son charivarique des instruments, des hurlements et des prières. Puis le lama ouvrit le livre des exorcismes qu'il posa sur ses genoux. A mesure qu'il prononçait les mots sacramentels, il puisait dans le bassin de cuivre quelques grains de petit millet qu'il projetait çà et là autour de lui, selon qu'il était marqué par la rubrique.

Après des interpellations vives et animées qu'il adressait, en gesticulant, au mannequin, il donna un signal en étendant les bras à droite et à gauche. Tous les lamas entonnèrent aussitôt un brillant refrain sur un ton précipité et rapide. Tous les instruments de musique étaient en jeu; les gens de la famille sortant brusquement à la file se mirent à faire en courant le tour de la tente qu'ils frappaient violemment avec des pierres pendant qu'ils poussaient des cris à faire dresser les cheveux sur la tête. Après avoir exécuté trois fois cette course infernale, la file rentre avec précipitation et chacun se remet en place.

Alors pendant que tous les assistants se cachaient la figure des deux mains, le docteur-lama se leva pour aller mettre le feu au mannequin. Les *hommes noirs* s'emparèrent du diable enflammé et coururent le porter dans la prairie, loin de la tente, pendant que le *Tchutgour* des fièvres se consumait au milieu des cris et des imprécations des lamas demeurés accroupis dans l'intérieur de la tente, chantant leurs prières sur un ton grave et solennel.

Bientôt tout le monde sortit tumultueusement hors de la tente et chacun tenant dans chaque main une torche allumée, on se mit en marche, les *hommes noirs* allaient les premiers, puis venait la vieille fiévreuse, soutenue de droite et de gauche sous les bras par deux membres de la famille. Derrière la malade marchaient les huit lamas qui faisaient retentir les airs de leur épouvantable musique. On conduisit ainsi la vieille dans une tente voisine. Car le docteur-lama avait décidé que, durant une lune entière, elle ne pourrait retourner dans son ancienne habitation.

Ce qu'il y a de surprenant, dit le P. Huc, c'est qu'après ce

1. Ces lamas, nous ne devons pas l'oublier, ont dans la hiérarchie lamanique un rang très inférieur aux *grands lamas*.

2. Les laïques.

bizarre traitement, la malade fut entièrement guérie. Les accès de fièvre ne revinrent pas.

Vous venez d'assister à une cérémonie de l'année 1844 qui pourrait bien être la reproduction de celles que, deux mille ans avant notre ère, les magiciens chaldéens ou mèdes pratiquaient déjà avec des formules analogues, que les chamans récitent encore jusque dans les contrées de l'Amérique boréale : survivances étranges dans des pays où l'islamisme et le bouddhisme ont pénétré depuis plusieurs siècles. Laissez-moi l'illusion de croire que, deux ou trois mille ans avant notre ère, nos ancêtres assistaient en Gaule à des cérémonies semblables et que nous revivons ainsi les temps primitifs de la Gaule, et, si je puis dire, en respirons l'esprit. Là est mon excuse d'avoir si longtemps insisté sur ces pratiques barbares.

Il ne viendra certainement à la pensée d'aucun de vous que ces charlatanesques cérémonies ont été introduites en Tartarie à une époque relativement récente par les missionnaires bouddhistes ou les marabouts musulmans. Vous y reconnaissez des *survivances*. Y a-t-il plus de raison de croire qu'en Gaule les pratiques analogues, aussi cruelles ou aussi ridicules dont les auteurs anciens font mention, y aient été introduites par les druides? Vous ne le croirez pas davantage.

VIIIe LEÇON

LES INFLUENCES ARYENNES — LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Si nous n'avons pu saisir pour la première période de notre histoire religieuse, correspondant à la civilisation de l'âge de la pierre, autre chose que quelques marques extérieures des superstitions de ces temps reculés, sans pouvoir espérer en reconstituer l'esprit autrement que par des conjectures et le rapprochement hypothétique de l'état de ces populations avec celui des tribus, arriérées, ou attardées si l'on veut, de la race ougro-finnoise restées à l'état de demi-barbarie[1] ; il n'en est plus de même pour tout ce qui touche au deuxième groupe qui est un groupe de civilisation aryenne.

Nous avons dit que ce groupe paraît avoir été, à l'origine, relativement peu nombreux en Gaule. Son influence n'en a pas moins été considérable si on la mesure à ses effets qui se font encore sentir aujourd'hui et dont nous pouvons saisir l'origine. La langue des Aryas et de leurs frères de l'Iran nous est connue. Nous savons quelle était l'organisation sociale des uns et des autres, leurs institutions, leurs croyances, leur religion, à une époque presque préhistorique. Fustel de Coulanges, dans *La cité antique*, a montré quelle influence cette vieille civilisation, moins vieille cependant que celle des Chaldéens, avait exercée sur les deux grandes nations que nous

[1] [illegible] Hongrois qui appartiennent à cette branche de l'humanité est un exemple [illegible] de l'aptitude de ces tribus à entrer dans la [illegible]

avons prises jusqu'ici pour modèles : les Grecs et les Romains? Nous nous inspirerons de sa méthode. « Quel souvenir, écrit Fustel, peut-il nous rester de ces générations qui ne nous ont pas laissé un seul texte écrit? Heureusement le passé ne meurt jamais complètement pour l'homme. L'homme peut bien l'oublier, mais il le garde toujours en lui. Car, tel qu'il est lui-même à chaque époque, il est le produit et le résumé de toutes les époques antérieures. S'il descend en son âme, il peut y retrouver et y distinguer ces différentes époques d'après ce que chacune d'elles a laissé en lui. Observons les Grecs du temps de Périclès, les Romains du temps de Cicéron. Ils portent en eux-mêmes les marques authentiques et les vestiges certains *des siècles les plus reculés.* Le contemporain de Cicéron (je parle surtout de l'homme du peuple) a l'imagination pleine de légendes ; ces légendes lui viennent d'un temps très antique et elles portent témoignage de la manière de penser de ce temps-là[1]. »

C'est à un travail de ce genre, à une résurrection du passé qui est en nous, que nous appliquons nos efforts. Cette résurrection, à mesure que nous avançons dans nos recherches, deviendra, nous l'espérons, de moins en moins hypothétique à vos yeux.

Pour la période que nous abordons, si nous n'avons pas encore de textes, nous avons des *survivances* et des *monuments figurés*, d'une incontestable authenticité. Parlons d'abord des survivances, qui nous présentent un champ d'exploration plus vaste et plus général et qui sont l'écho de cérémonies dont il est facile de démontrer l'extrême ancienneté. L'universalité de quelques-unes de ces légendes et des pratiques qui s'y rattachent conservées pieusement par presque toutes les branches de la grande famille aryenne (Aryas purs ou aryanisés) en démontre suffisamment l'antique origine. La persistance, la ténacité, l'*ineffaçabilité* de ces pratiques, si ce mot était français, en attestent, d'un autre côté, l'importance, la

1. *La cité antique*, 11e édition, p. 4.

haute valeur sociale. Hommes et choses ne laissent un long souvenir que quand ils ont joué un grand rôle dans le monde[1].

Je choisirai, parmi ces pratiques, celle dont le caractère est peut-être le plus saisissant, dont l'origine est historiquement une des plus sinon la plus ancienne. Je veux parler des *feux de la Saint-Jean*. L'ancienneté, la très grande ancienneté de ces pratiques ne peut faire aucun doute : elles remontent à la plus haute antiquité, elles font partie de l'héritage de croyances et de rites que les tribus pastorales de civilisation aryenne ont importés avec elles en Occident. Elles n'ont cessé, avec de légères modifications, de jouer chez nous un rôle traditionnel qu'après la Révolution française, au contact de la science popularisée. Nous suivons historiquement leur trace en Italie à partir du VIIIe siècle avant notre ère.

Ovide (*Fastes*, V, vers 720 et suiv.) rappelle que ces cérémonies ont présidé à la fondation de la Ville éternelle. Il les décrit en détail : on les renouvelait à chaque anniversaire de la fondation de Rome.

Bossuet, dans son *Catéchisme de Meaux*, reconnaît que ces pratiques, rattachées par l'Église au culte de saint Jean, sont des pratiques païennes et que « l'*Église s'est résignée à y prendre part pour en bannir les superstitions* auxquelles après tant de siècles les populations ne peuvent se résigner à renoncer ». Ces pratiques étaient, pour ainsi dire, passées dans leur sang.

Bossuet définit ces superstitions, il n'y a pas à s'y tromper :

Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, jeter des herbes par dessus le feu, en cueillir avant midi à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder les tisons ou les charbons du feu sacré. Tout cela est ce que l'on faisait déjà à Rome du temps de Romulus. Ces cérémonies, Ovide, sous Auguste, y avait pris part. Si elles n'avaient pas disparu

1. C'est ainsi que les légendes les plus fabuleuses en apparence se rattachant au nom de César, de saint Martin, de Charlemagne et de Roland, ont un fond de vérité qu'il n'est pas impossible de dégager des fables qui les recouvrent.

du temps de Bossuet, ce n'était certes pas la faute de l'Église, puisque mille ans auparavant saint Éloi[1] tonnait déjà contre elles : « Ne vous réunissez pas aux solstices, dit-il, dans un mandement à ses ouailles; qu'aucun de vous ne danse ou ne saute autour du feu, ni ne chante des chansons, le jour de la fête de saint Jean. *Ces chansons sont diaboliques*[2]. »

Qu'était donc, à l'origine, la fête de la Saint-Jean? A quelle fête païenne avait-elle succédé? A une fête qui se célébrait à Rome sous le nom de *Palilies* (fête du dieu Palès)[3]. Cette fête se célébrait à l'époque du solstice. Ovide y avait joué dans son enfance un rôle analogue à celui de nos enfants de chœur; il nous l'apprend lui-même : « Je puis dire que j'ai souvent porté à pleines mains la cendre des victimes et les chastes fèves le jour des palilies. *J'ai sauté par dessus les trois feux alignés*; j'ai aspergé l'autel d'eau lustrale. Faites comme moi, aujourd'hui, bergers, répandez l'eau lustrale... Que le laurier pétille en se consumant au milieu du foyer. Ornez les bergeries de feuillages, que les portes soient ombragées d'une longue et élégante guirlande. Tournez-vous du côté de l'Orient, prononcez *trois fois*[4] la prière d'usage en plongeant vos doigts dans une eau pure. Allumez les feux, puis faites passer vos membres généreux à travers les amas embrasés de la paille qui pétille. Le reste de l'année, *Palès* vous protègera, vos brebis seront fécondes et vos béliers vigoureux. »

J'abrège le récit d'Ovide. J'insisterai sur un seul fait : Ovide qui prenait part dans son enfance aux cérémonies des *palilies*, qui y avait joué un rôle, qui croyait, comme Pline, au pouvoir des incantations, ne connaissait ni l'origine, ni le sens mystique de ces pratiques religieuses. L'origine de ces

1. Né en 588, mort en 659.

2. Cf. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, t. I, p. 14. Il est bien regrettable qu'aucune de ces chansons ne soit parvenue jusqu'à nous, ou, s'il en existe, n'ait pas encore été signalée par les amis du folklore. Voir *annexe* D.

3. Il y avait aussi une déesse Palès. A l'origine, les divinités romaines avaient, aux yeux des fidèles, un sexe indéterminé. Les formules de prières sont souvent rédigées ainsi : *sive deus sive dea*.

4. Le nombre *trois* est à noter.

140009

; se perdait déjà, comme on dit, dans la nuit des temps. ; rites à la fondation de Rome étaient des *survivances*.

Ovide cherche à en expliquer le sens. Écoutons-le, nous ne trouvons dans ses vers autre chose que le témoignage de son ignorance :

J'ai rapporté l'usage, il me reste à en chercher l'origine.

Expositus mos est, moris mihi restat origo.

Mille explications se présentent à mon esprit, quelle est la bonne? *Turba facit dubium*; il y en a tant que je ne sais laquelle choisir, ni par où commencer.

Ovide en propose sept :

1° Le feu dévorant purifie tout; il r d aux métaux leur pureté. On a pensé que sa vertu purificatrice s'éten it aux bergers et aux brebis.

Idcirco cum duce purgat oves.

Cette première explication lui paraît trop matérielle. D'ailleurs le feu, dans ces cérémonies, n'agit réellement ni sur les pasteurs ni sur les brebis.

2° N'est-ce pas plutôt que le feu et l'eau[1], ces deux principes contraires, sont cependant, les principes de toutes choses? Nos pères ont eu conscience de cette vérité. Ils ont pensé que ces deux principes réunis dans une même cérémonie auraient sur notre corps, comme sur nos troupeaux, une influence heureuse.

Explication encore trop naturaliste qu'Ovide repousse.

3° Est-ce parce que l'eau et le feu sont pour l'homme une cause de vie ou de mort?

An quod in his vitae causa est?

La perte de l'eau et du feu équivaut à la mort pour l'exilé.

Non, ce n'est pas encore cela.

Vix equidem credo.

4° Il en est qui voient dans ces cérémonies une allusion à Phaéton et au déluge de Deucalion.

Ovide n'est pas plus satisfait de cette hypothèse.

5° D'autres racontent que des bergers frappant un jour contre des cailloux firent jaillir une étincelle. La première s'éteignit, mais la seconde alla embraser de la paille. Les feux des *Palilies* rappelleraient cette découverte.

1. Allusion aux aspersions.

Explication peu satisfaisante encore à ses yeux.

6° Ne serait-ce pas plutôt la piété d'Énée qui aurait donné naissance à cet usage, Énée, qui, après la ruine de Troie, passa sain et sauf à travers les flammes en emportant son père Anchise[1].

Toutes ces explications lui semblent insuffisantes. Il en propose une septième qui lui paraît plus vraisemblable :

Hoc tamen est vero propius.

A l'époque de la fondation de Rome, quand il fallut porter les dieux Lares à de nouveaux foyers, les pasteurs nos pères, au moment de quitter leurs toits agrestes pour toujours, y avaient mis le feu. Troupeaux et paysans durent traverser les flammes.

Per flammas saluisse pecus, saluisse colonos.

C'est ce que nous renouvelons, ô Rome, dans le Latium, à ton jour de naissance.

Quod fit natali nunc quoque Roma tuo.

Telle paraît à Ovide, après réflexion, l'origine de ces cérémonies.

Ovide se trompait. La critique moderne pénètre dans le secret des choses religieuses plus avant que ne faisaient les augures du temps de Cicéron et d'Ovide. Les *Palilies* étaient une manifestation extérieure du vieux culte du feu qui, avec le culte des morts[2], se retrouve à l'origine chez toutes les tribus où l'esprit des Aryas a dominé, chez les Celtes, chez les Slaves, aussi bien que chez les Perses, les Grecs et les Romains.

A côté des mille divinités *sans nom*, dans le principe, et sans sexe comme chez les Pélasges[3], réprésentant les forces de la nature divinisées ; à côté des dieux topiques, particuliers à chaque contrée, que l'Arya ou l'Iranien ne put emporter avec lui dans ses migrations, pas plus que les arbres, les lacs, les fontaines, les vents et les nuages de la patrie première, au-dessus de toutes ces manifestations secondaires de la puis-

1. Cette hypothèse prouve que, d'après Ovide, l'usage de ces feux remontait bien au delà de la fondation de Rome.

2. Fustel de Coulanges, *op. laud.*, 2e édit., p. 20 ; Preller, *Les dieux de l'ancienne Rome* (trad. Dietz), p. 369.

3. Hérod., II, 53.

sance divine, planait une religion supérieure plus générale, la religion de la lumière céleste, du feu qui devint la religion du soleil. Le feu était un dieu aux yeux des Aryas, leur principal dieu[1]; ce dieu, ils étaient persuadés qu'il descendait sur l'autel à l'appel du chef de famille, plus tard, du chef de *cité*. Le feu était, pour eux, l'emblème de la vie physique et morale, l'emblème de la pureté, et cette idée religieuse avait pris un tel empire, était devenue un tel article de foi chez les tribus de la race et sur leurs sujets que nous la retrouvons en Grèce et en Italie presque inaltérée jusqu'à une époque voisine des conquêtes du christianisme.

La maison d'un Grec ou d'un Romain, écrit Fustel de Coulanges[2], renfermait un autel. Sur cet autel, il devait y avoir toujours un peu de cendre et de charbons allumés : c'était une obligation sacrée pour le maître de chaque maison d'entretenir ce feu, jour et nuit. Malheur à la maison où il venait à s'éteindre. Chaque jour on couvrait les charbons de cendre pour les empêcher de se consumer entièrement. Au réveil, le premier soin était de raviver le feu et de l'alimenter avec quelques bûchettes. Le feu ne cessait de brûler sur l'autel que lorsque la famille avait péri tout entière. Foyer éteint, famille éteinte, étaient des expressions synonymes chez les anciens. La cité comme la famille avait son feu sacré que les Vestales à Rome étaient chargées d'entretenir. La religion voulait que ce feu fût toujours pur. Ce qui signifiait, au sens littéral, qu'aucun objet sale ne devait être jeté dans ce feu, au sens figuré, qu'aucune action coupable ne devait être commise en sa présence. Ce feu était censé descendre directement du ciel. Il y avait un jour de l'année qui était, chez les Romains, le 1er mars, où chaque famille devait éteindre son feu sacré, et le rallumer aussitôt; mais pour se procurer le feu nouveau, il y avait des rites qu'il fallait scrupuleusement observer. On devait surtout se garder de se servir d'un caillou et de le frapper avec le fer[3]

[1] Le feu était aussi un dieu aux yeux des Iroquois [illegible] comparé.

[2] *La cité antique* [illegible] édition, p. [illegible] [illegible] *Les dieux de la Grèce et de Rome*, p. [illegible]

[3] Le même usage existait en Irlande et dans plusieurs autres contrées avant la [illegible] des Druides [illegible] Les [illegible] procédés qui faisaient [illegible] étaient [illegible] la chaleur des rayons solaires [illegible] de frotter rapidement [illegible] aux [illegible] d'une espèce déterminée et [illegible] Plutarque, *Numa*, [illegible] Festus, édit. Müller, p. 166. [illegible] *the ancient Irish*, I, p. 102-221 et [illegible] Dupuis, [illegible] t. XXXV. *Mémoire sur la manière* [illegible] *le feu sacré quand il était éteint.*

Ces différentes règles prouvent assez que, dans l'opinion des anciens, il ne s'agissait pas seulement de produire ou de conserver un élément utile et agréable ; ces hommes voyaient autre chose dans le feu qui brûlait sur leurs autels. Ce feu était quelque chose de divin. On lui rendait un véritable culte. On lui adressait des prières[1].

Les mêmes prières sont adressées, aujourd'hui, à *Agni* par les Indous. Le feu du foyer était la providence de la famille ; le *feu sacré* était également la providence de la tribu et de la cité. Ce culte remontait bien au delà de l'établissement des Hellènes en Grèce, des Latins en Italie. Le Foyer, Ἑστία, n'était pas aux yeux des Grecs la plus grande, mais la plus ancienne de leurs divinités. Ils le reconnaissaient implicitement. Dans les sacrifices qu'ils faisaient à leurs deux plus grandes divinités, Zeus et Athéna, c'était à Ἑστία que l'on adressait la première invocation. Toute prière devait commencer et finir par une invocation à Ἑστία.

A Olympie, le premier sacrifice qu'offrait la Grèce assemblée était pour *Estia*, le second pour Zeus :

θύουσι δὲ Ἑστίᾳ μὲν πρώτῃ, δευτέρῳ δὲ τῷ Ὀλυμπίῳ Διί[2].

Nous touchons ici au nœud même de la question.

Importance des fêtes religieuses dans la haute antiquité.

Les fêtes religieuses étaient, dans la haute antiquité, chez les Celtes comme chez les Hellènes, des fêtes à la fois politiques et sociales. Nous avons, à cet égard, en ce qui regarde les Celtes, des documents primitifs relatifs à l'Irlande. La nécessité de ces réunions, leur utilité, est facile à comprendre. Les Aryas et leurs descendants, même après qu'ils se fussent plus ou moins mêlés à d'autres familles, vécurent longtemps à l'é-

1. Une de ces prières, qui nous a été conservée dans le recueil des Hymnes orphiques, est conçue ainsi : *Rends-nous toujours florissants, toujours heureux, ô foyer, ô toi qui es éternel, beau, toujours jeune, toi qui nourris, toi qui es riche, reçois de bon cœur nos offrandes et donne-nous en retour le bonheur et la santé qui nous est douce* (Hymn. orph., 84).

2. Pausanias, V, 14.

tat purement pastoral. Un instinct puissant, la force des choses, les poussa à fixer des époques régulières où les familles, puis les tribus, pussent se donner la main, et se consulter sur leurs intérêts communs[1]. Il fallait que ces réunions eussent lieu à des dates faciles à déterminer d'avance. Comment fixer les époques? Comment informer chaque année les familles de pasteurs éparses souvent dans de vastes contrées où chacun cherchait les meilleurs pâturages?

Dans les pays de montagnes où ont vécu longtemps les Aryas et les Celtes, les pasteurs passent seulement l'hiver dans les plaines. Ils montent l'été sur les plateaux élevés, où ils sont encore plus dispersés[2]. Les révolutions du soleil leur servirent de régulateur. Ce fait paraît avoir été une règle générale dans la famille aryenne. Presque toutes les fêtes de l'antiquité, les fêtes solennelles, auxquelles ont succédé la plupart des grandes fêtes chrétiennes, sont réglées par les péripéties les plus frappantes du cours du soleil, les deux solstices et les deux équinoxes:

Solstice d'été : 21 juin;

Solstice d'hiver : 21 décembre ;

Équinoxe de printemps : 21 mars ;

Équinoxe d'automne : 24 septembre.

Les jeux olympiques se donnaient au solstice d'été. C'était au solstice d'été que commençaient les olympiades. Quand sous l'Empire romain on remplaça les olympiades par les *indictions*[3], la première indiction fut fixée au 24 septembre, à l'équinoxe d'automne. Remarquons que les grandes fêtes, les grands jeux de la Grèce sont presque tous des fêtes solaires, des fêtes en l'honneur du soleil ou des dieux de l'Éther : Zeus

1. [illegible] se trouve même chez certains animaux doués d'une sorte [illegible] *Les* [illegible], dit Pline, *H. N.*, XI, 36 : *se réunissent à certains jours* [illegible] *pour s'entendre les unes avec les autres et quo-* [illegible] *certi dies ad recognitionem* [illegible]

2. [illegible] aujourd'hui chez nous, dans les départements [illegible] Grèce, dans les plaines de la Thessalie.

3. Période de quinze années.

Ces différentes règles prouvent assez que, dans l'opinion des anciens, il ne s'agissait pas seulement de produire ou de conserver un élément utile et agréable; ces hommes voyaient autre chose dans le feu qui brûlait sur leurs autels. Ce feu était quelque chose de divin. On lui rendait un véritable culte. On lui adressait des prières[1].

Les mêmes prières sont adressées, aujourd'hui, à *Agni* par les Indous. Le feu du foyer était la providence de la famille; le *feu sacré* était également la providence de la tribu et de la cité. Ce culte remontait bien au delà de l'établissement des Hellènes en Grèce, des Latins en Italie. Le Foyer, Ἑστία, n'était pas aux yeux des Grecs la plus grande, mais la plus ancienne de leurs divinités. Ils le reconnaissaient implicitement. Dans les sacrifices qu'ils faisaient à leurs deux plus grandes divinités, Zeus et Athéna, c'était à Ἑστία que l'on adressait la première invocation. Toute prière devait commencer et finir par une invocation à Ἑστία.

A Olympie, le premier sacrifice qu'offrait la Grèce assemblée était pour *Estia*, le second pour Zeus :

θύουσι δὲ Ἑστίᾳ μὲν πρώτῃ, δευτέρῳ δὲ τῷ Ὀλυμπίῳ Διί[2].

Nous touchons ici au nœud même de la question.

Importance des fêtes religieuses dans la haute antiquité.

Les fêtes religieuses étaient, dans la haute antiquité, chez les Celtes comme chez les Hellènes, des fêtes à la fois politiques et sociales. Nous avons, à cet égard, en ce qui regarde les Celtes, des documents primitifs relatifs à l'Irlande. La nécessité de ces réunions, leur utilité, est facile à comprendre. Les Aryas et leurs descendants, même après qu'ils se fussent plus ou moins mêlés à d'autres familles, vécurent longtemps à l'é-

1. Une de ces prières, qui nous a été conservée dans le recueil des Hymnes orphiques, est conçue ainsi : *Rends-nous toujours florissants, toujours heureux, ô foyer, ô toi qui es éternel, beau, toujours jeune, toi qui nourris, toi qui es riche, reçois de bon cœur nos offrandes et donne-nous en retour le bonheur et la santé qui nous est douce* (Hymn. orph., 84).

2. Pausanias, V, 14.

passer les bestiaux. C'était contre les épizooties un préservatif assuré jusqu'à l'année suivante. » Mais il y a plus : ce feu de Belténé était *un feu sacré*, comme celui des vestales à Rome. Chaque Irlandais devait y allumer la flamme qui introduisait dans sa cabane, pour l'année, la protection des dieux. Un passage de la Vie de saint Patrice, publiée par la *Société celtique*, nous apprend que le saint trouva cet usage établi à la cour du roi Loégaire qui lui avait accordé l'hospitalité, bien que ce roi fût encore païen.

Or, raconte l'auteur chrétien de la Vie du saint irlandais, il arriva que la veille de la fête païenne de Belténé, saint Patrice, comme d'habitude, avait allumé les cierges de sa petite chapelle. Il en fut sévèrement réprimandé. Un règlement royal existait ordonnant que, dans toute l'Irlande, *tous les feux* fussent éteints ce jour-là, et sous les peines les plus sévères, ne fussent rallumés qu'au *feu sacré*, le feu de Tara.

La même cérémonie se pratiquait à Rome le 1er mars[1], qui avait été longtemps le premier mois de l'année.

Si vous doutez que les kalendes de mars[2] aient tenu autrefois le premier rang, il est de vieux usages auxquels vous pouvez le reconnaître. A ce jour les guirlandes suspendues toute l'année, dans la demeure des flamines[3], disparaissent pour faire place à de nouveaux rameaux. L'arbre de Phœbus[4] orne de ses feuillages la porte du roi des sacrifices. L'autel de Vesta se pare d'une nouvelle couronne cueillie sur l'antique laurier des autels troyens. Ajoutons qu'alors se renouvelle le *feu sacré* au fond du sanctuaire où la flamme de l'autel toujours brille d'un nouvel éclat.

Ad ignis quod arcana fovet nova signa in arcle
Dicatur et vetus flamma refecta capit.

Ici le renouvellement de la flamme était entouré de mystère, *arcana in arcle*.

Un usage semblable, plus significatif encore, existait dans l'île de Lemnos, ainsi que nous l'apprend Philostrate — tout le passage est à citer. On y a fait souvent allusion, sans qu'il

1. Preller, *Les dieux de l'ancienne Rome*, p. [illegible]
2. [illegible], III, [illegible].
3. Prêtres de Jupiter.
4. Le soleil.
5. Philostrate, le philosophe qui vivait sous Septime Sévère, *Heroica*, I, p. 46

ait jamais été, que je sache, reproduit intégralement, quoiqu'il soit de la plus grande importance au point de vue des traditions religieuses et des survivances. — Nous y apprenons que pendant neuf jours de l'année[1] tout feu devait être éteint pour être rallumé au feu que le vaisseau sacré rapportait de Délos où il avait été recueilli dans l'île sainte par excellence, sur l'autel d'Apollon. Pour être sacré le feu devait descendre directement du ciel. — Le feu qui avait été employé un certain temps parmi les hommes ou qui était le résultat de combustions successives était impropre aux usages sacrés. — L'efficacité voulue ne pouvait appartenir qu'à une flamme nouvelle et non transmise.

Festus rapporte que si le feu sacré venait à s'éteindre, les vestales étaient fustigées par le pontife; puis qu'il fallait, ensuite, susciter un feu complètement pur pour remplacer l'ancien. A cette fin on prenait une planche taillée dans le tronc d'un arbre sacré, on y perçait un trou dans lequel on faisait tourner un bâtonnet jusqu'à ce que les étincelles parussent. Une vestale recueillait le feu sur un crible ou tamis d'airain et le portait au temple. Le feu sacré n'était pas allumé autrement chez les Aryas primitifs. Le Véda nous apprend qu'*Agni*, le feu divin, était engendré par le frottement d'une baguette sur l'*arani*[2]. On devait se garder de se servir d'un minéral et surtout de le frapper avec du fer[3]. Une exception était faite dans le rite orphique en faveur du cristal : « Déposez, est-il dit dans le Περὶ λίθων du Pseudo-Orphée, le brillant cristal sur des copeaux de bois sec. Exposez-le au soleil. Il en sortira de la

(Didot, p. 311) : « Ob facinus autem a Lemniis mulieribus in viros, Veneris instinctu, commissum quotannis lustratur Lemnus; ignisque ibi per novem dies exstinguitur ; navis vero sacra ex Delo ignem affert, quae ubi ante expiationem advenerit, nulla Lemnii parte adpellit, sed in alto interea ad promontorium agitatur, donec fas fuerit advehere. Inferos enim deos atque tunc invocantes purum, opinor, ignem in mari asservant. Sed ubi accesserit navis, igneinque quum in reliquum vitae usum, tum in artes quae eo indigent, distribuerint novem vitam hinc se exordiri aiunt. » Cf. Preller, *op. laud.*, p. 369.

1. Remarquons ce premier exemple d'une *neuvaine*.

2. La planche de bois de Festus.

3. Souvenir du temps où le bronze était le métal *sacré*, le fer le métal *maudit*.

fumée, puis un feu léger, puis une grande flamme. C'est ainsi que nos pères produisaient le *feu sacré*[1]. »

Nous ne savons si ces procédés antiques sont encore pratiqués de nos jours quelque part en Europe, mais nous savons, par le témoignage de Joannes Reiskius[2], qu'à la fin du XVIIe siècle non seulement il était d'usage en Allemagne d'allumer contre les épizooties un feu sacré, dit *feu forcé* dans le langage populaire, mais que ce feu devait être produit avec des cérémonies particulières rappelant de tout point celles de l'antiquité. Il fallait préalablement éteindre tous les feux du village; après quoi le feu nouveau était allumé à l'aide du frottement d'un *cabestan* contre une pièce de bois percée d'un trou enduit de goudron.

Dans les hautes terres d'Écosse au XVIIIe siècle on allumait encore le feu sacré de la même manière. Il en était de même en Suède.

Ces survivances méritent d'être méditées[3].

Certains sauvages allument encore le feu par le même procédé, comme le montre notre fig. 5.

1. Nous avons reproduit le feu sacré devant nos auditeurs par le procédé décrit par Festus, mais on ne réussit pas toujours. Il faut choisir son bois et faire manier le bâtonnet par un bras vigoureux; c'est du reste un procédé bien connu des sauvages.

2. Cité par Grimm dans sa *Deutsche Mythologie*.

3. Cette leçon a été plus courte que les autres à cause des expériences.

Fig. 5. — Esquimaux préparant le feu (dessin du Dr Roulin).
D'après un voyageur anglais.

IXe LEÇON

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN (*suite*)

Ce n'est pas seulement la vieille tradition du feu sacré qui s'est conservée chez nous et chez tant d'autres nations de l'Europe, à titre de *survivances* ; ce sont aussi plusieurs pratiques accessoires qui montrent à quel point tous les détails de la cérémonie tenaient au cœur des populations qui les avaient reçus de leurs ancêtres.

On adorait le jeune dieu, on lui faisait des libations de vin doux, de miel, de certaines essences, qui activait le feu de l'autel. On y voyait une preuve de la joie qu'éprouvait le dieu. Le feu sacré, aux yeux des premières générations, descendant directement de l'astre lumineux, la roue du soleil était portée en triomphe sous la forme d'une roue enflammée. Ces traditions ne se sont pas plus perdues que celles du feu sacré.

L'usage de la *roue enflammée* est déjà mentionné au XIIIe siècle par le théologien Durant[1], qui cite, à ce propos, un passage curieux de la *Summa de divinis officiis*, de Jean Beleth (XIIe siècle) où on lit : *feruntur quoque in festo Johannis Baptistæ brandæ seu faces ardentes et fiunt ignes*, etc., *rota in quibusdam locis volvitur*[2].

La pratique de la roue ardente n'avait jamais cessé d'être en usage. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours. La *roue en-*

1. Durant, *Rationale divinorum officiorum.*
2. Voir Breuil, *op. laud.*, p. 35.

[illegible] nous, il y a quelques années, un [illegible] monies du feu de la Saint-Jean.

[illegible] Kontz[1], le soir de la veille de la Saint- [illegible] de Basse-Kontz et des environs se [illegible]. Là on dispose autour d'une *roue* de [illegible] cher entièrement, un cylindre de paille. [illegible] tre de l'appareil est traversé par une [illegible] pieds de l'un et de l'autre côté qui doit [illegible] signal donné par le maire[2] (nous verrons [illegible] les curés), on met le feu à la paille et [illegible] saisissant chacun un bout de la perche, [illegible] hauteurs de la montagne jusqu'à la Mo- [illegible]. En ce moment, les cris de joie reten- [illegible] milliers de mains agitent des manipules de [illegible] lumineux n'est pas éteint lorsque les [illegible] on en augure d'heureuses vendanges.

[illegible] les nombreuses rouelles gauloises [illegible] même en plomb (pl. VI), que pos- [illegible] ctions particulières, qui sont décrites [illegible] recueils d'archéologie, soient des amu- [illegible] rite de la roue du soleil[3].

[illegible] répandues sur l'autel où le feu sacré

[illegible] *thura merumque focos*[4],

[illegible] s'en est pas conservée au solstice d'été, [illegible] blement d'un autel où faire les libations [illegible] ouvons les traces très vivantes du vieux [illegible] superstitieuses de la Noël, au solstice [illegible] pas sans importance pour l'histoire de nos [illegible] note du baron Charles Dupin, dans ses *Di-*

[illegible] de Thionville, dans *Mém. Antiq. de France*, t. V, [illegible] en 1823.

[illegible] ne dédaignaient pas d'allumer les feux de la Saint- [illegible] mis le feu sur la place de Grève à Paris en 1471. [illegible] assista une fois à la cérémonie. Cf. Dufey de l'Yonne, dans [illegible] *conservation*, t. XVIII, p. 43, où il décrit les feux de la [illegible]. Voir *Annexe* E.

[illegible] ces rouelles pour des pièces de monnaies ; c'était une [illegible]. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

[illegible], I, 637.

vertissements du département des Deux-Sèvres, nous apprend que les paysans de la contrée répandent de l'*eau* et du *sel* sur la bûche de Noël.

Millin[1], dans son *Voyage dans le midi de la France,* raconte que les villageois, dans plusieurs des contrées qu'il a parcourues, ont coutume d'arroser la bûche de Noël avec du vin et de l'huile :

« Pendant que on est à table le calignou ou *calendeau,* c'est-à-dire la bûche des kalendes, brûle dans la cheminée. C'est une grande bûche de chêne qu'on arrose de vin et d'huile. On criait autrefois en la plaçant : *Calene ven, tout ben ven* (Kalende vient, tout va bien). Peut-on méconnaître ici l'usage antique des libations transporté, comme tant d'autres cérémonies païennes, dans les pratiques des chrétiens? C'est le chef ou le plus âgé de la famille qui doit mettre le feu à la bûche. »

A Toulon, la libation se faisait, au commencement de ce siècle, avec du vin doux :

« Dans certaines localités, la veille de Noël on dresse la table, devant le foyer où pétille couronnée de lauriers[2] *la carignée,* vieux tronc d'olivier séché et conservé avec amour pendant toute l'année pour la solennité de Noël. Mais avant que la famille se mette à table, le plus jeune enfant s'agenouille et lui adresse une prière, puis il *bénit le feu,* c'est-à-dire qu'il l'arrose d'une libation de vin cuit à laquelle *la carignée* répond par des crépitations joyeuses. On chante ensuite des Noëls, jusqu'à l'heure de la messe[3]. »

En présence de cette série de faits[4], est-il possible de nier que nous ayons affaire à une grande et très vieille tradition aryenne, antérieure manifestement à l'introduction du druidisme en Gaule et en étant indépendante, puisque nous la trouvons bien ailleurs que dans les contrées druidiques. Nous avons vu, il est vrai, des druides prendre part, en Irlande, à ces cérémonies; mais est-ce une raison pour croire qu'ils les y avaient importées et non reçues et acceptées d'une tradition plus ancienne qu'eux-mêmes? Tous les faits recueillis tendent à prouver qu'il y avait tradition. Déjà au temps des druides ces cé-

1. Millin, t. III, p. 336
2. Cf. Ovide, *Fastes,* III, v. 143.
3. Poncy, dans *L'Illustration* du 27 décembre 1845.
4. Nous aurons l'occasion d'en noter bien d'autres dans la suite.

manichéen) : « *Habemus solemnem istum diem non sicut infideles propter hunc solem, sed propter eum qui fecit hunc solem* ; Nous solemnisons ce jour, non comme les infidèles à cause du soleil, mais à cause de Celui qui a fait le soleil. »

Il n'est donc pas étonnant de retrouver chez les populations de la Gaule christianisée un certain nombre de superstitions et de rites se rattachant à des fêtes païennes que le christianisme avait prises sous sa protection en les sanctifiant, de même que, dans les catacombes, le Christ est représenté sous la figure symbolique d'Orphée ou du Mercure criophore.

Ces peintures, ces fêtes, étaient un langage que les générations se transmettaient comme le langage ordinaire[1] en l'adaptant à leurs idées particulières.

Ce qui était arrivé pour la Noël, c'est-à-dire pour la fête du solstice d'hiver, arriva pour la fête correspondante du solstice d'été, à laquelle les populations tenaient avec le même attachement. Que fit l'Église? La vie du Sauveur ne présentait aucun événement qui rappelât cette date. On eut recours à l'histoire du Précurseur pour qui les fidèles avaient, dans les premiers siècles de l'Église, une dévotion presque égale à celle qu'ils avaient pour le Christ. Un verset de l'*Évangile de saint Jean*[2] : « Illum oportet crescere me autem minui, *Il faut qu'il croisse et que je diminue* », parut comme une indication venue d'en haut. La fête de la naissance du Sauveur était fixée à l'époque de l'accroissement des jours. On fixa la fête de la naissance de saint Jean à l'époque de leur diminution. Ce n'est point nous qui faisons ce rapprochement; nous le trouvons dans les Pères de l'Église et en particulier dans saint Augustin[3] : « *In nativitate Christi, dies crescit, in Johannis nativitate decrescit. Profectum plane facit dies quum mundi Salvator oritur, defectum patitur quum ultimus prophetarum generatur.* »

1. Les chrétiens n'ont-ils pas adopté les mots *spes*, *fides*, *caritas* qui ont, en latin, une toute autre signification, pour en faire l'expression de leurs trois *vertus théologales*? Ils n'ont pas cru nécessaire d'inventer des mots nouveaux.
2. *Évangile selon saint Jean*, III, 10.
3. Saint Augustin, Sermo XII *in Nativitate Domini*.

Si Beausobre a raison, si la fixation définitive de ces fêtes date seulement du milieu du IVe siècle, saint Augustin, né en 354, devait être parfaitement au courant des considérations qui avaient présidé à cette réglementation et son témoignage, voilé sous la formule que nous venons de citer, paraît décisif. Ces rapprochements conciliaient toutes les exigences, celles de la foi et celles de la politique. Il n'y avait plus aucune raison de s'opposer aux réjouissances qui, chez les païens, accompagnaient la fête du solstice d'été.

Et c'est ainsi que nos fêtes chrétiennes sont des *survivances*[1].

Cette doctrine est si bien celle de l'Église que nous la retrouvons chez Bossuet, le dernier des Pères de l'Église après saint Augustin.

Sur la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste[2].

D. — Pourquoi l'Église témoigne-t-elle tant de joie à la naissance de saint Jean-Baptiste ?

R. — Elle ne fait cela que pour perpétuer la joie que l'ange avait prédite.

D. — Comment ?

R. — L'ange Gabriel avait prédit à son père Zacharie qu'on se réjouirait à sa naissance : *Tu l'appelleras Jean et il sera ta joie* [3].

D. — Est-ce pour cela que l'on allume des feux de joie ?

R. — Oui, c'est pour cela.

D. — L'Église prend-elle part à ces feux ?

R. — Oui, puisque dans plusieurs diocèses, en particulier dans celui-ci, plusieurs paroisses font un feu qui s'appelle *ecclésiastique* [4].

1. Nous devons nous rappeler qu'il n'y avait point d'état-civil dans l'antiquité. Il n'y en avait assurément pas en Judée. Le cens ordonné par Auguste portait sur le nombre des habitants et n'exigeait point que l'on prît note de la date des naissances. Quand un personnage s'était distingué par ses vertus et par ses bienfaits, quand il méritait d'être élevé à la dignité de saint et d'être honoré à ce titre, sa fête chez les chrétiens était fixée au jour de sa mort qui était, presque toujours, la seule date précise de son existence sur laquelle on eût des données exactes. Il n'y a d'exception à cet égard que pour le Christ et le Précurseur dont la date de naissance précise ne nous est cependant révélée nulle part dans l'Évangile. Les Pères de l'Église n'ont jamais prétendu que le 24 juin fût effectivement le jour de naissance de Saint-Jean, ni le 25 décembre celui de la naissance du Christ.

2. Bossuet, *Catéchisme de Meaux*, p. 267.

3. *Saint Luc*, I, v. 13-14.

4. Nous avons vu que le feu était d'ordinaire allumé par le maire, mais il n'était pas rare qu'il y eût en même temps dans la même ville un feu allumé

D. — Quelle raison a-t-on de faire ce feu d'une manière ecclésiastique?

R. — Pour en bannir les superstitions qu'on pratique au feu de Saint-Jean.

D. — Quelles sont ces superstitions?

R. — Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons du feu et autres semblables.

Nous ne devons donc pas nous étonner que tant de souvenirs pré-chrétiens soient demeurés vivants au sein des populations, même dans les pays les plus anciennement christianisés. L'Église s'est chargée elle même de nous les conserver. Nous verrons que les druides avaient déjà fait de même. Nous pouvons espérer, si nous procédons avec prudence, reconstituer, jusqu'à un certain point, la vie religieuse de nos plus anciennes populations. Notre devoir est de l'essayer. Je compte que vous m'y aiderez.

Je vous ai déjà donné des exemples de la persistance de la cérémonie des feux de la Saint-Jean et de celle de la bûche de Noël. Je pourrais les multiplier et vous invite à en recueillir de nouveaux. Je possède un certain nombre de lettres émanant des élèves ou auditeurs de ce cours portant témoignage que, dans plusieurs de nos provinces, l'usage des feux de la Saint-Jean persiste toujours.

Le secrétaire du *Dîner celtique*, M. Quellien, un poète dont vous connaissez tous la patriotique activité, m'écrivait en 1883 :

Nous fêtons encore dans le Finistère la fête de la Saint-Jean, s'il y a dans la paroisse une chapelle sous le vocable de saint Jean, c'est sur la place voisine que le bûcher est établi. Sinon, c'est sur la place de l'église paroissiale et, dans certaines contrées, à tous les carrefours. Chacun apporte un fagot, une bûche, une branche d'arbre ou d'ajonc. Le feu est mis par le recteur après les prières du soir, soit près de la chapelle, soit au bourg. On se découvre, on dit quelques prières communes, après un cantique ou deux chantés à l'unisson, l'on ouvre une ronde. Les attardés qui jettent leurs fagots dans le bûcher provoquent d'un [illegible] de joie.

par le maire et un autre allumé par le curé devant le portail de l'église [illegible]

1. [illegible]

Dès que le bûcher commence à tomber, les jeunes garçons et les jeunes filles reprennent la ronde au chant d'un *gwerz* ou d'un *soon* qui n'ont pas toujours un caractère religieux. *Puis l'un des danseurs rompt la chaîne et saute par dessus le brasier*; un autre fait de même après un nouveau tour de danse. Tout le monde finit par tenter l'épreuve. Si quelqu'un tombe ou roule dans le feu, il est couvert de huées et ne rentre plus dans la chaîne de danse.

L'on a bien soin d'emporter un tison quand on rentre. On n'est guère allé à la cérémonie du bûcher que pour cela. Ce tison protégera la maison contre le feu du ciel, contre les incendies, contre certaines maladies et certains maléfices. On ne l'attache pas comme le buis bénit du dimanche des Rameaux, à la tête du lit près du bénitier. Il est enfermé dans une armoire et gardé jusqu'à la Saint-Jean prochaine, avec le même soin que les papiers de famille. Le rameau de buis ne sert qu'à orner une chapelle ardente et à bénir les morts. *Tantad sant Jeann*, le feu de la Saint-Jean, n'est pas un feu de joie, c'est un *feu sacré* dont on éloigne les blasphémateurs et les ivrognes.

Une autre lettre, datée du village de Bullou près Châteaudun, vers la même époque [1], me disait :

Le feu de la Saint-Jean n'a pas été allumé cette année; la coutume s'en perd, mais il y a quelques années, le feu était encore dans tout son éclat. Tous les habitants de Boullou en portent témoignage.

La veille de la fête on allumait le feu au coucher du soleil à l'aide de menu bois placé autour d'une perche surmontée *d'une croix de fleurs*. Le clergé venait en procession, chantant des psaumes et et des hymnes, le curé en tête, y mettre le feu. Ce feu était béni par le curé [2]. Quand le bois était à moitié consumé, chacun emportait un petit charbon dans sa maison avec la ferme foi que ce charbon du *feu bénit* préserverait la famille contre les atteintes du feu du ciel. Dans certaines familles on garde aussi l'*eau bénite* de la veille de la Saint-Jean.

Dans un autre département, dans la Lozère, même cérémonie avec quelques variantes à signaler :

« En général [3], les curés n'allument plus chez nous le feu de la Saint-Jean. Ils recommandent, au contraire, à leurs ouailles de fuir maintenant ces fêtes qui n'ont plus aucun caractère religieux. Ce qui a sauvé ces feux, c'est que les maires s'y sont substitués aux curés [4]. Sur plusieurs points du département, ce sont eux aujourd'hui, qui mettent le feu au bûcher au milieu de cris de : *Vive M. le Maire, vive la Republique!* On danse au-

1. 1885.
2. Le curé l'aspergeait probablement d'*eau bénite*.
3. Autre lettre de l'un de mes auditeurs.
4. Nous avons vu que le feu municipal était la plus ancienne tradition. C'est donc un retour au passé.

tour du feu en chantant des chansons en patois médiocrement morales qui se terminent par la *Marseillaise*. Lorsque les feux sont éteints, les ménagères rentrent à la maison, tandis que les hommes continuent la fête jusque fort tard dans la nuit. Dans certains villages, on allume le feu de la Saint-Jean sur plusieurs points à la fois. »

Ce rôle de l'autorité civile, se substituant ici à l'autorité ecclésiastique, protégeant les vieilles superstitions au profit de la République, n'est-il pas un fait à noter? Les maires républicains de la Lorèze faisaient en 1885 ce que le clergé catholique avait si habilement fait aux xe et xie siècles dans l'intérêt de l'Église, ce qu'avaient déjà vraisemblablement fait les druides durant la période précédente. La *Marseillaise* se mêlant à de vieilles chansons en patois est un phénomène analogue à celui des psaumes remplaçant les hymnes païens. L'histoire, comme l'amour, est un recommenceur. Un autre renseignement, d'une source analogue, me venait du département de l'Aisne, concernant la commune de Vorges près Laon :

Tous les ans, le 23 juin au soir, s'élève à l'extrémité de Vorges un bûcher haut d'environ *dix mètres*, à la confection duquel ont contribué tous les gens du pays. Les uns ont apporté des fagots, des copeaux, les autres des bûches, de vieilles corbeilles, etc. Le bûcher est maintenu par une longue perche ressemblant assez au mât de cocagne.

Sur les huit heures du soir, les *autorités* communales se rendent à l'église où un office est célébré en l'honneur de saint Jean Baptiste. Puis, escortés par les sapeurs pompiers et suivis par la population du pays notablement augmentée ce jour-là des curieux des villages voisins, clergé, maire, adjoints, conseillers municipaux, garde-champêtre et notables se rendent processionnellement au feu, c'est-à-dire au bûcher préparé.

Arrivé là, le prêtre s'avance au pied du bûcher et adresse à la foule qui l'entoure une allocution de circonstance qui, il est vrai, n'est guère écoutée. Après cette espèce de sermon en plein air, le curé de Vorges asperge le bûcher d'eau bénite, puis, prenant une torche enflammée qu'on lui présente, il allume lui-même le feu qui doit faire du bûcher en très peu de temps un énorme amas de braises et de cendres.

De tous les environs, de la montagne de Laon surtout, on aperçoit la lueur de l'immense brasier cher aux Vorgiens et dont chacun d'eux emporte précieusement qu'une braise, qu'un peu de cendres. Les pompiers [illegible] ce qui peut rester du bûcher.

Dans le pays on conserve toute l'année les débris du feu de Saint-Jean qui, d'après la tradition, doivent préserver du feu du ciel et des maladies contagieuses.

De nouvelles lettres m'ont été adressées plus récemment.

En Saintonge, m'écrivait une de mes auditrices, dans mon enfance, pas un hameau, pas une habitation isolée qui n'eût son *feu nouveau*. Quand la flamme s'élevait bien haut, une danse se formait interrompue par quelque vieille paysanne se frayant passage à travers les danseurs pour enlever un tison au bûcher et le porter à la hâte dans la maison, où, soigneusement éteint, il devait jusqu'au feu de l'année suivante préserver le logis de tout malheur. Le bois consumé, lorsqu'il ne restait plus que des cendres, les jeunes gens sautaient non par dessus, mais au *beau milieu*; malheur à celui qui se brûlait. Les *fadets* le poursuivraient; on a vu des fiancées abandonner le maladroit voué ainsi aux esprits.

Aujourd'hui, ajoutait mon correspondant, presque plus de *feux nouveaux* dans la contrée. Je me promets d'allumer l'année prochaine un gigantesque bûcher sur les hauteurs qui dominent mon domaine, *un bûcher* que l'on pourra admirer de plusieurs kilomètres à la ronde[1].

Il faut que la foi en cette superstition ait été bien tenace, bien enracinée dans le cœur du peuple pour que, non seulement l'Église mais les pouvoirs civils[2] qui à plusieurs reprises l'ont interdite n'aient pas réussi à la détruire. Elle disparaît devant les progrès de la science. Il est temps de recueillir ce qui en reste.

Nous donnerons dans une annexe[3] tous les renseignements que nous avons pu réunir en dehors de notre cours. L'œuvre que nous faisons en recueillant ces *survivances* est loin d'être œuvre de simple curiosité, un simple délassement d'amateur. Elle a plus haute et plus sérieuse portée, portée philosophique et religieuse.

Un érudit d'un grand savoir qui était en même temps un écrivain de mérite et qui, à la fin du siècle dernier, joua même

1. Cette auditrice est encore jeune. — Son projet a été réalisé cette année même.

2. Breuil (*op. laud.*) cite le curieux décret suivant, rendu en 1652, par la municipalité de Nuremberg : « Considérant que, suivant une mauvaise habitude *païenne*, chaque année à la Saint-Jean, dans les villes aussi bien que dans les villages, les jeunes gens vont quêter pour recueillir de l'argent et du bois en vue de faire ce que l'on appelle le *feu solsticial*; qu'à cette occasion, on boit et l'on ripaille, on danse autour du feu, on saute par-dessus en y brûlant certaines herbes et fleurs et qu'on répand ainsi l'incendie dans les champs, le Conseil de la ville de Nuremberg interdit tous ces agissements et autres ineptes superstitions païennes et dangereuses. »

3. *Annexe* H.

un rôle politique comme président du Corps législatif, Dupuis, membre de l'Académie des Inscriptions, dans son célèbre ouvrage, l'*Origine de tous les cultes*, dirigé contre le christianisme, arguait de ces survivances pour formuler cette étonnante et absurde conclusion, qui eut cependant un jour de vogue : *Jésus n'était qu'une personnification du soleil.*

S'il est une fable, écrivait Dupuis, qui semble échapper à l'analyse que nous avons entreprise de faire des poésies religieuses et des légendes sacrées par la physique et l'astronomie, c'est sans doute celle du Christ ou la légende *qui sous ce nom a le soleil pour objet* et cependant telle est notre conclusion : *La vie du Christ* est une fable, une légende solaire, ainsi que les autres.

Mais si les conclusions de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes* sont absurdes, si ses raisonnements sont illogiques, beaucoup des faits qu'il allègue, des rapprochements qu'il met en lumière à l'appui de sa thèse sont des réalités. Il faut distinguer entre l'Évangile qui ne relève que de Jésus-Christ et les cérémonies du culte qui sont remplies de *survivances*. Bien maladroits sont ceux qui le nient, croyant ainsi servir la religion. Il n'est jamais bon, dans l'intérêt d'une cause, quelle qu'elle soit, de méconnaître une vérité. Cette vérité se retourne contre vous.

La société religieuse, comme toutes les associations humaines, relève du passé rempli d'atavisme, c'est-à-dire *de survivances*[1]. Pour nous bien connaître, il faut que nous connaissions ce passé, quelque lointain qu'il soit : c'est à quoi nous nous appliquons dans l'intérêt de la vérité et du progrès de la science historique et religieuse. Se désintéresser des survi-

1. Aux pratiques des feux et des herbes de la Saint Jean relevant des fêtes solsticiales, se rattachent les pratiques certainement de même origine accompagnant les fêtes du printemps. Les *fêtes de mai*, les chansons les *reverdies* de mai, sources de notre poésie lyrique au moyen âge, sont une survivance des fêtes consacrées à Vénus. Ces fêtes, dit M. Gaston Paris, remontent certainement à l'époque païenne. On peut reconstituer en partie ces anciens chants des *Kalendas magas*. Ne serait-il pas possible de retrouver de même au moins l'écho des vieux chants des palilies anathématisés par l'Église ? En tout cas, les *reverdies* sont un nouvel élément de la reconstitution de notre passé païen. *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, par Gaston Paris, membre de l'Institut, 1892, extrait du *Journal des savants*.

vances serait mutiler l'humanité. Permettez-moi de mettre ces réflexions sous le patronage d'un des plus grands saints de l'Église.

« Ce que l'on appelle maintenant la *religion chrétienne*[1] existait chez les anciens et n'a jamais fait défaut depuis la naissance du genre humain jusqu'au temps où Jésus-Christ s'est incarné, époque à partir de laquelle la vraie religion qui existait déjà commença d'être appelée la religion chrétienne. *Quousque Christus venerit in carnem unde vera religio*, quæ jam erat, *cœpit appellari christiana*[2]. »

1. *Religio christiana.*
2. Saint Augustin, *Retractationes*, p. 3.

Xe LEÇON

LES HERBES DE LA SAINT-JEAN

Au nombre des *survivances* les plus anciennes, pré-romaines et pré-druidiques, sont les superstitions relatives aux *herbes de la Saint Jean*, qui dans l'antiquité faisaient pendant aux superstitions relatives à la vertu des pierres et avaient vraisemblablement la même origine : les traités de magie des Chaldéens. Il est naturel qu'on y ait été plus fidèle. La vertu de la plupart des herbes solsticiales [1] n'est pas, comme celle des pierres, une vertu imaginaire, mais une vertu réelle. La médecine en constate tous les jours les heureux effets. Les pratiques recommandées pour en faire la cueillette relèvent seules de la magie.

Ces herbes, dans l'antiquité, comme au moyen âge et jusqu'au commencement de ce siècle, étaient vendues durant les fêtes du solstice d'été qui, comme nous l'avons dit, n'étaient pas seulement des fêtes religieuses, mais des *assemblées*, c'est-à-dire de grandes réunions, des *foires* où les commerçants affluaient de toutes parts. S'y rendaient également les devins, les charlatans, les sorciers et toute cette tourbe de médecins qui déshonoraient le druidisme [2]. On y faisait provision de remèdes pour l'année. C'est là un trait de physionomie de la vie antique qu'il nous est facile de faire revivre par la pensée. La foire de Beaucaire jusqu'à ces derniers temps a conservé ce caractère [3].

1. Qui sont au solstice d'été dans leur plus grand épanouissement.
2. Pline, XXX, 4 : *hoc genus vatum medicorumque*.
3. Encore bien plus la grande *foire* de Nijni-Novgorod en Russie.

Parmi les recettes préconisées par l'armée de guérisseurs de maux physiques et moraux qui pullulaient dans les civilisations primitives toutes n'étaient pas inefficaces. Les herbes que l'on cueillait, que l'on vendait avaient presque toutes certaines vertus pharmaceutiques. Pline en fait mention, comme l'avait fait avant lui Dioscoride que l'on croit avoir été le maître de saint Luc. La tradition remontait jusqu'à Orphée. Les druides avaient recueilli cet héritage sans le dégager de l'alliage des superstitions *magiques*. Le druidisme était, en effet, infesté de magie. Le témoignage de Pline ne laisse aucun doute à cet égard. « *Gallias utique possedit* [*ars magica*] *et quidem ad nostram memoriam. Namque Tiberii Caesaris principatus sustulit druidas eorum et hoc genus vatum medicorumque*[1]. » Plusieurs de ces superstitions magiques ont persisté chez nous jusqu'au commencement de ce siècle, malgré les efforts faits par l'Église pour les détruire. Il en reste certainement encore des traces dans nos campagnes. En tout cas, ces pratiques étaient encore très populaires au commencement du XVIIIe siècle.

Quelques-uns, écrit Thiers[2], pour se garantir des maléfices, ou des charmes, vont cueillir certaines plantes de grand matin, *à jeun*, sans avoir lavé leurs mains, *sans avoir prié Dieu*, sans parler à personne, sans saluer personne en chemin, et les mettent ensuite sur la personne maléficiée ou ensorcelée Ils portent sur eux une racine de chicorée, qu'ils ont touchée à genoux avec de l'or et de l'argent le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, un peu avant le soleil levé, et qu'ils ont arrachée de terre avec beaucoup de cérémonies après l'avoir exorcisée avec l'épée de Judas Macchabée[3].

En 1808, cent ans après, Millin[4] retrouve ces superstitions encore vivantes dans le midi de la France.

1. « Les Gaules ont été aussi possédées par la *magie* et même jusqu'à notre temps; car c'est l'empereur Tibère qui a supprimé leurs druides et cette tourbe de prophètes et de médecins qui s'y rencontrent. » (Trad. Littré. t. II, p. 324.) Nous commenterons plus loin ce texte. Ce sont les sacrifices humains et certaines pratiques sacrilèges et non les druides que visaient les décrets des empereurs, ainsi que Fréret l'avait déjà reconnu.

2. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions suivant l'Écriture*, Paris, 1704.

3. Nous n'avons pu découvrir ce que Thiers entendait par là.

4. Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. III, p. 345 et suiv.

...-Jean, la place de Noail ...
... matin les gens de la ca...
... ouvert d'une quantité co...
... Le peuple attache à c...
... persuade que *si elles ont é...*
... elles sont propres a guér...
... d'en acheter pour en fair...

X

LES HERB... ... Perche, nous affirme qu'au—
... :

Au nombre des *surv...* ... coucher du soleil, les paysans du
et pré-druidiques, sont ... herbe de la Saint-Jean. C'est
de la Saint Jean, qui ... qui a de petites fleurs d'un bleu
superstitions relativ... ...ement aromatiques On en fait
semblablement la m... ... au-dessus des portes des habi-
déens. Il est nature... ... le buis du dimanche des Ra-
la plupart des herb... ... d'année en année. Si un animal
pierres, une vertu ... avoir nettoyé l'étable avec soin on
cine en constate ... ... sèches auxquelles le temps ne semble
ques recommand... ... y met le feu ; on ferme hermétique-
de la magie. ... dans tous les interstices. On est
... de la maladie[1]. »

Ces herbes, d... ... avoir l'instinct de la découverte de
qu'au commence... ... de la désinfection des étables
fêtes du solstic... ... mamans sibériens ont des recettes
pas seulement ... supposer que la tradition en re-
à-dire de gr... ...
fluaient de ... ..., pour prévenir la maladie des
les charlat... ... druides (*les mages gaulois*[2]) ensei-
qui déshon... ... avoir cueilli avec des cérémonies par-
mèdes po... ... jeter dans l'auge, puis le broyer,
antique ... ... puissent l'avaler. Ces cérémonies con-
La foire ... ... plante de la *main gauche* et *à jeun*;
ce cara...

... que nous ayons obtenu de nos auditeurs.
... beaucoup plus disparu que celles des

1. Qui ...
2. Pli...
3. En ...
... plusieurs reprises.

qui la cueille ne doit pas la regarder, ni la mettre ailleurs dans l'auge, où on la broie[1].

Quelles étaient en définitive ces herbes de la Saint-Jean ? Il est probable qu'elles ont varié avec les pays, c'est-à-dire avec les climats. Les suivantes sont signalées par Pline avec indications des observances imposées par la tradition. Elles sont au nombre de dix, à savoir :

L'armoise ;	Le lycopode ;
La bardane ou grateron ;	Le mille-pertuis perforé ;
La camomille ;	L'orchis ;
Le chiendent ;	Le samole ;
Le lierre terrestre ;	La verveine.

correspondant aux termes latins suivants :

Anthemis ;	La camomille ;
Artemisia ;	L'armoise ;
Gramen (*Triticum repense*) ;	Le chiendent ;
Glechoma hederica ;	Le lierre terrestre ;
Lappa canaria ;	La bardane ou grateron ;
Samolus ;	Le samole ;
Selago ;	Le lycopode.
Orchis ;	L'orchis ;
Verbenna.	La verveine.

Que nous dit Pline de chacune de ces herbes ? et qu'en pensent nos pharmaciens[2] ?

Anthemis (Pline, XXII, 26) :

L'anthémis a été très célébrée par Asclépiade... On la recueille au printemps et on la garde pour en faire des couronnes. Dans la même saison les médecins pilent les feuilles et en font des tablettes ; même

1. « Idem [druidae] samolum herbam nominavere nascentem in humidis et hanc *sinistra manu* legi a *jejunis* contra morbos suum boumque, nec respiere legentem nec alibi quam canali deponere ibique conterere paturis » (liv. XXIV, 63, 1). Le samole, *Samolus Valerandi* (Linnée), croît dans les marcs de la forêt de Saint-Germain.

2. Nous invitons nos auditeurs à s'enquérir de ce qu'en pensent nos paysans.

A Marseille, le matin de la ... Toutes les parties de la plante et le cours sont nettoyés. Dès ... ...rachme contre les morsures de pagne y affluent et à dix heu... ... cette plante expulse les fœtus sidérable de fleurs et d'her... ...urétique et chasse les calculs. plantes des vertus superst... ...s affections du foie, l'ictère, l'æ- *cueillies, ce jour même, avan...* ...mides. beaucoup de maux. On ... ...ir aucune prescription particu- des présents et pour en r...

Un de nos auditeur... ...e lui reconnaître toutes ces tour de lui ces usage... ...tisane, contre les faiblesses ...quelquefois avec succès contre

« La veille de la S... ...rait intéressant de savoir, si à la Perche continuent à ...composition de quelque *remède* une herbe traînante, ... violet. On y ajout... ... des croix, des cou... ...mé de donner leur nom à des plantes. tations et des éta... ...adopta la plante appelée, autrefois, meaux. On gard... ...cette plante a été appelée ainsi du nom meurt, une vach... ...qu'elle est employée particulièrement entasse au mil... ...e jette beaucoup de rejetons comme pas faire per... ...les plus grandes et grasses. ment l'étable, ... persuadé que ...

Ces pa... ...plus de détails, se réservant de Pasteur, ... plante à propos de ses variétés, et des a... ...près de *soixante*, comprenant entre analogn... ...on et la citronnelle. monte... ...qu' « il y en a une espèce appelée Plin... ...Gaule... Il convient de faire connaître bœufs ... ...ne des plus aisées à trouver, et l'une gnai... ...employée dans les *cérémonies reli-* ticuli... ... En effet, dans les fêtes latines, il se afin ... ...riges au pied du Capitole et on donne sista... ...he à boire, nos ancêtres ayant jugé ...er que de lui donner la santé! L'ab- ... aussi fait-on du vin d'absinthe[2]. On

... est dit que Caton faisait du vin d'absinthe en ... des vignes. Le raisin prenait le goût de l'ab-

ction dans l'eau, décoction ainsi pré-
ir six drachmes de feuilles, avec les
setiers *d'eau de pluie* et on laisse refroi-
n à l'air pendant un jour et une nuit. Il
u sel. *L'usage de cette préparation est très*

t suivre les instructions de Pline. L'absinthe, pré-
ment, fait mal à l'estomac et à la tête, au lieu que
ion qu'il préconise est très salutaire :
e resserre l'estomac, fait sortir la bile, est diurétique,
t le ventre, le guérit s'il est douloureux, chasse les vers
ssipe les faiblesses d'estomac et les flatuosités, avec le *séli*,
nard celtique et un peu de vinaigre. Elle fait cesser le dé-
goût, elle aide à la digestion. »

Pline lui reconnaît encore bien d'autres propriétés du même genre[2]. « Il est aussi une absinthe marine, *artemisia maritima*[3], nommée par quelques-uns *seriphium*. *Les initiés aux mystères d'Isis en portent un rameau à la main. Le voyageur qui porte de l'armoise et de la sauge sur lui ne ressent point, dit-on, de lassitude.* »

On ne porte plus de branches d'absinthe à la main dans les cérémonies religieuses, mais on croit encore, en Allemagne, à la vertu de la sauge et de l'armoise comme préservateurs de la fatigue. « Quelques personnes, écrit Grimm[4], se font des ceintures avec des fleurs d'armoise cueillies le jour de la Saint-Jean. Un proverbe superstitieux enseigne que quiconque porte sur soi de l'*armoise* et de la *sauge* ne sent pas la fatigue en voyage. » C'est exactement la superstition que constatait Pline, il y a dix-huit cents ans.

1. Tous ces remèdes étaient de tradition et se communiquaient de génération en génération depuis une très haute antiquité.
2. L'énumération des bienfaits de l'absinthe se continue pendant toute une page. C'est un boniment de charlatan que Pline extrait des livres de médecine grecs ou plutôt alexandrins qui n'étaient qu'une reproduction de livres plus anciens.
3. Pline, XXVII, 29.
4. Grimm, *Deutsche Mythol.*, p. 584.

La pharmacie moderne accorde bien moins de vertus à l'armoise. Cette plante, dit le *Dictionnaire des sciences*, a passé pour un puissant emménagogue dans les temps les plus anciens. Elle a beaucoup perdu de sa vogue aujourd'hui. On emploie ses sommités en infusion comme antispasmodique et tonique; elle passe aussi pour vulnéraire et détersive[1].

Gramen. Triticum repense[2].

Sous le nom de simple *gramen*, Pline décrit la variété qualifiée par Linnée et Littré de *Triticum repense* (chiendent). On lui attribuait dans l'antiquité de très nombreuses vertus.

Il n'y a point d'herbe plus agréable aux bêtes de somme soit verte, soit sèche et en foin, pourvu qu'on la mouille un peu. On dit que sur le Parnasse on en exprime le suc qui est très abondant et doux. Ailleurs, à défaut de ce suc, on emploie la décoction pour agglutiner les plaies; l'herbe, même pilée, remplit cet office et les préserve d'inflammation. A la décoction on ajoute du vin et du miel; quelques-uns y font entrer encore un tiers d'encens, de poivre et de myrrhe. On la fait cuire de nouveau dans un vase d'airain pour les maux de dents et les fluxions des yeux. La racine bouillie dans du vin guérit les tranchées, la dysurie et les ulcères de la vessie; elle brise les calculs. La graine est plus diurétique; elle arrête la diarrhée et les vomissements; elle remédie en particulier aux morsures des dragons[3].

Tout cela est bien de la médecine de charlatans. La suite le prouve encore mieux.

Quelques auteurs prescrivent pour la guérison des écrouelles et des tumeurs de prendre les nœuds d'un, de deux ou de trois pieds de *gramen* jusqu'au nombre *neuf* et de les envelopper dans de la laine grasse noire. Celui qui cueille *doit être à jeun*[4] et aller en cet état dans la maison du malade, tandis qu'il n'y est pas; en le voyant rentrer, il lui dira *trois fois*: Je viens *à jeun* apporter un remède à un homme *à jeun*; ensuite, il lui attachera l'amulette et il fera la même chose *trois jours consécutifs*. L'espèce de gramen qui a *sept nœuds* est un amulette[5] excellent pour les maux de tête. Quelques-uns recommandent, contre les grandes douleurs de la vessie, de boire, en sortant du bain, une décoction de gramen faite avec du vin et réduite à moitié.

1. Nous n'avons point de renseignements sur l'usage que l'on en fait, en France, à la campagne.
2. Pline, XXIV, 118.
3. *Draconum morsibus*.
4. Toujours les mêmes prescriptions puisées dans les livres de magie. Il semble au ton de Pline, qu'il a confiance en ce remède.

es
de
apé-

A-t-on
croire,
-Jean. Il

62-XXIV,
qui rampe
d'un acéta-
de la graisse

u'il a déjà con-
al dont il compte
t une variété. Au-
illir; je trouve seu-
: « une couronne
e impair guérit de la

: *Lierre terrestre*, nous
qualités pectorales, est
nte contre les catharres

pertuis ou chasse-diable
ne en est astringente ; elle
étique. On la prend avec du
rise dans du vin, elle guérit

isme de Pline. — L'*hypericum*
a Saint-Jean les plus recherchées.
tés vulnéraires[1], résolutives, ver-

mifuges. L'huile d'olives dans laquelle on a mis à infuser des sommités fleuries de *mille-pertuis* est, dit-on, efficace dans les contusions et les brûlures. Elle est connue sous le nom d'huile d'*hypericum*. Dans quelques pays superstitieux on attribue à cette plante sous les noms de *chasse-diable*, *herbe de la Saint-Jean*, la propriété d'éloigner le tonnerre et les esprits malfaisants, aussi la cueille-t-on dans une grande cérémonie qui a lieu à la Saint-Jean. »

Lappa canaria, bardane ou grateron (Pline, XXIV, 116) :

« Les Grecs donnent le nom de *philanthropos* à une herbe velue qui s'attache aux vêtements[1]. Une couronne de cette plante mise sur la tête calme la céphalalgie. Celle qu'on appelle *lappa canaria*[2], pilée avec le plantin et le mille-feuille dans du vin, guérit les *carcinomes*[3]. Il faut renouveler ce topique tous les trois jours ; elle guérit aussi les porcs, *tirée de terre sans l'entremise du fer* et jetée dans la lavure qu'on leur fait boire ou donnée avec du lait et du vin. Quelques-uns ajoutent qu'il faut, en l'arrachant, prononcer ces paroles : *C'est l'herbe argemon, remède trouvé par Minerve pour les porcs qui en mangent.* »

Dictionnaire des sciences : « La bardane est une plante sudorifique, efficace contre les rhumatismes, et contre certaines maladies de la peau comme les *croûtes de lait*. »

Nous ne connaissons pas de superstitions modernes qui s'y rattachent.

Samolus, samole[4] (Pline, XXIV, 61) :

Voir plus haut, p. 124.

Selago, le lycopode (Pline, XXIV, 62, 63) :

« A la *sabine* ou brathy[5], comme l'appellent les Grecs, ressemble la plante appelée *selago*. *On la cueille sans l'entremise du fer, avec la main droite passée à cet effet, par l'ouverture*

1. Cf. liv. XXI, [illegible].
2. Cf. liv. XXVI, [illegible].
3. Affections [illegible].
4. Le samole n'est pas [illegible] usage en pharmacie.
5. Espèce de genévrier. On ne connaît pas son identification exacte.

.l
et
du
gau-
re les
ladies

ois à la
et anti-
a *plique*,
se trouve
e s'emploie
r des pilules
s l'eau et en
le sert aussi à

turellement pas
uité des superstiti-
l qu'elles étaient

s que l'orchis, herbe
me palme, à fleurs
cules qui ressemblent
s et le plus dur, pris
s petit ou le plus mou,
s désirs amoureux... Les
s ulcères de la bouche,
pituites de la poitrine et

arle pas des vertus médici-
ne les qualités que lui prê-

ces formules n'étaient pas particu-
at puisées par eux à un fond commun
utilité à *Mages*.

tait la médecine antique associée à la magie tenait uniquement à la ressemblance des racines avec les parties viriles de certains animaux.

Sur la dernière herbe de la Saint-Jean, la verveine, nous avons bien plus de renseignements.

Verbena, la verveine (Pline, XXV, 59) :

« Aucune plante n'a parmi les Romains plus de renom que l'*hiérabotane* (herbe sainte). Quelques-uns l'appellent *péristéréos*[1] ; les latins *verbena* (verveine). C'est l'herbe, comme nous l'avons dit[2], que portaient dans leurs mains les ambassadeurs envoyés à l'ennemi. C'est avec elles qu'on balaye la table de Jupiter, qu'on fait les purifications et expiations pour les maisons. Il y en a deux espèces... Quelques uns n'admettent aucune distinction et des deux n'en font qu'une espèce, vu que les effets sont les mêmes. Les Gaulois emploient l'une et l'autre pour tirer les sorts et prédire l'avenir ; *mais les mages surtout débitent* des folies sur cette plante[3] *Ils disent que si on s'en frotte on obtient ce qu'on veut, on chasse les fièvres, on se concilie les amitiés ; on guérit toute maladie ; qu'il faut la cueillir vers le lever du Chien, de manière à n'être vu ni de la Lune ni du Soleil et après avoir donné en expiation à la Terre des rayons et du miel ; qu'il faut la circonscrire avec le fer*[4], *l'arracher de la main gauche et l'élever en l'air*, puis faire sécher à l'ombre, séparément, les feuilles, la tige et la racine. Ils ajoutent que si on asperge une salle à manger avec l'eau où elle a trempé, les repas deviennent plus gais. On la pile dans du vin contre les morsures de serpents[5]. »

1. Herbe à colombe.

2. Pline, XXII, 3 (4) : « Parmi les ambassadeurs envoyés à l'ennemi pour la réparation, c'est-à-dire pour réclamer *régulièrement* les choses enlevées, on a appelé verveines les mages, comme beaucoup d'autres, remontant, chez les Latins, au lieu de la fondation de Rome.

3. On ne peut s'empêcher que les mages et les Latins aient emprunté ces superstitions aux Gaulois.

4. Le fer par exception le fer n'est pas proscrit.

5. Il est que l'instant il est question de la morsure des serpents. Il faut que ce soit dans des pays où ces animaux abondent, dans un pays où les pasteurs étaient à chaque instant, eux et leurs troupeaux, exposés à ces dangers et ne peuvent avoir été mis en Italie ni en Gaule.

Dictionnaire des sciences :

« La verveine était célèbre chez les anciens, chez les Grecs et chez les Romains, et les druides en faisaient grand cas. Plus tard, au moyen âge, les sorciers l'ont employée pour conjurer les charmes, détruire l'influence des sorts. Elle entrait dans la composition des filtres. La médecine ne pouvait négliger une plante à laquelle, dès la plus haute antiquité, on avait attribué tant de propriétés merveilleuses. Aussi fut-elle considérée comme une sorte de panacée universelle d'où lui vint le nom vulgaire d'*herbe à tous maux* : et pourtant son odeur presque nulle, sa saveur assez fade, légèrement amère et astringente, *ne justifient en aucune manière une vogue aussi extraordinaire*. On l'a, tour à tour, vantée contre l'ictère[1], l'hydropisie, les maux de gorge, la chlorose, les ulcères et une foule d'autres maladies. L'eau distillée de verveine a été employée dans les maladies des yeux. *Dans les campagnes*, faute d'autres remèdes, on *fait quelquefois des cataplasmes dérivatifs dans les douleurs pleurétiques*, en faisant bouillir les feuilles dans du vinaigre. *C'est le seul emploi un peu raisonnable qu'on puisse en faire*. »

La verveine est encore en grande réputation en Bretagne.

Ces divers extraits contiennent intrinséquement la preuve de la très haute antiquité de ces préjugés, ainsi que de leur origine commune.

Si nous n'avions à faire qu'à des plantes ou à des herbes vraiment salutaires, si la cueillette n'en avait pas été entourée jusqu'au moyen âge des prescriptions les plus bizarres, les plus absurdes, on pourrait croire à la polygénésie, si je puis dire, de ces remèdes. Les pasteurs des divers pays auraient pu en découvrir isolément et à des dates diverses les propriétés curatives. Mais comment alors s'expliquer la croyance persistante, en Italie à la fois et en Gaule, à des qualités médinales imaginaires[2] — à des pratiques aussi folles qui ne peu-

1. La jaunisse.

2. Les plantes et les herbes, aujourd'hui sans vertu chez nous, peuvent en

[illegible] formules magiques, œuvre de collèges de [illegible] fixées à une époque où toute science [illegible] la magie.

[illegible] dans le principe, un grand rôle chez [illegible] où les cérémonies de la cueillette des [illegible]. Pline laisse entrevoir ce rôle, il appa- [illegible] à propos de la cueillette du gui. Bien [illegible] à ce sujet. Le mot n'est malheureu- [illegible]. Le gui, d'après des historiens d'une trop [illegible] quand il s'agit des druides, serait « *le sym-* [illegible] *communiquée à l'âme humaine*. Il y fau- [illegible] du *mystère suprême de la création.* [illegible] chêne, l'arbre sacré, avec le gui serait le [illegible] *unie au Créateur et distincte du Créa-* [illegible] *ellement la vie dans le sein de l'Être éter-* [illegible] *L'esprit mystique de la croyance des* [illegible] *pas d'admettre que les vertus attribuées au* [illegible] *ent physiques. Il s'agit ici de purification*

[illegible] a fait justice de ces rêveries, dans un [illegible] paru dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, [illegible]. Je vous le recommande :

[illegible] du gui « est, dit-il, un *fait de mythologie botani-* [illegible] *croyances populaires de tous les peuples offrent* [illegible] *rallèles. Le gui jouissait en Germanie du même* [illegible] *Gaule ; il n'appartenait donc pas en propre aux* [illegible] cueillette se rattache aux superstitions rela- [illegible] de la Saint-Jean, nous n'avons à nous en [illegible] à ce titre. Il ne relève point de la théologie druidi- [illegible] nous dit Pline de la cueillette du gui ne mérite [illegible] notre attention. Il nous montre le prêtre gau-

[illegible] dans les pays d'origine. Il se peut aussi qu'elles aient [illegible] une preuve de plus de l'ancienneté de ces prescrip-

[illegible] et Henri Martin.

[illegible] Martin, *Histoire de France*, t. I.

lois, *le druide*, en action. Nous pouvons nous le représenter jouant un rôle analogue dans d'autres cérémonies.

Ouvrons donc Pline[1] et relisons la curieuse description qu'il nous fait de la cérémonie[2] :

Il ne faut pas oublier, à propos du gui, l'admiration que les Gaulois ont pour cette plante. Aux yeux des druides (c'est ainsi qu'ils appellent leurs mages) rien n'est plus sacré que le gui et l'arbre qui le porte, si toutefois c'est un rouvre; le rouvre est déjà par lui-même l'arbre dont ils font les bois sacrés; ils n'accomplissent aucune cérémonie religieuse sans le feuillage de cet arbre, à tel point qu'on peut supposer au nom de *druide* une étymologie grecque[3]. Tout gui venant sur le rouvre est regardé comme envoyé du ciel ; ils pensent que c'est un signe de l'élection que le dieu même a faite de l'arbre. Le gui sur le rouvre est extrêmement rare et, quand on en trouve, on le cueille avec un très grand appareil religieux. Avant tout, il faut que ce soit le sixième jour de la lune, jour qui est le commencement de leurs mois, de leurs années et de leurs siècles qui durent trente ans; jour auquel l'astre, sans être au milieu de son cours, est déjà dans toute sa force. Ils l'appellent d'un nom qui signifie remède universel. Ayant préparé, selon les rites, sous l'arbre, des sacrifices et un repas, ils font approcher deux taureaux de couleur blanche, dont les cornes sont attachées alors pour la première fois. Un prêtre vêtu

1. Cf. Pline, *H. N.*, XXI, 95 (trad. Littré).

2. M. H. Gaidoz fait remarquer avec beaucoup de justesse que « Pline n'avait certainement pas assisté lui-même à la cérémonie qu'il décrit si pompeusement, qu'il en parlait par ouï-dire et que nous ne devons, par conséquent accepter comme certain que le fond même du récit. » Ce récit n'en est pas moins très instructif. Nous retombons ici dans les prescriptions de la médecine magique. Cette croyance à la vertu du gui n'a pas complètement disparu. « Dans certaines parties de la Bretagne, écrivait M. Luzel à M. Gaidoz, on suspend encore une branche de gui au-dessus de la porte des écuries et des étables pour protéger les animaux. Le gui est également encore employé comme simple, pour combattre les maux d'entrailles et l'épilepsie, pour faciliter les accouchements. Il figurait encore dans les pharmacopées du siècle dernier; aujourd'hui la pharmacie n'en fait plus usage » (Gaidoz). Les Gaulois n'étaient pas les seuls dans l'antiquité à honorer le gui. Il avait attiré l'attention des Latins. « Le gui, dit M. Gaidoz, devait aussi chez eux posséder des vertus particulières, car c'est justement au gui que Virgile compare le rameau d'or qui doit servir de talisman à son héros visitant les enfers :

Quale solet silvis brumali frigore viscum
Fronde vivere nova, quod non sua seminat arbos
Et croceo foetu teretes circumdare truncos,
Talis erat species, etc. »

Nous ne sortons pas d'un courant traditionnel général, commun à un grand nombre de nations de l'antiquité.

3. Δρῦς (chêne).

de blanc monte sur l'arbre et coupe le gui avec une serpe d'or ; on le reçoit sur une saie blanche ; puis on immole les victimes en priant que le dieu rende le don qu'il a fait propice à ceux auxquels il l'accorde. *On croit que le gui pris en boisson donne la fécondité à tout animal stérile et qu'il est un remède contre tous les poisons*, tant d'ordinaire les peuples révèrent religieusement des objets frivoles.

Toutes ces superstitions tiennent certainement à une vieille organisation à laquelle présidaient des collèges de prêtres qui avaient le privilège de ces recettes médicales. Pline attribue même à ce privilège attribué aux sectateurs de Zoroastre leur première réputation de magiciens : « *La magie est née d'abord de la médecine, personne n'en doute* : natam primum e medecina (magices) nemo dubitat » (Pline, XXX, 1).

Ce qui se passe de nos jours encore dans les *lamaseries* de la Tartarie et du Thibet nous éclaire sur ce qu'ont pu être les centres d'élaboration de cette médecine empirique dont le charlatanisme des mages et des druides s'est emparé plus tard.

Je prends le P. Huc pour guide[1] :

Au retour de la belle saison, fin juillet, le désert ne tarda pas à devenir vivant et animé. *Les lamas de la faculté de médecine* de la grande lamaserie[2] — (le P. Huc et son compagnon avaient reçu l'hospitalité dans une annexe de la lamaserie, espèce de maison de campagne située dans la montagne) — commencèrent à arriver à Tchogordan (c'est le nom de cette campagne) pour se livrer aux travaux d'herborisation. Les maisons disponibles en logèrent autant qu'elles purent en contenir et le reste habita sous des tentes abritées par les grands arbres de la petite *lamaserie*. Tous les matins, après avoir récité les prières communes, bu le thé beurré, et mangé de la farine d'orge, tous les étudiants en médecine de la lamaserie retroussaient leurs robes et se dispersaient sur la montagne, sous la conduite des *lamas* qui leur servaient de professeurs. Ils étaient tous armés d'un bâton ferré et d'une petite pioche, une bourse en cuir remplie de farine était suspendue à leur ceinture, quelques-uns portaient sur le dos de grandes marmites, car la *faculté* devait passer la journée tout entière sur la montagne.

Avant le coucher du soleil, les lamas-médecins revenaient chargés

1. Huc, *Voyage en Tartarie et au Thibet*, t. II, p. 181.

2. Cette lamaserie, située en plein désert, comptait *deux mille* lamas vivant en communauté, divisée en *classes*. Une de ces classes était ce qu'il appelle *la faculté de médecine*. Le P. Huc visita ensuite une autre lamaserie qui comptait *quatre mille* lamas.

d'énormes fagots de branches, de racines et d'herbes de toutes espèces. En les voyant descendre péniblement la montagne, appuyés sur leurs bâtons ferrés, on les eût plutôt pris pour des braconniers que pour des apprentis médecins. Nous fûmes souvent obligés d'escorter ceux qui arrivaient, spécialement chargés de plantes aromatiques; car nos chameaux, attirés par l'odeur, se mettaient à leur suite et auraient brouté sans scrupule ces simples précieux destinés au soulagement de l'humanité. Le reste de la journée était employé à étendre sur des nattes tous ces produits du règne végétal. La récolte des médecins dura huit jours entiers. On en consacra cinq autres au triage et à la classification des divers articles. Le quatorzième jour on en distribua une petite quantité à chaque étudiant, la majeure partie demeurant la propriété de la faculté de médecine. Le quinzième jour fut un jour de fête. Il y eut un grand festin composé de thé au lait, de farine d'orge, de petits gâteaux fris au beurre et de quelques moutons bouillis. Ainsi se termina cette expédition botanico-médicale. La faculté reprit gaîment le chemin de la grande lamaserie.

Les drogues recueillies à *Tchogardan* sont déposées à la pharmacie générale de la lamaserie. Quand elles ont été complètement desséchées a la chaleur d'un feu modéré, *on les réduit en poudre*; puis on les divise par petites doses qu'on enveloppe proprement dans du papier rouge étiqueté en caractères thibétains[1]. Les pèlerins qui se rendent à la lamaserie achètent ces remèdes *à un prix exorbitant*[2]. Les Tartares mongols ne s'en retournent jamais[3] sans en emporter une bonne provisionnt *car ils ont une confiance illimitée* dans les herbes de la lamaserie de Kounboum. Sur leurs montagnes et dans leurs prairies, ils trouveraien. bien les mêmes plantes et les mêmes racines, mais quelle différence avec celles qui naissent, croissent et mûrissent dans le pays de Tsong-Kaba, la patrie du *Bouddha vivant*.

Les médecins thibétains sont empiriques Ils assignent au corps humain *quatre cent quarante* maladies, ni plus, ni moins. *Les livres* que les lamas de Kounboum sont obligés d'étudier et *d'apprendre par cœur* traitent de ces quatre cent quarante maladies. Ces livres sont un ramassis d'aphorismes plus ou moins obscurs et d'une foule de recettes particulières.

Quoique capables d'observations et tenant, en particulier, grand compte de l'état des urines du malade qu'ils examinent avec grand soin, ils font entrer beaucoup *de pratiques superstitieuses* dans l'exercice de la médecine. Cependant, *malgré tout ce charlatanisme qui étonne* chez des hommes qui ne manquent pas d'instruction, il est certain qu'ils sont

1. Les caractères sacrés.

2. C'est un des principaux revenus de la lamaserie. Les prescriptions magiques que le vulgaire ne saurait accomplir étaient évidemment faites pour éloigner toute concurrence.

3. Ces pèlerins viennent quelquefois de très loin, de centaines de lieues, à cette lamaserie célèbre de Kounboum.

[illegible] nombre de recettes précieuses et il serait témé- [illegible] science n'a rien à apprendre des lamas.

[illegible] formules semblables qui, des pays touraniens, [illegible] la *Médie*, patrie des mages, ont passé par [illegible] l'Orphée d'un côté, des druides ou des com- [illegible] de l'autre, chez les tribus établies en [illegible].

[illegible] donne des exemples curieux et très instructifs [illegible] leur charlatanisme.

[illegible] sont une fondation bouddhiste, une réaction [illegible] moins spiritualistes du chamanisme. Mais [illegible] docteurs-lamas, n'ont point repoussé les vieilles [illegible] tartares. Ils acceptent la doctrine qui veut que [illegible] soit causée par la présence d'un diable, d'un [illegible] qui tourmente la partie malade. L'administration [illegible] qu'ils donnent en pilules et qui sont des spéci- [illegible] actifs sont destinés, suivant eux, à préparer [illegible] du diable qu'il faut atteindre par d'autres procédés [illegible] seuls les formules.

[illegible] médical, le lama ordonne des prières[1] conformes [illegible] diable qu'il faut déloger. Si le malade est riche, s'il est [illegible] nombreux troupeaux, le lama déclare que le diable dont la [illegible] maître la maladie est un diable puissant et terrible. Comme [illegible] qu'un grand tchugour voyage comme un petit dia- [illegible] expulsion, *on doit lui préparer de beaux habits*, un beau [illegible] belle paire de bottes et surtout un jeune et vigoureux che- [illegible] pas tout cela, il est certain que le tchugour ne s'en ira pas... [illegible] qu'un cheval ne suffise pas, car parfois le diable est telle- [illegible] dignité qu'il traîne à sa suite un grand nombre de servi- [illegible] courtisans. Alors le nombre de chevaux que le lama exige [illegible] Cela dépend toujours de la richesse plus ou moins grande du [illegible]

[illegible] Huc a assisté à des scènes de ce genre. Il en raconte [illegible] J'ai cité, p. 93, une des plus singulières.

[illegible] cérémonies, ces sorcelleries nous reportent certaine- [illegible] comme origine à plus de trois mille ans avant notre ère. [illegible]-nous donc de plus en plus de cette vérité que le

[1] [illegible] *laud.*, t. I, p. 109.

monde est bien vieux, que nous sommes bien jeunes, nous autres, hommes de l'Ouest, nés bien tard à la civilisation et que dans la constatation de nos vertus comme de nos faiblesses sociales, de nos préjugés religieux, il faut toujours tenir grand compte de ce que nous devons à l'héritage du passé, de ce qui est en nous à titre d'*atavisme*. Nous pouvons n'accepter ce passé que sous bénéfice d'inventaire, nous ne pouvons ni en nier l'existence, ni méconnaître de quel poids il pèse sur nous.

De ces faits nous devons tirer une leçon d'indulgence pour les faibles, de tolérance pour les erreurs de bonne foi.

On parle beaucoup aujourd'hui de l'irresponsabilité en criminalité. Beaucoup de ceux qui sont encore hantés des vieilles superstitions doivent être mis au nombre des irresponsables.

XIe LEÇON

LE SWASTIKA OU CROIX GAMMÉE

A l'ensemble des traditions et superstitions relatives au culte du feu et du soleil, chez les Gaulois, se rattache un signe solaire dont la destinée a été des plus brillantes et qui montre, mieux encore que les pratiques dont nous avons déjà parlé, la puissance des *survivances*; nous voulons parler de la *croix gammée* ou swastika[1] dont nous pouvons suivre l'histoire comme signe *hiératique* ou *prophylactique* du xve siècle environ avant notre ère jusqu'à nos jours, puisque, aujourd'hui, il a conservé toute sa valeur dans l'Inde, le Thibet et le Japon, tout en restant un des signes sacrés des chrétiens.

Durant cette longue période qui ne peut être évaluée à moins de 3500 ans, le *swastika* ou croix gammée[2] se montre avec une persistance de formes des plus remarquables, des plus significatives, dans la majeure partie habitable du monde connu des anciens.

Le tableau que nous mettons sous vos yeux[3] renferme les diverses variétés de ce signe sacré. Nous y avons joint un certain nombre d'autres signes solaires dont nous aurons à parler plus tard.

Sur les points les plus divers du *monde connu des anciens*, en Asie Mineure, en Grèce et dans les îles helléniques, à Chypre, à Rhodes, en Italie, en Gaule, en Angleterre, en Ir-

1. *Swastika* est le nom qui lui est donné dans l'Inde.
2. Ainsi appelé parce qu'il semble formé de quatre *gamma* se croisant.
3. Notre pl. VII.

Le Swastika et ses transformations.
Symboles et sigles accessoires associés au swastika sur divers monuments.

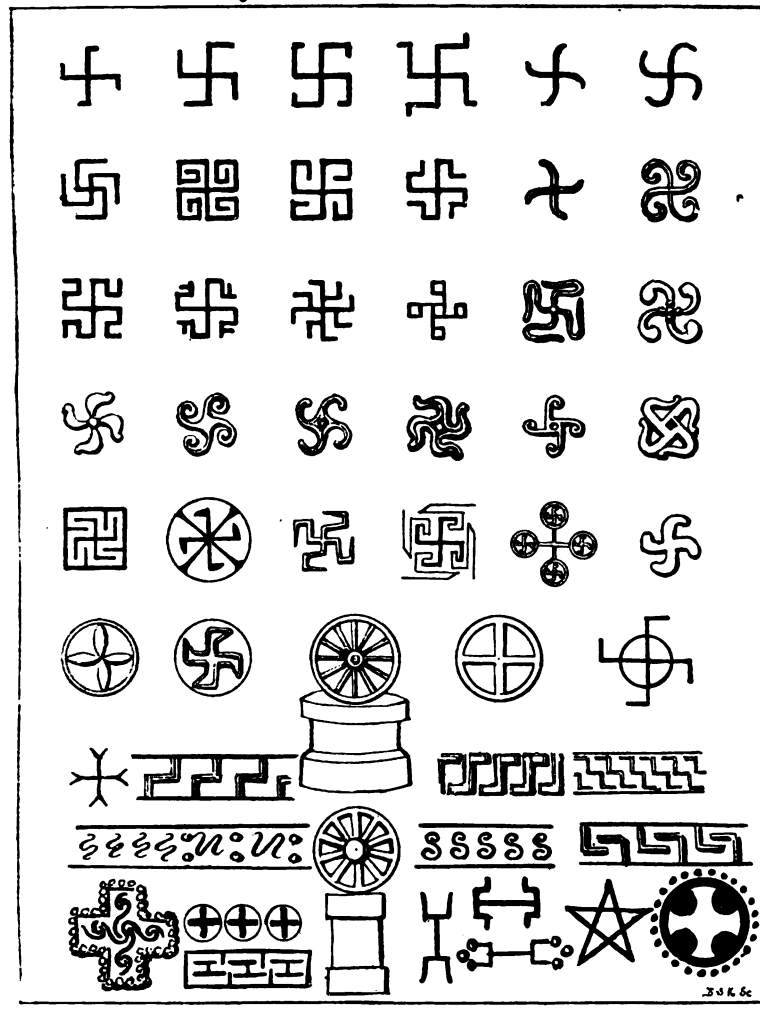

Le Swastika.

A l'ens
culte du
solaire
mieux
la puissa
gammé
comme
ron av
il a co
tout

Dura
de 350
une
gnifi
des

Le
diver
certa
parle

Sa
en A
Chyp

lande, dans la vallée du Danube, au Caucase, en Scandinavie, dans l'Inde et jusqu'au Thibet et au Japon, nous retrouvons ce signe y jouant encore ou y ayant joué un rôle symbolique important.

Le swastika, nous lui donnerons désormais son nom sanscrit, pour plus de commodité, sans prétendre aucunement que ce symbole soit d'origine indoue, n'a assurément pas eu partout la même valeur, n'a pas joué partout le même rôle. Comme il est advenu de la croix chrétienne, nous le retrouvons quelquefois avec le caractère de simple amulette, ne relevant d'aucun culte particulier, appartenant plutôt à l'arsenal traditionnel des magiciens. Parfois même il descend au rang de simple ornement, servant de motifs de broderie sur de riches étoffes orientales[1]. Il y a deux ans, les fabriques de nos grands magasins de nouveautés en avaient décoré de légères cotonnades dont quelques pièces ont dû aller reporter au loin, dans les pays d'origine, le souvenir matériel d'un culte oublié : ce sont autant de *survivances*.

Chaque monument portant ce signe doit donc être étudié à part, si l'on veut en déterminer la signification. Les généralités prématurées sont à éviter avec soin; il faut distinguer les époques et les circonstances, c'est-à-dire le milieu d'où sortent les monuments.

Depuis une vingtaine d'années ce signe a été l'objet de nombreux travaux, dont quelques-uns sont considérables et émanent d'érudits particulièrement qualifiés. Un très grand nombre de monuments et de faits les concernant ont été recueillis et publiés. Beaucoup de conjectures ont été émises sur l'origine et la valeur première du symbole sans que le problème semble définitivement résolu.

1. Je lis dans le *Journal asiatique*, t. IV (1829), *Description du Tubet* (sic) *traduit du chinois par le P. Hyacinthe*, traduction revue par Klaproth, p. 245 : « Les femmes et les filles des environs de Lha-Saa ont ordinairement un petit bonnet de velours de laine rouge ou vert pointu par le haut; des bottines, *des jupes d'étamine noire ou rouge ornées du signe* 卐 et appelé dhoungpho ». La description est de 1791.

[illegible] les recommandant, les publications

[illegible] *emploi et la signification dans l'anti-*
[illegible] *gammée*, avec un résumé en français,

[illegible] occupés de la question de la *croix*
[illegible] puisé dans ce savant mémoire. Il a
[illegible] autres. Il nous servira de guide.

[illegible] esq., *On the meaning and origin of*
[illegible] — mémoire publié dans le XLVIIIe
[illegible] *Archæologia britannica*, 1885, p. 292-326,
[illegible] également original.

[illegible] deux œuvres capitales vous trouverez un
[illegible] opinions diverses émises presque jusqu'à ce
[illegible] publiée à Bruxelles en 1889 par M. le
[illegible] professeur d'histoire des religions à
[illegible] Bruxelles, sous le titre de : *La croix gammée*
[illegible] *de symbolique comparée*, avec de nom-
[illegible] intercalées dans le texte[3].

[illegible] dans les meilleures conditions ce problème
[illegible] nous promet plus d'un enseignement,
[illegible] lisiez préalablement un article relatif au
[illegible] en 1888 par l'illustre commandeur de
[illegible] heureux explorateur des catacombes[4];
[illegible] du *Dictionnaire des antiquités chré-*
[illegible] Martigny, édit. de 1877, p. 214.

[illegible] la Gaule, car, si le *swastika* n'y avait
[illegible] avait été qu'un motif banal d'ornementa-
[illegible], par exemple, nous n'aurions pas à

[illegible] *Hagekor's Anvendelse og Betydning i Oltiden*
[illegible] texte.
[illegible] chez les Anglo-Saxons.
[illegible] reproduite dans *La migration des symboles*, du
[illegible] Ernest Leroux, 1891).
[illegible] dans *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1888,
[illegible] E.

Il est difficile de dater l'apparition du swastika en Gaule. On peut affirmer, toutefois, qu'il y était déjà connu sous plusieurs formes (voir pl. VII les diverses modifications du signe) dès le VIIIe sinon dès le Xe siècle avant notre ère, puisque des matrices de swastika, ainsi que des swastika imprimés sur des fragments de vases d'argile ont été découverts dans la couche archéologique de l'une des stations lacustres du lac du Bourget (Savoie)[1], appartenant au premier âge du fer ou à la fin de l'âge du bronze[2].

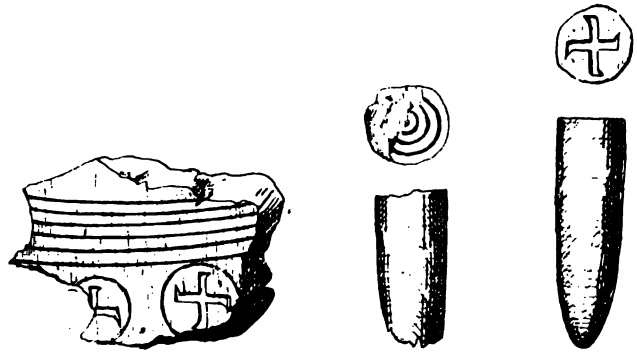

Fig. 6. — Matrices pour empreintes de swastika et de cercles découvertes dans les stations lacustres de la Savoie.

Des matrices et des débris de vases analogues portant les mêmes signes découverts, les uns, dans les tourbières lacustres de Laybach[3], les autres, en Hongrie dans le cimetière préhistorique de *Pilin*[4], permettent de supposer que les superstitions relatives au *swastika* s'étendaient à toutes les tribus celtiques des contrées des lacs avoisinant le Danube, qui, dans

1. Collection du duc de Chaulnes, au Musée de Chambéry, et Ernest Chantre, *L'âge du bronze* (2e partie), p. 195.

2. Voir *La Gaule avant les Gaulois.*

3. Mes carnets.

4. Mes carnets et *Le catalogue de l'exposition préhistorique des Musées de province et des collections particulières de la Hongrie*, par le Dr Joseph Hampel, 186, p 120, vitrine 24, nos 87, 88, 89, 91. — *Nota.* Le no 102 représente le signe de l'S, l'un des signes solaires souvent associés au *swastika.*

Je vous signale, en vous les rec[illegible] traversées par le suivantes : [illegible] *une des branches de*

1° Ludwig Müller, *L'emploi* [illegible] *ces dont le pays des quité du signe dit croix gammé* [illegible] Copenhague, 1877[1]. [illegible] dévotion que les tribus

Tous ceux qui se sont occ[illegible] ur ce signe hiératique *gammée* ont largement puis[illegible] le volume que nous servi de base à tous les autr[illegible] mon Reinach[3]. Vous y

2° Robert Philips Greg, [illegible] ie ceinture en feuilles de *the Fylfot*[2] *and swastika* [illegible] au repoussé, à côté d'au- vol. (2e partie) de l'*Archa* [illegible] nombreuses variétés du swastika 2 planches. — Travail ég[illegible] ie ceinture[4] paraissent avoir

A défaut de ces deux [illegible] ie ces tribus. Nous les retrou- bon résumé des opinio[illegible] trèt de Haguenau[5] et dans les jour dans une brochur[illegible] (Doubs). Les tombes de comte Goblet d'Alviell[illegible] en avaient déjà présenté de l'Université de Brux[illegible] archéologiques dressées par nos *ou swastika, étude* [illegible] authentiques que le Musée pos- breuses figures inte[illegible] ou des tribus sœurs s'étaient

Pour aborder da[illegible] les Pyrénées. Nous retrouvons important, dont l'[illegible] ements de l'Ain, du Doubs, du il sera bon que v[illegible] Gers, des Landes, des Hautes et même sujet, p[illegible] Garonne[10]. Rossi, le savar[illegible] ces tribus pastorales, qui et enfin, l'ar[illegible] primitivement campé dans les *tiennes* de l'[illegible]

Parlons [illegible] communiquer avec le Rhône. pas pénétr[illegible] *Garonne et du Pô.* tion, com[illegible] des Tyroliens. nous en [illegible] le meuble à volets n° 11 de la salle VI

1. En [illegible] 115 p.. [illegible] *Hallstatt*, pl. XI, et le meuble à volets

2. N[illegible]

3. [illegible] thèque du Musée. même [illegible] du général Edgar Pothier, salle VI, p. 9.

4. [illegible]

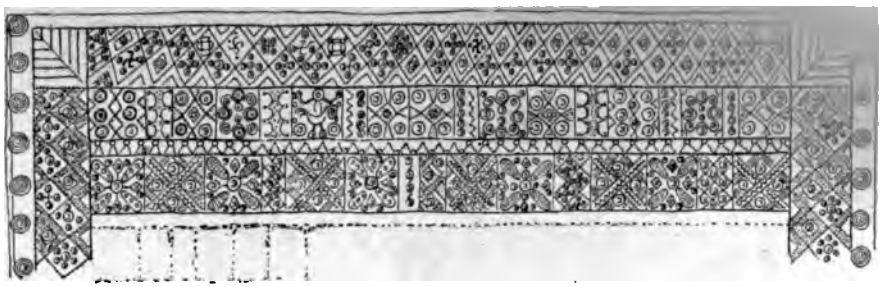

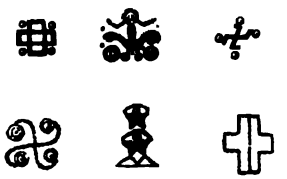

Plaque de ceinture en feuille de bronze ornée au repoussé.
(Tumulus de la forêt de Haguenau.)

Pour plus de clarté, les symboles sont reproduits à part.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

vallées qui avoisinent les sources du grand fleuve[1]. Pressées par les invasions *helvétiques*[2], elles avaient lentement gagné les Pyrénées où elles trouvaient des vallées et pâturages analogues à ceux qu'elles avaient abandonnés. Ce séjour de nos pasteurs celtes dans les Pyrénées succédant à leur premier habitat dans les Alpes pourrait expliquer l'erreur d'Hérodote[3] plaçant les sources de l'*Ister* (le Danube) au mont Pyrène : les deux stations s'étaient confondues, à la longue, dans l'esprit des émigrants.

N'est-il pas remarquable que, dans ces mêmes vallées pyrénéennes, nous retrouvions, longtemps après[4] il est vrai, le *swastika* dans toute sa pureté, non plus sur des poteries d'usage vulgaire ou sur des ceintures où il revêt surtout le caractère de signe *prophylactique*, mais sur de petits cippes ou autels anépigraphes, où il est manifestement un symbole divin[5] (fig. 7). Nos autels étant anépigraphes, nous ne pouvons déterminer d'une manière certaine la divinité à laquelle ils ont été élevés. Il n'est pas douteux, toutefois, que ce soit une divinité solaire, non seulement parce que, ainsi que nous le verrons, la croix gammée ou swastika est un signe originairement solaire, mais parce que les cippes au swastika se trouvent associés à un nombre relativement considérable d'autels dédiés à un Apollon ou un Hélios sous le nom d'Abellio[6]. Julien Sacaze, dans ses

Fig. 7.
Autel anépigraphe pyrénéen avec rouelle et swastika.

1. Voir *Les Celtes dans les vallées du Danube et du Pô*, p. 8.
2. Les Helvètes appartenaient à un autre groupe, le groupe *kimrique*.
3. Hérod., liv. II, 33; IV, 49.
4. A l'époque gallo-romaine.
5. Voir les moulages de ces petits autels au Musée, salle de Mythologie, nos 1773, 18717-18721, 18722, 22177, 22178.
6. Ἀβέλιος était, chez les Crétois, une divinité assimilée au soleil. Ἀβέλιος *Cretensibus* ὁ ἥλιος.

Inscriptions des anciens dieux pyrénéens, ne compte pas moins de huit cippes dédiés au dieu Abellio ou Abelio, ABELIONNI DEO[1] (fig. 8). Le swastika n'était pourtant pas exclusivement réservé au dieu Soleil. Nous le trouvons au-dessous d'une inscription votive à Jupiter et à Minerve, *Jovi et*

Fig. 8. — Autel [illegible]

Fig. 9. — Autel pyrénéen

Minervae[2]. La signification du symbole devait avoir quelque chose de vague; sur d'autres cippes le swastika est surmonté d'une palme (fig. 9) rappelant probablement le culte d'une Artemis. Toutefois le rapport du signe avec les dieux de la lumière demeure. Outre Abellio, il existait, écrit J. Sacaze, dans la vallée de Larboust, une divinité locale appelée *Halon* qui y me

[1] [illegible]
[2] [illegible]

encore un rôle dans les légendes du pays, « *comme dieu solaire et dieu musical* »[1]. Ailleurs « *Abellio était la divinité pyrénéenne dont l'aire d'adoration* (qui est dans ces vallées la même que celle du swastika) *avait le plus d'étendue* ». Il est bon de rappeler que la divinité ou les divinités que les Romains identifiaient avec leur Apollon étaient parmi les plus populaires en Gaule, comme le prouve le nombre des épithètes *celtiques* accolées au nom d'Apollon, épithètes qui, sans doute aucun, sont autant de désignations de cultes locaux. Nous en connaissons dix[2] : Apollo Anextiomarus, Bormanus, Bormo et Borvo, Cosmius, Gobledulitavus, Grannus, Livius ou Livicus, Maponus, Mogounus, Siannus, Verotutus. Quelques-uns de ces cultes, comme ceux de Borvo et de Grannus, se retrouvent dans plusieurs localités très éloignées les unes des autres[3].

Le nombre de ces petits autels, bien qu'ils aient attiré très tardivement l'attention des archéologues, n'en est pas moins déjà fort respectable et dépasse la centaine. Le *Musée des Antiquités nationales* ne possède malheureusement aucun original. Il a dû se contenter de moulages, dont six sont exposés dans la salle de Mythologie sous les n°s 1773, 18717, 18721, 18722, 22177, 22178.

Les originaux de ces moulages appartiennent à la collection du Musée de Toulouse qui, depuis que les moulages ont été exécutés, s'est beaucoup enrichie. Voici ce que m'écrivait en 1873 le distingué conservateur du Musée de Toulouse, M. Roschach :

Les monuments anépigraphes du Musée de Toulouse qui portent la *croix gammée* ont été acquis depuis mon catalogue[4], ce qui explique le manque de renseignements dont vous vous plaignez. Malheureusement, avant d'appartenir à M. Barry, de qui j'en ai obtenu la cession, ils faisaient partie d'une collection privée, celle du *colonel Dupuy*, mort depuis longtemps, qui avait négligé de noter les provenances. Il résulte, cependant, des renseignements oraux recueillis par M. Barry que les monu-

1. J. Sacaze, *op. laud.*
2. Relevé de nos notes.
3. Cf. Alfred Maury, *Revue archéol.*, 2e série, I, 58.
4. C'est cette omission qui nous avait obligé de nous adresser directement au conservateur.

ments avaient été découverts soit dans la vallée de Larboust, soit dans la vallée d'Oueil, soit dans celle de la Neste, en un mot dans le massif de montagnes enchevêtrées qui séparent les sources de la Garonne de celles de l'Adour. Le signe qui vous intéresse occupe surtout le socle des autels. Les cultes locaux les plus fréquents dans la contrée sont ceux d'*Abelio* et de Jupiter.

J'apprends que le baron d'Agos à Tibiran, près Saint-Bertrand-de-Comminges, possède une nombreuse collection d'autels provenant des mêmes localités. Plusieurs de ces autels portent la croix gammée.

Ces renseignements étaient parfaitement exacts, comme on n'en pouvait douter, venant d'un archéologue aussi qualifié que M. Roschach. Nous avons pu nous en assurer depuis *de visu*. Mais cette collection privée n'était pas la seule qui existât dans le pays. Dans une de nos excursions pyrénéennes nous avons constaté l'existence d'autres cabinets d'amateurs où figuraient des autels du même genre :

1° A Tibiran, chez M. Duruty, ancien dentiste parisien.

2° A Bagnères-de-Bigorre, chez le pasteur Frossard, correspondant de la Société des Antiquaires de France, qui les avait recueillis lui-même à *Monsérié* dans la vallée de la Neste.

3° A Bagnères-de-Luchon, chez M. le Dr Gourdan.

4° Chez le regrette J. Sacaze, à Saint Gaudens[1].

Concluons à l'existence, dans la Gaule méridionale, antérieurement à la conversion des Gaulois au christianisme, de pratiques se rattachant au culte du soleil et du feu dont nos autels comme nos plaques de ceinturon portent témoignage. Les monuments recueillis dans les Pyrénées ne sont pas les seuls qui rappellent l'existence de ce culte. D'autres monuments existent sur les bords de la Méditerranée.

Transportons-nous dans les Bouches du Rhône, au lieu dit : *La Roche Pertuse* près Velaux[2]. Là, sur une esplanade qui paraît avoir été une enceinte sacrée, à laquelle on pénètre par une tranchée taillée dans le roc pour le passage d'un seul homme, la

[1] [illegible] été donnée par Mme Vve J. Sacaze au Musée de Bagnères-de-Luchon [illegible] s'est transportée depuis la mort de son chef.

[2] Canton de Berre. Un oratoire a été élevé sur cet emplacement.

Roche-Pertuse), s'élevaient, autrefois, deux statues, aujourd'hui mutilées, devenues la propriété de M. J. Gilles[1] (fig. 10). La présence de l'une d'elles était déjà signalée en 1824[2], sans que personne, pendant près de soixante-dix ans, se soit donné la peine de la mettre à l'abri. La découverte de la seconde (1873), en-

Fig. 10. — Statue de la Roche-Pertuse, actuellement au Musée de Marseille.

fouie sous terre, ramena l'attention sur la première. M. Gilles qui en a fait l'acquisition les décrit ainsi[3] :

Les deux statues sont en calcaire coquillier d'un grain très fin et blanc provenant des carrières situées entre Calessane et Condoux, commune la plus rapprochée de Vélaux. Les statues sont *assises sur leurs jambes* à la manière des divinités de l'Égypte et de l'Inde. Elles ont dans cette position une hauteur de 0m,98, ce qui leur donnerait,

1. J. Gilles, *Les Saliens avant la conquête romaine.*
2. *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II. p. 889. La description de la statue que la *Statistique* dit perdue est tout à fait erronée.
3. Ces statues ont été cédées depuis au Musée de Marseille.

étant debout, une taille de 1m,75. Les têtes manquent ; mais il est facile de reconnaître que, si elles avaient eu les cheveux longs, il en resterait des traces sur le cou et sur les épaules; elles devaient avoir la tête rasée. Le torse est long, fluet et arrondi. Elles ont les bras et les jambes nus, le bras droit incliné en avant, la main appuyée sur la cuisse, tandis que le bras gauche porte la main sur la poitrine en signe de prière[1].

Leur costume se compose d'une tunique faite d'étoffe à grands carreaux peints en rouge, serrée, en justaucorps, jusqu'à la ceinture, tandis que la partie inférieure formant jupe, bordée d'une frange en torsades tombe en plis étroits et réguliers couverts de petits carrelages peints de même couleur et descend jusqu'au milieu des cuisses. La poitrine est couverte d'un pectoral superposé à la tunique. Ce pectoral est orné de *grecques et de quadrillages sculptés en relief*; ce qui paraîtrait indiquer que ces sculptures dans l'original étaient faites au repoussé sur le fer ou le bronze.

(1. Samsi-Bin (850 av. J.-C.). — 2. Assur-Nasir-Kabal (850 av. J.-C.)

Fig. 11

Ce que M. J. Gilles appelle des *grecques* et des quadrillages sont une des plus anciennes formes de swastika. M. Gilles oublie également qu'au dessous de ces signes sont suspendus des *croix* à branches égales rappelant la croix que portaient sur la poitrine les rois d'Assyrie des IXe et Xe siècles avant J.-C. et qui n'est pas rare sur les cylindres babyloniens (fig. 11 et 12).

1. [illegible] Musée, les dessins et estampages de M. E. [illegible] *Revue* [illegible] 2e série [illegible] ces statues dont M. [illegible] pas [illegible]

La grande importance historique de ces statues n'échappera à personne ; sans doute elles ne remontent pas à une haute antiquité ; leur érection peut dater d'une époque voisine de la conquête de la Narbonnaise par les Romains ; mais elles ont été trouvées sur un terrain où M. Gilles dit avoir constaté la présence de *nombreux débris de poteries celtiques*, comme sur l'oppidum d'Entremonts près d'Aix. Ce lieu devait être un lieu depuis longtemps consacré, les statues s'être substituées à un culte plus ancien. Il pourrait y avoir là de nouvelles recherches à faire.

Ce que nous avons appelé l'*attitude bouddhique*[1] prête également à de graves réflexions. Il ne s'agit pas de relever la thèse d'une prédication du bouddhisme de *Çakia-Mouni* en

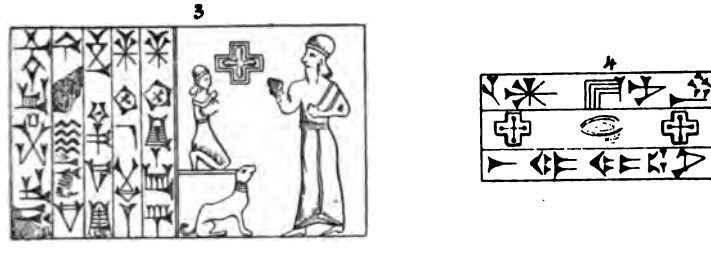

3,4 — Cylindres babyloniens portant chacun une incantation magique avec le signe de la croix.

Fig. 12.

Gaule à une époque antérieure au christianisme ; mais, sans aller si loin, ne peut-on pas supposer une infiltration jusqu'en Gaule, quelque route que ces pratiques aient suivie, de certains éléments des cultes qui, dans l'Inde, donnèrent naissance au bouddhisme du réformateur royal Piyadasi[2]. Nous pourrions être, encore ici, en présence d'influences septentrionales, ouralo-altaïques — continuation des influences *touraniennes* sur lesquelles nous avons longuement insisté. — Ce point de

1. L'autel de Saintes dans *Revue archéol.* (2e série), juin 1880.
2. L'Açoka des Grecs.

vue, qui paraît au premier abord bien hardi et presque téméraire, la suite de nos leçons prouvera, je l'espère, qu'il s'appuie sur de fortes vraisemblances.

De quelque côté que le symbole solaire du swastika ait été apporté sur nos côtes méridionales, il est certain qu'il y a été l'objet d'un culte. Le sanctuaire où ont été trouvées les statues le prouve. Un second monument, la pierre de *Robernier*[1] (pl. IX), bien qu'anépigraphe, est peut-être plus éloquent encore que les statues de Vélaux. Ce fragment de pierre, dont le moulage est déposé au Musée de Saint-Germain, salle de Mythologie (salle XXI), sous le n° 35132, et qui paraît être le reste d'une *pierre debout*, porte très distinctement et assez profondément gravé sur sa face antérieure un superbe swastika du type le plus pur accompagné du cercle concentrique, bien connu pour être un symbole solaire. Au-dessous se voit un animal fantastique, la tête recourbée en arrière, dans une attitude qui rappelle celle de certains animaux des tableaux magiques de Mongolie.

Ces faits se reliant à une série d'autres ne doivent pas passer inaperçus.

Si la Gaule méridionale paraît être la région de la Gaule où le swastika fut plus spécialement en honneur, elle est loin d'être la seule. Dans le centre et l'ouest, nous le retrouvons comme emblème sur de beaux statères d'or de la série dite armoricaine, dont la frappe paraît remonter à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle avant notre ère[2]. Le swastika ou tétraskèle, comme l'appelle Hucher, s'y montre sous diverses formes sur des médailles[3] à tête de Belenus, l'Apollon gaulois. Les cheveux du dieu tombant sur la nuque y sont, parfois, tressés en tétraskèle.

1. Robernier est le nom de la propriété de M. Sauvaire, correspondant de l'Institut, près de Montfort (Var).

2. Voir E. Hucher, *L'art gaulois*, t. II, fig. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 160, [illegible], 218 et plus [illegible] sur *les statères gaulois*.

3. Nous préférons le terme de *médailles* à celui de *monnaies*, parce que nous sommes convaincu que ces pièces n'étaient point destinées à des échanges commerciaux.

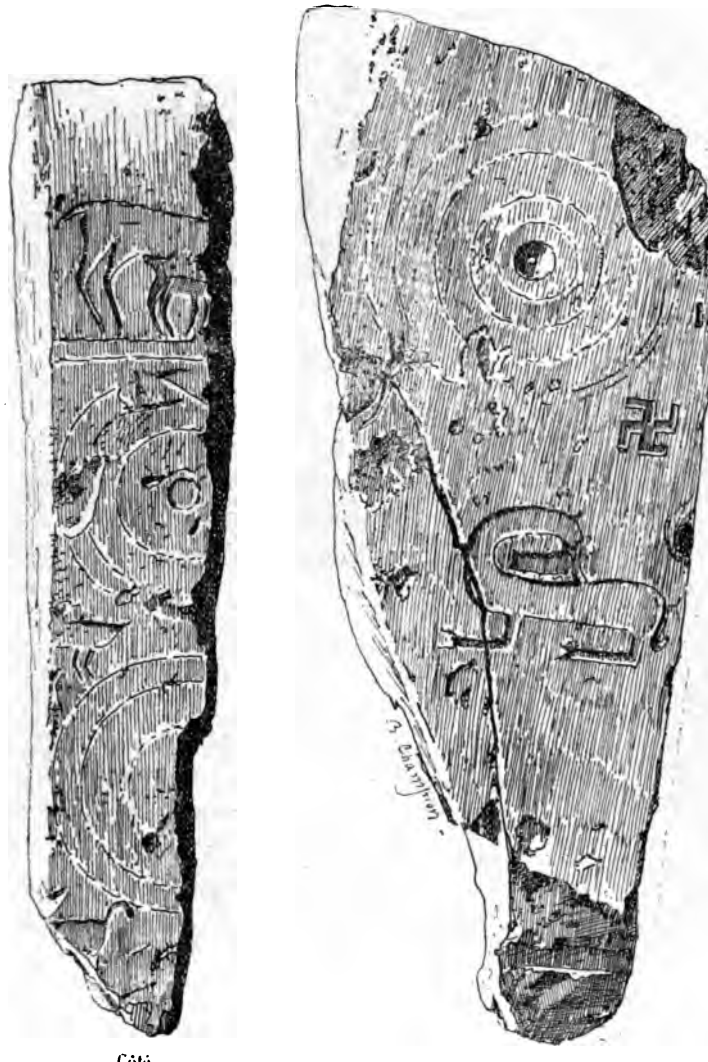

Côté. Face.

Pierre de Robernier,
commune de Montfort (Var).

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

...m mérite une

...espèce de cercle
...mise en mouve-
...allant dans le
...stées de cercles
...tre protomes de
...x attelés au char
...ne du swastika.

...us mettent en pré-
...ns dire d'une des
...ne doute pas qu'à la
...s, comme nous. Que
...ore crédit pour quel-
...signes figurés sur les
...échapper [2]. Nous avons
...s sur notre planche VII,
...on, la foudre.
...s de notre symbole, d'épo-
...nme nos autels pyrénéens.
...chanoine Straub, de Stras-
...p. 147 des *Jahrbücher des Ve-*
... im Rheinlande :

...u cimetière gallo-romain de Strasbourg,
... des tombes une belle urne en verre, on
...métal était visible dans la tombe n° 88.

...osé dans la salle une série de photographies re-
... lesquelles figuraient les signes auxquels il fai-
...ies sont déposées à la bibliothèque du Musée.

Lorsque je pus m'y rendre, je reconnus une plaque de cuivre repliée aux deux extrémités dont l'une porte une déchirure et a retenu par l'oxydation une partie de l'étoffe qui la recouvrait. J'emportai la plaque, et la soumis à un nettoyage minutieux à la suite duquel parut un *thau phénicien*[1] (fig. 14) nettement marqué au milieu de la plaque. Je dois avouer qu'au premier abord je vis dans ce signe une des formes de la *croix dissimulée* dont se servaient les chrétiens à l'époque des persécutions et dont les catacombes offrent plus d'un exemple, mais le milieu d'où ce coffret

Fig. 14. — Cimetière de Strasbourg, plaque n° 1.

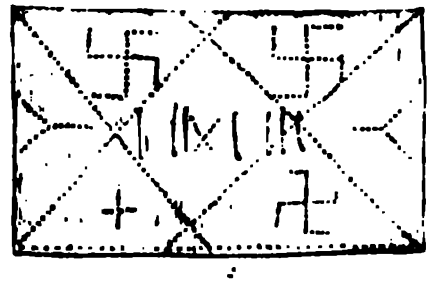

Fig. 15. — Cimetière de Strasbourg, plaque n° 2.

est sorti, le caractère complètement païen du cimetière où cette tombe serait la seule sépulture chrétienne rend cette conjecture invraisemblable.

Le coffret, conclut le chanoine Straub, est une offrande au mort portant un symbole païen.

Un second coffret semblable au premier, sur lequel le même *thau phénicien* était imprimé trois fois (fig. 15) à côté d'une croix ordinaire à branches égales plus petite de dimension et une autre croix oblique donne encore plus d'importance à la première découverte.

1. Ce prétendu thau phénicien est une superbe *croix gammée*.

Nasium
n° 20827

alle XVII, vi-

de l'Inventaire) et plusieurs fibules de bronze affectant la même forme (fig. 17).

Enfin dans l'ouest, en Vendée, la collection de Benjamin Fillon[1], aujourd'hui dispersée, contenait, comme nous l'apprend une lettre inédite du 10 octobre 1879 : « un *ex-voto avec croix gammée* analogue aux *ex-voto des Pyrénées* et une fiole en cristal[2] marquée en dessous du même monogramme[3]. »

Une inscription découverte à Orange, dite *mosaïque du Chat*, porte également le même signe cruciforme[4].

Fig. 18. — Boucle de ceinturon mérovingienne.

Les Burgondes et les Francs, quand ils entrèrent en Gaule au IIIe au IVe siècle, connaissaient la valeur prophylactique du swastika. Le signe se voit sur une plaque de ceinturon découverte dans les dragages du Doubs[5]. Le swastika y est gravé sur la croupe d'animaux fantastiques. Le Dr L. Lin-

1. Le [illegible] autel de Saintes.

2. [illegible] *de la femme artiste*, de Saint-Médard [illegible]

3. [illegible] une marque de fabrique.

4. [illegible] nous a été signalée par notre confrère [illegible] M. [illegible] de Villefosse. Plusieurs mosaïques avec croix gammées [illegible] Afrique par M. Ch. Dupuis. L'une d'elles a été [illegible] *de Constantine*, années [illegible]

5. Au M[illegible] — Moulage au Musée de Saint-Germain.

alogues rele-
arbare, prove-

formes tradition-
tête de quelques

ou symbole appelé

rovingiennes.

par les brahmanes, les jainas
des Gaulois, qui l'ont adopté
ées comme signe hiératique,
ités, ou simplement prophylac-
rtu magique, du VIIIe ou Xe siècle
siècle après J.-C., époque où il
signes de la croix reconnus par

ous le retrouvons, à côté des autres

rthümer unserer Heidnischen Vorzeit, t.
e avec le swastika, Heft X, Taf. VII, etc.
rét. de la Gaule, t. I, pl. X, n° 38. L'ins-
ée Saint-Pierre à Lyon est datée : 510 de
.° 61.)

signes de la croix, sur des monnaies mérovingiennes[1]. Mon confrère et ami M. Héron de Villefosse me signale deux lampes chrétiennes du Musée de Lyon marquées de la croix gammée et remontant vraisemblablement à la même période que nos monnaies.

Si la valeur *hiératique* du *swastika* sur les monuments païens ne vous était pas encore suffisamment démontrée, ouvrez le *Lapidarium septentrionale* aux pp. 184, n° 366; 281, n° 546; 287, n° 553 : vous y trouverez la représentation d'autels élevés par des légionnaires ou des auxiliaires à Jupiter, à Minerve ou à des génies, sur le fronton desquels sont gravés, accostant d'autres signes solaires, des swastika du plus beau type.

Nous considérons donc le fait comme acquis : le culte du soleil et du feu a fait partie des superstitions de nos pères, non seulement dans des contrées où paraissent avoir dominé les druides, mais dans des contrées qui ne semblent pas avoir subi leur influence. Et maintenant, quelle est l'origine du swastika? quelles ont été ses pérégrinations? quelle a été sa valeur première? Comment expliquer ce triomphe d'un même symbole, à travers les siècles, ayant pour couronnement son adoption par une religion qui semble lui garantir, à jamais, la durée?

C'est ce que nous essaierons d'élucider dans notre prochaine leçon.

1. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibl. nationale. Cabinet des médailles*, pl. XII, n° 22; XIII, n° 13, 14 et 15; XIV, n° 2[illegible]; XXXVI, n° [illegible].

Fig. 2[illegible]. — Swastika gravé sur un vase de bronze japonais.
[illegible]

XIIe LEÇON

LE SWASTIKA (*suite*)

Les superstitions relatives aux herbes et aux feux de la Saint-Jean, le rôle hiératique et prophylactique joué en Gaule par le swastika nous ont révélé l'existence du culte du soleil et du feu chez nos populations primitives.

Vous avez pu suivre les pratiques des feux de la Saint-Jean, c'est-à-dire du feu solsticial, du IXe siècle avant notre ère jusqu'à nos jours. Une série de monuments vous a montré que le symbole du swastika n'était pas moins ancien.

J'ai dit que les chrétiens l'avaient, pour ainsi dire, recueilli de la main des païens, pour en faire un de leurs symboles, témoignant ainsi de la grande valeur mystique de ce signe. Nous ne saurions nous en étonner. Les symboles sont un vieux langage transmissible comme les autres langages. Chaque religion peut s'en emparer en les appliquant à ses croyances particulières [1]. Je crois, toutefois, nécessaire, pour qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce point, de vous en apporter les preuves. Cet exemple de *survivance* est trop précieux au point de vue de l'histoire des religions pour que nous ne nous y arrêtions pas.

J'ouvre le *Dictionnaire* de l'abbé Martigny, à l'article *Croix*. J'y lis :

On verra à l'article *Monogramme du Christ* par combien de phases le

1. De ce que les mots *spes*, *caritas*, *fides* sont des expressions pré-chrétiennes, en conclura-t-on que les trois vertus théologales, la *foi*, l'*espérance* et la *charité*, sont un emprunt des chrétiens au paganisme ?

signe de la croix passa *avant de pouvoir se montrer ouvertement*. Elle revêtit d'abord des formes plus ou moins dissimulés[1]. La croix dite *gammée* 卐 est probablement une des plus anciennes. Elle se compose de quatre *gamma* croisés. Suivant l'illustre chevalier de Rossi, ce ne serait qu'au Ve siècle seulement que la croix proprement dite commença d'être d'un usage habituel.

Sans être très fréquente dans les catacombes, la *croix gammée* s'y rencontre, en effet, avant tout autre symbole de même nature, mais elle ne disparaît pas avec le temps; elle s'associe aux autres signes, quand ceux-ci apparaissent, tantôt à la croix droite surmontée du *rho* ☧[2], tantôt à la croix à quatre branches égales ✝, tantôt au chrisme ou monogramme constantinien ⁘. La place de ces croix gammées, seules ou accostées des autres signes, est presque toujours la même dans les catacombes. Elle est inscrite en tête ou à la fin des inscriptions funéraires[3], et ces inscriptions sont nombreuses.

En dehors des inscriptions funéraires (pl. X), la croix gammée figure sur trois peintures mystiques des catacombes, dont deux très anciennement connues ont été bien souvent reproduites. Le troisième, découverte en 1849 seulement par le commandeur de Rossi, ne se trouve pas dans les anciens recueils. Ces peintures sont :

1° Le *Diogenes fossor* (pl. XI) dont la tunique est ornée de trois *swastika*, l'un près de l'épaule, l'autre au bas de la jupe. Au-dessous de la niche sont représentés deux personnages dont l'un, le Christ, a la tête surmontée du monogramme constantinien; l'autre, un néophyte, porte la croix à branches égales peintes sur le front.

1. Nous croyons cette explication, bien que patronnée par un savant illustre, le commandeur de Rossi, tout à fait erronée. L'abbé Martigny aurait dû nous dire quelle était la forme primitive consacrée qu'il fallait dissimuler.

2. [illegible]

3. [illegible] *Rome*, 1820, [illegible] pl. XXI, XXXV, XLVII, t. V, pl. XXXV, [illegible] *de Rome*, t. I, pl. X, XXXII, XXXIII, XXXIX, II, pl. LXII, XCIV, de Rossi. *Bullet. d'archéol. chrétienne*, 1866, p. 92. *Roma sotterranea*, t. II, pl. XXXVII-XXXVIII, LVII, LVIII.

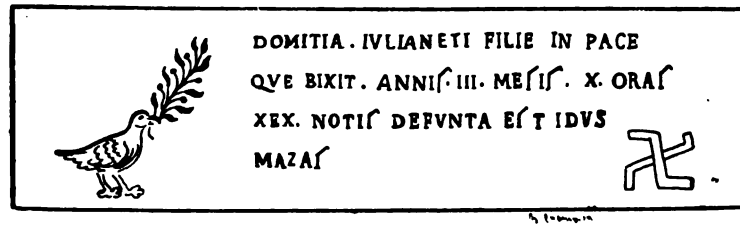

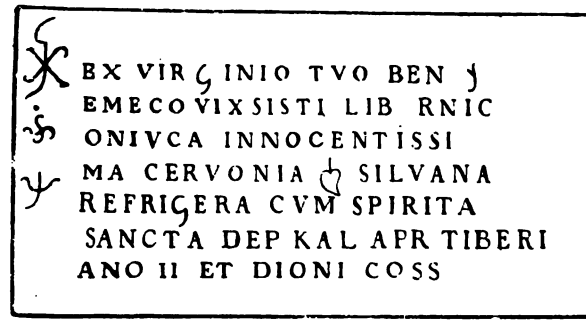

Inscriptions funéraires des catacombes.
D'après Boldetti, Perret et Roller.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Diogenes Fossor.

D'après Boldetti.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

2° Le Bon Pasteur, *Pastor*, ayant à ses pieds une de ses brebis qui lève la tête vers lui comme pour l'implorer. Deux *swastika* sont peints ou brodés au bas de la tunique du *Pastor* (pl. XII, n° 1).

Ici se place un rapprochement curieux; sur un vase publié par Millingen, reproduit dans le grand *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio[1], se voit une scène représentant un éphèbe agaçant un chien avec une tortue qu'il tient suspendue à un fil au-dessus de la tête de l'animal. Cet éphèbe, probablement le serviteur de quelque temple[2], porte une riche tunique constellée de trois swastika, comme celle du *fossor*, accostés de cercles centrés, symboles solaires (pl. XII, n° 3).

Ce rapprochement pourrait suggérer l'idée que ce signe est un simple ornement, un ornement banal, sans signification mystique. La troisième peinture des catacombes[3], qui est celle de l'ange Gabriel au moment où Tobie lui présente le poisson mystique (fig. 2), repousse cette hypothèse, d'ailleurs peu vraisemblable par elle-même. La tunique blanche de l'ange, comme celle du *fossor*, comme celle du *pastor*, est ornée de la croix gammée (pl. XI et XII).

La démonstration est faite. La *croix gammée* dans les catacombes a la même valeur *mystique* que les autres signes cruciformes auxquels elle fut de très bonne heure associée et qui, eux-mêmes d'ailleurs, sont en tant que signes des *survivances*[4]. La croix à quatre branches égales que porte le pape sur la poitrine est la même que celle qui se voit sur la poitrine du roi assyrien *Samsi-voul* qui régnait 835 ans avant J.-C. (p. 150, fig. 10).

L'association de la croix gammée avec le *chrisme* est encore plus remarquable sur le célèbre sarcophage de saint Ambroise servant aujourd'hui de soubassement à la chaire de l'église de

1. T. I, p. 695, fig. 834.
2. Beaucoup de temples nourrissaient des animaux sacrés.
3. Perret, *op. laud.*, t. III, pl. XXXV; Roller, *op. laud.*, t. II, pl. LV.
4. Nous donnons, pl. XIII, quelques-uns des signes cruciformes communs à des monuments païens et à des monuments chrétiens.

même nom à Milan, dont ce saint est le patron. Au-dessous du fronton, orné du chrisme accosté de l'α et ω et des colombes, se développe une magnifique frise composée d'élégantes croix gammées, séparées les unes des autres par des rosaces ou cercles centrés[1].

La confusion d'anciens signes païens associés à des signes chrétiens sur des monuments funéraires, n'existe pas seulement à Rome et en Gaule. Nous constatons le même fait en Irlande : des stèles sépulcrales ornées de caractères *oghamiques*[2] portent la figure du *swastika*, sous toutes ses formes, auxquelles on trouve associé le dessin d'une pointe de flèche ou de javelot représentant le carreau de Thor[3], le *trikétron* et le disque solaire, tandis qu'à côté ou sur la face opposée sont gravées les différentes variétés de la croix. Le monogramme constantinien seul, le chrisme ne s'y rencontre pas. Il semble que ce signe ne pénétra que tard en Irlande. Il est à remarquer que sur quelques-unes de ces stèles, tandis qu'une des faces, la face antérieure, est exclusivement consacrée aux signes plus particulièrement chrétiens, sur la face opposée, la face postérieure, le *swastika* s'étale isolé, comme si le clergé irlandais avait voulu ménager ainsi les superstitions de populations nouvellement converties[4].

Il est donc prouvé que en Gaule, à Rome, en Angleterre, en Irlande, la croix gammée, c'est-à-dire le *swastika*, est bien un signe mystique que les chrétiens ont emprunté au paganisme, à une époque non encore exactement déterminée, mais qu'il faut faire remonter, au minimum, à la fin du IIIe siècle de notre ère; ce signe est chez les chrétiens une *survivance*.

Or ne sont susceptibles de ces survivances prolongées, obstinées, indestructibles, que les symboles dans lesquels a été déposée, à l'origine, une puissance de vie latente assez énergi-

1. Cf. P. Giuseppe Allegranza, *Spiegazione e reflessioni sopra alcuni sacri monumenti antichi di Milano*, p. 45. — Le moulage de la frise est au Musée, salle XXVI. A Pergame le 卐 ornait de même la balustrade du temple d'Athènè.

2. Caractères sacrés de l'Irlande païenne.

3. Pl. XIV.

4. Pl. XV.

1

2

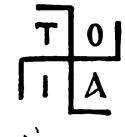

3

4

1. Le Bon Pasteur, } d'après le Commandeur de Rossi.
2. L'Ange Gabriel, }
3. Scène prise sur vase grec.
4. Inscription funéraire des catacombes.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

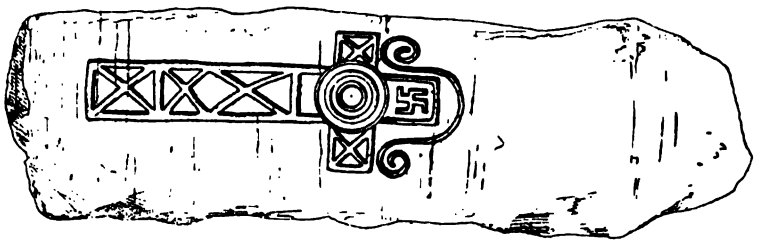

Stèle irlandaise avec croix et swastika.

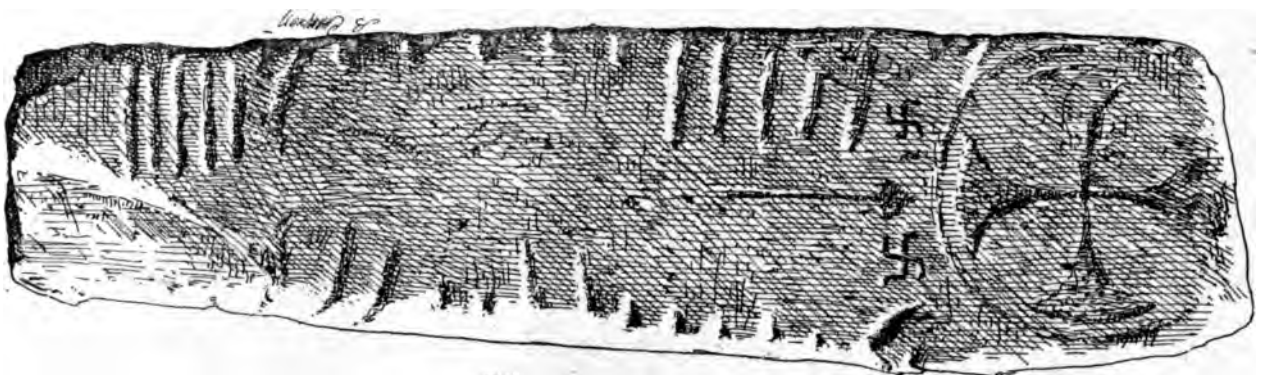

Stèle oghamique irlandaise
(VIe ou VIIe siècle ap. J.-C.).
Voir le moulage au Musée des antiquités nationales, salle XXVI.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

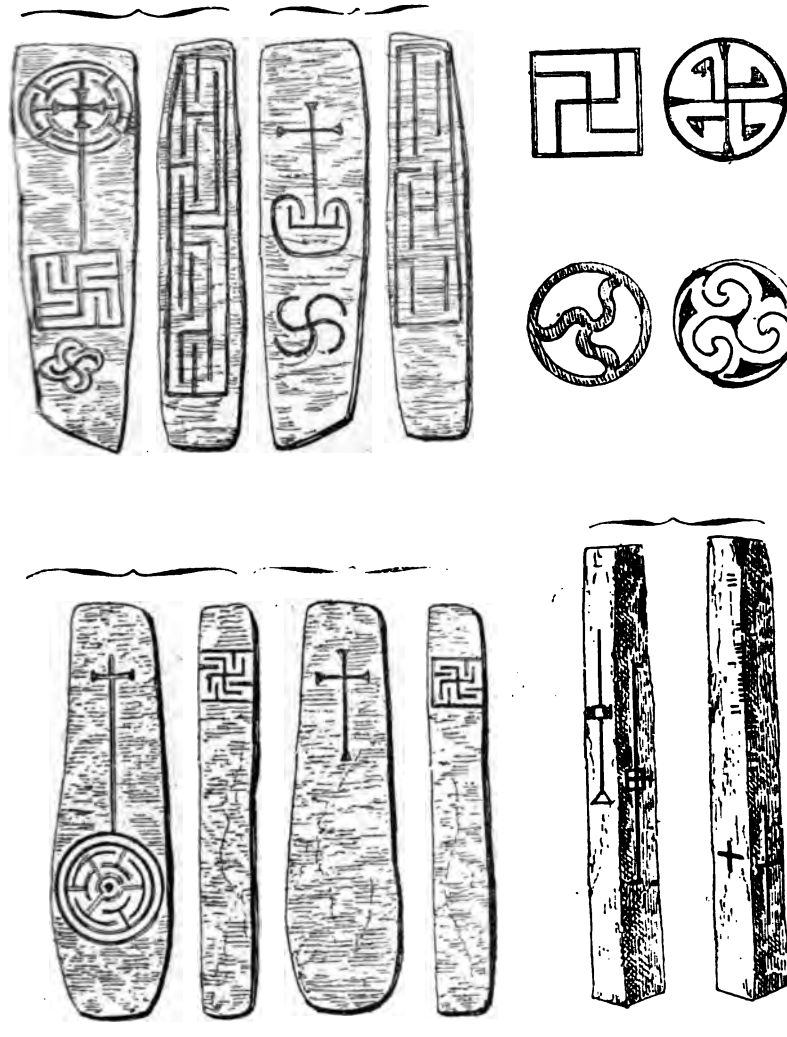

Stèles irlandaises des premiers temps du christianisme irlandais

(VIe ou VIIe siècle).

Face et revers.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

que pour être incessamment susceptible de rajeunissement. Il faut, en un mot, que le symbole ait eu à son aurore une valeur mystique, telle qu'elle ait pénétré profondément les âmes des populations auxquelles il était présenté comme le résumé, le signe visible d'un dogme, d'une croyance. Le *swastika* a joué ce rôle. Cette énergie cachée qu'il contient provient de ce qu'il a été longtemps, très longtemps, le symbole universellement respecté d'abord en Orient, puis en Occident, de la divinité dont le culte est peut-être le plus ancien, et a été le plus populaire : la lumière solaire. C'est ce que nous avons à démontrer.

Que ce symbole soit très ancien, on pourrait dire préhistorique, les centaines de disques en terre cuite découverts par Schliemann à Hissarlik[1] dans les ruines de la ville que l'intrépide explorateur identifie avec la Troie homérique le démontrent suffisamment.

Nous n'avons point à discuter ici la question homérique. Elle est très bien résumée dans l'*Histoire de l'art* de MM. Perrot et Chipiez[2]. Nous devons en retenir seulement que nos fusaïoles (c'est ainsi qu'on les appelle) sortent de décombres auxquels il est impossible d'attribuer une date inférieure au XIVe siècle avant notre ère et qui peuvent très bien remonter jusqu'au XXe, sinon plus haut encore.

Le XIVe siècle serait déjà une belle antiquité; or, non seulement ces *fusaïoles* sont couvertes de *swastika*, mais sont associées à d'autres signes auxquels tous les archéologues reconnaissent un caractère solaire. Les swastika sur plusieurs de ces disques sont même disposés de manière à donner le sentiment d'un *mouvement giratoire*, sentiment que réveillent en nous un grand nombre d'autres monuments de la même série.

Ce n'est pas d'ailleurs seulement à *Hissarlik* que Schliemann a exhumé des croix gammées[3] associées même alors déjà à la croix ordinaire et au triskèle[4], mais à Mycènes sur un certain

1. Pl. XVI.
2. T. VI, p. 134 et suiv.
3. Perrot et Chipiez, *op. laud.*, t. VI, p. 305 et suiv.
4. Le triskèle est un signe solaire.

nombre de *plaques d'or*, recueillies dans les tombes royales de la cité des Atrides [1]. Que ces tombes soient ou non celles du roi des rois et de sa famille, elles appartiennent incontestablement à cette belle civilisation égéenne, on dit même volontiers mycénienne [2], qui précéda la conquête dorienne du XIIe siècle. Notre point de départ est donc ici encore très reculé.

A partir de cette date nous suivons le swastika, de plus en plus qualifié comme signe hiératique, ou prophylactique, dans tout le bassin de la mer Égée avec prolongement jusqu'en Italie.

Premièrement à *Chypre*, cette perle de la Méditerranée que nous avons possédée un jour et où nous avons laissé sous la forme d'édifices religieux la trace inoubliable de notre passage et de notre domination. Chypre est une des îles les plus riches en sanctuaires anciens. De bonne heure en rapport avec l'Égypte, l'Asie Mineure et même l'Asie centrale, elle a donné asile à toutes les divinités du vieux monde. Un grand nombre de sanctuaires et de nécropoles y ont été explorés : temples d'Astarté, temples d'Aphrodite, temples d'Apollon. Les fouilles qui y ont été pratiquées il y a une trentaine d'années par le général Palma de la Cesnola à Larnaca [3], à Dali [4], à Athiénau [5], à Paphos [6], à Curium [7], ont livré un si grand nombre d'antiquités que le général a pu en former, à New York, un véritable musée dont il y est aujourd'hui le directeur, bien que quelques objets provenant des mêmes fouilles soient entrés au Louvre et au Musée de Saint-Germain. Au nombre des antiquités figurent des vases recueillis dans les sanctuaires ruinés des temples ou dans les sépultures environnantes. Ces vases diversement ornés portent presque

1. Pl. XVII.
2. Voir Perrot et Chipiez, *op. laud.*, t. VI, p. [illegible]
3. L'ancienne *Citium*.
4. [illegible]
5. [illegible]
6. Paphos.
7. Au temple d'Apollon.

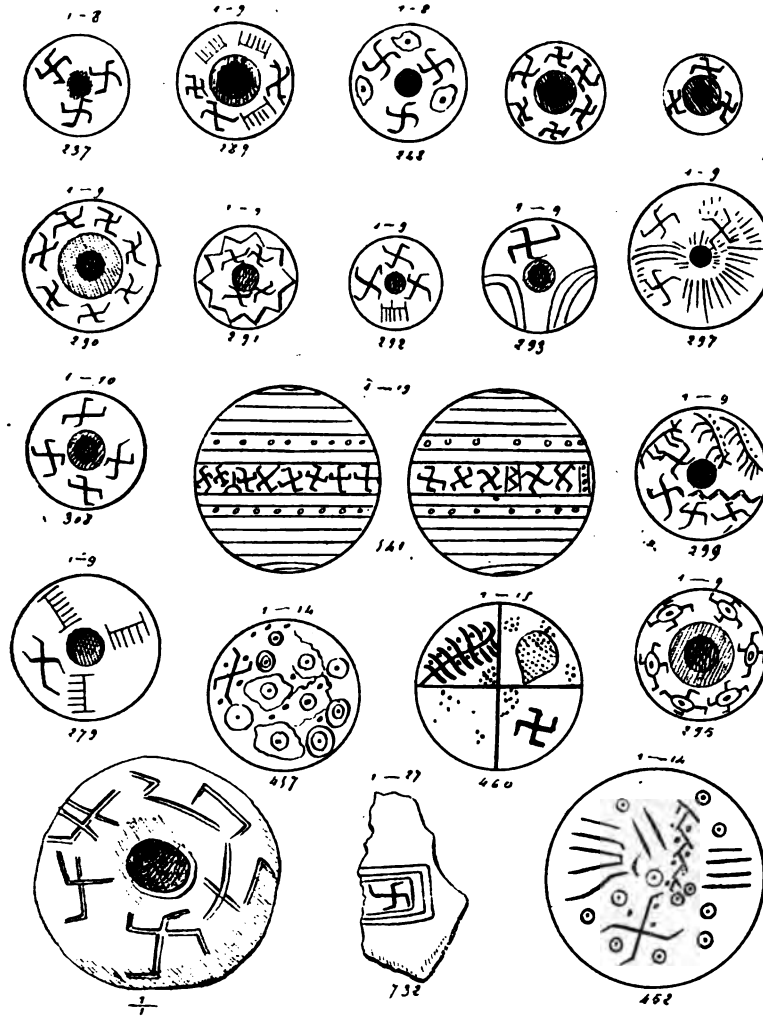

Swastika sur les fusaïoles d'Hissarlik.

D'après Schliemann.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

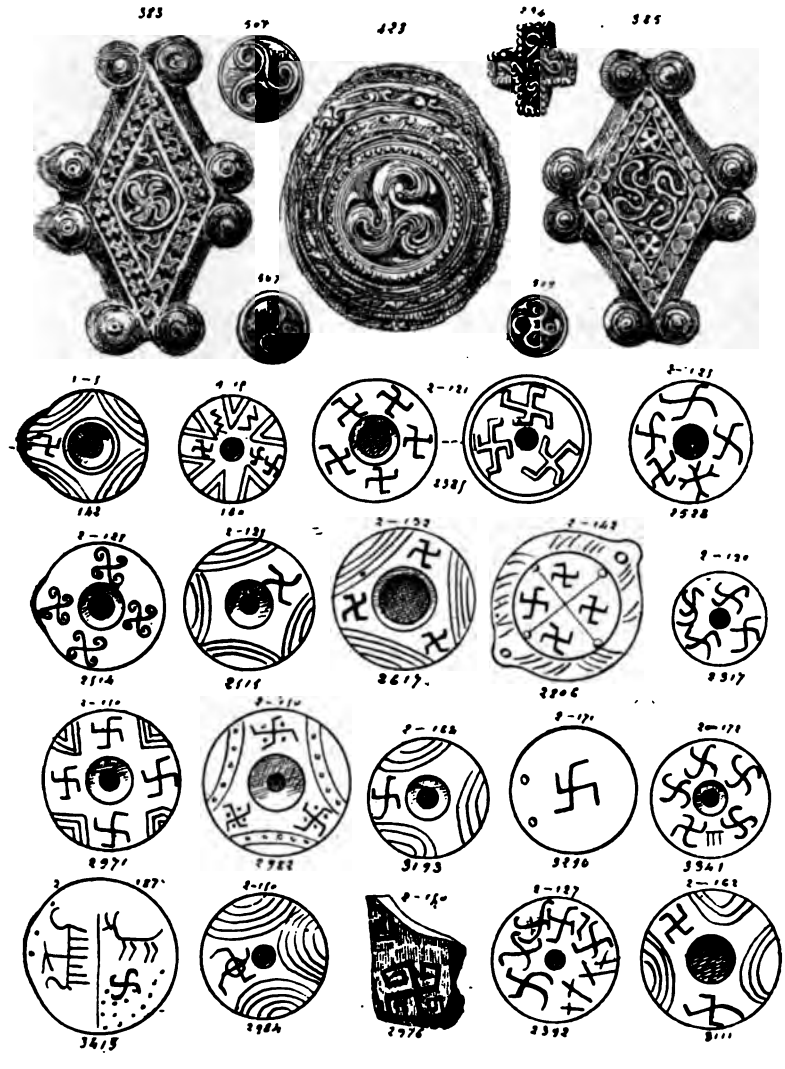

Swastika et signes connexes découverts à Hissarlik et à Mycènes.

D'après Schliemann.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

tous sur la panse, entre autres signes distinctifs, le *swastika*. Un fragment de ces vases sur lequel est peint le *swastika* a été recueilli par le général dans les ruines du temple de Paphos à 49 pieds anglais de profondeur[1]. Quelques-unes de ces poteries peuvent remonter au VIIIe siècle avant notre ère.

Camiros est une vieille ville, déjà célèbre au temps d'Homère[2]. Pendant que le général de la Cesnola fouillait Chypre, un autre archéologue explorait l'île de Rhodes et découvrait à Camiros une ancienne et très intéressante nécropole, d'autant plus intéressante que la ville ayant été détruite cinq cents ans avant notre ère, les objets recueillis dans ces sépultures sont, en partie, datés. Des vases d'une grande beauté, d'autres d'un grand intérêt archéologique sont sortis de ces fouilles. Une partie a été acquise par le Louvre; d'autres sont passés en Angleterre. Salzmann, l'explorateur, en avait commencé la publication, malheureusement arrêtée par sa mort. Sur un des vases publiés[3] représentant une joute armée entre deux héros, le *swastika* plane au-dessus de l'un d'eux en manière de signe protecteur.

Quittons les îles et rendons-nous à Athènes. A la porte d'Athènes est un antique cimetière découvert, il y a quelques années seulement, mais déjà célèbre par le nombre de vases très originaux qui s'y sont rencontrés, vases d'un caractère si spécial que *vases du Dipylon*[4] est aujourd'hui un terme consacré qualifiant un type particulier. Ces vases appartiennent au VIe, sinon au VIIe siècle avant notre ère. Sur un de ces vases typiques publiés par les auteurs de l'*Histoire de la céramique grecque*[5] dont le sujet est un cortège funèbre, le défunt est représenté porté sur un char à sa demeure dernière, suivi de

1. Cf. *Cyprus. Its ancient cities, tombs and temples*, by general Louis Palma di Cesnola. New-York, 1878, p. 53, 181, 210, pl. XLIV-XLV, et les vitrines de notre Musée des antiquités nationales (salle dite de Mars).

2. *Iliade*, II, v. 656. Camiros est une ville de l'île de Rhodes.

3. *Musée Napoléon III*, pl. LIV, LVI et LVIII; Ott. Benndorf, *Griechische und sicilische Vasenbilder*, pl. III, 1869.

4. Olivier Rayet et Maxime Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 23. Dipylon est le nom d'une des portes de la ville donnant sur l'ancien Céramique.

5. Olivier Rayet et Max. Collignon, *op. laud.* (pl. I).

pleureuses. Deux oiseaux (deux canards [1]) sont peints sur un des panneaux du char, un autre canard vole en avant, comme pour guider le cortège. Il est entouré de trois superbes *swastika* dominant les chevaux qui traînent le char [2].

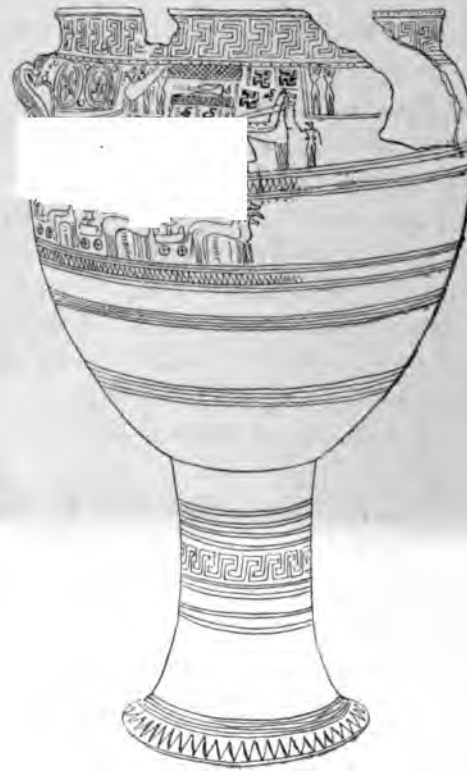

Fig. 21. — Vase du Dipylon.

Est-il possible de refuser à ces signes une valeur hiératique?

Je vous recommande encore un coffret en argile, à peinture très archaïque découvert à Thèbes en Béotie, pouvant remonter au commencement du VIIe ou à la fin du VIIIe siècle sur lequel

1. Nous voyons le canard figurant souvent dans l'ornementation des urnes cinéraires.

2. Pl. XVII. Cfr. Hirschfeld, *Annali dell' Instituto*, t. XLIV (1872), p. 131, tav. K, fig. 6, et *Monumenti*, t. IX, pl. XI., et notre pl. XVIII.

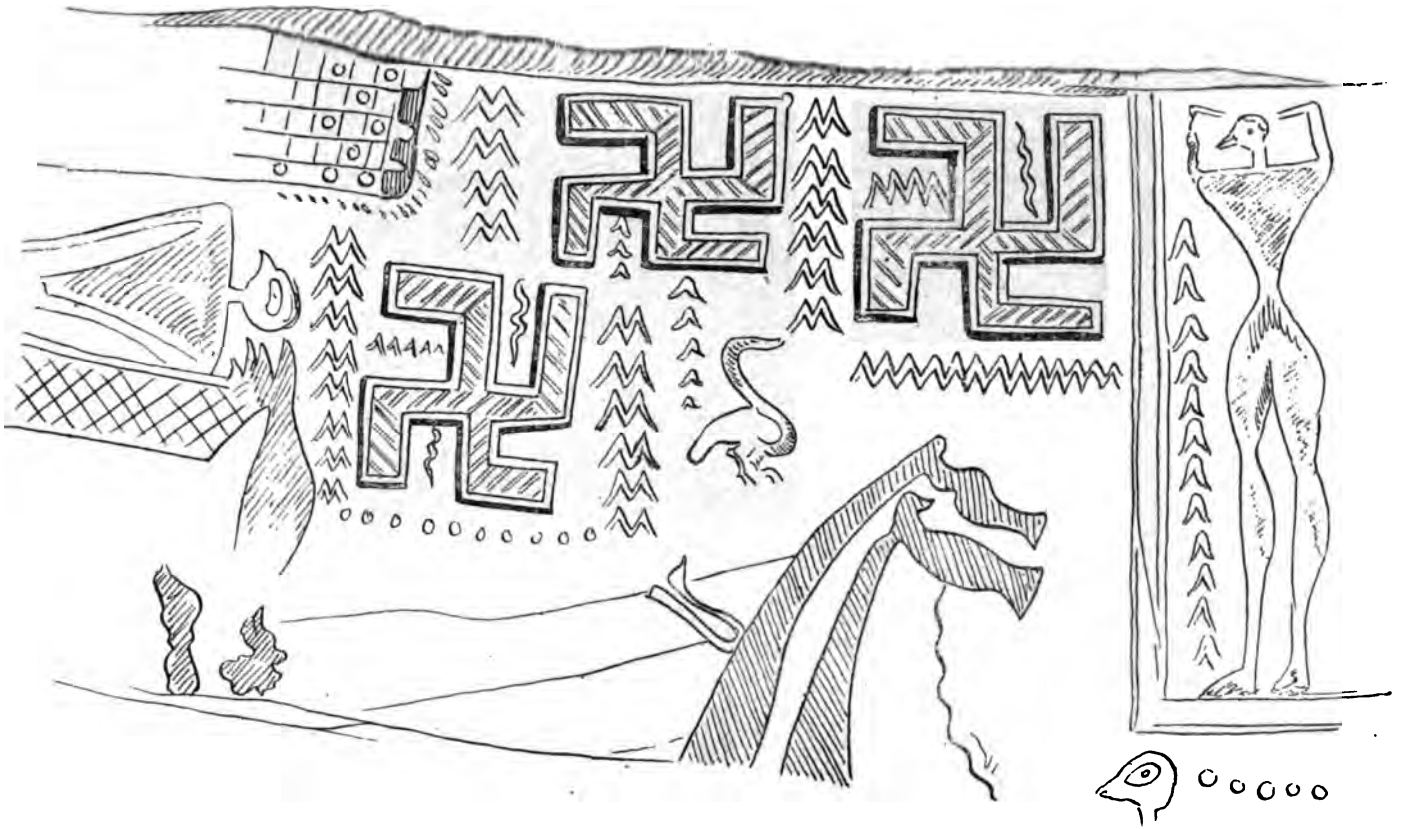

Détails du vase du Dipylon.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY,
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

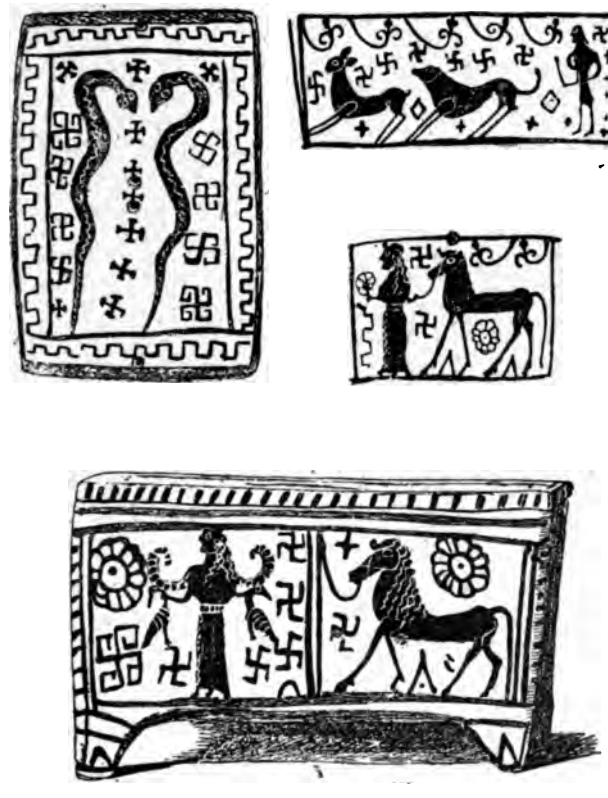

Coffret en terre découvert à Thèbes

(VIIe ou VIIIe siècle av. J.-C.).

D'après Boehlau, *Bootische Vasen* (*Jahrbücher des deutschen Institutes*, 1888, p. 357)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

le swastika est associé à une déesse de style asiatique, vraisemblablement une Artémis[1] : le cheval qui l'accompagne devait être un animal sacré du temple. La présence des deux serpents associés au swastika sur l'une des faces est également à noter[2].

Le swastika était gravé sur des fibules destinées probablement à des vêtements sacerdotaux. Ludwig Müller en signale une découverte à Tachi près Thèbes en Béotie[3] et conservée au Musée de Copenhague. Le Musée de Saint-Germain possède une belle fibule de même caractère recueillie également en Grèce (fig. 22).

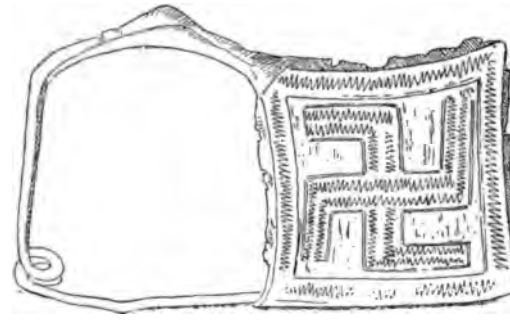

Fig. 22. — Fibule de bronze découverte en Grèce.
Musée de Saint-Germain.

Remontons au nord de la péninsule hellénique. Nous trouvons à Damascium (Épire) une drachme d'argent à la tête d'Apollon, portant au revers le trépied sacré entre deux swastika[4]. N'est-ce pas un symbole parlant?

L'Italie est sous ce rapport plus riche encore que la Grèce.

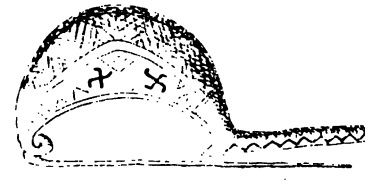

Fig. 23. — Fibule d'or.
Musée grégorien, I, pl. LXVII, 6.

Signalons d'abord une fibule d'or (fig. 23)[5], d'une grande élégance, découverte à

1. *Jahrbücher der deutschen Institut. Bootische Vasen*, 1888, p. 357.
2. Planche XIX.
3. Ludwig Müller, *op. laud.*, p. 12, fig. 8.
4. Cette rarissime médaille appartient au Cabinet de Vienne. Cf. Sallet, *Zeitschrift für Numism.*, 1re s., 112, et Lud. Müller, *op. laud.*, p. 13, fig. 12.
5. *Musée grégorien*, I, pl LXVII, n° 6.

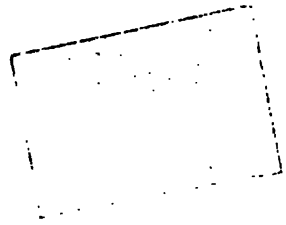

. ont no
présence
, près Chin
pra due disc

ouvés à Cumes[3],
ns.
re ère nous retrouvo

. 1854, pl. VIII, fig. 3.

. t. I. p. 209; *Archéol. celt.*
Saint-Germain possède une de c

. *antico-italici*, 1874, tav.
Londres (tirage à part), tav. I
de ces vases provenant de Cæ
Museo etrusco, II, tab. XC), car
de Cære ou de la célèbre tom
partie IIe).
Mém., t. XVII; pl. IX, fig. 9. « C
emplacement de Cumes en Campan
ment des sépultures *de la plus a*
de l'époque hellénique. Cumes e
méridionale. Nous ignorons, dit Go
Laporte de Theil (en note), en qu
pour penser que ce fut antérieur

Le Blant, à qui nous nous étio

1

2

1. Prêtre lauré. — 2. Guerrier gaulois.

Fresques d'une tombe de Capoue.

D'après Minervini, *Bull. archéol. napolitain*, nouv. série, t. I, juin-juillet 1853, p. 117; t. II, juin 1854, p. 178-179.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

le swastika brodé, en pleine poitrine, sur le vêtement d'un prêtre, comme sur les statues du Bouddha. Le personnage barbu[1], assis sur un siège, un long bâton à la main, est couronné de feuilles de laurier. Cette figure appartient à une fresque ornant une paroi du caveau sépulcral. Sur une autre paroi[2] était peint un guerrier à cheval, armé du long bouclier ovale et du casque à cornes, armement particulier aux Gaulois. Ne pourrait-on pas y voir un cavalier gaulois et alors pourquoi le prêtre lauré ne serait-il pas un druide? Raoul-Rochette qui a rendu compte de cette découverte[3] place, comme M. Helbig, ces peintures au IIIe siècle avant notre ère, en pleine période de l'influence gauloise. Il est vrai que nous sommes à Capoue, mais les Gaulois Senons avaient bien souvent déjà, dans leurs excursions, dépassé Rome et donné la main aux Samnites. L'hypothèse que nous aurions sous les yeux un cavalier gaulois n'est donc pas inadmissible.

L'Italie nous offrirait un grand nombre d'autres exemples de monuments antérieurs au christianisme sur lesquels figure le swastika[4]. Nous ne nous y arrêterons pas; mais nous ne pou-

adressé pour avoir des renseignements sur cette tombe, après avoir pris l'avis du savant le plus compétent en ces matières, M. Helbig, nous a envoyé la note suivante : « Les tombes de Capoue publiées, *Bull. napol.*, n. s., vol. II, pl. X-XV, p. 117, appartiennent au même groupe que les tombes dont les fresques sont reproduites dans les *Mon. dell' Inst.*, X, pl. LV (*Annal. dell' Inst.*, 1878, p. 107-108). Pour déterminer l'époque de ces tombes nous avons les données suivantes : 1° Aucune de ces tombes ne contient de vase attique. Or nous savons que l'exportation des vases attiques dans l'Italie occidentale a cessé vers l'époque d'Alexandre le Grand; 2° Dans toutes les tombes ont été trouvés des vases à couverte noire très fine et décorés d'ornements dorés, plus des vases peints d'exécution négligée qui proviennent de fabriques campaniennes. Il est prouvé que la fabrique de ces deux espèces de vases a commencé vers la fin du IVe siècle et a duré pendant tout le IIIe. Un autre terme est fourni par le fait que toutes les tombes qui appartiennent au groupe en question sont très riches et doivent remonter à une époque où Capoue était très florissante. La prospérité de Capoue fut anéantie par les guerres puniques. En combinant ces données, on doit attribuer les tombes de Capoue à une période dont la limite supérieure est 301 et la limite inférieure l'année 214. »

1. Pl. XX, 1.
2. Pl. XX, 2.
3. Voir le compte rendu de Raoul-Rochette dans le *Journal des savants* de 1853.
4. Cf. *Instit. arch. de Rome*, *Monumenti*, t. X, pl. X : vase en bois découvert

vons passer sous silence le magnifique casque du Cabinet des médailles (collect. de Luynes)[1], découvert à Herculanum, auquel le duc de Luynes compare le casque publié par Caylus, t. III, pl. XXXIII, et sept autres casques avec symboles solaires, dont un découvert à Vulci.

Fig. 26. — Casque de bronze de la collection de Luynes.

Cabinet des médailles.

Le n° 1 de notre planche, écrit le duc de Luynes, est un casque de bronze trouvé en Italie. D'une très belle conservation, ce casque, en forme de bonnet phrygien, a sa partie antérieure couverte de cheveux ondoyants, imitant ceux d'Atys et de l'Apollon rhodien. Le lion de Cybèle et le lion solaire y paraissent dans une espèce de frise. L'apex est modelé comme une étoffe molle brodée de croix, de fleurons et d'un autre signe où je reconnais des étoiles de différentes grandeurs.

dans une tombe de Corneto; Ludwig Müller, *op. laud.*, p. 15, fig. 15, fibule découverte en Apulie; cylindre en terre cuite avec swastika dans Gozzadini, *De quelques mors de cheval*, p. 17. Ces cylindres à double tête étaient au nombre de 108; coupe de Nola dans Ludwig Müller, p. 16, fig. 18 au Musée de Copenhague, etc.; une hache de bronze sur le talon de laquelle figure le swastika (versant italien des Alpes), appartient au Musée de Saint-Germain, etc., etc.

1. Cf. *Inst. arch. de Rome, Nouvelles Annales*, t. I, p. 73, pl. III A et B, article du duc de Luynes.

1. Vase du Louvre, K, 405.

Cf. Dubois-Maisonneuve, *Introd. à la peinture des vases*, p. 23.

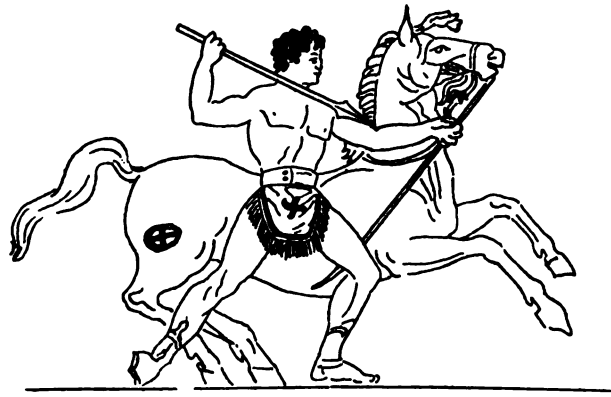

2. Voir Saglio, *Dict. des antiq. grecques et romaines*, article *Cingulum*, p. 1177.

Le sens prophylactique du swastika ne peut être ici méconnu. Ce signe est gravé à plusieurs reprises sur le sommet du casque là où porte naturellement le coup dirigé par une main ennemie (fig. 26).

Nous avons vu le swastika servant d'ornement sur la tunique du *Pastor* et de personnages attachés au culte, soit chrétien, le *fossor*, soit païen, le jeune éphèbe jouant avec une tortue; nous le retrouvons sur la tunique de guerriers combattant représentés sur des vases d'une série appartenant à la Grande-Grèce (pl. XXI, 1 et 2). Il est impossible d'y voir un ornement banal. Le n° 2 où le swastika recouvre les parties nobles du combattant est particulièrement significatif.

Fig. 27. — Minerve avec tunique au swastika[1].

D'après un vase peint d'Androklidès (Musée de Berlin); cf. Collignon, *Mythologie figurée*, p. 67.

Ce symbole ornait également la robe des déesses (fig. 27). Nous terminerons en reproduisant la figure peut-être la plus significative de toutes : Hélios lui-même (fig. 28), non plus un simple prêtre, comme sur la fresque de Capoue, portant, à la manière de Vichnou ou du Buddha le 卐 sur la poitrine.

Nous pouvons conclure : A partir du xve, sinon du xxe siècle avant notre ère, le *swastika*, la croix gammée des chrétiens fut,

1. Cette figure publiée déjà par M. Goblet d'Alviella où elle sert de frontispice à son livre sur la *Migration des symboles*, nous avait paru suspecte. M. Robert von Schneider, conservateur des *Kunsthistorische Sammlungen des A. H. Kaiserhauses*, à la demande de notre ami M. E. Pottier, a bien voulu nous rassurer... Ce sujet, nous écrit-il, est peint sur un cratère de notre Musée. On en ignore la provenance, mais sa conservation est parfaite et le swastika peint sur la poitrine du Hélios est absolument authentique. Cf. la métope d'un temple d'Athéna, découvert par Schiemann dans les ruines de l'*Ilium recens* grec, où Hélios radié est représenté sur un quadrige. *Traja*, p. 785 (trad. Egger).

dans la mer Égée, en Grèce et en Italie, un symbole sacré, dont la valeur paraît avoir été universellement reconnue. Si ce symbole a servi quelques fois d'ornement il n'a jamais perdu sa valeur hiératique ou prophylactique et n'a pas cessé d'être en rapport avec le soleil ou les dieux de la lumière céleste.

Fig. 28. — Cratère du Musée de Vienne (Autriche).

Provenance inconnue.

Nous n'avons pas encore abordé la question d'origine. Nous nous en occuperons dans la prochaine leçon.

XIIIe LEÇON

LE SWASTIKA (*suite*)

Nous avons montré le culte du swastika ou de la *croix gammée* régnant dans le bassin de la Méditerranée, sur les îles de la mer Égée, en Grèce, et en Italie comme en Gaule, à partir du xve siècle, pour le moins, avant notre ère, sans que la croyance à la valeur hiératique ou à la puissance *magique* de symbole ait pris fin, jusqu'au moment où le christianisme en le recueillant, en l'adoptant, lui ait donné une vie nouvelle.

La fortune de ce symbole n'avait pas été beaucoup moindre dans le nord de l'Europe. Nous avons vu quel rôle il jouait encore en Irlande au vie ou viie siècle de notre ère, même après la conversion des Irlandais au christianisme. Nous le retrouvons triomphant également en Scandinavie. Là, comme en Irlande, nous sommes en dehors de l'influence romaine qui ne s'y fit sentir qu'à partir du iie siècle de notre ère, et encore très faiblement. Rome n'a jamais fait aucune conquête de ce côté. Le christianisme ne pénétra en Scandinavie que dans les environs du ixe siècle. Les Hyperboréens adoraient Thor, le dieu de la foudre, après avoir adoré Apollon. Nous ne devons pas nous étonner de retrouver chez eux en grand honneur le vieux symbole du culte du soleil et du feu.

Le *swastika*, nous dit Ludwig Müller, dans son très intéressant mémoire de 1877 [1], se montre dès l'âge du bronze en Sibérie et en Scandi-

1. Ludwig Müller, *op. laud.*, p. 110, fig. 31 à 41. Suivant l'auteur du mémoire, « *le swastika a sans doute été importé comme le trikétron, signe également solaire, par une tribu qui, traversant l'Asie mineure, est venue s'établir en*

navie au dessus d'une inscription runique gravée sur un bloc erratique de l'île de Seeland, probablement sacrée (fig. 41)[1], sur une coupe de terre peinte, provenant d'un tombeau de Sibérie (fig. 30), sous le fond de vases de bronze destinés à être suspendus, trouvés en Poméranie, dans les îles orientales du Danemark et en Vestgotland, enfin dans des sculptures sur rochers de la Suède méridionale[2]. Tous ces signes[3] sont indubitablement en relation les uns avec les autres. Il y a lieu de les mettre en rapport avec les croyances religieuses. A l'âge du fer le *swastika* représentait le dieu suprême dans la Germanie septentrionale et la Scandinavie, tandis que le *trikêtron* (autre signe solaire) était le symbole d'un autre dieu, sans doute de celui qui représentait plus particulièrement le soleil[4].

Mais la série la plus nombreuse des antiquités scandinaves portant la marque du swastika est la série des *bractéates*[5]. Les bractéates ne sont pas des monnaies mais des espèces d'amulettes, très en vogue en Scandinavie du VIe au IXe siècle de notre ère, avant la conversion des Danois au christianisme. La plupart portent des runes, associées au swastika, qualifié par les archéologues du nord du *marteau de Thor*[6].

Silésie d'où ces signes ont passé aux peuples habitant de l'autre côté de la mer Baltique. » Nous croyons que ces deux signes ont pu y pénétrer aussi directement par le nord de la Caspienne. Il n'est pas nécessaire de les faire venir d'Asie mineure qui n'est pas leur pays d'origine.

1. Je ne crois pas que cette inscription ait été déchiffrée.

2. Voir les références dans le mémoire de Ludwig Müller.

3. Ludwig Müller fait allusion aux diverses formes que sur ces monuments revêt le swastika. Voir notre pl. VII.

4. Parmi les monuments découverts en Scandinavie sur lesquels figure le swastika, accosté ou non du trikêtron, nous devons signaler une série d'objets recueillis dans les marais de Nydam (Jutland), époque du fer, comprenant : un os taillé en forme de pointe de javelot sur lequel, outre le swastika, est imprimé le *foudre* composé de deux fourches se faisant pendant à l'extrémité d'un même manche, signe bien connu comme représentant le tonnerre et l'éclair. (Ce signe se retrouve dans l'Inde comme attribut du dieu-soleil Vischnou.) Six peignes en os dont trois portent le même foudre, trois le swastika : un pommeau d'épée en os, un disque d'ivoire, probablement une amulette, une plaque de bronze en forme de croix, une extrémité de fourreau d'épée en os. Cf. Engelhardt, *Thorsberg Mosefund, etc.* Copenhague, 1863, pl. XI, 55 ; XIII ; 11, *Vimose fundet*, pl. II, 5, 15 ; *Nydam Mosefund*, pl. V, 9.

5. Ludwig Müller, *op. laud.*, fig. 37. 38, 39, 40 ; Worsaae, *Nordiske Oldsager*, 1859, pl. XCV, fig. 401 ; XCVI, fig. 406.

6. On trouve souvent dans la main de *Thor* un véritable marteau (Ludwig Müller, *op. laud.*, p. 111). Le marteau joue également dans les catacombes, à la tête ou à la fin de quelques inscriptions funéraires, le même rôle que le swastika, voir Boldetti, *op. laud.*, lib. I, ch. LX, p. 316, 317.

Les bractéates sont si bien des amulettes que Sophus Bügge a pu démontrer que les runes, sur ces médailles, n'avaient aucun sens précis et consistaient seulement en des combinaisons de lettres donnant à l'amulette une valeur *magique*[1]. La présence du signe sacré, symbole du dieu Thor (la croix gammée) donnait encore, ajoute ce savant, plus de puissance à cette combinaison de lettres runiques dont la valeur réelle était ignorée du public.

Worsaae, dans un mémoire d'une grande sagacité, avait déjà démontré que ces runes n'avaient aucun sens et devaient être mises sur le même rang que les signes magiques des chamans bouddhistes ou des prêtres chaldéens. Nous sommes toujours en pleine période païenne, bien que déjà les Wikings commencent à mettre le nord en rapport avec Byzance. Nous pourrions étaler sous vos yeux de nouveaux exemples de cette survivance du symbole païen bien au delà des temps chrétiens. Il ne paraît pas douteux, en effet, que les urnes *cinéraires* avec empreintes du swastika (les chrétiens n'ont jamais *incinéré*) recueillies dans un des cimetières de Lithuanie, remontant aux environs du IXe siècle, n'appartiennent à des sépultures païennes. Nous en dirons autant des plombs de douane, frappés des mêmes caractères[2], recueillis également dans les eaux du Dnieper, dont quelques-uns figurent sur notre planche VII. Nouveau et remarquable exemple de survivance.

La réputation presque universelle de ce signe dans les contrées que nous venons de parcourir et qui comprennent (l'Égypte et l'Arabie exceptées) presque tout le monde connu des anciens, plusieurs siècles avant et plusieurs siècles après notre ère, n'est donc pas douteuse, pas plus que son caractère hiératique, peut-être intermittent, mais indiscutable. Ce signe a évidemment fait partie intégrante d'un culte primitif, très

1. *Mém. Soc des Antiq. du nord à Copenhague*, 1871, p. 364.

2. Voir : Comte Constantin Tyszkiewicza, *Fouilles de tumulus en Lithuanie*, Berlin, 1868 (en polonais). On peut consulter cet album à la Bibliothèque du Musée. A côté du swastika, la croix simple et plusieurs autres signes cabalistiques sont assez fréquents sur ces vases et sur ces plombs.

étendu et joué un rôle analogue à celui que joue la croix chez les chrétiens. Pouvons-nous en déterminer l'origine, le centre de diffusion ? en saisir le sens primitif?

Bien des opinions ont été émises, à cet égard, parmi lesquelles domine ce sentiment que le swastika est un signe, ou symbole *aryen* et conséquemment que l'origine de ce signe, de ce symbole, doit être cherchée dans les contrées arrosées par l'Indus et le Gange. Que ce signe soit très ancien dans ces pays, comme en Occident, qu'il y ait joué un très grand rôle dans la liturgie des diverses sectes qui y ont successivement dominé, brahmanes, jaïnas, bouddhistes, et probablement dans les sectes qui les ont précédées le fait n'est pas douteux. Des monuments, des traditions en font foi. Les planches que nous mettons sous vos yeux [1], sur lesquelles sont dessinés un petit nombre seulement des monuments de cette vaste contrée, où figurent le swastika et les signes connexes, donnent immédiatement le sentiment que nous sommes dans une des régions où a le plus manifestement dominé le culte dont ces signes sont le symbole. Ces monuments s'échelonnent comme date de 250 ans environ avant notre ère jusqu'au VIe siècle après J.-C., mais nous pouvons en suivre le développement dans l'Inde jusqu'à nos jours. Il y a, d'ailleurs, de fortes raisons de croire qu'en l'an 250 avant notre ère, quand le grand roi Piyadasi faisait sculpter, sur les rochers des environs de Djoumir près Bombay, ses admirables décrets [2], quand les rois indo-scythes, à la suite des conquêtes d'Alexandre le Grand, faisaient frapper des monnaies au swastika, ce signe était déjà un symbole sacré depuis un nombre considérable de siècles [3].

Ces planches, dont nous devons les dessins à l'obligeance de M. Louis Rousselet, l'auteur de *L'Inde des Rajahs* [4], nous montrent portant des swastika, les monuments suivants :

1. Pl. XXII-XXIII.
2. Émile Senart, *Les inscriptions de Piyadasi*, Paris, Imprimerie nationale, 1881.
3. Telle est l'opinion de mon confrère de l'Institut, M. Émile Senart, auteur de *La légende de Buddha*, Paris, E. Leroux, 1882.
4. Paris, Hachette, 1875

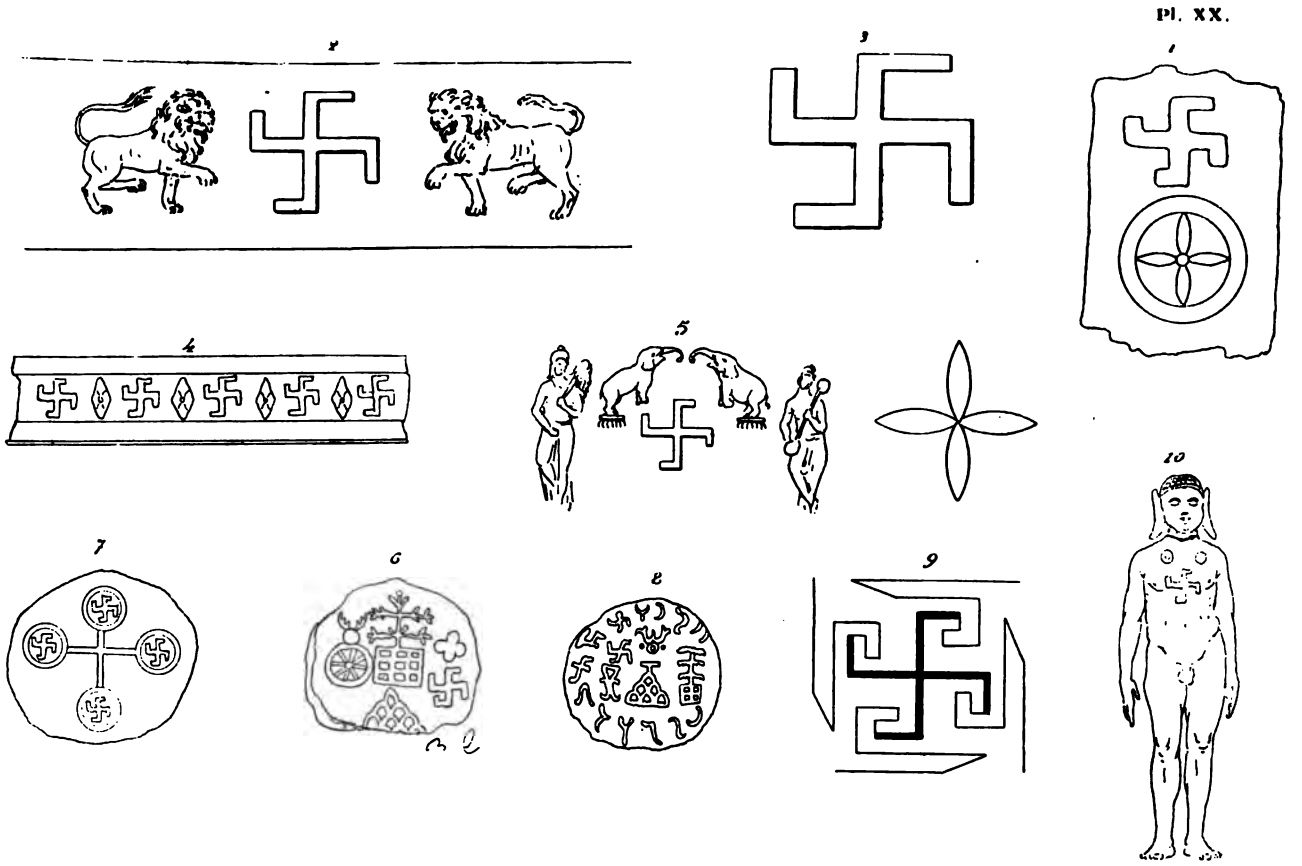

Le swastika sur divers monuments de l'Inde des premiers siècles avant et après J.-C.

(Dessins de M. Louis Rousselet.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

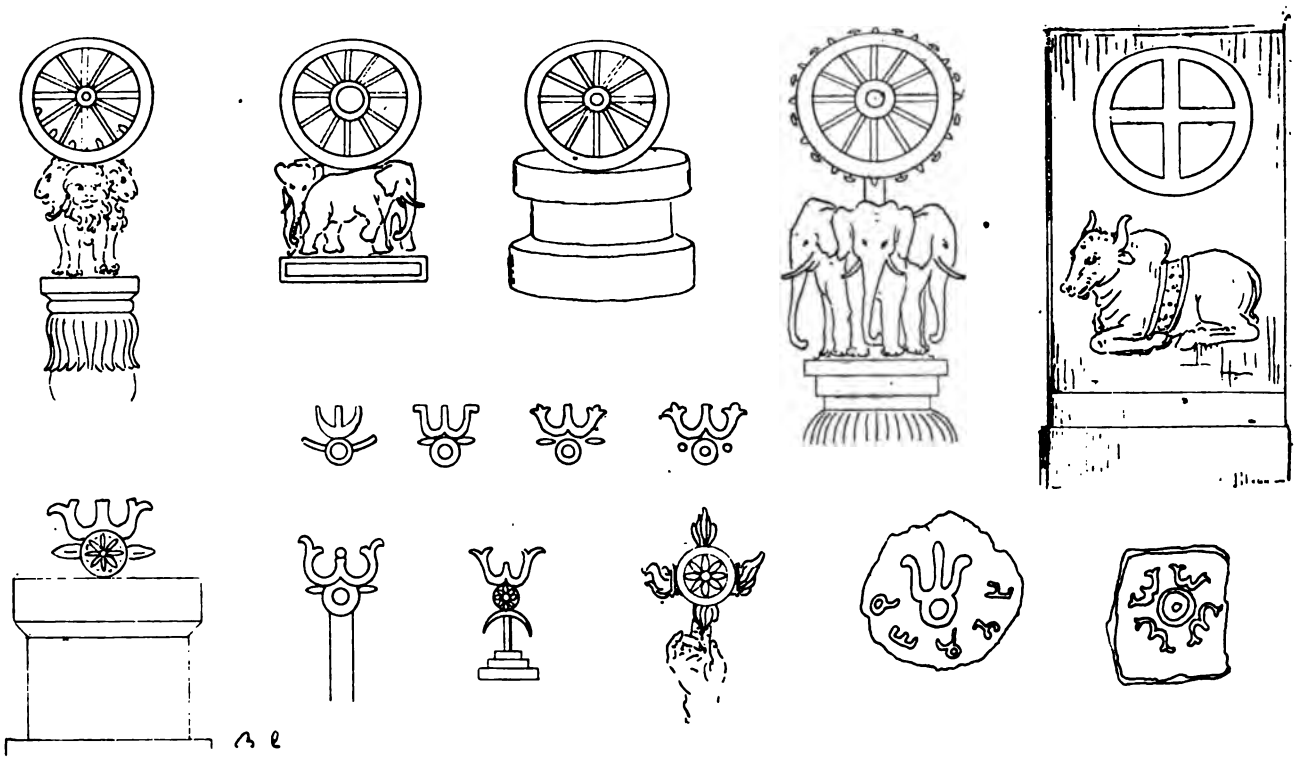

La roue solaire sur divers monuments de l'Inde des premiers siècles avant et après J.-C.

(Dessins de M. Louis Rousselet.)

THE
P

Fig. 1. — Fragment du pilier d'un tope[1] de Sonari (IIIe siècle avant notre ère).

Fig. 2. — Piédestal d'une statue jaïna[2] des premiers siècles avant notre ère, à Gwalior.

Fig. 3. — Grotte d'Oudghayari, monument daté de l'an 160 après J.-C.

Fig. 4. — Bande sculptée sur le pourtour de la coupole d'un temple jaïna à Chittore (Ve siècle de notre ère); rappelle la frise du sarcophage de saint Ambroise à Milan.

Fig. 5. — Fragment d'un bas-relief du temple de Jowar dans le Rajpoutana : date probable IVe et Ve siècles.

Fig. 6. — Revers d'une ancienne monnaie bouddhiste (coll. Cunningham). On y voit l'arbre de vie entre le swastika et la rouelle à huit rayons.

Fig. 7. — Revers d'une médaille trouvée à Oudjein (coll. de Calcutta). Croix à branches égales dont chaque branche se termine par un cercle au centre duquel figure le swastika.

Fig. 8. — Revers de monnaies trouvées entre l'Indus et la Djemmah, de Kounanda, frère d'Amogha (période bouddhiste).

Fig. 9. — Croix nandavarta à Gwalior; Khaira; Sounaghur; Gharispore, etc. (Le nandavarta est une des formes du swastika que nous retrouvons partout).

Fig. 10. — Statue d'un Tirthankar (saint jaïna) dans un des temples de Sounaghur. Le swastika est gravé sur la poitrine du saint, comme sur la poitrine de Vischnou, comme sur celle d'Apollon du célèbre vase grec du Musée de Vienne[3].

Sur la planche suivante sont réunis les principaux symboles ou emblèmes le plus souvent associés au swastika, sur les monuments bouddhistes : la roue solaire; le triçûla, espèce de trident qui joue dans cette symbolique le même rôle que le foudre dans la symbolique grecque.

Tous ces symboles ont trait au culte du soleil et du feu.

1. Sépulture des saints bouddhistes.
2. Secte de l'Inde, distincte du bouddhisme.
3. Voir plus haut, p. 172.

Contemporaines du n° 1 de nos monuments, les inscriptions dont nous reproduisons un fragment en fac-similé ont un intérêt bien plus vif encore pour nous, en ce que le signe du swastika y précède ou suit, comme dans les inscriptions funéraires des catacombes, les édits rendus vers le milieu du

Fig. 28. — Fragment du XIVe édit du roi Piyadasi.

D'après Cunningham.

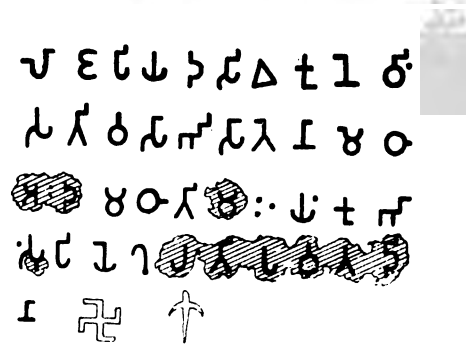

Fig. 29. — Fragment de l'inscription de Khandagiri.

IIIe siècle avant notre ère par le célèbre roi du Magadha, Açoka, qui s'appelle lui-même *Piyadasi*; roi bouddhiste, réformateur prêchant à ses peuples une morale du caractère le plus élevé, d'inspiration si chrétienne que ses édits semblent justifier la parole de saint Augustin que nous avons déjà rappelée : *Le christianisme n'est qu'une forme nouvelle d'une religion éternelle.*

Je me bornerai, pour justifier mes paroles, à vous lire quel-

ques fragments de la traduction que nous a donnée de l'un de ces édits M. Émile Senart[1].

En tête de l'inscription, le swastika précédant ces mots :

Voici ce que dit le roi Piayadasi :

Les hommes observent diverses pratiques dans la maladie, le mariage d'un fils ou d'une fille, la naissance d'un enfant, ou au moment de se mettre en voyage. Ces pratiques extérieures sont vaines et sans valeur. Je ne dis pas qu'il faille les abandonner : *mais elles ne portent de fruit que quand on y joint l'esprit religieux* qui seul est tout-puissant : à savoir les égards pour les esclaves, les serviteurs et les maîtres, la douceur envers les animaux, l'aumône. Ces vertus sont ce qui s'appelle les œuvres de la religion. Il faut qu'un fils, un ami ou un maître lise ces prescriptions à qui de droit. Voilà ce qui est bien.

On dit : L'aumône est une bonne chose ; mais il n'est d'aumône et de charité méritoire que celle qui émane de l'esprit religieux. Convaincu que c'est par cette conduite seule qu'il est possible de mériter le ciel, on la doit suivre avec zèle. *Le mérite des pratiques ordinaires est limité à la vie présente. La pratique de la loi religieuse n'est pas liée au temps ; elle ne produit pas le résultat que l'on envie sur la terre, elle assure pour l'autre monde une infinie moisson de mérites.*

Aucun philosophe païen n'a eu des accents de piété semblables. — Et ces maximes que Piayadasi mettait sous l'invocation du swastika vers 250 avant notre ère n'étaient pas nouvelles. Elles émanaient de l'esprit primitif du bouddhisme incarné, si je puis dire, 500 ans avant notre ère, dans la personne du Bouddha Çakia-Mouni. Car avant Çakia-Mouni, il existait déjà des *Bouddha vivants* et le signe sacré que le Bouddha porte sur la poitrine, notre *croix gammée*, était déjà l'un des signes de la religion de Vischnou dont Çakia-Mouni acceptait l'héritage, ainsi que le démontre Émile Senart. — Le swastika, dans le vieux culte, représentait l'*astre lumineux*; l'*astre vivifiant*, attribut de *Vischnou*, comme la *rouelle* (la roue du soleil) et le *triskèle* représentaient le mouvement giratoire de l'astre.

La suite des représentations figurées que nous avons mises sous vos yeux ne peut laisser aucun doute à cet égard. Le sens du symbole ne paraît s'être jamais complètement perdu. Il s'est même mieux conservé que celui des feux de la

1. Emile Senart, *Les inscriptions de Piyadasi*, p. 226.

Saint-Jean, comme le montrent l'Apollon du vase de Vienne[1] et la monnaie de Damasticum à l'omphalos delphien accosté du swastika, et, enfin, pour parler une dernière fois de pays restés sous l'influence de l'Inde, le tableau magique tibétain que semble protéger le vieux signe solaire[2] peint huit fois sur le cadre, dans l'intérieur duquel s'étalent les signes cabalis-

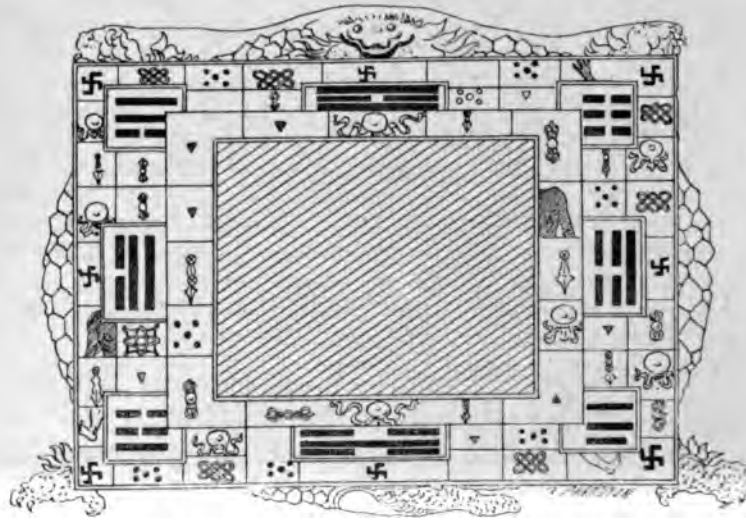

Fig. 30.
D'après A. Weddel, *The buddhism of Tibet.*

tiques (fig. 30). Nous avons là l'histoire parfaitement documentée d'un symbole religieux de caractère bien défini dont la valeur, cependant, jusqu'à ces derniers jours, était presque complètement méconnue.

Ludwig Müller, dans les conclusions en français de son mémoire de 1877[3], résume ainsi l'enquête faite par lui au sujet des différentes opinions exprimées avant lui par ceux qui s'étaient occupés du même signe :

Le signe indien du *swastika* serait, selon Cunningham, un monogramme

1. Voir plus haut, p. 172.
2. A. Weddel, *The Buddhism of Tibet or Lamaism*, p. 453. Nous ne donnons que l'encadrement du tableau.
3. *Op. laud.*, p. 102.

composé des caratères pâlis que renferme le nom de *swastika*. D'après M. J. Hoffmann, il aurait exprimé l'union des deux facteurs principaux masculin et féminin. M. Émile Burnouf est d'avis qu'il a tiré son origine de l'appareil dont se servaient les anciens Aryas pour allumer le feu sacré (l'arani) qui consistait en deux pièces de bois ayant au point de jonction un trou où par rotation d'une baguette naissait le feu. Ce feu étant identifié avec *Agni*, le principe de la vie, le *swastika* aurait eu le même sens. Les critiques qui se sont occupés de ce signe à propos des antiquités du bassin de la Méditerranée l'ont confondu avec les croix ansées et le *tau* phénicien avec lesquels il n'a aucun rapport et lui ont par suite attribué le sens de *vie* ou de *salut*. D'après d'autres explications, ce signe serait composé de deux lettres mystiques ou symboliques, ou bien de deux traits de foudre et représenterait le tonnerre. On y a vu aussi les raies de la roue du char du soleil. Aucune de ces opinions ne peut être acceptée.

Ludwig Müller, le premier, a mis sur la bonne voie et indiqué une solution rationnelle du problème.

Il y a, dit-il, d'autres symboles d'origine asiatique qui montrent comment la figure du signe doit être composée et quelle en a été la signification symbolique, à savoir : le triskèle et les signes linéaires correspondants. Le triskèle composé de trois jambes humaines tournant autour d'un centre (fig. 43) indique évidemment un mouvement circulaire perpétuel. Il était dans l'Asie mineure méridionale l'emblème du dieu suprême, Zeus assimilé a Baal, comme on peut l'inférer des monnaies frappées à Aspendus au milieu du ve siècle avant J.-C. (v. fig. 44, 45)[1]. Sur une monnaie celtibérienne (fig. 46)[2] frappée dans le sud de l'Espagne, le disque du soleil apparait derrière le visage auquel les trois jambes sont attachées. Les signes (triskèle et tétraskèle) qui forment le type ordinaire sur les monnaies de la Syrie (fig. 48, 49) avant le temps d'Alexandre le Grand étaient de même des symboles du dieu principal des Lyciens[3]. Or, entre les figures de tous ces symboles et celles des signes en question (le swastika) il y a une concordance que l'on ne saurait méconnaître... c'est donc un *mouvement circulaire perpétuel* qui est exprimé par la figure de ce signe et par analogie avec le triskèle, on peut avec raison lui donner le nom de *tétraskèle*. Ce signe ayant été employé comme type monétaire en même temps dans les mêmes pays que les autres, il y a tout lieu de croire qu'il a été également le symbole d'une divinité, de la divinité d'où émane le mouvement du monde, soit de l'être suprême dans le monothéisme et dans le panthéisme, soit du premier des dieux dans le polythéisme, soit plus spécialement le soleil.

1. *Mus. Hunter*, tab. 715; de Luynes, *Types relatifs au culte d'Hécate*, p. 103.

2. Lorichs, *Recherches num. sur les médailles celt.*, pl. LXXXVI, 12; Aloïs Heiss, *Monnaies antiq. de l'Espagne*, p. 322, pl. XLVII, 3, 5 et 10.

3. Apollon.

y a peu de choses à changer à ces conclusions qui datent de dix-neuf ans.

Où placerons-nous le centre primitif de ce culte? Ici encore, Ludwig Müller nous semble avoir eu une vue très juste de la solution. Après élimination de toutes les hypothèses visant les nations particulières, l'auteur du mémoire en arrive à cette conclusion : « que la naissance du symbole date de l'époque qui précède la dispersion des tribus aryennes et que celles-ci l'ont apportée de la mère-patrie dans les pays où elles allaient s'établir ». C'est à peu près dire que le symbole est *pré-aryen*, ce qui est notre conclusion.

M. Goblet d'Alviella, dans *La migration des symboles*, rejette, au contraire, bien loin cette solution :

« Les deux premiers habitats de notre symbole, écrit-il, sont l'un sur les rives de l'Hellespont, l'autre dans le nord de l'Italie, mais il n'est point né là », et M. Goblet d'Alviella pense « qu'il y a été apporté d'un centre commun intermédiaire qui serait la Thrace ».

Cette vue est ingénieuse. M. Salomon Reinach qui est une autorité en pareille matière, dans un article de *L'Anthropologie*[1], soutenait à peu près la même thèse : « C'est dans le nord de la presqu'île des Balkans et non dans l'Inde que l'étude seule de la géographie de ce style symbolique conduit à placer le *centre* de diffusion ». Ces conclusions nous paraîtraient justes si l'auteur avait ajouté : leur diffusion *en Europe*. Mais est-ce de la Thrace que le symbole est parvenu jusque dans l'Inde et en Mongolie? Nous avons nous-même, dans *La Gaule avant les Gaulois*, dès 1884[2], signalé la Thrace et les Balkans comme un foyer très ancien, très actif, d'élaboration de la civilisation dite *indo-européenne* ou *aryenne*, mais nous n'avons jamais prétendu placer là son centre primitif d'éclosion.

Nous persistons à croire et de plus en plus fermement qu'il faut attacher une grande importance historique aux légendes si anciennes et si tenaces dont sont entourés les noms d'Orphée,

1. *L'Anthropologie*, t. IV, p. 564 (1893).
2. 2e édit., p. 256.

de Linus, des Muses, d'Eumolpe et de ses Thraces, mais il faut aussi se rappeler que ces légendes, le plus haut que nous puissions remonter dans le temps, ne nous transportent pas au delà du XXe siècle. Or, antérieurement à cette date, les Balkans et les vallées du Danube moyen étaient encore à l'âge de la pierre polie qui ne comporte pas un développement de civilisation aussi avancé que celui que semble indiquer l'ensemble des dogmes qui se rattachent au culte du feu. Dès le XLe siècle, au contraire, près de deux mille cinq cents ans avant le jour où les contrées danubiennes furent initiées à l'art de la métallurgie et que commençât pour elles l'âge du bronze, — nous avons cherché à vous le démontrer dans nos premières leçons — un centre, un foyer intense de grande civilisation et d'élaboration religieuse, dont Israël et l'Islam[1] sont une émanation, existait dans l'Asie antérieure, sur les rives de l'Euphrate et du Tigre, chez les Sumériens ou Accads de la Chaldée. Les belles fouilles de M. de Sarzec mettent aujourd'hui les débris de cette civilisation sous nos yeux avec son cortège de temples, de sanctuaires, de statuettes de cuivre ou de bronze, ses castes sacerdotales et ses milliers de briques avec inscriptions contenant une liturgie démoniaque ou magique dont François Lenormant a donné des traductions[2].

Cette civilisation primitive, antérieure à l'épanouissement des civilisations aryenne et sémitique, se rattache par des affinités ethniques aux races touranienne, mongolique, sibérienne, ouralo-altaïque, *scythique des anciens*, chez lesquelles le *swastika*, comme la magie, a si facilement pénétré avec le bouddhisme et le lamaïsme, ainsi qu'il a pénétré dans l'Inde bien avant le bouddhisme officiel. Il serait téméraire d'être plus précis. Nous nous arrêtons à cette orientation qui nous paraît légitime et logique. Le point précis d'apparition des symboles est aussi impossible à déterminer que celui de l'apparition de la langue-mère des différentes branches de la famille aryenne ou touranienne.

1. L'Islam n'a jamais renié les patriarches.
2. Fr. Lenormant, *La magie chez les Chaldéens*, Paris, Maisonneuve, 1874.

Pour faire naître en vous le sentiment très vif de la haute importance de cette civilisation comme éducatrice du genre humain, lisez les excellents articles de mon confrère et ami, Léon Heuzey, sur les antiquités de Tello, l'ancienne *Sirpoula*, et plus particulièrement le dernier qui ouvre la seconde année des *Monuments et Mémoires* (fondation Piot) intitulé : *Le vase d'argent d'Entiména, le patesi ou roi de Sirpoula*[1]. Ce vase d'argent qui remonte au minimum à 3500 avant notre ère, sur lequel est gravée une inscription sumérienne dédicatoire, est orné de gravures au trait d'une perfection qui ne permet pas de méconnaître l'énergie créatrice extraordinaire des fondateurs de ce petit royaume, dont le retentissement à travers les siècles, quand on est pénétré de leurs œuvres, paraît un fait historique non seulement logique, mais démontrable.

1. *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, membres de l'Institut, t. II, p. 4-28 : *Le vase d'argent d'Entéména découvert par M. de Sarzec*, par M. Léon Heuzey (avec planche).

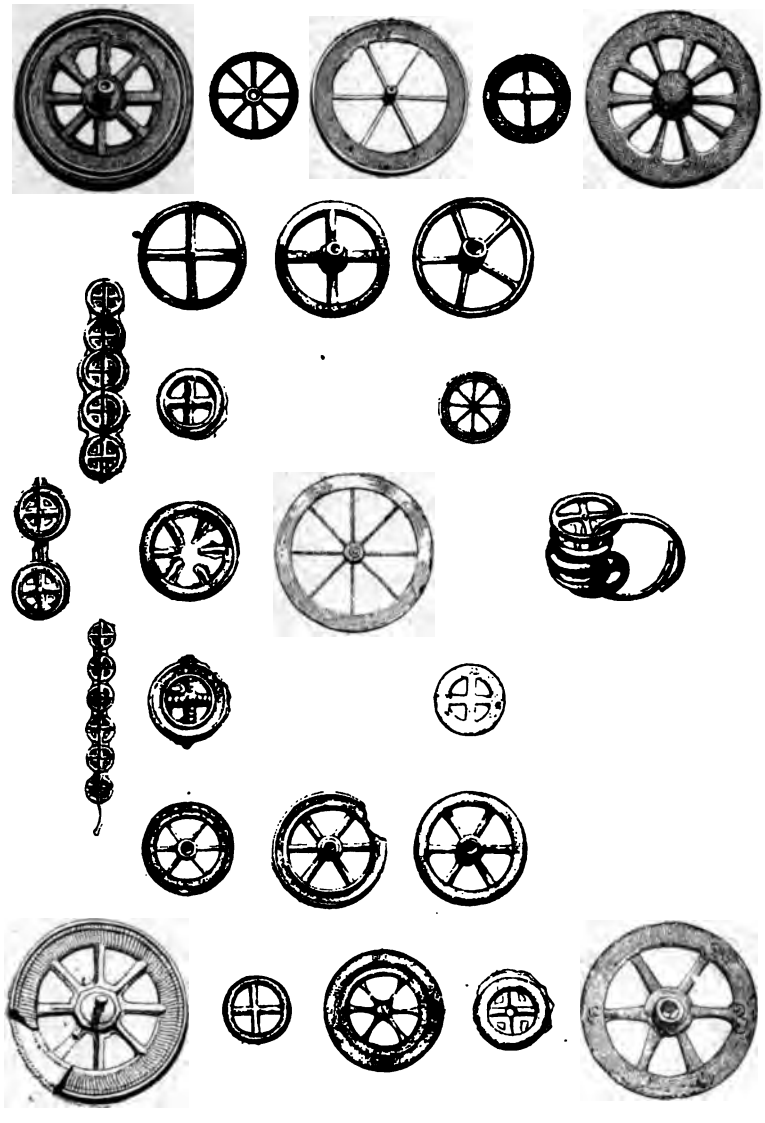

Amulettes représentant la roue du soleil (or, bronze et plomb).

Voir au Musée, salle XVII, vitrine 22, la série des types, et salle de Numismatique (vitrine des bijoux) une rouelle en or.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

XIVe LEÇON

LES SIGNES SOLAIRES (*suite*)

Le swastika n'est point le seul signe solaire qui témoigne de l'existence du culte du soleil et du feu introduit en Gaule par les tribus celtiques ou *proto-celtiques*[1]. Il en est un autre: la *rouelle*, dont la popularité fut plus générale encore et persista comme celle du swastika jusque bien après la conquête romaine. La constatation de ce fait a d'autant plus de valeur au point de vue de l'histoire religieuse de la Gaule, que la popularité de ce symbole, comme celle du swastika, s'étendait, dans l'antiquité, des extrémités de l'Inde aux extrémités de l'Occident. Sur tout ce parcours on retrouve ses traces. Nouveau témoignage de la profonde impression partout laissée par le culte et les pratiques dont ces signes sont les symboles.

La rouelle a joué un rôle particulièrement important en Gaule. A titre d'amulette, nous la trouvons répandue en abondance dans nombre d'enceintes gauloises, pré-romaines, centres de cérémonies religieuses[2] : rouelles en or, en argent, en bronze et même en plomb[3]. On en faisait un commerce, analogue au commerce des médailles et autres souvenirs pieux vendus en Bretagne les jours de pardon, à la porte de nos églises.

1. Voir *La Gaule avant les Gaulois*.
2. Comme les kéremet des tribus touraniennes.
3. Voir notre planche VI, p. 110.

Les numismates y avaient cru voir une des formes de la monnaie primitive[1]. L'ensemble des faits connus prouve que la rouelle est la représentation incontestable, le symbole le plus ancien de l'astre lumineux dont le culte remonte à l'origine de la civilisation des Aryas, s'il ne l'a pas précédée. La rouelle est la représentation du disque, puis du char du soleil. MM. Ludwig Muller, Héron de Villefosse et Gaidoz ont mis cette vérité en pleine lumière[2].

Des textes et des monuments nombreux prouvent que telle était bien la signification de la rouelle dans l'Inde primitive où la rouelle jouait un rôle au moins égal à celui du swastika, rôle dont elle n'a jamais été dépossédée. Notre planche XXIII, composée par l'auteur de *L'Inde des Rajahs*[3], à notre demande, met sous nos yeux une série de monuments d'une éloquence persuasive.

N° 1. — Roue sur le dos de trois éléphants couronnant le principal arc de triomphe de Sanchi, très ancien centre religieux avec monastère bouddhique et nombreux topes[4] IIe ou IIIe siècle avant notre ère.

N° 2. — Sur le dos de trois lions, au sommet d'une colonne dont la base est entourée d'adorateurs, grand chaitya de Sanchi IIe ou IIIe siècle avant notre ère.

N° 3. — Même représentation que le n° 1, toujours à Sanchi.

N° 4. — Roue placée comme objet d'adoration sur un autel de la grotte d'Oughiri (montagne du soleil).

Ces quatre roues sont à douze rayons, mais n° 5 nous trouvons une roue à quatre rayons seulement, comme beaucoup de nos rouelles, à Gwalior au-dessus d'un taureau sur le piédestal d'un Tirthankar[5]. Le major Cunningham[6] repr[illegible]

[illegible]

[illegible] XXXI et XXXII

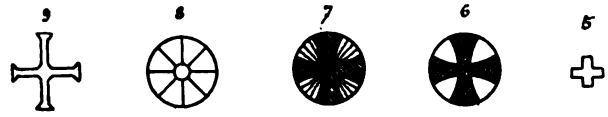

5. Croix des monnaies des rois Achéménides
6, 7, 8. Croix relevées sur des monuments assyriens et chaldéens. Le N° 6 est le symbole du dieu invincible (Sol invictus.)
9. Croix cunéiforme du Dieu Anou personnification du ciel (Rawlinson.)

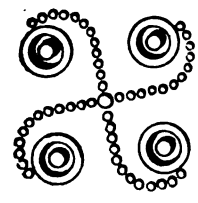

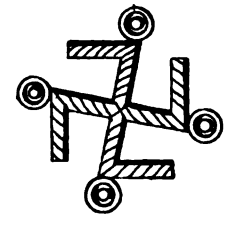

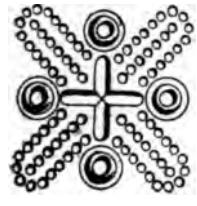

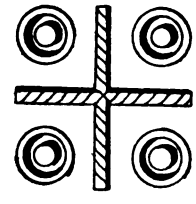

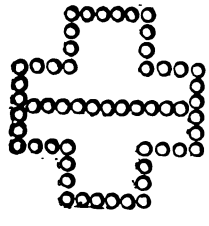

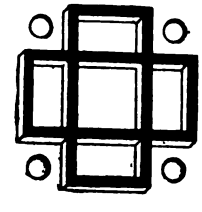

Signes solaires cruciformes relevés sur des monuments païens de la haute antiquité.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

sente dans son mémoire sur les topes de l'Inde un certain nombre de monuments semblables à Bhilsa et à Jagannath sous le titre de *Symbols of Buddha*.

Les textes ont, s'il est possible, plus d'éloquence encore. Dans son *Essai sur la légende du Buddha*, M. Émile Senart cite un hymne au soleil où nous lisons : « Les sept étoiles attellent le char à *la roue unique* ; un coursier unique au septuple[1] nom meut *la roue* au triple moyeu[2] sur laquelle reposent tous les êtres. »

L'idée du char du soleil, dit M. Gaidoz, est postérieure à celle de la roue. Indra, dans le *Rig-Véda*, est loué pour avoir protégé le *chemin de la roue*[3]. Cette *roue*, ajoute Émile Senart, est représentée comme faite d'or, chargée d'ornements d'or. Elle apparaît à l'orient et se met en mouvement à travers l'espace. Vischnou, le grand dieu solaire, ainsi que le Bouddha sont souvent représentés par la *roue*. Des traces de ce symbole ont persisté dans certains détails des langues aryennes. Les Latins disaient : la roue du soleil, la roue de Phœbus, la roue qui vole, pour désigner le soleil.

> *His neque tum solis rota cerni lumine magno*
> *Altitonans poterat.*
>
> (Lucrèce, VI, v. 433.)

Nous avons vu le rôle que jouait et joue encore dans quelques contrées la *roue enflammée* aux fêtes de la Saint-Jean. Le calendrier runique, encore en usage en Scandinavie, figure par une roue le 25 décembre, jour du solstice d'hiver[4].

1. Les sept étoiles.
2. La roue à six rayons.
3. Le cours du soleil.
4. M. Henri Gaidoz, aux exemples que nous avons cités, en ajoute d'autres aussi probants, où dans des fêtes populaires christianisées figurent des couronnes de fleurs, des disques allumés que les enfants et les jeunes gens lancent en l'air. « A Riom, le 11 juin, à la procession de Saint-Amable, on porte encore aujourd'hui une grande roue de fleurs devant la châsse du saint. Cette roue de fleurs, qu'aucun usage chrétien n'explique, est celle du dieu païen dont on célébrait la fête au solstice d'été et que les fervents de Saint-Amable transportèrent à la fête de leur patron ». A Douai, rapporte encore M. Gaidoz, la procession de Gayant, qui avait lieu le troisième dimanche de juin, avait un caractère si païen que le haut clergé l'interdit à la fin du siècle

Le point de départ de ces survivances est le même : l'Asie antérieure. Ouvrez l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de MM. Perrot et Chipiez[1], vous y verrez un bas-relief avec inscription, représentant l'adoration du disque et de la roue du soleil dans un temple de la Basse-Chaldée. L'inscription déchiffrée par MM. Oppert et Menant porte : *Image du Soleil, le seigneur grand, qui demeure dans le temple de Bit-para*, lequel est dans Sippara. « Ce bas-relief, dit M. Perrot, est un hommage rendu au dieu Soleil par un roi appelé Nabou-Abla-Idin que l'on place vers l'an 900 avant notre ère. » Mais l'on sait que les villes de la Basse-Chaldée, comme Sippara, ainsi que leur dieu remontent à une époque beaucoup plus reculée[2].

Fig. [illegible]
Jupiter gaulois à la roue.
[illegible]

Les rouelles des casques des Dioscures, celles du trépied de la monnaie de Marseille achèvent la démonstration[3]. Bien plus probantes encore sont les représentations du Jupiter gaulois la main appuyée sur la roue ou la portant sur l'épaule[4]. Rappelons aussi les autels élevés en Grande-Bretagne par les légionnaires romains à Jupiter et à Minerve, sur lesquels la rouelle, le foudre et le swastika alternent comme symboles de la divinité[5].

Nous avons vu le swastika, sous le nom de *croix gammée*

[illegible]

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

5. [illegible]

entrer dans la symbolique chrétienne. La rouelle, très peu modifiée, a eu le même honneur. On ne peut plus guère douter que la roue à six rayons, sans la circonférence et avec une boucle qui se rencontre dans nombre de monuments et monnaies antiques, soit le prototype du *chrisme* ou du monogramme constantinien. Le *labarum* est, matériellement, un étendard mithriaque[1]. Nous ne pouvons faire un pas à la poursuite des symboles sans rencontrer les plus remarquables survivances[2].

Fig. 32. — Jupiter à la roue.

D'après Salomon Reinach, *Bronzes figurés*, p. 33.

Pourquoi s'étonnerait-on que les chrétiens aient accepté comme symbole de leur Dieu la croix du *labarum* persan, puisqu'ils avaient déjà accepté, à titre de signe mystique, toutes les croix solaires, presque sans exception (pl. XXI[3]). Ce n'est pas seulement le swastika sous toutes ses formes, ainsi que la rouelle plus ou moins modifiée, mais la croix droite à branches égales, la croix que les papes portent encore sur la poitrine,

1. Cf. V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 41 et suiv.; Rapp, *Das Labarum und der Sonnencultus* dans *Antiquaires du Rhin*, t. XXXIX-XL, p. 116 avec planche.

2. Nous étions entré, à ce sujet, dans de nombreux détails, justifiant nos assertions. Nous ne les reproduisons pas. La question du labarum serait ici un hors-d'œuvre.

3. Il ne faut pas confondre la croix avec le crucifix.

qui est une ancienne croix solaire. Nous avons vu (p. 150, fig. 14) cette croix figurer sur la poitrine du roi assyrien, Assur Nazir Habel (950 av. J.-C.), sur celle de Samsi-Bin (862 av. J.-C.), sur celle de Samsi-Vul qui régnait en 850.

Vous retrouverez cette croix sur un grand nombre de cylindres assyriens, sur des tablettes astronomiques, ainsi que sur quelques monnaies des princes achéménides. Les chrétiens d'Orient l'ont conservée, elle domine dans les fresques de Ravenne.

[illegible]

Et maintenant, pourquoi avons-nous insisté sur des faits qui semblent ne toucher que d'assez loin au sujet du cours? Ce qui nous y a entraîné, ce n'est pas seulement l'intérêt très vif qui s'attache à tous les symboles chrétiens; un intérêt, je ne dirai pas supérieur, mais plus général et touchant de plus près à nos études, nous en faisait un devoir : le besoin que vous soyez pénétrés de la force des survivances, de la part très grande que le passé, un passé quelquefois très lointain, occupe dans le présent. Les langues ne sont pas les seuls éléments de grande civilisation qui remontent à la plus haute antiquité. Or, nous pouvons retrouver chez nous les traces de ce passé, qui, latent aux yeux du vulgaire, se révèle à la patience des chercheurs. L'étude du culte des fontaines que nous aborderons dans la prochaine leçon nous en sera une preuve nouvelle. La Gaule est pleine de survivances.

XVe LEÇON

LE CULTE DES EAUX

A côté du culte des pierres, à côté du culte du soleil et du feu existait en Gaule le culte des eaux, des sources, des fontaines, des lacs et des rivières. Ce culte très répandu paraît même avoir été celui qui répondait le mieux aux instincts religieux de nos populations primitives, celui qui parlait le mieux à leur esprit et à leur cœur. Ce culte a laissé sur le sol les traces les plus nombreuses et les plus profondes. Nous oserions le qualifier de culte national par excellence. On en peut reconstituer la physionomie. Nous le retrouvons au fond de nos campagnes, conservé sous la protection des saints locaux. La grande antiquité de ce culte n'est pas discutable. On ne peut en attribuer l'origine au christianisme ; on sait que le christianisme a commencé par le combattre[1]. Il n'a pas été introduit par Rome en Gaule; l'influence religieuse des Romains en Gaule, tout à fait superficielle, se fit à peine sentir aux couches profondes de la population. On ne peut l'attribuer aux Galates conquérants qui, sans clergé et d'ailleurs relativement peu nombreux, avaient abandonné aux druides le gouvernement des âmes.

Ces superstitions, ces pratiques qui relèvent de la vieille croyance aux esprits, peuvent avoir été plus ou moins réglées, réglementées par les druides, comme cela paraît avoir également été pour les feux solsticiaux; les druides n'en ont point

1. Saint Éloi défendait aux chrétiens d'allumer des cierges autour des fontaines. *Nullus christianus vel ad* FONTES, *vel ad arbores luminaria faciat.* Un grand nombre d'évêques et de conciles ont reproduit les interdictions. Voir l'annexe D.

été les premiers missionnaires. Ce culte, comme celui des pierres, comme celui du feu, est pré-druidique, s'il n'est pas pré-celtique. Il est le produit de la race. Les pratiques superstitieuses qui en constituent le fond étaient déjà des *survivances* au temps des druides. Nous allons nous efforcer d'évoquer l'esprit de ce vieux culte.

J. de Pétigny réclamait déjà cette étude, il y a près de soixante ans, dans un article de la *Revue numismatique* :

La nationalité celtique, écrivait-il[1], continua d'exister sous la couche superficielle de civilisation romaine. Elle commença à reparaître avec les formes du christianisme, lorsque l'invasion des barbares eut balayé l'ordre des choses impérial et l'on peut dire qu'elle se retrouve presque tout entière au moyen âge. Alors, en effet, ne vit-on pas les divisions du sol gaulois, si multipliées qu'on y comptait les peuples par centaines, se rétablir partout sous les chefs féodaux, qui, dans beaucoup de lieux, étaient les descendants des familles patriciennes gauloises, propriétaires du territoire avant la conquête romaine. La première famille des ducs de Bourbon, sur laquelle fut entée la branche des Capétiens qui porte ce nom, prétendait descendre du dieu topique Borbo. *Ne voit-on pas les sources sacrées* où les Celtes allaient boire la santé, *continuer leurs miracles sous la protection de quelques saints. Là où était un collège de druides, s'éleva une abbaye de moines*[2].

Voilà, continue M. de Petigny, la voie que les amis de la science doivent suivre, la seule qui puisse leur promettre la gloire de proclamer quelques vérités nouvelles. Qu'ils se hâtent de rassembler ces débris prêts à périr de notre vieille nationalité.

Nous essayons de remplir ce vœu. Il y aurait un gros volume, très intéressant et très instructif, à écrire sur le culte des eaux en Gaule. Nous vous recommandons ce travail. L'ancienneté, la vitalité, l'étendue de ces superstitions, dont les pratiques traditionnelles entourées de curieuses légendes se retrouvent encore dans un grand nombre de nos villages, ne manqueront pas de frapper vos esprits. Vous y reconnaîtrez un nouvel et très fort argument en faveur de la thèse qui veut que le fond de nos populations rurales[3] ait peu changé, de-

1. *Revue numism.*, 1re série (1837), p. 66.

2. Nous avons été très frappé de trouver cachées dans un modeste compte-rendu bibliographique ces affirmations si conformes à nos idées présentes, et que personne n'avait relevées depuis un demi-siècle.

3. Plus particulièrement les populations rurales de l'ouest et du centre de

puis une époque bien antérieure à la domination romaine. Plusieurs chapitres de l'ouvrage, dont nous indiquons l'intérêt, sont déjà faits! Vous lirez avec fruit sur le culte des eaux en Gaule à l'époque romaine les consciencieux travaux de MM. Greppo[1], Chabouillet[2], Charles Robert[3], Boucher de Molandon[4] et H. Baudot[5]. A côté de ces travaux qui concernent exclusivement le culte des eaux à l'époque romaine plusieurs essais de statistiques des *sources sacrées*, signalées à l'attention des archéologues par le culte qui leur est encore rendu aujourd'hui, seront d'un utile secours à ceux qui voudraient approfondir cette intéressante question. Je fais allusion aux travaux, dont quelques-uns sont déjà anciens, de l'abbé J. Mahé[6], de Boisvillette[7], L. Rosenzweig[8], Bulliot[9],

la France. Nous ne sommes pas éloigné de croire que plusieurs de ces superstitions, de ces pratiques, remontent jusqu'à la période à laquelle nous devons l'érection des monuments mégalithiques. Nous retrouvons plusieurs de ces pratiques en dehors de la Gaule, non seulement dans le groupe aryen, mais plus naïves, ce semble, et plus profondément encore enracinées dans les cœurs, chez les tribus finnoises du groupe touranien, tel qu'il nous est présenté dans l'*Enquête* de 1776 sur les populations de l'empire de Russie (cf. *op. laud.* : *Description de toutes les nations, etc.*, Saint-Pétersbourg, 1776).

1. J.-C.-H. Greppo, correspondant de l'Institut, *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine*. 1 vol. in-8, 318 p., chez Leleux, 1846.

2. A. Chabouillet, *Notes sur les inscriptions et les antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains. — **Essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona*, dans *Revue archéol.*, 1880, p. 18, 65 et 129; 1881, p. 292.

3. Charles Robert, *Sirona* dans *Revue celtique*, t. IV, p. 133.

4. Boucher de Molandon, *Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesves* (*département de la Nièvre*), dans *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes*. — Imprimerie impériale, 1868, p. 37.

5. Henri Baudot, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, orné d'un plan et de seize planches gravées et lithographiées. Dijon et Paris, 1845.

6. J. Mahé, *Essai sur les antiquités du Morbihan*, p. 229, 324, 325, 476 (1825); voir *Annexe* D.

7. M. de Boisvilette, *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I : *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, chapitre *Hydrographie*. Chartres, 1864.

8. Rosenzweig, *Les fontaines du Morbihan*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne* (*Archéologie*), 1867, p. 235 et suiv.

9. J.-G. Bulliot, *Le culte des eaux sur les plateaux éduens*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1868, *op. laud.*, p. 11.

Gomart[1], et enfin de Julien Sacaze[2] et Florian Vallentin[3].

Parlons d'abord des sources et fontaines dont la fréquentation à l'époque romaine est constatée par des inscriptions ou des ruines. Sans être parfaites, les études qui en ont été faites par l'abbé Greppo, Charles Robert, Boucher de Molandon et M. A. Chabouillet, ne sont plus à refaire. Il suffit de les compléter. Nous y renvoyons. Mais bien que Greppo, le plus complet de tous, soit arrivé, dans sa nomenclature des eaux thermales et minérales romanisées, au chiffre très respectable de *quatre-vingt-cinq* stations, ce n'est là qu'un tout petit coin du sujet. Au point de vue où nous nous plaçons, ces *bains officiels* qui relèvent plutôt de l'histoire de la médecine que de l'histoire des religions, nous intéressent médiocrement. L'eau thermale ou ferrugineuse y guérissait, non le dieu. Il s'y faisait des *cures*, non des miracles. L'étude de ces stations est l'affaire des médecins d'eaux. Les vieilles traditions celtiques s'y perdirent de bonne heure. Autour de ces bains se formèrent des centres de populations plus romaines que celtiques. Ces eaux étaient efficaces. Elles ont conservé depuis l'époque romaine une brillante clientèle devant laquelle auraient fui les modestes divinités celtiques si le christianisme ne les en avait pas chassées.

Greppo cite vingt stations qu'il nous est possible d'identifier[4] :

Aquæ, *Ax* (Ariège) ; Aquæ, *Aix-les-Bains* (Savoie) ; Aquæ, *Baden* (Suisse) ; Aquæ Bormonis[5], *Bourbon-l'Archambault* (Allier) ; Aquæ Borvonis (*Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne)) ; Aquæ Calidæ, *Vichy* (Allier) ; Aquæ Convenarum, *Capvern*[6]

1. [illegible] Gomart, [illegible] t. III, [illegible] *La Cathédrale de Saint-Quentin*, [illegible] de l'Ascension (Saint-Quentin, 18[illegible]).
2. J. Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*.
3. Florian Vallentin, [illegible] dans *Revue celtique*, t. IV, p. [illegible].
4. [illegible] par Greppo qui les a classées par [illegible]
5. [illegible]
6. [illegible], la même très probablement [illegible]
7. [illegible]

(Hautes-Pyrénées); Aquæ Granni[1], *Aix-la-Chapelle* (Belgique); Aquæ Neriomagienses, *Neris* (Allier); Aquæ Nisinei[2], *Bourbon-Lancy* (Saône-et-Loire); Aquæ Onesiæ, *Bagnères-de-Luchon* (Haute-Garonne); Aquæ Segete, *Saint-Galmier*, (Loire): Aquæ Segeste, *Ferrières*[3] (Loiret), Aquæ Sextiæ, *Aix-en-Provence* (Bouches-du-Rhône); Aquæ Siccæ, *Seysses-Tolosanes* (Haute-Garonne); Aquæ Tarbellicæ, *Dax* (Landes); Calentes Aquæ, *Chaudes-Aygues* (Cantal); Fons Tungrorum, *Spa* (Belgique); Luxovium, *Luxeuil* (Hautes-Saone); Vicus Aquensis, *Bagnères-de-Bigorre* (Hautes-Pyrénées).

En dehors des sources thermales et minérales, de simples fontaines eurent également de véritables dévots (*cultores fontis*) à l'époque gallo-romaine. Les ex-voto recueillis autour des sources ou dans leurs eaux mêmes prouvent l'affluence des pèlerins. Le nom de quelques-unes des divinités auxquelles les vœux s'adressaient nous a été transmis par la reconnaissance de ceux qui avaient été exaucés. Nous connaissons ainsi les déesses ou nymphes Acionna[4], Aventia[5], Carpunda[6]. Clutonda[7], Divona[8], Sirona[9], Ura[10]; on invoquait aussi les divinités des fleuves : Icaunis[11], Matrona[12], Sequana[13].

Ces divinités sont gallo-romaines, assimilées ou assimilables à des divinités du panthéon grec et latin[14]. Elles ap-

1. Nom de la divinité.
2. Lecture incertaine.
3. Identification incertaine.
4. Sources de l'Étuvée, à Orléans. Cf. Jollois, *Annales de la Société des sciences d'Orléans*, t. VII (1825).
5. Orelli, 370, 569, 570 et 571.
6. Longuemar, *Épigraphie du Haut-Poitou*, p. 145.
7. Source de Mesves (Nièvre). Cf. Boucher de Molandon, *op. laud.*
8. Ausone, *De claris urbibus*, 14.
9. Charles Robert, *op. laud.*
10. Sources du ruisseau l'Eure (Gard); cf. Boissieu, *Inscrip. de Lyon*, l. 32, p. 49. Orelli-Henzen, n° 6081.
11. L'Yonne; cf. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, p. 290, et Lebeuf, *Mém. sur Auxerre*, t. II, p. 6; Orelli, n° 187.
12. *Catalogue du Musée de Langres*, p. 7, n° 11.
13. Henri Baudot, *op. laud.*
14. Le plus ancien des ex-voto paraît remonter à l'an 20 de notre ère; voir Creuly, *Les descendants immédiats d'Eporedorix*, etc. (*Rev. arch.*, t. IV (1861), p. 18.)

partiennent à la dernière *couche mythologique* gauloise, alors que déjà s'était introduit l'usage de donner aux dieux une forme humaine. Nous possédons des représentations de *Sirona*[1] et les fragments d'une statue de la déesse *Sequana*[2].

Fig. 34. — Sirona de Sainte-Fontaine.

Les médecins gallo-romains avaient aménagé bien d'autres sources. On sait que les bains étaient à la mode à Rome. Mais il faut que l'usage en fût déjà répandu en Gaule pour que leur nombre soit aussi grand; la très grande majorité des Romains de Gaule ne l'étaient que par adoption. Or, des renseignements recueillis par l'abbé Greppo, il résulte qu'en

1. Cippe découvert à *Sainte-Fontaine*, en 1751; a été détruit lors de l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg en 1870. Un moulage en existe au Musée de Saint-Germain, don de Charles Robert, et un autel découvert à Baumberg (Bavière), moulage au Musée de Saint-Germain, sur lequel Sirona figure à côté d'Apollon. Cf. Charles Robert, dans *Revue celt.*, t. IV, p. 6 du tirage à part.

2. Fragment de statue découverte aux sources de la Seine (moulage au Musée de Saint-Germain).

dehors des localités au nombre de *trente* auxquelles nous avons déjà fait allusion, cinquante autres stations existent en Gaule portant les traces de l'occupation romaine[1].

Assurément ces quatre-vingt-cinq[2] stations ont déjà leur éloquence. Ce n'est cependant que la très minime partie des sources sacrées de l'époque celtique. — Nous pouvons en effet, pénétrer plus profondément, bien au-dessous de la couche romaine. Ces sources sacrées sont alors légion.

« C'est par milliers, écrit Florian Vallentin[3], qu'il faut compter dans la mythologie gauloise les divinités tantôt mâles, tantôt femelles, des fontaines, des lacs et des rivières. » Le clergé a eu soin de nous en conserver le souvenir. Ces sources, ainsi que disait J. de Pétigny, faisaient des miracles. Les abbés, les évêques, dont ces localités dépendaient, n'ont pas voulu en interrompre le cours. Ces miracles se faisant au nom du démon, ils décidèrent qu'ils se feraient au nom des saints, et, en effet, il s'agit bien de miracles, puisque les eaux de ces fontaines, de ces sources, de ces rivières, n'avaient et n'ont aucune vertu réelle que la vertu mystérieuse que leur prêtaient les génies et les nymphes. Les pèlerinages et les neuvaines continuèrent et n'ont cessé qu'en partie. Les conciles cherchèrent à les arrêter, ils n'y réussirent pas[4]. Il fallut céder

1. A Céseriat (Ain), Manosque (Basses-Alpes), Bourg-Saint-Andéol, Selles et Desaignes (Ardèche), Aleth et Rennes-les-Bains (Aude), Sylvanès (Aveyron), Valon près Falaise (Calvados), Ides et Vic-en-Carladès (Cantal), Evaux (Creuse), Aurel et Montélimar (Drôme), Alais et Nîmes (Gard), Encausse et Labarthe-de-Rivière (Haute-Garonne), Balaruc (Hérault), Allevard, Lamotte-les-Bains, Pont-de-Beauvoisin Saunay et Uriage (Isère), Saint-Denis-sur-Loire (Loir-et-Cher), Sail-les-Châteaumorand, Salt-en-Donzy (Loire), Bagnols et Javols (Lozère), Sermaise (Marne), Nancy et Pont-à-Mousson (Meurthe), Saint-Avold (Moselle), Saint-Honoré, Saint-Parize, Fontaine-les-Vertus (Nièvre), Saint-Amand (Nord), Fontaine de la Herse (Orne), La Bourboule, Châteauneuf, Pontgibaud, Saint-Mart-de-Royat et Vicle-Comte (Puy-de-Dôme), Cauterets (Hautes-Pyrénées), Bains d'Arles, Escal das, Vernet (Pyrénées-Orientales), Niederbronn (Bas-Rhin), Charbonnières (Rhône), Forges et Sainte Marguerite (Seine-Inférieure), Abbeville (Somme), Plombières (Vosges), Roirsdorf (Prusse rhénane), Menthon (Savoie).

2. Nous donnons ce chiffre comme un point de départ. Nous invitons nos auditeurs qui ont des relations en province, à le compléter, ainsi qu'à contrôler les renseignement donnés par l'abbé Greppo.

3. *Les dieux de la cité des Allobroges.*

4. Voir J.-B. Thiers, *Traité des superstitions* (1697-1704) et notre *Annexe* D.

aux préjugés populaires, tant ces pratiques étaient enracinées dans le cœur de nos vieux Celtes. Cette preuve morale est convaincante.

Nous sommes loin de connaître le nombre exact des sources sacrées. Aucun travail d'ensemble n'a encore été tenté ; mais les essais partiels dont nous vous avons recommandé la lecture suffisent à montrer quel résultat donnerait une enquête générale des cultes locaux relatifs aux fontaines. Ouvrons la *Statistique d'Eure-et-Loir* de M. de Boisvilette, relevons et méditons ses renseignements et ses observations. Par sa constitution géologique, le département ne possède point d'eaux thermales et seulement trois sources, très légèrement ferrugineuses ; et cependant, dans chacun des arrondissements de Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, *les sources saintes abondent*. La vertu de ces sources relève donc uniquement d'idées superstitieuses, héritage des temps où nos pères peuplaient d'esprits la nature entière. Ces esprits, âmes de tous les êtres, constituaient des divinités, ministres du Dieu suprême. Les saints leur ont succédé[1].

Il est bien remarquable que la majorité des sources du pays Chartrain[2], ancien centre du druidisme, soient situées dans des villages, anciennes dépendances d'abbayes dont les abbés n'auraient pas toléré ces superstitions s'ils ne les y avaient pas trouvées, à l'état de traditions sacrées. Le clergé fit ce qu'il put pour sanctifier ces sources. Plusieurs, à l'époque du baptême par immersion, devinrent des *baptistères* consacrés à saint Jean ; sur d'autres s'élevèrent des chapelles et des églises. Ici la source est sous le porche, là sous la chaire, ailleurs sous le maître-autel lui-même.

[illegible]

[illegible]

Beauce, par l'ancienneté, la *vertu* et l'affluence de son pèlerinage que Chevart fait remonter, avec la tradition, au temps gaulois. Elle guérit les paralytiques, les goutteux et les épileptiques[1] qui s'y rendent en foule, la veille surtout de *la Saint-Jean, y passent souvent la nuit*[2], puisent à la piscine et invoquent le patron. Son aspect n'offre rien de monumental : c'est un modeste bassin carré d'environ un mètre, placé au nord de l'église dans l'angle du contrefort, le plus voisin de la sacristie et couvert d'une voûte de briques close par un grillage. On y descend par un petit escalier de trois marches[3], mais sa position, sa réputation, son jour même de dévotion s'accordent à en faire le représentant authentique d'un baptistère des premiers âges chrétiens.

A Aunay-sous-Auneau la source dite *fontaine Saint-Éloi* est placée sous l'église même, à une dizaine de mètres de profondeur ; on y accède du dehors au moyen d'une galerie, et d'un escalier tournant taillés dans le roc. C'est encore là un baptistère primitif. On y vient puiser de l'eau pour les maladies des bestiaux.

Autre ancien baptistère à *Saint-Jean-Pierre-fixte*[4]. Le 23 juin, veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste, est un jour de grand pèlerinage à l'église du village. Tous emportent de l'eau de la fontaine située à côté *qui ne se corrompt pas* si elle est puisée ce jour-là ; elle est réputée souveraine pour la guérison des maux et surtout celle des enfants qu'on plongeait autrefois dans le bassin[5].

La fontaine *Saint-Jean-de-Charbonnière*[6] attire aussi un nombreux concours de gens ; la veille de la fête on y vient chercher de l'eau que l'on conserve pieusement.

A Sainte-Geneviève de Senantes la fontaine est en grande dévotion ; il y a grande affluence pour la guérison de la fièvre.

Le vendredi de mai, jour où la messe est célébrée dans la chapelle, affluent non pas seulement des malades à guérir, mais des guéris aussi pour remercier la sainte et la prier de les préserver des maladies nouvelles. On *fait le voyage à jeun*[7] *pendant neuf jours*[8] ; après les prières d'usage, on boit, *aussi à jeun*, de l'eau de la fontaine et l'on fait bénir par le prêtre et toucher à la statue de Sainte-Geneviève la chemise que le malade porte dans la neuvaine : fait avec dévotion, par soi-même

1. On sait que les paralytiques et les épileptiques sont les meilleurs sujets à miracles.

2. Usage antique, fréquent aux temps païens. Voir Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité.*

3. Parce que, évidemment, le terrain s'est exhaussé avec le temps.

4. Bourg de 200 habitants dont le nom rappelle l'existence d'un monument mégalithique, dolmen ou menhir. Boisvilette, *l. c.*, p. XCII.

5. Comme à Lourdes.

6. Bourg de 845 habitants, *chef-lieu du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre.*

7. Nous avons déjà vu le jeûne obligatoire à la cueillette des herbes de la Saint-Jean.

8. Exemple de neuvaines remontant probablement au paganisme.

ou par l'intermédiaire d'une personne croyante, *le voyage*, ainsi qu'on l'appelle, assure la guérison.

La néanmoins persiste un dernier souffle druidique, si ce n'est diabolique; au Russay, entre Prouais et Senantes, *une ouverture* existe de temps immémorial dans le mur de la grange dixmeresse que nul n'a pu boucher et que personne, aujourd'hui encore, n'oserait essayer de boucher; ainsi le vrai et le faux se touchent souvent sur le même terrain[1].

Ciotus encore *la fontaine Saint-Chéron de Coulombs*[2] placée dans le chœur de la première église de l'abbaye. Son humilité et aussi son utilité lui ont fait traverser sans encombre les temps orageux qui ont renversé le sanctuaire où elle s'abritait et elle donne une eau excellente aux habitants du bourg.

D'autres préjugés rappellent les prescriptions de la magie antique.

Au bord du chemin de Brezolles à Nonancourt, près et à l'est de *Saint-Lubin-de-Cravant*[3], vers le haut de la côte, la *fontaine des Bougrins* qui ne tarit jamais guérit des fièvres *si l'on en boit avant le lever du soleil*.

Les fiévreux vont encore en *vénéaine* très suivie le 16 mai à Saint-Germain[4] vers la naissance actuelle du Loir.

A Saint-Gourgon de *Fontaine-la-Guyon*[5] on vient pour la guérison des douleurs, de préférence les mercredis et vendredis, et de très loin au grand pèlerinage des 8 et 9 septembre[6]. Les étrangers emportent de la fontaine ou plutôt du réservoir maçonné, connu sous ce nom, de l'eau quand il y en a.

La fontaine de Saint-Sanctin de Chuimes[7] sur le bord de la rivière d'Eure et sous l'arche du pont guérit de la gale. Une légende chrétienne est attachée à cette source.

Certaines sources qui ne guérissent plus sont restées des lieux de réunions annuelles certainement traditionnelles.

Une source enfoncée dans le sol, comme celle de Saint-Éloi d'Aunay sous Auneau, ancien baptistère peut-être comme celle-ci, existe non loin de Voves[8], près d'une *belle pierre celtique*. *La fontaine des Genièvres*, sorte de puits surmonté d'un évasement conique, avec marches sur la pente ne guérit plus personne, mais elle réunissait jusqu'à ces derniers

1. M. de Boisvilette est évidemment un fervent catholique, croyant au diable et aux saints.
2. Bourg de 701 habitants, *abbaye fondée vers le VIIIe siècle*.
3. *Charte de l'abbaye de Saint-Père en Vallée*, 160 habitants.
4. Village de 108 habitants, chef-lieu de l'abbaye de Bonneval et de léproserie.
5. Localité de nom bien celtique, 580 habitants.
6. Toutes ces dates sont à noter.
7. Village de 2[illegible] habitants dépendant de l'abbaye de Marmoutier.
8. *Chef-lieu d'une prébende du chapitre de Chartres*.

temps, une nombreuse foule le jour de Saint-Lubin. La réunion est dite : *L'assemblée.*

Nous nous sommes demandé à quels saints, autres que saint Jean, dont le patronage était tout naturel si ces sources servaient de baptistère, ces fontaines étaient consacrées. Existait-il quelque rapport entre les maux dont on allait chercher la guérison et un pouvoir légendaire attribué aux saints? Cette relation nous échappe. Plusieurs de ces saints sont des saints locaux : les anciens missionnaires ou évêques du pays : les saints Eman, Laumer, Lin, Lubin, Odoir. Puis viennent les saints Benoist, Caprais, Cheron, Cloud, Denis, Éloi, Éleph, Félix, Germain, Gilles, Gourgon, Jacques, Laurent, Marcelin, Martin, Meen, Sévère et Vigour, et parmi les saintes: Agathe, Agnès, Anne, Geneviève et Mabille, plus Notre-Dame sous divers vocables. Ces saints et ces saintes ne sont point des guérisseurs de maladies spéciales.

Les sources des autres contrées ont d'autres patrons, leur patronage également est tout local, et ne tient nullement à la vertu particulière de ces saints en tant que *guérisseurs de maux physiques.* L'histoire des abbayes dont dépendaient ces sources pourrait peut-être donner la solution du problème. Notre sentiment est que nous sommes en présence de vieilles superstitions qui, sous la domination des druides, avaient été, dans une certaine mesure, réglementées; traditions que le clergé qui avait pris leur place aurait en partie conservées. Nous n'avançons point ces conjectures à la légère. Le département d'Eure-et-Loir, qui ne comprend qu'une partie du territoire des anciens Carnutes, compte *quarante-quatre* sources sacrées. Ces sources se partagent presque également entre les quatre arrondissements qui chacun répondent à un groupe de tribus distinct.

Arrondissement	de Chartres,	12	sources.
—	de Dreux,	13	—
—	de Châteaudun,	10	—
—	de Nogent-le-Rotrou,	9[1]	—

1. Les villages où les sources se rencontrent sont :
Arrondissement de Chartres : Beville-le-Comte ; Chuismes ; Fontaine-le-

Il est à noter, quand on examine l'ensemble des fêtes et pèlerinages rattachés aux sources et fontaines, qu'ils s'échelonnent de janvier à fin décembre, de manière à ce que presque tous les mois [1] aient leur contingent. Il est probable que, dans le principe, aucun mois n'était oublié. Nous relevons, en effet, les dates suivantes : 3, 11 et 21 janvier, 21 mars; 1er vendredi et 16 mai; 23 et 24 juin; 4 et 26 juillet; 7, 8, 9, 15 et 16 septembre [2]; 9 octobre; 11, 26, 27 novembre; 1er décembre. Nous nous refusons à voir là de simples effets du hasard.

Plusieurs bourgs et villages dont dépendent ces sources d'une eau sans aucune vertu réelle n'ont plus aucune importance aujourd'hui et paraissent en avoir eu très peu au moyen âge. Ils ne se distinguent des autres bourgs et villages que pour avoir eu des liens plus ou moins étroits avec des grandes abbayes de Bonneval [3] de Marmoutiers [4], de Thiron [5]. Une puissante influence ecclésiastique est évidente au moyen âge, mais ne faut-il pas faire remonter ces traditions jusqu'aux druides? et les abbés n'ont-ils pas pris ces petites localités sous leur patronage parce qu'elles étaient déjà des lieux de réunion, le

Guyon; Fontaine-sur-Eure; Gailiardon (prieuré dépendant de l'abbaye de Bonneval); Mère-Église; Saint-Eman; Saint-Prest; Saint-Remy-sous-Auneau; Sours; Ver-les-Chartres; Voves.

Arrondissement de Dreux : Anet; Les Châtelets; Coulombes; Dignes; Fontaine-les-Ribours; Maillebois; La Puisaie; Les Ressuintes; La Saucelle; Senantes; Senonches; Saint-Lubin-de-Cravant; Vert-en-Drouais.

Arrondissement de Châteaudun : Arrou; Brou; Charray (commune de Cloyes); Equilly près Saint-Avit; La Ferté-Villeneuil; Montboissier; Montigny; Péronville; Unverre; Yron (commune de Cloyes sur-Loir (*Yron est un bourg de 48 habitants ; prieuré dépendant de l'abbaye de Thiron fondée en 1166 par Thibaut IV, comte de Châteaudun*).

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou : Bazoches-Gouet; Champrond-en-Gatine; Charbonnières; Fontaine Simon; Fragé; Luignes; Saint-Denis-les-Puits; Saint-Jean-Pierre-fixte; Saint-Victor-de-Button.

1. Excepté février, avril et août, sur lesquels les renseignements manquent.

2. Il y aurait lieu de chercher pourquoi les fêtes se multiplient en septembre.

3. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée par Foulques en 842.

4. Abbaye fondée près de Tours par saint Martin en 371 après son ordination et la fondation de l'abbaye de Ligugey en Poitou.

5. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée en 1113 par Bernard de Pontaiou.

but de pèlerinages païens[1]. Nous ne voyons pas que Saint-Remy-d'Auneau (25 habitants), Éguilly (26 hab.), Yron (48 hab.), La Fontaine-Guyon (58 hab.), Saint-Père-en-Vallée (100 hab.), Saint-Lubin-de-Cravant (100 hab.), Saint-Eman (108 hab.), Mére-église (144 hab.), Saint-Jean-Pierrefixte (200 hab.), aient été jamais autre chose que des centres religieux. D'où leur serait venu ce privilège si des superstitions locales ne s'y attachaient déjà quand le christianisme s'établit dans la contrée? Nous sommes encore en présence de survivances. Aurions-nous eu le culte chrétien de saint Seine si déjà la *dea Sequana* n'avait pas été la nymphe vénérée de la source?

Nous n'avons malheureusement sur aucun autre départements un travail aussi complet; toutefois, les renseignements partiels recueillis ailleurs conduisent aux mêmes résultats!

Charles Gomart[2], dont l'étude porte sur un seul arrondissement du département de l'Aisne, y relève *dix-sept* saintes fontaines[3] sous les vocables de sainte Barbe, sainte Eulalie, sainte Radegonde, sainte Yolande; saint Blaise; Dieu; saint

1. Un très grand nombre d'abbayes portent le nom de *Fontaine*.

Fontaine-André, ancien abbaye de Suisse, au canton de Neuchâtel.

Fontaine-Daniel, abbaye d'hommes, dans le Maine, à une lieue de la ville de Mayenne.

Fontaine-Guérard, abbaye en Normandie, fondée vers 1187.

Fontaine-Jean, dans le Gâtinais, fondée en 1124.

Fontaine-le-Comte, abbaye d'hommes, du diocèse de Poitiers.

Fontaine-Saint-Martin, abbaye de filles, ordre de Saint-Benoît dans le Maine.

Fontaine-les-Blanches, abbaye d'hommes à 2 lieues d'Amboise. — Je relève dans le *Dictionnaire des Postes* un peu plus de *trois cents* localités portant le nom de Fontaine ou Fontaines avec divers qualificatifs. Des recherches devraient être faites relatives aux légendes qui peuvent être attachées à ces localités.

2. *Études saint-quentinoises*, t. III, p. 351.

3. Dans les communes: Benay; Fieulaine, Flavy-Martel; Fontaine-les-Clercs; Fontaine Notre-Dame; Fontaine Uterte; Gricourt; Holnon; Marteville; Pleine-Selve; Regny; Ribemont, Saint-Quentin; Sissy; Surfontaine; Tugnes, Vermant. « Les fontaines appartenant à ces communes sont placées sous l'invocation d'un saint, avec une légende chrétienne et fréquentées par de pieux pèlerinages; elles montrent que ni la réflexion, ni l'expérience n'ont pu détruire la confiance que le peuple conserve encore aujourd'hui dans la vertu de leurs eaux » (Ch. Gomart, p. 353).

nges; saint Pierre, des clercs et des ermites, vocables tous étrangers aux vocables d'Eure-et-Loir ; les saints et les saintes sont tout autres. Ce n'est donc pas le caractère des saints qui les désigne comme patron des sources[1].

Ch. Gomard croit, comme nous, aux survivances :

La légende chrétienne, écrit-il, s'est substituée à la mythologie celtique dans les pèlerinages qui se font à la plupart des fontaines de Picardie. Les saints ont remplacé les fées.

Rien n'est pittoresque comme le spectacle que présente *la fontaine de Saint-Quentin* le jour de l'Ascension. Villageois et villageoises ont déserté les villages d'alentour pour se rendre à la fontaine. On est étonné de l'affluence de monde qu'on y voit arriver des villages d'Holmon, Vermand, Attilly, Marteville, Savy, Etreilley, Fayet, Selenecy, Maissemy et même de la ville de Saint-Quentin[2]. Presque tous les pèlerins ont à la main un gros bouquet de cette fleur parfumée qu'on appelle poétiquement *mai-blum*. J'ose dire que chaque allée du bois ressemble ce jour-là de ce côté à un parc anglais. C'est pour les personnes pieuses un pèlerinage vénéré, pour les élégantes villageoises une occasion de montrer leurs rubans et leurs jolis minois. Tout l'espace compris entre la fontaine et les bois est encombré de paysans, de paysannes qui à genoux, qui assis, qui debout.

Le *Courrier de Saint-Quentin* dans son numéro du 25 mars 1862, en parlant de la *fontaine de Saint-Quentin*, rapporte une coutume qui existait autrefois dans toutes les communes environnantes. C'était d'aller le *1er novembre* de 3 à 4 heures du matin en pèlerinage à la fontaine. *On passait la nuit* en cet endroit, *on y entretenait un grand feu* dont chacun emportait un peu pour allumer la lampe de la maison.

Les études de Bulliot sur le culte des eaux dans le pays Éduen sont presque aussi instructives pour nous que celles de M. de Boisvillette sur le pays Chartrain, bien que M. Bulliot se soit surtout préoccupé de trouver en pays Éduen les traces de l'apostolat de saint Martin. Il n'est complet que de ce côté. La liste qu'il dresse des fontaines sous le vocable de l'apôtre ne s'élève pas à moins de cinquante-huit[3].

1. Les divinités païennes des sources thermales, Borvo, Grannus, Sirona, sont au contraire des divinités spécialement secourables aux malades. Borvo et Grannus sont des *Apollons guérisseurs*, Sirona une *Artémis*.

2. La fontaine de Saint-Quentin est située à une certaine distance de la ville, dans le bois d'Holmon. C'est certainement là un ancien usage païen, un souvenir un peu confus de la rénovation du feu solsticial. Voir plus haut.

3. Surpassant déjà notablement le chiffre des fontaines sacrées d'Eure-et-Loir.

Or saint Martin, comme saint Éloi, un peu plus tard, faisant la guerre aux superstitions païennes relatives aux fontaines, aux arbres, aussi bien qu'aux pierres, si des fontaines lui sont consacrées, elles doivent l'être au même titre que les chapelles érigées sur l'emplacement des temples renversés. Saint Martin, pas plus que saint Éloi, ne niait les miracles faits aux fontaines païennes au nom des démons; il exigea qu'ils se fissent au nom du Christ ou de ses saints. Les fontaines furent christianisées. Telle fut toujours la politique de l'Église.

L'idée d'élever autel contre autel, de sanctifier de nouvelles sources à côté des sources où les païens allaient adorer leurs génies et leurs nymphes, ne peut se concevoir ni de la part de saint Martin ni de celles des évêques ou des abbés, ses successeurs. Le clergé ne chercha jamais à effacer le souvenir des superstitions païennes qu'en détruisant les monuments auxquels ses souvenirs se rattachaient ou en les christianisant[1]. Les sources Saint-Martin étaient des fontaines sacrées avant d'être, comme aujourd'hui, des *sources saintes*[2].

Ces cinquante-huit fontaines Saint-Martin ne sont pas les

1. « Saint Martin exorcisait les fontaines » (Bulliot, *La mission de saint Martin*, *op. laud.*, p. 6).

2. Les 58 sources de Saint-Martin se trouvent dans les communes suivantes — (nous relevons les indications données par M. Bulliot en suivant l'ordre des pages) : Saint-Germain-du-Bois (chapelle et fontaine, p. 54), Bellenot et Cissey-le-Vieil (p. 60), Charigny et Roilly avec trois fontaines (p. 62), Vic-de-Chassenay (p. 62), Lantilly (p. 64), Massigny-les-Vitteaux (p. 70), Fresne (p. 78), Nod, Etalente et Saint-Martin-du-Mont (p. 89), Vanaire (p. 99), Darois et Salives (101), Arceau (p 104), Brognon (p. 105), Senay (p. 108), Corboin et Couchey (p. 112), Bouillaud (p. 118), Mavilly (p. 125), Saint-Romain (p. 138), Baubigny (p. 140), Cordesse (p. 235), Foissy (p. 240), Gissey-sur-Ouche (p. 251), Baume-Laroche (p. 252), Chissey (p. 270), Saint-Martin-de-la Mère (p. 270), Beaurey-Beauquay (p. 279), Laizy (p. 289), La Commelle-sous-Beuvray (p. 293), Saint-Sernin-du-Bois (p. 301), Saint-Martin-de-Chazelle (p. 302), Certenne (p. 303), Maison-Dru (p. 317), Dettey (p. 326), Thil-sur-Arroux (p. 334), Cressy-sur-Somme (p. 337), Certénue (p. 303), Saint-Christophe-en-Brionnais (p. 347), Roussillon (p. 350), La Petite-Verrière (p. 354)-Château-Chinon (p. 355), Chaumart (356), Saint-Hilaire et Vauclair (p. 360), Glux-en-Glenne (p. 362), Glenne (p. 368), Laroche-Milley (p. 398), Commagny (p. 404), Alluy (p. 410), Bazolles et Huez (p. 421), Corbigny (p. 425), Clamecy (p. 429), Druyes-les-Belles-Fontaines (p. 435).

seules fontaines saintes du pays Éduen. Outre les *fontaines Saint-Martin*, le pays Éduen renferme, ayant le même caractère de sainteté, un grand nombre de cours d'eau et de sources divinisés au temps du paganisme.

Les fameux sanctuaires de la Seine et de ses affluents, écrit Bulliot, attiraient de toutes parts les pèlerins et les malades. Aucune région de la Gaule, peut-être, n'avait pour les sources un culte plus général ni plus populaire. Tous les cours d'eau tributaires de la Seine étaient divinisés. Dans ce pays accidenté où ils émergent du calcaire, parfois de grottes, de creux de roches, de vallons pittoresques ou abruptes, chaque fontaine avait son génie, sa *dame*, sa *douce*, qui recevait les vœux et les offrandes des habitants.

Cette nouvelle série est aussi éloquente que la précédente. Non seulement M. Bulliot nous y révèle des pratiques absolument païennes, mais insiste sur ce fait caractéristique, commun du reste aux *fontaines Saint-Martin*, que bien souvent l'oratoire voisin est construit sur les ruines soit d'un *sacellum*, soit d'un *temple* d'Apollon ou de Mercure.

A Saint-Moré coule une fontaine d'un certain renom, sous le vocable du saint patron du lieu. Elle est le but d'un pèlerinage. Les malades y vont y boire pour être guéris, *mais [illegible] les [illegible]*, dans le cas contraire, s'ils se [illegible]. La guérison est [illegible] compromise[1].

A Arcy-sur-Cure existait une enceinte circulaire construite en grand appareil, dans laquelle on a recueilli deux statuettes de Mercure en bronze[2].

A la *Fontaine-[illegible]*[3], une quantité de [illegible] votifs étaient disséminés à l'entour [illegible] [illegible] d'après [illegible] [illegible] été déjà pratiqué en Gaule à l'époque de la pierre polie. Il existe d'autres exemples de haches et de silex trouvés dans les fontaines.

La fontaine de [illegible] est située à la limite de Saint-Romain de [illegible] [illegible]

1. M [illegible] M [illegible], p. [illegible]
2. M [illegible] M [illegible]
3. [illegible] Saint-Martin [illegible], p. [illegible]

la fontaine ; divers objets votifs et des médailles y avaient été trouvés précédemment[1].

Le *prieuré*[2] de Commagny, une des plus anciennes dépendances de l'*abbaye* de Saint-Martin d'Autun, fut dédié par les moines de saint Hilaire, maître de saint Martin, sur une colline au sud-ouest de Moulins-Engilbert, près de la voie romaine, et *passait pour être élevé* sur l'emplacement d'un oratoire païen[3]. Une source sacrée, accessoire ordinaire des temples et particulièrement des sanctuaires ruraux, coulait au pied ; elle est aujourd'hui dédiée à saint Gervais ; une ancienne statue du saint est placée dans une niche sous la voûte qui recouvre la fontaine. Le jour de Saint-Laurent, on y trempait les nouveaux-nés, et s'ils étaient malades, leurs langes. *Dans les temps de sécheresse le peuple descendait la statue dans l'eau pour obtenir de la pluie*[4].

Et M. Bulliot ajoute :

Nous sortirions de notre sujet en accumulant ici toutes les traces encore subsistantes des superstitions celtiques que combattait saint Martin[5], toutes les fontaines, les pierres à légendes de chaque hameau dont bien peu sont tombées dans l'oubli.

Il faut aussi que nous nous arrêtions. Vous voyez quelle est la fertilité du sujet. Je vous demande, toutefois, la permission d'extraire encore de mes notes quelques renseignements prouvant que les départements d'Eure-et-Loir, de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire ne sont point des exceptions[6]. La Bretagne au moins

1. *Mission de saint Martin, op. laud.*, p. 140.

2. Dans le pays Éduen comme dans le pays Chartrain la majeure partie des fontaines sacrées dépendaient des abbayes. Voir plus haut, p. 202.

3. Cf. Collin et Charleuf, *Saint-Honoré-les-Bains*, p. 281.

4. Cette pratique se retrouve en Bretagne. « Dans certaines paroisses du Morbihan, dit Mahé, on a conservé la coutume d'aller certains jours processionnellement à la fontaine avec la statue du saint pour la plonger dans l'eau. Plus cet usage est bizarre, ajoute-t-il, plus il est probable qu'il a été établi pour anéantir quelque ancienne superstition. » En effet, fait observer l'ingénieux érudit, une coutume semblable existait en certains pays dans l'antiquité. Tous les ans les femmes d'Argos allaient prendre au temple la statue de *Pallas-Athènè* et la conduisaient en pompe au fleuve Inachus où on la baignait (Callimaque, Hymne 2). Même cérémonie à Rome où la déesse Cybèle était plongée solennellement dans les eaux de l'Almon, affluent du Tibre (Ovide, *Fastes*, liv. IV, v. 337). Saint Augustin (*Cité de Dieu*, II, 4) fait mention de cette cérémonie pendant laquelle on proférait de si étranges obcénités que les spectateurs devaient s'en retirer confus : *multitudo debuit abire confusa.*

5. Bulliot aurait dû ajouter : *et qu'il n'a pu détruire.*

6. Sans vouloir dire qu'une aussi grande abondance de faits pourraient être recueillis dans les autres départements.

serait une mine féconde. La fontaine de Baranton dans la forêt de Broceliant avait toute espèce de vertus miraculeuses :

Quiconque ayant puisé de l'eau à la fontaine en répand sur le perron du château seulement quelques gouttes, rassemble soudain des eaux chargées de grêle, fait gronder le tonnerre et voit l'air obscurci par d'épaisses ténèbres[1].

La Villemarqué fait remarquer que la même tradition existait chez les Gallois. Les montagnards de Snowolon, dit-il, racontent encore, aujourd'hui, que si quelqu'un agite l'eau du lac Dulenne de manière à le faire rejaillir sur un bloc de granit voisin appelé *autel rouge*, un orage s'élève avant la fin du jour. On ne peut douter que ce soit là une légende celtique. La foi aux vertus de la fontaine Baranton ne s'est pas perdue

En 1835, dit l'auteur des *Contes populaires*, au mois d'août, les habitants de la paroisse de Concoret[2] se rendirent processionellement, bannières et croix en tête, au chant des hymnes et au son des cloches, à la fontaine de Baranton pour demander de la pluie au Ciel.

Le chevalier de Freminville cite une fontaine sacrée située à Primelin sous un dolmen[3]. Émile Souvestre[4] en signale trois à Bodilis, à Saint-Laurent, à Saint-Jean-du-Doigt. Il n'est pas, dit M. N. Quellien dans *La Bretagne armoricaine*, une seule chapelle qui n'ait sa *fontaine sacrée*[5].

Rosensweig (*op. laud.*, p. 237) avait déjà dit : *Si toutes les fontaines ne se trouvent pas dans le voisinage d'une église ou d'une chapelle, nous avons pu constater qu'il n'y avait point de chapelle ou d'église qui n'eût sa fontaine particulière portant le même vocable qu'elle. Nous avons des exemples, chose étrange, de chapelles érigées sur la source elle-même, quels que fussent les inconvénients et les difficultés d'une pareille construction.*

Florian Vallentin[6] en avait noté un nombre considérable dans le pays des Allobroges et des Voconces.

1. La Villemarqué, *Contes populaires des anciens Bretons*, t. I, p. [illegible] [illegible] Guillaume le Breton, Guillaume Brett[illegible], chapelain de Philippe Auguste.
2. Concoret est une paroisse du Morbihan.
3. Freminville, *Antiq. du Finistère*.
4. Émile Souvestre, *Le Finistère en 18[illegible]*, p. 9[illegible].
5. N. Quellien, *La Bretagne armoricaine*, p. [illegible].
6. *Les [illegible] des Allobroges*, *Revue celtique*, t. IV, p. [illegible] et suiv. *Les divinités [illegible] des Voconces*, *Bull. de l'Acad. delphinale*, t. XII, 1[illegible].

Les *divinités nationales* qui y présidaient, écrit-il, avaient été reléguées dans les laraires des carrefours, desservis par les sevirs augustaux, choisis généralement parmi les affranchis, tandis que les prêtres des temples érigés dans la contrée avec les dieux de l'Olympe étaient de haut rang et d'origine *ingénue*, pontifes, augures et flamines[1].

Le regretté Sacaze n'était pas moins affirmatif dans ses études sur les divinités des vallées pyrénéennes.

Mais plus riche encore en sources sacrées et superstitions relevant des temps payens est le Limousin où les archéologues du pays nous assurent que les *fontaines saintes* sont au nombre de cent cinquante (voir *Annexe* D). Le Limousin est avec la Bretagne et le Morvan l'un des pays où les traditions celtiques sont le plus tenaces.

Enfin M. Gaidoz, le savant le plus compétent en pareille matière, dans son excellent travail intitulé : *Un vieux rite médical*, mentionne un usage doublement intéressant pour nous, pratiqué à Montailland en Berry, où l'on va à la *fontaine de Sainte-Rodène* pour se guérir de la migraine[2].

On voit encore aujourd'hui, dans les Chenevières de Montailland, une fontaine qui porte le nom de Sainte-Rodène et qui n'a cessé d'être un objet de dévotion. Cette fontaine, assez semblable aux citernes de nos maraîchers, est entourée de quatre murs dans l'un desquels est encastrée une image imparfaite de la sainte. On y vient d'assez loin pour la migraine ; mais *le malade qui veut obtenir sa guérison doit placer sa tête dans une légère excavation*[3] *naturelle ou factice* (?) *de la paroi de droite*, en se tenant suspendu au-dessus du bassin à l'aide d'une flèche de fer plantée dans la muraille, tant à cette intention que pour aider à puiser l'eau. Cette manœuvre, exigeant une certaine adresse, n'est pas sans danger, et il y a peu d'années une jeune fille se noya, dit-on, en voulant l'exécuter. J'omets à dessein plusieurs superstitions grossières, répudiées par l'Église[4].

Autre superstition, aussi radicalement païenne, à rapprocher de celle de la fontaine de Sainte-Rodène[5].

Tous les ans, depuis un temps immémorial, le 6 août, jour de la fête de

1. Ce sont les seules fonctions que font connaître les inscriptions.
2. H. Gaidoz, *Un vieux rite médical*, p. 22, d'après Veillat, *Pieuses légendes du Berry*, 1864, p. 72.
3. A rapprocher des dolmens troués.
4. Ce sont celles-là justement que nous aurions aimé à connaître.
5. *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, t. I, 1817, p. 428 : extrait d'une lettre de M. Thomas de Saint-Mars.

saint Estapin, qui correspond, dans le calendrier, à celle de la Transfiguration, un peuple immense[1] se rassemble à Dourgne (Tarn) et dans les environs. Les boiteux, les paralytiques, les aveugles, les malades de tout genre viennent y chercher la guérison de leurs infirmités. Ils partent de grand matin des villages où ils ont couché, et des prairies où ils ont été obligés de bivouaquer; car ils sont en grand nombre et se rendent au temple consacré à saint Estapin. Ce temple est situé dans une gorge qui s'ouvre vis-à-vis de la ville de Dourgne et au midi de la montagne. *Les pèlerins font neuf fois le tour* du temple et se rendent ensuite sur la plate-forme. Là chacun trouve un remède à son mal. *Il suffit pour cela d'introduire dans un des trous pratiqués dans les pierres du monument, le membre affligé auquel ce trou est destiné.* Il y en a de différents calibres pour la tête, la cuisse, la jambe, le bras, etc. Cette cérémonie faite, on assure que les boiteux marchent droit, que les aveugles voient, que les paralytiques recouvrent l'usage de leurs membres[2].

Lorsque cette première épreuve n'a pas réussi, les pèlerins ont recours à la *fontaine de Monies ou de Saint-Jean*. Cette fontaine est située dans la gorge qui suit immédiatement celle où est bâti le temple de Saint-Estapin.

Bien que les noms des divinités gauloises présidant à ces sources nous soient parvenus en très petit nombre, nous avons, ce semble, le droit de conclure maintenant que l'usage de diviniser les sources en leur attribuant de mystérieuses vertus était général chez les Celtes. Il est probable que beaucoup de ces divinités, comme chez les Pélasges[3], étaient innommées et connues uniquement sous le nom générique qui, en celtique, répondait au *deus* ou au *dea* des Latins, associé au nom *topique* de la source, sans que peut-être le sexe de la divinité

1. Ce prodigieux concours étant devenu la cause de scandales et de débauches, le temple de Saint-Estapin fut fermé en 1765 par arrêt du parlement de Toulouse. Il fut rouvert quelque temps après, fermé de nouveau par la Révolution. Le culte depuis a été repris avec zèle. (Note de M. Clos.)

2. Le temple est le dépôt de béquilles et autres instruments devenus inutiles aux miraculés. (Note de M. Clos.)

3. Cf. Hérodote, II, 52-53 : « Les Pélasges ne donnaient ni nom ni surnom à aucun des dieux. On a longtemps ignoré l'origine de chaque dieu, leur forme, leur nature et s'ils avaient tous existé de tout temps, ce n'est, pour ainsi dire, que d'hier qu'on le sait. Je pense, en effet, qu'Homère et Hésiode ne vivaient que quatre cents ans avant moi; or ce sont eux, qui, *les premiers*, ont écrit en vers la théogonie, qui ont parlé des surnoms des dieux, de leur culte, de leurs fonctions, et qui ont tracé leurs figures. » Les Celtes avant les druides étaient à ce même état d'esprit, dans lequel étaient encore les Germains au temps de Tacite.

fût précisé, *sive deus sive dea*, suivant l'antique formule. La répugnance à l'anthropomorphisme est un des traits particuliers de cette période. On a souvent attribué à l'influence des druides l'absence de représentations figurées des divinités chez les Celtes. C'est une erreur. L'antipathie existait dès l'âge de la pierre et l'âge du bronze ; la phrase de Tacite où il est parlé de cette interdiction s'applique non aux druides, mais aux Germains. C'est, au contraire, à l'époque où régnaient les druides qu'apparaissent les premières représentations des dieux sous la figure humaine. Les noms des saints et des saintes que le christianisme a substitués aux génies païens nous sont seuls parvenus, mais ces noms se rattachent à des usages, à des cérémonies, à des pratiques, à des pèlerinages qui sont bien celtiques dans leur essence et dont la plus grande partie étaient déjà, à l'époque romaine, des survivances. C'est à ces légendes, à ces pratiques païennes que nous devons demander la révélation du génie mythologique de nos pères. Les druides ont pu présider à ces cérémonies suivant un principe presque général dans la haute antiquité en dehors du groupe aryen, la nécessité de l'intervention du prêtre, chaman ou druide, pour que le sacrifice ou la prière fût valable. Ils n'en ont point été les introducteurs.

A côté des fontaines, les lacs étaient également l'objet d'un culte en Gaule. Nos renseignements sont moins riches à cet égard. Ils sont même très pauvres, sans que nous en saisissions la cause. Il est vrai que chez nous les lacs sont relativement rares. Nous avons toutefois de ce culte un exemple historique que nous pouvons considérer comme typique. Nous voulons parler du culte païen que l'on rendait encore au lac Saint-Andéol, du temps de Grégoire de Tours[1].

Au pied du mont Helanus, un grand lac existait[2] où les populations des environs se rendaient en grand nombre à certains jours, dans le but de faire des offrandes à la divinité du lieu à laquelle comme *libamina* les uns offraient, en les jetant dans le lac, des habits d'homme de lin et

1. *S. Gregorii episc. Turonensis opera omnia*, MDCXCIX, p. 874.
2. Le lac actuel de Saint-Andréol.

de drap, même des toisons entières, d'autres des fromages, de la cire, des pains et mille autres choses, chacun suivant ses moyens. Ces pratiques étaient suivies de sacrifices d'animaux. C'était l'occasion d'une fête. On faisait conduire en ce lieu des charrettes de provisions pour *trois jours*, que l'on passait, tout entiers, à faire bonne chère. Le quatrième jour, quand tout le monde était sur le point de s'en retourner, il ne manquait jamais de s'élever un furieux orage, mêlé de tonnerre et d'éclairs, à la lueur desquels il tombait tant d'eau et de pierres qu'on désespérait de sa vie et de son retour. Les paysans du pagus n'en continuaient pas moins de se rendre, au jour dit, au bord du lac et d'y accomplir leurs cérémonies impies, quand, dit Grégoire de Tours, un évêque du pays, inspiré par la Divinité, eut la pensée d'édifier, au bord du lac, une chapelle à saint Hilaire de Poitiers, dans laquelle il déposa des reliques du saint disant, au peuple : « Ne continuez pas, mes chers fils, à pécher devant le Seigneur. Il n'y a dans le lac aucune puissance à laquelle vous deviez ces pratiques »[1].

Saint Grégoire ne nous dit pas, si, à partir de ce moment, les pèlerinages cessèrent. Il affirme seulement, ce qui est plus croyable, que la tempête annuelle qui accompagnait la fête païenne ne se reproduisit plus.

Quant à la terreur que le lac inspirait aux paysans du Gevaudan, un de mes confrères, originaires de la Lozère, me dit qu'elle n'a pas disparu. Les paysans ne passent pas sur les bords du lac sans lui jeter des pièces de monnaie; et il n'est pas certain que l'on n'y aille pas encore isolément en pèlerinage[2].

Nous ignorons le nom du dieu ou de la déesse que l'on adorait au pied du mont Helanus.

1. *Nolite, filioli, peccare ante Dominum, nulla est enim religio in stagno. Nolite maculare animas vestras in his ritibus vanis, sed potius cognoscite Deum.* Nous donnons cet extrait de Grégoire de Tours, d'après Dom Martin (*La Religion des Gaulois*, t. II, p. 57).

2. Il serait intéressant d'y faire des fouilles.

DEUXIÈME PARTIE

LA GAULE APRÈS LES DRUIDES

LA GAULE APRÈS LES DRUIDES

XVIe LEÇON

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les religions, à quelque moment de leur existence que nous les examinions, sont toutes, plus ou moins, remplies de survivances[1]. Aucune ne forme dans son ensemble un tout logique dans toutes ses parties, comme peut l'être un système de philosophie. Les religions recueillent, dans le cours de leur développement, des éléments nouveaux qui les rajeunissent et les transforment, mais sans qu'elles se débarrassent jamais complètement de leur passé. Ces reliques du passé, l'œil perspicace d'un observateur habitué aux recherches scientifiques peut les retrouver.

Ces observations trouvent particulièrement leur application dans les pays dont la population, comme en Gaule, se compose de plusieurs couches successives et diverses, de conquérants ou d'immigrants, de complexion religieuse différente, ayant eu chacun leurs divinités particulières qu'ils ont dû tenter d'introduire dans le culte national ou, à ce défaut, qu'ils ont dû conserver à titre de culte familial ou de tribu. Quand les Grecs, puis les Romains se sont trouvés en contact avec les populations qui s'étendaient du Rhin à l'Océan, de la mer du Nord à la Méditerranée, ils y trouvèrent et nous signalent eux-mêmes des Ligures, des Ibères, ou Aquitains, des Celtes,

1. Nous voulons surtout parler du côté extérieur des religions, des pratiques et du culte.

des Galates et des Belges formant un corps de nation auquel les Romains purent bien donner un nom ethnique général, qui les comprenait tous indistinctement, mais dont les diverses branches n'avaient pourtant pas perdu tout caractère de *personnalité*, sans compter les couches primitives et profondes dont ni les Grecs, ni les Romains n'avaient eu conscience, la couche des populations *quaternaires* et celle, bien plus importante par le rôle prépondérant qu'elle a joué, à l'origine, la couche à laquelle nous devons l'érection des monuments mégalithiques et l'introduction de la civilisation que ces monuments représentent. Mais cette diversité de population dont la constatation scientifique, aujourd'hui prouvée, donne la clef de notre histoire aux époques de l'indépendance, n'était point pour frapper l'imagination des historiens grecs et latins, même les plus sérieux et les plus philosophes. César[1] et Strabon y font allusion sans en signaler l'importance. Ils n'y insistent pas. L'existence en Gaule d'une aristocratie militaire et d'une aristocratie religieuse dominant le reste de la nation réduite à une sorte de servitude (*plebs paene servorum habetur loco*)[2] est tout ce qui leur semble digne de mention. Dans cette constitution sociale si différente de la leur, ils ne voient rien d'anormal, rien qui mérite explication et passent. L'état religieux de la Gaule semble les laisser un peu moins indifférents, mais ils n'en voient que le côté extérieur, sans chercher à rien approfondir. L'existence d'une puissante corporation où se recrutent les *druides*, jouissant de nombreux privilèges, entre les mains de laquelle sont concentrés l'administration de la justice et l'enseignement de la jeunesse, dont les prêtres sont à la fois devins et médecins, parmi lesquels se trouvent même des astronomes et des philosophes, a seule attiré leur attention. De leurs doctrines, une seule est mise en lumière : la

1. La première phrase des *Commentaires* de César montre toutefois qu'il avait plus qu'on ne pense la conscience de ces diversités dans la population de la Gaule : *Gallia est omnis divisa in partes tres... Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt.* César aurait dû ajouter qu'ils différaient également sous le rapport du culte.

2. César, *B. G.*, VI, XIII.

croyance à l'existence d'une autre vie. Ces prêtres leur apparaissent comme des espèces de *mages*, disciples de Zoroastre. Quelle action ces *mages* ont-ils eue sur les croyances populaires? Si nous en croyons César, malgré le monopole de l'enseignement dont ils jouissent, cette action aurait été nulle sauf sur un point : la croyance à l'immortalité de l'âme. Sur les principaux dieux : Mercure, Apollon, Minerve, Mars et Jupiter, les Gaulois auraient eu des *idées analogues à celles des autres nations*[1]. La religion populaire n'existe pas pour lui[2]. En dehors de la croyance des Gaulois à une autre vie, un seul usage, une seule pratique religieuse, lui paraît mériter une mention spéciale : la pratique habituelle des sacrifices humains auxquels les druides président. L'originalité de la religion des Celtes, aux yeux des historiens ou moralistes grecs et romains, se résume en ces deux faits : croyance à une autre vie; pratique rituelle des sacrifices humains; pour le reste, sur les dieux en général et les divinités du panthéon grec en particulier[3], des idées analogues à celles des autres nations.

S'en tenir à ces témoignages serait se faire une idée bien fausse et bien incomplète de la religion des Gaulois et du caractère des druides. Le principal but de ce cours est de vous le démontrer. Les Gaulois n'avaient pas attendu pour avoir une religion, que les druides, ainsi que nous l'apprend César, fussent venus de la Grande-Bretagne leur en apporter une. Nous ne voyons pas d'un autre côté que ni les Phéniciens, ni les Grecs aient eu, en dehors des côtes, aucune influence religieuse sur le pays. Nous avons assez insisté, sur ce point dans nos premières leçons, pour espérer vous avoir convaincus.

Nous n'avons trouvé aucune trace sensible de culte à l'époque quaternaire ou même à l'époque des cavernes, c'est-à-dire pendant toute la période dite *de la pierre éclatée*; cela ne veut

1. « De his eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem » (*B. G.*, VI, XVII).

2. Fréret a déjà montré combien, sous ce rapport, les idées de César étaient fausses. Édit. in-12, t. XVIII, p. 167 et suiv. (1796) et notre *Annexe* A.

3. Adopté par les Romains.

pas dire que les populations fussent alors privées de religion, mais seulement qu'aucun monument de cette religion ne nous est parvenu[1]; l'étude des monuments mégalithiques, au contraire, nous a révélé avec nombreuses preuves à l'appui, durant la période *de la pierre polie*, une ère de ferveur religieuse sur le caractère de laquelle le magnifique développement du culte des morts ne peut laisser de doute. Ce n'est pas seulement par l'aspect monumental des chambres sépulcrales dont la solidité, comme celle des pyramides d'Égypte, a défié les siècles, mais par leur contenu, que ces importantes sépultures nous ont initiés aux secrets du passé. Je veux parler de cette abondance de pierres précieuses étrangères au pays, jade, jadéite, callaïs ou turquoise, chloromélanite, cristal, perles d'or déposées auprès des morts, par centaines dans certains monuments, aussi bien que de ces sculptures bizarres que nous retrouvons presque identiques des deux côtés du détroit de la Manche, en Irlande, en Écosse, comme en Armorique et jusque dans l'Inde. Ajoutons que des cérémonies *magiques* s'accomplissaient dans ces caveaux. Les sagaces observations de M. Abel Maître nous ont permis de conjecturer que l'allée couverte de Gavr'-Inis était la tombe d'un chiromancien, après avoir peut-être été sa demeure, celle, au moins, d'un magicien.

Au Mané-er-H'oech, au Mané-Lud, les cérémonies funéraires dont nous saisissons les traces, bien que d'un autre genre, nous ont présenté le même *caractère cabalistique*. Nous avons assisté à un sacrifice de chevaux dont les têtes, quand la chambre fut ouverte par le regretté RenéGalles, reposaient encore sur des menhirs alignés en demi-lune : nous avons trouvé dans la chambre sépulcrale une grande et superbe hache en chloromélanite reposant sur un disque ovale en jade, précédée et suivie d'autres haches et de grosses perles en callaïs, traçant sur le plancher de l'angle est à l'angle ouest, c'est-à-dire dans la direction de la marche du soleil, une diagonale à laquelle

1. La perfection de certains dessins et gravures de l'époque des cavernes indice d'un développement intellectuel très remarquable, rend cette absence hypothétique des religions bien invraisemblable.

il paraît impossible de ne pas attacher une signification mystique. Comment méconnaître la signification de ces fouilles? Et peut-on se refuser à y voir une sorte de révélation de l'état social qui régnait alors au nord-ouest de la Gaule?

Ces faits empruntent une plus grande importance à l'étendue de la zone géographique sur laquelle dominent les monuments mégalithiques[1], qui comprend tout l'ouest de la Gaule, la plus grande partie de l'Irlande, les contrées méridionales de l'Angleterre, la Scandinavie presque tout entière, les côtes de la Germanie jusqu'à la hauteur de Berlin. Plus à l'ouest, nous les retrouvons en Portugal. Ils reparaissent au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Les côtes nord-est de la mer Noire[2], au pied du Caucase, les côtes sud-ouest de la mer Caspienne[3]; le pays des Hittites, en Syrie, plusieurs contrées de l'Inde possèdent des groupes de monuments du même ordre.

Des détails très particuliers, comme l'existence d'ouvertures circulaires (dolmens troués)[4] intentionnellement pratiquées dans la paroi antérieure, ou dans le vestibule de la chambre sépulcrale, un système particulier de cupules et de cercles gravés sur des roches erratiques ou des rochers, n'ont dû vous laisser aucun doute sur la parenté religieuse de ces monuments. Des tribus de même civilisation ont parcouru par delà les temps historiques, de l'est à l'ouest, ces vastes contrées. L'hypothèse est-elle invraisemblable? Nous croyons vous avoir démontré qu'elle est logique et s'appuie sur les plus sérieuses considérations.

Examinons à nouveau la carte n° 2 de l'atlas de François Lenormant[5]; méditons-en la légende : *Age de la prépondérance des Chamites et des Touraniens avant les migrations aryennes* 3500 *ans environ avant J.-C.* Pénétrons-nous de ce que dut

1. Voir *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édit., planche V, et la carte complétée déposée au Musée de Saint-Germain.
2. Dubois de Montpereux.
3. J. de Morgan, *Mission scientifique au Caucase*.
4. Cf. *Arch. celt. et gauloise*, 2e éd., p. 175.
5. *Histoire ancienne de l'Orient antérieurement aux guerres médiques*. Atlas, carte, n° 2.

être cet immense premier empire dont le centre, occupant les contrées qui seront bientôt la Chaldée, l'Assyrie et la Médie, s'étendait alors sur tout le nord de l'Asie et débordait sur l'Europe. Rappelons-nous qu'au ve siècle avant notre ère[1], tout le nord de cet empire était encore *terra incognita* pour les Grecs, et nous serons amenés à nous demander si, pendant ces trois mille ans de vie ignorée, ce monde primitif n'a pas dû faire son œuvre, comme le monde aryanisé. Cette œuvre que nous ignorions, de grandes découvertes commencent à nous en révéler la puissance. Elles nous apprennent par le témoignage de monuments :

1° Que cette zone septentrionale d'une immense étendue était occupée, depuis l'antiquité la plus reculée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par une série de tribus appartenant à un groupe linguistique particulier : le groupe *touranien*, faisant pendant, pour ainsi dire, au groupe méridional des langues dites indo-européennes.

2° Que ce groupe touranien, dont se sont détachés postérieurement à l'ère chrétienne les Turcs et les Hongrois, auquel appartiennent encore les Finnois, non seulement ne représente pas des déshérités de la nature, voués à une éternelle barbarie ou à une destruction lente, mais paraît, au contraire, avoir donné naissance à la plus ancienne civilisation du monde, à une civilisation, pour le moins, aussi ancienne que celle des Égyptiens[2].

3° Nous avons vu que bien avant qu'il fût question d'Hébreux, d'Assyriens et d'Hellènes, des représentants de ces tribus touraniennes, disons *scythiques*, pour nous servir du terme sous lequel les Hellènes les ont connues, avaient fondé, au sud de la Mésopotamie, des cités florissantes auxquelles la Bible fait allusion et dont nous retrouvons les ruines. Ces vieux

1. Voir la Carte du monde connu des anciens, d'après Hérodote (*La Gaule avant les Gaulois*, 2e édit., p. 162).

2. Il paraît de plus en plus probable que la civilisation égyptienne est fille de la civilisation chaldéenne. Justin soutenait déjà, d'après Trogue Pompée, que la civilisation scythique était plus ancienne que la civilisation égyptienne.

Touraniens ne possédaient pas seulement, 3,500 ans au moins avant notre ère, l'écriture cunéiforme[1] que les Assyriens conservèrent comme écriture sacrée, mais tout un système religieux composé de formules et d'incantations magiques, gravées sur des briques crues dont un grand nombre sont parvenues jusqu'à nous, et qui ont pu être déchiffrées. Le souvenir vague mais persistant s'était conservé en Orient[2] de la longue domination des Scythes sur l'Asie centrale. « On rapporte, écrivait Justin, abréviateur de Trogue Pompée, que l'*Asie leur paya tribut pendant quinze cents ans. Elle fut affranchie par Ninus, roi d'Assyrie*[3]. » Ajoutons que le fond de la population médique, chez laquelle se développa l'institution des mages, était touranienne. *Nous pouvons y suivre*, a pu dire Fr. Lenormant, *le développement de l'esprit touranien, y saisir les principaux caractères de la civilisation touranienne dont les briques sacrées découvertes en Chaldée donnent en partie le secret*[4]. »

Nous avons vu que la caractéristique de cette antique religion était la croyance aux *Esprits* dont la nature entière est remplie, esprits généralement mal disposés pour les humains et dont il faut conjurer les maléfices par des formules et des incantations[5]. C'est, au fond, le *chamanisme* de nos jours, tel que les voyageurs nous le montrent encore vivace en Mongolie, en Tartarie et chez les Finnois. Le Dr Laenrot a pu recueillir une série nombreuse de *chants magiques* finnois[6], rappelant de la manière la plus frappante les *chants magiques et incantations* des Accads touraniens, traduits par François Lenor-

1. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (coll. Hachette), 1 vol., p. 570.

2. Nouvelle preuve de la sérieuse attention que méritent les vieilles légendes qui, sans doute, ont besoin d'être expliquées, mais qui, presque toujours, contiennent un grand fond de vérité.

3. Justin, édit. Panckoucke, liv. II, 3, p. 42 : *His igitur Asia per mille quinquentos annos vectigalis fuit. Pendendi tributi finem Ninus, rex Assyriorum, imposuit.*

4. F. Lenormant, *La magie chez les Chaldéens*.

5. Dont les prêtres avaient le dépôt. Il y avait eu en Chaldée une classe sacerdotale, de toute antiquité. Les mages furent leurs successeurs.

6. Dr Laenrot, *Les anciens chants magiques du peuple finnois* (en suédois).

mant. Vous vous rappelez que les Finnois appartiennent à la famille touranienne. Voilà tout un vieux monde ressuscité et de la vraie pré-histoire.

Or, à ce groupe de superstitions dépendant du culte chamanique, nous ont paru se rattacher non seulement les superstitions relatives à la vertu des minéraux, à l'astrologie, aux exorcismes, mais à la puissance des sacrifices humains, superstitions qui régnaient encore en Gaule au temps de César, qui règnent encore et sont très vivantes dans plusieurs contrées boréales. Nous vous en avons cité des exemples récents, dont l'un est un drame des plus émouvants. Nous inclinons de plus en plus à croire que l'origine de la pratique des *sacrifices humains rituels* doit être cherchée chez les Touraniens et non chez les Sémites, où ils nous paraissent s'être conservés, comme chez les Hellènes et chez les Latins, à l'état de *survivances*. Nous avons insisté sur les motifs de notre conviction.

Quand, du fait de l'existence de monuments analogues, sinon identiques (les dolmens troués, les cupules, les *mahadéos* ou cercles concentriques à fusées), ainsi que de la superstition relative aux pierres de tonnerre que nous retrouvons s'échelonnant de l'Irlande aux rives du Gange, nous rapprochons cet autre fait, non moins remarquable, la succession de grandes invasions scythiques, tartares, mongoliques, commençant avec les Scythes de Justin à une époque préhistorique, se renouvelant historiquement, après bien des tentatives ignorées au VIe siècle de notre ère, avec Attila; au XIIe, avec Gingis-Khan; au XIVe, avec Timour ou Tamerlan, nous sommes obligé de reconnaître la possibilité de ces immenses déplacements, de ces conquêtes lointaines, conséquence logique de la vie nomade des tribus scythiques qui portaient ainsi au loin la propagation de leur langue et de leur culte. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Contentons-nous d'établir que, tandis que la Gaule, de l'aveu de Polybe, qui vivait au IIe siècle avant notre ère, était et avait toujours été un pays fermé (je parle de la Gaule centrale) aux influences méditerranéennes, elle était toute grande ouverte,

du côté du nord et du nord-est, à l'invasion des tribus touraniennes et aux influences chamaniques. Pour reconstituer par la pensée la vie sociale des tribus mégalithiques, c'est chez les Finnois et les autres peuples de civilisation touranienne que nous avons dû en aller chercher les éléments.

Voilà un premier fond religieux qui, dans une certaine mesure, réagit encore sur nous. La religion des Gaulois serait une énigme indéchiffrable si nous n'en demandions pas la solution à ces vérités. Beaucoup de nos superstitions que le christianisme et la science ont eu tant de peine à déraciner, ont cette antique origine.

A l'âge de la pierre succède, en Gaule, l'âge des métaux (bronze et fer). De nouvelles influences religieuses très puissantes, bientôt victorieuses, les influences dites aryennes, remplacent, durant cette période, les influences que nous avons qualifiées de scythiques. Des tribus apparentées aux Celtes, cantonnées dans les Balkans et sur le haut Danube, à une époque antérieure au xe siècle, passent le Rhin en petit nombre, incessamment suivies par des tribus de même race ou du moins de même civilisation dont la vallée du Pô est bientôt inondée comme la vallée du Danube[1]. La civilisation de ces tribus est d'un ordre supérieur à celle des tribus mégalithiques qui, bien que plus nombreuses, sont *celtisées* par les nouveaux venus. Les tribus primitives, les tribus touraniennes, étaient surtout pastorales ; les nouveaux venus étaient, en majeure partie, agriculteurs. Ils nous apportaient, avec le rite funéraire de l'incinération (les tribus touraniennes inhumaient), le culte du *feu sacré* que nous retrouvons chez tous les peuples de civilisation aryenne. Une révolution religieuse aussi profonde est l'indice d'une révolution sociale importante.

Jusqu'ici nous n'avions eu à l'appui de nos conjectures que des monuments muets, des comparaisons et des assimilations, toujours contestables, à des situations sociales analogues,

1. Voir *Les Celtes dans les vallées du Danube et du Pô.*

des vraisemblances, des survivances lointaines et bien ef[illegible]cées, comme celles qui ont trait aux pierres de foudre, [illegible] culte de certains mégalithes et aux exorcismes. Le nouve[illegible] culte se présente à nous avec un cortège de pratiques ex[illegible]rantes, sans doute, mais non pas mortes encore et une série [illegible] monuments qui ne sont plus absolument muets. Nous metto[illegible] les pieds sur le domaine de l'histoire. Nous faisons al[illegible]sions, ai-je besoin de vous le rappeler, aux pratiques relativ[illegible] aux cérémonies solsticiales, aux petits autels pyrénéens [illegible] autres monuments portant des signes solaires comme la roue [illegible] ou le swastika; nous les retrouverons sur les monnai[illegible]es armoricaines. Ces pratiques, ces symboles traditionnels sont d'autant plus intéressants [illegible]ir nous qu'ils nous transportent incontestablement bien au d[illegible] de l'époque où *le druidisme* a dû prendre possession de la G[illegible]ule. Nous avons vu les pratiques des *feux de la Saint-Jean* faire partie des cérémonies qui se reproduisaient à Rome aux anniversaires de la fondation de la Ville éternelle où, disait la légende, elles avaient joué un rôle. Au siècle d'Auguste on n'en connaissait déjà plus le sens.

Les symboles de la roue et du swastika remontent, de leur côté, en Asie-Mineure et dans les îles de la Méditerranée, à quinze siècles au minimum avant notre ère. Ils ne semblent pas moins anciens dans l'Inde. En Gaule, aux environs du VIIIe siècle, ils apparaissent dans les stations lacustres. Les plaques de ceinturon des nécropoles de la forêt de Haguenau, des tumulus du pourtour d'Alaise[1] (Doubs) et des environs de Sigmaringen[2], les statues de Vélaux, la pierre Sauvaire[3], les petits autels pyrénéens, les autels des cohortes en Grande-Bretagne témoignent du respect dont les symboles du swastika et de la roue étaient restés entourés en Gaule pendant plus de huit siècles.

Un dernier témoignage, le plus éclatant, de la valeur mystique attachée au swastika est le fait reconnu par l'Église elle-

1. Voir *Les Celtes dans les vallées du Danube et du Pô*, p. 89 et suiv.
2. Aux sources du Danube.
3. Voir plus haut, p. 152 et planche IX.

même, que dès le IIIe siècle, les chrétiens se le sont approprié. Même phénomène s'est produit pour les feux de la Saint-Jean et un grand nombre de cultes locaux où les saints ont pris la succession des divinités païennes[1]. Or des impressions aussi persistantes, aussi vivaces, aussi générales, seraient inexplicables, si elles n'étaient le résultat de croyances ayant longtemps et fortement dominé les populations, chez lesquelles nous en retrouvons les traces encore chaudes sous les cendres qui les recouvrent. Le caractère de généralité et d'*ineffaçabilité* de ces croyances autorise une autre affirmation : la persistance dans le pays des groupes de tribus pastorales et agricoles qui en étaient dépositaires.

Ces croyances, ces usages, ces pratiques, les druides les ont trouvées établies, enracinées déjà dans le cœur des populations, lorsque de l'Angleterre ou de l'Irlande ils sont venus apporter en Gaule les bienfaits de leur puissante et savante organisation. Ils les ont acceptées et dirigées : ils ne les ont point importées. Elles étaient antérieures; elles se retrouvent là où jamais les druides n'ont mis le pied.

En résumé, le fond religieux de la Gaule est dû à l'appoint de deux courants distincts bien caractérisés : un courant scythique ou touranien, d'origine septentrionale, pénétrant chez des populations vraisemblablement de même origine; un courant probablement celtique, très postérieur, d'origine caucasienne pour en indiquer la direction et le point de départ prochain, dépositaire des principaux éléments de cette civilisation aryenne destinée par sa supériorité à l'empire du monde. Nos vieilles populations étaient déjà pénétrées de cet esprit nouveau quand les druides ont fait leur apparition en Gaule, y ont installé leurs communautés[2] et se sont peu à

1. C'était la doctrine de saint Augustin (*Epist. XLVII ad Public.*) : « Quum templa, idola, luci in honorem Dei convertuntur, hoc de illis fit quod de hominibus quum ex sacrilegis et impiis in veram religionem convertuntur ». Cf. plus haut, p. 113, la lettre de saint Grégoire le Grand au sujet de la conversion des Anglais.

2. Je me sers à dessein de cette expression dont nous expliquerons bientôt l'importance.

peu rendus maîtres de la vie morale du pays, qu'ils ont discipliné.

La Gaule conséquemment n'a été le foyer, le centre d'aucune explosion originale et spontanée du sentiment religieux, bien que ce sentiment fût très profond chez nos populations primitives, *natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus*[1]. Elle a été, si je puis dire, un réceptacle de rayons venus d'ailleurs. Elle en a ressenti la chaleur, sans en pénétrer les causes. La croyance instinctive à une vie future, commune à toute la famille hyperboréenne[2], semble avoir constitué sa seule originalité native. Le sentiment religieux est inné dans le cœur de l'homme. « L'homme, a dit Quatrefages, avec beaucoup de justesse, est *un animal religieux* »; c'est un des caractères qui, avec le langage articulé, le distingue des animaux; mais ce sentiment inné, à l'état vague, n'est pas une religion. Pour que l'homme ait pu mettre à profit le don inné de la parole, il a fallu que, pendant la période mystérieuse d'enfantement de l'humanité, le langage prît une forme définie, que dans des espèces de laboratoires humains, les divers types de langues s'élaborassent, pour de là se répandre dans le monde, et la science est en mesure de démontrer que ces laboratoires n'ont pas été nombreux. Les langues n'ont fait depuis que se modifier, aucun type nouveau n'a été créé depuis les temps historiques. A bien des égards, il en est de même des symboles religieux. Les idées religieuses pour se transmettre à l'état de religion ont besoin, comme les langues, de revêtir des formes définies. Dès la plus haute antiquité, leur langage a été le symbole. La création des principaux symboles est contemporaine de la création du langage et de l'écriture. Sous ces divers rapports, il n'y a rien eu de spontané en Gaule. Il était donc naturel d'aller chercher au dehors le sens original de ces premières créations, pour en mieux déterminer l'esprit. Comment ces premiers germes

1. César, *B. G.*, VI, 16.

2. Nous avons vu cet instinct très prononcé chez les tribus russes d'origine finnoise. Voir plus haut, p. 89.

de religion se sont-ils développés? Sous quelle protection s'y sont-ils acclimatés et maintenus? Les tribus sauvages livrées à elles-mêmes sans organisation religieuse ou patriarcale n'ont point cet esprit de conservation. Nous avons conjecturé que ce phénomène de survivance était dû en Gaule à l'existence de familles de chamans pour la période touranienne; à l'autorité héréditaire du père de famille ou de chef de tribu pour la période aryenne, c'est-à-dire à la condition sociale primitive des deux groupes.

La belle étude de Fustel de Coulanges sur *la cité antique* et le système patriarcal des premiers Aryas, les études si intéressantes que les historiens et voyageurs des pays du nord ont faites sur le *chamanisme*[1] mettent ces vérités dans tout leur jour.

A un certain moment les druides arrivent en Gaule, y établissent leurs congrégations, s'imposent aux chefs de tribus par la supériorité de leur savoir et la force de leur discipline. Sous leur influence, les populations de la Gaule se transforment et s'acheminent vers une certaine unité morale et religieuse qui leur avait manqué jusque-là. Le chamanisme disparaît peu à peu non sans laisser des traces, et la Gaule se préparait à être une Irlande[2], quand la conquête galatique vint arrêter ce développement normal et jeter chez nos ancêtres un état de trouble dont ils ne se relevèrent jamais complètement.

C'est ce qu'il nous reste à exposer durant le second semestre.

1. Voir l'*Annexe* B.

2. L'Irlande celtique et druidique avait une constitution des plus savantes dont nous exposerons le mécanisme dans une prochaine leçon.

XVIIe LEÇON

LES SYMBOLES RELIGIEUX SUR LES MONNAIES GAULOISES

A un certain moment apparaissent en Gaule diverses traces d'une organisation sociale dont le caractère révèle une idée directrice. Nous nous proposons de suivre à la piste ces traces révélatrices. Nous nous occuperons d'abord des monnaies à symboles religieux.

« Malheureusement pour le progrès de nos lumieres, écrivait l'illustre Lamarck, nous sommes presque toujours extrêmes dans nos jugements comme dans nos actions et il ne nous est que trop commun d'opérer la destruction d'une erreur pour nous jeter dans une erreur opposée[1]. »

Ces réflexoins peuvent s'appliquer à l'étude des symboles religieux.

L'école allemande de Creuzer voyait des symboles partout; l'exagération du systeme amena une réaction, mais cette réaction n'a-t elle pas dépassé le but? Nous ne craignons pas de l'affirmer en ce qui concerne la symbolique des médailles gauloises, dont nous sommes amené a parler aujourd'hui, comme étant les premiers monuments sur lesquels nous entrevoyons la trace de la main des druides.

Voici ce que nous lisons dans la *Revue numismatique*, sous la signature de l'un de nos numismates les plus autorisés[2], membre de l'Institut :

Aujourd'hui que les connaissances acquises permettent de se faire une

1. Lamarck, *Philosophie zoologique*, 1809.
2. *Revue numism.*, 3e serie, t. II, 2e trimestre de 1884, p. 179 à 202.

idée exacte des aptitudes des Gaulois à s'assimiler les usages du milieu dans lequel ils se trouvaient et à imiter ce qui frappe leurs yeux, on ne saurait trop étudier, sur leurs monnaies, toutes les modifications apportées de *copies à copies* dans les types[1]. Trop longtemps on a cherché à y créer des symboles de conceptions scientifiques ou religieuses. S'il y en a quelques exemples, c'est encore pour moi lettre close. Il ne faut pas perdre de vue un fait : c'est que nous ignorons presque complètement la religion des Gaulois. Renonçons donc à deviner des mythes et des rites hypothétiques : évitons de chercher sur les monnaies gauloises *des faits dans lesquels l'imagination seule prête à ceux qui les ont fabriqués des idées qu'ils n'avaient pas.*

L'auteur de cet article n'est pas seulement prudent pour lui-même. Il est sévère pour les imprudents qui s'engagent dans la voie de l'interprétatien des symboles. « *Cette voie ne mène à rien qu'à des rêveries historico-ethnographiques ou à des écarts d'imagination* ». Cette doctrine serait la doctrine du renoncement ou du découragement[2].

Pour comprendre la portée de ces réflexions, ce qui jusqu'à un certain point les excuse, il faut se rappeler que des tentatives malheureuses où des extravagances étaient mêlées à de judicieuses observations avaient eu quelque succès il y a un quart de siècle. M. de Barthélemy n'y a vu que les extravagances. Ces tentatives, si l'on sépare l'ivraie du bon grain, sont loin cependant d'avoir été infructueuses. Maudet de Penhouet, qui le premier a attiré l'attention sur les monnaies du type

1. Il faut se rappeler, pour bien comprendre cette phrase, l'opinion généralement acceptée par les numismates, que les monnaies gauloises sont des imitations ou dégénérescences des monnaies grecques et en particulier des monnaies de Philippe II de Macédoine.

2. Ed. Lambert, en 1848, combattait déjà, avec beaucoup de raison, cette espèce de scepticisme qui n'est pas nouveau chez les numismates : « Dire, avec quelques-uns, en se renfermant dans des généralités vagues et nébuleuses qui ne conduisent à rien, que le monétaire barbare, en copiant les types des monnaies grecques qu'il avait sous les yeux et dont il cherchait à s'inspirer, ne comprenait pas même les objets qu'il représentait, nous semble outrepasser de beaucoup les bornes de la vraisemblance et de la raison. « *Habent tamen et facundiam suam magistrosque sapientiae druidas,* dit Méla (liv. III). Vouloir poser en principe et d'une manière absolue que les Gaulois ne pouvaient faire que des copies serviles et incomprises, cela nous paraît une erreur grave » (Ed. Lambert, *Réponse à la dissertation de M. A. Deville sur un symbole gaulois* (extrait des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. IV, 2e série, p. 5 de l'extrait).

armoricain[1], y signale déjà des symboles solaires, et il a raison. Il attire l'attention sur la coiffure uniforme des têtes « dont les cheveux sont bouclés d'une certaine forme, qui rappellent les rayons qu'on voit à plusieurs têtes de divinités, à celles d'Apollon et de Mithra. » Et il n'a pas tout à fait tort, comme j'espère le démontrer [2].

En 1844, Ed. Lambert, conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, publiait sous le titre de : *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 163 p., 12 pl., un excellent mémoire[3] où il cherche à faire ressortir *le caractère religieux et sacré des médailles qui devait imprimer le respect et la confiance de tous*, caractère qu'il reconnaît très marqué sur les médailles celtiques. « *Les types des monnaies gauloises sont généralement symboliques et emblématiques* ». Pénétré de ces idées, Ed. Lambert s'attache à découvrir sur les médailles qu'il étudie les représentations et signes divers qui peuvent avoir le caractère du symbole. Il signale successivement à l'attention des numismates :

1. Le cheval androcéphale ;
2. Le carré que l'on a appelé tablier et qu'il appelle *peplum* ;
3. Le signe S (*esse*) ;
4. La tête de Bélénus avec trois grosses mèches tournées en S ;
5. La lyre couchée ;
6. Le sanglier ;
7. Le cordon perlé ;
8. Le Pégase et l'hippogriffe ;
9. Les astres radieux, l'œil, la hache, symboles solaires ;
10. Le cheval libre courant, devant lequel est un astre aux rayons flamboyants ;

1. *Archéologie armoricaine*, 3e livraison : Médailles attribuées aux Armoricains avant la conquête du pays par les Romains. *Présomptions qu'elles rappellent le culte de Bel* (Belenus).

2. En 1838, le baron de Donop croyait de même voir, dans les têtes de monnaies du même type découvertes à Jersey, des représentations de Vischnou et de Krishna. *Les médailles gallo-italiques, description de la trouvaille de l'île de Jersey*, par le baron de Donop, Hanovre, 1838.

3. Complété en 1864, 139 p., 19 pl.

11. Le cercle perlé et centré;
12. La roue à quatre rayons. Le croissant;
13. Le bœuf à tête levée vers le ciel;
14. La croix.

Il est difficile en effet de ne pas reconnaître à ces divers signes et représentations le caractère de symbole. Ceux-là même qui croient oiseux de leur chercher une signification et soutiennent que les monétaires gaulois eux-mêmes en ignoraient la valeur ne leur refusent pas ce caractère, symboles dont le sens, il est vrai, aurait été déjà perdu quand on les gravait sur les monnaies. Il est, ce semble, d'autant plus intéressant d'en déterminer l'origine.

Ed. Lambert a la foi plus robuste; il ne désespère pas de pénétrer le sens de quelques-unes de ces énigmes[1], il s'attaque d'abord au *cercle*, à la *roue*, à la *croix*; au *croissant*; aux *astres radieux* et au *symbole de l'S*[2]. Il démontre que tous ces signes sont des signes solaires presque universels. La Saussaye[3] avait déjà dit que « la roue pourrait être une sorte de signe abrégé du char d'Apollon ». Ed. Lambert est plus affirmatif et nous avons vu[4] que le caractère solaire de la roue est, en effet, incontestable. On a le droit de s'étonner qu'on ait été si longtemps à le reconnaître, et qu'aux yeux de quelques numismates la question semble encore douteuse.

La valeur du cercle et du cercle pointé n'est pas plus contestable. On nous accordera également que le croissant est la

1. Ed. Lambert parle d'ailleurs avec la plus grande modestie des efforts qu'il a faits pour lever un coin du voile qui cache ces mystères. Il semble s'en excuser dans sa réponse à M. A. Deville (*op. laud.*, p. 2) : « Quelles que soient, écrit-il, les difficultés que l'on rencontre, en parcourant une route ardue et hérissée d'obstacles, n'est-il pas convenable que les hommes dévoués au culte des antiquités nationales essaient, s'il est possible, de rendre raison de ces symboles muets qui sont imprimés sur les espèces monétaires de la Gaule? C'est en provoquant l'examen des hommes éclairés qui peuvent y prendre part, que l'on parviendra, il faut du moins l'espérer, à faire quelques pas vers le progrès. » Cela ne vaut-il pas mieux que la désespérance de l'École qui domine aujourd'hui.

2. *Op. laud.*, p. 58.

3. *Numism. de la Narbonnaise*, p. 56

4. Cf. plus haut, p. 185.

représentation de la lune. Le cercle à rayons et l'astre radieux placés sur plusieurs médailles en dessus de l'hippogriffe et du griffon[1], nous disent assez clairement leur valeur. Ces symboles appartiennent au langage commun de la symbolique générale. On pourrait croire, il est vrai, qu'ils sont sur nos médailles une imitation de monnaies grecques. Il n'en est pas de même de l'S que Lambert déclare être « une des manifestations solaires les plus anciennes de la numismatique gauloise. »

Ce symbole parut de très bonne heure et se maintint pendant toute la durée du monnayage gaulois. On peut le remarquer dès la première période[2], soit au dessus du sanglier, soit comme accessoire d'entourage à la tête du droit, soit à la partie supérieure du revers où il y a un animal dévorant un monstre ou serpent, soit accompagnant de chaque côté la face du taureau sacré, soit qu'il se présente au nombre mystérieux de trois, tournoyant avec des globules autour d'un *cercle centré*[3]. Dans la première classe de la seconde période, l'S *paraît se confondre assez généralement dans les contours ondoyants de la chevelure de la tête du droit*; cependant on le trouve aussi isolé sur quelques espèces[4]. Il est probable que c'est encore lui que nous retrouvons dans l'agencement tripartite des cheveux de la tête de Belenus et dans l'entourage perlé d'une partie des monnaies armoricaines de la troisième classe. Nous le voyons même sur une petite monnaie d'or occuper la place du conducteur dirigeant, au dessus du coursier,

Ces observations font le plus grand honneur au coup d'œil et à la sagacité de Lambert. Il ne comprit cependant pas immédiatement la valeur du symbole[5]. Il fallut que des monuments d'un autre ordre lui ouvrissent les yeux. Il rectifia ses

1. Ed. Lambert, *op. laud.*, p. 61, pl. VI, nos 18 et 19.
2. Lambert divise le monnayage gaulois en trois périodes distinctes.
3. Ed. Lambert, *op. laud.*, p. 61, pl. I, nos 7, 13, 18, 24, 27.
4. *Id.*, pl. II, nos 12, 23, 28.
5. Dans ce premier travail, Lambert faisait les conjectures suivantes, peu satisfaisantes assurément, et qui montrent qu'il ne faut pas juger des faits observés par les conclusions qu'on en tire. Il disait : « En examinant la forme de quelques figures de ce genre, nous avons cru reconnaître que ce symbole aurait été composé, dans l'origine, de deux croissants opposés, superposés et réunis par l'un des points extrêmes; ce pourrait être alors une manière d'exprimer la course et la révolution de l'astre qui préside aux nuits. *Si on voulait lui donner une valeur phonétique, on pourrait supposer qu'il serait initiale de* sul, soul, saul, *qui paraît avoir été le nom du soleil chez les Celtes.* »

idées dans la *seconde partie* de son *Essai de numismatique*[1] qui parut seulement en 1864, vingt ans après la *première*. Revenant sur le symbole de la roue, des anneaux et des rouelles, il y reconnaît que l'*S* est le symbole des traits lancés par le dieu du tonnerre.

Nous reproduisons, à la fin de ce travail, une figurine de bronze trouvée en 1772 sur la montagne du Châtelet entre Saint-Dizier et Joinville[2], représentant *Jupiter-Taranus* des Gaulois, armé de la foudre s'appuyant sur une roue à six rayons et portant en bandoulière, autour du corps, neuf symboles de l'S enfilés dans un anneau mobile : ce n'est donc pas seulement Apollon ou le Soleil qui porte la roue, *signe de la marche du grand astre de l'univers*, c'est ici un autre aspect que nous ne nous chargeons pas d'expliquer autrement, mais qui existe et qu'il est utile de constater. La même remarque doit être faite à l'occasion du groupe du symbole de l'S qui se trouve également sur les monnaies de la Gaule depuis les temps les plus reculés jusqu'aux derniers moments de l'indépendance gauloise.

Lambert s'est ainsi rectifié lui-même.

Nous n'insistons pas sur les autres symboles signalés par Lambert. Nous les retrouverons tous mentionnés par ses imitateurs.

Duchalais, ce lucide et sage esprit, donnait en 1846 un relevé à peu près complet des signes pouvant avoir un caractère symbolique gravés sur les monnaies gauloises en un tableau placé à la fin de sa description des médailles de la Bibliothèque royale[3]. — Il n'abordait alors aucune explication, mais à la fin de sa trop courte existence, en 1853, nous le voyons confiant à son ami A. Fillioux le projet d'un travail, « *qui sera quelque chose de tout nouveau qui lui attirera de grandes critiques, qui lui aurait valu un brevet de calotte au*

1. *Essai sur la numismatique du nord-ouest de la France* (seconde partie : extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1864).

2. Cette figurine, autrefois au Louvre, est maintenant au Musée de Saint-Germain. Cf. Sal. Reinach, *Catalogue illustré*, t. II, *Bronzes figurés*, p. 33. La découverte aurait été faite en 1774, d'après M. S. Reinach.

3. *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale accompagnées de notes explicatives*, par Adolphe Duchalais, Paris, 1846.

...rnier ou qui ouvrira à la science une voie nouvelle, si j... rencontré juste »[1].

Voici mon système. L'imitation des monnaies grecques et romaines par les Gaulois a été d'abord entreprise dans un but purement commercial; plus tard elle est devenue intelligente et nos ancêtres ont alors emprunté à des peuples plus civilisés *la manière d'exprimer leurs idées religieuses*, tout en conservant *leur propre individualité*[2]. Je n'entrerai pas dans plus de détails, ce serait trop long; un exemple cependant, à propos de Vercingetorix : l'Apollon du droit c'est Belenus, le cheval du revers, l'emblème de la course du soleil, *Sol invictus*; l'∞, comme l'a dit M. Lambert, le signe du cours des astres; le vase, enfin un *athlon* ou prix de la course, dont parle le vieux et obscur Pindare. Tout le reste est dans le même goût[3].

Duchalais était dans la bonne voie et sa mort a été pour la numismatique une perte irréparable, d'autant plus que les exagérations de Fillioux, son ami, qui abondait dans le même sens, mais qui n'avait ni sa *sagacité*, ni sa *lucidité* d'esprit, ont compromis peut-être pour longtemps la doctrine dont Lambert et Duchalais avaient été les initiateurs.

Ce n'est pas que A. Fillioux n'ait rendu quelques services. Son énumération des signes solaires est plus complète que les énumérations précédentes, il en marque mieux le caractère; mais grisé et comme hypnotisé par la contemplation constante de ces signes, égaré par la lecture des *Astronomica* de Manilius, s'appuyant sur la phrase si souvent citée de César, « *une foule de questions sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur de la terre, sur les lois de la nature, sur l'action et la puissance des dieux immortels, font partie de leurs doctrines*[4] *et de l'enseignement qu'ils donnent à la jeunesse* », Fillioux crut, dans son enthousiasme de néophyte, pouvoir retrouver sur les monnaies gauloises toute la doctrine astronomique des druides :

Pour nous résumer au sujet de l'interprétation qu'il convient de don-

1. A. Fillioux, *Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule*, 1867, p. 13.
2. Duchalais entre ici tout à fait dans les idées d'Ed. Lambert.
3. Cette lettre est datée du 24 avril 1853.
4. La doctrine des druides, César, *B. G.*, VI, 14 : « *multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant* [druidae] *et juventuti tradunt.* »

ner au signe ∽, écrit il (p. 77), nous dirons que c'est un symbole astronomique caractérisant d'une manière spéciale la marche du soleil suivant la ligne tortueuse de l'écliptique; qu'il peut aussi représenter le cours des autres astres: qu'il apparaît avec constance sur les monnaies de la Gaule comme emblème de l'astrologie divinatrice et y figure, au même titre que le *lituus* ou bâton augural sur les monnaies de la République romaine. D'après une série d'observations, l'∽ de forme allongée (voilà les rêveries qui commencent) désignerait la série des six signes méridionaux depuis le Bélier jusqu'au Scorpion parce que le soleil met plus de temps à les parcourir que les six septentrionaux. Il s'ensuivrait que nos astrologues gaulois savaient que les saisons du printemps et de l'été ont plus de durée que celles de l'automne et de l'hiver. La différence est en réalité d'environ six jours. La position verticale de l'S trouve son explication si on l'applique aux deux périodes de signes soit ascendants soit descendants; les premiers sont ceux que le soleil parcourt en s'élevant et se rapprochant de plus en plus de son zénith. Ils sont au nombre de six. Les descendants sont composés de six autres signes qui ramènent le soleil à son point de départ.

Il ne s'agit plus, comme on le voit, de *symbolisme*, mais d'une espèce de langue hiéroglyphique dont M. A. Fillioux aurait seul le secret. On comprend que les esprits plus pondérés aient été effrayés de ces écarts de jugement et entraînés à en condamner le principe. — Mais il y eut là une vue superficielle de la situation et l'oubli volontaire des faits qui avaient si vivement frappé Duchalais, après Lambert, pour revenir à l'explication des dégénérescences, qui n'est qu'un jeu d'esprit stérile, sans portée générale, dont le seul résultat serait d'éloigner les chercheurs du sentier qui peut les conduire à la lumière.

Les divers symboles relevés sur les médailles par Lambert, Duchalais et Fillioux, ne sont pas les seuls qui méritent d'attirer notre attention. Eugène Huchre, dont l'esprit flotte incertain entre les deux systèmes[1], en signale plusieurs autres, l'un surtout, dont nous avons eu déjà à nous occuper longuement, le swastika.

1. E. Hucher, *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*. En 1874, t. II, p. 5, E. Hucher méconnaissait encore le caractère solaire de l'S : « *Il nous semble complètement impossible de lui supposer une valeur symbolique comme l'avait fait M. Lambert qui le premier a ouvert la voie à une recherche stérile, suivant nous* ». Ce sera, au contraire, un des titres d'honneur de Lambert.

Nous avons montré l'ancienneté et le cosmopolitisme de ce signe. Or, il apparaît sur nos monnaies dans des conditions spéciales particulièrement remarquables, qui l'associent, ainsi que l'a très bien vu, un peu tardivement, il est vrai, Eug. Hucher, aussi intimement que possible, à la tête d'Apollon Belenus, sur les plus beaux types du groupe armoricain. Non seulement le swastika est gravé au revers des médailles représentées par E. Hucher, t. II, p. 105, 106 et 134, sous les nos 168, 169, 170, 218, et sur quelques autres que me signalait, il y a dix ans déjà, l'un des membres de la Société des Antiquaires, M. Maxe-Werly[1], mais sur le droit, derrière la tête du dieu Soleil, ou plutôt sur sa nuque remplaçant une mèche de cheveux, mieux encore, sous la forme d'une tresse de cheveux qui tantôt est *triskèle*[2], tantôt *tétraskèle* (comme l'appelle E. Hucher qui ne connaît pas le swastika)[3]. Et ce zélé numismate, qui tout à l'heure (p. 5) faisait un reproche à Lambert de son symbolisme, poussé par un heureux instinct d'observateur, écrit ces lignes prophétiques : « *Il y a là un fait persistant fort remarquable qui ouvre la voie à des investigations nouvelles.* »

La direction des branches du triskèle et du tétraskèle toujours tournées à droite avait également attiré l'attention d'Eugène Hucher. Or n'est-il pas étonnant (mes auditeurs en seront moins étonnés, je l'espère, qu'ils ne l'eussent été au début de ce cours) que l'un des caractères du symbole brahmanique, jaïna et buddhique, le swastika, soit aussi d'être tourné à droite. Le swastika tourné à gauche appartient à une secte différente. « *Ainsi que le Purusha* (*un des génies qui entourent Brahma*), écrit M. Émile Senart, *tourne toujours ses pieds vers la droite comme le soleil; ainsi fait le swastika de Vischnou-Krishna*[4]. *C'est vers la droite aussi que*

1. Lettre du 9 décembre 1884, déposée à la bibliothèque du Musée des antiquités nationales.

2. Symbole solaire incontestable.

3. Cf. E. Hucher, *L'art gaulois*, t. II, fig. 1, 12, 14, 15, 16 et 17, où le swastika est accosté d'un ou de deux S, et t. I, pl. IV, no 1 et 2, pl. XI, no 1, pl. LXVIII, no 2; C, no 3; C 1, no 13.

4. Em. Senart, *Essai sur la légende du Buddha*, p. 144 et 199. Le baron de

se tournent les brins de l'herbe sainte, le kuça, cueillis par le coupeur d'herbe swastika (le nom est significatif) de même que les poils qui forment le signe sacré sur la poitrine de Vischnou ou de Krishna[1]. »

Un autre rapprochement est encore plus significatif. — De même que sur les statères d'or armoricains au type solaire, l'aménagement des tresses de cheveux sur le front, sur la nuque, sur le crâne, fait qui a si vivement frappé E. Hucher[2], est non seulement voulu, mais par sa constance sur des monnaies de fabrication de poids et de provenance très divers, est évidemment rituel, de même l'arrangement des cheveux du Buddha sur son front avait une valeur mystique considérable[3] : « *Du cercle de poils laineux blancs comme la neige ou l'argent placés sur le front du Buddha s'échappent les rayons miraculeux qui vont éclairer le monde à de prodigieuses distances.* » — Les dévots de l'Inde se représentaient les signes sacrés comme formés par des cheveux ou des poils des dieux. « *Le svastika, le nandyâvarta, le vardhamâna que l'on se représentait comme formés par des cheveux ou des poils ne sont que des expressions différencielles d'un même symbole*[4]. »

Ce sont de même, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, *des poils blancs tournés vers la droite qui forment sur la poitrine de Vischnou le crîvata, comme le swastika sur la poitrine du Buddha.*

Ouvrez *L'art gaulois*[5], jetez un coup d'œil sur les planches, vous y verrez une mèche de cheveux tombant sur le front du dieu, paraissant parfois en sortir, associée sur ces médailles

Donop était donc assez excusable d'évoquer le souvenir de Krishna, à propos des monnaies du type armoricain de Jersey.

1. Senart, *op. laud.*, p. 128.

2. Eug. Hucher, *op. laud.*, t. II, p. 1-5. — Le baron de Donop avait fait cette remarque en 1838, avant Hucher.

3. Em. Senart, *op. laud.*, p. 228, et Eug. Burnouf, *Lotus de la Bonne Loi*, p. 563.

4. Senart, *op. laud.*, p. 129.

5. E. Hucher, *L'art gaulois*, t. I, pl. 1, 4, 9, 11, 15, 17, 42, 45, 51, 65, 68, 81, 85, 91, 96, 97 et 100.

tantôt au *triskèle*, tantôt à l'S, tantôt à l'*hippocampe*, tantôt au disque solaire, c'est-à-dire à la plupart des symboles solaires[1].

Entre les symboles solaires des cultes de Vischnou, de Krishna, de Brahma, du Buddha et les symboles de même caractère gravés sur les médailles gauloises de la série armoricaine, un rapprochement s'impose donc[2]. Je me sers de ce mot *rapprochement* pour bien indiquer qu'il ne s'agit pas, à nos yeux, d'une transmission directe entraînant l'hypothèse d'une colonisation de l'Armorique par des buddhistes, à l'imitation de ceux qui y ont rêvé une colonisation phénicienne[3]. Mais y a-t-il eu transmission directe du sanscrit au celtique? et le rapprochement fait par les linguistes entre les deux langues en est-il moins légitime? De même qu'il y a un langage dit indo-européen[4], dont nous ignorons le centre de formation, mais dont la parenté est incontestable dans les différentes contrées, où se parle un des dialectes de cette famille de langues, de même il y a, à nos yeux, une *symbolique héliaque* primitive dont le centre d'expansion peut être également obscur, mais dont le rayonnement a presque la même étendue et dont la transmission dans le monde doit être due à des causes analogues[5]. Nous avons déjà vu un pareil phénomène se produire à l'époque mégalithique, sous la domination des influences touraniennes. L'existence de menhirs, de dolmens, de cette forme particulière et significative dits *dolmens troués*, celle des symboles caractérisés par les *cupules* et les *cercles à fusées*, la croyance presque universelle à la vertu des pierres de tonnerre ont été pour nous un premier avertissement qu'à aucune époque, quelque reculée qu'elle soit, il n'y a eu isolement

[1] [illegible] 27, p. [illegible] du t. II de [illegible] [illegible] des [illegible] représentant les rayons lumineux, d'après une tradition qui se retrouve [illegible]

[2] [illegible] les exemples.

[3] [illegible] 1826, [illegible]

[4] [illegible] deux points extrêmes de la chaîne.

[5] [illegible] de transmission de ces deux formes [illegible] faut avant tout que [illegible] notre conviction s'appuie.

complet entre le Nord et le Sud, entre l'Occident et l'extrême Orient. Plus de quatre mille ans certainement avant notre ère a commencé la période d'action et de réaction entre ces divers mondes.

Pour en revenir aux signes héliaques signalés sur les monnaies, et afin qu'il ne vous reste aucun doute sur leur valeur symbolique et leur cosmopolitisme, nous croyons devoir ajouter à l'étude si probante que nous avons faite du swastika et de la rouelle, celle de trois autres signes moins importants, mais de même caractère, dont nous n'avons dit qu'un mot en passant et que les numismates n'ont fait que signaler : le triskèle, le signe S et le foudre.

Le triskèle.

La valeur solaire du triskèle sur les médailles gauloises a à peine besoin d'être démontrée. Son association avec les autres signes héliaques montre assez qu'il y avait conservé la valeur que nous lui attribuons. Son antiquité comme signe héliaque n'est pas plus douteuse.

Le triskèle, avant de se montrer sur des monnaies gauloises, avait été gravé sur les coins des monnaies grecques à titre indiscutable de représentation de la course du soleil. Sur certaines de ces monnaies, les trois branches du triskèle sont figurées sous la forme de jambes humaines ayant des ailes aux pieds, reliées par la face même du soleil. Les jambes sont sur quelques monnaies portées par l'aigle ou par le lion solaire[1], ce qui autorise à admettre que l'aigle et le lion isolés sur les monnaies gauloises ont également une signification solaire[2]. Les jambes sont parfois attachées à la rouelle remplaçant la face du soleil[3], nouvelle preuve de la parenté de ces signes. Le triskèle sans face solaire ou rouelle a évidemment sur les mêmes monnaies la même valeur hiératique.

1. Ludwig Müller, *op. laud.*, fig. 44, 45, 46.
2. L'aigle, surtout, qui s'y montre souvent et sous divers aspects.
3. Je trouve ce fait relevé dans mes notes sans indication de l'ouvrage d'où je l'ai tiré. Je le signale à mes auditeurs.

L'école hostile aux symboles a fait à propos du triskèle le raisonnement suivant : le trikétron est un signe commun sur les monnaies de la Sicile, où, il est vrai, il apparaît comme symbole solaire se rattachant au culte d'Apollon ; mais il représente aussi les trois pointes dont l'île tire son nom : or, on connaît l'aptitude des Gaulois à imiter ce qu'ils avaient sous les yeux. Les monnaies de Sicile au *trikétron* ne leur étaient point inconnues. Qui nous dit que les signes gravés sur les monnaies gauloises ne sont pas de simples imitations du signe matériel, sans aucune conscience de sa valeur symbolique ? Cette thèse pourrait se soutenir, si le triskèle, avec la valeur solaire, ne se rencontrait que sur les monnaies siciliennes et si toutes les monnaies gauloises où il figure pouvaient passer pour une imitation des monnaies siciliennes ; mais il n'en est rien. Le triskèle avec sa valeur hiératique se rencontre sur bien d'autres monuments que sur les monnaies siciliennes, et les monnaies gauloises où il se montre ne sont manifestement pas des imitations ou dégénérescences des monnaies grecques. Le triskèle, pour ne citer que quelques exemples, se remarque associé au swastika et au foudre sur des monuments scandinaves aussi bien que sur des autels romains. Ni les Romains, ni les Gaulois n'avaient été le chercher en Sicile. Nous rencontrons ces trois signes gravés sur la lance de fer incrustée d'argent découverte en 1865 à Muncheberg (Prusse rhenane)[1] et qui porte une inscription runique. Les trois signes solaires ne sont certainement pas réunis là sans intention.

Quant à l'ancienneté des signes comme symbole, elle est prouvée par le rôle qu'ils jouent sur les antiquités du type mycénien ou égéen, notamment sur les plaques d'or des tombeaux royaux de Mycènes, où le triskèle est associé à l'une des formes les plus anciennes du swastika.

Le triskèle fait partie du groupe primitif des symboles solaires. Quelle raison pourrait-on avoir de lui refuser cette

1. *Revue* [illegible], 1884, p. 67.

valeur sur les monnaies gauloises? A l'époque où les monétaires gaulois gravaient ces signes solaires sur les médailles armoricaines ces symboles traditionnels, quelle que pût être

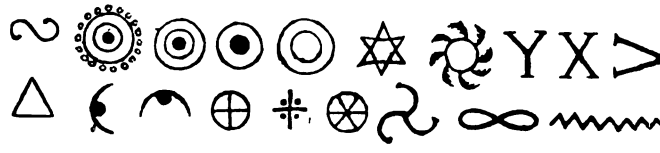

Fig. 35. — Symboles solaires relevés par Fillioux sur des médailles gauloises (*Monnaies de la Gaule*, p. 43).

leur valeur spéciale en ce cas particulier, conservaient certainement encore, comme les runes sur les bractéates de la Scandinavie, leur sens mystique aux yeux des populations comme aux yeux de ceux qui en ordonnaient la frappe [1].

Le foudre.

La forme du foudre la plus répandue aux approches de l'ère chrétienne est celle qui figure sur certains autels élevés par la piété des légionnaires à Jupiter et à Minerve et sur lesquels le signe est associé soit au swastika, soit à la rouelle [2]. Cette forme donnée au foudre par les lapidaires de Rome et leurs émules au Ier siècle de notre ère, nous explique les formes plus simples que nous retrouvons :

1° Sur la pointe de lance en *os* et sur les peignes des tourbières de Vimose [3].

2° Sur la pointe de lance en fer de Müncheberg.

Vous pourriez les retrouver également sur bien d'autres monuments. Or ce foudre existe sur un certain nombre de monnaies gauloises. Nous ignorons pourquoi Lambert et Fillioux

1. On pourrait conjecturer que ces médailles étaient réservées aux relations des communautés druidiques entre elles et que les druides seuls en avaient la pleine intelligence.

2. *Lapidarium septentrionale*, pp. 213, fig. 423 ; 215, fig. 424.

3. Engelhardt, *Fynske Mosefund*, n° 11, *Vimose fundet*, p. 23 et pl. 2, où le swastika figure à côté du foudre.

n'en parlent pas[1]. Sur la monnaie au foudre du n° 146, le personnage montant le cheval tient à la main la roue solaire.

Nous nous croyons autorisé à compter ce signe au nombre des symboles héliaques primitifs.

Le signe S.

Nous avons affirmé, après Duchalais, Fillioux et Lambert[2], que le signe S, si fréquent sur les monnaies gauloises, est un signe solaire — un symbole héliaque traditionnel. — Qu'il le

Fig. 36. — Jupiter à la roue dit du Châtelet, portant le foudre de la main droite, avec onze S suspendus à l'épaule. Cf. Sal. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 33.

fût chez les Gaulois et y jouât ce rôle sur nombre de monuments autres que les médailles, le *Jupiter* du Châtelet suffirait à le démontrer.

Nous devons ajouter à ce témoignage vivant, pour ainsi dire : 1° le cheval (solaire) ayant la patte droite de devant ap-

1. *Art gaulois* (pl. 5, n° 1 ; pl. 53, n° 1 ; pl. 82, n° 2 du t. I, et t. II, p. 92, no 146 ; p. 93, nos 149 et 150.

2. Hucher n'a accepté que tardivement leurs idées.

puyée sur l'S, que Lambert, dès 1874, publiait en tête de son *Essai*[1].

2° L'Isis ou déesse-mère, statuette publiée par Fillioux, pl. I de son *Nouvel Essai*[2], portant une série de ces S couchés comme coiffure en manière de diadème. Le Musée des Antiquités nationales possède plusieurs statuettes analogues.

3° Un masque en bronze d'Apollon portant la même coiffure[3]. Tous ces signes dérivent du même mythe et remontent aux mêmes conceptions primitives.

L'S, comme les autres symboles, avait pénétré de bonne heure en Grèce et en Italie. Ouvrez l'*Histoire de la céramique grecque* de MM. Olivier Rayet et Collignon, p. 38, fig. 24. Sur un vase de Milo (VIe ou VIIe siècle av. J.-C.), vous trouverez l'S symbolisant la déesse protectrice de l'un des héros, qui lutte pour la conquête d'un casque à crête[4]. P. 52, pl. 3[5], la même déesse reparaît précédée du swastika et suivie de l'S. La déesse tenant d'une main les cornes d'une biche nous est désignée comme étant une Artémis, la sœur d'Apollon.

Nous retrouvons, enfin, l'S formant des espèces de guirlandes sur les vases funéraires de Chiusi, de Cære et de Villanova[6], où il alterne avec le swastika.

Il nous paraît inutile de pousser plus loin la démonstration. Concluons :

1° A l'époque où furent frappées les monnaies dites armoricaines[7], le culte du soleil et du feu devait être populaire dans tout le nord-ouest de la Gaule, ainsi que dans le sud-est de la Grande-Bretagne. Les belles têtes d'Apollon Bélénus avec

1. *Essai sur la numism.*, *op. laud.*, planche du frontispice.
2. *Nouvel essai d'interprétation*, *op. laud.*, 1867.
3. Musée de Tarbes; photographie au Musée des Antiquités nationales, salle XV.
4. Cf. *Les Celtes dans les vallées du Danube et du Pô*, p. 103.
5. Vase de Milo, comme le premier et de même date.
6. Voir Gozzadini, *Di un sepolcreto etrusco*, pl. III et V, Bologna, 1854, et G. Conestabile, *Sovra due Dischi in bronzo antico-italici*. Tav. III, Torino, 1874.
7. Dans cette série rentrent une certaine catégorie de monnaies de la Grande-Bretagne et de l'île de Jersey.

mèches de cheveux en triskèle et en tétraskèle[1], autour des quelles se groupent au droit et au revers les divers signes solaires dont nous avons démontré l'ancienneté et le cosmopolitisme en sont une preuve évidente.

2° Ces monnaies sur une très grande étendue de pays (France et Angleterre) sont frappées sous la même inspiration religieuse.

3° Ces monnaies forment dans la numismatique gauloise un groupe à part dont on peut déterminer les limites[2].

4° De l'ensemble de ces faits il ressort qu'à cette époque existaient des artistes d'un talent original « donnant de la civilisation de la Gaule une idée bien supérieure à celle qu'on lui attribue généralement[3]. »

Ainsi, unité de vue s'étendant à une partie considérable du territoire et débordant sur les îles de la Manche et sur la Grande-Bretagne, c'est-à-dire : existence d'un pouvoir central obéi, ayant à son service des artistes d'une réelle habileté, entre 300 et 400 ans avant notre ère. Arrêtons-nous à ces conclusions, dont vous devez déjà entrevoir les conséquences[4].

1. Voir E. Hucher, *loc. cit.*

2. Voir A. de Barthélemy, *Revue celtique*, t. XI et XII (1890-1891).

3. Cette vérité n'a pas échappé à M. A. de Barthélemy, dont nous citons les propres expressions, *Revue celtique*, 1891, p. 309.

4. Les découvertes de monnaies du type armoricain faites en si grand nombre dans l'île de Jersey et sur les bords du lac de Soings dans le Blésois font supposer que ces deux localités étaient des centres de fabrication et peut-être de communautés druidiques. Nous aurons occasion de revenir sur ces découvertes. Le vallon de Saint-Denis à Vendeuil-Caply (Oise), où tant de médailles gauloises ont été recueillies, peut donner lieu à la même hypothèse.

XVIIIe LEÇON

LES OPPIDA DU TYPE D'AVARICUM

Une certaine organisation du culte des eaux, le caractère original et uniforme de l'un des groupes les plus importants des monnaies celtiques, nous ont conduit à conclure à l'existence en Gaule d'un pouvoir central dont l'action nous apparaît manifeste aux environs du IVe siècle avant notre ère. Si cette action est moins sensible, moins évidente, appliquée au culte des eaux, qu'à la frappe des monnaies, nous allons la retrouver incontestable, en étudiant les *oppida* du type d'Avaricum; cette digression qui, en apparence, nous éloigne un moment du domaine religieux, s'y rattache, au fond, par un lien étroit, que les chapitres concernant les druides mettront en évidence.

L'étude des monnaies gauloises, qui a fait le sujet d'une de nos leçons de l'année dernière[1], nous a appris que la frappe de la monnaie remonte en Gaule, pour le moins, au milieu du IVe siècle (350 ans environ av. J.-C.) ; que cette époque est la grande époque du monnayage gaulois caractérisée non seulement par une plus grande perfection dans les types, mais par un caractère remarquable d'unité dans la variété, comme si au-dessus des clans celtiques le plus souvent hostiles les uns aux autres, eût alors plané un pouvoir moral occulte qui en maintenait l'unité, même au milieu des éternelles querelles entre voisins dont nous parle César[2]. Il y avait donc, à partir de la seconde moitié du IVe siècle, une sorte de gouvernement central en Gaule. Ce caractère d'unité dominant des

1. Nous n'avons étudié cette année qu'un seul groupe de monnaies.
2. Cf. César, *B. G.*, VI, 15.

variétés régionales se retrouve dans un autre ordre de faits très particulier, *les oppida du type d'Avaricum*. Ouvrons le *Catalogue du Musée*, à la p. 105, nous y lisons : Salle XIII.

Vitrine II. — Mur de la forteresse ou oppidum gaulois de Murceus (Lot) on voit d'un côté l'état actuel, de l'autre le mur restauré. Remarquez dans la construction l'association des pierres avec des poutres en bois perpendiculaires à la direction de la muraille et liées par de grandes chevilles de fer à des poutres transversales. C'est le même appareil que celui d'Avaricum (Bourges) décrit par César (*B. G.*, VII, 23)[1].

Je traduis le texte qui n'a pas toujours été bien interprété.

Voici du reste, le mode de construction ordinaire des murailles gauloises. Des poutres, d'une seule pièce en longueur, sont posées sur le sol d'équerre avec la direction du mur et à la distance de deux pieds les unes des autres; puis on les relie, dans œuvre, par des traverses et on les revêt entièrement de terre, à l'exception du parement qui est formé de grosses pierres logées dans les intervalles dont nous venons de parler. Ce premier rang solidement établi, on élève par-dessus un deuxième rang semblable, disposé de manière que les poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais qu'elles n'en soient séparées que par le même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés. On continue toujours de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'ouvrage avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement fait un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil; il est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places, attendu que la pierre y préserve le bois de l'incendie, et que les poutres, longues souvent de quarante pieds et reliées entre elles, dans l'épaisseur du mur, ne peuvent être brisées ni détachées par le bélier.

C'est là, avait dit César en commençant, le mode ordinaire de construction des murailles gauloises, *muri autem omnes gallici hac fere forma sunt*. Les murs d'Avaricum n'étaient donc pas une exception. Les Gaulois avaient un système de constructions militaires à eux, comme ils avaient un système monétaire original, bien qu'emprunté, dans le principe, aux Grecs et aux Macédoniens. Si cette construction avait été de date récente, César nous l'aurait certainement dit. Ce système n'a point été inventé pour les besoins de la défense de l'an 58. C'est la continuation d'un état de choses antérieur.

1. Voir notre fig. 35, p. 248.

Des clous et des chevilles de fer provenant de forteresses analogues à celle d'Avaricum ont été recueillis au mont Beuvray (Bibracte), à Bovioles, au Puy d'Issolud (peut-être l'Uxellodunum de César), à Murcens (Lot), à Vertault (Côte-d'Or), à Porrentruy (Suisse), à L'Impernal (près Luzech), à Coulounieux près Périgueux, à Saint-Marcel de Félines (Loire), à la Ségourie, commune de Fief-Sauvin (Maine-et-Loire). Pour le moment nous en connaissons onze, mais combien d'*oppida* semblables doivent exister encore qui ne nous ont pas été signalés! Le système était donc général, comme le dit César. Il ne s'applique pas seulement à des chefs-lieux de *civitates* comme *Bourges*, le mont *Beuvray* et *Bovioles*[1], mais à des localités beaucoup moins importantes, Murcens, le Puy d'Issolud, Luzech (dans le Lot), Coulounieux dans le Périgord, Saint-Marcel de Félines dans la Loire, Vertault dans la Côte-d'Or, Porrentruy (en Suisse). Nous ne sommes pas, ici, en présence d'ouvrages élevés à la hâte avec des matériaux quelconques, comme les murs de Sens et de Bordeaux, improvisés, du temps des invasions franques, à l'aide des débris arrachés aux monuments romains. Tous les murs de nos *oppida* sont construits avec un art méthodique, suivant des règles fixes, par de véritables ingénieurs. Les reliefs des défenses sont partout identiques, comme l'a établi un de nos officiers généraux les plus distingués, le général du génie de La Noë. Il existait certainement, chez les Gaulois, quelque chose comme un manuel de l'architecte ou, ce qui revient au même, un enseignement centralisé de l'architecture militaire.

Il n'est pas inutile, si l'on veut se faire une idée exacte de cet art, de donner quelques détails. Nous prendrons M. Castagné pour guide. M. Castagné, agent-voyer en chef du département du Lot, a pratiqué des fouilles très intéressantes sur l'emplacement de l'une des plus vastes forteresses du type qui nous occupe, l'*oppidum* de Murcens.

Cette forteresse est située sur une haute montagne aux flancs escarpés,

1. Avaricum, Bibracte et Nasium.

qui s'avance en forme de promontoire entre le confluent de deux cours d'eau. Au nord et au nord-ouest du plateau se dressent les ouvrages de fortification, qui, avec les escarpements, circonscrivent une espace de 150 hectares environ. Le développement des travaux de défense peut être évalué à 6 kilomètres. Les fouilles ont dégagé les murailles en divers points. Elles reposent directement sur le sol; le parement extérieur est formé de blocs de pierre bruts de toutes dimensions; le remplissage intérieur est construit tantôt en pierres et pierrailles, tantôt en terre. Des poutres de bois étaient placées perpendiculairement à la ligne extérieure de l'enceinte du rempart et *très régulièrement* espacées de 2m,70 d'axe en axe. Les poutres devaient faire une légère saillie sur le parement extérieur et occupaient en longueur toute la longueur de la muraille. Dans l'intérieur du rempart les poutres transversales étaient reliées entre elles par deux autres rangées de poutres longitudinales perdues dans la maçonnerie de remplissage. L'assemblage des poutres en long et en travers à leur point d'intersection avait lieu par entaille à mi-bois. De longues chevilles ou clous de fer carrés que l'on retrouve au croisement des poutres servaient à les consolider. Sur ce premier cadre de charpente s'élevait, sur une épaisseur de 1m,30, un massif de maçonnerie et de remplissage comprenant toute la profondeur déterminée par la longueur des poutres transversales qui varie, à Murcens, de 7 à 11 mètres. Une seconde couche de poutres semblable à la première était superposée à ce massif, mais de manière que les poutres de face alternassent par intervalles égaux avec celles de la première rangée. La construction se continuait ainsi jusqu'à la hauteur de 6 mètres.[1]

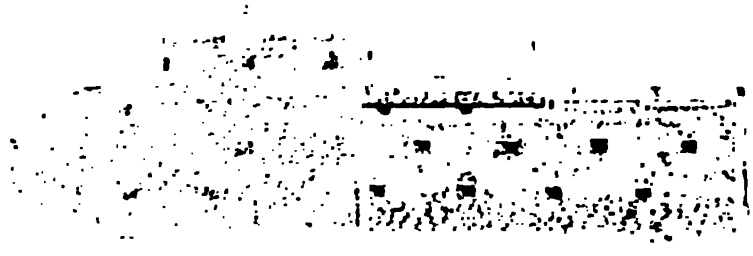

Fig. 37. — Murailles de Murcens.

C'est bien là la construction décrite par César.

D'autres fouilles, dues également à M. Castagné, ont établi que les murs des *oppida* du *Puy d'Issolud*, et de l'*Impernal*, près Luzech, étaient construits exactement d'après les mêmes

[1] Quand M. Castagné faisait cette description, il ne connaissait pas le texte de César.

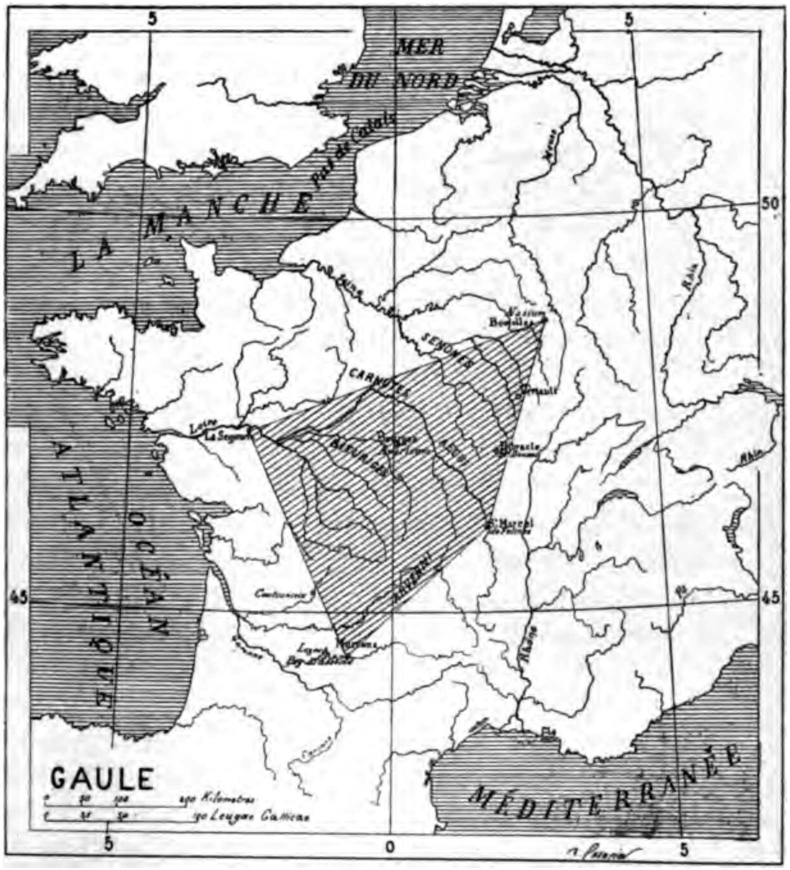

Carte des *oppida* du type d'Avaricum.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

principes. Nous sommes en présence de monuments de même style et de même temps.

Si, conformément à la méthode que nous appliquons à toutes nos antiquités et qui nous a déjà donné de si heureux résultats, nous marquons, sur une carte de la Gaule, l'emplacement des onze *oppida* (pl. XXIV), deux remarques se présentent immédiatement à l'esprit. Unissons par des lignes pointées Bovioles à la Ségourie au nord; la Ségourie à Murcens à l'ouest en passant par Coulounieux; Murcens à Saint-Marcel de Félines au sud; Saint-Marcel de Félines à Bovioles par Vertault à l'est; nous formerons un immense quadrilatère presque régulier renfermant, traversant ou longeant une grande partie des *civitates* de la Celtique mentionnées par Tite-Live et César, ainsi que les *cliens* de ces *nationes* principales, à savoir : les *Senones*, *Lingones*, *Mandubii* (clients des *Aedui*), *Bituriges*, *Carnutes*, *Tricasses* (clients des *Senones*), *Andes*, *Lemovices*, *Pictones*, *Segusiavi*, *Ambarri*[1], laissant de côté la Narbonnaise et l'Aquitaine de César tout entière au midi, la Belgique et l'Armorique à l'ouest, au nord-est et à l'est, c'est-à-dire les populations qualifiées de kimriques par Amédée Thierry.

Une conclusion que l'on peut faire suivre de tous les points d'interrogation que l'on voudra s'impose à première vue, à savoir que : *Le système de construction décrit par César n'est ni d'origine gréco-ligurienne, ni d'origine ibérique, ni d'origine pré-celtique, ni d'origine belge ou galatique*, ces constructions ne se retrouvant ni sur la rive droite du Rhin, ni dans la vallée de Danube, ni en Bohême, séjour primitif des tribus galatiques et kimro-belges.

2° Porrentruy[2], près Belfort, le plus oriental de nos *oppida*, commande la trouée des Alpes jurassiennes et donne directement passage sur Besançon. C'est par là que sont entrés en Gaule les Celtes du premier ban, *les Celtes pacifiques* entourés de leurs troupeaux, ceux qui ont exploité les mines de sel du

1. Voir la carte de la Gaule au VIe siècle avant notre ère, d'après le récit de Tite-Live, dans *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 23.

2. Porrentruy, par erreur, n'est pas marqué sur la carte.

plateau d'Alaise ; que nous avons suivis dans les vallées sous-pyrénéennes, y menant la même existence paisible[1]. N'est-il pas naturel de voir dans l'*oppidum* de Porrentruy, *oppidum* de refuge encore plus que de défense, un premier poste avancé contre les invasions armées qui allaient se produire dans cette région du côté des Helvètes? — N'est-il pas naturel de voir également, dans les enceintes fortifiées de Bovioles et de Vertault, la seconde ligne de résistance contre les invasions venant de l'est, auxquels la Saône, la Meuse et les contreforts des Vosges offraient un premier obstacle naturel?

Combien de fois, avant la défaite définitive des vieilles populations celtiques ou celtisées, ces *oppida* n'ont-ils pas dû servir de refuge? Ainsi s'expliquerait le soin pris d'y élever des constructions presque indestructibles, puisqu'elles durent encore.

Par qui et à quelle époque ces fortifications méthodiques ont-elles été élevées? L'examen des clous de fer qui sont tous du fer le plus pur, le plus résistant, presque inattaquable à la rouille, permet d'affirmer que ces *oppida* appartiennent à une période où l'âge du bronze avait déjà pris fin depuis longtemps ; où la métallurgie du fer avait acquis son plein développement, où des usines existaient capables d'alimenter une partie du pays. Les clous de ces derniers *oppida* semblent tous sortis d'un même centre ; non seulement ils sont identiques de forme et de fabrication, mais le fer employé à leur confection, de qualité supérieure, est tout à fait distinct de celui des épées belges et galatiques dont le Musée possède un grand nombre de spécimens, nouvelle raison pour que ces métallurgistes, comme les ingénieurs militaires, appartinssent à une classe spéciale de praticiens formés par le même enseignement[2].

1. Voir *Les Celtes dans les vallées*, p. 89. Ces mines de sel sont encore exploitées aujourd'hui.

2. Un membre de l'Académie des sciences, M. Cailletet, métallurgiste très distingué, a fait au sujet de la métallurgie des clous de nos *oppida* une très intéressante communication à l'Académie des inscriptions (*Cf. Revue archéol.*, 1881, I, p. 71). Fr. Lenormant a démontré que les Touraniens avaient été d'excellents et peut-être les plus anciens métallurgistes du monde. Les druides pouvaient avoir hérité de leurs procédés.

Nous restons persuadé que vers l'an 400 avant notre ère a existé en Gaule une période de grande civilisation relative, à la tête de laquelle ne pouvaient être que les druides. Nous sommes convaincu que la construction si remarquable et si méthodique de nos *oppida* est le résultat d'un enseignement traditionnel, d'origine septentrionale[1], dont des corporations druidiques avaient conservé le secret, au milieu de la barbarie occidentale. Nous retrouvons cette organisation dans l'Irlande celtique, où à côté du roi suprême et du grand druide[2], à peine au-dessous des nobles de première classe, siégeaient, au banquet triennal de Tara, les représentants des ouvriers en cuivre, en bronze et en fer, des ciseleurs, des charpentiers et des architectes des *raths*[3].

Il devait en être de même en Gaule avant l'invasion des Galates. Nos *oppida* doivent remonter à l'époque où l'influence des druides était encore prépondérante[4], avant ou peu après l'invasion galatique, qui, nous le savons, pénétra lentement dans le centre de la Gaule. — Nous placerions volontiers la construction de ces murailles dans la seconde moitié du IVe siècle — peu avant l'époque où commençait la frappe des monnaies d'or armoricaines.

1. Les *duns*, d'Irlande, ces extraordinaires forteresses à murailles véritablement cyclopéennes et qui appartiennent incontestablement à la période païenne, montrent que ce monde septentrional avait de très habiles constructeurs. Cf. E.-A. Martel, *L'Irlande et les cavernes anglaises*, p. 141, 142, 145 avec fig., p. 119, 154, 161.

2. De l'évêque, après saint Patrice.

3. Les forteresses royales.

4. Nous nous demandons même si ces *oppida* ne seraient pas des centres druidiques.

XIXe LEÇON

LES DRUIDES

Tant qu'il a été question de pratiques magiques, du culte des pierres, de sacrifices humains, de superstitions solsticiales, aucun appel à l'intervention d'un corps sacerdotal comme les druides ne s'imposait. Ces superstitions, ces pratiques, ces traditions affectent, soit dans le groupe touranien, soit dans le groupe aryen, une généralité telle qu'une influence semblable était inutile pour en justifier l'existence. Nous verrons, bientôt, que le rôle des druides, quand ils se montrent, fut, en tout cas à cet égard, tout à fait secondaire. Le témoignage de Pline n'implique aucunement qu'ils aient été les importateurs ou même les propagateurs des pratiques auxquelles il lui plaît de mêler leur nom, bien qu'ils aient pu en être les régulateurs. Nous ne trouvons aucune trace de sacrifices humains en Irlande, le pays druidique par excellence, et nous sommes convaincu que les druides, s'ils l'avaient pu, les auraient abolis en Gaule où ils semblent en avoir diminué l'horreur en les restreignant, sauf exception, aux condamnés et aux captifs.

Dès qu'il s'agit de pratiques industrielles, de la concentration des forces sociales en vue de la fabrication des monnaies, de l'étamage ou de l'émaillerie, de l'établissement de forteresses scientifiquement construites, l'intervention des druides apparaît, au contraire, comme une nécessité logique. Sans cette conjecture l'ensemble des progrès subitement accomplis en Gaule reste une énigme.

L'hypothèse est-elle en contradiction avec les témoignages

écrits? L'examen raisonné des textes va nous répondre. Il est temps d'en aborder l'étude.

Quiconque se donnera la peine de faire le relevé des textes anciens où il est parlé des druides éprouvera un premier étonnement : l'extrême rareté des témoignages originaux, je veux dire émanant de témoins contemporains de la domination morale et religieuse des druides en Gaule ; et encore plusieurs de ces textes, et non des moins importants, nous sont-ils parvenus de seconde main. La brièveté et le vague de la plupart des renseignements transmis est une autre surprise, plus que doublée par l'inexplicable abondance des affirmations présentées, sans aucun point de doute, comme découlant de ces textes, par des esprits qui ne manquaient, d'ailleurs, ni de science ni de bon sens. Il semblerait que, pendant longtemps, il suffît d'aborder le mystérieux problème du *druidisme* pour que ce nom seul transportât, d'un seul bond, l'imagination des *celtisants* dans le monde des rêveries mystiques. A y regarder de près et avec sang-froid, il n'y a rien dans les textes qui justifie ces écarts de jugement. Un classement méthodique et chronologique des textes le démontre[1].

Le nom des druides est mentionné, avec plus ou moins de développements, par dix-huit écrivains de l'antiquité, y compris Aristote, si le traité *De la Magie* est de lui : philosophes, historiens, géographes et poètes; savoir :

Auteurs antérieurs à l'ère chrétienne : Aristote[2] et Sotion[3] cités par Diogène Laerte; Posidonius[4]; J. César, qui écrivait ses *Commentaires* vers l'an 50 avant notre ère; Cicéron, vers l'an 44; Diodore de Sicile, vers l'an 40; Timagène vers l'an 14 dans une *Histoire de la Gaule* dont Ammien Marcellin nous a conservé un extrait.

Auteurs postérieurs à l'ère chrétienne : Strabon qui compo-

1. M. d'Arbois de Jubainville en a donné un exemple dans un article de la *Revue archéologique* concernant les druides, t. XXXVIII (1879), p. 374.
2. Né en 322, mort en 384.
3. Vivait à la fin du IIe siècle avant J.-C.
4. Orateur, philosophe et historien vers l'an 100 avant notre ère.

sait sa géographie vers l'an 20 après J.-C., Pomponius Mela qui composait la sienne quelque vingt ans plus tard[1]; Lucain dont la *Pharsale* a été écrite entre les années 60 et 64; Pline le Naturaliste vers l'an 77; Tacite vers 95, Suétone à la fin du Ier siècle; Dion Chrysostôme, au commencement du IIe; puis deux Pères de l'Église, Clément d'Alexandrie et saint Cyrille, qui reproduisent l'opinion d'un historien grec plus ancien[2].

Si nous laissons de côté Aristote et Sotion qui n'ont pu connaître les druides que de loin — restent douze écrivains qui ont été contemporains de leur grandeur ou de leur décadence[3] et ont pu nous donner des renseignements puisés à des sources vives — Pourtant, il est des distinctions à faire. Ces philosophes, historiens, naturalistes, poètes ne sont point vis-à-vis des druides placés au même point de vue. Tandis que les uns se sont donné la tâche de peindre en quelques traits leur rôle social et religieux, d'autres comme Pline ne sont préoccupés que du rapport qu'ils paraissaient avoir avec les pratiques de la médecine et de la magie, ou, comme Aristote, Sotion, Diogène de Laerte et les Pères de l'Église, de leur rôle de philosophes ou de leur adhésion à la doctrine pythagoricienne de l'immortalité des âmes.

A y bien regarder, les autorités sur lesquelles nous pouvons nous appuyer avec certitude se bornent à Posidonius, dont nous ne possédons que de rares fragments[4] épars dans les écrivains postérieurs; à César, Diodore de Sicile, Timagène, Pomponius Méla et Tacite qui seul nous montre les druides en action dans une des îles attenant à la Grande-Bretagne l'an 60 de notre ère, c'est-à-dire à une époque où ils étaient encore tout-puissants en Angleterre et en Irlande, témoignage d'une grande valeur pour nous, Tacite étant le seul qui nous ait parlé d'eux, pour ainsi dire *de visu*.

1. Vers l'an 44.
2. Polyhistor qui vivait paraît-il quelques années avant notre ère.
3. Posidonius, César, Cicéron, Diodore de Sicile, Timagène, Strabon, Pomponius Méla, Dion Chrysostôme, Lucain, Pline, Tacite et Suétone.
4. Les écrits de Posidonius sont complètement perdus.

Il est très remarquable que César, qui a fait huit campagnes en Gaule, ne se soit jamais trouvé en contact direct avec les druides et ne mentionne que le seul Divitiacus[1]. Le tableau qu'il nous a laissé de la corporation n'est point le résultat de renseignements *vécus*, si j'ose dire, d'observations personnelles. Il ne nous dit pas : J'ai été en rapport avec eux et voilà ce que j'ai vu. Il semble qu'il ait sous les yeux un traité *De druidis* et qu'il le résume : ses renseignements sont de seconde main. Il parle des druides en général, non des druides de son temps en particulier. Bien que, dans la série des auteurs que nous avons à dépouiller, César soit le premier en date[2], et le plus complet, nous ne pouvons, quand il s'agit de la *Gaule druidique*, accepter son récit sans contrôle. Nous ne le prendrons pas pour notre premier guide. Nous commencerons nos études par Timagène, qui, nous dit Ammien Marcellin, avait renouvelé la science en puisant dans un grand nombre de livres[3] où il était parlé de la Gaule et avait été initié aux traditions des druides[4].

Nous examinerons ces textes à trois points de vue qui formeront autant de paragraphes : 1° Origine et organisation des druides; 2° Leur enseignement; 3° Leurs doctrines philosophiques. Nous traiterons à part la question de leur rôle politique et de leur disparition de Gaule.

I. *Origine et organisation.* — D'après Timagène la corporation se composait de bardes, d'euhages[5] et de druides. La Gaule barbare leur devait sa civilisation[6]. Timagène

1. Dans la seule occasion où il ait eu à parler de l'intervention des prêtres gaulois dans les affaires publiques du pays (VII, 33), César les qualifie de *sacerdotes* et non de *druides*.

2. Nous laissons toujours de côté Aristote et ne possédons rien de Posidonius qui nous soit parvenu sans remaniement.

3. « Et diligentia Graecus et lingua haec quae diu sunt ignota collegit ex multiplicibus libris » (Amm., XV, 9, 4).

4. « Druidae memorant » (Amm., *l. c.*).

5. Les *vates* des autres écrivains.

6. « Per haec loca [oppida Galliae] hominibus paulatim excultis viguere studia laudabilium doctrinarum, inchoata per Bardos et Euhages et Drasidas [druidas]. » Cette action civilisatrice avait nécessairement exigé un grand nombre d'années.

nous donne un autre renseignement des plus précieux. Les druides étaient astreints à vivre *conventuellement*, *sodaliciis adstricti consortiis*, et, comme nous dirions, *en confréries*. De ce texte ressortent donc deux faits importants : les druides ont été les éducateurs de la Gaule, et y ont introduit les nobles études. Ils y ont installé des communautés d'où sortaient les éducateurs du pays.

César. — D'après César, il était de tradition que l'institution des druides était d'origine britannique. Les Gaulois qui voulaient connaître à fond l'institution allaient encore de son temps terminer leurs études en Bretagne [1]. Les druides constituent dans la nation une classe à part dont les membres se recrutent eux-mêmes : aucune des fonctions n'est héréditaire. L'institution a un chef suprême qui est élu [2]. César ne nous dit pas où il réside. On peut conjecturer que sa résidence légale était le pays des Carnutes où se tenaient les grandes assises de la corporation ; « *chaque année à une époque fixe ils s'assemblent en un lieu consacré, sur le territoire des Carnutes qui est regardé comme le centre de toute la Gaule* [3] ». César, de la corporation, ne connaît que les druides ; il n'est question dans les *Commentaires* ni de bardes, ni d'euhages. *Sacerdotes* est le mot dont il se sert quand il ne se sert pas de celui de druides [4]. Il ressort toutefois, de son récit que l'éducation des druides ne devait

1. César, *B. G.*, VI, XIII : « Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur et nunc qui diligentius eam rem [disciplinam] cognoscere volunt plerumque illo discendi causa proficiscuntur ». Il n'est fait mention dans les *Commentaires* d'une manière directe ni de communautés ni de confréries druidiques.

2. César, *B. G.*, VI, XIII : « In omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt) atque honore, genera sunt duo... De his duobus generibus alterum ·um, alterum equitum... Iis autem omnibus druidibus praeest unus ım inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo aut, si quis ex reliquis nitate succedit, aut si sunt plures pares suffragio druidarum. » ;erto anni tempore in finibus Carnutum, *quae regio totius Galliae* ɛtur, considunt in loco consecrato. » *Tara* en Irlande où séjournait ·ême et où se tenaient les assises nationales passait également pour ıtre de toute l'Irlande.

.', *B. G.*, VII, XXXIII : « Convictalitavem, qui per *sacerdotes* more civi- ıtermissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit ».

pas être la même pour tous. Les druides étaient prêtres[1] devins[2], juges, au civil et au criminel[3], professeurs. Ils sont médecins, astronomes et philosophes spéculatifs, comme nous le verrons quand nous aborderons leur enseignement. Nous entrevoyons là (la suite prouvera si nos prévisions sont justes) des catégories distinctes de druides. Chaque druide ne pouvait être, à la fois, prêtre officiant, juge, devin, professeur, médecin, astrologue, homme de science et philosophe. Les druides, d'après César, remplissaient, en effet, en Gaule les fonctions les plus diverses ; leurs communautés étaient la pépinière où se faisait cette éducation de lettrés attirés par les grands avantages que leur procurait leur titre de druide. « Les *druides ne vont point à la guerre, ne paient point d'impôt, comme le reste de la population*; *ils sont exempts de la milice et de toute autre espèce de charge*; ces *grandes prérogatives leur attirent une foule de disciples qui viennent d'eux-mêmes à leurs écoles ou y sont envoyés par leurs parents*[4]. »

Ces prérogatives imposaient des devoirs et d'abord de très longues études. L'enseignement se composait *d'un grand nombre de vers à apprendre par cœur et quelquefois exigeait jusqu'à vingt années d'enseignement*[5]. Le programme des études,

1. « Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant » (*B. G.*, VI, XIII).

2. « Religiones interpretantur ».

3. « Magno hi sunt apud eos [adolescentes] honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt, et si quod est admissum facinus, si caedes facta, si de hereditate, de finibus controversia est, idem decernunt praemia paenasque constituunt. »

4. César ne parle pas de *communautés*, mais l'existence de ces communautés ressort de la nature même des fonctions attribuées aux différents membres de l'ordre qui exigeaient un enseignement très varié, de même qu'il était très long. Ce que l'on peut supposer c'est que ces *communautés*, étaient déjà en décadence en Gaule au temps de César et n'avaient conservé leur importance qu'en Angleterre et en Irlande.

5. César, *B. G.*, VI, 14. « Tantis excitati praemiis et sua sponte multi in *disciplinam* conveniunt et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum *ibi* numerum versuum ediscere dicuntur. Itaque annos non nulli vicenos in *disciplina* permanent ». In *disciplina*, *ibi* ne doit-il pas s'entendre de véritables *collèges* qui, dans ce cas, ne peuvent guère être autre chose que des communautés? Il est clair que l'enseignement se donnait en commun et par catégories.

comme nous le verrons, était très compliqué. Les juristes ne devaient pas suivre les mêmes cours que les astrologues, les astrologues que les poètes et les devins. Les médecins devaient avoir des cours à part ainsi que les musiciens. Les théologiens et les philosophes ne pouvaient être confondus avec la foule. Nous devons nous représenter ces communautés, comme de petites *universités*, composées de *facultés* distinctes. Il fallait conquérir les titres au prix d'examens nombreux et difficiles. Le titre de druide était le titre le plus élevé. César en fait un titre général comprenant tous les autres. Nous devons nous en rapporter à Timagène et à Diodore et conclure, malgré le silence des *Commentaires*, à l'existence de grandes communautés et à une hiérarchie nécessaire.

Diodore. Diodore, qui avait certainement les écrits de Posidonius sous les yeux, mentionne comme Timagène trois catégories de prêtres gaulois[1] : les bardes, les devins et les druides. « *Les Gaulois sont intelligents et capables de s'instruire*[2]. *Ils ont des poètes qu'ils appellent bardes*[3] *et qui chantent la louange et le blâme en s'accompagnant sur des instruments semblables aux lyres*; *ils ont des philosophes et des théologiens très honorés qu'ils appellent druides*[4]. *Ils ont aussi des devins*[5] *qui sont en grande vénération.* »

Chaque catégorie a des fonctions spéciales. Si les bardes distribuent les louanges et le blâme et rappellent dans des chants épiques les hauts faits des héros[6], aucun sacrifice ne se peut faire sans la présence d'un philosophe, et les devins et augures ont un rôle à part. « *Ils prédisent l'avenir par le vol des oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes. Tout le peuple leur obéit. C'est un usage établi parmi eux que personne*

1. Nous retrouverons des catégories analogues dans l'Irlande druidique.
2. Diodore veut dire : capables de profiter de l'enseignement des druides.
3. Οὓς βάρδους ὀνομάζουσι.
4. Φιλόσοφοί τε τινές εἰσὶ καὶ θεολόγοι περιττῶς τιμώμενοι, οὓς Δρουΐδας ὀνομάζουσι.
5. Χρώνται δὲ καὶ μάντεσιν.
6. « Et bardi quidem fortia virorum illustrium facta heroicis compositis cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt » (Timagène, *l.*

ne sacrifie sans l'assistance d'un philosophe[1]. *Ils prétendent qu'on ne peut offrir de sacrifices agréables aux dieux que par l'intermédiaire de ces hommes qui connaissent la nature divine et sont en quelque sorte en communication avec elle.* »

STRABON[2]. Ce que nous dit Strabon qui composait sa Géographie vers l'an 20 de notre ère, trois quarts de siècle après César, un demi-siècle après Diodore, plus d'un siècle après Posidonius, confirme de tout point ce que nous ont appris Timagène et Diodore[3].

« *Chez tous ces peuples presque sans exception*[4], *se retrouvent trois classes d'hommes qui sont l'objet d'honneurs extraordinaires, à savoir : les* BARDES[5], *les* VATES[6] *et les* DRUIDES[7]. *Les bardes, chantres et poètes*[8]; *les vates, sacrificateurs et physiologues*[9]; *les druides qui, indépendamment de la physiologie, professent la philosophie morale*[10]. *Les druides sont réputés les plus justes des hommes et à ce titre c'est à eux que l'on confie l'arbitrage des contestations soit publiques, soit privées.* »

1. Ἔθος δ' αὐτοῖς ἐστὶ μηδένα θυσίαν ποιεῖν ἄνευ φιλοσόφου. Diodore, dans ce même paragraphe (V, 31) nous apprend que ce sont surtout les devins qui prennent part aux sacrifices humains. « *Lorsque les devins consultent les sacrifices sur quelque grand événement, ils ont une coutume étrange, incroyable : ils immolent un homme en le frappant avec un couteau dans la région au-dessus du diaphragme; ils prédisent ensuite l'avenir d'après la chute de la victime, d'après les convulsions des membres et l'écoulement du sang. Fidèles aux traditions antiques, ils ont foi dans ces sacrifices.* »

2. Strabon, liv. IV, IV, 4.

3. On a cru que Strabon avait copié César; nous croyons plutôt qu'ils ont puisé l'un et l'autre aux mêmes sources, *à ces livres nombreux qu'avait consultés Timagène, au dire d'Ammien.* Voir plus haut, p. 254.

4. C'est-à-dire chez les peuples gaulois, παρὰ πᾶσι δ' ὡς ἐπίπαν. Strabon, dans le même chapitre IV, IV, 2, nous dit d'une manière générale à quels peuples s'applique cette expression : παρὰ πᾶσι, en ces termes : τὸ δὲ σύμπαν φῦλον ὃ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν καλοῦσι, *tous les peuples appartenant à la race gallique* ou *galatique* (trad. Tardieu, I, p. 323), ce qui semble étendre la définition à d'autres peuples qu'aux peuples de la Gaule de César. Quels étaient ces peuples chez lesquels il y avait des druides?

5. Βάρδοι.

6. Οὐάτεις.

7. Δρυΐδαι.

8. Ὑμνηταί καὶ ποιηταί.

9. Ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι. Tardieu traduit ἱεροποιοι par : *qui président aux sacrifices.* Le sens de φυσιολόγοι est donné par Cicéron (*De divinat.*, I, 41 : « *naturae ratio quam physiologiam Graeci appellant*) ».

10. Τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν.

Au point de vue où nous nous sommes placé, l'organisation du groupe druidique, nous avons très peu à glaner dans les écrivains postérieurs à Strabon. Un chapitre des *Annales* de Tacite[1], relatif à des événements de l'an 60 de notre ère, doit toutefois nous arrêter, dans la persuasion où nous sommes (pourquoi ne pas vous le dire tout de suite?) que l'île dont il est fait mention était un centre de communauté druidique, comme la cité des Carnutes.

Suetonius Paullinus, qui avait le commandement des légionnaires, guerroyait en Bretagne. Jaloux du succès que venait d'obtenir Corbulon en Arménie, il veut, dit Tacite, se signaler à son tour par une action d'éclat.

Il se prépare à attaquer l'île de Mona[2] peuplée d'habitants courageux[3] et réceptacle des transfuges. Il fait construire des bateaux plats, propres à cette mer entrecoupée de bas-fonds. Il y met son infanterie. Ses cavaliers passaient à gué ou à la nage sur leurs chevaux. Le rivage était bordé par l'ennemi qui présentait une forêt d'armes et de soldats[4], au milieu desquels ne cessaient de courir des femmes telles qu'on peint les furies, dans un appareil funèbre, les cheveux épars, des torches dans les mains *et tout autour des druides les mains levées vers le ciel*[5], *vomissant d'affreuses imprécations*. La nouveauté du spectacle saisit d'effroi nos soldats. On eût dit que leur corps était attaché à la terre, à les voir immobiles, se livrer aux coups sans défense. Mais bientôt se ranimant à la voix de leurs chefs, s'aiguillonnant eux-mêmes et honteux de trembler devant une troupe de femmes et de prêtres[6], ils marchent en avant, enfoncent les barbares et les enveloppent dans leurs propres feux. On leur imposa une garnison et *l'on détruisit les bois consacrés à leurs horribles superstitions, car ils regardaient comme un acte religieux d'arroser les autels du sang des captifs et de consulter les dieux dans des entrailles humaines* (traduction Dureau de Lamalle).

Je ne puis m'empêcher de considérer l'île de Mona comme

1. Tacite, *Annal.*, XIV, xxx.
2. Anglesey, petite île située vis-à-vis la côte orientale du pays de Galles. « Monam insulam incolis validam et receptaculum perfugarum ». Quelle importance aurait eue cette petite île, sans le séjour des druides?
3. « Stabat pro littore diversa acies, densa armis virisque. » (Id., *id.*, XIV, xxx.)
4. « Druidaeque circum, preces diras, sublatis ad coelum membris, fundentes. » (Ann., XIV, *l. c.*).
5. « Muliebre et fanaticum agmen ».

le séjour particulier d'une confrérie druidique. L'incendie des forêts de l'île, consacrées, dit Tacite, à des sacrifices sanglants, suffit à le démontrer[1].

Ces témoignages contemporains de l'action des druides vivante ou expirante en Gaule concordent tous. Nous pouvons en tirer les propositions suivantes :

1° Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne des confréries existaient en Gaule en rapport avec d'autres confréries de l'île de Bretagne, considérées comme les confréries mères, composées de diverses catégories d'affiliés parmi lesquels des prêtres, des juristes, des bardes ou aèdes, des devins, des médecins, des maîtres de sciences naturelles, des philosophes et des théologues classés par les anciens sous trois rubriques : *druides*, *bardes*, *vates*. Ces confréries, chargées de fonctions publiques importantes, jouissaient des privilèges les plus étendus, exemption d'impôt et de service militaire. L'éducation de la jeunessse gauloise était entre leurs mains. Cette jeunesse se pressait dans des écoles où se pouvaient conquérir de pareils privilèges. La confrérie se recrutait elle-même par voie d'examens, non d'hérédité. Un chef élu était à sa tête[2].

Les chefs, c'est-à-dire les affiliés du plus haut grade, les dignitaires, *les druides*, étaient astreints à vivre *en communauté*, entourés de leurs disciples et des membres inférieurs de la corporation. Le centre de leur action était en Gaule, dans le pays des Carnutes, où une assemblée générale se tenait tous les ans.

Une pareille organisation entraînait, de toute nécessité, l'établissement de grands centres d'habitation. Nous verrons que les druides choisissaient de préférence ou des îles ou le fond des forêts[3].

1. « Praesidium posthac impositum victis, excisique luci, saevis superstitionibus sacri » (Tac., *l. c.*).

2. Y avait-il un seul chef, un seul *général*, ou plusieurs chefs *provinciaux* ? La question sera à examiner.

3. « In specu aut in saltibus » (Pomponius Mela). Nous avons déjà appelé l'attention de nos auditeurs sur l'intérêt que présentent les découvertes faites

Leur enseignement était très varié et très élevé.

Enseignement. Aucun doute ne peut exister sur la nature de l'enseignement donné dans les communautés druidiques. Timagène, César, Diodore, Strabon sont d'accord. Sur ce point il y a unanimité comme sur les autres.

Timagène déclare que les druides ont été en Gaule *les initiateurs des nobles études*[1], que, tandis que les bardes chantaient aux accompagnements de la lyre, les hauts faits des héros dans des vers épiques, en partie de leur composition[2], que les Eubages *scrutaient et s'efforçaient de surprendre les secrets de la nature*[3], *les druides d'un génie supérieur dédaignant les choses de la terre et s'élevant aux plus hautes conceptions philosophiques déclaraient les âmes immortelles*[4].

César n'est pas moins explicite. « *L'enseignement se compose d'un grand nombre de vers à apprendre par cœur et quelquefois il exige jusqu'à vingt années d'études. A leur avis ces matières ne doivent point être confiées à l'écriture*[5]. *Le principal point de leur doctrine est que l'âme ne périt pas, et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre*[6]. *Une foule de questions sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur du monde et de*

à deux reprises différentes de nombreuses médailles gauloises de *type armoricain*, dans l'île de Jersey. Nous avons conjecturé que les monétaires étaien[illegible] des druides et que l'île de Jersey était un centre de communauté druidique[illegible]. Le trésor de Soings découvert dans le Blésois au bord du lac de ce nom (q[illegible]i devait être au milieu d'une forêt), à proximité de ruines romaines, trésor qu[illegible]. outre des monnaies de même type, contenait un *torques* d'or, nous a par[illegible]u être l'indice d'un autre établissement semblable. Nous aurons ultérieureme[illegible]nt l'occasion de développer nos idées à ce sujet. Nous ne serions pas éton[illegible]é que l'*oppidum* de Kerviltré (Finistère) avec son torques d'or eût le même [illegible]a-ractère, ainsi que plusieurs autres *oppida*.

1. « Studia laudabilium doctrinarum ».

2. « Fortia virorum illustrium facta heroicis *composita* versibus cum d[illegible]ul-cibus lyrae modulis cantitabant ».

3. « Scrutantes seriem et sublimia naturae pandere conabantur ».

4. « Drasidae (druidae) ingeniis celsiores quaestionibus occultarum re[illegible]m altarumque erecti despectantes humana pronuntiarunt animas immortal[illegible] » (Amm. Marcell., XV, 9, 8.)

5. César, *B. G.*, *l. c.* Un pareil enseignement exigeait naturellement la [illegible]us grande assiduité aux écoles et ne pouvait se donner en dehors d'elles.

6. « Non interire animas, sed ab aliis post mortem transire [illegible] » (César, *B. G.*, VI, XIV).

la terre, sur les lois de la nature[1], *sur l'action et la puissance des dieux immortels font partie de leurs doctrines et de leur enseignement* ».

Cicéron[2] nous dit implicitement que l'art de la divination faisait partie de cet enseignement. « *L'art de la divination n'est pas étranger aux nations barbares, puisqu'il y a des druides en Gaule. J'ai connu l'un d'eux, l'Éduen Divitiacus, ton hôte et ton admirateur*[3], *qui se vantait de connaître les lois de la nature, c'est-à-dire ce que les Grecs appellent physiologie. Il annonçait l'avenir tant par l'observation des oiseaux que par conjecture*[4]. »

Tacite, plus d'un siècle plus tard, nous apprend[5] *que les druides Gaulois prédisaient encore l'avenir.* « *Rien n'avait autant contribué à persuader aux Gaulois la chute prochaine de l'Empire que l'incendie du Capitole. Rome, jadis, avait été prise par les Gaulois, mais le temple de Jupiter ayant subsisté*, l'Empire *s'était maintenu*; *au lieu qu'alors, cet embrasement fatal était le signe de la colère céleste* et, *pour les nations transalpines, le présage de l'Empire du monde* : *voilà ce que la vaine superstition des druides publiait*[6] ».

Diodore et *Strabon* nous donnent moins de détails, mais affirment également chez les Gaulois l'existence de *poètes* qu'ils appellent bardes, de philosophes et de théologiens très

1. « De rerum natura » (Id., *id.*).
2. Cicéron, *De divinatione*, liv. I, ch. XLI, 90.
3. Cicéron s'adresse à son frère Quintus.
4. « Naturae rationem quam physiologiam Graeci appellant notam sibi profitebatur et partim auguriis partim conjectura quae essent futura dicebat ».
5. L'an 71 de J.-C. — Tacite, *Hist.*, liv. IV, ch. LIV.
6. « Possessionem rerum humanarum Transalpinis gentibus portendi superstitione varia *druidae canebant* ». M. d'Arbois de Jubainville fait remarquer que : « *les Vies de saint Patrice, œuvres de chrétiens qui considéraient le druidisme comme un adversaire, attestent que les chrétiens croyaient à la puissance prophétique des druides. Ils racontent que les druides d'Irlande annoncèrent l'arrivée de saint Patrice qu'on fixe approximativement à l'an* 442. Un homme à la tête rasée comme une hache viendra à travers la mer orageuse; son manteau a un trou pour la tête, son bâton a le bout recourbé; sa table est à l'extrémité orientale de sa maison; tous ses gens répondent : *Amen, amen* ».

honorés qu'ils appellent *druides*[1]. L'éducation de ces poètes, de ces devins, de ces philosophes exigeait un enseignement long et suivi. Des cours devaient en être institués dans les communautés. Le texte de Strabon[2] conduit aux mêmes conclusions.

« *Chez tous les peuples gaulois, à peu près sans exception, se trouvent trois classes d'hommes, qui sont l'objet d'honneurs extraordinaires, à savoir : Les bardes, les vatès et les druides. Les bardes, autrement dit les chantres sacrés, les vatès, autrement dit les devins qui président aux sacrifices et interrogent la nature, enfin les druides qui indépendamment de la* PHYSIOLOGIE *ou philosophie naturelle* PROFESSENT L'ÉTHIQUE *ou philosophie morale. Ces derniers sont réputés les plus justes des hommes et à ce titre c'est à eux que l'on confie l'arbitrage des contestations soit privées, soit publiques*[3]. » On ne devient pas juge et arbitre dans un pays de traditions et de coutumes, sans de longues études[4].

Dion Chrysostôme, qui mourut l'an 117 de notre ère, compare aux mages des Perses et aux prêtres égyptiens *les druides qui chez les Celtes se consacraient à la divination et à l'étude de la sagesse*[5]. Autant de cours particuliers indispensables dans une société où les traditions n'étaient pas confiées à l'hérédité.

Pomponius Mela. Pomponius Mela disait déjà vers l'an 44 de notre ère[6], que l'on trouvait chez les Gaulois, malgré leur barbarie, « *une éloquence naturelle et dans les druides des maîtres de la sagesse qui prétendent connaître la grandeur et la forme*

1. [illegible] (Diodore, V, 30).

2. Strabon, IV, iv.

3. Trad. Tardieu, I, p. 326-327.

4. Voir plus loin ce que nous disons du rôle des druides en Irlande.

5. Dion Chrysostôme, *Oratio* XLIX.

6. Pomponius Mela : « Habent tamen (Galli) et facundiam suam magistrosque sapientiae druidas. Hi terrae mundique magnitudinem et formam, motus [illegible] sidérum et quid diu velint scire profitentur. *Docent multa nobilissimos* [illegible] *et diu, vicenis annis, aut in specu, aut in abditis saltibus* ». Il ne faut pas oublier que les druides n'avaient plus alors aucun rôle officiel et que sans être persécutés ils étaient certainement suspects à l'autorité impériale et se trouvaient dans une situation analogue à celle où se trouvent de nos jours les congrégations religieuses non autorisées.

de la terre et du monde, le mouvement du ciel et des astres et la volonté des dieux. Ils sont les éducateurs de la noblesse. Cet ENSEIGNEMENT *long et secret* dure quelquefois vingt ans. Il se donne dans des cavernes (?) ou dans le fond des forêts ». C'est à peu près ce que nous a dit César.

Il est également certain que l'on devait initier certains membres de la communauté aux formules magiques, sans lesquelles aucun sacrifice n'était valable, et auxquelles il fallait qu'aucun mot ne fût changé ni déplacé, sous peine d'inefficacité du sacrifice. Cette éducation spéciale ne pouvait être négligée. Pline nous montre des druides présidant à la cueillette du gui et d'autres plantes magiques. Tout cela exigeait un corps de professeurs nombreux et instruits[1], sans quoi il n'eussent pas conservé le respect et la considération dont on nous les montre entourés jusqu'à la fin, de la part de leurs disciples[2].

La doctrine. La recherche de la doctrine des druides est le point le plus délicat et le plus obscur du problème. *César* qui avait eu des relations suivies avec le druide Divitiacus ne semble pas en savoir plus que nous, sans quoi se serait-il contenté de dire : « *Le principal point de leur doctrine est que l'âme ne meurt pas et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre*[3] » ? *Pomponius Mela* avoue plus nettement que

1. Le baron Roget de Belloguet a résumé très heureusement le programme d'enseignement des druides dans les lignes suivantes, t. III, p. 336 : « Nous avons pu dans ce qui précède nous faire d'avance une idée du nombre et de la variété des sciences que cultivait le clergé gaulois : La théologie et la connaissance des lois, l'astronomie et la cosmogonie, la physique, la géométrie, l'histoire nationale, la musique et la poésie. Nous avons vu des prêtres comme devins et magiciens pratiquer l'anatomie splanchnologique et la médecine, pour laquelle ils étudient les vertus des plantes. Ils s'appliquaient aussi à connaître la forme et la grandeur du monde, c'est-à-dire la géographie. Enfin les druides proprement dits approfondissaient les hautes questions de la morale et de la philosophie, de sorte que l'ensemble de leur science et de leur enseignement constituait une véritable encyclopédie et un cours complet d'instruction et d'éloquence universitaires ». Il y a là, en effet, les éléments d'une université véritable si ce n'est d'une *abbaye*.

2. « Ad hos (druidas) magnus adolescentium numerus disciplinae causa concurrit, *magnoque sunt apud eos honore* » (César, *B. G.*, VI, XIII).

3. César, *B. G.*, *l. c.*

ce seul point de leur doctrine avait pénétré dans le public : *Unum ex eis quæ præcipiunt in vulgus effluxisse videlicet ut forent ad bella meliores æternas esse animas vitamque alteram ad manes*[1]. « De leur enseignement ils ne laissent transpirer qu'un seul précepte dans le public en vue d'exalter le courage militaire, à savoir que les âmes sont immortelles et que la vie se continue au delà du tombeau ». Ce précepte ou ce dogme, tous les écrivains presque sans exception chez lesquels le nom des druides est prononcé, en ont fait mention. On ne peut contester qu'il fut la base de leur enseignement.

Si rien ne nous a été transmis de précis touchant les doctrines canoniques ou théologiques des druides, n'y a-t-il pas quelques conséquences à tirer de ce silence même ? Les disciples des druides, je veux dire, cette nombreuse jeunesse qui se soumettait à leur enseignement n'entraient pas tous dans la confrérie ; une partie reprenait la vie civile. Peut-on croire qu'il y eût chez ceux qui reprenaient leur liberté, à supposer qu'elle pût exister chez les autres, une discipline assez sévère pour qu'ils se crussent obligés à ne rien révéler de ce qui leur était enseigné ? S'il y avait une doctrine secrète elle ne se comprend que réservée à la classe tout à fait exceptionnelle des philosophes et des théologiens ; mais ne pouvaient faire partie de cette doctrine secrète les détails du culte extérieur s'il y en avait eu, le nom des divinités devant lesquelles le public serait venu se prosterner. On peut donc être certain que l'enseignement des druides ne comportait pas l'étalage d'un panthéon de dieux qui auraient été la manifestation extérieure de leur théologie. Nous songeons, en ce moment, à la triade, Esus, Teutates et Taranis à laquelle on offrait des sacrifices sanglants et dont on a voulu faire les grands dieux des druides. Mais outre que Lucain[2] est le premier et le seul qui en ait parlé, comment comprendrait-on que leur nom eût été ignoré

1. Mela, III.

2. La *Pharsale* est probablement de l'an 64 de notre ère. Nous espérons pouvoir expliquer, dans la dernière partie de ce cours, l'origine de cette triade.

des écrivains antérieurs si les druides leur avaient adressé des sacrifices publics et surtout consacré des victimes humaines?

Une seule divinité sans nom peut se rattacher au cycle druidique, le *Dispater* qui, dit César, d'après une tradition des druides, aurait été le père de la nation. *Les Gaulois se prétendent tous issus de* DISPATER[1]. *C'est, disent-ils, une tradition qui leur vient des druides.* Ce dogme faisait donc partie de l'enseignement druidique, mais à quel titre? Le soin que César prend de nous en parler en dehors du chapitre consacré à la corporation et à la suite des renseignements qu'il nous donne sur la religion des Gaulois[2], laisse supposer qu'il fait allusion à une tradition populaire adoptée par les druides, analogue à celle qui régnait chez les vieux Germains, frères des Celtes, qui considéraient *Tuiston* comme le père de la nation germanique[3], sans que cette tradition fût un dogme druidique. A plus forte raison ne pouvons-nous pas accepter la thèse du baron Roget de Belloguet[4] pour qui Esus, « *dieu suprême des druides, ne serait autre qu'*ASU, *le grand être conçu par les sages* (comme le « QUI EST » *de l'Exode*, III, 14) *identifié par la foule avec le soleil ou le firmament* ». Quelle que soit son origine, la tradition relative à Dispater doit, toutefois, être prise en grande considération. L'usage de compter le temps par nuit et non par jour se rattachait, suivant César lui-même, à cette croyance. Dispater était évidemment un Pluton. « *En vertu de cette croyance* (la croyance qui portait les Gaulois à se croire les descendants de Dispater), *les Gaulois mesurent le temps écoulé*

1. César, *B. G.*, VI, XVII : « Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant, idque a druidibus proditum dicunt. »

2. Qu'il ne faut pas confondre, nous ne saurions trop le répéter, avec le druidisme.

3. Tacite, *De moribus Germanorum*, II : « Celebrant (Germani) carminibus antiquis (quod unam apud illos memoriae et annalium genus est) *Tuistonem* deum, *terra editum* et filium Mannum originem gentis conditoresque ». Nous sommes de plus en plus frappé de l'analogie de la religion *pré-druidique* des Gaulois avec la vieille religion germanique.

4. Baron Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, III, p. 121, qui ajoute en note : « *Asu* ou *Asura* du verbe *as*, être : l'Asura-masda ou l'Esprit sage des Perses, l'Esus des Celtes et l'Esun divin des Ombres. Cf. *As Dun* en Scandinavie. »

non par le nombre des jours, mais par celui des nuits, et de même pour *compter les dates de naissance* ou les commencements *de mois ou d'années, c'est toujours la nuit qu'ils prennent pour point de départ.* » Cette coutume à laissé des traces jusqu'en plein moyen âge[1]. De semblables usages ont toujours de profondes racines et méritent une autre attention que ce que nous dit César du culte des Gaulois pour Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, « sur lesquels les Gaulois auraient eu les mêmes idées que les autres nations[2]. »

En résumé, aucun texte ne nous autorise à supposer que les druides en s'installant en Gaule y aient introduit chez les Celtes des divinités étrangères au pays ou des rites nouveaux. Nous pouvons même très légitimement affirmer le contraire. Si les druides avaient eu des divinités particulières, nous les retrouverions en Irlande. M. d'Arbois, l'autorité la plus compétente en pareille matière, déclare qu'il les y a, en vain, cherchées; et quelle raison les Gaulois auraient-ils pu avoir pour ne pas accueillir ces dieux, eux chez qui le panthéon gréco-hellénique s'est si vite acclimaté?

Ne soyons pourtant pas trop absolus. Les druides dans leurs communautés étaient *chez eux*. Il pouvait y exister des cérémonies qu'il n'était pas de leur politique de vulgariser. Elles pouvaient être réservées à une élite d'initiés. Celles-là nous les ignorons et probablement les ignorerons toujours. Leur politique extérieure paraît avoir été la politique des sages et des philosophes. L'antiquité païenne n'avait pas de préjugés religieux. Aucune divinité là où on la rencontrait n'était proscrite. La mythologie gauloise en comptait par milliers, divinités des sources, divinités des forêts, divinités des montagnes et des lacs. Les cérémonies, les sacrifices faits en l'honneur de ces divinités, les druides y présidaient sans

1. Voir Deloche, *La procession dite de la Lunade* (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, 2e partie, 1890), et Annexe G.

2. César, *B. G.*, VI, XVII : « De quibus eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem ».

aucun scrupule. Ils ne cherchèrent point à en imposer d'autres. Les formules magiques, héritage des chamans, le bas clergé druidique dut continuer à s'en servir. Les druides ne faisaient pas corps avec la nation, ils ne vivaient pas de sa vie religieuse, morale et intellectuelle, ils la dominaient du haut de leur science et de leur indépendance [1].

Il est certain que les druides avaient une philosophie, mais une philosophie n'est pas une religion, même quand elle spécule sur la nature des dieux; de telles spéculations ne pénètrent jamais dans les couches profondes de la nation. Des hypothèses sur la grandeur de la terre et le mouvement des astres ne devaient pas appeler davantage les conversions ou chasser des esprits et des cœurs les superstitions populaires. L'enseignement des druides ne modifia pas la religion. Un seul dogme était à la portée de tous, le dogme de l'immortalité et de l'éternité des âmes. Mais ce dogme, qui entrait comme élément essentiel dans leur enseignement [2], ils l'avaient trouvé gravé, comme nous l'avons vu, dans les instincts des races septentrionales auxquelles se rattachaient les Gaulois [3]. Il y est resté.

Quelle idée les Gaulois et les druides, en particulier, se faisaient-ils de cette éternité des âmes? Nous disons les Gaulois et les druides, car les textes n'en font que par exception

1. Je me les figure en Gaule comme sont les Missions norvégiennes à Madagascar, élevant chrétiennement les petits Malgaches sans les initier à toutes les subtilités de la théologie protestante.

2. César, *B. G.*, VI, XIV : « In primis hoc volunt persuadere, non interire animas ».

3. Voir nos premières leçons. L'observation est de Fréret, édit. in-12, t. XVIII, p. 179 : « Le dogme sur l'éternité des âmes et du monde paraît avoir été commun aux Gaulois avec les peuples de la Germanie. Il se trouve, quoique mêlé de détails puérils, dans l'*Edda* et dans le recueil de l'ancienne mythologie des Scaldes... Comme on a trouvé ce même système chez d'autres nations barbares qui n'ont aucun commerce entre elles, il faut qu'il soit une suite des premières idées qui se présentent aux hommes et il n'est nullement nécessaire de supposer qu'il soit passé d'un pays dans l'autre. *Il serait encore moins raisonnable de penser qu'il ait été porté par les Grecs et les Romains chez ces différentes nations* ». Ces derniers mots visent l'opinion qui voudrait que ce dogme eût été emprunté aux pythagoriciens.

honneur aux druides. Pour la majorité des écrivains qui en parlent, le dogme était un dogme national, propre aux Galates et aux Kimri-Belges aussi bien qu'aux Celtes. Nous avons tort de dire un dogme ; pour le peuple c'était une croyance innée; pour les druides une doctrine dont plusieurs écoles pouvaient se disputer l'interprétation et qui avait pu changer et se modifier avec le temps. Suivons-la à travers l'histoire durant la période de vitalité des druides.

César : « *Le principal point de leur doctrine* (la doctrine des druides) *c'est que l'âme ne périt pas et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre. Ils pensent que cette croyance, en faisant mépriser la mort, est éminemment propre à exalter le courage*[1]. » César cherche à expliquer le motif qui pousse les druides à faire de cette doctrine la base de leur enseignement. Il y voit une pensée politique. Il ne présente pas cette doctrine comme un dogme religieux.

Timagène, au contraire, y voit la conception la plus haute à laquelle les philosophes des communautés druidiques se soient élévés. « Les druides[2], d'un *génie supérieur, s'élevant aux spéculations les plus hautes et dédaignant les choses de la terre ont déclaré les âmes immortelles* ».

Diodore. Au livre V, XXVIII de sa *Bibliothèque historique*, nous lisons : [Chez les Galates], des querelles s'élèvent souvent dans les repas où méprisant la vie ils se provoquent à des combats singuliers, car chez eux prévaut la doctrine de Pythagore d'après laquelle : *les âmes des hommes sont immortelles*[3] *et après un nombre déterminé d'années recommencent à vivre en s'enveloppant d'un nouveau corps*[4].

1. César, *B. G.*, VI, XIV. « In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime, ad virtutem excitari putant metu mortis neglecto ».

2. Les Druides, c'est-à-dire l'ordre le plus élevé de la corporation. Amm. Marc., XV, 19 : « Inter eos [scilicet Bardos et Euhages] Drusidae [druidae] ingeniis celsiores... quaestionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt et despectantes humana pronuntiarunt animas immortales ».

3. Diodore, V, 28. Ἀθανάτους.

4. Καὶ δι' ἐτῶν ὡρισμένων πάλιν βιοῦν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδυομένης.

Timagène avait déjà rapproché la doctrine des druides de celle de Pythagore[1]. Mais ni l'un ni l'autre ne disent que les druides l'eussent reçue d'eux. Nous devons faire une autre observation. Diodore parle des Galates, Γαλάται. Or quatre chapitres plus loin, au ch. XXXII de ce même livre. Il croit devoir définir cette expression Γαλάται : « *Il est utile de déterminer un point ignoré de beaucoup de personnes. Les peuples qui habitent au-dessus de Massalie, dans l'intérieur des terres, le long des Alpes et en deçà des monts Pyrénées, se nomment Celtes ; ceux qui sont au-dessus de cette Celtique*[2] *dans les régions inclinant vers le notus,* LE LONG DE L'OCÉAN ET DES MONTS HERCYNIENS ET TOUS CEUX QUI VIENNENT A LA SUITE JUSQU'A LA SCYTHIE *on les appelle Galates.* » Diodore comprend donc une partie des tribus de la Germanie parmi celles qui croient à l'immortalité de l'âme et agissent en conséquence, car aux lignes citées du ch. XXVIII il ajoute : *C'est pourquoi, pendant les funérailles ils jettent dans le bûcher des lettres adressées à leurs parents décédés, comme si les morts devaient* les lire[3]. » C'était donc plus qu'une doctrine, c'était un article de foi sur les deux rives du Rhin.

Nous devons rappeler que Valère Maxime[4] et Pomponius Méla quelques années plus tard font mention des mêmes usages. « *Au sortir des murs* (de Marseille), dit Valère Maxime[5], *on me raconte qu'une ancienne coutume existait, chez les Gaulois, de se prêter entre eux des sommes remboursables dans l'autre monde, tant ils étaient persuadés que nos âmes sont immortelles. Je les traiterais d'insensés si l'opinion de ces porteurs de braies ne se retrouvait sous le manteau grec de Pythagore* ». Valère Maxime n'attribue cette croyance ni aux druides ni à l'in-

1. « Ut auctoritas Pythagorae decrevit » (Amm. Marc., XV, 9).
2. Diod., V, XXXII : Τοὺς δὲ ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτίκης.
3. Voir plus haut, p. 89, des pratiques analogues chez les Tschérémisses.
4. Qui vivait sous Auguste.
5. Valère Maxime, lib. II, ch. VI, 10 : « Memoria proditum est pecunias mutuas quae eis apud inferos redderentur, dare solitos, quia persuasum habuerint animas hominum immortales esse. Dicerem stultos nisi idem bracati sensissent quod palliatus Pythagoras credidit. »

fluence de Pythagore, il se contente de rapprocher les deux doctrines l'une de l'autre.

Pomponius Méla qui reproduit presque textuellement la phrase de César, ajoute[1] : « En conséquence *ils brûlent et enterrent avec les morts ce qui est utile aux vivants. Autrefois il arrivait qu'ils fixaient les enfers comme lieu de règlement de leurs affaires commerciales ou le paiement de leurs dettes. On a vu même des parents se jeter volontairement dans le bûcher dans l'espoir de revivre avec les morts* ». Ces pratiques quelque peu adoucies s'étaient conservées jusqu'à l'an 44 de notre ère[2].

Strabon[3] reste dans les mêmes données, sans parler de Pythagore à propos de la doctrine de l'immortalité, bien qu'il s'occupe à plusieurs reprises des pythagoriciens et de leurs doctrines. « *Les druides qui ne sont pas du reste les seuls parmi les barbares proclament que les âmes et le monde sont immortels*[4]. »

L'accord entre ces écrivains est donc complet. Les Gaulois croyaient à l'immortalité des âmes et conformaient leurs actes à leur foi. Les druides les y encourageaient. Leur doctrine était que les âmes continuent à vivre après la mort du corps et que l'on pouvait entrer en relation avec elles. Elles devaient revêtir un jour un corps nouveau. Tel est le dogme très simple dont les textes nous donnent le résumé. Ils ne nous disent pas quel est le séjour des âmes privées de leur corps terrestre. Les expressions *ad inferos*, *ad manes* sont des expressions vagues comme seraient nos expressions : *sous terre* ou *dans l'autre monde*, expressions qui n'impliquent aucunement l'idée de l'enfer de Proserpine et de Pluton. D'ailleurs Lucain[5]

1. Méla, III, 2 : « Unum exiis quae [druidae] praeceperint in vulgus efficiunt, videlicet, ut forent ad bella meliores, aeternas esse animas, vitamque alteram ad manes. *Itaque cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus.* Olim negotiorum ratio etiam et exactio crediti differebatur ad inferos, erantque qui in rogos suorum, velut una victuri libenter immitterent.

2. Date probable à laquelle Méla écrivait sa Géographie.

3. Strabon, IV, iv, p. [illegible]

4. Traduction Tardieu, I, p. [illegible] [illegible]

5. Lucain, *Pharsale*, I, v. [illegible].

6. [illegible] Vobis auctoribus umbrae

l'affirme dans d'admirables vers où il développe la pensée des druides.

« *D'après vos enseignements, druides, les âmes ne descendent ni dans les demeures silencieuses de l'Érèbe, ni dans les profondeurs des pâles royaumes de Pluton. Le même souffle les anime* DANS UN AUTRE MONDE *et la mort, si vos chants sont une vérité, n'est que le milieu d'une longue existence* ». Dans un autre monde, expression presque aussi vague que les précédentes, « *ad inferos, ad manes* » est le seul détail nouveau qu'il nous soit donné de recueillir ici. Nous ne croyons pas qu'il soit prudent de chercher à lever un voile derrière lequel Lucain ne devait rien voir de plus précis que nous; le vague convenait très bien à l'esprit poétique de nos pères.

Leur rôle politique. — De rôle politique proprement dit, c'est-à-dire d'une participation directe au gouvernement de la nation, nous ne trouvons pas trace dans les *Commentaires*. Un seul texte de la fin du Ier siècle de notre ère nous parle du grand rôle que les druides jouaient près des rois chez les Celtes, et il ne paraît pas qu'il s'agisse de la Gaule.

Dans un discours de Dion Chrysostôme [1] au sénat, nous lisons : « *Les Celtes ont des druides versés dans l'art divinatoire et dans toute science. Les rois ne peuvent rien décider sans eux. Aussi est-il vrai de dire que ce sont eux qui commandent et que ces rois assis sur des trônes d'or, habitant de magnifiques demeures sont leurs ministres, les serviteurs de leur pensée* ». Ces paroles ne s'appliquent certes pas à la Gaule. Elles pourraient s'appliquer à l'Irlande [2].

LEUR DISPARITION DE GAULE. — Un débat s'est élevé, il y a quelques années sur ce sujet à l'Académie des sciences mo-

Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt; regit idem spiritus artus
Orbe alio ; longæ Canitis si cognita, vitæ
Mors media est. »

1. Dion Chrysostôme, *Orat.* XLIX dans Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. VI, p. 35.

2. Nous verrons plus loin qu'elles pourraient, en effet, très bien s'y appliquer.

rales et politiques[1], entre Fustel de Coulanges, Victor Duruy et M. d'Arbois de Jubainville. C'est assez dire que le sujet a été épuisé et traité de main de maître. Nous n'aurons qu'à le résumer en y ajoutant quelques réflexions nouvelles.

Les druides ont-ils été persécutés? Deux textes anciens, dit Fustel, l'un de Pline, l'autre de Suétone, semblent indiquer que la religion druidique aurait été absolument détruite par l'autorité romaine et cela dès le règne de Tibère et celui de Claude. Nous lisons en effet dans Pline ces mots : *Tiberii Cæsaris principatus sustulit druidas*, « le principat de Tibère fit disparaître les druides[2] ». De son côté Suétone écrit : *Druidarum religionem Claudius penitus abolevit*, phrase que l'on traduit généralement ainsi : « Claude abolit entièrement la religion des Druides[3] ». Au premier abord ces deux phrases semblent d'une parfaite clarté et sont d'une grande énergie. Elles donnent tout de suite l'idée d'une destruction complète. Remarquons bien, en effet, la force de ces deux mots *sustulit, abolevit*. Les deux écrivains ne disent pas seulement que le prince ait prononcé une interdiction, qu'il ait lancé une loi visant à faire disparaître le druidisme; ils parlent d'un fait accompli et achevé, d'une disparition totale de la religion et des druides. Il semble donc qu'il n'y eut plus de druides à partir de Tibère, plus de druidisme à partir de Claude. Pourtant, si l'on continue à observer les textes et les faits de l'histoire, on est saisi par un scrupule et par un doute. En effet, ces mêmes druides que Tibère aurait fait disparaître, cette religion que Claude aurait effacée, nous les retrouvons dans les époques suivantes. Pline lui-même, dans un autre passage, montre qu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire sous Vespasien, les druides existaient encore et continuaient à présider aux cérémonies religieuses[4]... Les druides ont si peu disparu à l'époque de Tibère que Tacite mentionne leur action dans les troubles qui agitèrent la Gaule à l'avènement de Vespasien[5].

Il y a là contradiction *apparente*. A quoi cela tient-il? Les textes ont rarement tort quand on sait les comprendre. Ceux-ci étaient mal interprétés. Fustel de Coulanges avec sa sagacité et sa pénétration ordinaires remet les choses au point. Il lui suffit de replacer dans leur milieu les phrases si souvent reproduites isolément. Il ne lui est pas difficile de démontrer,

1. Fustel de Coulanges, *Comment le druidisme a disparu* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*), chez Thorin, 1879, et *Revue celtique*, t. IV (1879-80), p. 37.
2. Pline, *H. N.*, XXX, 4, 13.
3. Suétone, *Claude*, 25.
4. Pline, *H. N.*, XVI, 95, 251.
5. Tacite, *Hist.*, IV, 54.

après Fréret, que chez Pline et chez Suétone il s'agit uniquement de la magie et des sacrifices humains auxquels présidaient les druides. On comprend que de telles pratiques appliquées à la médecine, à la religion et à la divination ne fussent pas du goût des Romains, aussi Pline dit-il : « *Cette magie a possédé la Gaule jusqu'à un temps voisin de nous. C'est seulement sous le principat de Tibère qu'un sénatus-consulte a fait disparaître leurs druides et toute cette tourbe de mages-médecins*[1] ». Il faut lire la page de Pline tout entière pour comprendre ce qu'il entendait par les mots : *Sustulit druidas.*

« Le passage de Suétone est plus court, raison de plus pour n'en supprimer aucun mot : *Druidarum religionem dirae immanitatis et tantum civibus sub Augusto interdictam Claudius penitus abolevit.* Les deux mots *dirae immanitatis* me paraissent dignes d'attention : ils marquent sur quel point se fixe la pensée de Suétone. En parlant ici des druides il ne songe ni à leurs dieux ni à leur doctrine sur l'âme ; son esprit ne voit qu'une cruelle barbarie, *dira immanitas.* Pour avoir le sens de cette expression de Suétone il faut la rapprocher de celle de Lucain : *immitis placatur sanguie diro Teutates* ou de celle de Tacite : *Luci saevis superstitionibus sacri, nam cruore adolere aras fas habebant.* — Toutes ces expressions désignent les mêmes sacrifices humains.

Il faut d'ailleurs prendre garde au sens que le terme *religio* présentait à l'esprit d'un Romain : on le traduirait inexactement par notre mot « religion » ; il se disait de toute pratique qui avait pour but de plaire aux dieux et surtout de les apaiser. Je traduirais donc la phrase de Suétone de cette façon : La pratique religieuse des druides, la cruauté des sacrifices humains, avait déjà été interdite par Auguste aux citoyens romains ; Claude l'interdit à tous et la fit disparaître. Il ne semble pas que Suétone ait voulu dire autre chose[2]. »

Nous sommes complètement de l'avis de Fustel de Coulanges. Ne voyons-nous pas les Anglais interdire dans l'Inde le sacri-

1. Pline, XXX, 4, 13.

2. Cette remarque est capitale. Lorsque César dit, en parlant des Gaulois : *natio omnis admodum dedita religionibus,* il ne veut pas dire que les Gaulois aient de la religion un sentiment plus profond et plus élevé que les autres races, mais qu'ils se livrent aux pratiques les plus minutieuses du culte. De même il dit des druides (VI, 13) : *religiones interpretantur*, ce qui signifie, non pas qu'ils fussent des théologiens expliquant des dogmes, mais qu'ils interprétaient les présages de manière à pouvoir dire quelles pratiques les dieux réclamaient.

fice des femmes sur la tombe de leurs époux, sans qu'ils persécutent d'ailleurs en rien les sectateurs du Buddha?

Il n'y a point eu à proprement parler de persécution ou du moins de persécution violente. Mais, fait remarquer Duruy[1], « Auguste avait supprimé les associations qui n'étaient pas de tradition ou consacrées par un sénatus-consulte, *collegia, praeter antiqua et legitima dissolvit*. Il ne reconnaissait pas d'existence légale à l'institut druidique. Enlever à cette grande corporation le droit de réunion, c'était briser tous ses liens et la dissoudre, c'était déclarer en même temps que les adhérents de l'ancienne religion n'obtiendraient jamais le droit de cité romaine qui conduisait aux grandes charges de l'Empire. Toutes ces mesures étaient de la part d'Auguste et aux yeux des Romains l'exercice d'un droit et non pas des actes de violence, puisqu'elles étaient la simple et naturelle application aux vaincus des lois faites pour les vainqueurs.. En résumé, Auguste ne violenta pas les consciences, mais il ne laissa plus de place aux druides dans l'organisation sociale[2]. »

L'ouverture des écoles de Marseille, de Lyon et d'Autun acheva de les tuer. Les communautés druidiques se fermèrent presque toutes ou plutôt émigrèrent en Angleterre, en Écosse et en Irlande[3] où elles restèrent florissantes jusqu'au ve siècle de notre ère. C'est là que nous devons maintenant aller les étudier. Il n'y eut bientôt plus de communautés druidiques en Gaule; il y resta des druides isolés jusqu'au ve siècle, ainsi que les textes nous l'apprennent. Nous ne croyons pas que l'on puisse tirer des textes d'autres notions positives si l'on veut s'abstenir de conjectures. Le druidisme n'a point été une école de mysticisme, mais une grande institution sociale.

1. *Revue archéol.*, t. XXXIX, p. [illegible]

2. Fréret avait déjà compris ainsi les décrets d'Auguste, de Tibère et de Claude. Nous nous étonnons que ni Fustel, ni Duruy, ni M. d'Arbois [illegible] Fréret est à cet égard aussi net que possible.

3. Si nous voulions faire des comparaisons, nous rappellerions le transfert suivant les temps des collèges de Jésuites à Fribourg, à Jersey et en Angleterre.

XXe LEÇON

L'IRLANDE CELTIQUE [1]

Plus on creuse la question des druides, plus il apparaît clairement que conformément au témoignage de César, l'origine du mouvement auquel les Celtes durent l'établissement de communautés druidiques en Gaule doit être cherchée de l'autre côté de la Manche. *Disciplina in Britannia reperta* [2].

Transportons-nous en Irlande où les druides ont laissé les traces les plus profondes de leur domination morale et de leur enseignement; en Irlande qui, bien après l'ère chrétienne, conserva le privilège d'être un foyer ardent de propagande religieuse et civilisatrice.

Pendant que l'invasion kimro-galatique [3] paralysait en Gaule ou du moins limitait la puissance des druides que la conquête romaine devait définitivement anéantir, l'Irlande préservée de ces deux fléaux conservait intactes les vieilles institutions celtiques, dans lesquelles les druides, suivant leur rang, étaient les égaux des rois et des princes.

L'Irlande ne s'est jamais laissé pénétrer par les civilisations étrangères, elle est restée celtique pour ne pas dire druidique presque jusqu'à nos jours. Les Danois du VIIe au IXe siècle, avant les Anglais, ont cherché à l'entamer. Ils ont pu s'établir et

1. Consulter Gordon, *Histoire d'Irlande*; Keating, *Histoire d'Irlande*, traduite du celtique par J. O'Mahony; O'Curry, *On the manners and customs of the ancient Irish*; d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, t. I, et *Le Senchus-mor* (extrait de la *Nouvelle Revue du droit français et étranger*).

2. César, *B. G.*, VI, XIII.

3. Voir plus haut, p. 14.

encore passagèrement à l'embouchure des rivières. Ils n'ont pu pénétrer dans l'intérieur [1]. L'Irlande à bien des égards est restée de nos jours ce qu'elle était au Ier siècle de notre ère. Nous pouvons mieux que partout ailleurs y étudier le passé.

Une seule cause, en dehors de l'action du temps, aurait pu modifier sensiblement la situation politique et religieuse du pays : le triomphe du christianisme. Des circonstances particulières ont permis à l'Irlande de traverser cette révolution sans en être profondément troublée. L'influence du christianisme en Irlande a été une influence exclusivement morale. Le christianisme vainqueur laissa debout tout l'organisme politique des temps où le druidisme dominait, se contentant d'y introduire un esprit nouveau.

Non seulement les premiers apôtres chrétiens de l'Irlande n'y imposèrent pas, même au point de vue religieux, l'organisation autoritaire de l'Église romaine [2], mais se trouvant dans la nécessité, s'ils voulaient réussir, de gagner d'abord la confiance des chefs de clans, des rois et de leurs familles [3], sans le concours desquels ils ne pouvaient rien, les premiers apôtres se gardèrent d'exiger de ceux qui les accueillaient avec bienveillance aucun remaniement sérieux de la constitution établie et traditionnelle. Les apôtres irlandais se contentèrent de réclamer la déchéance des *druides* proprement dits, c'est-à-dire de la classe la plus élevée du corps druidique dont ils prirent la place auprès des rois. Quelques modifications apportées au code des lois nationales, particulièrement au code pénal, furent leurs seules exigences. Tout ce qui n'était pas en complet désaccord avec la nouvelle doctrine fut respecté ou toléré.

« A quelque époque que remonte l'action des premiers missionnaires et quelle qu'ait été leur influence, il est certain, dit

1. Le professeur montre une carte où ont été marqués les résultats de ces tentatives. Cette carte est déposée à la bibliothèque du Musée.

2. L'Église d'Irlande ne reconnut que très tard l'autorité du pape. Cf. Gordon, I, p. 83.

3. L'Irlande, au moment où saint Patrice prêchait l'Évangile, comptait au moins trois cents petits rois au-dessous du roi suprême et des quatre rois provinciaux.

Gordon[1], que le paganisme (c'est-à-dire le druidisme) persistait encore dans la majeure partie de l'île, au VIe siècle, et sur plus d'un point même au commencement du VIIe. C'est à la fin de ce siècle seulement que l'île des Saints fut entièrement christianisée. » Quand les premiers apôtres chrétiens y pénétrèrent, ils y trouvèrent un grand nombre de savants, de philosophes, de poètes, de jurisconsultes, membres des confréries druidiques[2]. Ce n'est pas un auteur moderne qui le dit ; nous sommes ici l'écho de voix chrétiennes.

La légende de saint Patrice, légende acceptée par l'Église, nous montre le saint discutant en 432, à son arrivée dans l'île, avec le poète et le druide du roi de Tara[3] qui lui donnait l'hospitalité. Le saint s'étonnait de les trouver si versés dans la connaissance de la philosophie et des sciences. Pareil aveu de la part d'un abbé presque contemporain de saint Patrice est un précieux témoignage.

En 449 nous retrouvons saint Patrice revisant les lois celtiques, œuvre des druides, sur l'ordre du roi dont il a gagné la confiance, de concert avec trois rois provinciaux, trois ollamhs ou docteurs (une des classes de la confrérie druidique) et trois évêques. Les évêques ont remplacé les druides. La révolution avait été rapide et il fallait que le terrain fût bien préparé. Il semble que l'Irlande fut chrétienne de fait avant de l'être de nom. Une autre remarque dont l'importance ne vous échappera pas est la promptitude avec laquelle, quelques années à peine après la conversion du roi Loégaire, se remplissent de fidèles plusieurs grands monastères, non seulement en Irlande, mais en Écosse et en Angleterre. Ces monastères, ces abbayes semblent sortir de terre spontanément, à une époque où la Gaule n'en possède pas encore, et bientôt après, ces monastères d'Irlande et d'Écosse sont, avec saint Colomban, la ruche d'où essaiment les célèbres abbayes de

1. Gordon, *op. laud.*, I, p. 45-46.
2. Les apôtres du christianisme n'avaient rien trouvé de semblable en Gaule.
3. Tara était la capitale de tout le royaume, le siège du roi suprême et du grand druide.

Luxeuil en Franche-Comté, de Bobbio en Italie. Vers 500, très peu de temps après la mort de saint Patrice, saint Findia[1] fonde une abbaye sous la juridiction de l'archevêque d'Armagt. Dès 520 est signalée l'existence d'un monastère très florissant dans l'île d'Iona en Écosse. Dans le cours du même siècle, alors qu'une grande partie de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre était encore païenne, s'élèvent les puissantes abbayes de Bangor, l'une située dans le pays de Galles, en pleine contrée celto-druidique, l'autre en Irlande, dans le comté de Down, sur le lac de Belfast[2] où Saint-Colomban fut plus tard élevé. Nous nous permettrons d'y voir des communautés druidiques transformées en monastères. Il est à noter, fait bien remarquable, que dans ces monastères ce n'est pas la religion, ce sont les sciences, les arts, les lettres, ce qu'enseignaient les druides, qui sont surtout florissantes : on y sait non seulement le latin, mais le grec, on y calligraphie avec un art qui n'a jamais été dépassé. La poésie y est en grand honneur. Comment expliquer cette supériorité littéraire et scientifique des monastères d'Irlande et du pays de Galles — ce ne sont point là des vertus évangéliques — si ce n'est par une survivance des confréries druidiques[3]

Ne croyez pas que j'exagère à plaisir, ouvrez un des meilleurs ouvrages de M. de la Villemarqué, *La légende celtique* au chapitre : *la poésie des cloîtres*, introd., p. XVIII.

La vie monastique[4] n'obligeait pas moins au travail intellectuel qu'au travail des mains. A côté du moine qui défrichait la terre, qui taillait la pierre, polissait le bois, tannait le cuir, cardait la laine, battait l'airain, ciselait l'or et l'argent, exerçait tous les arts manuels ordinaires au *clan monastique*[4], il y avait le moine chargé de donner un aliment à la foi, et un appui aux âmes en même temps qu'un délassement à l'esprit et un plaisir délicat aux imaginations des cloîtres. Chacun de ces cloîtres possédait un barde de même que chaque famille laïque avait conservé de

1. Mort en 582.

2. Remarquons ces abbayes d'Iona et de Belfast fondées dans une île [illegible] les bords [illegible]

3. Il s'agit des moines d'Irlande et d'Armorique.

4. On pourrait lire au *clan druidique* et ne rien changer au reste.

l'ancienne institution druidique tout ce qui se pouvait concilier avec la religion chrétienne. On sait même qu'en Irlande cette institution dut l'avantage de garder ses privilèges à la prière de saint Kolom-kill[1]. Personne n'ignore avec quel zèle et quel bonheur il plaida la cause des bardes quand un roi chrétien voulut les proscrire. « Il ne faut pas, dit-il au roi, brûler le blé mûr à cause des liserons qui s'y mêlent ». Les saints de Cambrie, de l'Armorique et de l'Écosse ne les protégèrent pas moins. » Et plus loin, page LXIII : « Ce n'est ni à Lérins, ni à Marmoutier, ni nulle part en Gaule que l'Armoricain Gwénolé songe à aller prendre conseil, c'est à Sabhal, de la bouche même de Patrice qui aurait prédit la mission de tant d'autres saints. »

M. de la Villemarqué, qui est placé à un tout autre point de vue que nous, qui croit à l'origine purement ecclésiastique et romaine des abbayes irlandaises, écossaises et armoricaines ne plaide-t-il pas inconsciemment notre cause?

A y regarder de près, que sont les moines de Belfast, d'Iona, de Bangor et même de Landevenek[2], sinon des druides convertis? « *Les deux mille frères de Sletty*, dit dom Pitra[3], *qui chantaient jour et nuit divisés en sept chœurs de trois cents voix répondant à travers les mers aux fils de Saint-Martin, étaient, d'après la légende, les enfants du druide converti Fiek.* » Dans quelle classe de la société — le fond de la population irlandaise était complètement sauvage[4] — ces moines pouvaient-ils se recruter sinon dans la classe des lettrés, des filé et des ollamhs auxquels saint Kolom-kill avait conservé leurs privilèges?

Les historiens modernes de l'Irlande reconnaissent tous que la vieille science celtique, la science druidique, après la conversion des Irlandais au christianisme et l'éloignement des druides du conseil des Rois, resta comme avant, la propriété des *filé* et des *ollamhs*. La vie intellectuelle de l'Irlande resta entre les mains des celtisants. Les écoles des

1. Office de saint Kolom-kill (Colgan, Trias, p. 474). Ne pas confondre avec saint Colomban, le fondateur des abbayes de Luxeuil et de Bobbio.
2. La Villemarqué, *op. laud.*, p. LXII.
3. Dom Pitra, *Saint Léger*, introd., p. 63.
4. Cf. Strabon, liv. II, ch. v, 8 (I, p. 187, trad. Tardieu).

brehons[1] restèrent ouvertes. La langue celtique continua d'être la langue officielle. On l'enseignait dans les monastères à côté du latin, concurremment avec le grec. Cet usage persista jusqu'au XVIe siècle.

L'attachement aux vieilles coutumes était tel, la loi celtique exerçait une telle attraction sur les colons[2] eux-mêmes que beaucoup d'entre eux, plus de cent ans encore après la conquête anglo-saxonne, demandaient à être soumis comme les Celtes au code des *Brehons*. La vieille Irlande, l'Irlande druidique se survivait. Dans le principe, sous Henri II et ses premiers successeurs, de 1170 à 1367, la loi anglaise et la loi celtique vécurent juxtaposées avec un caractère également légal. Le code brehon était même sur le point de supplanter le code des vainqueurs, quand en 1367, deux cents ans après la conquête, le statut de Kilkenny essaya d'enrayer le mouvement. L'influence anglo-saxonne était assez visiblement en péril pour que des mesures énergiques parussent indispensables. « *Défense est faite aux colons, sous les peines les plus sévères, emprisonnement et confiscation des biens, de s'allier aux Irlandais soit par mariage, soit par échange d'enfants; interdiction à tout Anglo-Saxon, sous les mêmes peines, de prendre un nom irlandais et d'adopter les coutumes du pays* ». L'Irlande allait vaincre l'Angleterre par la supériorité de sa législation comme la Grèce intellectuelle avait vaincu Rome[3].

Or nous trouvons dans le *Senchus-mor*, en partie traduit aujourd'hui par M. d'Arbois de Jubainville[4], les éléments d'une reconstitution de cette vieille législation.

Ce code de lois à la fois compliquées et savantes dans leur originalité ne pouvait être l'œuvre spontanée des populations irlandaises que Strabon nous présente plongées dans la plus extrême sauvagerie[5]. Il ne pouvait sortir que d'oasis intellec-

1. Juristes de la confrérie druidique.
2. Les Anglo-Saxons.
3. « Graecia capta ferum victorem coepit. »
4. D'Arbois de Jubainville, *Étude sur le droit celtique*.
5. Strab., *l. c.*

tuelles, telles que nous nous sommes figuré les communautés druidiques [1].

Nous allons essayer, guidé par M. d'Arbois de Jubainville, de vous introduire au sein de cette vieille société façonnée par la main des druides. M. d'Arbois n'a pas seulement traduit pour nous, je veux dire pour vous, le *Senchus-mor*; de vieux chants épiques existaient en langue celtique dépeignant la vie héroïque de l'ère païenne; il les a fait revivre. Les druides y jouent un grand rôle. Nous sommes donc au cœur même de notre sujet.

La population de l'Irlande, d'après le *Senchus-mor*, se composait de deux couches distinctes dont la plus nombreuse, comme en Gaule, était réduite à un état voisin de l'esclavage [2]. Les membres de la couche supérieure, assurément des conquérants [3], qui elle-même se divisait en plusieurs classes, faisait seule partie de la *Flaith*, suivant l'expression irlandaise, c'est-à-dire du clan.

On peut, dit M. d'Arbois, se représenter, d'après le *Senchus-mor*, la société irlandaise antique comme composée de la manière suivante :

1° Des familles royales au nombre de près de deux cents. Il y avait encore au VIIIe siècle cent quatre-vingt-quatre *tuath* ou domaines royaux ayant à leur tête un roi suprême et quatre rois provinciaux : rois du Connaught, de l'Ulster, du Munster et du Linster [4];

2° Au-dessous des familles royales ou chefs de clan se plaçaient les *primates*. Il n'y avait pas en Irlande de noblesse héréditaire. Divisés en quatre classes, tous les membres de la *flaith* étaient égaux bien qu'occupant dans le clan des fonctions et des rangs différents: chaque classe était dotée de privilèges particuliers. La richesse en bestiaux, mais aussi la science, le savoir, l'habileté en certains arts et métiers déci-

1. Nous verrons dans une prochaine leçon un exemple vivant de semblables oasis. Si le passé explique le présent, le présent bien souvent explique le passé.

2. « Plebs poene servorum habetur loco » (César, *B. G.*, VI).

3. Les druides étaient vraisemblablement venus dans le pays à leur suite.

4. Ces divisions territoriales n'ont jamais varié.

daient des rangs. On peut se faire une idée de la valeur relative de chacune des classes dans lesquelles rentraient les membres de l'institution celtique, en tenant compte du prix auquel était attaché ce que le *code brehon* appelait leur *honneur*, c'est-à-dire la somme due par le coupable à celui de ses membres auquel était faite une injure grave. Ces amendes étaient en *cumals*[1] ou en bestiaux.

L'honneur du roi suprême de Tara était évalué à 28 cumals.
— d'un roi provincial . . — 21 —
— d'un roi de Tuath (chef de clan) — 7 —
— primate de 1re classe . — 5 —

La différence entre un roi de Tuath et un primate de 1re classe était donc peu sensible. La différence, au contraire était grande entre un roi de Tuath et un des quatre rois provinciaux.

L'honneur des autres classes s'évaluait en bestiaux :

Primate de 2e classe. . . 20 bêtes à cornes.
— 3e classe. . . 15 —
— 4e classe. . . 10 —

Le chef des druides, plus tard l'évêque dans chaque *tuath* avait rang royal. Chaque roi de Tuath avait son druide, c'est-à-dire son directeur, son conseiller. Les ollamhs (docteurs et juristes), les filé (voyants), comprenant les maîtres ès arts, les forgerons, les musiciens, les poètes, les généalogistes, les architectes des Tuath, étaient, suivant leur mérite, inscrits dans l'une ou l'autre de ces quatre classes.

Les guerriers ne formaient pas de classe à part. Ils rentraient, suivant des règles que nous ignorons, mais qui paraissent tenir compte surtout de la richesse en bestiaux, dans une des quatre catégories précédentes.

Il faut croire que chacune de ces classes ne comprenait pas un bien grand nombre de membres, et que l'ensemble formait au-dessus de la plèbe une aristocratie restreinte, car un de leurs privilèges était d'être, comme les rois, hébergés, c'est-à-dire logés et nourris par leur vassaux, eux et leur suite, quand

1. Esclaves du sexe féminin.

ils se déplaçaient. S'ils eussent été nombreux, c'eût été la ruine des vassaux.

Un roi de Tuath avait droit, outre l'abri, à 7 vaches.
Un primate de 1re classe — — à 5 —
— de 2e — — — à 4 —
— de 3e — — — à 3 —
— de 4e — — — à 2 —

Les membres du clergé, les ollamhs, les filé suivant leur dignité étaient sous ce rapport, assimilés aux primates[1].

Au-dessous des primates, mais faisant encore partie de la *flaith* (du clan), existaient deux classes de vassaux tenant à bail les terres et le bétail des primates[2]. L'ensemble de ces six classes c'est-à-dire la *flaith* et les *vassaux* composaient l'*ordre des Nenié*. Le menu peuple, la multitude, sous le nom de *féné* constituait un ordre inférieur. Les esclaves n'en faisaient pas partie, on n'en tenait aucun compte.

Le *Senchus-mor* qui nous représente le code *Brehon* revisé par saint Patrice et les évêques, c'est-à-dire christianisé, ne parle plus des druides. Les ollamhs et les filé y ont seuls une place[3]. Mais M. d'Arbois de Jubainville, remontant au delà du code revisé, interrogeant les vieux poèmes, les vieux chants nationaux pieusement conservés dans chaque clan par les filé, répare pour nous cette omission du code christianisé et nous montre les druides en action auprès des rois au temps de leur puissance, alors que l'on aurait pu leur appliquer les paroles de Dion Chrysostôme : « *Les rois sur leurs trônes d'or ne sont que les ministres des druides*[4] ».

Il ressort des recherches de M. d'Arbois que, conformément à ce que nous disent les textes qui les concernent, les

1. Il n'est pas indifférent de constater que ceux qui représentent la religion, les arts et les sciences, continuent, même après leur conversion au christianisme, à être classés dans une catégorie particulière comme du temps où ils formaient une confrérie.

2. Tout un chapitre et très développé du *Senchus-mor* traite du cheptel.

3. Nous avons déjà dit que saint Kolom-kill avait obtenu que leurs confréries ne fussent pas dissoutes.

4. Dion. Chrys., *l. c.*

druides étaient en Irlande, comme en Gaule, magiciens, devins, médecins, professeurs, conseillers des rois. Cinq chapitres de l'*Introduction à l'étude de la littérature celtique*[1] sont consacrés à discuter ces témoignages, c'est-à-dire à relever les épisodes épiques qui mettent en lumière ces vérités. Dans ces récits il ne s'agit plus de théorie formulée dans des traités émanant d'historiens plus ou moins compétents. Nous voyons les druides en action, agissant près des rois qui leur obéissent, élevant leurs fils et leurs filles, qu'ils épousent quelquefois[2]. Il est vrai que ces extraits ne nous donnent aucun détail concernant les conditions de leur élévation à cette dignité privilégiée; mais à côté des druides, faisaient évidemment déjà partie de la corporation les poètes et les juristes *ollamhs* ainsi que les *filé*, qui à la demande de Kolom-kill avaient conservé leur ancienne situation aussi bien que les honneurs que leur rang leur attribuait dans la hiérarchie druidique.

Or, le *Senchus-mor* nous renseigne à souhait sur tout ce qui concerne les *filé* et les *ollamhs*. Un filé de premier rang, ce qui le plaçait presque au niveau des rois, devait posséder 350 histoires dont 250 de première classe. Il devait connaître, en outre, l'écriture oghamique, la grammaire, la versification le droit, la musique et la magie, soit un ensemble de connaissances exigeant une puissance de mémoire extraordinaire, car tout cet enseignement était oral[3]. Il fallait tout savoir par cœur. « Le *Senchus-mor*, *qui l'a conservé*, dit l'auteur du recueil qui est un ollamh, *l'association des mémoires, la transmission d'une oreille à l'autre, la récitation des poètes* ». Il était demandé à un *filé* de deuxième classe 175 histoires, en dehors de ce qui constituait l'éducation réglementaire, la grammaire, la versification, la magie. Un filé de troisième classe devait posséder 80 récits ou histoires en vers. Le filé

1. D'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. [illegible]

2. Les druides se marient, mais ils sont des non-[illegible] et ils ne [illegible] druides, ils ne sont d'autre famille que les membres de la communauté.

3. Nous avons vu qu'en Gaule [illegible] *Quæque eorum memoriæ mandata habent, ediscunt plerique pueri.* César, *B. G.*, VI, 14.

prêt à les réciter devant les rois ou dans primates. On comptait jusqu'à dix rangs rès le nombre d'histoires dont la mémoire positaire. On ne demandait que 7 histoires rang[1].

ses durait encore au XIVe siècle. Chaque petite *uath* à côté de son évêque, qui a rang royal, *maître de science profane,* son ollamh qui est que en dignité. L'ollamh n'a pas le titre de semble en avoir conservé les droits principaux. llymole[2], manuscrit du XIVe siècle, contient la lé où l'on voit exposé le détail des études exi- nh. « *Il est curieux*, dit M. d'Arbois, *de voir l'Ir- ollamh et des filé conserver au moyen âge une ns ou confréries savantes que lui a léguée l'anti- et l'entourer d'une considération égale à celle t l'aristocratie nationale et le clergé chrétien.* »

de ces maîtres de la science profane, placés sur le que les maîtres de la science sacrée, les évêques et se manifestait au dehors, comme celui des rois, par qui leur était concédé quand ils voyageaient :

h ou filé de premier rang avait droit à une escorte quatre personnes. Le filé de second rang à une es- douze. Le filé de cinquième rang avait encore droit erviteurs ou compagnons. Une classification semblable pour les primates, basée non plus sur le degré de sa- ais sur la richesse en bestiaux, avec les mêmes droits ège honorifique quands ils se déplaçaient.

urvivances ne sont-elles pas significatives?

rès La Villemarqué (*Légendes celtiques*, Introd., p. XIX), les Ollamhs savoir par cœur *trois cent cinquante récits* épiques et cent récits importants concernant : les forteresses ruinées; les troupeaux enle- cours royales en renom; les batailles célèbres; les chasses merveil- les sièges; les évasions; les pillages; les souterrains mystérieux; les ns des flots et des hommes; les voyages à travers les mers ; récits qui t fait l'admiration des premiers apôtres. — Il est à supposer que ce a autant de titres de chants célèbres.

. d'Arbois de Jubainville : *Le Senchus-mor*, p. 73 du tirage à part.

Le menu peuple, les *féné*, espèce de serfs attachés à la glèbe bien que très distincts des esclaves hommes, *mugs*, ou esclaves femmes, *cumals*, ne faisait point partie de la *flaith* (du clan), et n'avait presque aucun droit. « *Quand un féné*, dit *le* Senchus-mor, *créancier d'un membre de la flaith, ne peut obtenir paiement d'une dette contractée envers lui par ce dernier*[1], *il ira respectueusement jeûner à la porte de son créancier, attendant dans cette posture que justice lui soit rendue*[2] ». C'était un appel à l'opinion publique, la loi ne fournissant au *féné* aucun autre moyen de contrainte contre le *nenié*.

La science pouvait toutefois arracher le féné à sa situation misérable. Aucune condition que des preuves de savoir n'était exigée pour devenir filé. Tout féné pouvait y prétendre, tant était grand, dans cette vieille constitution, le respect de la science! Et le domaine de la science, du savoir honoré jusqu'où descendait-il? Un document curieux nous l'appprendra. Le manuscrit du Livre de Lecan (XIVe siècle) contient une représentation de la salle du banquet à Tara, séjour du roi suprême, avec indication de la place que chacun doit occuper selon son rang et chose plus singulière, des parties du *porc*, le principal mets offert aux invités, auxquelles chacun a droit, souvenir des temps héroïques du pays.

M. d'Arbois de Jubainville a eu la bonté de traduire pour nous cette page du manuscrit qui met sous nos yeux en un tableau, probablement quelque peu rétrospectif, toute la hiérarchie de l'institution celtique.

Deux longues tables sont dressées parallèlement l'une à l'autre :

Table de droite. Au centre : le roi suprême et la reine de Tara ; à leur droite, dans l'ordre suivant : 1° les rois provinciaux, 2° les primates de première classe ; à leur gauche, dans

1. Il y avait des *féné* riches.

2. Il est curieux qu'un fait analogue se soit reproduit dans ces derniers temps où l'on a vu des fermiers expulsés aller s'asseoir sur le chemin à la porte du parc du land-lord, attendant que le maître lui rendît justice sous la pression de l'opinion publique.

l'ordre suivant : 1° les nobles de deuxième classe, 2° les prêtres de troisième classe, 3° les architectes des *raths*.

Table de gauche. Au centre : le chef poète. A sa gauche, dans l'ordre suivant : 1° les professeurs de science écrite[1], 2° les Brehons, 3° les harpistes. A sa droite : 1° les primates de deuxième classe, 2° les prophètes et druides[2], 3° les bijoutiers, 4° les charpentiers, 5° les trompettes et les sonneurs de cor, 6° les ciseleurs.

A de petites tables : les ouvriers en bronze, les forgerons, les ouvriers en cuivre, les poètes satiriques, les médecins et les pilotes, les joueurs d'échecs, les bouffons. Au *bas de la table* : le fou du roi.

Ainsi aux tables d'honneur, où les rangs sont fixés par des règlements spéciaux figurent non seulement les docteurs de science écrite et orale, les poètes, les devins ou prophètes, mais les bijoutiers, les ciseleurs, les forgerons, les ouvriers en cuivre et en bronze, les architectes à côté des grands officiers du palais. Ces artistes, ces ouvriers sont assurément les représentants de corps de métiers organisés avec privilège ; ce sont des membres reconnus de la communauté où ils devaient recevoir une éducation spéciale. Ici le travail manuel est en honneur, non en mépris comme dans les sociétés d'aristocratie militaire. Nous y voyons régner l'esprit druidique avec son caractère le plus prononcé.

Que nous sommes loin du κοινόν grec, de la *civitas* ou du municipe romain ! Un esprit tout autre anime cette société vivant de l'élevage des bestiaux et s'appuyant sur des confréries religieuses et intellectuelles autour desquelles se groupent les principaux métiers. La Gaule à dû traverser une période analogue. Sans la conquête galatique et kimrique elle eût été une autre Irlande.

Mais revenons aux druides et à la situation éminente qu'ils avaient dans l'Irlande païenne. Un épisode de l'épopée con-

1. Probablement les théologiens (clergé chrétien).
2. Les druides reparaissent ici et sont tolérés, mais à un rang inférieur et probablement à titre de devins.

nue sous le nom de *Enlèvement du taureau de Cûalngé*[1], résumé par M. d'Arbois de Jubainville[2], va mettre la réalité sous nos yeux :

Une maladie mystérieuse rend les guerriers d'Ulster incapables de combattre ; Medb, reine de Connaught, femme divorcée de Conchobar, roi d'Ulster, qui hait ce prince autant qu'elle l'a aimé jadis, réunit avec Ailill, son nouvel époux, une armée à laquelle se joignent des contingents fournis par trois autres des cinq provinces de l'Irlande. Le royaume de Conchobar, l'Ulster, est envahi. Pour résister à ces innombrables ennemis un seul guerrier se présente : c'est le héros Cûchulain[3]. Il provoque successivement les plus braves à des combats singuliers où toujours il triomphe, mais non sans une fatigue excessive, non sans recevoir des blessures terribles qui finalement le condamnent à l'impuissance. Il se retire de la lutte. Sualtam, son père, vient le visiter. Cûchulain prie Sualtam d'aller à Emain, capitale d'Ulster, prévenir le roi Conchobar et ses guerriers du danger auquel les expose une invasion qu'aucune résistance n'arrête plus. Sualtam part, monte sur le Liath Macha, le *Gris de Macha*, l'un des deux chevaux qui traînaient le char de bataille du héros. Il arrive sur le flanc de la forteresse d'Emain et aussitôt élevant la voix : « *On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les bestiaux, ô habitants d'Ulster* ». Mais il n'obtient pas la réponse qu'il attend. En conséquence, il s'avance jusqu'à ce qu'il soit en présence d'Emain et là il renouvelle ses avertissements : « *On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches, ô habitants d'Ulster* ». Mais il n'obtient pas des habitants d'Ulster la réponse qu'il attend. Car telle était la règle en Ulster : défense aux habitants d'Ulster de parler avant le roi, *défense au roi de parler avant son druide*. Alors Sualtam s'avançant davantage vient sur la pierre des hôtes dans Emain et il répète : « *On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches* ».

Le druide Cathbad ouvre enfin la bouche : « Qui donc tue les hommes ? qui enlève les femmes ? et qui emmène les vaches ? » — Ceux qui vous dépouillent, répond Sualtam, sont le roi Ailill et Medb ; on prend vos femmes, vos enfants de tout âge, vos chevaux de toute espèce, vos troupeaux. Cûchulain est seul pour défendre et garder contre quatre des cinq grandes provinces de l'Irlande les vallées et les défilés du canton de Murthemne. Personne ne vient le secourir ni le défendre ».

1. Cûalngé est, aujourd'hui, Cooley dans le comté de Louth.
2. *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 190 et suiv. [illegible] de l'Irlande.

› attaque ainsi à un roi, reprend
- ceux qui étaient là. Sualtam fut
·n, car il n'avait pas obtenu la
sit un événement merveilleux et
ait monté Sualtam sortit d'Émain
ılheureux père de Cûchulain, il alla
out le monde abandonnait Sualtam.
je lui et le bord tranchant de ce bou-
cheval revenant sur ses pas rentra
le cheval, la tête sur le bouclier, et la
s paroles : « *On tue les hommes, on en-
hes, ô habitants d'Ulster* ». — Il y a quel-
petit cri, dit le roi Conchobar. Ce fut
d'Ulster se décidèrent à préparer leur
re les armes pour défendre leurs biens,

nous occupe, ajoute M. d'Arbois, le
morceau est celui où se trouve for-
ux habitants d'Ulster de parler avant
avant les druides ; et en effet, c'est le
nd le premier la parole. Ainsi le druide
quement un rang supérieur à celui du
l'épopée occupe une place éminente.
ertainement l'œuvre de l'un des bardes
dique. Son succès et sa conservation
ire montrent le respect que les Irlandais
ur l'institution. Je devais mettre sous vos
cet émouvant épisode.
aussi puissante, aussi vivace, aussi persis-
la tête de laquelle étaient les druides devait
. Nous l'avons trouvée en Gaule, en Grande-
lande et en Écosse [1]. Remarquons que sur
druides en Irlande et en Écosse l'antiquité
ns la phrase de César : *disciplina in Britannia*
urions ignoré qu'ils eussent des établissements
. Les auteurs grecs ne désignèrent pas toujours
aulois sous le nom de druides ; César lui-même

·ois, *Introd. à la litt. celt.*, t. I, *l. c.*

les met en scène[1] sous le simple nom de *sacerdotes*. Nous pouvons donc nous demander si les communautés de la Grande-Bretagne[2] qui avaient essaimé en Irlande, en Écosse et en Gaule n'auraient pas eu d'autres succursales dont il nous aurait été parlé sous d'autres noms.

Ouvrez Strabon, vous y verrez mention de Celtes au nord du golfe Adriatique[3], mêlés aux Thraces dans la vallée du Danube[4], confondus avec les Illyriens et les Iapodes[5]. M. d'Arbois de Jubainville croit même qu'ils ont dans les premiers temps dominé la Germanie presque tout entière[6]. Or, outre la légende qui veut que les druides aient reçu du Thrace Zamolxis le dogme de l'immortalité[7], les mettant ainsi en rapport avec la Thrace, nous voyons au temps d'Auguste, en Pannonie, dont le fond de la population était celtique, des prêtres rois ou jouant auprès des rois le rôle du grand druide d'Irlande, le rôle que Dion Chrysostôme, qui avait vécu chez les Gètes du Danube, prête aux druides[8]. Il s'agit en effet dans Strabon plus particulièrement du pays des Gètes. Le passage mérite d'être cité tout entier :

Il est une chose qu'on ne peut révoquer en doute et qui ressort non seulement des détails que nous fournit Posidonius, mais de toute la suite de l'histoire des Gètes[9], *c'est que le zèle religieux a été de tout temps le trait dominant du caractère de ce peuple. Ainsi l'histoire nous parle d'un certain Gète nommé Zamolxis, qui après avoir été esclave de Pythagore et avoir recueilli de la bouche de son maître quelques notions de la science des astres, complétées plus tard en Égypte où sa vie errante l'avait amené, revint ensuite dans son pays, y attira l'attention des chefs du peuple par les prédictions qu'il savait tirer des signes et phénomènes célestes et finit par per-*

1. César, *B. G.*, VII, 33.
2. Nous disons de la Grande-Bretagne pour rester fidèle à la tradition : « Disciplina in Britannia reperta. »
3. Strab., trad. Tardieu, II, p. 24.
4. Id., *id.*, II, p. 10, 14, 42, 43, 44, 47.
5. Id., *id.*, I, p. 343; II, p. 44.
6. D'Arbois, *Les premiers habitants de l'Europe.*
7. Origène, *Contre Celse*, liv. I, ch. II et XXII. — Nous ne serions pas étonné que Zamolxis sortît d'une confrérie analogue aux confréries druidiques.
8. Cf. plus haut, p. 272.
9. Il faut se rappeler que ce mot de Gètes est un terme générique englobant un grand nombre de tribus distinctes, Thraces et Celtes.

suader un roi d'associer à son pouvoir un homme qui, comme lui, pouvait être l'interprète des volontés des dieux. Il s'était vu alors nommé grand prêtre du dieu que les Gètes honoraient le plus, et l'on en était même venu, avec le temps, à le considérer lui-même comme Dieu[1].

La coutume s'est perpétuée jusqu'à nous[2], *dans le pays, d'associer un prêtre au pouvoir royal. Il s'est toujours trouvé un imposteur comme Zamolxis, prêt à devenir le conseiller du prince régnant, et à recevoir des Gètes ce titre de Dieu. Sous Byrebistas*[3], *ce roi des Gètes contre lequel le divin César se disposait à marcher, c'était un certain Dicæneus qui était investi de cette haute dignité.*

Nous sommes d'autant plus porté à faire ce rapprochement entre ce qui se passait chez les Gètes et ce qui était de constitution chez les Celtes d'Irlande, que l'histoire des Gètes nous présente un autre trait très frappant d'analogie avec ce qui nous est dit d'autre part des *bardes-druides*.

« *Ces philosophes* (*les druides*), *dit Diodore, ont une grande autorité dans les affaires de la paix aussi bien que dans celles de la guerre. Souvent, lorsque deux armées se trouvent en présence, que les épées sont déjà tirées et les lances en arrêt, les bardes se jettent au-devant des combattants et les apaisent comme on dompte par enchantement des bêtes féroces*[4]. »

On se demande à quels faits Diodore ou l'auteur qu'il copie peut faire allusion. Ce n'est certainement (les *Commentaires* de César le démontrent) à aucun événement de la guerre des Gaules. Or, nous savons par Jornandès[5] citant les *Gétiques* de Dion, « *ce scrupuleux investigateur des antiquités*[6] », qu'un fait analogue s'était passé en pays gétique au temps de Philippe, père d'Alexandre le Grand.

Philippe s'unissant aux Goths[7] par une alliance, avait reçu pour épouse

1. Θεός.
2. Strabon écrivait vers l'an 20 de notre ère, et Zamolxis, l'esclave de Pythagore, était mort depuis plus de *cinq cents ans*.
3. Strabon, liv. VIII, ch III, § 11. Cf. liv. XVI, ch. II, § 39. — Cf. Jornandès, édit. de la collection Panckouke, *De rebus Geticis*, p. 253.
4. Diod., liv. V, ch. XXXI.
5. Jornandès, collection Panckouke, texte et trad. Savagner, *De rebus Geticis*, p. 251.
6. « Dio historicus et antiquitatum diligentissimus inquisitor » (Id., *id.*, p. 245).
7. On sait que Jornandès confond systématiquement les Gètes et les Goths.

Medipa, fille du roi Getheln. Il voulait par cette alliance acquérir de nouvelles forces et consolider le trône de Macédoine. A cette époque, se trouvant dans un embarras d'argent, ainsi que l'historien Dion nous l'apprend, il résolut de lever une armée et de dévaster *Udisitana*, ville de Mésie qui alors était soumise aux Goths. Là, quelques prêtres de ceux que les Goths appelaient pieux (pii) firent tout à coup ouvrir les portes, et vêtus de robes blanches, les harpes à la main, ils s'avancèrent au-devant de l'ennemi, chantant d'une voix suppliante des hymnes en l'honneur des divinités protectrices de la nation[1], les conjurant d'être secourables à leur peuple et de repousser les Macédoniens. Ceux-ci sont frappés de stupeur à la vue de ce cortège qui vient à leur rencontre avec tant de confiance, et s'il est permis de le dire[2], armés ils sont contenus par des hommes sans armes. Aussitôt, rompant l'ordre qu'ils avaient disposé pour le combat, non seulement ils renoncèrent à ruiner la ville, mais encore ils restituèrent ce qu'au dehors ils s'étaient approprié par le droit de la guerre, firent la paix et retournèrent dans leurs foyers.

L'analogie entre les *pii* des Gètes et les *druides* de Diodore s'accentue encore bien davantage de ce qu'il nous dit de l'éducation que les Gètes avaient reçue de ce Dicæneus dont Strabon fait un imposteur. Si Dicæneus n'était pas un druide, il en a du moins ici tous les caractères.

Ce qui sauva les Goths[3] et fit leur bonheur fut leur attachement aux règlements que leur avait donnés leur conseiller Dicæneus et leur fidélité à les mettre en pratique. Dicæneus ayant reconnu que le peuple était doué d'une intelligence naturelle qui e disposait à le comprendre, leur avait enseigné presque toute la philosophie[4], car il professait cette science. Il leur fit connaître l'éthique, afin de combattre la barbarie de leurs mœurs. En leur révélant la physique[5] il leur apprit à vivre conformément aux lois de la nature. Nous possédons encore ces prescriptions sous le nom de *Bellagines*. Par les leçons de la logique[6], il les habitua à mieux raisonner que les autres nations; il leur persuada de se livrer à de bonnes actions. En leur démontrant la théorie il leur apprit à observer les douze signes du Zodiaque, le passage des planètes à travers ces signes et toute l'astronomie[7]. Il leur apprit comment le disque de la lune s'accroît ou diminue; il leur montra combien le globe enflammé du soleil

1. « Paternis diis ».
2. Et, si dici fas est, ab inermibus tenentur armati ».
3. Disons les Gètes.
4. « Omnem poene philosophiam. — Erat enim hujus rei magister. Nam ethicam eos erudivit ».
5. « Physicam tradere ».
6. « Logicam instruens ».
7. « Omnemque astronomiam ».

surpasse en grandeur l'orbe terrestre; il leur exposa sous quels noms et sous quels signes les trois cent quarante-quatre étoiles se pressant au pôle du ciel ou s'en éloignant, descendent en se précipitant de l'orient à l'occident. Quelle n'était pas, je le demande, sa volonté, pour amener des hommes essentiellement belliqueux à déposer leurs armes pour se pénétrer des enseignements de la philosophie? On voyait l'un étudier la position du ciel, l'autre les propriétés des herbes et des fruits de la terre, ou bien suivre l'accroissement et la décroissance de la lune... Dicæneus, en enseignant aux Goths (c'est-à-dire aux Gètes), grâce à son savoir, toutes ces merveilles, leur inspira une telle admiration qu'il commandait non seulement aux hommes d'un rang modeste, mais *aux rois eux-mêmes*. En effet, choisisant dans les familles royales les hommes dont les âmes étaient les plus nobles et l'esprit le plus sage, il leur persuada de se vouer au culte de certaines divinités, d'en honorer les sanctuaires. Puis il les institua prêtres sous le nom de *pileati*, qui je pense leur était donné parce qu'ils sacrifiaient la tête couverte d'une tiare[1] que nous appelons d'un autre nom, *pileus*. Il voulut que le reste de la nation reçût le nom de *capillati* (*chevelus*), et les Goths attachant à ces dénominations un grand prix, les rappellent encore aujourd'hui dans leurs chants.

Jornandes, messieurs, ne nous introduit-il pas ici, sans le savoir, au sein d'une communauté druidique? Comment cette transformation d'une partie de la population s'expliquerait-t-elle sans ces centres d'enseignement, et comment douter des renseignements donnés par Jornandès, confirmés par les lois *Bellagines* qui existaient encore de son temps et par les chants populaires, *cantationibus*, dont il parle? Et cet état de choses représentait à ce point un état stable que Jornandès ajoute :

Dicæneus étant mort, les Goths entourèrent d'une vénération presque égale Comosicus qui ne lui était pas inférieur en science. Ses talents le firent accepter par ces peuples comme roi et comme pontife[2]. Il rendait la justice suivant ses lois. Comosicus ayant aussi quitté la terre, Cotillus monta sur le trône et gouverna la Dacie pendant quarante années.

Jornandès semble sous-entendre que ce fut dans les mêmes conditions.

Vous trouvez peut-être, messieurs, que j'abonde trop dans

1. « Quia opertis capitibus tiaris quos *pileos* alio nomine nuncupamus litabant ».

2. « Rex ab illis et pontifex ob suam peritiam habebatur ».

mon sens! Mais laissons de côté le nom de druides. Qu'est-ce que ces Gètes à tête rasée, s'occupant de toutes les sciences professées par les druides, depuis la philosophie et la morale, jusqu'à la médecine (recherche des plantes) et l'astronomie, sinon des *moines distincts de la nation* et voués par des espèces de vœux à cette vie qui leur assigne dans la société une place à part des capillati?

Faites-moi encore crédit pour quelques leçons. L'étude des *lamaseries* de la Tartarie et du Tibet vous mettra en présence d'une situation moderne analogue. Le présent éclairera le passé [1].

1. Les druides ont été les éducateurs de la Gaule comme de l'Irlande. Si le druidisme n'est point un fruit de terre gauloise, ni même de terre irlandaise, s'il y venait de l'île bretonne, pourquoi n'y aurait-il pas été importé de plus loin où il aurait existé sous un autre nom? J'oserais même ajouter : tout ce qui est dit des Hyperboréens me paraît se rapporter non à un peuple, mais à des communautés du genre des communautés druidiques, si même il ne faut pas les faire rentrer dans le même cadre. Un lien religieux peut avoir rattaché les confréries hyperboréennes aux confréries de Thrace et de Dacie. Là se trouverait l'explication des légendes.

XXIe LEÇON

LES LAMASERIES

erminais ma dernière leçon par ces mots : *Le présent e le passé.* Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui des lama-s justifiera, mes paroles.

s couvents, les monastères et les communautés, les ab-s, quelque nom qu'ils portent, ne sont point une institu-d'origine chrétienne.

l. le comte de Montalembert a écrit dans son éloquent rage, *Les moines d'Occident* : « L'opinion la plus accré-e fixe à la fin du IIIe siècle la constitution régulière de rdre monastique. L'Égypte fut choisie[1] pour être le berceau ce monde nouveau »; et plus loin : « La vie monastique fonda en Orient, comme l'Église, mais comme l'Église le n'acquit de véritable force qu'en Occident »[2].

Montalembert se trompe. La vie cénobitique, la vie en ommun en vue d'intérêts intellectuels, moraux et reli-gieux a été connue et largement pratiquée dans le monde païen, non seulement en Égypte et dans la haute Asie, bien avant l'ère chrétienne, mais dans l'Inde et en Asie Mineure. La ruche primitive est dans l'Asie antérieure; c'est de là que sont partis tous les essaims dont les couvents chrétiens sont des survivances. L'esprit en a été modifié, l'organisation est restée presque la même.

Le rôle des confréries religieuses et industrielles, *consortia*

1. Nous comprenons : *choisie par Dieu.*
2. *Les moines d'Occident*, t. I, p. 55 et 131.

sodalicia, a été considérable dans l'antiquité. Dans un mémoire remarquable qui lui a ouvert les portes de l'Institut, mémoire intitulé : *Les métaux dans l'antiquité*, J.-P. Rossignol a démontré que la Grèce devait aux associations, aux corporations religieuses connues sous les noms de *cabires*, *corybantes*, *curètes*, *dactyles et telchines* le développement de la métallurgie intimement unie à certains rites religieux, les membres de ces diverses corporations nous étant unanimement présentés non seulement comme d'habiles métallurgistes, mais aussi comme des enchanteurs et des magiciens, groupés en Phrygie autour du temple de la Grande Déesse de l'Ida. « *Là* [autour du temple], disait l'auteur de la Phoronide[1], *les enchanteurs de l'Ida, les Phrygiens, hommes montagnards avaient fixé leur demeure : Celmis et le grand Damnoméne et l'irrésistible Acmon, serviteurs industrieux de la montagnarde Adrastée*[2], *qui les premiers trouvèrent dans les bois des montagnes, l'art de l'ingénieux Vulcain, le fer noir, le portèrent au feu et produisirent une œuvre des plus remarquables.* »

Nous savons peu de chose sur l'organisation de ces premiers collèges de prêtres industriels ; nous pouvons, toutefois, nous faire une idée de leur importance aux temps préhistoriques par ce qui restait encore de ces vieilles et vivaces institutions au temps de Strabon[3].

Dans une des montagnes de la Cappadoce, au fond de vallons étroits et profonds se trouve la ville de Comana et le temps de la déesse Mâ (c'est le nom que les habitants donnent à Cybèle[4]). La ville est considé-

1. Poème d'une antiquité qui ne le cède qu'à celle d'Homère et d'Hésiode. Scholie d'Apollonius de Rhodes (*Argonaut.*, I, 1129) :

[illegible]

2. Sœur d'Ida à laquelle Rhéa avait confié le soin de diriger l'éducation de Jupiter.

3. Strabon, liv. XII, p. [illegible]

4. Un des surnoms de Rhéa.

rable La population est composée exclusivement de devins et d'hiérodules (esclaves de la déesse). Les habitants, bien que soumis comme tout le reste du pays au roi de Cappadoce, sont entièrement dévoués au pontife de la déesse. Ce pontife est maître du temple et commande aux hiérodules qui, à l'époque où j'y étais[1], étaient tant hommes que femmes, au nombre de plus de six mille. Outre ceux-ci, le temple possède encore un territoire très étendu dont les revenus sont à la disposition du pontife, qui est, après le roi, le personnage le plus puissant de la Cappadoce.

On croit que le culte de Mâ, semblable à celui de l'Artémis tauropole[2], fut apporté par Oreste et sa sœur Iphigénie, de la Scythie taurique et que c'est dans son temple (ce qui nous montre l'antiquité présumée de ce culte de Mâ à Comana) qu'Oreste déposa sa chevelure de deuil dont la ville a tiré son nom *Coma* (κόμη, chevelure).

Un second temple, nous pouvons dire une sorte de succursale du premier, existait sur les frontières de la Cappadoce et de la Lycaonie, ayant la même organisation.

On voit chez les Venasi[3] un temple de Zeus dont dépendent une population de trois mille hiérodules, attachés au service du temple, et des terres très fertiles, lesquelles rapportent un revenu annuel de quinze talents d'or au profit du pontife qui est à vie, comme celui de Comana, après lequel il tient le second rang[4].

Ces temples et ces territoires étaient choses sacrées dans l'antiquité, respectées de tous, même des conquérants. La guerre se faisait autour d'eux, on les épargnait comme un pays neutre. Les Gaulois qui avaient pillé le temple de Delphes laissèrent debout les sanctuaires de Comana sans inquiéter les hiérodules. Une Gauloise fut plus tard grande prêtresse de l'un des temples.

On s'est demandé pourquoi il n'est pas fait mention de druides chez les Galates de Phrygie. Entre autres raisons on pourrait répondre, si notre thèse est vraie, qu'aucune place ne restait pour des communautés druidiques à côté de villes sacrées

1. C'est Strabon qui parle, c'est-à-dire vers l'an 25 de notre ère.
2. L'Artémis sanglante de la Tauride.
3. Strab., XII, p. 537.
4. Il est très probable que les *aèdes* homériques sortaient de semblables communautés.

comme Comana, dont les conquérants reconnaissaient la sainteté et dont les nombreux avantages, pour des demi-nomades[1] comme eux, ne pouvait leur échapper. Si l'utilité de ces communautés n'avait pas été évidente elles n'eussent pas traversé, sans sombrer, la série de révolutions dont l'Asie Mineure avait été le théâtre. Ce n'étaient pas seulement des centres religieux, mais des centres industriels. Les hiérodules étaient les gardiens des secrets héréditaires de chaque métier et des traditions nationales. On y trouvait un large marché ouvert à tous sous la protection de la déesse.

Or il est remarquable, et c'est là que nous voulons en venir, que des grands centres religieux et industriels analogues, des espèces de villes saintes, aussi peuplées que les sanctuaires de Cappadoce, formant comme des oasis au milieu des populations encore barbares de la Mongolie, de la Tartarie et du Thibet, se retrouvent encore aujourd'hui florissantes, douées d'une extrême vitalité et ouvertes à nos études. Il nous est donné de voir au XIXe siècle un de ces organismes vivants. Je veux parler des lamaseries.

Bien que les lamaseries de la Mongolie, de la Tartarie et du Thibet dépendent aujourd'hui officiellement de la grande religion bouddhique, maîtresse d'une grande partie de l'Extrême-Orient, il y a de fortes raisons de croire que le lamaisme est antérieur à l'expansion du bouddhisme dans ces contrées et se rattache par ses racines à un vieux culte antérieur à Çakia-Mouni.

Il paraît, en effet, c'est du moins ce qui ressort de la belle étude de notre confrère Emile Sénart sur *La légende du Bouddha*, que le buddhisme du réformateur est la résultante de croyances et superstitions bien antérieures, dont il est parlé en Chine plus de mille ans avant notre ère et dont le lamaisme conserverait de nombreux débris.

« La légende du Buddha, écrit Emile Sénart, ne représente pas une vie véritable, même colorée de certaines inventions

1 Voir ce que Polybe dit des Galates de la Cisalpine. Polybe, II, 17.

fantaisistes, elle est essentiellement la glorification épique d'un certain type mythologique et divin préexistant que les respects populaires ont fixé comme une auréole sur la tête d'un fondateur de secte[1]. »

Si tous les éléments de la réforme existaient avant Çakiamouni, nous pouvons admettre que de ce nombre étaient les lamaseries. Qu'étaient et que sont les lamaseries, puisque nous sommes assez heureux pour les retrouver en pleine prospérité chez les modernes touraniens? Vous y retrouverez d'innombrables points de rapprochements avec ce que nous savons et entrevoyons des corporations druidiques et des antiques collèges de prêtres du type de Comana, pour ne pas remonter jusqu'aux dactyles de l'Ida, prêtres métallurgistes et magiciens.

Le P. Huc qui, par un privilège tout à fait exceptionnel dû à des circonstances spéciales, a pu en 1844 pénétrer et même séjourner dans plusieurs lamaseries, nous servira de guide. Nous y verrons que « *le lama est, comme était le druide, prêtre, législateur, devin et médecin* ». Je cite les propre paroles du P. Huc qui se résume en ces mots : « *C'est dans les lamaseries que se trouvent concentrés en Tartarie et au Thibet les arts, les sciences, l'industrie. Le lama est le cœur, la tête, l'oracle des hommes du monde*[2]. »

Que pourrions-nous dire de plus des druides? Substituez au nom de lama celui de druide, à la lamaserie le *sodalicium consortium* de Timagène, vous pourrez ne rien changer aux paroles du P. Huc en restant fidèle aux données de l'histoire. Le druide, nous l'avons vu, était prêtre, législateur, devin et médecin. Le druide était le cœur, la tête, l'oracle des gens du monde, c'est-à-dire en Gaule des équites. Les druides jouaient le même rôle en Irlande et en Dacie (?) auprès des peuples et des rois[3].

1. Il est curieux de voir M. Émile Sénart se placer ici presque au même point de vue que Strauss dans sa *Vie de Jésus*.

2. *Souvenir d'un voyage en Tartarie et au Thibet*, par M. Huc, prêtre missionnaire de la congrégation de Saint-Lazare, 3e édit., 1857.

3. Rappelez-vous les paroles de Dion Chrysostôme (*Dial.*, XLIX) : « Chez les

s études de M. d'Arbois de Jubainville sur la littéceltique nous ont montré les druides jouant ce rôle res des cinq rois de la verte Érin[1]. Dans la littérature irlanse comme dans la littérature classique les druides, si nous y ons les *ollamhs* et les *filé*, sont devins, magiciens, médé, théologiens, professeurs, législateurs et juges.

« Nous ne parlerons pas, ajoute M. d'Arbois, de la doctrine amortalité de l'âme, qui a tant frappé les anciens, parce u'elle était, en Irlande comme en Gaule, une croyance naionale qui n'était pas plus spéciale aux druides qu'aux autres classes de la nation. » C'est ce que nous avons déjà dit[2] nous-même. « Pour le reste il y a identité entre le druidisme gaulois et le druidisme irlandais. »

Nous dirons à notre tour : « S'il n'y a pas identité, il y a de telles analogies entre les druides (irlandais et gaulois) et les lamas touraniens, que le rapprochement s'impose entraînant comme conséquence le même rapprochement entre les lamaseries et les *sodalicia consortia* druidiques.

Demandons au P. Huc quelle est l'organisation générale et la vie journalière des lamaseries.

Du récit du P. Huc il résulte que ni en Tartarie ni au Thibet n'existent à proprement parler de villes en dehors de celles qui y ont été fondées récemment par des Chinois et dont quelques-unes, il faut le remarquer, ont eu pour origine première des lamaseries[3]. La population, presque entièrement nomade, vit du produit de ses bestiaux, à peu près à l'état où nous

Celtes (au temps de Dion, ce mot *Celtes* était appliqué à une grande partie des peuples de la Germanie) il n'était pas permis aux rois d'agir ou de délibérer sans le conseil des druides, dépositaires de la science et de la divination, en sorte que ces philosophes régnaient véritablement, les rois n'étant que les ministres et les serviteurs de leurs volontés, bien qu'ils siégeassent sur des trônes d'or, dans de vastes demeures et qu'on leur servit les repas les plus somptueux. »

1. D'Arbois de Jubainville. *Introd. à la littér. celtique*, p. 193.

2. Nous avons vu dans nos premières leçons que cette croyance à l'immortalité de l'âme était très prononcée chez les populations finnoises, tant anciennes que modernes.

3. Huc, *op. laud.*, I, p. 27.

pouvons nous représenter l'Irlande primitive ou la Gaule préhistorique.

Les seuls centres de population stable sont des lamaseries.

Les lamaseries formant comme des oasis au sein de vastes déserts sont, au contraire, très nombreuses et très peuplées. C'est là que se réfugie l'activité intellectuelle et industrielle du pays. On peut se faire une idée du rôle que les lamaseries jouent au Thibet et en Mongolie en songeant que, d'après le P. Huc, « on ne peut guère compter moins d'un tiers de la population ayant passé par les lamaseries ou y séjournant »[1].

Dans presque toutes les familles, à l'exception de l'aîné qui reste homme noir (chef de famille), tous les autres enfants mâles passent par les lamaseries. Les Tartares embrassent cet état forcément et non par inclination; ils sont lamas ou hommes noirs dès leur naissance, suivant la volonté de leurs parents, qui leur rasent la tête ou laissent croître leurs cheveux. Ainsi, à mesure qu'ils croissent en âge, ils s'habituent à leur état et dans la suite une certaine exaltation religieuse finit par les y attacher fortement.

Cette proportion du tiers de la population vouée aux lamaseries étonne tout d'abord et parait exagérée. On en trouve la justification dans les souvenirs du P. Huc. Ce tiers de la population n'est pas le tiers de la population réelle prise dans son ensemble, mais le tiers d'une aristocratie de sang — minorité à laquelle obéit, comme autrefois, en Gaule, comme en Irlande, un peuple de vassaux ou plutôt de serfs à demi-esclaves.

Écoutons le P. Huc :

Chez les Mongols, plus particulièrement chez les Khalkas, qui en représentent le type le plus pur, le plus fidèle aux traditions nationales, la plus grande partie de la population est à l'état d'esclavage, mais ce ne sont point des esclaves comme l'étaient ceux de nos colonies — il faut dire plutôt à l'état de servage — bien qu'ils soient considérés comme esclaves; chez les Tartares mongols tous ceux qui ne sont pas de famille princière sont esclaves. Ils vivent sous la dépendance absolue de leur maître[2]. Outre les redevances qu'ils doivent payer, ils sont tous tenus à garder les troupeaux du maître, sans qu'il leur soit, toutefois, défendu d'en nourrir aussi pour leur propre compte[3]. On se tromperait

1. Huc, *op. laud.*, I, p. 194.
2. *Servorum loco* (César *B. G.*, VI).
3. Comme en Irlande comme aujourd'hui à Madagascar.

beaucoup si l'on s'imaginait qu'en Tartarie l'esclavage est dur et cruel, comme il l'a été et l'est encore chez certains peuples. Les familles nobles ne diffèrent presque en rien des familles d'esclaves. En examinant les rapports qui existent entre elles il serait difficile de distinguer le maître de l'esclave. Ils habitent les uns et les autres sous la tente et passent également leur vie à faire paître les troupeaux. On ne voit jamais, parmi eux, le luxe et l'opulence se poser insolemment en face de la pauvreté. Quand l'esclave entre dans la tente du maître, celui-ci ne manque pas de lui offrir le thé au lait. Ils fument volontiers ensemble. Aux environs des tentes les jeunes esclaves et les jeunes seigneurs folâtrent et se livrent pêle-mêle aux exercices de la lutte. Il n'est pas rare de voir des familles d'esclaves devenues propriétaires de nombreux troupeaux et couler leurs jours dans l'abondance. Nous en avons rencontré beaucoup qui étaient plus riches que leurs maîtres sans que cela donnât le moindre ombrage à ces derniers — ce qui n'empêche pas que la noblesse tartare ait droit de vie et de mort sur ses esclaves. Elle peut se rendre justice elle-même vis-à-vis de ses esclaves jusqu'au point de les faire mourir. Mais ce privilège ne s'exerce pas arbitrairement. Quand l'esclave a été mis à mort, un tribunal supérieur[1] juge l'action du maître; s'il est convaincu d'avoir abusé de son droit, le sang innocent est vengé.

Les Lamas qui appartiennent aux familles d'esclaves (on accepte sous certaines conditions les esclaves dans les lamaseries[2]) deviennent libres en quelque sorte en entrant dans la tribu sacerdotale[3]. On ne peut exiger d'eux ni corvée, ni redevances. Ils peuvent s'expatrier et courir le monde, sans que personne ait le droit de les arrêter. Ils ne cessent pas toutefois de faire partie de la classe des esclaves.

N'êtes-vous pas frappés, messieurs, de tant de coïncidences entre le présent et le passé?

Entrons maintenant dans l'intérieur d'une lamaserie.

Après un trajet de quatre mois à travers un pays désert, le P. Huc atteint la frontière de l'empire du Milieu et s'arrête à une petite ville, Tang-keou-eul, moitié tartare, moitié chinoise, espèce de Babel où, à côté des Tartares et des Chinois sont confondus des habitants de toute provenance. Le P. Huc, que cette Babylone intéresse peu, passe outre et se rend directement à la lamaserie de Si-fan, dont la renommée s'étend non seulement à toute la Tartarie, mais jusqu'aux contrées les plus re-

1. Composé de lamas.
2. Comme les *nenié* en Irlande.
3. Remarquons l'expression de tribu sacerdotale appliquée aux lamas. Il faut ajouter : *tribu ouverte*, même aux esclaves.

culées du Thibet. Les pèlerins y accourent de toutes parts. Cette lamaserie porte le nom de *Kounboum*.

Il fut convenu que le P. Gabet[1] irait à Kounboum chercher un lama qui voulût bien nous apprendre le thibétain.

Après une absence de cinq jours, M. Gabet vint nous retrouver à l'hôtellerie. Il avait fait à la lamaserie une véritable trouvaille. Il revenait accompagné d'un lama de trente-deux ans qui en avait passé deux dans la grande lamaserie de Lha-Ssa. Il parlait à merveille le pur thibétain, l'écrivait avec facilité et savait de plus le mongol, le si-fan, le chinois et le dchiahour; nous nous mîmes en route avec lui. A un *li*[2] de distance de la lamaserie nous rencontrâmes quatre lamas de Kounboum — c'étaient des amis de Sandara le Barbu (tel était le nom de notre lama) — qui venaient au-devant de nous. Leur costume religieux, l'écharpe rouge dont ils étaient enveloppés, leur bonnet jaune en forme de mitre, leur modestie, leurs paroles graves et articulées à voix basse, tout cela nous fit une singulière impression. Nous ressentîmes comme un parfum de la vie religieuse et cénobitique.

Il était plus de neuf heures du soir quand nous atteignîmes les premières habitations de la lamaserie. Afin de ne pas troubler le silence profond qui régnait de toutes parts, les lamas firent arrêter un instant le voiturier et remplirent de paille l'intérieur des clochettes qui étaient suspendues au collier des chevaux. Nous avançâmes ensuite, à pas lents, sans proférer une seule parole, à travers les rues calmes et désertes de cette grande *cité lamaïque*. La lune était déjà couchée; cependant le ciel était si pur, les étoiles si brillantes que nous pouvions aisément distinguer les nombreuses maisons des lamas sur les flancs de la montagne.

La lamaserie de Kounboum compte encore *quatre mille lamas*. Sa position offre a la vue un aspect vraiment enchanteur. Qu'on se figure une montagne coupée par un large et profond ravin d'où sortent de grands arbres incessamment peuplés de corbeaux, de pies, de corneilles à bec jaune. Des deux côtés du ravin et sur les flancs de la montagne s'élèvent en amphithéâtre les blanches habitations des lamas, toutes de grandeur différente, toutes entourées d'un mur de clôture[3] et surmontées d'un petit belvédère.

La lamaserie du *Grand Couren*[4], dans le pays des Khalkhas, à l'extrémité du désert de Gobi, est bien plus importante encore. Trente mille lamas vivent habituellement dans cette grande lamaserie et dans celles des environs qui en sont comme des succursales.

1. Le compagnon du Père Huc, lazariste comme lui.
2. Environ une lieue.
3. Afin que chacun soit chez soi.
4. Huc, *op. laud.*, I, p. 134-135.

Le grand lama de la lamaserie est en même temps souverain du pays. C'est lui qui rend la justice, fait les lois, crée les magistrats. Quand il est mort, on va comme de juste le chercher au Thibet où il ne manque jamais de se métempsycoser[1].

Les lamas, qui affluent dans les grandes lamaseries, s'y fixent rarement d'une manière définitive. Après avoir pris leurs degrés dans ces espèces d'universités ils s'en retournent chez eux, car ils aiment mieux, en général, les petits établissements qui se trouvent disséminés en grand nombre dans la terre des Herbes. Il y mènent une vie plus libre, plus conforme à l'indépendance de leur caractère. Quelquefois même ils résident dans leurs propres familles occupés, comme les autres Tartares, à la garde des troupeaux. « *Ils aiment mieux vivre tranquillement dans leur tente que de s'assujétir dans le couvent aux règles et à la récitation journalière des prières.* »

Il y a aussi des lamas vagabonds[2], d'autres enfin vivent en communautés comme dans nos cloîtres.

Les rangs, dans les lamaseries, sont tous donnés à la suite d'examens répétés et très difficiles.

Les *lamas suffisent*[3] à tout : ils sont les seuls architectes, les seuls artistes pour les ornements et les décors des habitations. Les peintures sont répandues partout. Quelques-uns de ces artistes sont d'une grande habileté.

De même qu'ils ont une école de médecine[4], les lamas ont une école des beaux-arts. Le P. Huc en parle à propos de *la fête des fleurs*[5], la plus grande fête de l'année, qui se célèbre

[1] Huc, *op. laud.*, p. [illegible]. On peut mettre également au nombre des lamaseries [illegible] celles de la *Ville-Bleue*, et en dedans de la grande muraille celle de Pékin. — La Ville-Bleue a une grande importance commerciale [illegible] cette importance elle la doit à la lamaserie (*id.*, p. 185).

[2] Huc, *op. laud.*, I, p. 190.

[3] T. I, p. [illegible].

[4] Voir plus haut, p. [illegible].

[5] [illegible] pas à proprement parler une fête religieuse [illegible] d'une divinité particulière, mais une fête presque laïque

le quinzième jour de la première lune, une espèce de 1er de l'an. Il écrit :

De toutes parts, il n'était question que de la fête. Le nombre des pèlerins était immense. Les fleurs étaient déjà, disait-on, ravissantes. *Le Conseil des beaux-arts, qui les avait examinées*, les avait déclarées supérieures à toutes celles des années précédentes.

Or savez-vous ce que sont ces fleurs?

Les fleurs du 15 de la première lune de l'année consistent en représentations profanes et religieuses où tous les peuples exotiques paraissent avec leur physionomie propre et le costume qui les distingue : *personnages, vêtements, paysages, décorations, tout est représenté en beurre frais*. Trois mois sont employés à faire les préparatifs de ce singulier spectacle. *Vingt lamas choisis parmi les artistes les plus célèbres de la lamaserie* sont journellement occupés à travailler le beurre en tenant toujours les mains dans l'eau, de peur que la chaleur des doigts ne déforme l'ouvrage. Comme ces travaux se font pendant les froids rigoureux de l'hiver, les artistes ont de grandes douleurs à endurer.

Après avoir décrit en détail les tableaux exposés, le P. Huc ajoute :

La vue des fleurs nous saisit d'étonnement : *jamais nous n'eussions pensé qu'au milieu de ces déserts et parmi des peuples à moitié sauvages*, il pût se rencontrer des artistes d'un aussi grand talent. Ces fleurs étaient des bas-reliefs de proportions colossales représentant divers sujets de l'histoire du bouddhime. Tous les personnages avaient une vérité d'expression qui nous étonnait. Les figures étaient vivantes et animées, les poses naturelles et les costumes portés avec grâce. On pouvait distinguer, au premier coup d'œil, la nature et la qualité des étoffes. Les costumes et pelleteries étaient surtout admirables. Les peaux de mouton, de tigre, de renard, de loup et de divers autres animaux étaient si bien représentées qu'on était tenté d'aller les toucher de la main, pour s'assurer si elles n'étaient pas véritables.

Telle est la vie intérieure des lamaseries, avec son côté artistique bien remarquable, comme le dit le P. Huc, au milieu de ces déserts.

La vie religieuse et scientifique des lamas est bien autrement intéressante. Les lamas sont censés étudiants pendant toute leur vie. Les étudiants sont distribués en sections ou facultés.

1° Faculté de mysticité qui embrasse les règles de la vie contemplative;

nant l'étude des cérémonies

ant pour objet les *quatre cent*
umain, la botanique et la phar-

la plus estimée, la plus rétribuée
réunit le plus grand nombre d'étu-

grades de la faculté des prières on
ole imperturbablement les livres qui
ment et qui sont très nombreux et di-
représentent autant de degrés dans

étudiant occupe à l'école et au chœur
série des livres théologiques dont il pos-
mi ces nombreux lamas, écrit le P. Huc,
ds afficher au dernier rang leur paresse
andis que des jeunes gens sont presque
de la hiérarchie ». Tel est le cas que l'on
les lamaseries. Tous les grades sont donnés
comment se préparent les examens :

édifice de la lamaserie est une grande cour carrée,
dalles et entourée de colonnes torses chargées de
C'est dans cette enceinte que les lamas de la faculté
ssent à l'heure des cours qui leur est annoncée au son
Ils vont s'accroupir, selon leur rang, sur les dalles
ndant l'hiver le froid, le vent et la neige, exposés pen-
et aux ardeurs du soleil. Les professeurs sont seuls
estrade surmontée d'un pavillon.
r spectacle que de voir tous ces lamas enveloppés de
ge, coiffés d'une grande mitre jaune et tellement pressés
les autres qu'il est impossible d'apercevoir les dalles sur
ont assis. Après que quelques étudiants ont récité la leçon
la règle, les professeurs donnent à leur tour des explica-
rencontre dans le pays aucune école publique. Les arts,
l'industrie sont confinés dans les lamaseries.

Huc était très désireux de connaître la théologie des

Les lamas de Tartarie, nous dit-il, m'ont paru en général peu instruits sous ce rapport, enseignant un symbolisme qui ne s'éloigne guère des grossières croyances du vulgaire; quand nous leur demandions quelque chose de net, ils étaient toujours dans un embarras extrême, se rejetant les uns sur les autres. Les disciples nous disaient que leurs maîtres savaient tout; les maîtres invoquaient la toute science des grands lamas. Les grands lamas eux-mêmes se regardaient comme des ignorants à côté des saints des lamaseries de l'Occident, c'est-à-dire du Thibet[1] : *Les lamas de l'Occident vous expliqueront tout.*

Au Thibet, en effet, on trouve des lamas plus instruits, plus éclairés, mais impuissants à réagir contre la routine.

Un jour, écrit le P. Huc, nous eûmes l'occasion de nous entretenir quelque temps avec un de ces lamas d'Occident, occupant un rang élevé dans la hiérarchie. Les choses qu'il nous dit nous jetèrent dans le plus grand étonnement. Un exposé de la doctrine chrétienne que nous lui fîmes succinctement parut peu le surprendre. Il nous soutint que notre langage s'éloignait très peu des croyances des grands lamas du Thibet.

Il ne faut pas confondre, disait-il, les vérités religieuses[2] avec les nombreuses superstitions qui exercent la crédulité des ignorants : les Tartares sont simples et se prosternent devant tout ce qu'ils rencontrent. Tout est *Borhan* (Dieu) a leurs yeux. Les lamas, les livres de prière, les temples, les maisons des lamaseries, les pierres même et les ossements qu'ils amoncellent sur les montagnes, tout est mis par eux sur le même rang et doué d'un pouvoir surnaturel : tout est *Borhan*. A chaque pas ils se prosternent à terre et portent leurs mains jointes au front en criant : *Borhan, Borhan.*

Mais les lamas, leur dîmes-nous, n'admettent-ils pas aussi des Borhans innombrables? — Ceci demande explication, répliqua-t-il. A nos yeux il n'y a qu'un seul Dieu, unique, souverain qui a créé toutes choses. Il est sans commencement et sans fin. Dans le Dchagar (Inde), il porte le nom de *Bouddha* et au Thibet celui de *Schamtché-Mitchebat* (Éternel-tout-puissant). Les Dcha-Mi (Chinois) l'appellent *Fo* et les Sok-po-Mi (Tartares) le nomment *Borhan*. — Tu dis que Bouddha est unique : dans ce cas-là, que sont les *Talé-lama* de Lha-Ssa, le Bandchan du *Djachi-Loumbou*, le *Tsong-Kaba* des *Sifan*, le *Guison-Tamba* du Grand Kouren[3], etc., et puis tous ces nombreux *chaberons*[4] qui résident dans les lamaseries de la Tartarie et du Thibet? — Tous sont également Bouddha. — Bouddha est-il visible? — Non,

1. Je me figure les druides gaulois renvoyant ainsi un questionneur aux druides de la Bretagne.

2. Huc, *op. laud.*, I, p. 196.

3. C'est-à-dire les *Bouddha vivants* des diverses lamaseries.

4. En style lamanesque on nomme *chaberon* tous ceux qui, après leur mort, subissent des incarnations successives; ils sont regardés comme des Bouddha vivants. (Note du P. Huc.)

... elle. — Ainsi Bouddha est
... mbrables tels que les cha-
... l, on ne peut le voir et pour-
... s les autres chaberons sont
... nôtre. — Comment explique-
... ndant le bras et en prenant un
... trine est véritable, c'est la doc-
... ofondeur insondable ; on ne peut

... incomplet, mais déjà bien
... présenter, de l'institution des
... us aurez la curiosité de com-
... faits sont à retenir :
... au Thibet, d'espèces d'oasis reli-
... ditions médicales et industrielles,
... ant au milieu de contrées presque
... s encore nomades sont restées à
... complètement illettrées, se recru-
... peu nombreuse divisée en petites
... eux vies sociales différentes juxta-
... un point indépendantes ;
... s oasis religieuses et intellectuelles
... doctrines d'un sentiment religieux
... rce d'une vie cénobitique des plus
... tions grossières, des pratiques bar-
... révoltant[3] dont les chefs des lama-
... onscience, tout en se sentant impuis-

... les lamaseries de catégories nom-
... rangs très divers : prêtres, profes-
... istes, musiciens, medecins, mission-
... présentant en petit, toute une société

... leurs reprises sur ce point.

... amas vivent à cet état hors des lamaseries. Cf.

isolée, mais se recrutant nécessairement au dehors, par voie d'examen et de concours[1].

Or, n'est-ce pas là, si nous savons lire entre les lignes — et il n'y a pas grand effort à faire pour cela, — ce que nous présente l'institution des druides?

Si nous rapprochons de ce que nous en disent César, Diodore, Strabon, Pomponius Mela, Pline et Ammien Marcellin, ce que nous apprennent les poèmes héroïques de l'Irlande et le *Senchus-mor*, n'est-il pas possible, sans faire appel à des efforts d'imagination, de tracer de la vie et du caractère des druides un tableau ayant les plus grands rapports avec la vie des lamas? Des deux côtés nous trouvons une même et antique tradition, répondant à des besoins analogues.

A bien des égards, en effet, les milieux où se mouvaient les druides en Irlande et au début en Gaule[2] étaient les mêmes. Des pays occupés comme en Tartarie par des *clans* indépendants, formant autant de petites aristocraties régnant sur une plèbe réduite à une sorte d'esclavage, *plebs pæne servorum habetur loco*, — plèbe qui comme en Irlande demeurait dans la plus profonde barbarie, à côté des druides et des filé qui constituaient une élite digne des pays les plus civilisés — au point que Strabon pouvait écrire au commencement de notre ère, sans qu'il y ait lieu de le taxer d'erreur : « *Nous n'avons rien à dire de l'île d'Ierne, si ce n'est que les habitants sont encore plus sauvages que ceux de l'île de Bretagne. Ils sont anthropophages et regardent comme une action louable de manger les cadavres des auteurs de leurs jours.* » Il n'est pas

1. N'est-il pas curieux de penser que la société en Chine est basée sur des épreuves analogues? L'existence des lamaseries dans les pays tartares est une nécessité, ou si l'on veut, un bienfait social d'une telle évidence que le P. Huc fait remarquer que l'empereur de Chine, qui est d'une tout autre religion, est un de ses principaux protecteurs. « La politique de la dynastie mantchoue tendrait même à multiplier en Tartarie le nombre des lamas. Des mandarins chinois nous l'ont assuré, et la chose paraît assez probable : ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement de Pékin, pendant qu'il laisse dans la misère et l'abjection les bonzes chinois, honore et favorise le lamaïsme d'une manière particulière » (Huc, *op. laud.*, I, p. 194).

2. Avant la conquête galatique.

certain qu'un voyageur traversant certaines parties de la Tartarie sans toucher aux lamaseries, n'en rapporterait pas une impression analogue.

Dans une de nos premières leçons je vous ai cité un curieux texte de Tite-Live qui, racontant pieusement des prodiges auxquels on ne croyait plus, auxquels il ne croyait pas lui-même, avoue que, « en les racontant, il lui semble revivre la vie de ces temps reculés et être le contemporain *croyant* des admirateurs de ces miracles ». Je voudrais, messieurs, par mes paroles, faire passer en vous des impressions analogues et que vous vous fissiez l'illusion de croire que le monde dont je viens de dérouler le tableau devant vous est bien la représentation fidèle de celui au sein duquel vivaient nos ancêtres Celtes et Irlandais sous la direction de leurs druides.

XXIIe LEÇON

LA RELIGION APRÈS LES INVASIONS GALATIQUES ET LA CONQUÊTE ROMAINE

Nous avons dit que, sans l'invasion galatique et la conquête romaine, la Gaule eût été une Irlande. Les communautés druidiques s'y seraient multipliées; l'esprit druidique y aurait régné sans contrepoids.

Les druides étaient les instituteurs de la noblesse, entre les mains de laquelle était le gouvernement, le peuple ne comptait pour rien[1]. La Gaule, sous ce régime, n'aurait pas eu plus que l'Irlande un panthéon de dieux. Elle serait restée fidèle au vieux culte du feu, du soleil, à la dévotion des sources, des pierres sacrées, des fontaines, des lacs, des montagnes et des rivières, sans sentir aucun besoin de représentation figurée de la divinité. La croyance à l'immortalité des âmes, à l'éternité du monde, ce dogme existant chez nos populations primitives à l'état d'idée innée, comme aurait dit Platon, ou de πρόληψις, suivant l'expression d'Epicure[2], eût constitué toute leur théologie, les divinités n'eussent revêtu aucune forme précise. La religion des Gaulois serait restée ce qu'était encore au temps de César la religion de la majorité des tribus germaniques, ces frères germains des Gaulois, ainsi que les qualifiait Strabon[3].

Ces conclusions qui ressortent de nos leçons ne vous ont

1. César, *B. G.*, VI, 13. Nous avons vu que tel était également l'état de la plèbe en Irlande.

2. Cicero, *De natura Deorum*, I, 16 : « Id est antecepta in anima rei quædam informatio. »

3. Strabon, p. 95, trad. Tardieu, t. II, p. 2. Cette parenté des Celtes et des Vieux Germains, parenté de civilisation, paraît certaine pour les Germains du midi en particulier. La religion des deux côtés du Rhin était la même dans le principe.

certain qu'un voyageur traversant certaines pa
tarie sans toucher aux lamaseries, n'en rappo
impression analogue.

Dans une de nos premières leçons je vous a
texte de Tite-Live qui, racontant pieuseme
auxquels on ne croyait plus, auxquels il n
même, avoue que, « en les racontant, il lui
vie de ces temps reculés et être le contem
admirateurs de ces miracles ». Je voud
mes paroles, faire passer en vous des im
et que vous vous fissiez l'illusion de croi
je viens de dérouler le tableau devant v
sentation fidèle de celui au sein duquel
Celtes et Irlandais sous la direction de

---

e-
ute.
ique[a].
mmere
ule. Mais
affublées
apparence
omain ou de
Si l'Autel de
un Apollon et
remplit le centre
titude orientale du

urs la série des dessins et
uain, reproduisant les prin-
que).
venir à cette phrase.
Telles sont les représentations
le Mars, d'Hercule, de Pomone,
ption d'un seul.

Autel de Reims (Musée de Reims).

Moulage au Musée des Antiquités nationales.

certainement pas préparés au spectacle que
yeux[1], spectacle que vous présenterait la sal
si je pouvais vous y transporter.

A côté de divinités d'aspect gréco-romai
affublées parfois de quelques emblèmes no
vous en voyez d'autres dont l'attitude est
certer l'érudit le plus consommé.

Si ces divinités ne sont pas celles du
insaisissable jusqu'ici, et en effet, imagi
présentent pas le panthéon dont Jules
dans ses *Commentaires* le tableau abré
l'origine? Des populations profondémen
ditions, à leur culte national, comme
tiques, *natio est omnis Gallorum maxim*
ne sauraient, livrées à elles-mêmes, p
leurs instincts natifs, rompre ainsi tou
leur passé. L'intervention d'une influe

Nous avons dit que cette influen
druides. Quelle peut-elle être? Ce n'
nique ou romaine, du moins sans m
dans ce panthéon nouveau, des divi
Celles-là, l'influence de la conquê
de Marseille suffit à en expliquer
celles qui, sous l'allure de divinité
de symboles inconnus à la Grèce
étrange et barbare, celles qui n'
grec, la conquête romaine ne l
Reims, par exemple (Pl. XXV
un Hermès tout helléniques, le
du tableau avec ses jambes croi

[1] Le professeur avait exposé dans
ographies que possède le Musée
tiquités de la salle XXI (
B. G., VI, XVI. Il faut to
mon Reinach, *Bronz*
Minerve, de Diane,
de tous les Mercure

Reims.

ines ou glands) dont
ansporte l'esprit dans
l, un monde étranger

i, dans la même salle, un

2.

— Dragon à tête de bélier.

droit de l'autel de Beauvais,
ou qu'il ait été découvert à Néris, Cf. salle XXI.

le pétase et la bourse classiques, mais
que côté de la niche qui l'abrite s'étalent
s un dragon à tête de bélier[1] que nous

el de Beauvais, lieu de la découverte. Dom Martin
arbu, mais il ne parle pas du dragon à tête de bélier

...tres monuments d

...phale de Reims.

... de bélier en bas-relief.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS.

Autel de Dennevy.

... est l'importance de ce symbole. Cf. Salomon ... et suiv.

Le dieu *Cernunnos* de l'autel de Paris (Hôtel Cluny).
Moulage au Musée des Antiquités nationales.

THE [illegible]
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
AND TILDEN
FOUNDATIONS

céphales surmon-
lique, découverts à
ans la même région[1];
ade dont un des per-

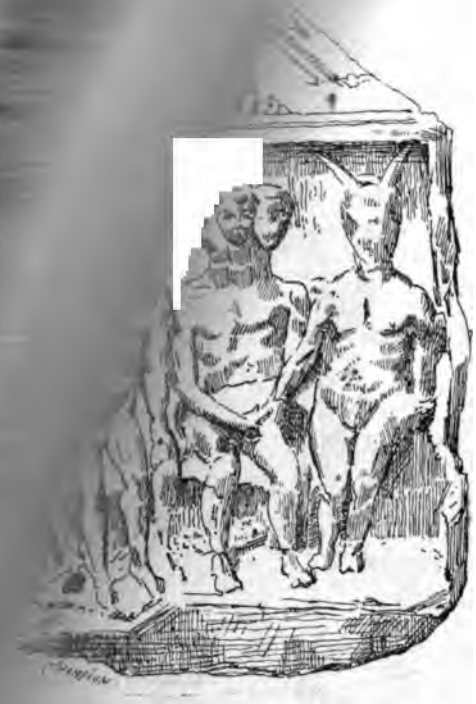

Fig. 43. — Autel de Beaune.

est tricéphale, et surtout l'autel de Beaune (fig. 43)
ractéristique encore. Nous y reviendrons. Aucune de
présentations ne relève d'un mythe grec connu.
étranges divinités n'ont point été assimilées par les
lo-Romains. Nous ignorons leur nom. Les monuments, sauf un, sont anépigraphes. Au-dessus du dieu cornu de l'autel de Paris est inscrit le nom de CERNVNNOS[2] (Pl. XXVI) aujour-

1. Voir plus loin notre leçon sur *Les Triades et les Tricéphales*.

2. M. Mowat a conjecturé avec assez de vraisemblance que le Cernunnos dont le buste seul est visible sur l'autel devait avoir, si la représentation était complète, l'attitude bouddhique (*Soc. des antiq.*, *Bullet.*, 1880, p. 275).

d'hui presque complètement effacé, mais très visible au moment de la découverte. Ce renseignement est le seul que nous possédions. César n'en parle pas, n'y fait même aucune allusion, à moins que le *Dispater* des *Commentaires* ne doive être classé dans cette catégorie. Les *Commentaires* se bornent à nous dire que ce dieu était considéré par les druides comme le Père de la nation gauloise et honoré à ce titre par le peuple. Il ne nous le décrit pas, nous ne pouvons faire à son sujet que des conjectures[1]. La statuette connue sous le nom de statuette d'Autun offre un caractère encore plus étrange. Pl. XXVII[2].

Fig. 44. — Jupiter au maillet[3]

A côté de ces triades et de ces tricéphales constituant un groupe nettement caractérisé viennent se ranger les *divinités assimilées* aux divinités grecques et romaines, parmi lesquelles les cinq divinités du Panthéon des *Commentaires* formant une autre classe nettement distincte de la première. Une troisième classe se compose des divinités à *symboles celtiques*

1. César, *B. G.* VI, 18.
2. Cf. Sal. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 180.
3. Voir Sal. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 175, auquel notre figure est empruntée.

Statuette dite statuette d'Autun.

(Musée de Saint-Germain, salle XVII)[1].

1. Cf. Sal. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 186.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Jupiter à la roue.
D'après des statuettes en terre blanche de la collection Bertrand (de Moulins) [1].

1. Cf. H. Gaidoz, *Le Dieu gaulois du soleil*. (*Rev. arch.*, 1884², p. 7.)

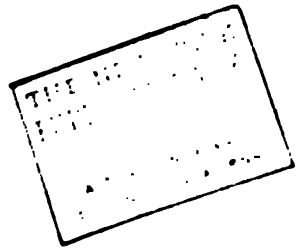

, comme le Jupiter au maillet
(Pl. XXVIII). Tout cela est
tés gallo-romaines dont nous
forment une quatrième et der-
nies honorés après la conquête.
nus acceptées par les Gallo-Ro-
ième classe. Nous avons dit que
pas.
divinités *assimilées*, popularisées
comme les principales divinités
nner aucune autre, si ce n'est le
ar nous fait une loi d'agir ainsi.
des Gaulois est Mercure. Après
, Jupiter et Minerve sur lesquels
à celles des autres nations : *Deum*
. *Post hunc Apollinem et Martem*
is eamdem fere quam reliquæ gentes

dée une pareille assertion? Quel cas
ns donner aux paroles de César?
Gaule, aucune représentation de ces
le pays à titre de divinités nationales.
tage après la conquête dont le type, à
ntations de Jupiter, ne fût complète-
n'eut certainement sous les yeux, dans
pagnes, aucune figure gauloise d'Apol-
ter ou de Minerve. Il nous l'aurait dit.
hez les Gaulois, beaucoup de simulacres
(Mercurii) *sunt plurima simulacra*. On ne
tues ou statuettes de Mercure antérieures
ne sait à quels *simulacra* César peut faire

aient-ils des chants épiques où les traits de

au rapport de Suétone (*Caesar*, ch. LVI), disait déjà des
n'étaient ni exacts ni fidèles.

rs dieux fussent poétiquement dessinés comme ceux des dieux de la Grèce dans l'*Iliade*? Ces chants existaient chez les Germains. Il ne semble pas qu'ils existassent chez les Gaulois. S'il y en avait, ils auraient fait partie de l'enseignement des druides, et nous avons vu que les druides n'avaient point de dieux particuliers. Sur quoi César pouvait-il se fonder pour réduire le panthéon gaulois à cinq divinités si nettement caractérisées, ayant les mêmes attributions que les divinités romaines? « *Les Gaulois considèrent Mercure comme l'inventeur de tous les arts, comme le gardien des routes et le guide des voyageurs. Ils lui attribuent aussi la plus grande influence sur les transactions commerciales et pécuniaires; Apollon guérit les maladies, Minerve est l'initiatrice des arts et métiers, Jupiter gouverne le ciel, Mars préside à la guerre. Les Gaulois ont coutume de leur vouer les dépouilles de l'ennemi.* » C'est ainsi que César caractérise ces cinq grands dieux. On ne voit pas qu'il eût d'autres éléments d'assimilation.

Les Gaulois avaient un nombre infini de divinités, voyaient partout des génies et des fées. Dans toutes les circonstances de la vie ils devaient les appeler à leur secours, dans leurs voyages, dans leurs transactions commerciales, pour obtenir guérison dans leurs maladies ou revenir victorieux de leurs guerres. Mais quel rapport pouvait-il y avoir entre ces génies protecteurs multiples et Mercure, fils de Maïa, messager des dieux, conducteur des âmes aux enfers, ou Apollon, frère d'Artémis et fils de Jupiter et de Latone? Aucune des légendes applicables aux premiers n'était applicable aux seconds. Dieux grecs et génies gaulois ne se touchent, ne prennent contact que par un point et diffèrent totalement sur tous les autres.

Comment, dans l'état d'esprit des Celtes, tels que nous les connaissons, n'auraient-ils adoré que cinq divinités, précisément les mêmes qu'adoraient la Grèce et Rome? Et ces divinités n'auraient pas eu de nom spécial dans leur langue, et ces dieux, ni Diodore, ni Strabon n'en auraient fait mention? Sont-ce vraiment là des dieux gaulois? Nous nous refusons à le croire. Ni le Jupiter Olympien, ni la Minerve de Phidias,

ni l'Apollon de Praxitèle n'étaient faits pour séduire l'esprit des Celtes. L'idéal humain n'était pas leur idéal divin[1].

César, avec le dédain d'un Romain d'éducation grecque pour la barbarie gauloise, concentre artificiellement en cinq types toutes les divinités de cette superstitieuse nation, sans souci de pénétrer le sens de sa mythologie. Les Celtes ont des génies qui président à la sécurité des routes et au commerce, d'autres sont secourables aux malades, d'autres protègent les arts et l'industrie, un autre dirige les phénomènes célestes, *imperium coelestium tenens*; ils adorent donc comme les autres nations, c'est-à-dire les Grecs et les Romains, Jupiter, le dieu du ciel, Mercure le dieu du commerce, Apollon *Alexicacos* et *Apotropaeos*, Minerve la déesse des arts et de l'industrie, sous différents noms qu'un Romain n'a aucun intérêt à connaître. Il suffit d'affirmer l'identité des uns et des autres, pour habituer les vaincus à adorer les statues qui représentent les dieux du vainqueur. C'est ce que firent les conquérants et nous interpréterions volontiers la phrase de César en ce sens que ces cinq dieux étaient ceux dont l'assimilation avait été le plus facilement acceptée par l'aristocratie gauloise. Mais le peuple ne suivit pas l'impulsion, il continua à adorer les esprits résidant dans les pierres, les arbres, les sources, les lacs, les rivières et les montagnes qui étaient ses véritables dieux, les dieux de ses pères. Le panthéon romain assimilé effleura seulement la nation, sans pénétrer dans les couches profondes. Il resta à l'état de religion officielle. Le Celte continua comme par le passé à se représenter les dieux sous le voile des symboles.

Tacite ayant à donner une idée de la religion des Germains use du même procédé que César. Après avoir reconnu que[2] : « *Les Germains trouvent au-dessous de la majesté céleste d'emprisonner les dieux dans des murs, ainsi que de les représenter sous une forme humaine, qu'ils consacrent des bois et donnent le nom de Dieu à cette horreur des forêts, où ils ne se figurent*

1. Comme il l'était pour certains philosophes grecs. Cf. Cicér., *De natura Deorum*, I, XXVII.
2. Tacite, *De moribus Germ.*, IX.

rien que le respect qu'elle imprime », nous apprend en même temps[1] que « *Le Dieu que les Germains honorent le plus est Mercure et qu'il y a des jours où ils se font un point de religion de lui sacrifier des victimes humaines. Ils adorent aussi Hercule et Mars, mais ils les apaisent avec des victimes ordinaires.* »

Ce ne sont pas là de véritables dieux germains, pas plus que chez César ce ne sont de véritables dieux gaulois. Ce sont des dieux romains assimilés après la conquête à des dieux gaulois ou germains de caractères indécis, sur lesquels l'assimilation ne nous donne presque aucun renseignement véritablement instructif. Ne prenons donc pas ces assimilations trop au sérieux. Ils ne comptent qu'à titre de dieux des conquérants, acceptés par les vaincus. Ils ne jettent aucune lumière sur le caractère du génie gaulois. Nous connaissons le nom gallo-romain de quelques-unes de ces divinités assimilées, noms gravés sur des ex-voto; ils nous apportent bien peu de renseignements complémentaires. C'est ainsi que nous comptons seize divinités dont, à l'imitation de César, les Gallo-Romains ont fait des Mercure, *neuf* dont ils ont fait des Apollon, *trente-six* des Mars, *quatre* seulement des Jupiter, *quatre* des Minerve. Il n'est pas sans intérêt d'en donner la liste et la provenance, bien que la signification de presque tous ces qualificatifs nous soit inconnue, que leur physionomie fasse plutôt penser à des radicaux latins qu'à des radicaux celtiques et qu'il soit impossible, d'un autre côté, de savoir à quelle époque remontent ces appellations et si la plupart, ce qui est probable, ne sont pas postérieures à la conquête.

Parmi ces divinités assimilées, celle dont le culte paraît avoir été le plus répandu à l'époque gallo-romaine est Mercure. Le renseignement donné par César, à cet égard, est exact. Les traces du culte de Mercure sont nombreuses en Gaule. Ce ne sont pas seulement les ex-voto avec inscription au nom du dieu qui en témoignent, de nombreuses localités encore habitées rappellent par leur nom qu'un temple de Mercure y

[1] *De m[illegible] Germ[illegible]* « Deorum maxime Mercurium colunt » C'est exactement ce que César avait dit des Gaulois. *B. G.*, VI, xvii

avait été élevé. Ouvrez le *Dictionnaire des postes*, vous y relèverez les noms significatifs de mont Mercure, Mercœur, Mercuray et Mercurey, Mercoire, Mercoirey, Mercoiret, Mercuer, Mercurier, Mercuroy, Mercury, auxquels je ne crois pas que mon confrère Longnon trouve d'autre origine.

Il y a plus, on sait que les statues et statuettes de bronze gallo-romaines sont très rares. Les statuettes de Mercure en bronze font exception[1]. Notre Musée des antiquités nationales en possède trente-et-une, le Musée de Lyon un nombre au moins égal[2]. Il y en a plus ou moins dans toutes les collections publiques ou privées.

Mieux encore que les noms de lieu, les ruines des temples dédiés à Mercure, dont l'un, celui du Puy-de-Dôme, était un véritable monument, rappellent l'importance du culte rendu à cette divinité.

M. Mowat[3], dans une *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure*, rappelle que dom Calmet avait vu, dans sa jeunesse, les substructions d'un temple de Mercure au sommet du Donon[4]. Bien que Mercure fût adoré, à l'époque gallo-romaine, dans toutes les parties de la Gaule à peu près sans exception, nos notes nous apprennent que les pays que domine le Donon étaient ceux qui avaient le plus grand nombre de dévots[5]. Les Musées de Bonn, de Cologne, de Metz, d'Épinal, de Nancy, une importante collection privée à Brumath, une autre à Mulhouse contiennent bon nombre d'ex-voto à Mercure. On sait, dit M. Mowat, que le nom de Montmartre, près Paris, n'est qu'une altération de *Mons Mercurii*[6]. Il existe également près d'Avallon un lieu nommé Montmartre où l'on a trouvé, dans les ruines d'un temple, un

1. Il est à remarquer que les statuettes de Mercure en terre cuite sont, au contraire, très rares, tandis que les Vénus et les Déesses mères abondent dans les laraires des villas gallo-romaines.

2. Comarmond, *Musée de Lyon*, p. 202-215, cite quarante et une statuettes de Mercure tant du musée ou cabinet de la ville que du cabinet Artaud.

3. Mowat, *Rev. arch.*, t. XXIX (1875), p. 34; t. XXX, p. 359.

4. Plusieurs statues de Mercure ont été découvertes depuis sur ce sommet.

5. Voir nos Carnets déposés à la bibliothèque du Musée.

6. Cf. J. Quicherat, *Formation française des noms de lieu*.

marbre portant l'inscription DEO MERCVRIO. Les ruines d'un temple de Mercure ont été signalées à Poitiers par le P. de La Croix[1]. Eugène Grésy, dans ses *Observations sur les monuments d'antiquités trouvés à Melun en février 1861*, rappelle qu'en 1812 avaient été signalés et mis à nu les soubassements d'un temple d'où avait été extraite une statue de Mercure[2]. Ce temple semble avoir été élevé sous Néron, époque de grande dévotion à ce dieu. Nous savons par Pline (XXXIV, 18, que la statue de Mercure, commandée à Zénodore par la cité des Arvernes, avait coûté à l'artiste dix ans de travail. Un autre temple presque aussi important que celui du Puy-de-Dôme existait encore à Izernore, chez les Séquanes, à l'époque où vivait saint Augend[3]; autre temple à la Blanche-Fontaine, près Langres[4], ainsi qu'au Mont de Sene près Santenay (Côte-d'Or)[5]. A Pouillenay-en-Auxois un sacellum existait avec statue du dieu associé à Rosmerta sa parèdre[6]. Tout le monde connaît le temple de *Mercurius Canetonensis* à Berthouville, d'où est sorti le trésor dit de Bernay[7]. Mais ces temples étaient surtout nombreux chez les Allobroges. M. Florian Vallentin (*Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 15, en signale à Aix-les-Bains, à Amblagnieu, à Annecy, à Aidier, à Beaucroissant, à Belley, à Blanieu, au Bourget, à Briord, à Charancieu, à Chatte, à Chouley, à Echirolles, à Genève, à Groisy, à Hieres, à Lucey, au mont du Chat, à Notre-Dame de Limon, à Saint-Félix, à Saint-Innocent, à Saint-Vital, à La Terrasse, à Tournon, à Vienne et à Vihaz.

1 *Journal de l'Ouest* du 28 février 1881.

2 En 1874 dans la même contrée était recueilli un ex-voto MERCVRIO ET LARIBVS TIB CLAUDI I NERONI DRVSO GERMANICO AVGVSTO — A Mercure et aux Lares de Tibère Claude, à Néron Drusus Germanicus Auguste — qui montre que le temple existait au Ier siècle de notre ère.

3 Cf. Bolland, *Vita S. Augendi*, 1er janvier, et Gonchenon, *Hist. de Bresse*, t. I, p. 7.

4 *Catalogue du Musée de Langres*, p. 7, n° 19.

5 Bulliot, *Société des antiq. de France*, *Bull.*, 1872, p. 149, 1874, p. [illegible] Cf. abbé Thédenat, *Mémoires*, t. XLIX, p. 207-214.

6 Henri Beaune, *Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. V, 1858-1859, p. [illegible]

7 [illegible] *Du Culte des divinités gauloises*, p. 418.

Ajoutons que parmi les temples païens qui, d'après la légende, ont été renversés par saint Martin et remplacés par des oratoires chrétiens figurent plusieurs temples de Mercure. Nous avons vu que les Germains (Tac., *De mor. Germ.*, IX) avaient une égale adoration pour Mercure, auquel, dit Tacite, ils sacrifiaient des victimes humaines. Cette coïncidence est à noter. Nous soupçonnons que la divinité assimilée à l'Hermès hellénique et au Mercure latin avait été importée en Gaule par les tribus de l'Est, comme semble l'indiquer la géographie de son culte.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des surnoms topiques du dieu, relevés sur nos carnets, liste probablement incomplète. Ils sont peu nombreux relativement à l'importance et à l'étendue du culte. Nous en comptons seize : Mercurius Alaunius[1], Arcecius[2], Artaius[3], Arvernorix et Arvernus[4], Atesmerius[5], Canetonensis[6], Cessonius et Cissonius[7], Cimbrianus[8], Clavariates[9], Dumias[10],

1. Orelli-Henzen, s. v. Mercurius, n° 5866. *Provenance*, Mannheim. En rapprocher les noms de villes gauloises, Alauna et Alaunium.

2. Orelli-Henzen, n° 1414. *Prov.*, Briançonnet (Alpes-Maritimes).

3. Allmer (*Inscript. de Vienne*), t. III, p. 112. *Prov.*, Beaucroissant (Isère).

4. Mowat, *Rev. arch.*, t. XXIX, p. 41 (1875) (*Cinq. inscript. découvertes sur les confins germaniques*).

5. Longpérier, *Œuv. compl.*, III, p. 271. *Prov.*, Meaux et Poitiers. « Adsmerius » donné par Orelli est une mauvaise lecture.

6. Chabouillet, *Catal.*, *l. c.*

7. Orelli-Henzen, n° 1406. Cf. Castan, *Rev. arch.*, 1879, p. 85. *Prov.*, Besançon, où Mercure avait un temple.

8. *Antiq. du Rhin*, 1871, p. 167. Lecture douteuse.

9. Patère en argent du cabinet Arsène Olivier, à Paris. *Prov.*, Les Granges, commune de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube) et Marsal (Meuse). Cfr. abbé Thédenat, *Soc. des antiq. de France*, 1881, *Bull.*, p. 165, 179.

10. Plaque de bronze, ex-voto découvert dans les ruines du temple de Mer-

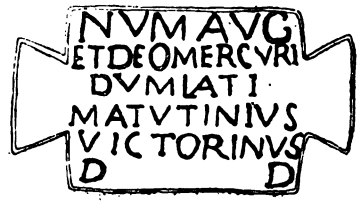

Fig. 45. — Ex-voto découvert au Puy-de-Dôme.

cure, au sommet du Puy-de-Dôme, facsimilé au Musée, salle XVII, n° 2224. Cfr. Soc. Ant. France, *Bull.*, 1874, p. 140.

Magniocus[1], Moccus[2], Tourevus[3], Vassocaletus[4], Veilaunus[5], Visucius[6].

On remarquera que sur ces seize surnoms de Mercure, trois se rapportent au célèbre Mercure du Puy-de-Dôme : *Dumias* qui est le nom de la montagne sacrée, *Arvernus* qui rappelle le nom de la cité, *Vasso-caletus* — autre épithète arverne. Il est probable que les autres noms sont également topiques. Cela est évident pour le *Canetonensis*. Aucun d'eux n'est de nature à nous mettre sur la voie du nom celtique national auquel les Romains auraient assimilé celui de Mercure. Le soi-disant Mercure gaulois, pas plus que le Mercure germanique, ne devait avoir de nom propre attaché à ses fonctions et indiquant son rang et son rôle dans la mythologie du pays qui n'avait pas de Panthéon hiérarchisé. Les Romains confondirent certainement sous cette appellation toute une série de divinités locales chargées de fonctions analogues. Il faudrait pouvoir déterminer quelles étaient ces fonctions. Malheureusement les éléments d'une réponse manquent. Un seul trait paraît bien celtique ou gaulois. Le Mercure assimilé avait une paredre, Rosmerta, portant le caducée[7] comme Hermès, et étant évidemment la doublure du dieu. Cette conception n'est ni hellénique ni romaine, elle est celtique. Le lien qui unissait le Mercure gaulois à Rosmerta était si étroit que Charles Robert, dans son *Épigraphie de la Moselle*, ne compte pas moins de seize inscriptions communes à Mercure et à Rosmerta dans les seuls territoires des Lingons, des Leukes, des Médiomatrices et des Trévires. Notons de nouveau que, comme chez les Allobroges où les temples de Mercure étaient

1. [illegible] et Allmer, [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]
6. [illegible]
7. [illegible] en 1784. Musée de Saint-Germain, salle XXI, n° [illegible] original sur le palier de l'entresol.

si nombreux, nous sommes ici en plein pays kimro-belge.

Passons à Apollon. Nous connaissons sept prénoms gaulois de ce dieu inscrits sur des monuments appartenant à notre Gaule, neuf si nous comptons les monuments découverts en pays celtiques, mais hors de Gaule. Ces épithètes sont :

Anextiomarus[1], Borvo[2], Cobledulitavus[3], Grannus[4], Livius[5], Mogounus[6], Verotutus[7], Vindonnus[8], auxquels il faut ajouter le Belenus de la Norique et des bords du golfe Adriatique, et le Toutiorix, du duché de Nassau.

Dans cette liste deux qualificatifs doivent attirer notre attention, *Borvo* et *Grannus*.

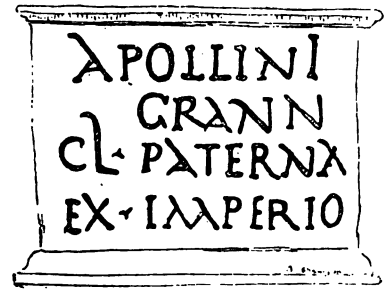

Fig. 46. — Plaque de bronze (ancienne coll. Gréau). Prov. incertaine. Facsimilé, salle XXI, n° 24751.

César, dans sa courte énumération des principaux dieux de la Gaule, fait suivre le nom d'Apollon de ces simples mots : « Apollon (dans leur opinion) guérit les maladies, *Apollinem morbos depellere*. » Apollon n'est pour les Gaulois ni le dieu soleil, ni le dieu des arts, il est le dieu qui guérit. Or, Alfred

1. *Rev. arch.*, 1890², p. 275.
2. Orelli-Henzen, n° 5880, et *Revue archéol.*, 1875, 69; 1876, 39; 1880, 18, 65; 1881, 292. *Provenance*, Bourbonne-les-Bains, Bourbon-Lancy, Aix-les-Bains.
3. Musée de Périgueux, moulage au Musée de Saint-Germain, salle XXI, n° 24751.
4. Orelli-Henzen, n°s 1997, 1998, 2000, 2047. *Prov.*, Alsace et la rive droite du Rhin; cf. Greppo, *Recherches archéol. sur les eaux thermales*, p. 160.
5. Orelli-Henzen, n° 2021. *Prov.*, Bonn, sur le Rhin.
6. Id., *id.*, n° 2000. *Prov.*, Alsace.
7. Allmer (*Inscript. de Vienne*), t. III, p. 334. *Prov.* Fins-d'Annecy. Cfr. *C. I. L.*, t. XII, n° 2525.
8. Abbé Thédenat dans *Mém. Soc. des antiq. de France*, t. XLIX, *l. c.*

Magniocus[1], Moccus[2], Tourevus[3], Vassocal
Visucius[4].

On remarquera que sur ces seize surnon
se rapportent au célèbre Mercure du Pu
qui est le nom de la montagne sacrée, *A*
le nom de la cité, *Vasso-caletus* — au
Il est probable que les autres noms so
Cela est évident pour le *Canetonensis*.
nature à nous mettre sur la voie du no
quel les Romains auraient assimilé
disant Mercure gaulois, pas plus qu
ne devait avoir de nom propre a
indiquant son rang et son rôle da
qui n'avait pas de Panthéon hiér
fondirent certainement sous cett
de divinités locales chargées de
drait pouvoir déterminer quelle
heureusement les éléments d'u
trait paraît bien celtique ou ga
une parèdre, Rosmerta, porta
et étant évidemment la don
n'est ni hellénique ni roma
unissait le Mercure gaulo
Charles Robert, dans son *I*
pas moins de seize insc
Rosmerta dans les seuls
des Médiomatrices et d
comme chez les Allobro

1. Florian Vallentin, *Les*
Vienne, t. III, p. 191. *Prov.*.
2. Orelli-Henzen, n° 1407,
3. Orelli-Henzen, n° 5917
4. *Rev. arch.*, t. XXX (18
5. *ript. de*

n° 59

...ile,
bien-
...naient
...nsi que le
...s sources à
...Bains et dans
...lation du dieu
...'Ακέσιος, Σώτηρ,
...*ifer* des Latins est
...n même temps que
...t forcément la même
...du panthéon romain.
...se dédoublait en la per-
...a. également secourables
...se retrouve encore ici.
...pollon; mais ils paraissent
...temples de Mercure. Florian
...neuf dans le seul pays des
...en a signalé un à Sanxay
...is longtemps un à Essarois
...utun et Auxerre.
...ricum identifiaient avec Apol-
...vinité distincte de Borvo et de
...au sur la rive gauche du Rhin.
...ées pyrénéennes, un dieu soleil
...n troisième Apollon, mais non
...ellos[5] était plutôt un Ἥλιος.

... *Revue archéol.* (nouv. série), t. I, p. 58.

... *Allobroges* : à La Balme, Genève, Gilly,
... Vienne et Virignin.
... *Mém. de la Commission des antiq. de la*
... Près du temple étaient des sources
... partout en Gaule, le dieu guérisseur.
... *Prov.*, Saint-Béat (Basses-Pyrénées).

Mars est de tous les dieux du panthéon romain celui qui s'est prêté aux assimilations les plus nombreuses. Il est vrai qu'avant l'entrée de César en Gaule, les Gaulois étaient perpétuellement en guerre. Les luttes de tribus à tribus, de *nationes* à *nationes*, suivant l'expression du conquérant, étaient continuelles. « *L'autre classe* (on sait que la première est la classe des druides) *est celle des chevaliers* (equites). *Ceux-ci, lorsque les besoins de la guerre l'exigent, ce qui, avant la venue de César arrivait chaque année*[1], *sont tenus de prendre les armes* ». Les génies de la guerre devaient donc être nombreux.

Nous avons relevé seize épithètes accolées par les Gallo-Romains au nom de Mercure, sept à celui d'Apollon. Nos listes contiennent vingt-cinq épithètes s'appliquant à Mars si nous nous bornons à relever les monuments découverts en Gaule; trente-huit si nous portons sur la même liste le relevé des autres pays celtiques.

Epithètes de Mars : Albiorix[2]; Belatucadrus[3]; Bolvinnus[4]; Britovius[5]; Camulus[6]; Caturix[7]; Cicollius[8]; Cososus[9]; Dinamogetimarus[10]; Divanno[11]; Glarinus[12]; Halamardus[13]; Harmo-

1. César, *B. G.*, VI, xv : *quod fere ante Caesaris adventum quotannis accidere solebat.*

2. Orelli-Henzen, n° 5867. *Provenance*, Avignon ; cf. Fl. Vallentin, *Divinités indigètes du Vocontium*, p. 34; paraît avoir une parèdre Albioriga.

3. Orelli-Henzen, n° 1965; cf. Chaudruc de Crazannes, *Revue archéol.*, 1861, p. 311. *Prov.*, vallées pyrénéennes et Angleterre.

4. Carnets du général Creuly. *Prov.*, Bouhy, Nièvre (divinité topique). Voir au Musée de Saint-Germain, salle XXI, meuble à volets, n° 1 A A. Original au Musée de Nevers.

5. Orelli-Henzen, n° 1356. *Prov.*, Nîmes.

6. Camulus. Orelli-Henzen, n°s 1977, 1978; cf. A. Maury, *Soc. des Antiq.*, t. XIX, p. 15. *Prov.*, Reims et l'Italie.

7. *C. I. L.*, VII, 410, et Fl. Vallentin, *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 10. *Prov.*, Chougny près Genève et en Bavière.

8. Carnets du général Creuly. Au Musée de Saint-Germain, meuble à volets n° 2 V V. Original au Musée de Dijon.

9. Orelli-Henzen, n° 1984. *Prov.*, Bourges.

10. Chaudruc de Crazannes, *Revue archéol.*, 1861, p. 311. *Prov.*, Saint-Pons de Commières (Hérault).

11. Sur le même autel ex-voto que le précédent.

12. Florian Vallentin. *Prov.*, Auriol (Bouches-du-Rhône), et Creuly, Musée de Saint-Germain, salle XXI, meuble à volets n° 2 N.

13. Orelli-Henzen, n° 2002. *Prov.*, Ruremonde (Hollande).

gius[1]; Lacavus[2]; Latobius[3]; Leherenn[4]; Lelhunnus[5]; Leucetius ou Loucetius[6]; Mallo[7]; Rudianus[8]; Segomo[9]; Toutatès[10]; Sinatus[11]; Varocius[12]; Vincius[13].

Nous relevons, en outre, dans les pays où ont dominé les Celtes ou les Gaulois, autres que la Gaule, les qualificatifs suivants attribués à Mars : Belodunnus; Buxenus; Cabetius; Carrus; Cocidius; Condates; Coronacus; Leucimalacus; Nobelius; Nodon; Regisamus; Sediammus et Tritullus, ce qui porte à trente-huit le nombre des surnoms connus du dieu, et notre liste est certainement incomplète.

Aucune de ces épithètes ne nous donne le nom celtique commun du dieu de la guerre, leur multiplicité même le prouve. Il n'y en avait pas. Il n'y avait que des dieux locaux, des génies de tribus que chacun invoquait comme son protecteur particulier. Les Mars gaulois ne paraissent pas avoir eu de parèdres. Nous ne voyons pas non plus qu'ils aient eu de temples

1. Mowat, *Revue archéol.*, XXIX, p. 36, et *C. I. L.*, 5323.

2. Orelli-Henzen, n° 2018. *Prov.*, Nîmes.

3. *C. I. L.*, 5123; Mowat, *Revue archéol.*, XXIX, *l. c.*, et *Antiq. du Rh.*, t. XLII, 1867, p. 120.

4. Orelli-Henzen, n° 2020. *Prov.*, Saint-Bertrand-de-Comminges.

5. Taillebois, *Mem. Soc. des Antiq. du midi de la France*, t. I, 1844.

6. Orelli-Henzen, 2006, 2008, 2009. *Prov.*, Environs de Mayence.

7. Mowat, *Revue archéol.*, 1867, p. 57. *Prov.*, Reinès, Rhône et Vienne.

8. Flor. Valentin, *Les divinités celtiques de la Gaulisation*, p. 16. *Prov.*, Saint-Étienne-en-Quint. Le nom de Rudianus se retrouve sur une inscription découverte dans les ruines d'une ancienne chapelle à Rochefort-Samson (quartier de Saint-Genis). On peut conjecturer, dit Florian Valentin, que le pays de Rovins tient son nom du dieu ou génie Rudianus.

9. Fl. Valentin, *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 11. *Prov.*, Genève. L'inscription porte *Segomo* ou *Domato*. Domato doit être ici un nom topique. Le Mars Segomo est connu par d'autres inscriptions découvertes à Avenches (Aventicum), cf. Aymard, *Les Jeux*, p. [illegible] pl. [illegible] (cf. Spon, éd. Leon Renier, p. [illegible], note 1); à Cimiez (*Inscript. antiq. de Nice*, n° 1) dans *Mem. Soc. des Antiq. de France*, t. XX, p. [illegible]; à Nantes (*Inscriptiones*, p. 202, et *Revue archéol.*, 1877, p. [illegible]). C'est avec l'inscription de Mars gaulois qui paraît avec le [illegible] Segomo [illegible] le Dieu reste inconnu.

10. *C. I. L.*, [illegible] et Mowat, *Revue archéol.*, XXIX, p. 36, *l. c.*

11. Mowat, *Revue archéol.*, XXIX, [illegible]

12. Inscription trouvée à Vienne, Musée de Saint-Germain, salle XXI. *Prov.*, Vienne.

13. Orelli-Henzen, n° [illegible]. *Prov.*, Vence en Provence.

célèbres en Gaule. Ils n'avaient probablement que des *sacella* ou chapelles, comme nos saints locaux[1].

Jovis ou Jupiter et Minerve avaient bien moins de représentants aux yeux des Gallo-Romains. Jupiter n'a que quatre surnoms : Baginas; Poeninus; Saranicus et Tanarus[2]. Minerve quatre également : Arnalia, Belisama (Βηλήσαμις), Sulevia et Sulis, qui est très probablement le même nom que Sulevia, ce qui réduirait à trois le nombre de ses surnoms. Belisama est le seul nom qui semble ne pas être une simple épithète locale[3].

Ajoutons à cette liste le nom d'un Hercule *Magusanus*, et celui d'un Hercule *Saxanus* gravés sur des ex-voto du nord-est de la Gaule par des légionnaires; celui d'un Silvanus *Sinquatus* relevé sur une plaque de bronze découverte à Meaux, et nous aurons épuisé la liste des divinités assimilées de nous connues, sans que nous puissions bien saisir les motifs de l'assimilation ni ce qui avait poussé les Gallo-Romains à choisir ces cinquante-neuf génies, la plupart franchement topiques, pour en faire la doublure de l'une des cinq grandes divinités romaines mentionnées par César au détriment de cette légion d'autres génies et d'autres fées dont le pays était couvert. Les divinités assimilées sont, en effet, une minorité non seulement vis-à-vis des divinités anonymes, mais même vis-à-vis de celles dont le nom nous est révélé par les ex-voto ou les textes sans assimilation. Les divinités des fontaines et des sources se comptaient à elles seules par milliers, divinités tenaces puisque le clergé n'a pu les expulser qu'en leur substituant des saints ou des saintes du calendrier[4].

1. Il est bon de remarquer qu'un bon nombre des ex-voto à Mars est dû à la dévotion des légionnaires dont le vœu devait s'adresser à un génie dont ils avaient reconnu la puissance pendant leurs campagnes, sans que le génie fût le génie local du lieu où l'ex-voto était déposé, comme ce Romain devenu Sabin qui remerciait dans la Sabine (Italie) le Mars gaulois *Camulus* de l'avoir exaucé.

2. Orelli-Henzen, 2054. Qu'il ne faut pas confondre avec la divinité qui paraît sous le nom de Taranis dans les vers de Lucain.

3. On a récemment découvert un temple important de Minerve à Yseures (Indre-et-Loire).

4. On trouvera concernant les divinités assimilés et autres, toutes les références désirables dans Alfred Holder, *Alt celtischer sprachschatz*, excellent

gius[1]; Lacavus[2]; Latobius[3]; Leher[illegible] [illegible]es ou fontaines
tius ou Loucetius[6]; Mallo[7]; Rudian[illegible] [illegible]bre presque aussi
Sinatus[11]; Varocius[12]; Vincius[13]. [illegible]st pas moins riche.

Nous relevons, en outre, dans [illegible] [illegible]ne, dans son voisi-
Celtes ou les Gaulois, autres que l[illegible] [illegible]quelques-unes de ces
vants attribués à Mars : Belodunn[illegible] [illegible]s voir au Musée, tracés
rus; Cocidius; Condates; Coron[illegible] [illegible]e notre ère, sur des ex-
lius; Nodon; Regisamus; Sedian[illegible] [illegible] des populations qui les
à trente-huit le nombre des surn[illegible] [illegible]à Mesves, Damona[illegible]à
liste est certainement incomplèt[illegible] [illegible]mple, Divona[7] à Cah[illegible]ors

Aucune de ces épithètes ne n[illegible] [illegible] était encore chan[illegible]ée
mun du dieu de la guerre, leur [illegible] [illegible] la Seine, dont les fouil[illegible]les
n'y en avait pas. Il n'y avait q[illegible] [illegible] Sirona[8] dont par exc[illegible]p-
de tribus que chacun invoqu[illegible] [illegible] qui avait des adorate[illegible]rs
culier. Les Mars gaulois ne [illegible] [illegible] ne citons que les ex-
rèdres. Nous ne voyons pas n[illegible] [illegible]multiplier les exemples.
[illegible] assimilées, sauf la
[illegible] nous ne possédons a[illegible]u-
[illegible] attributs. Elles n'o[illegible]nt
[illegible] Vous ne trouverez da[illegible]ns

1. Mowat, *Revue archéol.*, XXIX, [illegible]
2. Orelli-Henzen, n° 2018. *Prov.*, [illegible]
3. *C. I. L.*, 5323; Mowat, *Revue* [illegible]
t. XLII (1867), p. 120.
4. Orelli-Henzen, n° 2620. *Pro*[illegible]
5. Taillebois, *Mém. Soc. des* [illegible]
6. Orelli-Henzen, 1356, 5898, [illegible]
7. Mowat, *Revue celtique*, 18[illegible]
8. Flor. Vallentin, *Les divinit*[illegible]
Étienne-en-Quint. Le nom de R[illegible]
verte dans les ruines d'une au[illegible]
Saint-Genis). On peut conje[illegible]
Royans tient son nom du die[illegible]
9. Fl. Vallentin, *Les dieu*[illegible]
L'inscription porte *Segomon*[illegible]
Le Mars Segomo est connu p[illegible]
(Jura); cf. *Annuaire du Ju*[illegible]
Renier, p. 153, note 1); à C[illegible]
des Antiq de France, t. XX[illegible]
archéol., 1877, p. 218). C'est [illegible]
plus de personnalité. Le [illegible]
connu.

[illegible] M et se poursuit depuis 18[illegible]
[illegible] pour chaque divinité sont au[illegible]

[illegible] *Notice sur les nouvelles*
[illegible] *Annal. Soc. des Sciences*

[illegible] *en 1867* (*Archéol.* publié

[illegible] *des Allobroges* dans *Revue*
[illegible] Kermana était associé sa doublure
[illegible] *archéol. de la Drôme*, 1871[illegible].

[illegible] et à Strasbourg, associée
[illegible] Seine. Cf. Ch. Robert, *Revue cell.*,
[illegible] Sirona une des trois seules divi-
[illegible] avoir été aussi solidement
[illegible]

s figures s'y rapportant, un
ère banal et la tête de Sirona
le vaguement l'Artémis orien-

Cippe découvert à Sainte-Fontaine. Déesse Sirona (Ð = S) (Musée ourg) détruit pendant la guerre dans l'incendie de la Bibliothèque.

Moulage au Musée de Saint-Germain, salle XXI, n° 11376.

a sœur d'Apollon dont la Sirona gauloise était une des
res. Nous ne voyons encore là rien de spécialement cel-
Il faudrait connaître la légende de ce dieu et de cette
et nous l'ignorons. Peut-être pourrait-on en retrou-
ace dans quelques contes relatifs aux fées et aux génies
aires de nos campagnes. Mais à quoi les reconnaître? La
ture gallo-romaine ne nous est ici d'aucun secours. Ju-
acaze parle d'un génie solaire encore honoré dans les
s pyrénéennes; c'est du côté de ces génies locaux qu'il

ir Salomon Reinach, *Catal. somm.*, p. 28.

faudrait tourner ses recherches. Il pourrait y avoir là un lointain souvenir du dieu Abellio et de son culte.

Doit-on s'étonner de cette absence de représentations ou de descriptions figurées des divinités celtiques? Les esprits, démons ou génies adorés par les Celtes, nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, manquaient de précision, de netteté, de fixité. Les contours en étaient indécis[1]. Les puissances divines qui n'étaient pas à proprement parler des personnalités, mais seulement, si je puis m'exprimer ainsi, des *Vertus*, ne portaient point en elles les éléments d'une image définie, pas plus que la plupart de nos fées du moyen âge qui les ont remplacées.

Nous pouvons donc négliger l'étude de ces prétendues *assimilations* dans un cours qui a pour sujet la Religion des Celtes, non des Gallo-Romains. Elles nous mettent en présence de dieux grecs ou romains, non de divinités celtiques, et nous avons dit que nous arrêterions nos études à l'époque gallo-romaine, n'y touchant que pour en extraire ce qui y resta du passé. Les divinités de cette série qui avaient le plus de vie réelle, Borvo et sa parèdre Damona eux-mêmes n'ont point eu de statues. Leur caractère de divinités secourables aux malades les rapprochait seul des divinités romaines. Elles ne pouvaient être assimilées qu'à ce titre, et à ce titre il n'y avait pas lieu de modifier le type adopté par la mythologie courante.

Les dieux d'un caractère plus original, plus personnel, plus accentué, comme Esus, Taranis et Teutatès n'ont point été assimilés et ne pouvaient pas l'être, aucun point de contact n'existant entre eux et les divinités du panthéon romain.

Le *Dispater* seul, qui avait un caractère infernal, put être rapproché de Pluton, et nous verrons, en effet, qu'il fut représenté sous la forme de Serapis[2]. Les trois autres appartiennent à la série des divinités plutôt *kimro-belges* que cel-

[1] [illegible]

[2] [illegible] *Le Dispater gaulois et le Jupiter Serapis* dans *Bulletin de l'Académie des Inscriptions*, séance du 14 octobre 1887.

tiques dont nous avons fait une classe à part et dont nous nous occuperons dans la prochaine leçon.

Il est à remarquer à propos des assimilations qu'aucune des divinités gauloises n'est, sur les ex-voto, assimilée soit à Aphrodite ou Vénus, soit à Juno Regina, soit à Artémis. Les Celtes n'avaient-ils donc aucune divinité distincte de l'amour, de la maternité, de la chasse? Il y a lieu de s'étonner également que les Romains, qui accueillaient avec tant de bienveillance les dieux étrangers, n'aient introduit à Rome le culte d'aucune des divinités celtiques, à l'exception peut-être d'Épona[1]. Les véritables divinités celtiques étaient aux yeux des Romains insaisissables. Les dieux celtes qui étaient l'âme des choses ne pouvaient guère s'isoler de l'objet qui enveloppait leur divinité. On ne les en détachait pas.

L'accoutumance à l'idée que les esprits pouvaient être représentés sous la forme humaine se développa très tard chez les Celtes et seulement sous l'influence de la conquête kimrique. Les Galates et Kimro-Belges, avant de passer le Rhin et de franchir les Alpes, à la fin du ve ou au commencement du ive siècle, avaient séjourné longtemps sur le Dnieper, sur le Danube et dans les Balkans. Ils avaient dans les *Ligues cimmériennes* envahi à plusieurs reprises l'Asie Mineure. Ils s'étaient mêlés aux Thraces et aux Gètes. Plus tard on les voit au service des rois de Macédoine et d'Épire.

Rappelons, de plus, que ce rameau de la famille celtique, Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους[2] avait une physionomie à lui et très tranchée[3], des mœurs spéciales, une conception religieuse tout autre que celle de nos Celtes. Ils n'avaient pas le même culte des morts. Les Celtes incinéraient, les Kimri inhumaient[4].

1. Voir Salomon Reinach, *Epona*, Paris, 1896.

2. Plutarque, *l. c.*

3. Les Galates étaient grands, blonds et dolichocéphales, nos Celtes, ceux du centre et de l'ouest en particulier, petits, bruns et brachycéphales. Il semblerait que leur parenté présumée fût uniquement une parenté de langue. Voir *La Gaule avant les Gaulois* (2e édit.) *Annexe* et carte, p. 328. — Ils avaient probablement eu les mêmes éducateurs, ce qui avait établi entre eux, en apparence, un lien de parenté.

4. Voir pour l'importance de ces rites : *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 52, 89, 124, 135, 160, 169, 184.

De même que les légionnaires gaulois au service de l'empire romain importèrent en Gaule le culte de Belus, celui de la Grande Déesse et celui de Mithra, il est impossible que leurs ancêtres n'aient pas importé de leurs expéditions lointaines la foi en la puissance de certaines divinités étrangères et un certain respect pour les représentations figurées de ces divinités terribles ou secourables qu'ils avaient dû invoquer plus d'une fois dans le cours de leur vie vagabonde.

Les Galates de la Cisalpine avaient déjà des temples au temps des guerres puniques. « *Les dépouilles et la tête du consul* [*Postumius*], dit Tite-Live[1], *furent portés en triomphe par les Boïens*[2] *dans le temple le plus respecté de leur nation, puis la tête fut vidée et, selon l'usage de ces peuples, le crâne orné d'un cercle d'or leur servit de vase sacré pour offrir des libations dans les fêtes. Ce fut aussi la coupe du pontife et des prêtres du temple*[3] ». Le texte est précis. Les Boïens avaient un temple auquel étaient attachés un pontife et des prêtres.

Diodore n'est pas moins explicite : « *Les Celtes des contrées supérieures* c'est-à-dire les Galates *ont un singulier usage relativement aux temples des dieux*, ἴδιον δὲ τι καὶ παράδοξον περὶ τὰ τεμένη τῶν θεῶν γενόμενον ; *ils entassent dans les temples et les enceintes sacrées*, ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τεμένεσιν[4], *une grande quantité d'or qu'ils offrent aux dieux, et quoique tous les Celtes aiment l'argent*, pas un d'eux n'ose y toucher. Ce sont ces mêmes Celtes *d'en haut*, οἱ ἄνω Κελτοί, dont Diodore dira, deux chapitres plus loin :

Quant aux têtes des ennemis, ils les embaument avec de l'huile de cèdre et les conservent soigneusement dans une caisse, ils les montrent avec orgueil aux étrangers ». Nous reconnaissons là nos Galates[5].

1. Tite-Live, XXIII, [illegible]
2. Les Boïens étaient des Galates.
3. [illegible] sacerdoti esse ac [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]

Ces dispositions d'esprit, les Galates les importèrent dans l'est de la Gaule, d'où elles pénétrèrent chez quelques tribus de l'intérieur où nous en trouvons des traces. Plutarque rapporte[1] que « *les Arvernes avaient suspendu dans un temple,* πρὸς ἱερῷ, *l'épée que César avait laissée entre leurs mains, et que le conquérant des Gaules qui la revit plus tard à cette place refusa de la reprendre, disant qu'il fallait respecter un objet consacré aux dieux* ». Il est difficile de croire que cette épée ne fût pas conservée dans un sanctuaire ou oratoire couvert, sinon dans un temple où, dès cette époque, il pouvait y avoir des statues. La phrase de César[2] « *Hujus* (*Mercurii*) *sunt plurima simulacra* semble confirmer cette conjecture.

Tandis que les dieux étrangers pénétraient en Gaule par l'est, une autre voie de pénétration s'ouvrait du côté de la Narbonnaise devenue province romaine. Nous trouvons des traces de cette pénétration dans la vallée du Rhône en communication par Marseille avec Alexandrie, ce grand foyer d'élaboration religieuse durant les derniers siècles du paganisme. Mais le mouvement ne s'accentua qu'après la conquête définitive de la Gaule. Même alors le pays fut loin d'être converti tout entier au nouveau panthéon. La plèbe resta fidèle au culte qu'elle avait reçu de ses aïeux. L'aristocratie seule, les Gaulois romanisés[3], adopta les nouveaux dieux en acceptant les assimilations proposées par les vainqueurs. Ces complaisances n'allèrent pas jusqu'à constituer en Gaule un Panthéon gaulois.

Nous n'avons donc pas à poursuivre la découverte d'un

τῆς Κελτικῆς *et qui séjournent sur les bords de l'Océan et dans la forêt Hercynienne (la forêt Noire) et s'étendent de là jusqu'à la Scythie, on les appelle Galates,* Γαλάτας προσαγορεύουσιν. Ce texte mérite d'être rapproché de celui de Tite-Live. Il indique les mêmes mœurs. Ces mœurs ne sont pas celles du rameau *celto-irlandais*, mais du rameau *celto-kimrique*. Nous devons nous habituer de plus en plus à faire cette distinction.

1. Plutarque, *Vie de César*, XXIX.

2. César, *B. G.*, VI, XVII.

3. Comme les Eporedorix et tant d'autres qui devinrent des *Jules*. C. Julius Eporedorix figure sur un ex-voto au dieu Borvo. Cf. *Rev. archéol.*, nouv. série, IV, 110.

classement méthodique des divinités celtiques, en cherchant à les rattacher à un système religieux particulier, ce qui aurait eu lieu si cette mythologie avait fait partie de l'enseignement des druides. Les divinités que les monuments mettent sous nos yeux ne relèvent d'aucune vue d'ensemble, n'ont point même origine, ne sont point le produit du génie celtique, ne composent point une même famille de dieux, ne découlent point de conceptions religieuses identiques. Les Gallo-Romains acceptèrent les dieux de Rome tels qu'on les leur présentait. On leur éleva des statues et des temples. Les nouveaux dieux y firent des miracles. La foule y accourut sans renoncer à ses vieilles croyances. Cette révolution très grave en apparence fut et resta superficielle : elle n'atteignit pas l'âme de la nation qui resta celtique malgré les Romains. Les flamines, les sévirs augustaux n'avaient ni enseignement ni prédication. Le culte était tout extérieur. On le vit bien à la chute de l'Empire. Ces dieux du panthéon romain, le clergé chrétien eut à peine à les combattre, le temps seulement nécessaire au renversement de leurs temples. Les plus fameux eux-mêmes, ceux qui un moment avaient attiré la foule, les temples du Mercure arverne, du Mercure Canetonensis auquel on consacrait de si riches offrandes, le temple d'Apollon à Sanxay, ne laissèrent aucun souvenir durable après l'établissement définitif du christianisme ; leur culte ne s'était point enraciné en Gaule. Ce n'est pas contre les divinités qu'ils abritaient que les conciles et les évêques fulminèrent, mais uniquement contre les vieilles pratiques populaires, contre les superstitions dont J. B. Thiers, à la fin du XVIIe siècle, faisait une si nombreuse et si curieuse énumération[1]. Les divinités assimilées ne conquirent jamais droit de cité en Gaule.

Les druides paraissent avoir assisté impassibles à cette révolution. Parmi les reproches qui leur furent adressés, aucun ne vise une opposition religieuse ; nous avons quelques raisons

[1] J. B. Baptiste Thiers, docteur en Théologie et curé de Vibraye. *Traité des superstitions qui [illegible] selon l'Ecriture sainte et les décrets des Conciles*, 4 vol. in-8° [illegible] Paris [illegible]

de croire qu'il en avait été autrement lors de l'introduction des divinités kimro-belges. Le culte des Triades et des Tricéphales, Ésus, Teutatès et Taranis, très certainement antérieur à l'introduction des divinités romaines en Gaule, ne pénétra pas dans les contrées où les druides dominaient. On peut supposer que cette opposition eut le caractère d'une querelle de famille, les querelles les plus âpres et les plus tenaces, analogue à celle dont les Francs et les Burgundes donnèrent plus tard l'exemple.

Il ne serait pas impossible que cette mythologie bizarre des Triades, en rapport avec la mythologie des mystères et le culte cabirique, fût celle de quelque secte particulière, qui, mise en contact avec les sanctuaires de la Cappadoce ou de la Phrygie par les expéditions des Kimri, se serait développée au sein de cette branche isolée de la grande famille celtique, sans s'être fait accepter par l'ensemble.

Le fait que la Triade régnait en maîtresse chez les Scandinaves avant leur convertion au christianisme sous la forme de Odin, Thor et Freyr viendrait à l'appui de cette conjecture.

Dans le temple d'Upsal, au rapport d'Olaus Magnus[1], écho des vieilles traditions du pays, ces trois divinités étaient représentées formant un groupe analogue aux groupes dont nos monuments nous offrent plusieurs spécimens. Ozanam avait été très frappé de ce fait et voici comment il parle de cette triade dans son éloquent livre sur les Germains[2].

« *Au* XI*e siècle les Scandinaves etaient encore païens. Un temple païen restait encore debout dans la ville sacerdotale d'Upsal. Au milieu d'un bois sacré s'élevait un sanctuaire dont les murs étaient couverts d'or*[3]. *On y adorait les images des trois grandes divinités de la Suède, Thor au milieu, Odin et Freyr à ses côtés. Les chroniques nationales attestent que plusieurs temples semblables existaient alors en Danemark, en Norwège et en Islande. On y voyait un grand nombre de statues. Quelques-unes sortaient à des jours prescrits pour être promenées dans des chars de triomphe. Chaque édifice*

1. « Historia Olai Magni Goth. archiepiscopi upsensis de gentium septentrionalium variis conditionibus. »
2. Ozanam, *Les Germains*, p. 45.
3. Comme certains temples buddhistes.

classement méthodique des divinités celtiq
à les rattacher à un système religieux parti
eu lieu si cette mythologie avait fait parti
des druides. Les divinités que les monu
nos yeux ne relèvent d'aucune vue d'en
même origine, ne sont point le produit d
composent point une même famille de
point de conceptions religieuses identiqu
acceptèrent les dieux de Rome tels qu'o
On leur éleva des statues et des temple
y firent des miracles. La foule y accou
vieilles croyances. Cette révolution trè
et resta superficielle; elle n'atteignit p
resta celtique malgré les Romains. l
augustaux n'avaient ni enseignement
était tout extérieur. On le vit bien à
dieux du panthéon romain, le clergé
combattre, le temps seulement néce
leurs temples. Les plus fameux eux
ment avaient attiré la foule, les te
du Mercure Canetonensis auquel
offrandes, le temple d'Apollon à
souvenir durable après l'établis
nisme; leur culte ne s'était poin
pas contre les divinités qu'ils al
évêques fulminèrent, mais unie
tiques populaires, contre les s
à la fin du XVIIe siècle, faisait
énumération[1]. Les divinités
droit de cité en Gaule.

Les druides paraissent avo
volution. Parmi les reproch
ne vise une opposition religi

1. Jean-Baptiste Thiers, docteu
des superstitions selon l'Ecriture
1697-1704. (Voir *annexe* D.)

XXIIIe LEÇON

LES TRIADES. — LES DIVINITÉS A SYMBOLES

Quand je m'excusais, vendredi dernier, de vous entraîner de nouveau à la suite de mes comparaisons et rapprochements si haut du côté du nord, jusqu'en Suède, en Norvège et en Islande, je vous préparais ainsi à la leçon de ce jour. Je n'y étais pas porté seulement par des considérations générales. Une découverte récente des plus intéressantes, la découverte d'un grand chaudron mystique en argent couvert des reliefs les plus curieux, faite à Gundestrup (Jutland)[1] en plein pays cimmérien, venait de combler dans l'espace et dans le temps[2] la lacune qui séparait nos nouvelles divinités des divinités du nord scandinave, justifier l'orientation de nos études vers le nord-est, et nous donner vraisemblablement la clef de la nouvelle mythologie qui s'est révélée à nous.

Mais pour bien comprendre l'importance de ce monument, nécessité est que vous fassiez plus ample connaissance avec les Triades de la Gaule[3] dont nous n'avons encore dit qu'un mot.

Nous commencerons par l'Autel de Reims. L'histoire en est instructive[4].

L'autel dit *de Reims* a été découvert à Reims en 1837, dans un terrain de la rue *Prison-bonne-demeure*, non loin de la cathédrale, et fut offert au musée de la ville par le propriétaire

1. Presqu'île cimbrique.
2. La date de la fabrication de ce chaudron s'établit entre le Ier siècle avant et le Ier siècle après J.-C.
3. Voir mon mémoire sur *L'autel de Saintes* (*Revue archéol.*, 1880, p. 387, et 1880², pp. 1 et 70), où la majeure partie de ces monuments et en particulier l'autel de Saintes sont représentés.
4. Voir planche XXV.

[illegible] pas un mot.

[illegible] Prosper Mérimée, inspecteur des Beaux-[illegible], remarque le monument et le signale à son [illegible] le baron J. de Witte, le savant le plus habile à [illegible] les mythes. Prosper Mérimée, aussi sagace archéo-[illegible] éminent écrivain, avait reconnu sans peine qu'il y [illegible] un problème obscur de mythologie gauloise à résoudre. [illegible] J. de Witte, après avoir donné une excellente des-[illegible] de l'ensemble du bas-relief, concentre avec raison toute [illegible] sur le personnage qui en occupe le centre.

[illegible] qui occupe le milieu de l'autel[4] est vêtu d'une tunique déta-

[illegible] *pittoresque*, année 1847, p. 164.

[illegible] de Reims.

[illegible] des Antonins. Des monnaies de ces empereurs ont été recueillies [illegible] de l'autel.

[illegible] *Archéol.*, 1852, p. 561.

chée de l'épaule droite, comme celle de Vulcain. Il porte au cou un torques gaulois et se distingue principalement par les cornes qui s'élèvent sur son front et par le sac placé sur son bras gauche, tandis que de la main droite, il en fait sortir une masse et comme un ruisseau de fruits, faines ou glands, dont viennent se nourrir un taureau et un cerf représentés au devant de la plinthe carrée sur laquelle repose le corps du dieu.

« Le bas-relief qui renferme les trois personnages a la forme d'un édicule, dans le fronton duquel on remarque un rat. Les divinités de droite et de gauche sont suffisamment caractérisées par leurs attributs : à droite Apollon, à gauche Mercure; *mais il n'y a pas d'assimilation possible pour le personnages du centre.* Le nom qui convient le mieux au dieu cornu serait *Cernunnos*[1], déjà représenté avec ses cornes sur l'autel de Paris[2] ».

Le baron de Witte fait remarquer, en outre, que le rat sculpté sur le fronton de l'autel, *animal souterrain*, est un excellent symbole du Dieu des enfers. Il en conclut que le *Cernunnos* de l'autel de Reims est une sorte de Pluton, sans cependant pouvoir être assimilé au dieu infernal des Hellènes. On pourrait également le rapprocher de Plutus, Dieu des richesses. Ces remarques sont très sensées. On ne pourrait mieux dire aujourd'hui. Mais pourquoi cette attitude orientale, buddhique, comme nous l'avons appelée pour plus de clarté[3]? Pourquoi cette association du *Cernunnos Pluton* ou *Plutus* avec deux divinités hélleniques, Hermès et Apollon? Le baron de Witte ne soulève même pas la question. Aucun élément de solution ne se présente à sa pensée, malgré sa vaste érudition mythologique et sa grande sagacité. Il ne s'aperçoit pas que nous sommes en présence d'une *Triade*, c'est-à-dire de trois divinités liées entre elles par une secrète parenté. Le fait ne le frappe pas. Un an plus tard les huit petits autels tricéphales[4] recueillis dans un champ, non loin du lieu d'où provenait l'*autel de Reims*, commencèrent à

1. Voir notre planche XXVI.

2. Autel découvert en 1710 sous le maître autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Voir au Musée de Cluny l'autel dit de Paris sur lequel est représentée une divinité *cornue* au-dessus de laquelle se lit le nom de *Cernunnos* (moulage) au Musée de Saint-Germain, salle XXI.

3. Cf. *L'autel de Saintes*, *op. laud.*

4. Cf. Maxe-Werly, *Numismatique rémoise*, pl. IX et X.

ouvrir les yeux aux rares amateurs de mythologie gaul

La découverte de l'autel de Saintes[1] offert en 187 Musée de Saint-Germain par Benjamin Fillon acheva de trer qu'il s'agissait non d'une fantaisie d'artiste, mais

Fig. 48. — Tricéphale du cabinet Lucas à Reims.

culte qui n'était pas seulement local, qui avait des zélat bien au delà des limites de la cité des Rèmes et qui mér une attention sérieuse par l'originalité et la multiplicité symboles qui s'y rattachent; à savoir;

Le groupement ternaire des divinités;

1. Découverte faite en 1879 au faubourg Saint-Vivien, sur la route de S Écurat (voir notre mémoire lu à l'Académie en 1880, et *Rev. arch.*, 1880,

La tricéphalie [1];
L'attitude orientale ou buddhique [2];
Les cornes [3];
Le torques;
La bourse;
Le dragon à tête de bélier [4].

A part le torquès et la bourse auxquels les monnaies gauloises d'un côté, les statuettes d'Hermès de l'autre nous ont habitués à titre d'accessoires traditionnels de certains dieux ou déesses classiques, ces symboles étaient alors ou complètement inconnus ou considérés comme une bizarrerie exceptionnelle [5], sans conséquence dans l'ensemble des faits mythologiques relatifs à la Gaule. On sait aujourd'hui que sous ces apparentes exceptions se cache un mythe qui eut en Gaule sa période de vitalité. En 1880 la liste des monuments relevant de ce culte [6] montait déjà à *vingt-trois*. M. Salomon Reinach, dans le deuxième volume de ses *Catalogues raisonnés* du Musée des antiquités nationales [7], en a encore augmenté le nombre. Nous y renvoyons le lecteur. Mais les provenances sont à signaler ici. Pour abréger, nous indiquerons seulement les départements, que nous classons par ordre alphabétique : Aisne, Allier, Bouches-du-Rhône [8], Charente-Inférieure [9], Côte-d'Or, Doubs, Gard, Haute-Marne [10], Indre, Maine-et-Loire, Marne, Oise, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire [11], Seine, Somme et Vosges, et en dehors de France, la

1. Salomon Reinach, *Bronzes figurés*, p. 191.
2. Id., *ibid.*, p. 186.
3. Id., p. 193.
4. Id., p. 195.
5. Comme les cornes du Cernunnos de l'autel de Notre-Dame de Paris.
6. Voir *L'autel de Saintes*, *op. laud.*
7. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 185 et suiv.
8. Les statues de Velaux, voir p. 149.
9. *L'autel de Saintes.*
10. Les deux statues de Sommérécourt à attitude buddhique avec dragon à tête de bélier. Cf. *Revue archéol.*, 1884, p. 301.
11. La petite statuette de bronze dite d'Autun, qui joint à l'attitude buddhique la tricéphalie et le symbole du dragon à la tête de bélier. Voir plus loin et pl. XXVII.

Belgique. Quelques-uns de ces départements, la Marne,

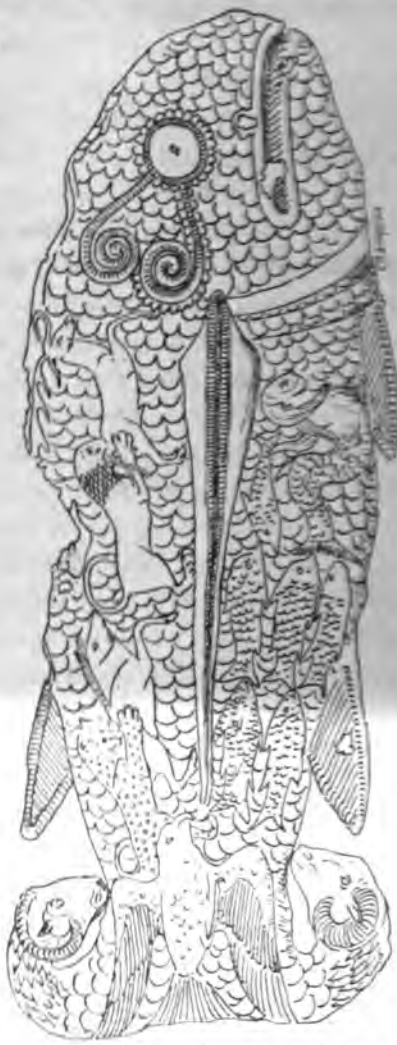

Fig. 49. — Poisson ou dragon symbolique en or, avec tête de bélier découvert à Vettersfelde (Prusse)[1].

Haute-Marne, auxquels il faut ajouter la Belgique, en ont plusieurs. La Marne en a fourni jusqu'à dix. Ce culte

1. Voir au Musée (salle dite de Mars) l'ensemble de la découverte (*milés*). Les figures d'animaux sont à rapprocher des animaux représentés le vase de Gundestrup.

donc point un culte local, ni même absolument régional. Toutefois, si l'on dresse la carte des localités d'où ces antiquités proviennent, en tenant compte de l'importance des monuments, la tache dominante[1] s'étale sensiblement sur la Belgique de César, avec prolongement jusque dans la Côte-d'Or et en Saône-et-Loire au sud, pour s'étendre au nord-est jusqu'à la presqu'île Cimbrique : l'autel de Saintes[2], les statues de Vélaux[3] indiquent seuls deux centres différents d'adoration moins intenses. L'importance des autres départements est à peu près nulle.

La direction du mouvement ne semble pas douteuse. Le chaudron d'argent de Gundestrup, sur lequel se concentrent tous les symboles, pour ainsi dire en action[4], le poisson d'or de Vettersfelde[5] (fig. 49) avec ses dragons à tête de bélier, la stèle enfin des Trois-Grues[6] et la Triade odinique en accentuent la vraisemblance.

Dans notre premier travail[7] nous formulions plusieurs hypothèses. L'hypothèse d'une influence scandinave ou kimrique nous semble aujourd'hui primer toutes les autres. Nous n'osons dire que là est la vérité; nous dirons comme Ovide, à propos des Palilies :

Hoc tamen est vero propius[8].

Dans quelle autre direction trouvons-nous un pareil ensemble de faits? Mais, dira-t-on, sur l'Elbe, en Scandinavie, pour quelques-uns même chez les Cimbres[9], nous ne sommes ni chez les Celtes, ni chez les Galates. — Est-

1. Je parle de cartes teintées, représentant par l'intensité des teintes la fréquence plus ou moins grande des découvertes dans chaque département (voir les cartes teintées de *La Gaule avant les Gaulois*).

2. Charente-Inférieure.

3. Bouches-du-Rhône.

4. Voir les planches XXIX et XXX.

5. Découvert sur les bords de l'Elbe (fig. 49 et p. 346).

6. Fig. 51, p. 352.

7. *L'autel de Saintes, op. laud.*

8. Voir plus haut, p. 101.

9. M. d'Arbois de Jubainville croit que les Cimbres sont des Germains. — Mais quels Germains? Est-on même certain que les Cimbres parlaient une langue germanique?

ce bien certain? Si au Ier siècle de notre ère ces contrées appartenaient aux Germains, sait-on depuis combien de temps ils en étaient les maîtres et si le fond de la population n'était pas resté celtique ou gaulois? Plus d'un témoignage porte à le croire. La nature des associations guerrières connues sous les noms de Gæsates et de Cimbres, ces *ligues* dont Fréret a si bien défini le caractère suffiraient d'ailleurs à expliquer les faits par le mélange de Celtes, de Gaulois, de Germains dont ces bandes armées se composaient[1].

Après avoir exposé que les corps d'armée qui entreprenaient les grandes expéditions cimmériennes et gauloises représentaient des *ligues armées*, non des corps de nations, notre grand érudit, parlant des Cimmériens fuyant devant les Scythes, s'exprime ainsi :

« Dans cette fuite *les différents peuples dont se composait la Ligue* se séparèrent les uns des autres et s'arrêtèrent dans des endroits différents. La ligue ne subsistant plus, le nom qui la désignait cessa d'être en usage : chaque peuple commença à former une cité particulière et indépendante des autres, et reprit son ancien nom, à peu près comme il arriva, au temps d'Auguste, aux Sicambres dont le nom s'éteignit dans la Germanie et dans la Gaule, après que les plus mutins eurent été transportés et dispersés en deçà du Rhin, dans la Belgique[2] ».

Il n'y a aucune raison de croire que ces bandes ligueées présentassent unité de culte. Les envahisseurs qui avaient précédé les Cimbres en Gaule devaient être dans le même cas. S'il y avait alors des dieux germains et des dieux celtes distincts, le culte de ces dieux, sous quelque nom que les envahisseurs apparaissent dans l'histoire, put s'installer séparément à leur suite dans les contrées où les petits groupes dont la ligue se composait s'établirent[3].

1. Je ne figure ici [illegible] aussi bigarrées que les armées autrichiennes du Premier Empire ou les peuplades [illegible] de la Macédoine et de l'Epire [illegible] d'Allemagne, de Saxe et de Hongrie.

2. Strabon, VII, p. [illegible] Trogue, Oros., II, 29.

3. Voir Fréret, t. V, p. [illegible] et 12 [illegible]

Fréret a, cette [illegible] ne m'arrête en point à examiner si les Cimmériens [illegible] trois [illegible] d'origine celtique. Il est sûr que les Celtes et les Cimmériens étaient des nations différentes dont le langage n'était pas le même, pourvu qu'il ne fût pas trop différent, mais les groupes, par suite de leur migrations, étaient extrêmement mêlés et il ne faut pas qu'il ne fallait [illegible]

Ne qualifions donc le culte des Triades ni du nom de celtique ni du nom de germanique ou de scandinave. Contentons-nous d'en signaler la présence à la fois en Gaule (Belgique de César), dans la presqu'île Cimbrique, sur l'Elbe, et en Suède aux derniers temps de l'ère païenne.

Nous livrons ces conclusions avec confiance à vos méditations. Pour nous, le culte de ces divinités à symboles si particuliers a pénétré en Gaule par la Belgique à la suite de bandes ou *ligues* familiarisées depuis longtemps avec des pays où les représentations figurées de divinités étaient en honneur. Il n'est pas impossible que dans leur sein se trouvassent des initiés aux mystères de la Phrygie où étaient adorées les trois grandes divinités dont les noms mystiques Axieros, Axiokersa et Axiokersos, formant une triade analogue à celle de nos monuments, furent si tard révélés par l'indiscrétion d'un myste [1].

Un autre motif non moins sérieux nous porte à rattacher ce culte aux contrées kimro-belges. Depuis la fin des guerres puniques, les guerriers gaulois ne s'étaient montrés aux Romains que sous la figure des Gæsates ou des Cimbres, avec le grand bouclier ovale à umbo, la grande épée de fer, le casque à cornes et le carnyx ou trompette à gueule de fauve. Or ces armes sont celles qui sont figurées d'un côté sur le chaudron mystique de Gundestrup [2], de l'autre sur l'arc d'Orange où elles forment les trophées représentant les dépouilles des vaincus qui sont ou des Allobroges ou des Cimbres [3], c'est-à-dire des peuplades de l'Est ou du Nord.

extrême attention pour démêler les différences qui les distinguaient. Les Grecs les ont longtemps confondus sous le nom de Celtes, et si d'une part les écrivains français ont voulu tout rapporter aux Gaulois sur ce fondement, de l'autre les Allemands s'en sont servis pour attribuer aux Germains les entreprises des Gaulois. *Cette question ne vaut pas la peine qu'on aurait à la traiter.* C'est là une espèce de personnalité à laquelle les gens sensés ne doivent pas prendre part (Fréret, édit. in-12, 1796, t. V, p. 7). » Nous sommes complètement de l'avis de Fréret.

1. Voir *L'autel de Saintes, op. laud.* C'est ainsi que les légionnaires romains transportèrent sur plusieurs points de la Gaule le culte de Mithra et que nous possédons au Musée un autel consacré à Belus (salle XXI, n° 11058).

2. Voir les planches XXIX et XXX.

3. Suivant l'hypothèse que l'on accepte touchant la victoire à l'occasion de laquelle l'arc a été élevé.

Nous soupçonnons même très fort la célèbre triade de Lucain dont on a voulu faire une grande triade druidique : Teutatès, Esus et Taranis[1]

Et Taranis scythicæ non mitior ara Dianæ
Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates horrensque feris altaribus Esus

d'être la triade kimro-belge dont nous cherchons l'origine. Les cérémonies symboliques du chaudron d'argent commencent en effet par un sacrifice humain. La victime est égorgée sur le bord d'un grand vase selon le rite décrit par Strabon[2] :

On rencontre un usage singulier chez les Cimbres : les femmes les accompagnaient dans leurs expéditions ; elles étaient suivies de prêtresses qui prédisaient l'avenir. Ces prêtresses, en cheveux blancs et habillées de blanc, portaient des vêtements de lin, relevés par des agrafes et une ceinture d'airain. Elles marchaient pieds nus et venaient l'épée à la main au devant des prisonniers. Après les avoir couronnés, elles les menaient à un chaudron qui pouvait contenir vingt amphores, elles y montaient à l'aide d'un marche-pied, et *élevaient chaque prisonnier jusqu'au bord*, lui coupaient la gorge et tiraient des prédictions de la manière dont le sang coulait[3].

Y a-t-il là une simple coïncidence ?

Nous ferons une autre remarque. La grande divinité de la Triade de Lucain paraît être Esus. Or, le seul monument sur lequel le nom de ce dieu soit inscrit est l'autel de Paris. Sur ce même autel sont représentées les figures de Castor et Pollux, divinités helléniques inconnues en Gaule ailleurs qu'à Marseille. Ouvrons Diodore au livre IV, ch. LVI, nous y verrons qu'au rapport de Timée[4], les Germains et les Celtes septentrionaux, voisins de l'Océan, adoraient les Dioscures, venus jadis par mer dans leur pays. Timée regardait cette tradition reçue depuis longtemps[5] comme une preuve que les Argo-

1. *Pharsale*, I, 446. D'après ces vers on peut se représenter Esus entre Teutatès et Taranis, qui pour nous est une déesse apparentée à l'Artémis taurique, comme le vers de Lucain semble l'indiquer. Ce serait exactement une de nos triades sur lesquelles figurent à plusieurs reprises deux dieux et une déesse.
2. Strabon, VII, p. [illegible]
3. Historien grec contemporain de Pyrrhus.
4. [illegible]

nautes étaient revenus dans la Grèce par le Tanaïs, par l'Océan et la mer Méditerranée[1]. Cette tradition du culte des Dioscures dans le nord de la Germanie subsistait encore du

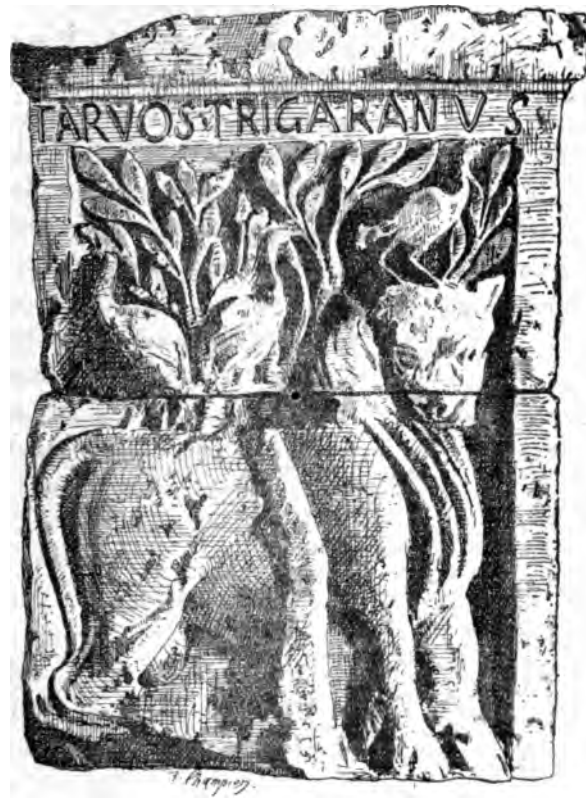

Fig. 50. — Bas-relief de l'autel de Notre-Dame de Paris sur lequel figurent le taureau et les trois grues.

temps de Tacite[2]. « *On montre chez les Naharvales, voisins de la mer Baltique, un bois consacré par l'ancienne dévotion dans lequel on adore sous le nom d'Alcis des dieux que les Romains pensent être Castor ou Pollux.* »

1. C'était la tradition du *Pseudo-Orphée* (*Argon.*, v. 1054). On aurait tort de la dédaigner.
2. Tacite, *Germ.* 43.

Cette nouvelle coïncidence qui donne plus de poids à nos conjectures est corroborée par un fait encore plus significatif. Une des divinités gauloises les plus bizarres, les plus excentriques de l'autel de Notre-Dame de Paris est le *Tarvos Trigaranos* (fig. 50), le taureau aux Trois Grues. Or ce mythe des Trois Grues où vient-on de le retrouver? Près Trèves, toujours dans l'Est (fig. 51).[1] Le culte de ces différentes divinités qui s'est superposé aux vieilles superstitions du pays, bien qu'originairement étrangères à la Gaule primitive sinon aux Gaulois et n'ayant aucun rapport direct avec les druides, devait nous préoccuper sans que nous puissions y insister faute de temps. Ce n'est pas un chapitre, mais un volume que l'étude de cette mythologie exigerait.

Une seconde série de divinités représentées en dessin ou photographiées sur les murs de la salle du cours comme dans la salle de Mythologie du Musée, n'a certainement pas manqué d'attirer vos regards. Bien que composée de figures moins étranges, s'éloignant moins des types classiques, cette série a pourtant aussi son originalité. Je veux parler du Dieu au maillet (fig. 52 et 53)[2] et du dieu à la roue (fig. 54)[3].

Le dieu au maillet, connu généralement sous le nom de *Jupiter gaulois*, a été successivement assimilé à Esculape, à Dispater, à Taranis, à Teutatès, à Sylvain et à Jupiter-Serapis. Il renferme, en effet, en lui quelque chose de chacune de ces divinités, ce qui veut dire qu'il n'est en somme réellement

1. Remarquer la présence du bucheron, comme sur le bas-relief d'Esus (fig. 56). M. Sal. Reinach a fait ressortir ces faits avec sa sagacité ordinaire dans un article de la *Revue celtique* qui est un excellent commentaire du nouveau monument. M. Sal. Reinach est porté, comme nous, à chercher dans les légendes de la Scandinavie (voir *Rev. celt.*, 1897, p. 2[illegible]) l'explication de ce mythe. C'est peut-être aussi du côté du Nord qu'il faudrait chercher l'origine du culte du dragon à tête de bélier (voir S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. [illegible]), où se trouve la liste des monuments sur lesquels se voit ce symbole. M. S. R. fait très justement remarquer que : « Le serpent cornu n'étant pas associé d'une manière constante à tel ou tel dieu paraît être autre chose qu'un simple attribut de l'un d'eux ».

2. Voir Sal. mon. Reinach, *Bronzes figurés*, p. [illegible].

3. Cf. pl. XXVIII.

assimilables à aucune d'elles. S'il fallait choisir, c'est peut-être au *Dispater* de César qu'il faudrait s'arrêter.

Vous trouverez dans le catalogue raisonné de M. Salomon Reinach[1] l'historique complet de ces opinions. Vous devez tous avoir entre les mains cet excellent catalogue qui est une mine inépuisable de renseignements sur les divers sujets qu'il aborde. Je vous y renvoie. Vous y verrez que, comme pour bien d'autres problèmes, ce sont les plus vieilles solutions qui sont les meilleures et les plus sensées. Grivaud de La Vincelle, en 1817, proposait déjà sur un ton très modeste l'identification du dieu au marteau avec le Dispater gaulois. On n'a rien dit de mieux depuis avant M. Salomon Reinach, dont les dernières observations semblent clore le débat. « *Le dieu au marteau,* écrit-il en substance, *n'est ni un Taranis, ni un Teutatès ; il est, en essence, le Dispater légendaire des Gaulois, ainsi que les druides l'enseignaient ; le dieu du ciel à la fois et des enfers, un Jupiter et un Pluton que les artistes gallo-romains, à une époque où ils allaient chercher leurs modèles à l'école d'Alexandrie, ont représenté sous la figure du Sérapis égyptien* ». Cette opinion éclectique donne satisfaction à toutes les données du problème[2].

Fig. 51. — Autel de Trèves.
Face sur laquelle se voient les trois grues et la tête de taureau.

1. *Bronzes figurés*, p. 156 et suiv.

2. Nous avons fait nous-même une communication sur ce sujet à l'Académie des inscriptions en octobre 1887. Voir les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*.

le culte de *Dispater-Sérapis*
vallée du Rhône, tandis que nos
lectaient plutôt les contrées
par la Seine, la Marne, la
la Moselle. L'un et l'autre culte
ment étranger à la Gaule cen-
occidentale, c'est-à-dire aux
populations celtiques dont les
avaient eu la direction
distribution des monuments du
s'explique. Le culte des Triades,
ortation kimro-belge, introduit
nord-ouest par la conquête ga-
que, ne pénétra dans l'intérieur du
que par infiltration et ne s'y éta-
que sporadiquement, tandis que la
are de *Dispater*, sous la forme du
pater Sérapis, jetée par les artistes
gallo-romains ou gallo-grecs dans un
mme l'a si bien remarqué M. S. Rei-
ment faveur dans des contrées sou-
Marseille comme la vallée du Rhône
accepter. Mais il est évident que pas
type artistique ne répondait à l'idée que
re et de l'Ouest, plus celtiques de cœur,
ande divinité nationale qu'elles étaient
nter dans le ciel et sur la terre, planant
s de toutes les créatures ainsi que le leur
les. Le *Dispater Sérapis* anthropomor-
hélénique n'était pas pour nos Celtes le
que leur imagination mystique leur re-
ssèrent ces statuettes fabriquées par des
nt fidèles à la légende.
attaché l'usage de compter le temps non

par les jours écoulés, mais par les nuits. « *En vertu de cette croyance*[1] [*qu'ils étaient issus de Pluton*] *ils mesurent le temps*

Fig. 53. — Statuette de bronze découverte à Niège (Valais).

écoulé non par le nombre des jours mais par celui des nuits, et de même, pour compter les dates des naissances ou les commen-

1. César, *B. G.*, VI, XLIII : « Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum sed noctium finiunt. Dies natales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur ».

: *mois et d'années, c'est toujours la nuit qu'ils prennent* *int de départ* ». Cet usage, la conquête romaine ne put le ıiner. Nous en retrouvons de nombreuses traces au moyen , dont quelques-unes ont été relevées par mon savant rère, Maximin Deloche, dans l'intéressant mémoire qu'il a consacré à « *la Procession dite de la Lunade, à Tulle*[1] ». Les druides avaient adopté cette tradition. Elle était doublement enracinée dans l'esprit des vieux Celtes. « *Dans la doctrine des druides*, nous dit M. d'Arbois[2], *la mort précède la vie, la mort engendre la vie; et comme la mort est identique à la nuit, et la nuit identique au jour, la nuit précède et engendre le jour. De même, dans le monde divin des Irlandais, les Fomores, dieux de la nuit et de la mort, sont chronologiquement antérieurs aux Tuâtha de Dananns, dieux du jour et de la vie* ». Écoutons M. Deloche :

Fig. 54[3].

« François Pithou rappelle dans son glossaire sur les Capitulaires, que d'après les formulaires des praticiens, les défendeurs étaient assignés à comparoir dans les nuits Ce mode de comparution était celui des laïques dans les premiere siècles de la période féodale, comme l'atteste pour le XIIe siècle une lettre écrite par Geoffroi, abbé de Vendôme, entre les années 1116 et 1132, dans laquelle il se déclare prêt, ainsi que ses moines, à comparaître devant l'évêque pour répondre à l'imputation d'être sacrilège, sous la réserve que « *les délais de comparution leur seront assignés non par nuits, suivant la coutume laïque, mais conformément aux prescriptions des canons* » : « In hoc tamen non noctes secundum consuetudinem laicorum sed secundum instituta canonum inducias postulamus » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXVII, col. 94).

« A une date plus récente. Jérôme Bignon, dans des notes sur l'appendice des formules de Marculfe, publiées en 1613, fait connaître que, de son temps, la plupart disaient *annuit* comme *hac nocte*, pour aujourd'hui.

« Dans le patois limousin où nuit s'exprime *né*, on emploie pour dire aujourd'hui *o'né* qui signifie proprement *à nuit*.

« Le mot *Anneuit* était encore naguère employé avec le sens *aujourd'hui* dans le patois du département de la Meuse. Le comte Lambert, dans

1. *Mém. de l'Académ. des Inscrip.*, t. XXXII (2e partie).
2. *Cours de litt. celtique*, t. II, p. 104.
3. Jupiter *à la roue*, statuette de bronze découverte au Châtelet près Saint-Dizier.

son *Glossaire du centre de la France* (p. 446, col. 2), constate l'usage des expressions *à nuit, annuit* avec la même signification dans les campagnes du centre [1].

« Dans les campagnes du Velay, dit Aymard [2], les paysans disent encore *anueu* (à nuit) pour aujourd'hui ».

« Ainsi s'explique, conclut M. Max. Deloche, que le solstice d'été, qui tombe le 24 juin, était célébré par les Gaulois le 23 après le coucher du soleil. C'est que, à ce moment, en réalité s'ouvrait chez eux la période diurne du solstice du 24 juin. C'est pour le même motif que les feux de la saint-Jean étaient et sont encore allumés la veille au soir et non le jour de la nativité du Précurseur, c'est-à-dire du solstice.

« Enfin, c'est de là, sans doute, qu'est venu cet usage général pour les fêtes patronales des particuliers de porter à ceux-ci les offrandes avec les vœux de leurs parents et de leurs amis, non pas le jour de la fête, mais la veille de ce jour ».

Ces usages persistants, sur tant de points différents du territoire [3] montrent mieux que ne pourrait le faire aucun texte combien vif était en Gaule l'attachement au culte du dieu père de la nation et combien les pratiques qui l'entouraient étaient entrées profondément dans les usages de la vie. Nous retrouvons ici une survivance aussi éloquente que celles des feux et des herbes de la saint-Jean.

Fig. 55. — Isis avec coiffure ornée d'S.

Si le dieu au maillet, sous sa forme de Jupiter romain, avait été désavoué de la majorité des tribus celtiques, son attribut, le maillet, paraît l'avoir suffisamment représenté chez quelques-unes [4], de même que chez d'autres, ainsi que nous l'avons vu, le swastika, la rouelle, l'esse S (fig. 55), qui représentaient les phénomènes gravitant autour du soleil et de la foudre. Le seul langage

1. *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. X (1834), p. 424.

2. *Les roches à bassins de la Haute-Loire, op. laud.*, p. 17.

3. Les mêmes expressions ont été relevées dans le patois de Paris : *A nuit* pour *aujourd'hui*.

4. Sur de petits autels publiés par Flouest (*Deux stèles de Iaraire*, pl. XIV), autels anépigraphes où figure le maillet y jouant le rôle du swastika sur les petits autels pyrénéens.

religieux des Celtes du rameau primitif était et resta longtemps le symbole.

L'ingéniosité des artistes gallo-romains s'exerça sur une autre divinité, dont le symbole était la roue solaire. Nous avons parlé longuement de ce symbole qui était et resta très populaire. La divinité, dont elle était l'image symbolisée, divinité très vague comme toutes les divinités celtiques, dont ni la poésie, ni l'art plastique n'avaient encore fixé les traits, fut représentée sous la figure du Jupiter romain la main appuyée sur la roue, ou portant la roue sur l'épaule[1]. Sur une de ces figures (statuette du Châtelet), au symbole de la roue est joint le symbole de l'esse, autre symbole solaire si fréquent sur les statères d'or du type armoricain et, par conséquent, depuis longtemps familier dans les contrées les plus celtiques de la Gaule. Ces précautions ne donnèrent pas au Jupiter à la roue plus de vogue auprès des dévots que n'en avait le Jupiter au maillet. Les statuettes du dieu à la roue anthropomorphisé sont encore moins nombreuses que celles du dieu au maillet. M. Salomon Reinach, dans son excellent *Catalogue raisonné*[2] n'en a relevé que sept. Les Gaulois n'y voyaient qu'un Jupiter romain, affublé d'un attribut emprunté à leurs croyances. Sur le socle de la statuette de Landouzy-la-Ville, on lit :

[illegible]

Jovi optimo maximo et numini Augusti. Il n'y a rien là de celtique que la roue.

Pour les vrais Celtes la roue seule avait une signification mystique. Ils continuèrent à la vénérer séparément comme le marteau, à s'en servir en manière d'amulettes sous la forme de rouelles en or, en argent, en bronze, en étain et en plomb[3]

1. P. XXVIII. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible] à la même place que [illegible] *pl.* XII.

4. Voir notre planche VI.

recueilli en abondance dans le lit des rivières et mes enceintes celtiques; 2,000 au gué de la Loire un grand nombre d'autres au gué de Saint-Léo- la Mayenne; à un gué de la Vilaine à Rennes; Beuvray[1]; au Châtelet; à Bovioles (*opp.* de Nasium); d'Attila (Vieux-Châlons); au mont Berny (forêt de gne), etc.[2].

anthropomorphisme d'une de leurs plus grandes divinités pas séduit nos pères. Nous ne connaîtrons probable- jamais le nom gaulois de la divinité solaire ainsi symbo- On y a vu le Taranis de la Triade de Lucain, mais que Taranis paraît être bien plutôt une déesse assimila- à l'Artémis taurique, comme nous l'avons dit, il n'est au- nement certain que Taranis même, dieu et non déesse, re- présente le tonnerre, ainsi que l'on a cru en s'appuyant sur une étymologie douteuse.

En somme, aucune des grandes divinités incontestablement celtiques, s'il y en avait dont le caractère fut nettement formulé et les contours suffisamment définis, n'a été représentée à l'époque gallo-romaine sous des traits reconnaissables avec son vrai nom. Le seul *Esus* se montre à nous sur l'autel de Paris personnifié sous la forme d'un bûcheron (fig. 56)[3], mais il faut remarquer que cet autel est consacré par une corporation de bateliers, *Nautae parisiaci*, et qu'à côté d'Esus figurent Castor et Pollux, les grandes divinités de Marseille, qu'aucune des tribus celtiques de la *Gallia comata* ne semble avoir adoptées. Les Nautae pouvaient être alliés aux corporations qui naviguaient sur la Saône, sur le Rhône et sur le Rhin, comme sur la Seine, et les divinités de l'autel rappeler un culte particulier à ces *collegia*, une anomalie au milieu des Celtes comme

1. *L'oppidum Bibracte* des *Commentaires* de César.

2. Voir salle XVII, vitrine 22, quelques-unes de ces rouelles. Nous nous demandons si ces divers *oppida* n'étaient pas des centres druidiques où l'on se rendait en pèlerinage.

3. A rapprocher du Tarvos Trigaranos et du bas-relief de l'autel de Trèves, fig. 50 et 51.

fut plus tard le culte de Mithra introduit en Gaule par les légionnaires. Rien ne nous dit que nous ayons affaire à une grande divinité nationale, tout semble même prouver le contraire. Il n'y a rien de général à conclure de la présence d'Esus sur l'autel de Paris : il est à noter qu'à l'époque chrétienne

[illegible] de l'autel de Paris

aucun saint, aucune sainte ne s'est substitué, dans nos campagnes, au Dispater, à Teutates, à Esus, à Taranis. Ces dieux ne devaient point avoir, à l'époque celtique, de personnalité qui permît à des saints et à des saintes de recueillir leur héritage. Les dieux et déesses qui paraissent avoir eu des héritiers sont les déesses et les dieux grecs ou romains acceptés par l'aristocratie gallo-romaine et patronnés par les sévirs

augustaux, Mercure et Apollon auxquels le clergé impérial avait élevé de nombreux temples. Les populations avaient fini par croire à la puissance des divinités qui y étaient renfermées, s'étaient habituées à fréquenter leurs autels, et les apôtres de la religion nouvelle eurent à les combattre. Ce sont des temples de Mercure et d'Apollon que renverse saint Martin. Mais ce n'étaient toujours au fond que des dieux étrangers. Les divinités celtiques auxquelles les Gallo-Romains les assimilaient en différaient sensiblement, comme l'a déjà remarqué Fréret : Apollon assimilé ne pouvait être le fils de Latone, le frère d'Artémis.

M. S. Reinach, dans son Catalogue illustré, a bien soin de faire la distinction entre les *Divinités gréco-romaines* (p. 30 à 136) et les divinités celtiques ou kimriques (p. 137 à 200), qu'il groupe autour du Dispater, des Triades et des Tricéphales et dont le nombre connu est très restreint.

Le culte des divinités romaines, même assimilées, avait été au fond si superficiel, si particulier à l'aristocratie romanisée, avait si peu pénétré dans l'âme de la nation que leurs temples, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, une fois détruits, il n'en fut plus question. Le clergé se désintéressa de ce culte renversé, aucun hommage ne fut plus rendu à ces divinités étrangères. Parmi les nombreuses superstitions que le clergé eut à combattre, le plus souvent sans succès, presque jusqu'à nos jours[1], aucune n'a trait ni à Apollon, ni à Mercure. Diane seule joua encore un rôle dans quelques pratiques magiques. La lutte eut lieu entre le dieu des chrétiens et les innombrables divinités topiques, c'est-à-dire les anciens génies des sources, des fontaines, des arbres, des bois et même des pierres presque tous anonymes[2].

M. d'Arbois de Jubainville a dit un jour avec quelque exagération, mais non sans un fond de justesse, que nous n'étions ni Francs, ni Romains, ni Gaulois. Nous pouvons ajouter qu'en

1. La science seule est parvenue à les déraciner.

2. C'est-à-dire n'ayant d'autre nom que le nom de l'objet qu'ils étaient censés animer, ou le nom de la localité où on les adorait.

religion, la vieille Gaule ne s'est pas davantage laissé entamer par la religion des Francs ou celle des Romains. A peine si les divinités kimriques ont laissé dans l'Est une certaine empreinte[1]. La Gaule religieuse est restée celtique, comme l'Irlande. C'est l'âme, le génie celtique qui fait encore notre originalité nationale.

Nous avons dit que devant l'étendue et la richesse du sujet nous nous arrêterions, cette année, à l'époque gallo-romaine ; il ne nous resterait donc plus qu'à conclure, s'il ne nous semblait nécessaire de consacrer encore une leçon à la Triade et aux mythes kimro-belges qui relèvent sinon des vieux Celtes, du moins de l'un des rameaux principaux qui se rattachaient, aux yeux des anciens, à la grande famille celtique. Le caractère du génie celtique propre en ressortira mieux par la comparaison.

1. Peut-être en trouverait-on des traces sur les chapiteaux [illegible] dont les bas-reliefs sont encore inexpliqués [illegible] pl. I à IV [illegible] Mythologie.

[illegible]

XXIVe LEÇON

LES TRIADES (*suite*)
LE CHAUDRON DE GUNDESTRUP

Sans nous donner la clef du mystère qui enveloppe l'origine et la signification des Triades dont les monuments en nombre déjà très respectable ont été découverts en Gaule, le vase de Gundestrup, dont vous avez les photographies (fig. 57) sous les yeux[1], vous confirmera en l'idée que, comme nous l'avons affirmé, nous ne sommes point en présence de fantaisies mythologiques isolées, mais d'un ensemble de conceptions religieuses formant corps et se rattachant à une doctrine dont quelque collège de prêtres avait le dépôt sacré.

Nous croyons de plus en plus à la grande influence de ces collèges ou communautés dont les communautés druidiques et lamaïques nous ont présenté de si curieux exemples et qui, à nos yeux, furent les plus actifs propagateurs de la grande civilisation dans les contrées septentrionales et occidentales de l'Europe.

Nous soupçonnions, depuis longtemps, pourquoi ne le dirions-nous pas ici, que c'est également la solution d'un problème bien autrement troublant que celui des Triades, le problème de la propagation dans la Scandinavie et en Occident des langues dites indo-européennes[2]. Si cette propagation s'explique facilement quand il s'agit de colonies grecques ou illyriennes comme les colonies de la Campanie, du golfe Ionique ou de la mer Noire, composées de tribus compactes de même

1. Voir fig. 57 et pl. XXIX et XXX.

2. Le français et l'anglais ne se répandent-ils pas, aujourd'hui, à Madagascar, dans des conditions analogues, à l'aide des élèves malgaches dont des pasteurs anglais ou norwégiens et les pères jésuites font l'éducation ? (Voir Ann. H.)

origine et ayant chacune leur personnalité et par suite leur langue, comment expliquer cette pénétration d'une langue étrangère dans le groupe compact des tribus touraniennes de l'âge de la pierre polie, si les petits groupes aryens qui s'y infiltraient n'avaient pas été accompagnés d'éducateurs à l'instar des *file* de l'Irlande, et peut-être de collèges d'aèdes à l'instar des Homérides? Ces collèges ou communautés nous paraissent avoir été dans l'antiquité beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense; le collège pythagoricien était déjà une survivance. Nous nous sommes souvent demandé si Numa ne sortait pas d'une communauté semblable.

« Numa, dit Plutarque[1], défendit aux Romains d'attribuer à Dieu aucune forme humaine d'homme ni de bête, et il n'y avait parmi eux ni statue, ni image de la divinité. Pendant les cent soixante-dix premières années de leur existence, les Romains ne placèrent dans les temples ou chapelles qu'ils bâtissaient aucune figure de dieu. » Tertullien[2], dans son *Apologie de la religion chrétienne*, rappelle également que, bien que Numa ait établi plusieurs cérémonies superstitieuses, il n'y eut de son temps à Rome ni temples ni statues. La tradition était également[3] que Numa était le fondateur du collège de prêtres dits Pontifes et qu'il fut le premier de ces prêtres. N'est-ce pas là l'œuvre d'une espèce de druide? A Numa encore était due la création du collège des Saliens et de celui des Féciaux et *l'institution du feu sacré auquel présidaient les Vestales*[4]. Tout cela est œuvre de prêtre bien plus que de philosophe. Il y a là autre chose qu'une création individuelle. Il y a œuvre de tradition.

Ne devons-nous pas attribuer aux mêmes causes les mœurs religieuses si singulières des Hyperboréens, recueillies par des légendes dont Hérodote, Diodore et Strabon se sont faits l'écho[5] « *Hécatée et quelques autres prétendent qu'il y a au delà de la*

1. *Vie de Numa*, XI.
2. Tertullien, *Apologie*, XXV.
3. Plut., XII.
4. Id., *ibid.*, [illegible]

de que la Sicile; cette
hyperboréens. Là est le
que pourquoi les insu-
dion. Ils sont tous pour
ce jour ils chantent des
ette île une vaste enceinte
insulaires est également
our la plupart des joueurs
les louanges du dieu en
ec leurs instruments[2]. »
maserie ?
au vent comme une se-
pourront germer un jour,
-mêmes.
ndestrup dont la décoration ne
aire organisé où, comme dans
alpine, à côté du *sacerdos* et des
plus, des artistes capables d'in-
ythes, nous n'avons pas la préten-
nous pouvons en constater les élé-
sons déjà une partie. A l'avenir
loin l'éxégèse. Le champ des recher-
est très étendu. Le regretté professeur
ns de témérité qu'on ne pourrait le
oint de contact de ces mythes du côté de
brahmanique. Je dois vous signaler ce point
autres. Il est moins invraisemblable qu'on
d.
faits tels que les présente M. Sophus Müller

les, comme les hiérodules du temple de Comana.
CLVII.
conjecture il faudrait admettre la présence aussi hypothétique
ie *a priori* de familles d'artisans liturgiques, aussi habiles prati-
ns mythologues, mêlées aux tribus kimro-belges de la presqu'île
Je préfère croire à l'existence au milieu d'elles de prêtres (*pii*) ana-
i des Gètes.

dans le savant et lumineux mémoire qu'il a consacré à cette découverte.

Le vaste chaudron d'argent de Gundestrup[1] (0m,69 de diamètre à l'ouverture sur 0m,21 de profondeur[2]) est couvert à l'intérieur et à l'extérieur d'une série de reliefs au nombre de treize dont l'habile directeur du Musée de Copenhague donne la description.

Après avoir exposé jusque dans les plus minces détails les circonstances de la découverte[3] et démontré l'authenticité incontestable du vase, Sophus Muller aborde l'examen et la signification des scènes représentées : 1° à l'intérieur, 2° à l'extérieur du chaudron.

Première plaque[4] : un défilé de guerriers et une scène de sacrifice humain donne occasion au savant archéologue de relever plusieurs détails importants. Pour les cavaliers : les casques à rouelle, à cornes ou surmontés d'un sanglier ou d'un oiseau ; la selle et le harnachement des chevaux. Pour les fantassins : l'absence de casque, sauf sur la tête de celui qui commande, et qui est armé de la grande épée, au lieu des longues piques des fantassins ; le long bouclier ovale avec umbo, le carnyx[5] porté haut par les musiciens qui l'ont en bouche. Au-dessus du défilé : *le dragon à tête de bélier*. « Ces détails, fait remarquer l'auteur du mémoire, sont tous à noter et du plus haut intérêt pour la détermination du caractère de l'œuvre et de son origine. Les casques à cornes, les selles à courroies pendantes, les grands boucliers oblongs à umbo des fantassins, le carnyx forment les principaux éléments des trophées de l'arc d'Orange. Ce sont des armes gauloises[6]. »

[1] Petite ville du nord-est du Jutland. Il faut se rappeler que l'argent étant très rare en Scandinavie [illegible] le bronze et l'or [illegible] l'argent était une offrande [illegible]

[2] [illegible] Musée de Saint-Germain.

[3] [illegible] Muller [illegible] *Jylland*, dans [illegible]

[4] [illegible] XXIX [illegible] séparée [illegible]

[5] [illegible]

[6] Il aurait mieux valu dire des armes cimbres ou kimriques.

LE VASE D'ARGENT DE GUNDESTRUP (JUTLAND)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

« Le vase est-il donc gaulois? Attendons; d'autres nations que les nations gauloises ont porté le casque à cornes, le grand bouclier et ont eu le carnyx pour trompette guerrière. La conclusion ne peut sortir que de l'examen de l'ensemble. Or, sur cette plaque même, nous nous heurtons à une contradiction historique. Les armes sont gauloises; mais le sacrifice humain, ce personnage précipité la tête la première dans un vase où il doit trouver la mort est une scène rappelant la Germanie plutôt que la Gaule. Strabon et Tacite nous parlent de sacrifices semblables chez les Germains. »

Les douze autres plaques sont ainsi étudiées, tour à tour, avec un grand développement d'érudition. De nombreux rapprochements avec les antiquités des pays les plus divers mettent en garde contre des généralisations hâtives, conséquence d'un point de vue restreint. M. Sophus Müller procède avec la plus grande prudence.

La seconde plaque, aux yeux de M. S. Müller, représente une chasse de taureaux sauvages, « amusement national et religieux du Germain »[1]. Nous y verrions plutôt, faisant suite au sacrifice humain, l'immolation de taureaux sacrés, complément naturel de la cérémonie en l'honneur de laquelle l'armée, cavaliers, fantassins et musique défilent. Le lien entre les deux scènes serait logique.

Le sujet de la pl. III[2] est plus obscur; ce sujet mythologique ne réveille en nous aucun souvenir. Sophus Müller y voit le buste de la déesse du soleil, entouré de symboles significatifs : la roue à six rayons et le griffon. Deux éléphants, une hyène ou un loup, complètent son cortège. La déesse porte le torques. A part le torques qui rappelle la Gaule, la scène paraît orientale. Mais faut-il voir, dans ce buste, le buste de la déesse du Soleil? Les tresses de cheveux tombant sur les épaules, les deux mains soutenant ou pressant les seins de la divinité nous porteraient bien plutôt à y voir une Artémis. Cette coiffure qui rappelle un peu celle des Sphinx égyptiens ne nous est pas

1. Voir la publication danoise.
2. Voir la publication danoise.

inconnue; c'est celle de la Sirona, parèdre d'Apollon dont nous avons donné la figure p. 196 et 333 — type oriental bien connu et depuis longtemps signalé. Ne pourrait-on pas y voi la déesse Taranis de la Triade de Lucain présidant au sacri-

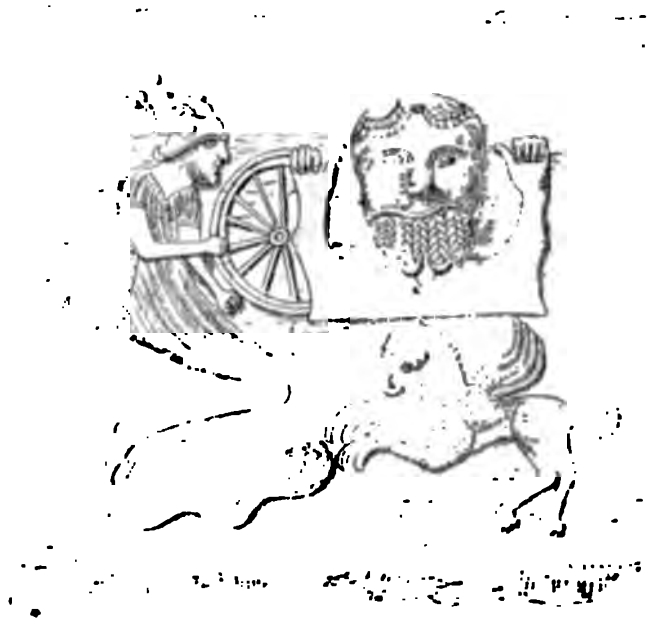

Fig. [illegible] Pl. V de la publication danoise.

fice? Le même buste se retrouve sur une autre plaque du vase sans aucun emblème solaire.

Avec la quatrième plaque[1] pl. XXX nous nous retrouvons pays en connu. Un personnage à la tête surmontée de cornes de cervidé, accroupi dans l'attitude bouddhique, tenant de la main droite le torques, de sa gauche le serpent à tête de bélier, rappelle, de la manière la plus positive, la série de monuments dont nous vous avons entretenus dans notre dernière leçon.

La divinité de la cinquième plaque fig. 58 relève du même cycle. Une figure barbue, au crâne en partie dénudé ce qui

[1] [illegible]

LE VASE D'ARGENT DE GUNDESTRUP (JUTLAND)

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

ferait croire qu'il ne s'agit pas d'un dieu, mais d'un prêtre), les deux bras levés symétriquement, tient de la main droite une demi-roue (incontestablement ici la roue du Soleil) qu'un personnage imberbe, coiffé d'un casque à cornes, saisit des deux mains, dans la position nécessaire à lui donner le branle. Dans le champ, à droite et à gauche des personnages, deux hyènes; au-dessous trois griffons galopant. Entre eux, de nouveau, le serpent à tête de bélier[1].

Ce ne sont évidemment pas là des fantaisies d'artiste[2], mais un ensemble d'emblèmes, de symboles relevant d'une même conception religieuse très bien définie, bien que nous n'en ayons pas encore la clef. Derrière ces symboles se trouve indubitablement un collège de prêtres chargés d'en être les interprètes et les gardiens.

A l'extérieur du vase d'autres plaques, de moindre dimension, donnent de nouveaux renseignements sur la famille divine dont les plaques de l'intérieur nous montrent quelques personnages.

Le sujet principal de ces nouvelles plaques est un grand buste d'homme ou de femme se terminant au milieu de la poitrine; les hommes, les bras levés; les femmes, comme la déesse qui nous a paru être une Artémis ou une Cybèle, les mains pressant les seins et ornées du torques[3].

1. Voir la planche danoise dont nous ne donnons qu'un segment.

2. Rappelons-nous certaines expressions familières aux légendes formant le fond du buddhisme : « *Le Buddha fait tourner la roue* ». Em. Senart, *Légende du Buddha*, p. 16, « *Le Buddha seul fait tourner la roue* », *id.*, p. 357. « *C'est en qualité de Çakravartin* (c'est-à-dire de roi) *que le Buddha met la roue en mouvement* », *id.*, p. 361. « *Libre de tout obstacle il* (*le Buddha*) *met en mouvement à travers l'espace son disque aux mille rayons, vengé des entreprises de son éternel ennemi* », *id.*, p. 434. « *Le Çakravartin lance la roue adorable à travers l'espace* », *id.*, p. 437. « *Les Buddhas successifs représentent des incarnations intermittentes du chef suprême des Devas venant remettre en mouvement la roue solaire obscurcie* », *id.*, p. 484. Cf. en outre sur le rôle de la roue dans le buddhisme et les sectes antérieures ou connexes, les pages 17, 32, 35, 37, 45, 49, 158, 219, 356, 365 et 368 de *La légende*. L'importance de la roue comme emblème, parmi les emblèmes religieux les plus anciens, ressort de ce relevé avec une évidence éclatante.

3. Sur les médailles armoricaines la figure qui nous paraît être une Artémis, comme celle de notre chaudron, est également ornée du torques.

A ces figures, M. Sophus Müller déclare ne pas connaître d'analogues. Un vase en terre du Cabinet des Médailles (fig. 59), entré sans indication de provenance dans la collection,

Fig. 59. — Vase du Cabinet des Médailles.
(Provenant probablement de Mons.)

lui paraît seul s'y rattacher par l'ensemble des bustes dont il est orné. L'arrangement des cheveux et de la barbe, la forme de la bouche et quelques autres détails sont des points de rapprochement qui ne pouvaient lui échapper. Des fragments de vases semblables ornés des mêmes têtes, bien reconnaissables, dont l'un, comme sur le vase du Cabinet des Médailles, est tricéphale (fig. 60) et que l'on sait avoir été recueillis à Mons (Belgique), en indiquent suffisamment l'origine. « Le vase du Cabinet des Médailles de France, poursuit M. S. Müller, provient donc des régions septentrionales de l'Empire romain d'où proviennent, comme nous le verrons, toutes les autres

pièces connues dont la parenté avec le vase est évidente. » Il y a là une constatation des plus précieuses dont nous prenons acte.

« La figure masculine analogue à la figure des tricéphales se retrouve, avec de légères variantes, dans les attributs sur les

Fig. 60. — Vase du Musée de Mons.

plaques 5, 6, 7, 8 et 9 (du rapport danois). Les plaques 10, 11 et 12 nous présentent des bustes de déesses. Les dieux ne se distinguent pas seulement des déesses par l'arrangement des cheveux, le port de la barbe et les moustaches, mais, comme nous l'avons dit, par l'attitude des bras symétriquement levés des deux côtés de la tête, attitude évidemment hiératique. La fermeture de la main dont le pouce est en dehors est à remarquer. Les femmes, au contraire, aux longs cheveux pendant sur les oreilles, ont les bras repliés sur la poitrine, au-dessous des seins (plaques 10, 11, 12). Les déesses comme les dieux (si ce sont des dieux et non leurs interprètes) portent le torques. Une seule des figures humaines, une femme acolythe de la déesse (plaque 10), porte ce signe de suprême distinction. »

Ces plaques, on le voit, ne présentent que de lointains rap-

prochements avec les antiquités de la Gaule, telles que nous les connaissons, Gaule indépendante ou Gaule césarienne.

« Les figures de comparaison, il faudrait les chercher plutôt (c'est toujours M. S. Muller qui parle) du côté de l'Asie-Mineure, de l'Assyrie, même de l'Egypte[1]. Les plaques 7 et 9 où le dieu soulève de chaque main, à bras tendus, un animal saisi par les pattes de devant, un cerf (plaque VII), un hippocampe (plaque IX) ont éminemment ce caractère. L'Artémis perse, en particulier, est souvent représentée dans cette attitude (voir le vase de Graeckwyl[2]). Sur les plaques 8 et 12, un personnage sautant rappelle certaines monnaies gauloises du Belgium. D'un autre côté on croit reconnaître sur les pièces de monnaies celtiques de la Bavière, du type des Regenbogenschusselchen[3], le serpent à tête de bélier ».

Sophus Müller conclut ainsi :

1° « Le vase, quoique portant des figures d'un caractère incontestablement gaulois, n'a pas été fabriqué en Gaule ;

2° « Le vase n'est pas non plus un vase germanique, bien que quelques détails de costume rappellent les Germains ;

3° « Il n'est pas scandinave ;

4° « Bien que les artistes qui l'ont sculpté se soient inspirés de traditions classiques, on ne peut l'attribuer à des artistes romains ;

5° « Il faut en chercher l'origine dans une contrée voisine de la Gaule, sans être, à proprement parler, gauloise, assez rapprochée pour en avoir subi l'influence, assez éloignée pour être restée en dehors des connaissances des historiens classiques ». Nous n'avons presque rien à changer à ces conclusions.

Sur un point seulement l'opinion de Sophus Muller nous paraît appeler une légère modification. Il ne faut pas attribuer à l'influence gauloise le cachet *gaulois* imprimé à quelques-

1. [illegible]

2. [illegible] p. 174.

3. [illegible] 11, 12, [illegible] 17, 18.

unes des figures du chaudron, particulièrement aux personnages du cortège militaire et aux divinités à attitude buddhique, à casques, à cornes et à torques. Ce ne sont pas les Gaulois de Gaule, c'est-à-dire les Celtes, qui ont réagi sur les tribus kimriques du Jutland. Ce sont les tribus kimro-belges qui ont introduit en Gaule ces costumes guerriers et ces dieux nouveaux empreints de couleurs asiatiques. Le chaudron de Gundestrup représente la religion des envahisseurs et nous les montre sous un aspect particulièrement intéressant, celui de missionnaires d'un nouveau culte qui pénètre avec leurs armes, bien que le foyer actif reste confiné dans le Belgium, jusqu'aux extrémités du pays, chez les Santons d'un côté, chez les populations grécisées des bords de la Méditerranée de l'autre.

Nous avons déjà dit que, dans ces contrées, le culte nous paraissait avoir été apporté par les Cimbres lors de leurs excursions de la fin du IIe siècle avant notre ère.

Et maintenant, quelle date attribuer à notre chaudron? Sophus Müller penche pour les environs de l'ère chrétienne, un peu avant ou un peu après la naissance du Christ. Ici nous partageons son avis sans restriction et nous croyons pouvoir en donner des raisons plus déterminantes que les considérations un peu vagues sur lesquelles s'appuie l'auteur du rapport.

Pour nous, à défaut d'autres arguments, les armes seules du cortège guerrier représenté sur la première plaque résolvent la question, que résoudraient d'ailleurs également des considérations mythologiques : la présence sur le vase du *dragon* à tête de bélier, du dieu cornu et à attitude buddhique, du Sanglier et de la Triade de la onzième plaque[1].

Deux monuments existent, datés, du règne de Tibère : l'arc d'Orange dont la dédicace est de l'an 21 ; l'autel de Paris dédié au même empereur par les *Nautae Parisiaci* sur lequel figurent, à côté du dieu Cernunnos[2], Esus et les Dioscures[3], rappelant

1. La déesse Artémis entre un dieu barbu et un dieu imberbe.

2. Que M. Mowat a démontré être un dieu en attitude buddhique.

3. Il y a quelque probabilité que l'autel de Reims, avec son Mercure et son Apollon d'un beau style accostant le dieu cornu et accroupi, est de la même époque.

très clairement que le culte, dont les scènes figurées sur les plaques du chaudron sont une manifestation, florissait alors à Reims, tandis que, sur l'arc d'Orange, les trophées d'armes qui en relèvent l'éclat mettent sous nos yeux l'armement complet du guerrier cimbre.

On a voulu faire descendre le chaudron jusqu'au VIe ou VIIe siècle de notre ère. Peut-on croire qu'au VIe ou VIIe siècle, en pleine ère franco-burgunde dont tant de cimetières nous révèlent le costume guerrier, un artiste aurait représenté un défilé de troupes rappelant l'armement d'une époque de six ou sept cents ans antérieure? Et si l'on est convaincu, comme nous, que les scènes sont des scènes rituelles appartenant à un culte spécial local ou régional, est-il vraisemblable que ce culte fût encore en vigueur après les révolutions religieuses qui ont accompagné l'établissement du gouvernement de Rome en Gaule et en Germanie, suivi de la conversion des Francs et Burgundes au christianisme? Cette œuvre coûteuse et de longue haleine, à l'exécution de laquelle semblent avoir coopéré plusieurs artistes[1], serait une œuvre d'art rétrospectif, une fantaisie archéologique sans aucune valeur historique! Encore serait-il nécessaire de montrer de quel milieu cette œuvre, qui n'est franchement ni gauloise, ni romaine, ni byzantine, aurait pu sortir.

Si conformément à l'avis très motivé de Sophus Muller, nous plaçons la composition et la fabrication du vase aux environs de l'ère chrétienne, les plus grosses difficultés disparaissent : nous sommes, à cette époque, dans le Belgium et les contrées voisines en poussant assez loin vers l'Est, dans un milieu où la découverte d'un vase de ce caractère ne peut être une cause de grand étonnement, puisque la queue du poisson de Wettersfelde se termine en dragon à tête de bélier (fig. 61).

Si nous poussons plus loin, nous rencontrons chez les Estii, tribu des Suèves, le culte du sanglier. « En suivant *la côte orien-*

[1] Les plaques ne paraissent pas être de la même main. C'est l'opinion de M. Sophus Muller qui me semble justifiée.

tale de la mer Suévique[1] *nous trouvons les tribus des Æstii qui la bordent. Leur habillement et leurs rites sont ceux des Suèves, leur langue se rapproche de celle des Bretons*[2]. *Ils honorent la mère des dieux*, matrem deum venerantur[3]. *Le symbole de leur*

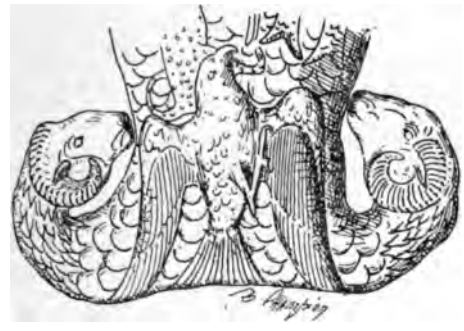

Fig. 61. — Queue du dragon de Wettersfelde terminée en tête de bélier.

culte est la figure du Sanglier qu'ils portent à la main. C'est là leur arme et leur défense unique. Ce signe en main un adorateur de la déesse marche en sécurité même au milieu d'ennemis »[4]. Il est évident qu'il ne s'agit pas de tous les Æstiens, *Æstiorum gentes*, mais d'une catégorie appartenant à des confréries. Le mot *ritus*, qui n'a pas été assez remarqué, l'indique suffisamment et ces confréries sont évidemment des oasis dans ce pays où les habitants n'ont pour arme que des bâtons et connaissent à peine le fer[5], du temps de Tacite, bien qu'ils cultivent les terres et se livrent à la recherche de l'ambre.

A cette époque, les Cimbres n'étaient plus qu'une faible cité, *parva civitas*, *sed gloria ingens*[6]. Toutefois une grande enceinte

1. Tacit., *Germ.*, XLV.
2. « Quibus ritus habitusque Suevorum; lingua Britanniae propior. »
3. Une Cybèle ou une Artémis?
4. « Insigne superstitionis, formas aprorum gestant ». Ajoutons que le sanglier dans la mythologie scandinave était la monture du dieu Freir : « *Freir traverse les airs sur le sanglier aux soies d'or nommé Goullinbouirts, et tire de sa singulière monture le surnom de Goullinbourtsganderei* (le possesseur du sanglier). Jacobi, *Dict. de myth. universelle*, éd. fr.; cf. sub verb. *Frei* ou *Freir*.
5. « Rarus ferri, frequens fustium usus. »
6. Tac., *Germ.*, XXXVII.

rappelait encore leur ancienne renommée, *veteris famae late vestigia manent, utraque ripa castra*. La pouvait encore se maintenir un de leurs collèges de prêtres.

L'argument de l'armement est encore bien plus probant. Le casque à cornes et le carnyx, le bouclier oblong étaient, aux yeux des Romains, depuis un demi-siècle au moins avant la conquête, la caractéristique du guerrier gaulois, c'est-à-dire alors du guerrier cimbre, le seul avec lequel depuis plus de cent ans avant notre ère Rome eût été continuellement en contact. Les deniers frappés en l'honneur des victoires remportées sur ces terribles ennemis en sont une irrécusable preuve. Ce n'est pas moi qui en détermine le caractère, c'est le marquis de Lagoy, c'est le baron de Witte.

Le carnyx n'était point, aux temps de l'indépendance, la trompette nationale. Il ne parut que très tard sur les monnaies gauloises. Sa célébrité venait des défaites des Cimbres. Le mémoire du marquis de Lagoy, celui du baron de Witte ne laissent aucun doute à cet égard.

Le marquis de Lagoy cite une série de deniers des familles Fundania, Cloulia, Egnatuleia, Julia frappés bien avant la conquête sur lesquels figure le carnyx à titre de trophée en souvenir des victoires remportées sur les barbares du Nord. Quels barbares? Suivant Borghesi (nous ne pouvons choisir un meilleur guide), les monnaies de la famille *Fundania* se rapportent *aux victoires de Marius sur les barbares, dans les environs d'Arc en Provence*. Le marquis de Lagoy approuve. Les deniers de la famille *Cloulia* auraient le même caractère. Ils sont contemporains des premiers. Les dépouilles sont celles du même peuple; c'est encore une glorification de la victoire de Marius sur les Cimbres. Quant aux deniers de la famille *Egnatuleia*, C. Egnatuleius, dit Mommsen, était monétaire en l'an 667 (87 ans avant notre ère); le trophée doit faire allusion aux mêmes événements.

Il est à noter, et cette observation n'est assurément pas sans valeur, que les casques faisant partie de ces mêmes trophées sont des casques à cornes comme ceux de l'arc d'Orange et de

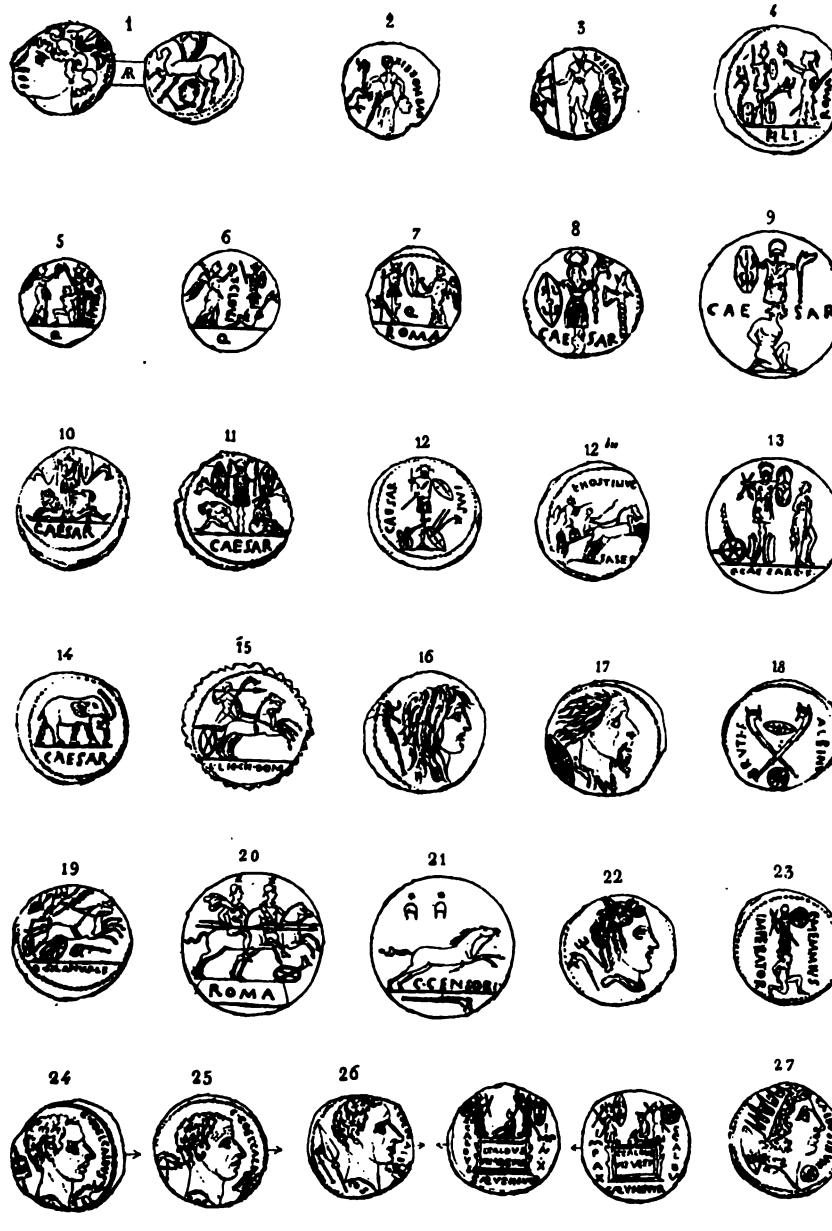

Deniers de la République romaine frappés en souvenir de la défaite des Cimbres.

THE NEW
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

quelques-uns des guerriers du défilé de vase de Gundestrup. Nous ne pousserons pas l'examen plus loin[1].

Nous ferons seulement remarquer que le préjugé qui faisait de ces armes l'emblème des bandes auxquelles s'appliquait le terme général d'armées gauloises s'explique très simplement par ce fait que les dépouilles des Cimbres transportées à Rome après leurs défaites avaient été exposées et étaient vraisemblablement restées longtemps exposées dans la maison de Catulus, à qui, prétendaient ses partisans, revenait tout l'honneur de leur anéantissement près de Verceil.

« *Les soldats de Marius, dit Plutarque*[2], *pillèrent les bagages des Cimbres, mais le taureau d'airain, les étendards et les trompettes furent portés au camp de Catulus, ce qu'il allégua ensuite comme preuve que la victoire était son œuvre* ». Ces glorieuses dépouilles durent certainement être respectées et l'on pouvait peut-être les contempler encore à Rome à l'époque où l'arc d'Orange commençait à prendre tournure. Des représentations devaient, en tout cas, en avoir été conservées; ces armes étaient restées dans les esprits comme le type le plus complet de l'armement des barbares.

J'ai dit que le caractère *kimrique* des armes composant les trophées de l'arc d'Orange, reproduction des trophées des deniers de la République dont nous avons mis des spécimens sous vos yeux, était, pour ainsi dire, écrit en signes visibles sur les plaques du vase de Gundestrup. Des témoignages écrits confirment nos conjectures.

Nous n'avons pas de récit circonstancié contemporain des batailles d'Aix et de Verceil, mais ces récits ont existé. Plutarque les avait certainement en main; il nous en donne le résumé[3]. Il s'agit de la bataille des Verceil :

« L'infanterie des Cimbres sortit en bon ordre de ses retranchements et s'étant rangée en bataille, elle forma une phalange carrée qui avait

1. Voir pour plus de détails, le marquis de Lagoy; de Witte, *Revue archéol.*, 1887, II, p. 429, pl. XIV; Alex. Bertrand, *Revue archéol.*, 1894, t. II, p. 52 et notre pl. XXXI.

2. Plutarque, *in Mario*, XXV.

3. Plutarque, *in Mario*, XXVI.

autant de front que de profondeur et dont chaque côté couvrait trente stades[1] de terrain. Leurs cavaliers, au nombre de quinze mille, étaient magnifiquement parés[2]; leurs casques se terminaient en gueules béantes[3] et en mufles de bêtes sauvages, surmontés de hauts panaches semblables à des ailes qui ajoutaient encore à la hauteur de leur taille. Ils étaient couverts de cuirasses de fer et de boucliers dont la blancheur jetait le plus grand éclat. Ils avaient chacun deux javelots à lancer[4] de loin, et dans la mêlée ils se servaient d'épées longues et pesantes[5].

Les récits de cette époque sont comme un commentaire des sculptures de l'arc d'Orange et des ciselures des deniers. C'est sous cet aspect traditionel que Diodore nous peint encore les Gaulois dans les premières années de notre ère.

Les Gaulois[6] ont pour arme défensive des boucliers aussi hauts qu'un homme et que chacun orne à sa manière. Comme les boucliers servent non seulement de défense, mais d'ornement, quelques-uns y font graver des figures d'airain en bosse, travaillées avec beaucoup d'art[7]. Leurs casques d'airain sont garnis de grandes saillies qui donnent à ceux qui les portent un aspect fantastique. *A quelques-uns de ces casques sont fixées des cornes.* Ils ont des trompettes *barbares* et d'une construction particulière qui rendent un son sauvage et approprié au tumulte guerrier. Les uns portent des cuirasses, des mailles de fer, les autres, contents de leurs avantages naturels, combattent nus. Au lieu d'épées à la petite épée romaine, ils ont des espadons suspendus au flanc par des chaînes de fer ou d'airain[8]. Quelques uns entourent leurs tuniques de ceintures d'or et d'argent.

Ne dirait-on pas que cette description a été extraite, comme le récit de Plutarque, des mémoires de Catulus ou de Sylla,

1. Ces détails n'ont pu être pris que dans le récit d'un contemporain.

2. Ce détail explique la présence sur l'arc d'Orange de selles qui paraissent en effet très riches.

3. N'y a-t-il pas là confusion avec la gueule des carnyx ?

4. Ce détail se retrouve sur les deniers triomphaux, aussi que les longues lances. Le récit relatif au passage des Alpes peut donner une idée de la dimension de leurs boucliers (c. XXXIX) : « *Parvenus au sommet des Alpes, ils trouvèrent des neiges éternelles, le sol des cimes couvert d'une épaisse couche de glace et gisant sur des rochers escarpés, qui rendait difficile la descente.* » Ces boucliers devaient être certainement de grande dimension.

5. Diod. V, XXX.

6. Les combattants gaulois figurent sur l'arc d'Orange. Sur l'un des côtés, gravées leurs armes et leurs enseignes.

7. Les fouilles des cimetières du *Bel-pays* ont confirmé les renseignements donnés par Diodore. Voir au Musée la salle VII (Cimetières du département de la Marne).

ou rédigée *de visu*, en face de ce qui pouvait rester à Rome, conservé ou représenté par la peinture ou la sculpture, des dépouilles des Cimbres et des Teutons? Où, en effet, vers l'an 20 de notre ère, c'est-à-dire soixante-dix ans au moins après la soumission de la Gaule, Diodore aurait-il pu se trouver en présence d'un pareil ensemble d'équipement militaire? Cette description est évidemment rétrospective.

L'an 113 av. J.-C. (défaite des Cimbres), l'an 21 après notre ère (inauguration de l'arc d'Orange) me paraissent délimiter la période pendant laquelle les types représentés sur les deniers et sur les trophées de l'arc triomphal durent s'offrir et pour ainsi dire s'imposer à l'esprit des artistes romains, gallo-romains et kimro-belges chargés de représenter des Gaulois ou des Cimbres.

J'insiste sur ces faits, le chaudron de Gundestrup me paraissant résumer en lui toute une phase mythologique de la Gaule orientale, correspondant à cette même période de cent cinquante ans.

Les monuments si originaux et relevant de ce cycle découverts à *Roche-Pertuse* (Bouches-du-Rhône) et à Saintes pourraient s'expliquer par l'existence de confréries analogues aux confréries druidiques ou de petites colonies cimbriques rappelant celles dont César constate l'existence à Aduatuca[1].

En résumé, la découverte du chaudron de Gundestrup apparaît, avec un grand à propos, à l'appui de la thèse que nous avons à plusieurs reprises développée devant vous, à savoir : le caractère kimro-belge des divinités qui jusqu'ici ont passé pour des divinités celtiques, Esus, Taranis, Teutatès ainsi que les divinités dont elles semblent être des doublures, les Tricéphales et les divinités cornues. Ces divinités ne sont point des divinités *celtiques* au sens restreint du mot, tel que le dépeint

1. *B. G.*, II, 27. Ils descendaient des Aduatiques, restes des Cimbres et des Teutons qui, pour gagner plus facilement la province de Gaule et l'Italie, avaient laissé en deçà du Rhin les bagages trop embarassants, sous la garde de six mille des leurs. Ces derniers, après la défaite de leurs frères, avaient lutté longtemps contre les peuples voisins. Puis, la paix s'étant faite, ils s'étaient définitivement fixés dans ces lieux » où ils formaient une petite colonie.

XXVe LEÇON

Messieurs,

Le sujet est loin d'être épuisé, mais nous sommes arrivés à notre XXVe leçon; le règlement de l'École nous impose de nous arrêter.

Quelle idée emporterez-vous de ce que fut la religion des Gaulois? Les résultats acquis, je ne me le dissimule pas, sont surtout négatifs. Nous n'avons pu exposer devant vous un tableau complet de la religion de nos pères. Nous espérons du moins avoir détruit plus d'un préjugé, plus d'une erreur. Nous avons déblayé le terrain où d'autres plus jeunes bâtiront. Nous ne croyons pas avoir fait œuvre stérile.

Vous devez être persuadés, comme nous, du peu de valeur que présentent les renseignements d'ordre religieux transmis par César. César a parlé en politique. Du tableau qu'il a tracé de la religon des Gaulois, quatre ou cinq assertions seulement sont à maintenir : *Les Gaulois ont des dispositions naturelles aux pratiques religieuses; la croyance à l'immortalité de l'âme forme le fond de leur religion; ils se prétendent issus de Pluton* (Dispater) *et en conséquence, comptent le temps par nuits et non par jours; les druides forment une classe à part dans la nation; l'institution est originaire de la Grande-Bretagne*[1].

Les cinq grandes divinités gauloises assimilées constituant, d'après les *Commentaires*, le panthéon gaulois, correspondent moins à la réalité qu'à une conception factice pouvant s'appli-

1. César, *B. G.*, VI, 16-18.

quer à la religion celtique transformée par la conquête et jeter un certain jour sur le caractère de cette transformation, mais qui nous laisse dans la plus complète ignorance touchant l'état religieux de la Gaule à l'époque de l'indépendance.

Nous avons dû combattre deux autres préjugés. Nous croyons avoir démontré, après Fréret, que l'usage des sacrifices humains n'est point un fait imputable à la doctrine des druides, bien que certains membres de la corporation présidassent à ces cruelles cérémonies. Nous en avons rejeté la responsabilité sur le *chamanisme* qui régnait en Gaule avant les druides.

Sur l'autorité d'un texte unique et malgré le silence significatif de César, Diodore et Strabon, Esus, Taranis et Teutates passent généralement pour être les grandes divinités de l'époque celtique. Esus aurait représenté l'Être suprême et ce dogme aurait fait la base de l'enseignement des druides[1]. L'étude des monuments nous a démontré que ces divinités sont, en Gaule, des divinités régionales étrangères aux traditions des druides et relevant non de la mythologie celtique proprement dite, mais de la mythologie kimro-belge essentiellement différente.

Très intéressante en elle-même, au point de vue de l'histoire générale des religions, cette mythologie kimro-belge donnerait, si l'on ne signalait pas son origine étrangère, la plus fausse idée du génie religieux de nos pères et de l'enseignement des druides, leurs éducateurs.

En résumé, les textes et les monuments figurés, relativement récents, nous renseignent sur ce que fut la religion des Gallo-Romains d'un côté et des Kimro-Belges de l'autre[2], ils ne jettent presque aucune clarté sur l'âme religieuse de la nation. Cette âme nous croyons l'avoir atteinte par une autre voie.

Sous cette couche gallo-romaine et kimro-belge subsiste toute une démonologie que les croyances importées refoule-

1. Baron Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, III, p. 121, 1[illegible], etc.

2. M. d'Arbois de Jubainville a démontré en quel petit nombre ces conquérants étaient entrés en Gaule (*Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, [illegible]).

rent sans la détruire. L'étude des superstitions populaires nous met en présence de cette démonologie primitive. Le culte des pierres, les pèlerinages aux fontaines, les pratiques des feux et des herbes de la saint-Jean sont des survivances qui font revivre à nos yeux le passé le plus lointain. On a trop dédaigné jusqu'ici l'étude de ces survivances. L'Église seule en a compris l'importance. A ces divinités de la nature, dont le culte était pour ainsi dire entré dans le sang de nos populations primitives, elle a substitué ses saints et nous en a ainsi conservé la tradition. C'est là, comme aussi dans les *Reverdies* de mai [1], que nous retrouvons les traces de la vie religieuse de nos pères. Nous avons donné des spécimens de ce qui pouvait être fait dans ce sens. La mine est riche, mais il n'est que temps de l'exploiter. Les parois en croulent de toutes parts.

La religion des Celtes était une vaste démonologie, dominée par la croyance à une puissance divine supérieure dont les esprits qui animent toutes choses sont les manifestations : *spiritus intus alit*. Nos pères voyaient des manifestations de cette puissance suprême dans toute la nature. Cette disposition d'esprit native qui paraît avoir été encouragée par les druides avait conduit nos pères à peupler la Gaule d'une infinité de génies, divinités sans sexe, sans contours arrêtés, sans nom propre, sans personnalité précise. Aucune de ces divinités ne donnait prise à l'anthropomorphisme, aucun artiste, aucun poète ne pouvait y trouver les éléments d'une représentation sous des traits reconnaissables de l'un quelconque de ces esprits, inséparables des corps auxquels ils communiquaient la vie. A aucun Celte ne serait venue la pensée qu'il fût possible de voir face à face, sous une forme matérielle, la divinité suprême [2], impersonnelle dont l'existence éclatait, pourtant aux yeux de tous, dans ses œuvres. Ce sentiment, qui explique l'absence en Gaule de toute représentation figurée de la divi-

1. Cf. Gaston Paris, *Les origines de la poésie lyrique au moyen âge*, p. 14.
2. Simon Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, a très bien compris le caractère de la religion celtique. S. Pelloutier comme Fréret est aujourd'hui trop oublié.

nité durant l'âge du bronze tout entier et la plus grande partie de l'âge du fer, avait été fortifié par l'enseignement conforme des druides. C'est à cette espèce de panthéisme naturaliste que semblent faire allusion les deux vers si souvent cités de la *Pharsale*[1] :

Solis nosse deos et cœli numina vobis
Aut solis nescire datum.

L'esprit du panthéon grec et latin était l'opposé de ces vagues croyances. Par là s'explique l'inanité des tentatives faites jusqu'ici pour retrouver les dieux gaulois sous la figure des divinités gallo-romaines[2].

Quand on étudie l'ensemble de la religion des Gaulois, une distinction très nette est donc à faire entre les époques et entre les populations. On ne peut arriver à la lumière que par la séparation des éléments indigènes et des éléments hétérogènes qui ont compliqué en l'altérant le culte des tribus primitives. On arrive ainsi à former trois groupes de divinités distinctes : un groupe gallo-romain ou de la conquête très bien défini[3] ; un groupe kimro-belge ou du nord-est, beaucoup plus restreint, mais d'une originalité plus marquée, à côté, ou au-dessus du nombre infini de génies, de nymphes, de démons, créations spontanées des populations primitives, représentant les instincts religieux de la race.

Ce culte démoniaque, fruit naturel de l'âme celtique, avait un caractère poétique inné dont on retrouve les traces dans les légendes et le folklore de la Bretagne, de la Vendée, du Poitou, de l'Auvergne, du Morvan, du Limousin et des contrées sous-pyrénéennes[4].

Cette religion naturaliste dans sa naïveté n'était ni sans

1. *Pharsale*, I, v. 2.
2. Une exception pourra être faite pour quelques-unes des divinités de la mythologie kimro-belge.
3. [illegible] *Les bronzes figurés* où cette distinction est la base [illegible] des divinités.
4. [illegible] et la Germanie présentent le même caractère. Il [illegible] le rapport et [illegible] beaucoup d'autres, la Germanie [illegible] *Les [illegible] du Danube et du P[illegible]*

beauté, ni sans élévation. Si un sentiment profond du divin est l'essence même des religions, les Celtes chez lesquels ce sentiment était si général et si vif doivent être classés au nombre des groupes humains les plus religieux de la terre. L'adoration des forces de la nature animées par l'esprit d'un Dieu suprême, incorporel, accessible à l'imagination seule, croyances conformes à la doctrine philosophique des druides, jointe à un sentiment dominant de l'immortalité de l'âme que l'antiquité tout entière a reconnu, était plutôt, en Gaule, un écho de la grande voix populaire qu'un dogme inspiré par les éducateurs du pays.

A défaut d'anthropomorphisme, à quoi répugnaient leurs instincts, les Celtes adoraient certains symboles d'origine orientale, le swastika, la roue solaire, le cercle centré, le marteau ou maillet, le foudre rappelant à leur esprit les dieux de la lumière et du feu. Ce sont ces symboles dont les Gallo-Romains firent les attributs de quelques-uns de leurs grands dieux, Apollon, Jupiter, Mercure et Minerve, pour en faire plus facilement accepter les images aux Gaulois.

On aurait tort de ne voir dans la religion des Celtes, qu'un ensemble de pratiques superstitieuses déshonorées par l'usage des sacrifices humains. Jean Reynaud, dans sa célèbre étude sur *L'esprit de la Gaule,* nous semble avoir eu un sentiment vrai de l'originalité religieuse des Celtes quand il dit : « *Si, dans l'ensemble des sociétés humaines, la Judée représente l'idée du Dieu absolu, la Grèce et Rome, l'idée de l'homme et de la société, la Gaule représente avec la même spécialité l'idée de l'immortalité* »[1].

Cet instinct religieux antérieur au druidisme, à l'invasion kimro-belge et à plus forte raison à l'invasion romaine, forme le fond de la religion des Celtes.

Le culte kimro-belge des Triades, l'anthropomorphisme hellénique se sont superposés à ces croyances d'ordre supérieur sans les détruire et presque sans les altérer. C'est au-dessous

1 Jean Reynaud, *L'esprit de la Gaule*, p. 5.

de ces deux couches relativement récentes qu'il faut aller chercher la religion des Celtes.

Il semble d'ailleurs que la mythologie kimrique a peu dépassé les contrées les plus orientales de la Gaule. L'anthropomorphisme hellénique et romain qui, pour un instant, conquit les couches supérieures, ne pénétra jamais les couches inférieures et n'a laissé aucune trace sérieuse et durable dans l'ensemble de la nation.

Quel fut, au milieu de ces révolutions sociales, le rôle religieux des druides, dont le caractère d'éducateurs du pays n'est pas contestable? Il ont encouragé plutôt que contrarié ces instincts. Ils n'ont introduit en Gaule aucune divinité nouvelle. Leur philosophie tolérante, comme celle des bouddhistes, planait au-dessus de tous les cultes particuliers. Ils se contentaient de présider les cérémonies traditionnelles à titre d'intermédiaires nécessaires entre les hommes et les dieux quels qu'ils fussent, comme avant eux faisaient les chamans. C'est à ce titre qu'ils assistaient aux sacrifices humains que leurs doctrines philosophiques devaient répudier. Ils se présentèrent surtout en Gaule comme hommes de science, directeurs à ce titre des peuples et des rois. Nous ne voyons pas qu'ils aient combattu le culte de la triade, Esus, Taranis et Teutates, mais ils ne s'en firent certainement pas les apôtres. Nous ne rencontrons pas le culte de la Triade là où l'influence des druides a laissé des traces certaines. Il ne semble pas non plus qu'ils aient lutté contre le polythéisme romain, ils n'aspiraient à aucune orthodoxie religieuse, leur enseignement tout scientifique et tout philosophique n'imposait aucun crédo précis. Nous nous représentons leur philosophie comme composée d'écoles diverses suivant les communautés et les temps. La serait l'explication naturelle des divergences relevées dans les auteurs anciens au sujet de la migration des âmes. Ce qui, dans les communautés, devait être imposé à titre de texte immuable, c'étaient les formules d'incantation, et le code de lois remis comme un dépôt sacré au collège des prêtres. Ils ne paraissent pas avoir eu d'enseignement secret.

résidait dans l'organisation de leurs
nt des séminaires sociaux plutôt que
régularité de la vie scolaire qui durait
prestige de connaissances dont la foule
yales étaient totalement privées, la haute
nt dans le monde un certain nombre des
oration, expliquent le rôle prépondérant
ndant longtemps au milieu de tribus pas-
s l'esprit guerrier ne dominait pas encore.
de familles de druides. Les fonctions du
tions de juges, de médecins n'étaient pas
que celles de philosophe ou de professeur.
recrutait par sélection, au moyen d'examens
iciles. Les candidats sortaient du pays même,
communautés, bien que vivant de leur vie
l'espèces d'oasis intellectuelles au sein de la
tenaient ainsi en contact intime avec elle sans
manation directe.

que, bien qu'ayant joué un très grand rôle dans
pays, les druides — je veux dire les commu-
diques — n'eurent, au fond, en Gaule du moins où
une importation étrangère, qu'une influence très
sur la foule et même sur l'aristocratie gauloise
nquête kimrique. Elles laissèrent à la foule toutes
tilions, à l'aristocratie toute son ignorance. Quand
arurent, la Gaule dut se retrouver à peu près dans
elle était avant qu'elles fussent venues apporter aux
royales, aux chefs de clans, le concours de leur science
ur expérience accumulées.

avons soupçonné, et nos soupçons nous paraissent
er sur les raisons les plus sérieuses, que ces institu-
dont le caractère avait dû se modifier et se transformer
les contrées en conservant toujours leur même valeur
de dépôt de la science orientale, remontaient à une très
antiquité et avaient joué sur le développement de la
ation en Occident un rôle considérable.

ne savons à quelle époque ni même d'une manière ne durant quelle période, les communautés druidiques rent s'installer en Gaule, ni si elles y furent jamais autre se que les succursales des communautés de la Grande-agne. On peut affirmer seulement qu'elles y étaient ins-es à une époque voisine de l'invasion kimrique et se nt au service des chefs de bande à l'action desquels remonte l'état social particulier où se trouvait la Gaule au moment où César franchit les Alpes, puisque à l'intervention des druides seuls on peut attribuer l'éclosion de certaines industries comme la frappe de la monnaie, l'art de construire des forteresses régulières, le développement de la métallurgie du fer, l'étamage et peut-être même l'émaillerie. Mais ces secrets étaient leur bien propre. Ces industries, ayant pour ouvriers des membres de la corporation, ne survécurent pas à la dispersion des communautés ; nous avons dit pourquoi il y avait encore moins lieu de rechercher, après la conquête, les traces de leur influence religieuse, puisqu'ils avaient simplement développé les instincts naturels de la nation.

Du jour où l'Empire refusa de reconnaître les privilèges que les anciens chefs gaulois leur avaient concédés et qui leur avaient procuré la richesse avec le pouvoir moral et intellectuel, du jour où les écoles de Marseille, d'Autun et de Lyon lui eurent enlevé la majorité de leurs élèves qui n'avaient plus à attendre d'eux aucun avantage matériel, du jour où les sévirs augustaux et d'autres collèges de prêtres officiels purent présider aux cérémonies et aux pratiques religieuses, les communautés druidiques n'eurent plus de raison d'être. Le culte de la science et le goût de la méditation solitaire ne pouvaient suffire à leur recrutement et par suite à les faire vivre. Quand tous ces débouchés leur furent fermés, il ne resta plus à leur actif que la foule des devins et des médecins, *turba vatum medicorumque*, qui abondaient dans les communautés et que les préjugés et l'affection de la plèbe protégeaient.

La majorité des communautés se retira en Angleterre et en Irlande où elles continuèrent à prospérer jusqu'au moment

où elles se transformèrent en abbayes chrétiennes. Là est la vraie explication du merveilleux développement des abbayes de l'Irlande, dès le commencement du VIe siècle, ainsi que de leur étonnante supériorité sur toutes les autres communautés chrétiennes comme asile des sciences, des lettres et des arts[1].

1. Voir annexe J.

Fig. 62. — Pieds du Buddha. Voir p. 405.
(Bas-relief d'Amevarati, d'après Fergusson.)

FIN

ANNEXES

ANNEXE A (2e leçon, p. 17).

Observations sur la Religion des Gaulois et sur celle des Germains (*Œuvres complètes de Fréret*, in-12, t. XVIII, p. 166).

La connaissance des anciennes religions, dont l'histoire est intimement liée avec celle de l'esprit humain, est un objet certainement très digne de nos recherches ; mais c'est aussi ce qu'il y à de plus difficile à démêler dans l'étude de l'antiquité.

La religion des Grecs et celle des Romains, dont il nous reste un si grand nombre de monuments, auxquelles les ouvrages des anciens font de perpétuelles allusions et qui ont été l'objet du travail d'un grand nombre de critiques habiles, sont encore très peu éclaircies, soit pour le fond du dogme et pour le système général, soit pour le détail des pratiques les plus communes.

La difficulté est encore plus grande pour les religions des différents peuples barbares. Elles ne sont connues que par un petit nombre d'écrivains qui en ont parlé par occasion, presque toujours d'une manière peu détaillée, souvent même sans les connaître autrement que par les rapports vagues et peu exacts de gens qui n avaient eu qu'un commerce passager avec ces barbares.....

Nous en avons un exemple bien sensible dans la manière dont presque tous les anciens ont parlé des Juifs... Il suffit de rappeler ce qu'en ont dit Strabon, Diodore, Tacite, Plutarque, etc., pour se convaincre que malgré la facilité qu'on avait d'approfondir le système religieux des Juifs, les écrivains les plus habiles et les plus curieux avaient négligé de s'en instruire.

On doit juger par là du degré de créance que méritent César, Diodore, Strabon, Méla, etc., lorsqu'ils parlent du système religieux des Gaulois, système que les druides cachaient à leur propre nation, dont ils ne découvraient le fond qu'à ceux de leur ordre, et qu'ils enveloppaient sous des fables, sur lesquelles ils fondaient des pratiques puériles, superstitieuses ou même barbares.

On doit encore moins de créance à ce que César a pu dire de la religion des Germains dans un temps où elle n'était connue que par le rapport des Gaulois, qui n'avaient de commerce qu'avec les nations germaniques répandues sur les bords du Rhin, qui ne voyageaient point dans la Germanie, où il n'y avait alors presque aucun commerce à faire et qui ne voyaient les Germains que quand ceux-ci passaient le Rhin à main armée pour envahir la Gaule ou pour la ravager.

Il y a, au reste, une réflexion générale à faire sur tout ce que les Grecs et les Romains ont dit des religions étrangères, ils voulaient que ces religions fussent, au fond, la même que la leur et ils donnaient le nom de leurs dieux aux divinités de toutes les nations barbares. C'était une suite du principe de tolérance religieuse dans lequel ils étaient ; car ils n'ont proscrit que les religions exclusives qui se refusaient à se prêter à une association avec le culte grec ou romain. L'identité prétendue des dieux grecs et des dieux barbares n'a presque jamais aucun fondement réel et quand on vient à l'examiner de près, on trouve toujours qu'elle ne peut être admise par ceux qui ne veulent recevoir que des idées exactes. Il est vrai que le polythéisme qui avait lieu chez presque toutes les nations barbares de même que chez les Grecs et les Romains, partageait l'administration de l'Univers entre plusieurs divinités différentes, à qui on donnait des attributs assez semblables parce que ces départements avaient été réglés sur les besoins et sur les passions des hommes, qui sont les mêmes partout.

Mais ces départements n'étaient pourtant pas exactement semblables et ils avaient rarement les mêmes limites dans les différentes religions. Les limites variaient même souvent dans les différentes branches d'une même religion.

Une autre réflexion importante au sujet de l'identité des dieux grecs et des dieux barbares, c'est que dans toutes les religions polythéistes le nom d'une divinité ne revéillait pas seulement l'idée de ses attributs et du département qui lui était échu en partage, il rappelait encore souvent de sa légende, c'est-à-dire celui de l'histoire de sa naissance et de ses aventures. Or, ces légendes ne peuvent être les mêmes chez les barbares et chez les Grecs. Elles n'étaient jamais qu'un amas de traditions fantastiques de la migration des peuples et du fanatisme des prêtres. Dans chaque région elles étaient fondées sur les coutumes, les opinions, le tempérament de chaque nation et sur la nature du pays qu'elle habitait. Il arrive pourtant que chez des barbares un département partiellement semblable en partie à celui du Jupiter des Grecs, régner comme lui dans le ciel et manier la foudre comme lui, mais on ne voit pas qu'il fut comme lui le souverain des dieux et des hommes, du moins il est sûr qu'il n'est pas le fils de Rhéa et de Saturne et le petit-fils

1. Nous avons cité que *Taranis* ne paraît pas un dieu mais une [illegible] avec [illegible] l'Art. [illegible] mais le raisonnement de Freret non [illegible] pas moins [illegible] dans ex [illegible] et s'appliquer aussi bien à Teutates qu'à Taranis.

d'Uranus, qu'il n'avait pas détrôné son père pour régner à sa place et et qu'il n'avait point partagé l'empire de l'Univers avec ses deux frères.

Il en faut dire autant des autres dieux, d'Hésus, de Teutatès, de Belenus, de Belesama qu'on a prétendu les mêmes que Mars, Mercure, Apollon et Minerve.

[Fréret aborde ici plus directement la religion des Gaulois qu'il distingue nettement du panthéon gallo-romain. Il ne croit pas qu'il faille faire honneur aux druides de la croyance des Celtes à l'immortalité de l'âme.]

Le dogme des druides sur l'éternité des âmes et du monde paraît avoir été commun aux Gaulois avec les peuples de la Germanie. Il se trouve quoique mêlé à des détails puérils et absurdes dans l'*Edda*... Comme on a retrouvé ce même système chez d'autres nations barbares qui n'ont aucun commerce entre elles, il faut qu'il soit une suite nécessaire des premières idées qui se présentent aux hommes [dans certaines races]. Il n'est nullement nécessaire de penser qu'il ait été importé en Gaule et chez les autres nations par les Grecs ou par les Romains[1].....

[Fréret avait devancé Fustel de Coulanges dans l'interprétation des textes de Suétone, de Pomponius Méla et de Pline, relatifs à la prétendue destruction du druidisme et des druides sous le règne de Tibère.]

« Les mots *sustulit druidas* ne peuvent s'entendre de l'abolition totale de l'ordre des druides, *il faut les expliquer par les mots sustulere monstra* et par ce qui est dit dans Strabon; c'est des pratiques condamnées par les lois romaines qu'il le faut entendre ou tout au plus de ceux des druides qui exerçaient cette médecine et cette divination magique *hoc genus vatum medicorumque*; les druides ont continué d'exister après Tibère ».

Fustel de Coulanges n'a fait que répéter les arguments de Fréret. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Il est d'autant plus étonnant que ni Fustel de Coulanges, ni Duruy, ni M. d'Arbois de Jubainville ne s'en soient référés à Fréret, que sa doctrine se retrouve très nettement développée non seulement dans le *Discours sur la nature et les dogmes de la religion gauloise*, par M. de Chiniac de la Bastide du Claux, avocat au parlement (MDCCLXIX) qui fait honneur à Fréret de cette explication sagace des textes, mais encore dans l'*Histoire des Celtes* de Pelloutier, revue et corrigée par ce même de Chiniac, dont le dernier volume parut en MDCCLXXI. Pelloutier comme Fréret est trop négligé. Il faut en dire autant du comte de Buat qui vers la même époque publiait son *Histoire des anciens peuples de l'Europe* (MDCCLXXII), œuvre d'une profonde érudition où il y aurait également beaucoup à prendre.

Voir notre *Archéologie celtique et gauloise*, Annexe A, 2e édit., p. 420.

1. Fréret fait ici allusion à l'opinion qui voulait que cette croyance se rattachât à des influences pythagoriciennes.

ANNEXE B. 3e leçon, p. 47

Le Chamanisme[1].

« Si le judaïsme est la religion des Juifs, le paganisme celle des païens, la croyance des idolâtres schamans peut être nommée *schamanisme*.

« La religion schamane est sans contredit une des plus anciennes. L'Orient n'en connaît pas de plus antique et le schamanisme est la source et la base du culte du lama, de celui des bramines et de plusieurs autres sectes payennes. Aux Indes ces prêtres comptaient quelques philosophes parmi eux, mais parmi les nations qui peuplent l'empire de Russie, les dogmes ont subi de grandes altérations. Ses partisans, faute d'écriture et d'écoles, y ont fait successivement de si grands changements que de nos jours ils ne forment plus qu'un tissu d'idolâtrie contradictoire, d'absurdités et de la plus grossière superstition. Toutefois, malgré les guerres, les migrations, une vie vagabonde, une tradition tronquée et falsifiée, les notions fondamentales et les cérémonies les plus essentielles se sont conservées dans une conformité remarquable; d'où l'on peut conclure que les changements qui se sont glissés peu à peu dans cette religion, y ont été portés par oubli plutôt que par des additions et des innovations voulues...

« Malgré le mépris que les schamans ont pour les femmes en général, leur religion admet pourtant des *prêtresses*. On a pour elles autant d'égard que pour les prêtres et on leur attribue une égale puissance.

« Les schamans tant prêtres que prêtresses sont des gens du commun[2], qui ne se distinguent des autres que par leur costume singulier et par une connaissance plus étendue des dogmes et des cérémonies de leur croyance, n'ayant ni célibat ni règles particulières à observer dans leur manière de vivre. Les présents qu'on leur fait et les sacrifices fournissent leur entretien, mais rarement ces revenus sont suffisants, de sorte qu'ils ne sauraient se dispenser de faire comme les autres compatriotes laïques pour pourvoir à eux-mêmes à leur subsistance, d'aller à la pêche, à la chasse, etc. Les vieux instruisent les jeunes de tout ce qui est relatif à la religion. Comme ces prêtres sont seuls dépositaires des dogmes, on les regarde comme *les médiateurs entre les dieux et le peuple*[3] et on leur attribue le pouvoir d'apaiser la colère des dieux et de les réconcilier avec les hommes. C'est pour cette raison qu'on les honore et on les craint, mais on les hait en même temps assez souvent parce que tous les laïques ne sont pas assez simples pour ne pas voir que ces prétendus mages abusent du crédit que leur donne leur fonction. Le nombre de ces prêtres

1. *Description de toutes les nations de l'empire de Russie*, t. III, 1777, p. [illegible].
2. C'est à dire qu'ils n'appartiennent pas aux familles royales, ils sortent de la plèbe.
3. Mots soulignés dans le texte.

varie, tantôt il y en a plus, tantôt moins, parce que leur prétendue vocation est purement accidentelle. Les uns exercent leurs fonctions jusqu'à la mort ; d'autres, de leur vivant, se démettent de leur charge en la cédant à quelqu'autre. *Ils sont moitié enthousiastes, moitié fourbes et pour la plupart l'un et l'autre à la fois.* Ils s'habillent de la manière la plus bizarre dans l'intention de se rendre agréables aux dieux et formidables aux hommes; leurs habits sont tout couverts d'une grande quantité d'idoles de fer laminé, de grelots, de petites cloches, d'anneaux et de mille clincailleries, de griffes d'aigles, de peaux de serpents empaillés, etc. Comme les baraques de tous ces peuples ne sont éclairées que par la lueur du feu des foyers, un prêtre ainsi vêtu et vu dans leurs sombres réduits fait une figure tout à fait hideuse, et quand il marche le bruit sourd de la ferraille le rend encore plus effroyable.

« Les principales notions que ces payens ont de leur religion ne sauraient être qu'imparfaites, obscures, en partie embrouillées et contradictoires, mais ils sont tous d'accord dans l'essentiel.

« *Ils croient tous à un Dieu universel, créateur de toutes choses.* Les Tongouses le nomment *Boa*, les Bouraïtes *Tingi Bourgan*, c'est-à-dire Dieu du ciel, les Téléoutes le nomment *Koulaï*, les Kamstschadales *Koutka*, les Ostyaks et les Wogoules *Troïon* qui signifie lumière. Cette croyance est générale. Voici les idées qu'ils se forment de l'Être suprême. Dieu aime sa création et toutes ses créatures. Il sait tout et peut tout, mais il ne fait aucune attention aux actions individuelles des hommes. Il est trop grand pour qu'on puisse l'offenser, ni faire quelque chose qui soit méritoire devant lui. *La plupart de ces payens pensent que Dieu et invisible* et qu'il demeure dans le soleil ou dans le ciel et d'autres prennent le soleil lui-même pour Dieu.

« L'Être suprême a partagé entre un grand nombre de divinités subalternes le gouvernement du monde, et le sort des humains dépend de ces divinités. Ces dieux sont subordonnés à l'Être suprême, mais ils agissent pour la plupart selon leurs propres fantaisies. C'est pourquoi les hommes ne sauraient se dispenser de rechercher leurs bonnes grâces.

« Les dieux subalternes sont bienfaisants ou malfaisants. Les malfaisants ou diables sont en grand nombre. A leur tête est un *Maître-Satan*, qui est la plus grande puissance après l'Être suprême. Les diables demeurent dans l'eau, sous la terre, dans les volcans, dans les forêts. Ces payens personnifient les attributs de ces divinités en se les figurant sous l'idée des deux sexes, mais ils ne pensent pas, comme les Finnois payens, que les dieux et les déesses sont mariés. Le soleil, la lune, les étoiles, les nuages, l'arc-en-ciel, l'orage, la tempête, le feu, l'eau, la terre, les fleuves, les grandes montagnes sont pour eux des dieux puissants.

« Ils sont persuadés que les dieux apparaissent aux schamans, préférablement sous la figure d'un ours ou d'un serpent. Ils ont un certain respect pour ces animaux; le sapin, une espèce d'armoise [1], le lierre du

1. *Artemisiæ species* que les Katschinses nomment Irwen.

Kamtschatka sont les végétaux consacrés aux dieux, et le parfum de ces plantes leur est agréable; c'est pourquoi on décore les idoles et les victimes avec ces végétaux.

« Ils pensent que le monde est d'une durée éternelle, et que *l'existence des hommes et des animaux après la mort est une continuation de la vie actuelle*. C'est pourquoi ils parlent aux ours qu'ils ont tués, aux cadavres des baleines, etc., comme s'ils s'entretenaient avec un être raisonnable et vivant ».

L'amiral Wrangel, en 1822, donnait sur les chamans des renseignements analogues qui complètent avantageusement les précédents; nous croyons devoir les rapprocher du rapport de 1777 [1].

« Les chamans sont généralement considérés parmi nous (Russes) comme des jongleurs grossiers. Cette opinion s'applique avec raison à une classe d'hommes qui, sous le titre de chamans parcourent les villages du nord de la Sibérie pour y exécuter des tours de force ou d'adresse. Ainsi on en voit quelques-uns faire semblant d'avaler un fer rouge ou de se percer la main avec une longue aiguille. Mais les *vrais chamans*, c'est-à-dire ceux qui suivent les tribus Thouktchas dans leurs pérégrinations et exercent une si grande influence sur cette peuplade, appartiennent à une autre classe. N'est point chaman qui veut. Il faut, suivant l'expression des Thouktchas, avoir reçu l'inspiration pour devenir ministre de ce singulier culte. Les chamans véritables n'appartiennent pas à une caste particulière et ne forment point un corps constitué dans un but déterminé. Chacun d'eux s'instruit et se perfectionne lui-même dans l'art des devins [2]. De très jeunes gens à imagination vive et facilement inflammable entendent raconter aux vieillards de merveilleuses histoires sur la puissance des *esprits* et le pouvoir dont ils ont investi leurs délégués, les chamans. Ces histoires ils les écoutent avec avidité et les retiennent avec soin, et l'imagination déjà disposée aux hallucinations, le jeune homme visite les chamans, assiste avec les frémissements d'une secrète horreur aux mouvements convulsifs qui les agitent lorsqu'ils reçoivent l'inspiration, et contemple avec un respect craintif ces hommes que le mystère entoure et que la crainte accompagne. Il éprouve un vif désir d'entrer à son tour en rapport avec les puissances invisibles, se voue au célibat [3], recherche la solitude et se nourrit d'aliments irritants qui portent la flamme dans son sang déjà échauffé. Ces visions tant souhaitées, ces esprits infernaux revêtus de formes bizarres ne sont bientôt plus pour le néophyte des êtres imaginaires; non, il les voit devant lui et reçoit leurs oracles. C'est ainsi que se forment les chamans sans qu'il y ait de leur part la moindre hypocrisie. Un chaman parvenu au plus

1. Wrangel, *Le nord de la Sibérie*, t. I, p. 247.

2. C'est là une des grandes différences qui existent entre le corps des chamans, le corps des lamas et dans le passé le corps des druides.

3. Nous avons vu dans le rapport de 1777 que chez certaines tribus le célibat n'était pas obligatoire.

haut degré d'exaltation est sans contredit un phénomène psychologique très remarquable. Je n'ai jamais assisté à leurs danses sans me sentir vivement impressionné ».

ANNEXE C (5e leçon, p. 64).

Les cupules.

On trouvera un complément de renseignements sur les *pierres à écuelles* de Suisse dans Paul Vionnet, *Les monuments préhistoriques de la Suisse occidentale et de la Savoie*, album de photographies avec texte in-folio, Lausanne, 1872, où sont représentées :

P. 9 pl. (IV). La pierre à écuelle de la station lacustre de Morges;
P. 10 (pl. V). La pierre à Phébou;
P. 11 (pl. VI). La pierre à *schacrau*, c'est-à-dire aux sept creux;
(pl. VII). La pierre à écuelles du Pesay;
(pl. VIII). La pierre à écuelles du bois Cabrol;
P. 12 (pl. IX). La pierre à écuelles d'Outard;
P. 13 (pl. XI). La pierre à écuelles des Ursins;
P. 14 (pl. XII). La pierre à écuelles de Toleure;
(pl. XIII). La pierre aux écuelles de Saint-Livry;
(pl. XIV). La pierre aux écuelles de Montlaville;
P. 18 (pl. XVI). La pierre aux écuelles de Saint-Aubin (canton de Neufchatel);
P. 18 (pl. XVII). La pierre aux écuelles de Vecnéaz;
P. 19 (pl. XVIII). La pierre aux écuelles de Vernand, près Lausanne;
P. 20 (pl. XIX-XX). La pierre à écuelles de Servagios, à Luc;
P. 21 (pl. XXII). La pierre à écuelles d'Ayer (val d'Annivière).

A ces pierres de la Suisse romande, il faut en ajouter une trentaine d'autres sembables signalées dans la Suisse allemande[1].

En 1874, M. Natsch en décrivait d'autres dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*, pl. I, l'une d'elles, entre autres, très remarquable, qui malheureusement a été détruite. Une autre est à signaler où autour des écuelles se voyaient des anneaux ou cercles analogues aux mahavedos d'Écosse et de l'Inde.

Il y en a aussi en Suède. A la suite d'une communication faite au congrès de Stockholm par E. Desor sur le même sujet, Hans Hildebrand fit les observations suivantes[2] :

« M. Desor vous a parlé des pierres à écuelles de Suisse. Il a ajouté que l'on en a aussi découvert chez nous, en Suède. Je crois devoir confirmer son dire. Ces pierres à écuelles sont très fréquentes dans notre pays. On

1. Cfr. Ferdinand Keller, *Die Zeichen oder Schalensteine*, dans *Mittheilungen des antiq. Gesellschaft in Zurich*, vol. XVII.
2. *Congrès de Stockholm*, 1874, t. I, p. 486.

en rencontre dans presque toutes nos provinces. La figure que je vous présente ici[1] vous donnera l'idée de celles de ces pierres qui se trouvent dans la province de Hallande. Il est assez difficile d'assigner à ces pierres un âge précis. Je ferai seulement deux observations. La première que, en Suède, la population a encore aujourd'hui une grande vénération pour ces pierres, dans les écuelles desquelles les campagnards continuent à déposer de petites offrandes comme des aiguilles, des boutons, etc. On les appelle chez nous *Elfstener*, c'est-à-dire pierres des Elfes[2]. La seconde, que dans une ancienne saga islandaise il est question d'une pierre à quatre écuelle. »

Nous avons cité p. 45, la communication faite à la *Société d'Anthropologie* de Paris, par MM. Édouard Piette et J. Sacaze[3], au sujet des pierres sacrées de la montagne d'Espiaut (Pyrénées). Nous croyons utile d'y revenir en ce qui touche aux pierres à écuelles.

« Nous signalerons particulièrement, disent les rapporteurs, le *Cailhaou des pouries*, c'est-à-dire des poussins. Ce monument mégalithique se compose de deux pierres. L'une d'elles présente *soixante-deux* fossettes arrondies ayant 5 à 6 centimètres de diamètre sur 2 à 3 centimètres de profondeur. Quatre fossettes choisies au milieu de la pierre ont été réunies par deux rigoles de manière à former une croix... Ajoutons qu'une autre pierre du grand alignement de Peyrelade dont le Cailhaou des pouries fait partie et un autre bloc appartenant à un crom-ech voisin du *Coussillot* offrent un bassin trois fois plus grand et plus profond que les fossettes des *pouries*. »

Et puisque nous reprenons cet intéressant rapport de MM. E. Piette et J. Sacaze, précisons quelques faits relatifs à la vénération que les habitants de la montagne d'Espiaut montrent encore pour ces blocs[4].

« De nos jours le culte de la pierre tend à disparaître complètement. Les efforts du clergé, le voisinage de la cité cosmopolite de Luchon, la facilité des communications, la diffusion des lumières lui font perdre constamment du terrain. Cependant il en reste encore des traces sensibles, bien que les adeptes de ce vieux culte dissimulent généralement leurs croyances. Ce n'est guère qu'en secret [illegible] qu'ils vont toucher les pierres sacrées et prier les génies qui en font leurs demeures. Les générations nouvelles auront bientôt oublié ces vieilles superstitions. Un habitant de Labroust, M. [illegible], nous disait : « Quelques personnes ont encore confiance en ces pierres. Autrefois on allait y prier en cachette. Mais s'il est des fidèles du vieux culte de la pierre qui se cachent et ne sent confesser leurs croyances, il en est d'autres, surtout dans le haut Larboust et parmi les anciens qui les affirment hautement.

Un jour nous demandions à un vieillard quelques explications sur les

[1] Figure [illegible] dans le texte, p. 487.

[2] [illegible]

[3] M. Édouard Piette et M. J. Sacaze, *Bull. Soc. d'Anthrop.*, 1877, p. 22 et suiv.

[4] [illegible]

pierres sacrées. Il nous répondit en présence de M. le curé de P... et de l'instituteur de C... « Autrefois, quand les gens étaient honnêtes, tous avaient en ces pierres une grande foi (*un grana fé*), tous les priaient et les vénéraient. Moi j'ai toujours cru en elles, je mourrai en y croyant (*jou qu'è tourtem crédut en aquèrès peyrès: qu'en mourire en creyei*). » Sur une observation que lui fit le curé, le vieillard s'écria d'une voix que l'émotion faisait vibrer : « Si vous ne croyez pas à ces pierres, Monsieur le « curé, moi j'y crois. J'y crois comme tous mes ancêtres; mais deux « hommes d'aujourd'hui ne valent pas un homme d'autrefois. »

Ces paroles, proférées par un honnête vieillard très considéré dans sa commune, chez lequel les années n'ont pas éteint l'ardeur de la pensée, s'adressaient à un digne ecclésiastique. Nous les rapportons ici parce quelles sont caractéristiques...

« De tout temps les jeunes gens de Poubeau se sont réunis pour danser près du *Cailhaou d'Arribu-Pardin* et bien souvent les garçons et les filles ont abrité leurs rendez-vous à son ombre. Le génie qui l'abrite ne jouit point d'une réputation immaculée dans le Larboust. Cette fâcheuse renommée ne lui nuit en aucune façon dans l'esprit des habitants de Poubeau. Tant d'unions heureuses consacrées par le mariage et par la naissance de nombreux enfants ont commencé par des rendez-vous près de la pierre que vieillards et jeunes gens ont conservé d'elle les plus doux souvenirs.

« Autrefois les jeunes gens de Poubeau allaient en procession le soir du mardi gras faire sur cette pierre un grand feu de paille pour lequel chaque chef de maison fournissait une botte. Ils marchaient un à un, chacun tenant par derrière celui qui le précédait, et s'avançaient dans une attitude et avec des gestes à la fois burlesques et obscènes. Les rites de cette fête nocturne qu'on célébrait encore il y a une trentaine d'années et qu'on nommait la fête de *gagnolis*[1], blessent trop la décence pour que nous les décrivions avec plus de détails. Nous tenons ces renseignements de M. N..., de Poubeau, qui lui-même a pris part, jadis à la fête.

M. le curé Soulé, au lieu de chercher à faire détruire la pierre[2] fit planter à nouveau en 1871 une petite croix de fer[3] au sommet du bloc, pour empêcher, nous a-t-il dit, le dévergondage de s'exercer en ce lieu et il défendit à ses paroissiens de s'approcher pour se divertir à moins de cinquante pas de la pierre. La foule ne s'y presse plus qu'à la procession de la fête des Rogations, époque à laquelle les habitants avaient coutume de prier le génie de la pierre.

On peut consulter également, Hippolyte Morlot, *Notice sur les pierres à bassins du Morvan*, 16 pages grand in-8° (extrait des *Mémoires de la Com-*

1. Le mot *gagnolis* signifie cris, aboiements de chiens. Quand on voit ensemble plusieurs personnes de mauvaise vie on dit : *Voilà l'assemblée des gagnolis.*

2. Plusieurs essais avaient provoqué presque des émeutes de la part des montagnards.

3. Une croix antérieure avait été, dit-on, renversée par la foudre, ce qui avait donné un regain de vénération à la pierre.

mission des antiquités de la Côte-d'Or pour 1877). M. Morlot nous fait connaître *treize* blocs qui lui paraissent avoir ce caractère : *un* à Dompierre, *un* à Lacour-d'Arcenay, *trois* dépendant de La Roche-en-Brenel, *un* à Andeux, *un* à Saint-Didier, *un* près de Saint-Germain-de-Moleon, *un* près Précy, quatre dépendant de Saint-Leger-Vauban (Yonne) dont la *pierre des Trois-Fontaines*. Ces divers blocs ont tous leur légende. Un grand nombre d'autres, ajoute M. Morlot, ont été détruits, mais on en a conservé le souvenir.

Nous trouvons encore dans nos notes à propos des *pierres à bassins* les renvois suivants :

Matériaux pour l'histoire de l'homme, t. VI, 1872, p. 70; *Pierres à bassins de la Corrèze*, par Philippe Lalande; p. 78; *La Lozère*, par L. de Malafosse.

Revue archéologique, t. X, p. 25, 258; t. XVI, p. 143; t. XLII (1881), p. 117, 165; *Pierres à cupules du département de la Creuse*, t. LX, 18[illegible], p. 315.

ANNEXE D (8e leçon, p. 99).

Les superstitions.

Nous avons dit, fait bien connu dans sa généralité, mais sur l'importance duquel ceux qui se sont occupés de la religion des Gaulois n'ont peut-être pas assez insisté[1], que depuis le Ve siècle, pour le moins, en Gaule, les conciles et les évêques n'ont cessé de lancer, contre les pratiques et croyances païennes, des décrets sans cesse renouvelés presque jusqu'à ces derniers temps sans être parvenus à les détruire. Nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur un résumé de la succession de ces efforts dont l'inanité montre mieux que tout raisonnement combien ces vieilles superstitions[2] condamnées par l'Église étaient enracinées dans le cœur de nos populations rurales, les *pagani*.

La série s'ouvre par un décret rendu au concile d'Arles en 452. Le canon 23 vise entre autres et déclare sacrilège[3] le culte rendu aux fontaines et aux pierres :

« *Si dans le territoire d'un évêque des infidèles allument des flambeaux ou vénèrent des arbres, des fontaines ou des pierres et qu'il néglige d'abolir ces usages, il doit savoir qu'il est coupable de sacrilège.* »

1. Il faut faire exception pour J.-B. Thiers qui nous a laissé un *traité* des plus intéressants sur les *Superstitions et les décrets des conciles*, 1697.

2. Nous avons dit que la plupart remontaient bien au delà du temps où les druides dominaient en Gaule.

3. Labbe, t. IV, p. [illegible] : « Sacrilegii reum se esse cognoscat. » Déjà des prescriptions analogues avaient été promulguées au concile de Carthage en 3[illegible] concile auquel assistait saint Augustin.

Les ecclésiastiques et même les évêques paraissent en effet avoir été dans le principe très indulgents pour ces sacrilèges qu'ils se sentaient impuissants à empêcher; plusieurs membres du bas clergé se livraient à la magie. Le concile d'Agde en 506 défend aux ecclésiastiques d'être magiciens[1]. Le concile de Vannes en 468 voulait déjà que l'on tienne pour excommuniés les ecclésiastiques et les laïques qui pratiquent les augures; en 524, le concile d'Arles inflige des pénitences de 3, 4 et 5 années, suivant les personnes, *ecclésiastiques ou laïques*, à quiconque, lorsque la lune s'éclipse, croit pouvoir se défendre par des clameurs, par des maléfices et des pratiques sacrilèges ; à quiconque tentera d'employer, pour lui ou pour les siens, le secours des devins et des enchanteurs[2].

Le concile de Tours de 567 répète les mêmes prescriptions. Nous y relevons en particulier cette phrase :

« *Nous conjurons les Pasteurs de chasser de l'Église tous ceux qu'ils verront faire devant certaines pierres des choses qui n'ont point de rapport aux cérémonies de l'Église et ceux qui gardent les observances des gentils*[3].

Au VIIe siècle saint Éloi, au rapport de saint Ouen[4], qui a écrit sa vie, faisait des homélies dans le même sens. Nous y trouvons énumérées un grand nombre des superstitions qui existent encore dans nos campagnes.

« *Avant toutes choses, mes frères, je vous avertis et je vous conjure*[5] *de ne garder aucunes coutumes païennes, de n'ajouter foi ni aux graveurs de préservatifs, ni aux devins, ni aux sorciers, ni aux enchanteurs*[6] *et de ne les point consulter pour quelque sujet et quelque maladie que ce soit : parce que celui qui commet ce crime perd aussitôt la grâce du baptême. N'observez point les augures ni les éternuements et quand vous serez en chemin, ne prenez pas garde au chant de certains oiseaux, mais soit que vous cheminiez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites le signe de la croix sur vous et récitez avec foi et piété le symbole et l'oraison dominicale et l'ennemi*[7] *ne vous pourra nuire.*

« *Qu'aucun chrétien ne remarque à quel jour il sort de sa maison, ni à quel jour il y rentre, parce que Dieu a fait tous les jours. Ne vous attachez ni au jour ni à la lune lorsque vous avez quelque ouvrage à commencer. Ne pra-*

1. Canons 36 et 68.
2. Cfr. J.-B. Thiers, *op. laud*, I, p. 138. — Migne, *Patrol. lat.*, t. CXL, col. 837.
3. Canon 22. Cfr. Baluze, I, 518.
4. *Vita s. Eligii auctore Audoneo* (*Spicilegium* d'Achery, édit. in-4°, t. V, p. 216), et sermon de saint Éloi, *Ad omnem plebem* dans *Spicilegium* d'Achery, II, p. 76.
5. Traduction de J.-B. Thiers, *op. laud.*, t. I, p. 14.
6. Cette tourbe de devins et de charlatans qui avaient survécu à la ruine des communautés druidiques, *hoc genus vatum medicorumque* que visaient les décrets de Tibère, mais qui n'avaient pas encore disparu au VIIe siècle et eurent des héritiers durant tout le moyen âge, comme le prouve la persistance du haut clergé à réédicter les mêmes défenses ou avertissements dont le bas clergé lui-même eut longtemps besoin.
7. Le démon, l'ennemi du genre humain.

tiquez point les cérémonies sacrilèges et ridicules que les païens font aux kalendes de janvier soit avec une génisse, soit avec un âne, soit en dressant des tables la nuit, soit en donnant des étrennes, soit en faisant des bouffonneries superflues. Ne croyez point aux bûchers et ne vous assoyez point en hautant[1], *parce que toutes ces pratiques sont des ouvrages du démon. Ne vous arrêtez point aux solstices* et qu'aucun de vous ne danse, ne saute, ne chante des chansons diaboliques, le jour de la fête de saint Jean ou de quelque autre saint.

« *Qu'aucun de vous n'invoque les noms des démons, ni ceux des fausses divinités et ne prête foi à de semblables folies. Ne passez pas le jeudi dans l'oisiveté, soit pendant le mois de mai, soit pendant un autre temps, à moins qu'il n'arrive ce jour-là quelque fête. Ne chômez que le dimanche.* Ne portez point des flambeaux aux temples des idoles, aux pierres, aux fontaines, aux arbres, ni aux carrefours et ne faites pas des vœux à aucune de ces choses. *N'attachez point des lopatures au cou des femmes ni des bêtes* quand même vous verriez des ecclésiastiques en user ainsi et que l'on vous dirait que cette pratique serait sainte et qu'elle ne renfermerait que des paroles de l'Écriture, parce qu'un tel remède ne vient pas de Jésus-Christ, mais du démon. *Ne faites point d'expiation*; n'enchantez point des herbes et ne faites point passer des troupeaux par des arbres troués, ni dans la terre percée[2], *d'autant qu'il semble que ce soit les consacrer au démon.*

« *Qu'aucune femme ne pende à son cou de l'ambre et n'invoque ni Minerve, ni aucune autre malheureuse personne, soit pour filer, soit pour tisser, soit pour faire quelque autre ouvrage, mais plutôt qu'elle implore la grâce de Jésus-Christ dans toutes ses actions et qu'elle mette toute sa confiance dans la vertu de son nom. Qu'aucun ne crie lorsque la lune s'éclipse, parce qu'elle s'éclipse en certains temps par l'ordre de Dieu. Qu'aucun ne fasse de difficulté d'entreprendre des ouvrages dans la nouvelle lune, d'autant que Dieu a créé la lune pour marquer les temps et pour mêler les ténèbres de la nuit, non pas pour arrêter les ouvrages de quelque état, ni pour rendre les hommes insensés, comme s'imaginent certains fous dans leur pensée, parce que leur pays a été pillé, les femmes sont tourmentées par les sorts.*

« *Qu'aucune personne n'appelle secours*[3] *le soleil et la lune et ne jure par ces deux astres qui sont les créatures de Dieu et qui selon qu'il l'ordonne servent aux nécessités des hommes. S'il vous arrive quelque maladie, n'usez ni de charmes, ni aux herbes, ni aux guérisons de pierres précieuses. Ne vous attachez ni aux fontaines, ni aux arbres, ni aux carrefours*

1. Nullus credat in potus neque in manducandum, quia opera diabolica sunt.
2. Voir Gaudefroy, *Dictionnaire de l'ancien français*.
3. [illegible] *solem et lunam vos et neque per eos juretis.* M. de Arbois de Jubainville a montré que tel était en effet, le serment des Gaulois par le soleil et par la lune, [illegible] Ce texte de la littérature [illegible] Il est intéressant de retrouver cette vieille forme de serment en usage sous Dagobert.

pour faire des phylactères diaboliques [1], *mais que celui qui est malade ait confiance dans la seule miséricorde de Dieu.* »

L'Église attachait tant d'importance à ces réformes qu'elle faisait appel au bras séculier. Nous lisons dans un capitulaire de l'an 742 édité par Carloman, fils de Charles Martel : *Nous ordonnons que suivant les canons des conciles, chaque évêque dans son diocèse emploie ses soins, avec l'aide du comte qui est le défenseur de l'Église, à ce que le peuple ne se livre pas aux pratiques païennes, mais abandonne et répudie ces ignominies de gentilité... qu'ils empêchent soigneusement les consultations des devins, les amulettes et les augures ou incantations, ou immolations de victimes que des hommes insensés font auprès des églises suivant le rite païen, provoquant ainsi la colère de Dieu ou de ses saints* et ces feux sacrilèges qu'on appelle *Nied fyr et toutes les pratiques païennes quelles qu'elles soient* [2]. »

Un concile de Nantes, à la même époque [3], *rappelait qu'en des lieux sauvages et couverts de bois existaient des pierres auxquelles le peuple rendait des hommages*, lapides quos in rumosis locis et silvestribus venerantur, *que les villageois s'obligeaient par vœu à leur offrir des dons qu'ils n'étaient que trop fidèles à y apporter*, vota vovent et deferunt, *qu'il faut les enlever toutes jusqu'à leurs bases qui sont enfoncées en terre* [4].

Charlemagne essaya à son tour d'abolir ces abus [5].

Des insensés vont allumer des chandelles et pratiquer d'autres superstitions près des arbres, des pierres et des fontaines. Nous ordonnons que cet abus soit aboli. Que celui qui suffisamment averti par la publication de notre édit ne ferait pas disparaître de son champ les simulacres qui y sont dressés ou qui s'opposerait à ceux qui auraient reçu l'ordre de les détruire soit traité comme sacrilège.

Les conciles et les évêques poursuivent ainsi leur œuvre de purification des croyances, toujours avec le même insuccès jusqu'au XVIIIe siècle. Plus nous avançons dans le moyen âge, plus la nécessité de ces décrets et mandements semble se faire sentir. Nous en constatons les traces aux époques suivantes :

743, *concile de Mayence*;

816, *concile d'Aix-la-Chapelle*;

826 *et* 829, *concile de Paris*;

1398, *ordonnances de la Faculté de théologie de Paris*;

A l'approche de la Réforme, les avertissements se multiplient. Nous relevons des délibérations et des décrets de conciles :

En 1445, *à Rouen où intervint un légat du pape*;

En 1528, *à Bourges* (*concile provincial*);

1. Le clergé croyait alors à l'efficacité de ces phylactères, il ne les défendait que parce qu'il les croyait les œuvres du démon.

2. Cfr. Max. Deloche, *La procession de la lunade* (*Acad. des Inscrip.* t. XXXII, p. 156). Cfr. Pertz, *Monum. German. hist. leg.*, t. I, p. 17.

3. Labbe, t. IX, p. 474.

4. Il est clair qu'il s'agit des menhirs.

5. *Capit.*, t. I, p. 5. Liv. X, titre 64.

En 1557, à Valence, mandement de M. de Monluc, évêque de Valence et de Die;

En 1559, synode de Chartres;

En 1565, concile provincial de Cambrai;

En 1583, conciles provinciaux de Reims et de Bordeaux[1].

Ce sont toujours les mêmes superstitions qui sont visées par l'Église.

En 1697, Thiers en donne à nouveau la liste; elle est, presque sans changement, celle que nous avons extraite de l'homélie de saint Éloi au VIIe siècle. En mille ans rien ou presque rien n'avait changé. Nous retrouvons les mêmes défenses et menaces, les mêmes peines ecclésiastiques touchant le culte des pierres et des fontaines, les fêtes solsticiales entachées de paganisme, certaines pratiques de la magie[2]. Il n'est pas étonnant que l'Église ait échoué dans cette lutte contre les superstitions que la science seule a pu déraciner des esprits. L'Église tout en les anathématisant a toujours cru à l'efficacité de ces pratiques. Ce qu'elle demandait surtout, c'est que les fidèles invoquassent Dieu et les saints, non les démons; remplaçassent les amulettes païennes par *la Croix*. L'Église définissait les superstitions : *un pacte tacite ou exprès* avec les démons (S. Aug. *De doctr. christ.*, c. XXVII). L'Église n'a jamais dit que ces pratiques fussent stériles ou malfaisantes au point de vue humain, mais que si *elles étaient profitables sur cette terre, elles tuaient l'âme et présageaient les flammes de l'Enfer*. C'était presque induire les âmes faibles et amoureuses de biens temporels à la tentation d'en essayer. On comprend l'impuissance des mandements et des décrets des conciles, des évêques et même des papes.

Citons quelques-unes des superstitions telles que les formule J.-B. Thiers.

Mettre dans les jardins un tison de feu que l'on a accoutumé de faire le premier dimanche de Carême qui est le jour des brandons et s'imaginer que cela fait beaucoup de bien aux jardins. Passer trois fois à travers le feu afin d'être préservé de la colique. Croire, dire et faire tout ce qu'on croit, tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait du trefoir *ou de la* bûche de Noël *et du* pain de Noël, *en bien des lieux et surtout en Provence. Ce* trefoir *étant préparé, toute la famille s'assemble le jour de Noël, on le va quérir et on le porte en cérémonie dans la cuisine ou dans la chambre du maître ou de la maîtresse du logis. En le portant on chante à deux chœurs des rythmes provençales. On fait ensuite bénir le* trefoir *par le plus petit et le plus jeune de la maison avec un verre de vin qu'il répand dessus en forme de croix en disant* : In nomine Patris. *Après qu'on le met au feu et on le respecte si fort qu'on ne se passe sur dessus de crainte que si on le profanait ainsi on ne s'attirât quelque malédiction, on en conserve toute l'année du charbon.*

On fait aussi la veille de Noël un gros pain qu'on nomme le pain de Calende, *on en coupe un petit morceau sur lequel on fait trois ou quatre croix*

1. [illegible] J.-B. Thiers, t. I, p. [illegible], et 42, 162, [illegible]
2. J.-B. Thiers, *op. laud.*, I, p. [illegible]

avec un couteau, on le garde pour guérir plusieurs maux et le reste on le réserve pour le jour des Rois. — Toutes ces pratiques sont sacrilèges.

Allumer des feux et faire courir les enfants par les champs le premier jour de mars afin de rendre les terres plus fertiles, Polydore Virgile rapporte que cela se fait tous les ans en Ombrie et que la coutume est venue de ce qui se faisait autrefois à Rome le jour de la fête de César. On en pourrait peut-être dire autant des brandons *que l'on porte allumés dans les champs certains dimanches de l'année.*

Ne point filer le jour de Carême-prenant de peur que les souris ne mangent le fil tout le reste de l'année.

Laisser entre les deux noëls, c'est-à-dire entre la Nativité de Notre-Seigneur et la Circoncision, le pain sur la table, le jour et la nuit, parce que la sainte Vierge y vient prendre son repas.

Mettre dans les jardins un tison du feu allumé, le premier dimanche de carême et croire que cela fait du bien au jardin et y fait pousser des oignons.

Passer trois fois au travers de ce feu, afin d'être préservé de la colique.

S'imaginer qu'en jetant du sel aux quatre coins d'un herbage le premier jour d'avril cela garantit les bestiaux de maléfice.

Se ceindre de certaines herbes la veille de la saint-Jean, précisément lorsque midi sonne, pour être préservé de toutes sortes de maléfices.

Se rouler sur la rosée d'avoine le jour de saint-Jean, avant le soleil levé, pour guérir des fièvres.

Cueillir certains simples, certaines feuilles, certains fruits le premier jour de mai, le jour de la Nativité et de saint Jean-Baptiste, avant le soleil levé, *dans la créance qu'elles ont plus de mérite que si elles étaient cueillies en autre temps.*

Cueillir certaines herbes le jour de la saint-Jean pour empêcher les sorciers de faire du mal.

Mettre du sel aux quatre coins des herbages le premier jour d'avril, afin de préserver les bestiaux de maléfice, etc., etc.

Tout cela est condamné par l'Église, mais tout cela se pratiquait à la fin du XVIIe siècle. On ne peut qu'admirer la ténacité de ces *survivances.*

Il n'est pas étonnant que, sentant son impuissance, l'Église ait peu à peu et dans certaines contrées, même dès le début, cédé aux préjugés populaires et cherché à les *christianiser,* acceptant le culte des fontaines sous l'invocation des saints succédant aux génies locaux, les cérémonies solsticiales sous le nom de *Feux de la saint-Jean,* planté des croix sur les menhirs, placé des pierres sacrées païennes sous l'autel des églises.

Une autre superstition s'est perpétuée dont nous n'avons pas parlé, mais qu'il convient aussi de signaler, *la croyance à l'empreinte des pas des saints.*[1] Nous considérons, en effet, que ce préjugé des *saintes empreintes* fait partie du cortège des symboles primitifs dont nous nous sommes si longuement occupés. Le prototype est le pied du Buddha[2].

1. Cfr. Salomon Reinach, *Revue archéol.*, 1893, I, p. 224-226.

2. Cf. Émile Senart, *La légende du Buddha*, pp. 353, 364, 368, 418, 415, 421, 425, 450 et notre figure 62, p. 389.

Il ne nous paraît pas douteux que de ce mythe, très probablement de beaucoup antérieur à la réforme de Çakia-mouni relèvent, à titre de *survivances* transformées de siècle en siècle par l'esprit populaire et adaptées aux nouvelles croyances, les nombreuses légendes se rattachant aux empreintes de pas des saints et en particulier aux *pas* de saint Germain dans l'Auxerrois, de saint Martin dans le Limousin, de saint Maurice dans la Nièvre et surtout de saint Martin dans le pays éduen[1], sans oublier les PAS de Gargantua (légende solaire).

ANNEXE E.

Les feux de la saint-Jean (leçon IX, p. 116).

Aux renseignements que nous avons déjà donnés nous pouvons en ajouter quelques autres que nous devons, comme les précédents, à l'obligeance de nos élèves ou de nos auditeurs. Nous y joindrons quelques indications déjà publiées ailleurs, propres à montrer l'étendue et l'ancienne vitalité de ces vieilles pratiques dont toute trace aura disparu dans quelques années. Notre auditoire était très restreint. Le résultat de cette enquête limitée montre ce que pourrait produire une enquête plus large. Instituteurs et curés devraient se mettre à l'œuvre pour recueillir, pendant qu'il en est encore temps, ce qui reste de ces vieux usages.

Les notes dont nous avons parlé dans notre IXe leçon portaient sur les départements de l'Aisne, de la Charente-Inférieure, d'Eure-et-Loir, du Finistère et de la Lozère. Nos nouvelles notes portent encore sur quelques-uns de ces mêmes départements, mais y figurent, en outre, les départements des Hautes-Alpes, des Ardennes, de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Drôme, de l'Isère, du Lot-et-Garonne, de l'Oise, de Seine-et-Oise et de la Seine.

Un instituteur de l'Aisne auquel nous nous étions adressé pour un supplément d'information nous répond : « *Ce que je puis affirmer, c'est que la fête du feu de saint-Jean se célèbre toujours à Vorges et continue à y revêtir le caractère d'une véritable solennité. Depuis quatorze ans que j'exerce mes fonctions dans la commune, j'y ai toujours remarqué le même entrain. Le 21 juin, dans la journée, le maire fait publier qu'une voiture passera le 23, dès le matin, dans toutes les rues recueillir le bois que chaque habitant voudra bien offrir pour le bûcher de la saint-Jean. Personne ne se soustrait à cette obligation, chacun a à cœur d'y contribuer.*

1. Cf. Bulliot et Félix Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin*, et *Revue des trad. pop.*, t. VI, p. 428, 677, 681; VIII, 174, 498, 502, 565, 592; IX, 286, 473, 689, 693; X, 540, 670.

« Mais ce n'est pas seulement à Vorges qu'existe cette cérémonie. A Pancy[1], petit village du canton de Craonne, à Mauregny-en-Haye[2] (canton de Sissonne, les mêmes usages persistent. *On les retrouverait dans bien d'autres localités du département.*

« J'ai interrogé des vieillards de Château-Thierry, m'écrit un de mes élèves : « *La fête de la saint-Jean, me disent-ils, a existé jusque vers* 1850. *Les jeunes gens de mon âge se rappellent que l'on dansait encore autour des feux dans leur enfance. On les allumait, surtout, quand il pleuvait au mois de juin, et cela dans l'intention de faire cesser la pluie ; un proverbe populaire dit en effet :*

Eau de Saint-Jean ôte le vin
Et ne donne pas de pain.

« *Ces usages ont disparu depuis une vingtaine d'années. Mais je me rappelle très bien avoir assisté à la fête des Brandons qui avait lieu le premier dimanche de carême devant la porte de ceux qui s'étaient mariés pendant l'année.* »

« Dans le département des Ardennes, ajoute notre zélé correspondant, près de Château-Porcien, mon père a connu une coutume analogue qu'on a essayé de faire revivre, il y a quelques années, mais sans succès. A la saint-Jean d'hiver (27 décembre) on allumait de grands feux appelés *Buirs* ou *Buires* ; on dansait autour, on chantait et l'on buvait beaucoup. »

A *Gap*[3], m'assure un autre de mes auditeurs : « *un bûcher était allumé autrefois*[4] *sur la place publique la veille de la saint-Jean. On suspendait des chats au-dessus des flammes et on les laissait rôtir* ». Ce renseignement est d'autant plus intéressant que le même usage est signalé à Paris[5]. On lit dans un des libelles du temps de la Ligue que « *les ecclésiastiques qui ont assisté* à la prétendue conversion *de Henri IV, méritent d'être attachés en grève* comme fagots *depuis le pied jusqu'en haut de l'arbre de la saint-Jean et que le Prince devrait être mis dans le panier aux chats, que cela serait un sacrifice agréable au ciel*[6] ».

1. Village de 112 habitants.
2. Village de 600 habitants.
3. Hautes-Alpes.
4. Autrefois est bien vague. Les feux ne sont plus allumés aujourd'hui que dans les villages de la montagne.
5. Cfr. Sauval, qui, dans ses *Antiquités de Paris*, t. III, p. 632, sous la rubrique : *Comptes ordinaires de la Prévôté de Paris* : Feu de la saint-Jean, parle également d'un sacrifice de chats : Voici une quittance citée par Sauval à l'appui de ce fait : « *A Lucas Pommereux cent sous parisis pour avoir fourni « tous « les chats qu'il fallait au feu de la saint-Jean durant trois années jusqu'en « 1573; de même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi y assista, un renard « pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile « où étaient lesdits chats.* »
6. Sainte-Croix, *Œuvres complètes*, t. V, p. 427.

Creuse et Corrèze. « *Sur les confins de la Creuse et de la Corrèze on n'a pas oublié la tradition du feu de la saint-Jean. A un point désigné d'avance, le 23 juin au soir, hommes, femmes et enfants se réunissent pour allumer le feu, on tâche de le faire aussi brillant que possible*[1]. *Bientôt commencent les danses. Jeunes gens et jeunes filles chantent des rondes pendant que les pères et les mères se chauffent, ayant eu soin préalablement* de se ceindre les reins de brins de seigle arrachés au champ voisin. *Ils moissonneront ensuite sans efforts.* Quant le feu tombe, les jeunes gens sautent par-dessus. *Les jeunes enfants sont enlevés par leurs pères ou leurs frères et exposés au contact de la flamme qui les préservera des fièvres.*

Drôme[2]. On se rappelle encore à Valloire que le 23 juin des feux étaient allumés sur toutes les hauteurs voisines, mais ces usages étaient surtout répandus dans l'Isère.

Isère. A Grenoble on élevait sur l'ancienne place Saint-Jean[3], devant l'église de ce saint, aujourd'hui démolie, un grand bûcher que bénissait le curé de la paroisse et auquel les consuls mettaient le feu. Louis XIII s'étant trouvé deux fois dans cette ville à l'époque de la fête, en 1502 et 1511, mit lui-même chaque fois le feu aux bûches de saint-Jean.

C'était un usage commun dans tout le Dauphiné. Il ne se retrouve plus que dans les hautes montagnes, mais il y est très populaire ; c'est l'occasion de promenades au milieu des prairies alors émaillées de fleurs. *Les jeunes filles se rendent à ces feux, persuadées qu'il faut les visiter* neuf fois *et faire des farandoles autour de chacun d'eux pour trouver un mari dans l'année. Les paysannes et les pâtres y conduisent leurs troupeaux* qu'ils font sauter par-dessus le brasier, afin de les préserver des maladies.

Les plantes aromatiques cueillies ce même jour sont des spécifiques contre les maladies et le tonnerre. On les conserve précieusement toute l'année : *la menthe, la mélisse, la sauge sont les plus recherchées.* Les fleurs de sureau ont également bonne renommée.

Lot-et-Garonne. Une brochure qu'a eu l'obligeance de m'envoyer M. le pasteur Lièvre, correspondant du Ministère[4], donne sur une des fêtes solaires de l'Agenais au XVe siècle des détails qui méritent d'être reproduits dans cette annexe. L'auteur n'aborde point la question de survivance, mais ce qu'il nous dit de la fête où figure la roue du soleil est un nouvel argument venant se joindre à ceux qui ont été déjà relevés par M. H. Gaidoz.

Autrefois, dans le pays d'Agen, suivant un antique usage, les paroissiens pour célébrer une cérémonie de leur culte s'assemblaient, en Gaule, dans un même temple. A un moment donné les portes du sanctuaire s'ouvraient comme par l'effet d'une puissance invisible, et aux yeux de ce peuple abusé on pas-

1. Autrefois le feu était allumé par un des notables du pays. Renseignement d'un habitant du pays.

2. Autre lettre.

3. Aujourd'hui place Saint-André.

4. Extrait du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, année 1892.

raissait une roue entourée de flammes, qui, précipitée sur la pente roulait jusqu'à la rivière, au pied du coteau. Ramenée au temple par un détour, et lancée à nouveau, elle recommençait à vomir de vaines flammes[1] (Légende de saint Vincent d'Agen).

Ce texte, ajoute le pasteur Lièvre, qui a échappé aux savantes recherches de M. Henri Gaidoz, est le plus ancien que nous ayons sur la roue solaire et, en outre, le plus explicite. Il est remarquable que cette même cérémonie est décrite par un Anglais dans un poème latin du XVIe siècle. La coutume était donc cosmopolite. « *Les gens*, est-il dit dans ce poème, *prennent une vieille roue pourrie, hors d'usage. Ils l'entourent de paille et d'étoupe qui la cachent entièrement; puis ils la portent au sommet de quelque montagne. Quand la nuit devient obscure, ils y mettent le feu et la font rouler avec violence. C'est un spectacle étrange et monstrueux. On dirait que le soleil est tombé du ciel.*

Oise. En 1846, M. Bazin, membre de la Société des antiquaires de Picardie, envoyait à M. Breuil, qui préparait son travail sur le culte de saint Jean-Baptiste, la note suivante : « *A Breteuil* (Oise), *où je réside, nos feux de la saint-Jean se font la veille du saint, au soir. Les habitants élèvent une pyramide composée de bourrées et de bottes de paille qu'ils couronnent d'un bouquet ou de l'image du saint. Le peuple s'y rend processionnellement et le curé y met le feu. Pendant qu'il brûle la procession en fait* trois fois *le tour. Lorsque tout est consumé, beaucoup de personnes ramassent les charbons qu'elles mettent dans leurs maisons pour les préserver de la foudre. La paroisse de Paillard, dépendant de Breteuil, est une de celles qui tiennent le plus à conserver la fête de saint-Jean* ».

J'ai voulu savoir ce qui pouvait rester de ces usages à Breteuil et aux environs : j'ai écrit à l'instituteur, et le 23 juin 1897 je recevais de M. A. Couguenague, directeur de l'école primaire communale, une longue lettre d'où il résulte que des feux sont encore régulièrement allumés, chaque année, dans la contrée, mais non en l'honneur du même saint.

Si à Vendeuil le feu est allumé à la saint-Jean, à Paillard il est allumé à la saint-Denis, à Esquennoy à la saint-Pierre, à Breteuil à la saint-Cyr. Dans d'autres villages il existe encore des feux d'août.

« *D'après ce que j'ai pu savoir, ajoute M. Couguenague, l'Eglise ne paraît plus prêter son concours à ces feux, mais si elle a aujourd'hui cessé de bénir le feu de la saint-Jean, il est certain qu'en 1870 on voyait encore presque partout le clergé catholique prendre part à cette cérémonie.*

« *A Breteuil voici ce qui se passe : Chaque année, la veille de la saint-Cyr* (*le patron du lieu*), *trois bûchers hauts de plusieurs mètres sont établis au milieu même de la ville, l'un au marché aux herbes, l'autre au marché au blé, le troisième en face de l'hôtel-Dieu. Préparés par les habitants eux-mêmes avec le bois recueilli dans les maisons, ces bûchers sont allumés par les enfants à neuf heures du soir et aussitôt des rondes se forment aux accompagnements*

1. A rapprocher de la cérémonie qui se pratiquait encore en 1810 au village de Basse-Kontz en Lorraine. Cf. plus haut, p. 110.

de cris de joie et de détonations. Un bal suit cette cérémonie. Depuis onze ans que j'habite Breteuil je vois la fête se faire chaque année avec le même entrain et je suis bien persuadé que cet usage durera encore longtemps. Elle a lieu le 15 juin, jour de la saint-Cyr[1]. *Le feu de la saint Jean avec cérémonie religieuse ne se fait plus à Breteuil depuis environ quarante ans. Comme on faisait souvent deux feux à la même heure à des endroits différents et opposés, il en résultait des divisions locales, des rivalités de rues qui ont fini par faire abandonner cet ancien usage* ».

Seine-et-Oise. A lire dans le volume de la Bibliothèque des Merveilles intitulé *Les fêtes célèbres*[2], le curieux récit d'une cérémonie de la saint-Jean, à moitié sérieuse, à moitié burlesque, à laquelle l'auteur du récit a assisté en juin 1844, près le hameau de Miregaudon, vallée de l'Orge.

Cfr. *Académie celtique*, I, 78; II, 77, 79; III, 448; IV, 338; V, 137, 188.

Société des antiquaires, Mém. I, 239; VIII, 451.

Revue archéologique, 1re série, V, 475; 2e série, XVIII, 189.

Revue des tradit. populaires, I, 173; II, 337; IX, 215, 330, 580.

La survivance des feux de la saint-Jean ou des feux de Mai qui découlent de la même source, le culte du soleil, existe en Irlande et en Angleterre aussi bien qu'en France. Les populations du sud-ouest de l'Irlande y sont particulièrement fidèles[3]. Nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail, bien qu'il y en ait dans ces vieilles terres de bien caractéristiques, mais il est une coutume qui s'y rattache conservée dans les universités anglaises, et plus spécialement à Oxford, sur laquelle nous devons insister parce qu'elle nous semble une tradition, une survivance des rites pratiques jadis dans les communautés druidiques. On continue, le 1er mai, à y fêter, au lever du soleil, le retour du printemps.

Un professeur français qui a assisté à la cérémonie, il y a quelques années, la décrit ainsi[4] :

« C'est sur la tour de Magdalen[5] Collège que cette curieuse cérémonie se reproduit chaque année.

« J'en avais entendu parler à plusieurs reprises durant mon séjour en Angleterre, car la scène avait été popularisée par un tableau, assez fantaisiste d'ailleurs, du peintre Holman Hunt. Aussi, ayant eu le plaisir d'être présenté au président du Magdalen Collège, je lui demandai ce qui

1. Saint local très populaire. A Breteuil, chaque année, à veille de saint Cyr, [illegible] portent en procession la statue d'un petit enfant [illegible] fait dans la matinée [illegible] Breteuil [illegible] passe pour avoir été érigée [illegible] la tradition remonterait à cette époque. [illegible] saint Jean.

2. P. 17[illegible].

3. Voir [illegible] de la Société arch. de Kilkenny et Société royale d'Irlande [illegible].

4. [illegible], nov. 18[illegible].

5. Ce détail est remarquable.

se faisait chaque année sur le sommet de la tour : *Nous allons, me dit-il, chanter un hymne au soleil levant.* — Et que faut-il faire pour assister à cette cérémonie ? — *Il faut se lever à trois heures du matin, arriver assez tôt au pied de la tour et monter jusqu'au sommet, échelle comprise. Il faut surtout obtenir la permission du président, qui sera enchanté de l'accorder à un professeur français.*

« Je m'empressai d'accepter et fus bien récompensé de ma peine... Au pied de la tour et sur le pont de Cherwell une foule nombreuse était massée. On entendait retentir les cornes et les trompettes qui, quelques semaines plus tard, devaient encourager les rameurs de chaque collège aux courses annuelles. Mais peu nombreux étaient les invités admis à monter jusque sur la plate forme de la tour, qui ne peut guère recevoir plus de quatre-vingts personnes...

« Le chœur est un certain nombre de fellows du collège sont là portant la robe et le surplis blanc. Tous se tournent vers l'Orient, et quand cinq heures sonnent, le chœur formé en grande partie d'enfants entonne l'*hymne traditionnel* que les assistants écoutent tête nue.

« Les paroles de l'hymne qui se chante actuellement ont été composées au XVIe siècle, mais la coutume elle-même est beaucoup plus ancienne et remonte certainement au temps où l'on adorait le dieu du jour. Le soleil, pour cette fois, répond au chœur de ses admirateurs et perce les nuages.

« Bientôt après les cloches du collège commencent à faire entendre leur carillon musical. Il semble, suivant la poétique comparaison du président, que la tour se mette à chanter aux premiers rayons de l'aurore, comme une nouvelle statue de Memnon. La tour entière est ébranlée lentement par les vibrations des cloches. On ressent la sensation d'un mouvement de roulis très lent. C'est le *rocking* attendu.

« Dès que ce rocking commence, la scène s'anime, les étudiants lancent de joyeuses plaisanteries; les caps, les robes universitaires sont jetées irrévérencieusement au pied de la tour; les coiffures volent et l'on recommence chaque année. Depuis combien de siècles? Le président quelque âgé qu'il soit, quelque temps qu'il fasse, revient chaque année à la même heure chanter l'hymne au soleil ».

Nous attirons particulièrement l'attention sur le fait que cette cérémonie se pratique sur la plate forme de la tour d'une université. On se demande depuis longtemps quelle était la destination des mystérieuses *tours rondes* d'Irlande. Il a été conjecturé que ces monuments bizarres pourraient bien avoir quelque rapport avec le culte du feu. La cérémonie qui s'est conservée à Oxford me paraît un argument sérieux en faveur de cette thèse.

ANNEXE F

Opinion de J.-B. de Rossi sur la signification du swastika dans les catacombes.

Le commandeur de Rossi, contrairement à l'opinion que nous professons, ne voit dans l'adoption du signe de la croix gammée par les chrétiens qu'une coïncidence étrangère à la valeur solaire du signe. Sa grande et légitime renommée nous fait un devoir de mettre sous les yeux du lecteur un résumé de sa doctrine (Cf. *Bulletin d'archéologie chrétienne* (édit. franç.), 1868, p. 90), à propos de l'image du Bon Pasteur découverte dans le cimetière situé sous le bois des Arvales (voir plus haut, p. 161, pl. XII).

Extraits.

Le Bon Pasteur est vêtu d'une tunique relevée par une ceinture et dont les extrémités sont ornées du signe ⸸ deux fois répété. On ne connaissait, jusqu'ici, de cette particularité qu'un seul exemple, celui du vêtement du célèbre *fossor Diogène* dont le tombeau était décoré d'images qui datent la peinture des dernières années du IVe siècle ou des débuts du Ve. Différents indices portent à croire que l'image du *Pastor* est du même siècle.

En quoi consiste la valeur et l'importance de cette peinture ? On pourrait en conclure simplement que vers la fin du IVe siècle quelques chrétiens de Rome firent broder sur leurs tuniques, au lieu des *calicula* et des *clavi*, ces ornements cruciformes de même qu'ils firent quelquefois coudre sur les bords de leurs manteaux des lettres ou des croix. Mais tous ne se contentent pas d'une interprétation si simple de la figure du Christ sous la figure du Pasteur et des broderies de la tunique.

Un journal français voulait voir dernièrement, dans ce signe, le signe asiatique primitif de félicité, le swastika des brahmanes et des bouddhistes.

Ce signe a-t-il cette importance ? C'est un signe bien connu comme représentation dissimulée de la croix. J'ai recherché la chronologie de ce signe et des exemples que nous en trouvons dans nos cimetières suburbains et j'ai observé que l'usage en fut très rare ou même nul tant que dominait celui de l'Ancre, c'est-à-dire depuis la naissance du christianisme et pendant le IIe siècle tout entier et même pendant la première moitié du IIIe et j'en ai conclu que la vogue de ce signe ne remontant pas à une haute antiquité dut être l'effet d'un choix de hiérarchie plutôt qu'à la continuation d'un rite primitif qui dès les premières origines chrétiennes se serait relié aux traditions asiatiques. Cette observation se trouve pleinement confirmée par l'usage de la peinture nouvellement découverte.

Comme ce signe est un symbole très connu du Brahmanisme et du Bouddhisme, on prétend tirer de là une preuve et établissant une relation originaire entre le christianisme, ses doctrines et les religions de l'Inde

et de l'extrême Asie. Il en est même qui veulent y voir un signe archaïque de la religion des patriarches du genre humain, un reste de la révélation primitive. On fait remarquer que les inscriptions gravées dans les cavernes buddhistes à l'occident de l'Inde sont le plus souvent précédées de ce signe et qu'il en est de même d'un certain nombre d'inscriptions chrétiennes du IVe siècle. Cela est vrai, mais il ne s'ensuit nullement que le christianisme, à sa première origine, ait reçu directement de l'Inde la tradition de ce signe religieux.

En premier lieu, ce signe est un croisement de lignes tellement naturel qu'il se trouve employé dans les méandres ornementaux des vaiselles les plus grossières et les plus primitives, comme dans les ouvrages les plus élégants de tous les peuples les plus divers.

Secondement, les monuments où ce croisement isolé de quatre *gamma* a évidemment un sens symbolique ou hiéroglyphique ne constituent point une famille ou une filiation exclusivement indo-chrétienne.

D'un autre côté, jusqu'ici, rien n'est venu éclairer le sens précis attribué à ce signe par les anciens; mais qu'il ait toujours eu, oui ou non, le sens de *bénédiction* ou de *bon augure*, de *salut* ou de *vie*, il est certain que nous en trouvons les traces dans l'Asie occidentale, en Grèce, en Italie, et jusque dans la Rome impériale et qu'il n'y a pas de raison de recourir directement aux Indes pour en expliquer l'adoption dans les monuments chrétiens. Tous ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les écrits des Pères savent parfaitement avec quel zèle les anciens fidèles s'étudièrent toujours à rechercher toutes les formes et les images qui pouvaient, fût-ce de très loin, rappeler et en même temps dissimuler la croix du Christ[1].

Ce n'est point au Ier ni au IIe siècle, mais bien à la fin du IIIe que, selon les données à nous révélées par la chronologie souterraine, cette forme de croix eut la plus grande vogue. Il ne faut point en chercher la genèse dans une tradition spontanée et primitive, mais bien dans un choix étudié et réfléchi.

Ce que j'ai dit semble suffisant pour qui désire des notions simples et positives sur l'origine et l'antiquité du signe 卐 dans les monuments chrétiens.

ANNEXE G

M. Deloche, comme complément à son mémoire sur « *La procession dite de la Lunade* », faisait la même année (1890), à l'Académie des Ins-

1. J. B. de Rossi oublie de nous dire quelle était la forme primitive de la Croix que les chrétiens des Catacombes voulaient dissimuler. L'abbé Martigny, dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* (article *Croix*), nous laisse dans la même ignorance.

criptions, lecture d'un nouveau mémoire sur : « *Le jour civil et les modes de computation des délais légaux en Gaule et en France depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*[1] ». Nous croyons devoir en donner des extraits. Ce mémoire est, en effet, un excellent commentaire de la phrase de César[2] : « *ob eam causam spatia temporis non numero dierum sed noctium finiunt* ». Il y a là un nouvel exemple frappant de survivance, un fort argument en faveur de la thèse qui affirme la permanence en Gaule de la majorité des populations primitives.

Cet usage, qui existait chez les Celtes de Germanie comme chez les Celtes de Gaule ainsi que nous l'apprend Tacite[3], « *au lieu que nous comptons par jour, ils comptent par nuits. C'est leur style dans leurs ordonnances et dans leurs convocations; ils croient que la nuit précède le jour* », avait un caractère si national qu'il a survécu à la conquête romaine dont la législation était toute différente et que l'Église elle-même qui s'était romanisée comme l'aristocratie gauloise, ne put le déraciner, bien qu'elle ait donné l'exemple de la persévérance au comput romain et nettement repoussé le vieil usage celtique et probablement druidique.

M. Deloche montre que cet usage officiellement interrompu pendant la période gallo-romaine reprit à partir de la fin du Ve siècle et persista jusqu'au milieu du XIVe siècle, M. Viollet dit même jusqu'à 1789[4]. Il est certain, du moins, que légale ou non, l'habitude de compter par nuits persista jusqu'à cette époque. « *On disait à propos d'assignations et de délais* « *attendre les nuits*[5] ». *Pithou, à la fin du XVIe siècle rappelait que, dans les formulaires de procédure, on assignait les défendeurs à comparoir* « *dans les nuits* ». *Au commencement du siècle suivant, J. Bouchel disait que la plupart de ses contemporains disaient* annuit, *comme* hac nocte, *pour* aujourd'hui.

Des poètes, comme François Villon au XVe siècle et Clément Marot au XVIe ont employé le mot nuit *dans le sens d'aujourd'hui. Il se trouve dans* « *un grand nombre de patois de nos provinces avec la même signification et sous des formes variées telles que* : Ancient, anuenet, annuit, *dans la Lorraine, la Normandie, le Maine, le Berry et en général dans le centre-nord*; nec, nec, *dans le Lyonnais, les pays du centre-sud et du midi*; *pour tout* « *on y dit nec et nuec* « *comme qui répondent exactement au groupe* a nuit « *et paraissent authentiques* « *l'expression persienne rapportée par J. Bouchel*[6]. » Après le XVIe siècle, ce ne fut plus, ajoute M. Deloche, qu'une

1. Acad. des Inscript., *Mém.*, t. XXXII, 2e partie, p. 319.
2. César, *B. G.*, VI, XVIII.
3. La traduction populaire que le *Dictionnaire* Pluhon était le père de la nation gauloise.
4. Tac., *De moribus Germanorum*, XI : « Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant; sic constituunt, sic conventus observant; nox ducere diem videtur. »
5. Viollet, *Établ. de droit français*, t. I, p. 142, et Deloche, *ouvrage cité*, p. [illegible].
6. Article « de la coutume du Lyonnais » : « Les nuecte, dit le glossaire de Lacurne de Sainte-Palaye, signifient les délais qui doivent avoir [illegible] les contestations par [illegible], entre les hommes et exécuteurs ».
7. Deloche, *ouvrage cité*, p. [illegible].

manière de parler reproduite sans discernement dans des recueils de praticiens. Ce n'était plus, suivant la juste expression de J. Sirmond et de Lalande que le dernier vestige d'une ancienne coutume abandonnée » ; mais au point de vue où nous sommes placé de pareils vestiges du passé ont leur importance.

Nous ne savons si dans les usages de la vie les Irlandais comptaient par nuits et non par jours, mais il est remarquable qu'ils avaient sur la priorité de la nuit sur le jour les mêmes idées que les Celtes de Germanie et les Gaulois. Les délais judiciaires se comptaient également chez eux par nuits comme en Gaule.

Nous ne saurions trop insister sur toutes ces *survivances*. C'est notre histoire primitive qui se refait ainsi peu à peu à l'aide de ces constatations.

C'est, conclut M. Deloche, à cause du culte du *Dispater* que les feux de la saint-Jean étaient et sont encore allumés *la veille au soir* et non *le jour* de la nativité du précurseur, c'est-à-dire du solstice.

C'est de là, certainement, qu'est venu cet usage général pour les fêtes patronales des particuliers de porter à ceux-ci les offrandes et les vœux de leurs parents et de leurs amis, non pas le jour de la fête mais la veille au soir.

ANNEXE H

De la propagation et de l'altération des langues indo-européennes en Occident.

Le problème de la propagation des langues dites indo-européennes que nous soulevons en passant n'a été jusqu'ici sérieusement posé par personne. La division de la langue mère en dialectes divers représentant plus ou moins fidèlement le type primitif, les modifications subies par ces dialectes ou langues particulières dans le cours des temps ont seules préoccupé les linguistes, cela se conçoit. La légende biblique de la dispersion des peuples et de la confusion des langues généralement acceptée et reproduite encore dans l'*Histoire ancienne* de François Lenormant supprime le problème. Chaque peuple ayant, après la dispersion, emporté avec lui au bout du monde sa langue déjà constituée, la question de la propagation de ces langues était résolue. Les langues ainsi séparées du tronc commun pouvaient s'être modifiées, altérées suivant des lois générales que le linguiste avait à découvrir, il n'y avait pas lieu de se demander comment chaque peuple quelque éloigné qu'il fût du centre commun avait appris sa langue. Il la tenait de ses aïeux. L'hypothèse pouvait se soutenir à l'époque où l'on professait que l'Europe avait été peuplée tout entière par ces migrations aryennes. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. Les Aryens sont des tard-venus en Europe. Ils y ont trouvé des populations très denses et beaucoup moins barbares qu'on ne le pouvait

croire. Ces populations avaient un langage à elles dont le basque et ce qui reste du ligure peuvent donner une idée. Ces langues, la persistance du basque le démontre, n'étaient point vouées à une mort naturelle, à un dépérissement organique. Il y a donc lieu de se demander comment les langues aryennes se sont substituées à ces vieux idiomes, comment la langue d'un tout petit groupe d'immigrants de civilisation supérieure a pu se généraliser sur une terre étrangère déjà peuplée et non dénuée de toute civilisation.

Pour que ce phénomène se fût accompli de lui-même, sous l'empire de la loi naturelle du contact des races et des idiomes, il faudrait de deux choses l'une : ou que les indigènes comme les peuplades sauvages de l'Amérique se soient peu à peu éteints à ce contact, tandis que les immigrants se multipliaient sans mesure tout en recevant incessamment de nouveaux colons de leur groupe ; ou que la population indigène, bien que beaucoup plus nombreuse, ait fini par être absorbée par les nouveau-venus. Or les faits sont contraires à ces hypothèses. L'anthropologie, aussi bien que l'archéologie préhistorique démontre que les populations primitives, au milieu desquelles sont venus s'établir les Aryens, ont encore aujourd'hui, en France comme en Angleterre et en Irlande, de nombreux représentants. Nous sommes, en grande partie, leurs descendants directs.

Faudrait-il croire que la langue aryenne, que parlaient nos pères aryens, par la seule vertu de sa supériorité organique ait opéré cette conquête comme la lumière chasse les ténèbres au lever du soleil? Nous ne connaissons dans l'histoire aucun exemple d'un pareil miracle. Un fait s'est produit au commencement de notre ère, la substitution des langues romanes aux langues celtiques en France et en Espagne. Les linguistes ont expliqué scientifiquement cette révolution due à la forte organisation de l'enseignement dans les provinces soumises à Rome durant les premiers siècles de l'Empire. Une cause semblable de substitution d'une langue à une autre a-t-elle existé dans les temps antérieurs? Aucun historien, aucun linguiste ne se l'est demandé. Si des communautés druidiques dont l'existence n'est pas contestable ne sont, comme nous le soupçonnons, qu'une forme particulière d'une très vieille institution sociale, importée d'Orient en Occident, dont les lamaseries du Thibet et de la Tartarie seraient les dernières manifestations, les foyers de propagation des langues aryennes non seulement en Gaule, en Irlande, en Ecosse, mais en Italie, en Espagne, en Scandinavie et en Germanie, à une époque inconnue, mais très ancienne, seraient découverts. Le mode d'action aurait été le même que celui qui a présidé à la propagation des langues néo-latines en Espagne et en Gaule au commencement de notre ère.

Les druides représentants des groupes aryens, en Occident, ces fondateurs des peuplades primitives de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Gaule auraient été les propagateurs de leur langue, tout d'abord parmi l'aristocratie des chefs, dont la jeunesse venait chercher auprès d'eux les éléments de toute science, puis par l'intermédiaire de leurs élèves parmi tous les hommes du clan.

Acceptons cette hypothèse. Bien des questions de détail sont exposées par

les linguistes, qu'ils cherchent à résoudre à l'aide de prétendues lois présidant au développement normal des langues trouvent des explications plus naturelles et plus simples. La perfection relative des langues létiques et lithuaniennes, par exemple, au milieu de populations encore complètement sauvages au temps de Tacite, s'expliquerait logiquement par l'existence, dans le pays qu'elle aurait longtemps dominé, d'une de ces grandes communautés que nous avons assimilées aux grandes abbayes chrétiennes de Gaule et de Germanie des VIe et VIIe siècles. Les druides auraient imprimé leur empreinte sur ce peuple qui plus tard livré à lui-même en aurait conservé les traces : la présence des Æstii[1] dans ces contrées semble justifier historiquement cette hypothèse. Ces vieilles communautés druidiques ou autres pouvaient n'avoir pas toutes les mêmes méthodes d'enseignement, les populations dont elles faisaient l'éducation se prêter avec plus ou moins de résistance à leurs efforts, être plus ou moins propres à l'adaptation de leurs cerveaux et de leur larynx à une langue nouvelle. De là bien des divergences dans la constitution définitive des dialectes, l'éducation de chaque groupe pouvant d'ailleurs avoir été plus ou propre longue. Il y a là, ce nous semble, un point de vue nouveau et fécond, riche de conséquences. Notre conviction est qu'il y a là un facteur puissant de la propagation des langues indo-européennes en Occident. Nous nous proposons de suivre cette piste ; en attendant nous livrons avec confiance ces aperçus à ceux que les problèmes de ce genre intéressent.

ANNEXE I

Les grandes abbayes chrétiennes d'Irlande, d'Écosse et du pays de Galles, héritières des communautés druidiques de ces contrées.

Plus nous approfondissons la question des druides, plus elle s'élargit à nos yeux et prend d'importance. Nous sommes arrivé à la ferme conviction que derrière la corporation de prêtres gaulois ou celtes dont César, Diodore et Strabon ont popularisé le nom, se cache une vieille institution sociale qui, dans la haute antiquité, a fait sentir son influence civilisatrice, en dehors de la Gaule, en Irlande, en Écosse, dans le pays de Galles, en Scandinavie, en Germanie, chez les Aestiens, chez les Celtes du Haut Danube, chez les Gètes et plus particulièrement en Thrace. Nous ne serions pas étonné que le nom d'Orphée ne symbolisât un certain nombre de ces institutions. Les confréries pythagoriciennes et les institutions de Numa constituent, selon nous, une des faces méconnues de ces antiques organisations cénobitiques, dont nos couvents, nos commu-

1. Voir plus haut, p. 375.

bbayes chrétiennes seraient les héritiers; nous aurions là un exemple de survivances. Un esprit nouveau aurait alors animé ces corps.

L'idée directrice de ces institutions, comme aurait dit Claude Bernard, n'est pas, en effet, une idée émanant de l'Évangile, elle est bien antérieure. L'idée chrétienne était avant tout mystique. Les couvents qui en découlent directement ont surtout ce caractère. Tel n'est pas le caractère des grandes abbayes *des moines d'Occident*. Ces abbayes furent un emprunt fait par l'Église aux Communautés druidiques dont elle s'appropria l'organisation, en l'adaptant aux nouvelles croyances, de même qu'elle empruntait à l'Empire son organisation diocésaine.

Si l'on voulait aller chercher un précédent moins éloigné du berceau chrétien, il faudrait l'aller chercher chez les esséniens, ou en Égypte. L'idée n'est pas venue de la Rome papale. Nous soupçonnons qu'on en trouverait plutôt l'origine en Chaldée ou en Médie. C'est à cette grande tradition que se rattachent, selon nous, les abbayes des moines occidentaux. Les communautés druidiques [illegible] et d'Écosse ont été leurs modèles.

Nous rentrons ici pleinement dans notre sujet. Nous espérons pouvoir, dans un mémoire spécial dont nous réunissons les éléments, mettre cette vérité en pleine lumière; mais nous [illegible]rons devoir, en attendant, soumettre à nos élèves quelques-unes [illegible]sidérations qui ont porté la conviction dans notre esprit.

La thèse du comte de Montalem[illegible] de Mignet[2], d'Ozanam[3], de La Villemarqué[4] qui veulent tout rapp[illegible] à l'action de l'Église romaine est celle-ci[5]. Les ordres monastiqu[illegible] sont point contemporains des premiers temps du christianisme. L'heure de leur développement a été relativement tardive, la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle. L'Égypte en a été le berceau, mais comme l'Église née en Orient, elle n'acquit sa véritable force qu'en Occident. Montalembert reconnaît que le cénobitisme est bien antérieur à l'ère chrétienne, mais il tient, comme de Rossi à propos du swastika, à complètement dégager l'origine de l'institution chrétienne de toute influence païenne. Écoutons comment il se débarrasse de cette hérédité gênante[6] : « *L'Inde depuis trois mille ans a ses ascètes qui poussent jusqu'au délire la science de la mortification et la pratique des châtiments volontaires. On les trouve encore errant dans le monde, ou vivant en communautés chez toutes les nations qui reconnaissent la loi du buddhisme. Ils n'ont rien produit, rien sauvé. L'orgueil et*

1. *Les moines d'Occident.*
2. Notes et mémoires : *Les abbayes germaniques.*
3. *Etudes germaniques.*
4. *Passim.*
5. *Les moines d'Occident*, t. I, p. 55 et 131.
6. L'Ecole catholique à cette époque repoussait tout lien entre le christianisme et le paganisme et professait qu'un fossé infranchissable séparait ces deux mondes, le monde chrétien et le monde païen.

l'erreur et la corruption et l'oisiveté les ont rendus inutiles à l'esprit humain[1]. » Le christianisme seul, aux yeux de Montalembert, pouvait vivifier de semblables communautés. Montalembert ne veut pas davantage de rapprochement entre nos grandes abbayes de moines et les confréries pythagoriciennes. La vertu inhérente à la doctrine chrétienne doit suffire à tout et tout expliquer. Rien du paganisme ne doit avoir survécu dans le christianisme. Les faits dont la raison ne rend pas compte, le miracle les explique.

Mignet s'incline devant les faits sans en approfondir les causes, et accepte, sans les discuter, les légendes les plus invraisemblables touchant l'établissement du christianisme dans les îles Britanniques, et la fondation des monastères.

« *Vers la fin du* IVe *siècle*[2] *quelques Irlandais poussés par la curiosité et le goût des voyages allèrent jusqu'à Rome. Les Papes qui ne laissaient passer aucune occasion de propager le christianisme convertirent les voyageurs* qui se nommaient *Kiaran Ailba, Desclan et Uar et se servirent d'eux pour annoncer la religion chrétienne à l'Irlande*...(et voilà l'Irlande convertie!). *Quelques années après le diacre Palladius va fonder des églises et des monastères chez les Scots.* »

« *Le pape Célestin*[3], écrit de son côté Montalembert, *envoie Palladius en Bretagne avec douze compagnons. Ils y établissent trois églises; Patrick leur succède et sont ainsi fondées successivement les abbayes d'Armagh et de Bangor qui contenaient deux ou trois mille moines, ainsi que l'abbaye de Kolomb-Kill, située dans l'une des Hébrides, l'île d'Iona* ».

Or tout cela est légendaire, ne s'appuie sur aucun témoignage historique sérieux. Ouvrons l'*Histoire ecclésiastique des Anglais* de Bède le Vénérable[4], qui résume l'histoire religieuse du pays depuis l'entrée de Jules-César en Gaule jusqu'en 731 — Bède avait à sa disposition la riche bibliothèque du monastère où il résidait — nous n'y trouvons rien de semblable. Sur les premiers apôtres dont parle Mignet, Bède est complètement muet : une seule phrase est consacrée à Palladius sous la date de 430 et encore est-il certain que ce ne soit pas une interpolation[5]? Puis, nous passons sans transition à l'année 597 où nous voyons un moine du nom de Colomba[6] recevoir des mains du roi Bridius l'île d'Iona pour y fonder un monastère.

Remarquons que ce Colomba n'est point envoyé de Rome et il semble

1. Nous n'insistons pas sur les préjugés de Montalembert touchant le buddhisme. Nous renvoyons à ce que nous avons dit, p. 179, de la morale d'Açoka, et p. 297 et suivantes des lamaseries buddhistes.

2. Mignet, *Notes et mémoires*, t. II, p. 12.

3. Élu pape en 422.

4. Beda, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* (673-735).

5. Beda, *op laud.*, V, 24, anno 430. « Palladius ad Scotos in Christum credentes a Cœlestino Papa primus mittitur episcopus. »

6. Beda, *op. laud.*, III, 4. Est-ce le même que le Kolomb-Kill des légendes? Mais il ne faut pas le confondre avec saint Colomban. »

bien qu'il vint d'Irlande puisque Beda ajoute qu'il y avait antérieurement fondé un monastère : *Fecerat [Columba] priusquam Britanniam veniret monasterium nobile in Hibernia*. Non-seulement il ne vient pas de Rome, mais il introduit dans son monastère une règle et des rites que condamne l'Église romaine[1] et dont les Papes ne purent obtenir la modification qu'en 701. Le monastère fondé en Irlande par Colomba portait un nom que Bède traduit par *Campus roborum*[2].

Les instructions de saint Grégoire sont bien curieuses. Tandis qu'en Gaule les apôtres du christianisme, saint Martin en particulier, renversent les temples après en avoir brisé les idoles, saint Grégoire prescrit à Augustin de les conserver en se contentant de les purifier[3].

De cette lettre et des précédentes, remarquables à tant de points de vue, résulte avec évidence qu'en 607, c'est-à-dire au commencement du VIIe siècle

1. Beda, *op. laud.*, III, 25.

2. Serait-ce le monastère de Kildare ou Kill-Dare, *Cella-quercus* d'après Baillet. Le monastère de Kildare passe pour un des plus anciens de l'Irlande. Il était surtout célèbre par le culte de sainte Brigite qui passe pour en être la fondatrice. Or, nous trouvons à Kildare une *survivance* bien curieuse. Giraldus Cambrensis, dans sa *Topographia hibernica* (distinct. II, c. XXXIV) raconte que le monastère de Sainte-Brigitte était célèbre par ses miracles, entre autres par le miracle du *feu inextinguible*. « *Multa hic sunt miracula inter quæ primum ignis Brigidiæ quem inextinguibilem dicunt non quia extingui non possel*, ajoute le Cambrensis, sed quia tam solicite, tam accurate moniales et sanctæ mulieres ignem suppetente materia fovent et nutriunt ut tempore Virginis per tot annorum curricula et semper manserit inextinctus. » C'était évidemment une tradition druidique.

3. Beda, *op. laud.*, *l. c.* Nous croyons devoir donner ici, *in extenso*, le texte de cette remarquable épître. *Exemplar apostolæ quam Mellito abbati in Britanniam Papa misit*. Anno 601.

Cum ergo Deus omnipotens vos ad reverendissimum virum fratrem nostrum Augustinum episcopum perduxerit dicite ei quid diu mecum de causa Anglorum cogitans tractavi : videlicet quia fana idolorum destrui in eadem gente minime debeant : sed ipsa quæ in eis sunt idola destruantur; aqua benedicta fiat, in eisdem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiæ ponantur; quia si fana eadem bene constructa sunt, necesse est ut a cultu dæmonum in obsequio veri Dei debeant commutari; ut, dum gens ipsa eadem fana sua non videt destrui de corde errorem deponat et Deum verum cognoscens ac adorans, ad loca quæ consuevit, familiarius concurrat et quia boves solent in sacrificio dæmonum multos occidere, debet eis etiam hac de re aliqua solemnitas immutari : ut die dedicationis vel natalitii sanctorum martyrum quorum illic reliquiæ ponuntur, tabernacula sibi circa easdem ecclesias, quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant et religiosis conviviis solemnitatem celebrent; nec diabolo jam animalia immolent et ad laudem Dei in esu suo animalia occidant et donatori omnium de societate sua gratias referunt; ut dum eis aliqua exterius gaudia reservantur, ad interiora gaudia consentire facilius valeant. Nam duris mentibus simul omnia abscidere impossibile esse non dubium est, quia et is qui summum locum ascendere nititur, gradibus vel passibus non autem saltibus elevatur. Voir la traduction (IXe leçon, p. 113).

comme l'a établi Gordon[1] dans son *Histoire d'Irlande*, l'Angleterre, l'Écosse et plus certainement encore l'Irlande[2], étaient encore en plein paganisme[3], ou du moins n'avaient point encore subi l'influence de l'Église romaine. Et cependant, dès le milieu du VIe siècle, nous voyons l'Irlande et l'Écosse couvertes de monastères, d'abbayes renfermant des milliers de moines. Bien plus, plusieurs de ces monastères, comme celui d'Iona, sont si florissants, si vivaces qu'ils deviennent presque aussitôt des ruches d'où s'échappent de nombreux essaims de moines que nous retrouvons à la fin du siècle, fortement établis en Gaule, en Italie et bientôt en Germanie, régis par le même esprit et la même règle, sous l'inspiration de saint Colomban. Rome n'avait rien fondé de semblable dans les contrées qui étaient sous sa dépendance.

Un autre fait ressort avec non moins d'évidence de la lecture de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède le Vénérable[4]. A côté de l'Église romaine établie en Angleterre à la suite de la mission d'Augustin existaient au VIIe siècle des églises irlandaises, et écossaises avec annexes dans le pays de Galles, indépendantes, pratiquant le rite grec et qui ne se soumirent que tardivement à l'autorité de l'Église romaine : l'église écossaise en 716[5], les églises du pays de Galles en 1127 seulemeut[6].

Il est donc certain que ce ne sont pas des envoyés de Rome qui ont fondé les grandes abbayes de Bangor en Irlande, d'Iona en Écosse. De tous les faits connus il ressort que ce sont des apôtres de rite grec qui ont les premiers apporté l'évangile aux Irlandais et aux Scots, qu'ils ont trouvé dans ces deux contrées des communautés druidiques dejà constituées, où les esprits, par le genre de vie qu'y menaient les moines, étaient prédisposés à recevoir avec faveur la bonne nouvelle. La manière dont, d'après la légende (légende chrétienne, catholique), saint Patrick fut reçu par le roi Loégaire en est une preuve irréfutable.

Il est permis de supposer que les missionnaires chrétiens venus d'Orient en Écosse et en Irlande trouvaient dans les communautés druidiques un centre de prédication précieux comme en Orient dans les synagogues. Il serait étonnant qu'ils n'en eussent pas profité. Les communautés druidiques politiquement dépendaient des chefs de clan[7]. Il sufisait de convertir un de ces chefs pour avoir accès dans ces communautés et en devenir bientôt les maîtres. Le *presbyteros* prenait la place du chef druide. L'organisation de la communauté pouvait rester la même, aussi peu modifiée que

1. Voir notre XXe leçon.
2. La mission de saint Patrick est légendaire.
3. Paganisme à moitié chrétien avec lequel, comme l'indique la légende de saint Patrick, les chrétiens n'eurent aucune peine à s'entendre. On ne voit pas qu'il y ait eu de martyrs ni en Irlande ni en Écosse.
4. Bède écrivait son Histoire au commencement du VIIIe siècle.
5. Beda, *op. laud.*, V, 22.
6. Concile provincial de Tours présidé par l'archevêque Hildebert auquel étaient soumises les églises du pays de Galles.
7. Voir notre leçon sur l'Irlande.

ne le fut le code de loi national — nous avons vu qu'à la demande de Colomb-Kill[1] les *file* avaient conservé tous leurs privilèges.

Ce que nous savons de certaines confréries particulières à l'Irlande, à l'Écosse et au pays de Galles, auxquelles l'Église romaine fit toujours la guerre jusqu'au jour où elle put les détruire[2], donne à penser que ces moines connus sous les noms de *culdees* et *coledei* avaient conservé intacte une partie des règlements et privilèges des communautés druidiques.

A Iona, d'après le Dr Jamieson[3], qui a fait de ces confréries une étude spéciale, les moines s'ordonnaient les uns les autres; ils célébraient la Pâque d'après le rite oriental, leur tonsure était différente de la tonsure romaine[4], ils repoussaient la doctrine de la présence réelle et paraissent n'avoir pas connu le sacrement de la Confirmation. Leurs églises étaient dédiées à la Trinité, jamais aux saints, on croit qu'ils n'avaient pas la messe et ne croyaient pas aux reliques. Ils désapprouvaient les doctrines du célibat. Nous sommes là bien loin d'une création de la Cour de Rome.

Saint Bernard dit que de son temps les moines d'une de ces confréries, la confrérie des culdees, pullulaient à Bangor et à Down[5]. James en a fouillé toutes les annales monastiques où il est question de ces moines voit en eux des survivants des druides convertis et dans leurs règlements le résultat de concessions faites au druidisme par le christianisme. Nous avouons que l'idée nous séduit et la question mérite d'être approfondie. L'étude de ces culdées est, en tout cas, très intéressante. Barry Giraldus, plus connu sous le nom de Geraldus Cambrensis, écrivain du XIIe siècle, James Ware, savant antiquaire irlandais, auteur des *Disquisitiones de Hibernia* et *Antiquitatibus ejus* donnent l'un et l'autre sur ces singuliers moines des détails favorables à cette thèse. Ils constatent comme le fera Jamieson leur présence en Irlande, en Écosse et dans le pays de Galles sous le nom de *Culdei*, particulièrement dans les contrées où les druides ont laissé le plus de traces. Leurs abbés, fait à remarquer, étaient laïques dans les premiers temps. Certaines fonctions, chez eux, étaient héréditaires. Ils possédaient des biens également héréditaires, distincts des biens ecclésiastiques. En parlant de ceux qui étaient laïques sans cesser d'être culdées, Ware dit qu'ils se contentaient de payer au clergé la dîme de ces biens qui portaient le nom spécial de Terra Laudes.

Geraldus Cambrensis[6] déclare que de son temps ces moines étaient la peste de l'Église, des usurpateurs des biens du clergé[7], qui sous pré-

1. Voir notre leçon sur l'Irlande.

2. Ils furent remplacés au XIIe siècle seulement par les Bénédictins et les Cisterciens. D'après Higgins, *The celtic druids*.

3. Les druides se distinguaient également des laïques par la tonsure. Les personnages figurant sur le chaudron de Gundestrup sont tonsurés.

4. On dit qu'ils avaient une tonsure en forme de croissant sur le devant.

5. *Dissertation critique* [illegible] Histoire [illegible] t. VI, edit. de 1866, p. 120.

6. Il est bien plus naturel de penser qu'ils poursuivaient d'autres privilèges dont ils avaient pu [illegible]

texte qu'ils étaient chargés de la protection et de la défense des églises les avaient dépouillées. Tout le passage est à citer.

Notandum autem quod hæc ecclesia (Ecclesia Paterni Magni) *sicut et alia per Hiberniam et Walliam plures abbatem laicum habet*[1]. *Usus enim inolevit et prava consuetudo ut viri in parochio potentes, primo tanquam œconomi seu potius ecclesiarum patroni et defensores a clero constituti, postea processu temporis aucta cupidine totum sibi jus usurparent et terras omnes cum interiore possessione sibi impudenter appropriarent, solum altaria cum decimis et obventionibus clero relinquentes et hæc ipsa filiis suis clericis et cognatis assignantes. Tales itaque defensores seu potius ecclesiarum destructores abbates se vocari fecere. In hoc statu ecclesiam hanc invenimus destitutam.*

Nous avons vu que saint Grégoire le Grand donnait en 601 pour instruction à Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, de conserver les temples païens qui, par leur solidité, pouvaient servir au culte. Nous ne savons ce qu'il faut entendre par l'expression *fana* dont il se sert; mais il existe en Irlande un certain nombre d'enceintes fortifiées, de *duns*, dont quelques-uns abritent encore des églises, chapelles et oratoires primitifs, la plupart aujourd'hui en ruines ou abandonnés. M. E.-A. Martel, dans son intéressant volume *Irlande et cavernes anglaises*, en décrit quelques-unes dont il donne même les photographies. Plusieurs de ces duns sont construits en appareil cyclopéen. On n'en a jusqu'ici déterminé ni la date ni l'usage précis. Ces monuments ne peuvent être attribués ni aux Romains, ni à l'Église. Ils ne peuvent être que druidiques; plusieurs sont dans des îles. Nous dirons, comme pour les *oppida* de la Gaule du type d'Avaricum[2] : des constructions semblables nous révèlent l'existence d'une force sociale d'une grande énergie; à des communautés comme les communautés druidiques seules peuvent avoir appartenu les architectes de ces *duns*. Pourquoi ces *duns* ne seraient-ils pas les *fana* dont parle saint Grégoire?

Or, si l'apparition subite de tant d'abbayes chrétiennes, sortant de terre pour ainsi dire miraculeusement, dans un même siècle, peuplées de milliers d'hiérodules, dans un pays d'une profonde barbarie, est un fait inexplicable dans son isolement, si l'on suppose que rien ne l'a préparé dans le passé, ne serait-il pas encore plus étonnant que des chrétiens, trouvant tout organisées des communautés puissantes qu'ils pouvaient gagner à leur cause, n'aient pas profité de ces circonstances heureuses qu'ils avaient droit de regarder comme providentielles?

Nous voyons un certain nombre de rois ou chefs de clans abandonner à des laïques chrétiens des terrains et des îles (l'île d'Iona est du nombre) pour y établir des monastères. Ces donations, presque toutes en terres druidiques, ne cachent-elles pas l'autorisation, le droit d'établir des abbayes chrétiennes là où existaient déjà des monastères druidiques, plutôt que la concession de terres vierges sur lesquelles seraient construits des bâtiments coûteux? Où une église pauvre aurait-elle trouvé des ressources

1. Comme dans le pays de Galles, sous le nom de *colidei*.
2. Voir notre XVIIIe leçon.

pour des constructions semblables, si les chefs de clans ne leur avaient pas concédé les revenus des communautés druidiques avec toutes leurs dépendances?

Nous croyons avoir le droit de considérer les abbayes chrétiennes d'Irlande et d'Écosse comme les héritières des communautés druidiques.

Addenda à l'annexe I.

Cette annexe était imprimée et mise en pages, quand, relisant l'excellent livre de notre confrère l'abbé Duchesne : *Origines du culte chrétien*, je m'aperçois que le savant auteur met en doute l'authenticité de la lettre de saint Grégoire le Grand sur laquelle nous nous appuyons, p. 420 : « *Cette lettre*[1] *est certainement inauthentique... Saint Boniface la fit rechercher en 745 dans les archives romaines et constata qu'elle ne s'y trouvait pas. Elle témoigne à l'endroit des rites d'une indifférence incompatible avec l'esprit romain... Je ne serais pas étonné que Théodore*[2], *l'auteur des* Interrogationes Augustini *et des* Responsiones Gregorii, *en fût l'auteur. Il a pu, sans être le moins du monde un faussaire, trouver utile de donner cette forme à ses idées en fait de discipline et de liturgie.* »

L'abbé Duchesne est préoccupé des rites seuls, non de la conservation des temples. A notre point de vue, si la lettre est *de Théodore ou de son entourage*[3], non de saint Grégoire, elle constituerait un argument peut-être encore plus fort en faveur de notre thèse. Théodore trouvant un état de choses qui lui paraissait anormal — un grand nombre de temples païens abritant le culte nouveau — aurait voulu justifier cette exception au nom d'une autorité souveraine. Ce serait la plus indiscutable affirmation des faits.

1. Abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 94.
2. Théodore, moine grec de Tarse en Cilicie, envoyé par le pape Vitalien en 668 en Angleterre pour y occuper le siège épiscopal de Cantorbéry.
3. Abbé Duchesne, *l. c.*

FIN DES ANNEXES

ERRATA

Page 87, note 2, *Fréret* à reporter à la ligne suivante.
— 92, ligne 13, *lamanisme*, lisez : lamaïsme.
— 94, note 1, *lamanique*, lisez : lamaïque.
— 103, ligne 23, *primitifs*, lisez : positifs.
— 110, ligne 18, *pl. VI*, lisez : pl. XXII.
— 117, ligne 22, *Boullou*, lisez : Bullou.
— 119, note 3, *Annexe F*, lisez : E.
— 140, note 2, *pl. VII*, lisez : VI.
— 142, note 4, *Annexe E*, lisez : F.
— 143, ligne 3, *pl. VII*, lisez : VI.
— 144, ligne 12, *pl. VIII*, lisez : VII.
— 147, ligne 11, *Gobledulitanus*, lisez : Cobledulitanus; ligne 12 : effacer Sionnus.
— 152, ligne 8, *pl. IX*, lisez : pl. VIII.
— 153, ligne 18, *la foudre*, lisez : le foudre.
— 160, ligne 19, *pl. X*, lisez : pl. IX; ligne 24, *pl. XI*, lisez : pl. X.
— 161, lignes 4 et 13, *pl. XII*, lisez : pl. XI; note 4, *pl. XIII*, lisez : pl. XXIII.
Page 162, note 3, *pl. XIV*, lisez : pl. XII; note 4, *pl. XV*, lisez : pl. XIII.
— 163, note 1, *pl. XVI*, lisez : pl. XIV.
— 164, note 1, *pl. XVII*, lisez : pl XV.
— 166, note 2, *pl. XVII*, lisez : pl. XVI.
— 167, note 2, *pl. XIX*, lisez : pl. XVII.
— 169, notes 1 et 2, *pl. XV*, lisez : pl. XVIII.
— 171, ligne 13, *pl. XXI*, lisez pl. : XIX.
— 174, note 2, *pl. VII*, lisez : pl. VI.
— 176, note 1, pl. XXII et XXIII, lisez : XX et XXI.
— 178, ligne 12, *fig.* 28, lisez : 28 *bis*.
— 185, note 2, pl. VI, lisez : pl. XXII.
— 186, ligne 12, *XXIII*, lisez : XXI.
— 206, ligne 33, *Anvenez*, lisez Auvenet.
— 209, ligne 4, *avec les dieux*, lisez : aux dieux.
— 224, note 3, pl. IX, lisez : pl. VIII.
— 235, ligne 32, Huchre, lisez : Hucher.
— 246, note 1, *fig. 35*, lisez : 37.
— 247, note 1, VI, XVII, lisez : VI, XVIII.

TABLE DES PLANCHES

I, p. 49. -- Cellule monastique à Inishmurray (Irlande).
II, p. 63. — Formes diverses de cercles accompagnant les cupules.
III, p. 64. — Pierre à cupules du tumulus de Renongart en Plovan (Finistère).
IV, p. 65. — Cupules d'un rocher de la chaîne de Camaon (Inde).
V, p. 67. — Mahavedos des rochers de Chandeshwar (Inde).
VI, p. 140. — Le swastika et ses transformations.
VII, p. 144. — Plaque de ceinture en feuille de bronze au repoussé. Tumulus de la forêt de Haguenau.
VIII, p. 152. — Pierre de Robernier (Var).
IX, p. 160. — Inscription funéraire des catacombes avec croix gammée.
X, p. 161. — Diogenes fossor.
XI, p. 162. — Le Bon Pasteur.
XII, p. 162. — Stèle oghamique irlandaise avec swastika.
XIII, p. 163. — Stèles irlandaises des premiers temps du christianisme irlandais avec croix et swastika.
XIV, p. 164. — Swastika sur les fusaïoles d'Hissarlik.
XV, p. 165. — Swastika et signes connexes découverts à Hissarlik et à Mycènes.
XVI, p. 166. — Détails d'un vase du Dipylon (Athènes).
XVII, p. 167. — Coffret en terre découvert à Thèbes.
XVIII, p. 169. — Fresques d'une tombe de Capoue avec swastika.
XIX, p. 171. — Vases grecs à personnages avec swastika.
XX, p. 176. — Le swastika sur divers monuments de l'Inde.
XXI, p. 177. — La roue solaire sur divers monuments de l'Inde.
XXII, p. 185. — Amulettes gauloises représentant la roue du soleil.
XXIII, p. 186. — Signes solaires cruciformes.
XXIV, p. 249. — Oppida du type d'Avaricum (carte).
XXV, p. 314. — L'autel de Reims.
XXVI, p. 317. — Le dieu Cernunnos.
XXVII, p. 319. — La statuette dite d'Autun.
XXVIII, — Le Jupiter à la roue.
XXIX, p. 366. — Sacrifice humain. — Défilé de troupes (*vase de Gundestrup*).
XXX, p. 368. — Le Dieu cornu à attitude buddhique. — Le serpent à tête de bélier (*vase de Gundestrup*).
XXXI, p. 377. — Deniers de la République romaine frappés en souvenir de la défaite des Cimbres.

TABLE DES GRAVURES

1 et 2, p. 63. — Pierres à cupules (Angleterre).
3, p. 67. — Pierres sculptées avec mahadéos (Angleterre).
4, p. 81. — Roches à cupules (Ecosse).
5, p. 108. — Esquimaux préparant le feu.
6, p. 143. — Swastika dans les stations lacustres.
7, p. 145. — Autel anépigraphe pyrénéen avec le swastika.
8, p. 146. — Autel pyrénéen dédié au dieu solaire Abelio.
9, p. 146. — Autel pyrénéen avec palme et swastika.
10, p. 149. — Statue de la *Roche-pertuse* à Velaux.
11, p. 150. — Rois assyriens portant la croix sur la poitrine.
12, p. 151. — Cylindres babyloniens avec la croix à quatre branches égales.
13, p. 153. — Monnaie gauloise avec swastika.
14 et 15, p. 154. — Coffrets cinéraires avec swastika.
16, p. 155. — Urne cinéraire avec swastika (Musée de Rouen).
17, p. 155 — Fibules de bronze affectant la forme du swastika.
18, p. 156. — Boucles mérovingiennes avec swastika.
19, p. 157. — Fibules mérovingiennes avec swastika.
20, p. 158. — Swastika gravé sur un vase de bronze japonais.
21, p. 166. — Vase du Dipylon avec swastika.
22, p. 167. — Fibule de bronze (Grèce) avec swastika.
23, p. 167. — Fibule d'or avec swastika (Italie).
24 et 25, p. 168. — Fibules de bronze avec swastika (Italie).
26, p. 170. — Casque de bronze, avec swastika coll. de Luynes).
27, p. 171. — Minerve avec tunique au swastika.
28, p. 172. — Cratère du Musée de Vienne. Hélios avec swastika sur la poitrine.
28 (*bis*) et 29, p. 174. — Fragment des décrets du Piyadasi-Açoka précédés du swastika.
30, p. 180. — Plaque magique du Thibet avec swastika.
31, p. 188. — Jupiter gaulois à la roue.
32, p. 189. — Id. Id.
33, p. 190. — Croix orientales antérieures au christianisme.
34, p. 196. — La déesse Sirona de Sainte-Fontaine.
35, p. 241. — Symboles solaires gravés sur des médailles gauloises.
36, p. 242. — Jupiter gaulois à la roue avec le symbole de l'*esse*.
37, p. 248 — Mur gaulois de Murcens.
38, p. 317 — Dieu cornu de l'autel de Reims.

39-40, p. 315. — Dragon à tête de bélier.
41, p. 316. — Autel tricéphale de Reims.
42, p. 316. — Autel de Dennevy avec triade et tricéphale.
43, p. 317. — Autel de Beaune avec triade et tricéphale.
44, p. 318. — Jupiter au maillet.
45, p. 325. — Ex-voto à Mercurius Dumias.
46, p. 327. — Ex-voto à Apollon Grannus.
47, p. 333. — Dea Sirona.
48, p. 344. — Autel tricéphalique du cabinet Lucas à Reims.
49, p. 366. — Poisson ou dragon symbolique avec queue à tête de bélier.
50, p. 351. — Tarvos Trigaranos.
51, p. 353. — Autel des trois grues à Trèves.
52, p. 354. — Jupiter au maillet.
53, p. 355. — Statuette de bronze découverte à Niège (Valais).
54, p. 356. — Jupiter à la roue et à l'S.
55, p. 357. — Isis avec coiffure ornée d'S.
56, p. 360. — Esus.
57, p. 362. — Chaudron de Gundestrup.
58, p. 368. — Personnage, avec casque à cornes, faisant tourner la roue solaire (*vase de Gundestrup*).
59, p. 370. — Vase avec tricéphales dit du Cabinet des Médailles.
60, p. 371. — Fragment de vase tricéphalique du Musée de Mons (Belgique).
61, p. 375. — Queue du dragon du vase de Wertersfelde.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE . . . . . VII-XI

INTRODUCTION

Ire LEÇON. — LEÇON D'OUVERTURE 1-15

La religion des Gaulois a traversé trois phases ou périodes distinctes, correspondant à trois groupes sociaux bien caractérisés : le *mégalithique*, p. 3; — le *celtique*, p. 8 ; — le *galatique* ou *kimrique*, p. 11 ; — avant de subir l'influence gréco-romaine à la suite de la conquête. — A chacune de ces périodes la religion a varié, p. 13.

IIe LEÇON. — LES SOURCES, LA MÉTHODE. 16-24

Difficulté du sujet, p. 16 ; — insuffisance des textes pour résoudre le problème, p. 17. — Nouvelles sources d'information : le Musée des Antiquités nationales et les monuments figurés, p. 18; — la *Revue des traditions populaires* et les légendes, p. 19; — les survivances, p. 20. — Questions à résoudre, p. 24.

PREMIÈRE PARTIE

LA GAULE AVANT LES DRUIDES

IIIe LEÇON. — LE GROUPE MÉGALITHIQUE. 27-41

La distribution des monuments mégalithiques indique un mouvement de migration du nord-est au sud-ouest; probabilité d'un contact de nos populations primitives avec les nations touraniennes. La civilisation touranienne. Son unité linguistique et religieuse. La magie et les sorciers, p. 28-36. — Les Finnois et les Scythes, p. 38. — Les Hyperboréens, p. 39. — Ouvrages à consulter, p. 41.

IVe LEÇON. — LE CULTE DES PIERRES 42-54

Minéraux précieux déposés dans les chambres sépulcrales mégalithiques, p. 45 ; — traces de cérémonies magiques pratiquées dans ces sépultures, p. 45. — Le tumulus de Gavr'Inis et la chiromancie, p. 46. — Le Mané Lud, p. 49. — Le Mané er-H'oeck, p. 52.

Pages.

IVe Leçon. — Superstitions relatives aux pierres précieuses. — Pierres à bassins. — Pierres trouées. 53-67

La croyance aux vertus des pierres est une très ancienne tradition. Le Pseudo-Orphée et Pline, p. 57. — Survivances de ces superstitions. Les pierres de foudre, p. 62. — Pierres à cupules, à bassins et à cercles avec fusées : pierres trouées, en Gaule, en Irlande, en Ecosse, en Angleterre et en Scandinavie, p. 63 ; — dans l'Inde, les Mahadeos, p. 64-66.

VIe Leçon. — Les sacrifices humains. . . . . .

Ces pratiques ne sont point d'origine druidique, mais une survivance du culte chamanique, p. 70. — Les sacrifices humains en Grèce et à Rome, p. 73 ; — témoignages de Platon et de Théophraste p. 76. — L'origine doit en être cherchée chez les Touraniens, p. 80.

VIIe Leçon. — Superstitions et croyances des populations du Nord de l'Europe et de l'Asie en rapport avec les superstitions et croyances des Gaulois 82-97

Populations de l'Empire russe. — Enquête de 1776, p. 83. — Persistance de rites païens chez ces populations, même après leur conversion au christianisme. — Les *keremet*, p. 86 ; — croyances à un Dieu suprême et à l'immortalité de l'âme, p. 87 ; — rapprochements avec les croyances des Gaulois, p. 88-89. — Les chamans finnois et sibériens ; un sacrifice humain chez des Tschouktas, p. 91. — Le chamanisme chez les Tartares d'après le P. Huc, p. 92 ; un lama médecin et magicien, p. 93.

VIIIe Leçon. — Les influences aryennes 97-108

Les influences aryennes succèdent aux influences chamaniques, p. 97 ; — les feux de la Saint-Jean, survivances des vieilles cérémonies solsticiales. — Ovide et les Palilies, p. 98. — Ovide ignorait déjà l'origine et le sens de ces cérémonies auxquelles il avait pris part dans son enfance, p. 100. — Importance sociale des fêtes religieuses dans l'antiquité, p. 103. — Le feu sacré en Irlande et en Ecosse, p. 105. — comment on produisait le feu sacré, p. 107.

IXe Leçon. — Le feu de la Saint-Jean 109-121

Exemples remarquables de survivances. — La roue enflammée, la bûche de Noël, bénédiction du feu, p. 111. — L'Eglise amenée à tolérer, puis à christianiser les cérémonies après les avoir interdites comme diaboliques, p. 112. — Institution de la fête de la Saint-Jean. — Bossuet et le feu ecclésiastique, p. 115. — Les feux de la Saint-Jean dans nos diverses provinces, p. 116 et suiv.

Xe Leçon. — Les herbes de la Saint-Jean 122-139

La croyance à leurs vertus se lie aux pratiques de la magie et remonte à la plus haute antiquité, témoignage de Pline, p. 123. —

Pages.

herbes de la Saint-Jean à Marseille et dans le Per- — la camomille, p. 125 ; — l'armoise, 126 ; — le chien- 128; le lierre terrestre, p. 129; — le mille-pertuis ou ble, p. 10 ; — la bardane ou grateron, le samole et p. 130 ; —l'orchis, p. 131 ; — la verveine, p. 138. — La du gui, opinion de M. Gaidoz, p. 134. — La cueillette s médicinales dans les lamaseries du Thibet, p. 136.

— Le swastika ou croix gammée 140-158

xemple de survivances. — La croix gammée ou swastika rement signe solaire; son extension dans le monde, p. 142; montre en Gaule dès le VIIIe siècle pour le moins dans les s lacustres de la Savoie et des cimetières du haut Rhin tant au premier âge du fer, p. 144; — sur les bords de la erranée et dans les vallées pyrénéennes aux environs de hrétienne, p. 145. — Les statues de Vélaux, p. 149. — La de Robernier, p. 152. — Le swastika sur des monnaies ées, p. 153; — sur des coffrets cinéraires et des fibules que romaine, p. 154 ; — sur des boucles mérovingiennes, 156.

XIIe Leçon. — Le swastika (suite) 159-172

swastika accepté par les chrétiens comme équivalent de la oix. Inscriptions funéraires des catacombes. — Le *Diogenes* or, p. 160. — Le Bon Pasteur et l'ange Gabriel, p. 161; — pprochement avec une peinture de vase grec, id. — Le swas- ka sur des croix chrétiennes irlandaises, p. 162 ; — se trouve Asie Mineure et en Grèce dès le XVe siècle au moins avant otre ère : 1° à Hissarlik ; 2° à Mycènes, p. 164 ; — puis au VIIIe siècle Chypre, p. 165; — à Athènes (vases du Dipylon), en Béotie, p. 165-166 ; — en Italie chez les Ombriens et chez les Samnites (VIIe et IIIe siècles av. J.-C.), dans l'Italie méridionale (IVe siècle av. J.-C.), p. 170-171; — sur la poitrine d'Hélios comme sur la poitrine de Buddha (cratère du Musée de Vienne), p. 172.

XIIIe Leçon. — Le swastika (suite) 173-184

Le swastika en Scandinavie, p. 174 ; — dans l'Inde sur des monuments buddhiques et jainas des premiers siècles avant et après notre ère, p. 176. — Le swastika associé à la rouelle ou roue solaire, p. 177; — en tête des édits du roi buddhiste Piyadasi-Açoka (IIIe siècle avant notre ère), p. 178. — Origines des symboles, opinions de Ludwig Müller, Goblet d'Alviella et Salomou Reinach, p. 182.

XIVe Leçon. — Autres signes solaires 185-190

Le swastika n'est pas le seul signe solaire dont les traces se retrouvent en Gaule. Les rouelles gauloises sont des amulettes solsticiales, p. 185; — la roue solaire dans l'Inde, p. 186; — le Jupiter gaulois à la roue, p. 188; — la rouelle à six rayons, prototype du chrisme, p. 189.

Pages.

XVe Leçon. — Le culte des eaux 191-212

Le culte des fontaines est une survivance de l'époque celtique, p. 192; — les divinités des sources thermales; Greppo, Chabouillet et Charles Robert, p. 193. — Les fontaines saintes, p. 197; — dans le département d'Eure-et-Loir, p. 198; — dans l'Aisne, p. 203; — dans le pays Eduen, p. 205; — en Armorique, p. 208, etc. — Le culte des fontaines semble avoir été régularisé par les druides. Les abbés des grandes abbayes ont continué la tradition, p. 210-213.

DEUXIÈME PARTIE

LA GAULE APRÈS LES DRUIDES

XVIe Leçon. — Résumé de la première partie. 215-227

XVIIe Leçon. — Les symboles religieux sur les monnaies gauloises . 228-244

L'influence des druides commence à se faire sentir. — Valeur des symboles gravés sur les médailles armoricaines, trop méconnue aujourd'hui. Duchalais, Lambert, Hucher avaient vu plus juste. Il faut reprendre leur tradition, sans tenir compte des exagérations de Fillioux, p. 230 et suiv. — Symboles ayant une signification certaine : le swastika, p. 237; — le triskèle, p. 239; — le foudre, p. 241; — le signe de l'*esse* §, p. 242. — Les druides ont dû présider à ce monnayage, p. 243-244.

XVIIIe Leçon. — Les « oppida » du type d'Avaricum. 245-251

Caractère de ces *oppida* construits tous sur un même modèle, p. 246; — *oppidum* de Murcens, p. 248; — statistique avec carte des *oppida* de ce type, p. 249. — Une école d'architectes devait exister à cette époque dans les communautés druidiques, p. 250.

XIXe Leçon. — Les druides 252-276

Les druides d'après les textes. Du peu de valeur des renseignements donnés par César touchant les dieux gaulois, p. 255. — Origine et organisation des druides, p. 256; — leur enseignement, p. 262; — leur doctrine, p. 265. — Dis pater et Ésus, p. 267. — L'éternité des âmes, p. 270. — Rôle politique des druides, 273; — leur disparition de Gaule, p. 274.

XXe Leçon. — L'Irlande druidique. 277-296

L'Irlande est restée en grande partie druidique, même après son entière conversion au christianisme, p. 178; — la constitution politique et les lois civiles, œuvre des druides, n'ont reçu que des modifications légères, p. 280. — Le *Senchus-mor*, les lois des Brehons (Ollamhs, c'est-à-dire druides de second rang), est resté la loi du pays jusqu'au XIIIe siècle, à côté des lois anglaises.

Pages.

Ces lois nous donnent une idée suffisamment juste de l'ancien état social du pays, p. 284. — De la prépondérance des druides dans la société irlandaise à l'époque celtique. Des connaissances exigées des membres d'un rang élevé dans la corporation, p. 287. — Les druides de haut rang avaient le pas sur les rois, exemple tiré de l'épopée irlandaise, p. 290. — Communautés analogues aux communautés druidiques signalées chez les Gètes, p. 294. — Les lamaseries du Thibet peuvent donner une idée assez exacte de ce qu'étaient les communautés druidiques, p. 296.

XXVe Leçon. — Les lamaseries 297-312

Les *collegia* ou communautés religieuses dans l'antiquité, p. 298. — La cité religieuse de Comana (Cappadoce) avec ses dix mille hiérodules, p. 299. — Les lamaseries du Thibet peuvent être considérées comme une survivance de ces antiques institutions, p. 300. — Description des lamaseries de la Mongolie et du Thibet, par le P. Huc, p. 302-309; — rapprochements avec les communautés druidiques, p. 310.

XXIIe Leçon. — La religion après les invasions galatiques et la conquête romaine 313-340

Représentations figurées étrangères aux types classiques et dont les textes ne parlent pas, p. 314; — le dieu cornu, le dragon à tête de bélier, p. 315; — les tricéphales, p. 316; — le dieu au maillet, p. 318; — le dieu à la roue, p. 319; — les divinités assimilées, p. 320; — Mercure, p. 322; — Apollon, p. 327; — Mars, p. 329; — Jupiter et Minerve, p. 331, sont des divinités gréco-romaines, non des divinités celtiques ou gauloises. — Divinités topiques, p. 332. — Divinités kimro-belges, p. 335. — Rôle des druides vis-à-vis des divinités étrangères importées, p. 338.

XXIIIe Leçon. — Les triades et les divinités a symboles 341-362

La triade de l'autel de Reims, p. 341-344; — symboles des triades, p. 345; — origine de la triade, p. 347; — la Triade de Lucain, p. 350; — l'autel de Paris : Ésus, Cernunnos et le Tarvos Trigaranos, p. 351; — l'autel de Trèves aux trois grues et le dieu bûcheron, p. 253; — le *Dis pater* gaulois de César représenté sous la figure de Jupiter Sérapis, p. 354. — Le comput du temps par nuits et non par jours, p. 355.

XXIVe Leçon. — Le chaudron de Gundestrup. 363-380

Découvert dans le Jutland (presqu'île cimbrique). Couvert de bas-reliefs où se retrouvent les principaux symboles de la triade kimrique; paraît l'œuvre d'un collège de prêtres cimbres; — du rôle des communautés comme propagatrices des langues et de la civilisation indo-européenne (voir Annexe I). — Opinions de Sophus Muller sur les bas-reliefs du vase, p. 365. — Le chaudron n'est une œuvre ni gauloise, ni scandinave, elle appartient à un pays intermédiaire, p. 372; — et à une période voisine de l'ère chré-

Pages

tienne, p. 273. — Les conclusions de Sophus Muller paraissent légitimes; — improbabilité d'une date postérieure, p. 374; — preuves à l'appui de son caractère cimbrique, tirées de l'examen des deniers romains des familles Fundania, Cloulia, Egnatuleia et Julia, ainsi que des bas-reliefs de l'arc d'Orange dont les trophées représentent, comme les bas-reliefs du chaudron, des armes cimbriques 386-379

XXVe Leçon. Conclusions 381-389

Voir la préface.

ANNEXES

A. Observations sur la religion des Gaulois et sur celle des Germains, par Freret 391

B. Le chamanisme 394

C. Les cupules 397

D. Les superstitions 400

E. Les feux de la Saint-Jean 406

F. Opinions de J.-B. de Rossi sur la signification de la croix gammée dans les catacombes 412

G. Extrait du mémoire de M. Deloche sur *Le jour civil et les modes de computation des délais légaux en Gaule* 413

H. De la propagation et de l'altération des langues indo-européennes en Occident 415

I. Les abbayes chrétiennes d'Irlande et d'Écosse héritières des communautés druidiques. 417

ANGERS, IMPRIMERIE DE A. BURDIN, 4, RUE GARNIER

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE

Collection de volumes in-8, illustrés de planches et de dessins

LETRONNE (A.-J.), de l'Institut. — Œuvres choisies, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index, par E. Fagnan. 6 volumes in-8, avec portrait inédit par Paul Delaroche, dessins, planches hors texte, etc. 75 fr.

LONGPÉRIER (A. de), de l'Institut. — Œuvres réunies et mises en ordre par G. Schlumberger, de l'Institut. 7 volumes in-8, nombreuses figures et planches . . . . . 125 fr.

BERTRAND (Alexandre), de l'Institut. — NOS ORIGINES.

— *Volume d'introduction* : Archéologie celtique et gauloise. In-8, dessins, planches et cartes en couleurs . . . . . 10 fr.

I. — La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes. Nouvelle édition refondue et augmentée. In-8, nombreuses illustrations et cartes . . . . . 10 fr.

II. — Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube, par A. Bertrand et S. Reinach. In-8, nombreuses illustrations . . . . . 7 fr. 50

III. — La religion gauloise. In-8, nombreuses illustrations . . . . 10 fr.

MILLER (E.), de l'Institut. — Le Mont Athos, Vathopédi et l'île de Thasos. Avec une notice biographique par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. In-8, 2 cartes. . . . . 10 fr.

LE BLANT (Edmond), de l'Institut. — Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère. In-8, figures et planches . . . . 7 fr. 50

SCHLUMBERGER (Gustave), de l'Institut. — Mélanges d'archéologie byzantine. In-8, richement illustré de dessins et de 16 planches . . . 15 fr.

REINACH (Salomon), de l'Institut. — Esquisses archéologiques. In-8, nombreuses figures et [illegible] en héliogravure . . . . . 12 fr.

MONTELIUS (Oscar), conservateur du Musée de Stockholm. — Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves. Traduit par S. Reinach, de l'Institut. In-8, [illegible] planches, 127 figures, carte. . . 1[illegible] fr.

FLOUEST (Edouard). — Études d'archéologie et de mythologie gauloises. Deux stèles de Lacoux, suivies d'un appendice inédit et d'une note sur le signe symbolique en S. In-8, figures . . . . . 6 fr.

GAIDOZ (Henri). — Études de mythologie gauloise. I. Le Dieu gaulois du Soleil et le symbole [illegible]. In-8, planches et figures. . . . . 4 fr.

BAPST (Germain). — Souvenirs d'un missionnaire au Caucase. In-8, pl. 5 fr.

MAUSS (Cl.), [illegible] — La piscine de B[illegible] . . . . . 6 fr.

BAYE (Bar[illegible]). — [illegible] In-8, planches hors texte [illegible] . . . . . 15 fr.
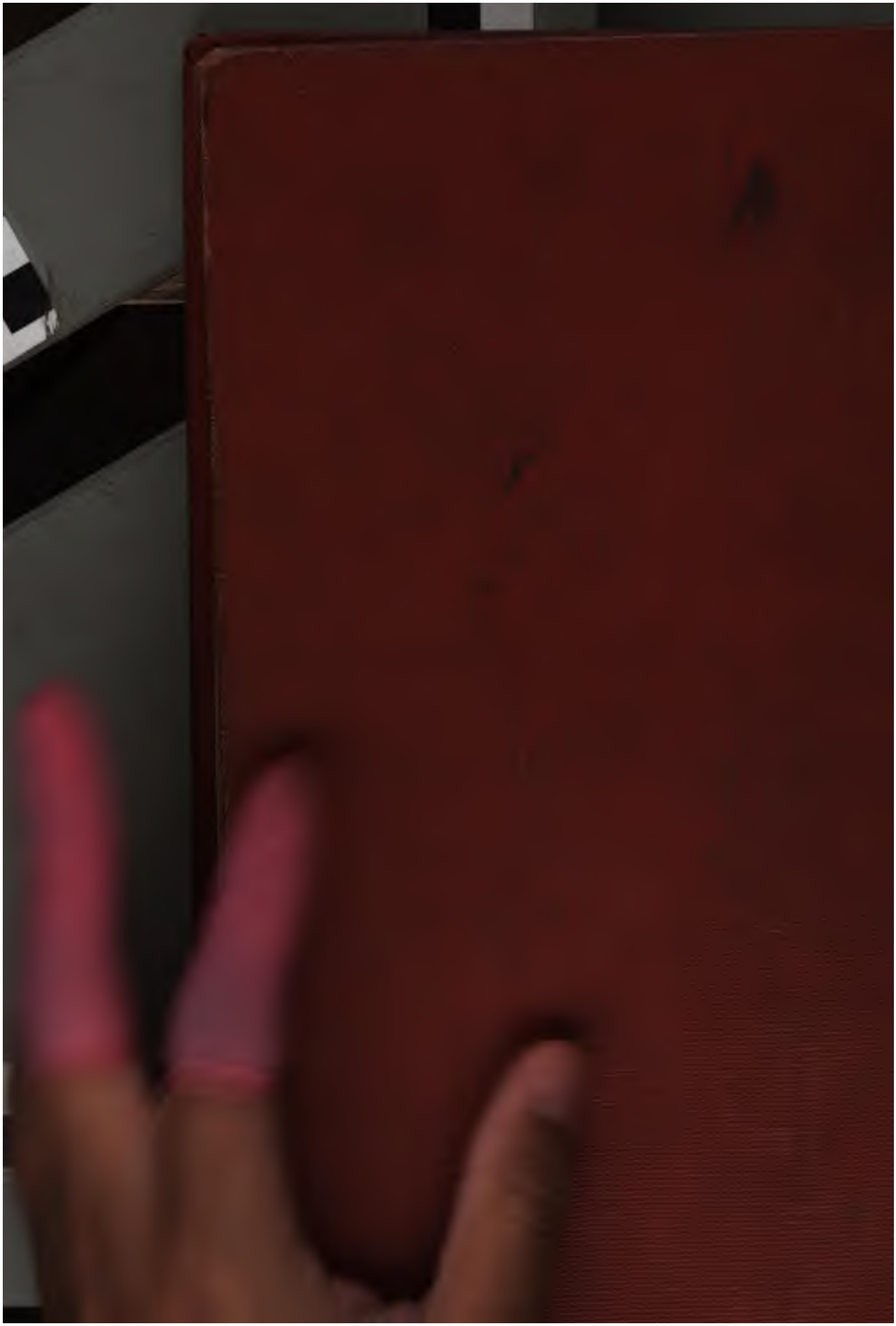
A. Pet[illegible]. — Imprim[illegible] Gauthier, 4.